This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

S
5
.S46

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

—

1907

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

DU 5 OCTOBRE 1906 AU 11 OCTOBRE 1907

---

**Fondée le 26 Novembre 1798**

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 5 Juin 1857.

---

**Prix du Volume : 2 francs.**

---

VERSAILLES

AUBERT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

6, Avenue de Sceaux.

—

1907

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

DU 5 OCTOBRE 1906 AU 11 OCTOBRE 1907

---

**Fondée le 26 Novembre 1798**

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 5 Juin 1857.

---

**Prix du Volume : 2 francs.**

---

VERSAILLES

AUBERT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

6, Avenue de Sceaux.

—

1907

Dumoncy
Hyd.
1-19-32
24339



# EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance du 5 Octobre 1906.

2 heures.

*Présidence de* M. Emile PETIT, *puis de* M. NANSOT.

M. Emile Petit renouvelle à ses collègues ses remerciements pour le concours qu'ils lui ont donné pendant cette année; il invite M. Nansot à prendre place au fauteuil de la présidence, et lui remet la médaille commémorative de son entrée en fonctions; puis il déclare installés M. le marquis de Crux, vice-président, ainsi que les membres du Bureau et de la Commission administrative. M. Nansot exprime à la Société sa reconnaissance pour l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à diriger ses travaux, et l'assure de tout son dévouement à l'œuvre qu'elle poursuit.

M. le Président dit avec quelle satisfaction leurs collègues ont appris la nomination de M. Nanot au grade d'officier de la Légion d'honneur, ainsi que celle de M. Dechambre, membre correspondant, à celui d'officier du Mérite agricole, et leur adresse nos félicitations.

Il a la douleur d'annoncer la mort de M. Armand Blondel, décédé le 1er de ce mois, et dont les obsèques ont eu lieu hier. Agé de soixante-six ans, M. Blondel était notre collègue depuis 1882. Très modeste et

assidu à nos séances, il n'avait jamais consenti à faire partie du Bureau. Suivant sa volonté, aucun discours n'a été prononcé, et ni fleurs, ni couronnes n'ont été déposées sur sa tombe. Une notice nécrologique lui sera prochainement consacrée.

Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 6 juillet et de la séance solennelle. A ce sujet, le Secrétaire général doit rendre compte de ce qu'ayant reçu en juillet une demande de récompenses pour deux ouvriers agricoles ayant soixante et un et trente-neuf ans de bons services dans la même maison, il a cru devoir en référer à M. le Président. D'accord avec lui, une médaille d'argent a été remise dimanche à chacun des deux ouvriers, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

Correspondance : M. Ernest Sénéchal remercie, en son nom et au nom de sa famille, des témoignages de sympathie qu'il a reçus de ses collègues à l'occasion de la mort de son regretté père. — M. le Ministre de l'Instruction publique envoie le programme du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu en 1907 à Montpellier. — La Société des Agriculteurs de France a envoyé un questionnaire sur les travaux de la moisson : M. Paul Fournier a bien voulu y répondre, au moins pour la région qu'il connaît. Elle envoie aussi une affiche annonçant qu'en 1907, elle récompensera le meilleur travail qui lui sera envoyé avant la fin de 1906 sur la production, le transport et la distribution de la force et de la lumière électrique dans les exploitations rurales. — M. Thévenot, de Lhuitre (Aube), fait hom-

mage à la Société de son ouvrage sur le mouton en Champagne. Remerciements. — M. le docteur Duhaut, de Versailles, offre à la Société les communications qu'il a faites à la Société des Sciences morales sur ses origines et ses commencements. Remerciements. — Un numéro du Bulletin de la Société de la Haute-Garonne est remis à M. Maisonhaute pour examen d'un travail de M. le colonel Froment, sur les retraites agricoles. — Un numéro du Bulletin de la Société Nationale est remis à M. Pressoir pour étude des travaux de MM. Müntz et Lainé, sur la production des nitrates au moyen de la tourbe. — Un autre numéro de la même publication est remis à M. Remilly, pour rapport sur l'opportunité pour la Société de s'associer aux vœux émis par plusieurs autres Compagnies contre la vente de l'absinthe. — M. Nansot veut bien examiner un article très étendu paru dans le Bulletin de Meaux, sur les grèves agricoles.

M. Paul Fournier lit sur M. Eugène Sénéchal une notice nécrologique qui fait bien connaître cet excellent collègue et est très applaudie.

M. Lucien Fournier fait remarquer la fâcheuse impunité dont jouissent les corbeaux de mai à septembre, et les dégâts qu'ils causent à ce moment.

M. Vincent Pluchet annonce la fondation à Versailles, le 12 septembre dernier, d'une Caisse locale reliée à la Caisse régionale du Crédit mutuel agricole de Seine-et-Oise, dont le siège est à Etampes, et il engage vivement ses collègues à contribuer au développement de cette utile institution.

M. Paul Fournier, au nom de la Section de Culture, présente comme candidats à la place vacante, et dans l'ordre suivant : MM. Paul Dautier, à Villacoublay, et Delaunay, à la Cauchoiserie, près Maule, membre correspondant.

Un jeton de présence est remis à chacun des trente-sept membres présents, et la séance est levée à 3 h. 30.

---

## Séance du 9 Novembre 1906.

*Présidence de* M. NANSOT.

Correspondance : M. Gustave Rivière invite les membres de la Société à assister à la distribution des prix agricoles aux lauréats de la Seine et de Seine-et-Oise, qui aura lieu demain à Paris, à l'hôtel de la Société d'Horticulture. — M. le professeur Guitel, de la Faculté des Sciences de Rennes, offre de fournir gratuitement aux agriculteurs les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles : lui envoyer le nom de l'insecte ou, mieux, quelques échantillons. — L'Association de l'Industrie et de l'Agriculture offre la traduction, par Villard, d'un ouvrage du député au Reichstag, Eugène Richter, intitulé : *Où mène le Socialisme, Journal d'un ouvrier*. Ce petit livre est extrêmement bien fait et intéressant. — Le 9 décembre, aura lieu à Valognes un Concours-Foire de jeunes taureaux, génisses, vaches, verrats et truies nor-

mands. — Le numéro du 1er novembre du Bulletin de la Société des Agriculteurs de France contient le récit d'une visite des membres de cette Société à la ferme d'Orsigny, chez notre collègue M. Emile Petit. — M. Testard, lauréat du prix Lamayran de cette année, fait hommage à la Société de trois ouvrages de lui, sur Henri IV, la Perdrix et la Chasse. Remerciements. — Les numéros des 1er et 8 novembre du *Journal d'Agriculture pratique* sont remis à M. Brame pour étude des articles de M. Obry, sur le projet de mobilisation du sol, de M. Couzinet. — Notre collègue M. Dethan envoie le compte rendu qu'il a publié dans le Bulletin des Agriculteurs de France, sur les chevaux de trait au Concours de Paris, et des articles sur la Société de Mutualité agricole de Magny-en-Vexin, dont il est président; il voudra bien nous en entretenir à une prochaine séance.

M. le Président adresse à M. Caussé les félicitations de ses collègues au sujet de la médaille d'or qui vient de lui être décernée par la Société centrale de Médecine vétérinaire pratique.

M. Eugène Remilly lit une notice très complète et très applaudie sur notre collègue M. Armand Blondel, que nous venons de perdre.

M. Lezé expose avec sa clarté habituelle l'action sur le lait d'une faible quantité d'eau oxygénée à froid : la stérilisation est absolue, mais ce procédé permet de rendre acceptable pour la consommation un lait qui a subi un commencement d'altération; or, le docteur Calmette a démontré que les toxines formées par les

Bulletin de la Société du Cher, contenant un article de M. Duvergier de Hauranne sur la culture superficielle de la vigne, est transmis à M. Eugène Lefebvre. — *L'Elevage français* de novembre contient un article sur les troupeaux de notre collègue M. Emile Petit, à Orsigny. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la distribution des prix d'honneur à l'agriculture de la Seine et de Seine-et-Oise, nos collègues MM. Monmirel et Ernest Sénéchal ont obtenu : le premier, un objet d'art, le second, une médaille d'or, pour cultures spéciales. — La Société de Médecine vétérinaire pratique envoie un second rapport sur les expériences du sérum antituberculeux von Behring. En voici les conclusions :

« 1° Le bovovaccin représente un produit d'inégale virulence pour le cobaye. Il est donc permis de supposer que ses effets chez le bœuf ne sont pas toujours identiques à eux-mêmes.

« 2° La résistance assez nette que présentent à l'infection par voie veineuse, trois mois après la vaccination, les animaux bovovaccinés s'épuise assez vite et disparaît chez certains sujets au bout d'une année.

« 3° La résistance des sujets bovovaccinés à la contagion, telle qu'elle résulte du contact à l'étable avec des animaux porteurs de lésions ouvertes de tuberculose, est peu marquée et ne se prolonge pas au delà de quelques mois. Il convient donc d'attendre, avant de porter un jugement définitif sur la valeur de la méthode, que soient connus les résultats des tentatives pratiques de bovovaccination effectuées de divers côtés. »

M. O. Provins demande des additions à la convention de Bruxelles sur les sucres. Renvoyé à la Section de Culture. — La Fédération des Associations agricoles de la région du Nord a provoqué, pour le 12 de ce mois, une réunion de protestation contre la fraude du privilège des bouilleurs de cru. La Société y adhère, et délègue pour la représenter MM. Emile Petit, Monmirel, Maisonhaute et Sénéchal.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Pasquier, notre ancien Président et collègue depuis 1860, donne sa démission en raison de son état de santé. M. Ernest Gilbert propose de conserver M. Pasquier dans nos cadres en le nommant membre d'honneur. M. Pasquier est élu par acclamation. Les regrets sympathiques de la Société lui seront exprimés.

M. Nansot fait un récit, parfaitement clair et très intéressant, des grèves agricoles qui ont entravé la récolte cette année en Seine-et-Marne, et fait connaître nettement l'état de la législation en ce qui concerne les droits et les devoirs des autorités qui ont à réprimer les désordres qui accompagnent ordinairement les grèves.

M. Maisonhaute, à l'occasion du travail de M. le colonel Froment sur les retraites ouvrières, se prononce en faveur du système belge, qui consiste, pour l'Etat, à subventionner les mutualités.

M. Paul Fournier, rendant compte de la réunion de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture, qui vient d'avoir lieu en vue de protester contre le traité de com-

merce avec la Suisse, conclut en proposant à la Société d'émettre un vœu tendant à une revision d'ensemble de nos tarifs, spécialement pour nos produits agricoles, afin de les mettre d'accord avec les relèvements des tarifs étrangers, et à ce qu'il y soit procédé dans le plus bref délai, pour que le traité avec l'Espagne puisse s'en ressentir dans un sens favorable à nos intérêts. Le vœu, mis aux voix, est adopté.

M. Maxime Barbier fait connaître les signes que les chemineaux tracent sur les murs des villages et des propriétés pour renseigner leurs camarades sur l'accueil qu'ils peuvent attendre dans le pays et la conduite qu'ils doivent y observer.

A ce propos, M. Baillou rappelle l'organisation de la Maison de Travail de Versailles, et indique à nos collègues qui, dans un moment de presse, auraient besoin de travailleurs, qu'ils peuvent s'adresser à M. Vailleaux, le très intelligent et dévoué directeur de cette maison. Il en existe une analogue à Pontoise.

M. Eugène Pluchet appelle l'attention de la Société sur l'extension que prend en ce moment la fièvre aphteuse : MM. Ernest Gilbert, Flé, de Gourcy, Linas et Warnesson prennent successivement la parole. Ce dernier résume très nettement la question en affirmant que la contagion se propage, atteint actuellement en Seine-et-Oise cent communes et cent cinquante exploitations, venant presque toujours du marché de la Villette, par la circulation des animaux infectés, par la visite des étables par les bouchers, marchands de bestiaux, laitiers, par la circulation des chiens, chats, vo-

lailles, oiseaux même. Aussi, la Commission sanitaire a-t-elle obtenu de M. le Préfet un arrêté interdisant la circulation des animaux provenant de la Villette autrement qu'en voiture. Une excellente précaution prise par M. Linas est de couvrir abondamment les abords des étables d'une couche de chlorure de chaux dont doivent s'imprégner les pieds ou les pattes de tout ce qui y pénètre. M. Warnesson insiste vivement pour que chacun, dans sa commune, observe et fasse observer les règlements sanitaires. Le salut est là. La Société émet le vœu que M. le Préfet reçoive ses félicitations et ses remerciements pour l'arrêté qu'il a pris, et qu'il soit supplié de tenir la main à sa stricte exécution.

M. le docteur Moreau a remarqué avec étonnement que le corbeau ne figurait pas sur certaines listes des oiseaux nuisibles. M. Louvard répond que c'est que divers auteurs soutiennent qu'il fait plus de bien que de mal. Cette opinion n'est généralement pas partagée par les agriculteurs.

M. le Président adresse aux membres qui ont pris part aux travaux de cette séance les remerciements de leurs collègues.

Election. — M. Louvard, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, lit les notices concernant MM. Gabriel Ranvier, médecin-vétérinaire à Neauphle-le-Château, et le docteur Duhaut, médecin militaire en retraite à Versailles, présentés dans cet ordre par la Section. MM. Pressoir et Dautier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs; le nombre des

votants est de 33 : M. Ranvier obtient 27 voix, M. le docteur Duhaut 6. M. Ranvier est proclamé élu.

Trente-quatre membres présents.

---

## Séance du 4 Janvier 1907.

*Présidence de* M. Nansot.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Gabriel Ranvier, récemment élu, et l'invite à prendre part à nos travaux.

M. Paul Fournier demande que M. Pasquier soit remplacé à la Commission des Douanes, et propose M. Eugène Flé. M. Eugène Flé est élu. — M. le Président annonce que M. Chandèze vient d'être nommé grand-officier de la Légion d'honneur, et lui adresse les félicitations de la Société.

Correspondance : M. Pasquier remercie de son élévation à l'honorariat. — M. Nanot donne sa démission, en raison des nombreuses occupations qui l'empêchent d'assister à nos séances. Les regrets de la Société lui seront exprimés. — La Société d'Horticulture de Nancy nous demande de nous joindre à elle pour obtenir de la direction des Manufactures de l'Etat la levée de l'interdiction de culture des variétés de tabac purement ornementales. Transmis à la Société d'Horticulture. — Les Sociétés de Nice et de la Nièvre invitent à leurs expositions : la première, du 13 au 17 mars; la

seconde, du 7 au 10 février. — Deux Bulletins de la Société de Meaux, rendant compte d'expériences sur le nitrite, le nitrate de chaux et la cyanamide de calcium, sont remis à la Section de Culture. — Remise de notices sur le gaz Clayton.

M. Lezé termine la communication si importante qu'il avait commencée à la séance de novembre, sur la conservation du lait à froid par l'eau oxygénée, en faisant ressortir les dangers de ce procédé pour la santé publique, et en proposant d'émettre un vœu contre son emploi. Le vœu, mis aux voix, est adopté et sera transmis à M. le Préfet.

M. Eugène Remilly lit une étude consciencieuse sur l'absinthe, expose les ravages que sa consommation produit sur l'organisme et le tort qu'elle cause à la viticulture, et conclut en proposant à la Société de s'associer aux vœux formulés par la Société nationale d'Agriculture et la Société des Agriculteurs de France contre cette liqueur. Adopté.

M. Brame rend compte brillamment d'une conférence de M. Couzinet sur la mobilisation du sol, par la mise en actions des propriétés rurales, ce qui en relèverait la valeur. M. Brame ne croit pas à la possibilité de la mise à exécution de semblables projets, et conclut à la nécessité de ramener l'ouvrier à la terre et le paysan à l'amour du sol natal.

M. Lucien Fournier, examinant la constitution des syndicats agricoles formés par les patrons, les juge absolument inefficaces pour conjurer le danger des grèves. Une discussion, à laquelle prennent part

MM. Eugène Pluchet, Maisonhaute et Brame, s'engage à ce sujet. On objecte que le Syndicat de Seine-et-Oise vient seulement d'être reconstitué, qu'il faut lui faire un peu de crédit, lutter, et prendre confiance. M. Brame insiste sur ce point qu'il faut que le Syndicat soit mixte, c'est-à-dire soit une association entre patrons et ouvriers, que l'on constitue des caisses de retraites, d'assurance, de crédit, que l'idée d'antagonisme des classes soit écartée.

M. le Président adresse les remerciements de la Société à tous les membres qui viennent de lui communiquer leurs pensées.

M. Paul Fournier, au nom de la Section de Culture, présente comme candidats à la place vacante : MM. Bouligny, à Marcq, par Thoiry; Delaunay, à la Cauchoiserie, et Gaucheron, à Noisy-le-Roi.

M. E. Remilly, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, présente comme candidats à la place vacante : MM. Cappon, médecin-vétérinaire à Chevreuse, et le docteur Duhaut, à Versailles.

La séance est levée. Trente-sept membres étaient présents.

Le Bureau et un certain nombre de membres de la Société se réunissent pour faire les visites d'usage à M. le Préfet et à M. le Maire, nos Président et Vice-Président d'honneur.

## Séance du 1er Février 1907.

*Présidence de* M. NANSOT.

Correspondance : Le Ministre de l'Instruction publique rappelle que des billets à demi-place peuvent être délivrés pour le Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Montpellier le 2 avril. — Carte de M. le Préfet. — M. le Préfet demande copie des rapports sur lesquels la Société a émis des vœux contre l'absinthe et contre la stérilisation du lait au moyen de l'eau oxygénée. — Invitation de la Société de la Nièvre à son grand concours d'animaux gras et reproducteurs, du 7 au 10 février. — Le Syndicat agricole d'Anjou invite au Congrès des Syndicats agricoles qui aura lieu à Angers les 3, 4 et 5 juillet. — Programme du Concours de chiens de berger d'Angerville, 7 juillet. — M. le marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France, adresse un chaleureux appel pour le recrutement de nouveaux membres. — Programme du Concours général agricole, 18 au 26 mars. — MM. Eugène Pluchet et Maisonhaute, dans deux lettres éloquentes, s'élèvent contre les conclusions un peu pessimistes de la communication faite à la séance de janvier, par M. Lucien Fournier, contre les syndicats.

M. Paul Fournier, au nom de la Commission des Douanes, a rédigé un rapport très étudié sur la suppression des droits sur le maïs et sur l'imposition de droits sur les tourbes à litière, qui a été envoyé au

Président de la Commission des Douanes de la Chambre des Députés.

M. Dethan expose avec une parfaite clarté le fonctionnement de la Société de Mutualité du canton de Magny-en-Vexin, dont il est président, et celui de la Fédération des Petites Mutualités.

M. Baillou fait l'historique de la fondation de la Maison d'assistance par le Travail de Versailles, et engage les membres de la Société à s'y procurer des ouvriers.

M. le Président adresse à MM. Dethan et Baillou les remerciements de la Société, et les prie de vouloir bien nous donner pour nos Mémoires un résumé de leurs communications si intéressantes.

Elections. — MM. Pressoir et Lucien Fournier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs. M. Guignard lit les notices concernant MM. Delaunay, Bouligny et Gaucheron, présentés dans cet ordre par la Section de Culture. M. Delaunay obtient 30 voix, M. Bouligny 9, et M. Gaucheron 4. M. Delaunay est proclamé élu.

M. Remilly lit les notices concernant MM. le docteur Duhaut et Cappon, présentés dans cet ordre par la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles. M. le docteur Duhaut obtient 36 voix, M. Cappon 4. M. le docteur Duhaut est proclamé élu.

M. le docteur Moreau demande si nos collègues vétérinaires ont employé, et avec quel succès, le vinaigre de vin contre la fièvre aphteuse? M. Ranvier répond que le vinaigre est assurément un astringent utile, mais ne constitue pas un remède héroïque contre cette maladie.

Quarante-sept membres présents.

## Séance du 1er Mars 1907.

*Présidence de* M. NANSOT.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire de M. Th. Louvard, mort le 14 février, à l'âge de soixante-cinq ans. Notre regretté collègue, ancien pharmacien, appartenait depuis 1896 à la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, qu'il présidait. Il avait été Président de la Société ; très assidu à nos séances, il prenait une part active à nos travaux.

Correspondance : MM. le docteur Duhaut et Delaunay remercient de leur élection. — M. Frantz Blondel, au nom de Mme Armand Blondel, offre à la bibliothèque de la Société un grand nombre d'ouvrages ayant appartenu à son mari. Remerciements. — M. Emmanuel Boulet demande deux médailles d'argent pour le Concours de chiens de berger à Angerville. Accordé. — M. Eugène Pluchet annonce qu'il a été convoqué au ministère de la Guerre avec une délégation du Comité de la Vente du Blé, et que les achats directs à la culture, interrompus le mois de juin dernier sur les instances du commerce, vont être repris incessamment. — Une conférence de M. Rivière sur les mutualités est remise à M. Dethan pour compte rendu, s'il y a lieu. — Le Bulletin de Meaux est remis à M. Paul Fournier pour examen d'un article sur les délégués agricoles.

Il n'a été envoyé que deux mémoires pour le prix Lamayran sur « la Vache laitière », et un pour celui

sur « la Mutualité agricole ». Ils sont transmis aux sections.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur Duhaut, et l'invite à prendre séance. Il donne ensuite lecture du discours qu'au nom de la Société il a prononcé sur la tombe de M. Louvard.

M. Monmirel rend compte de la réunion de la Fédération des Associations agricoles de la région du Nord; le privilège des bouilleurs de cru y a fait l'objet de discussions très animées; une entente avec le Midi a fini par paraître possible, et une autre réunion aura lieu prochainement. M. Monmirel voudra bien nous mettre au courant des décisions qui auront été prises.

M. Paul Fournier analyse avec sa précision habituelle le compte rendu des expériences faites à Meaux sur le nitrate, le nitrite de chaux et la cyanamide de calcium. A ce sujet, M. Chandèze dit qu'une fabrique de cyanamide se crée actuellement à Briançon, mais que les forces hydrauliques dont dispose l'usine de Notodden, en Norvège, paraissent devoir assurer à celle-ci une puissance difficile à combattre. M. Eugène Pluchet, constatant que, d'après les expériences dont il vient d'être rendu compte, le nitrate de chaux serait équivalent au nitrate de soude, demande où il serait possible de s'en procurer. M. Chandèze indique la Société norvégienne de l'Azote, dont le siège est à Paris, rue d'Antin, 5. — La Société décide que des échantillons suffisants pour des expériences sérieuses seront demandés.

M. Warnesson, avec le talent de parole que nous

connaissons, expose que, malgré les précautions prescrites, la fièvre aphteuse a pris un déplorable développement dans la région. Trois cents communes et quatre cents exploitations sont atteintes; il a précédemment fait connaître les principaux agents de contagion, il convient d'y ajouter les garçons bouchers, les sacs des grainetiers, les laitiers, les rats, la circulation nocturne des troupeaux, la désinfection insuffisante des wagons. Il recommande, suivant l'indication donnée par notre collègue M. Linas, de répandre abondamment du chlorure de chaux à l'entrée des fermes et surtout des étables, de manière à désinfecter automatiquement les entrants et les sortants. Actuellement, les animaux destinés à la boucherie de Versailles arrivent par la gare des Matelots et y sont l'objet d'un examen et d'une aseptisation qui donnent toute sécurité. Il termine en adjurant MM. les Maires de tenir la main, de la manière la plus stricte, à l'observation des mesures sanitaires prescrites.

M. Paul Fournier expose les desiderata formulés par M. Provins sur le régime des sucres. Après discussion, il est décidé qu'il ne sera pas émis de vœu.

M. Chandèze fait connaître, avec une compétence toute particulière, le fonctionnement de l'enseignement agricole au Conservatoire des Arts et Métiers. Sa communication est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Dethan demande à la Société d'émettre d'abord un vœu tendant à ce que les primes décernées aux poulains entiers ne leur soient payées qu'après une année de monte en France. Appuyé par M. Warnesson, le

vœu est adopté. — Il demande ensuite que les étalons de pur sang puissent ne figurer au concours des reproducteurs qu'à un défilé... ou, subsidiairement, qu'ils en soient exclus. M. Warnesson ne pense pas que les propriétaires des pur-sang les exposent jamais aux risques des concours, l'exclusion vaudrait mieux. Le vœu est adopté.

M. Paul Besnard est nommé membre correspondant pour le canton de Versailles.

M. Chandèze est élu membre de la Commission des Douanes. — Sont délégués pour représenter la Société à l'assemblée des Agriculteurs de France : MM. Paul Fournier, Eugène Pluchet et Georges Dethan.

Quarante-trois membres présents.

---

**Séance réglementaire du 5 Avril 1907.**

*Présidence de* M. NANSOT.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. A ce propos, M. Caussé fait observer que les chauves-souris doivent être ajoutées au nombre des agents possibles de propagation de la fièvre aphteuse. M. Eugène Flé a pu constater que la gendarmerie n'avait pas reçu partout d'instructions pour s'opposer à la circulation des animaux pouvant être contaminés. M. Linas dit qu'il serait bon que les affiches relatives à la police sanitaire indiquassent les moyens prophylactiques. Il est

décidé que M. le Préfet sera prié de donner des instructions précises et sévères à la gendarmerie, et qu'un projet de notice sanitaire rédigé par M. Linas lui sera envoyé. — Le procès-verbal est approuvé.

Correspondance : M. le Ministre de l'Agriculture écrit qu'il a été pris bonne note de notre vœu contre l'absinthe. — La Société norvégienne de l'Azote ne peut fournir en ce moment d'échantillons de ses nitrates de chaux, mais en promet pour la prochaine campagne. — Le Club français du Chien de Berger remercie des deux médailles que la Société lui a accordées. — La Société des Agriculteurs de France nous a priés de nous associer à l'avis qu'elle a délibéré sur le projet de loi relatif aux retraites des ouvriers agricoles, ce qui a été fait. — Elle nous accorde pour nos concours de cette année quatre médailles. — Le Comité de la Vente du Blé envoie des bulletins de renseignements à remplir sur la production et la vente des céréales. Transmis à M. Paul Fournier. Il signale le retard de huit mois apporté par le ministère de la Guerre à saisir celui des Finances et ensuite le Conseil d'Etat de la question des achats directs de la Guerre à la culture. Enfin, il offre gracieusement le *Manuel de la Vente coopérative des Grains*, qu'il vient de publier, avec préface de M. le président Paisant, notre collègue d'honneur. — Le Bulletin de la Société Nationale est remis à M. Nansot pour examen d'un article sur la loi projetée, relative aux accidents du travail agricole. — Plusieurs publications sont remises à M. Rudelle pour examen d'articles relatifs à l'impôt sur les revenus agricoles.

M. Gabriel Ranvier donne lecture d'un important travail sur la réorganisation du service sanitaire des animaux, tant en France qu'à Paris et en Seine-et-Oise. Il conclut en demandant à la Société d'émettre trois vœux : Le premier, qui demande que les règlements sanitaires soient pris, pour toute la France, par le Ministre, et non, pour chaque département, par le Préfet, est adopté et sera transmis à M. le Ministre de l'Agriculture. Le second, demandant la transformation complète du marché de la Villette, adopté également, sera transmis à M. le Préfet de la Seine. Le troisième, demandant que le département réorganise le service sanitaire avec le concours de tous les vétérinaires, soit chacun dans sa clientèle, soit avec chacun une circonscription déterminée, sera adressé à M. le Préfet et à nos collègues membres du Conseil général.

M. Monmirel a envoyé une note très intéressante sur les dernières décisions prises par la Fédération des Industries agricoles de la région du Nord. Elle est transmise à la Section de Culture.

M. Paul Fournier expose le projet d'organisation de délégués agricoles déposé par cinquante-quatre députés, à l'instigation de MM. Jaurès et Vaillant. Il en fait ressortir avec un bon sens et une logique parfaite les dangers, les impossibilités et les incohérences. M. le Président remercie M. Paul Fournier de sa communication, applaudie chaleureusement par l'assemblée.

Sont nommés membres des Commissions des Récompenses :

Culture : MM. Victor Lefebvre, Eugène et Jules Flé, Eugène Besnard, Eugène Guignard, Crosnier;

Ecoles : MM. Paul Fournier, Bigaux, Remilly, Linas;

Chevaux : MM. les Membres de la Commission hippique;

Cours de géométrie : M. Eugène Lefebvre.

Elections réglementaires. — MM. Pressoir et Dautier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs. Pour la vice-présidence, M. Eugène Guignard obtient 32 voix. — M. Eugène Remilly est ensuite élu secrétaire adjoint par 31 voix; M. Ottenheim, trésorier pour cinq ans par 33 voix; M. Bigaux, trésorier adjoint par 31 voix. Puis, membres de la Commission administrative : MM. Nansot et Maisonhaute par 34 voix, Desoubry par 32, et Linas par 31. M. Duval-Hugé, horticulteur à Hardricourt, est élu membre correspondant pour le canton de Meulan.

Trente-six membres présents.

---

## Séance du 3 Mai 1907.

*Présidence de* M. NANSOT.

Correspondance : M. le Ministre de l'Agriculture accuse réception du vœu émis par la Société pour la remise du service des épizooties à son ministère, au lieu des préfectures. — Le même ministre nous invite au Congrès international de la Chasse (15 au 18 mai). — Le Club français du Chien de Berger invite au Con-

cours d'Angerville, 7 juillet. — M. l'Inspecteur d'académie autorise notre Commission à visiter les écoles primaires de l'arrondissement d'Etampes et fera annoncer notre concours dans le *Bulletin départemental de l'Instruction publique*. — Invitation au Congrès des Syndicats agricoles à Angers, 3, 4 et 5 juillet. — La Station de pathologie végétale de Montpellier envoie un questionnaire sur la rouille des céréales. Transmis à la Section de Culture. — Un article de M. Tainturier sur le transport des animaux par chemin de fer, et un de M. Rollin, traitant de la police sanitaire des animaux, ont été transmis à M. Warnesson. — Notre collègue M. Emile Petit a remporté au Concours général plusieurs prix pour ses Southdowns. — Le Bulletin de Meaux et le *Travail national* sont remis à M. Nansot pour examen d'articles sur les accidents du travail.

M. le Président annonce à la Société les pertes qu'elle vient de faire :

M. Gustave Heuzé, notre doyen, membre de la Société depuis cinquante-trois ans, mort à quatre-vingt-dix ans, et M. Henri Muret, notre collègue depuis trente ans, mort à soixante-dix-sept ans. Il donne lecture du discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Heuzé. — Plusieurs membres de la Société ont assisté aux obsèques de M. Muret, et une notice sera consacrée à cet excellent collègue.

M. Dethan expose très complètement les essais qu'il a faits du nitrate de chaux, puis rend compte de la conférence mutualiste faite dernièrement par notre collègue M. Gustave Rivière. Ces deux intéressantes

communications seront utilement consultées dans notre prochain volume.

M. Rudelle, avec le talent de parole que l'on connaît, fait à la Société une véritable conférence sur le projet de loi Caillaux, créant l'impôt sur les revenus; après avoir constaté : qu'il est étonnant de voir proposer cet impôt en France, au moment où les pays qui y sont soumis, l'Angleterre et la Prusse, s'agitent pour s'en débarrasser, que la République américaine ne l'a pas adopté; qu'en France, la Convention l'avait repoussé, il démontre que le projet est en complète opposition aux principes proclamés dans la Déclaration des Droits de l'Homme, qui veut que chaque « citoyen contribue aux charges de l'Etat proportionnellement à sa fortune et à ses moyens ». En effet, l'impôt projeté, d'une part exonère un grand nombre de citoyens de toute participation aux dépenses communes, et d'autre part est progressif, c'est-à-dire frappe les revenus d'un pourcentage de plus en plus élevé, s'arrêtant toutefois aux revenus de plus de 100,000 francs, ce qui n'est pas logique, car ce sont ceux-là qui pourraient et devraient supporter les plus fortes taxes, mais évite d'arriver à la confiscation, conséquence fatale du système de la progressivité. Après ces considérations générales, M. Rudelle recherche quels seraient les effets du projet au point de vue spécial de l'agriculture, s'il était adopté. On fait briller aux yeux des petits cultivateurs que ceux-là seuls seraient désormais imposés auxquels leur culture rapporte plus de 1,250 francs! Mais on néglige de leur dire qu'il leur faudrait n'avoir

aucune autre source de gain,... ne pas faire une journée, pas un charroi pour un voisin,... ne pas avoir le moindre titre de rente ou la moindre obligation de chemin de fer, etc., et surtout on ne leur dit pas que le projet laisse en dehors et laisse subsister la part qui, dans le système des contributions actuelles, revient au département et à la commune. Chaque pièce de terre serait évaluée par une commission dépendant en majorité de la Préfecture. Tous les agents du Gouvernement, jusqu'à ceux des Postes, seraient employés à découvrir la matière imposable. Tous les livres de comptes seraient soumis à leurs investigations. Ce serait un régime odieux, inacceptable dans notre pays, et M. Rudelle exprime le ferme espoir que le Parlement, éclairé par l'opposition qui s'est manifestée de toutes parts, repoussera le projet. De vifs applaudissements saluent la fin de cette remarquable communication, qu'il est regrettable de n'avoir pas pu recueillir par la sténographie pour nos Mémoires.

M. Desoubry, au nom de M. Linas, qui n'a pas pu assister à la séance, rappelle que notre collègue avait pu préserver jusqu'à présent son étable de la fièvre aphteuse en répandant devant chaque porte une couche de chlorure de chaux, dans laquelle les entrants, bêtes ou gens, se désinfectaient automatiquement. Mais il a manqué de chlorure pendant deux ou trois jours, et la maladie s'est déclarée. Ce fait, regrettable en lui-même, tend à démontrer la valeur du procédé prophylactique.

M. Paul Fournier, au nom de la Section de Culture,

donne lecture du programme qu'elle propose pour le prix Lamayran de 1908. Il est adopté.

M. Henri Simon, au nom de la Section de Législation et d'Economie rurale, expose que le seul mémoire envoyé pour le prix Lamayran de 1907 ne mérite pas de l'obtenir.

M. Eugène Remilly, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, annonce qu'elle vient d'élire comme président M. Eugène Lefebvre, et qu'elle propose comme candidats à la place vacante, par ordre alphabétique, MM. Brad et Cappon.

Trente-neuf membres présents.

---

## Séance du 7 Juin 1907.

*Présidence de* M. NANSOT.

M. Ernest Gilbert fait remarquer qu'il y a lieu d'inscrire au tableau des lauréats de la prime d'honneur M. Constant Laureau, de la Martinière, commune de Saclay, qui l'a remportée l'année dernière.

Le Comité de la Vente du Blé demande à la Société de désigner ses délégués. Sont nommés : MM. Eugène Pluchet et Eugène Remilly.

Le Bulletin de la Société Nationale mentionne une communication de M. de Lapparent, conseillant, pour conserver la viande, de faire brûler un peu de soufre dans le garde-manger où elle est enfermée. — La librai-

rie Hachette envoie un traité d'Esperanto. — M. Emile Petit a remporté cinq premiers prix au Concours de Rouen, pour ses Southdowns.

M. Eugène Lefebvre propose de décerner une médaille d'argent au premier élève du cours préparatoire à l'Institut agronomique et du cours d'histoire naturelle dans la classe de philosophie, au Lycée. Adopté.

M. Warnesson rend compte d'un rapport présenté à la Société des Agriculteurs de France par M. Tainturier, sur le transport des animaux par chemins de fer; il cite à l'appui le fait à sa connaissance d'un wagon de bestiaux qui a mis trois jours pour venir d'Aurillac à Versailles. Une vache est arrivée morte, et deux autres ne valaient guère mieux. Il propose donc d'adopter le vœu demandant l'abréviation des délais de transport, l'unification et l'abaissement des tarifs, ainsi que la suppression du permis des toucheurs. Le vœu est adopté et sera transmis à M. le Ministre des Travaux publics.

Un rapport sur la police sanitaire des animaux est transmis à M. Baillou.

M. Nansot lit un travail parfaitement étudié sur les accidents du travail agricole; il sera formulé un vœu à l'appui des conclusions de ce rapport qui sera inséré utilement dans nos Mémoires.

M. Desoubry, au nom de la Section d'Economie des Animaux, donne lecture de son rapport sur l'attribution du prix Lamayran; cette étude remarquable conclut à ce que la médaille seulement soit décernée à l'auteur du mémoire n° 2, devise : *Mieux vaut prévenir que guérir*. Les conclusions du rapport sont adoptées, le

pli cacheté est ouvert; l'auteur est M. A. Monvoisin, chef de travaux à l'Ecole d'Alfort.

M. Bigaux présente à la Société une collection de graminées et des tableaux botaniques indiquant les plantes utiles, inertes et nuisibles, dus à M. Philippe Jollivet, gestionnaire du service des fourrages militaires de la place de Versailles. Une Commission, composée de MM. Pressoir, les docteurs Duhaut et Moreau, est nommée pour l'examen de cette intéressante présentation.

M. Bigaux estime qu'au lieu de récompenser des sujets isolés de l'espèce bovine, la Société ferait mieux d'instituer des visites d'étables. Cette proposition, appuyée par M. Desoubry, est renvoyée à la Commission administrative.

M. Paul Fournier, au nom de la Section de Culture, présente, par ordre alphabétique, les candidats suivants aux deux places vacantes : MM. Bouligny, Gaucheron, Isambert, Constant Laureau.

M. Eugène Remilly, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, déclare que, pour la place vacante, elle classe en première ligne M. Cappon, médecin-vétérinaire à Chevreuse, et en seconde ligne M. Ch. Brad, commissionnaire en bestiaux. MM. Emile Renault et Jules Flé sont adjoints au Bureau comme scrutateurs; il y a 32 votants : M. Cappon obtient 17 voix, M. Brad 13; il y a un bulletin blanc. En conséquence, M. Cappon est déclaré élu.

La séance est levée. Trente-six membres présents.

---

## Séance du 5 Juillet 1907.

*Présidence de* M. NANSOT.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Cappon, dernièrement élu, et l'invite à prendre séance.

Correspondance : MM. Cappon, Monvoisin, l'Inspecteur d'Académie et le Proviseur du Lycée Hoche adressent leurs remerciements pour leur élection, l'attribution d'une médaille Lamayran et les médailles offertes à deux élèves du Lycée. — M. le Préfet annonce que le Ministère de l'Agriculture nous accorde une subvention de 875 francs (au lieu de 950 fr.), et fait connaître les très minutieuses conditions auxquelles est subordonné le paiement de cette somme. — M. Eugène Pluchet fait hommage d'une brochure de son frère Emile, intitulée : *Vigne et Betterave.* Elle expose de la manière la plus claire et la plus impartiale les causes de la crise viticole et les moyens d'y remédier. — Dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 13 juin et dans le Bulletin de la Société de Médecine vétérinaire, on doit remarquer une communication de M. Vallée. Notre éminent collègue d'honneur a étudié le procédé de von Pirket pour déceler la tuberculose : si l'on couvre de quelques gouttes de tuberculine les scarifications légères faites sur la peau d'un tuberculeux, il se produit une plaque œdémateuse ; si le sujet n'est pas tuberculeux, aucun phénomène n'apparaît. M. Vallée a appliqué ce pro-

cédé à des animaux de l'espèce bovine, en faisant les scarifications au garrot, afin d'éviter que les animaux se grattent, et il paraît devoir donner des indications très précises. — A signaler l'entreprise d'un puissant syndicat américain qui établit, tout près de Paris, de Rouen et de Bordeaux, d'immenses abattoirs, et monopoliserait l'achat du bétail français. Il y aura lieu de veiller à ce que ce projet ne dissimule pas celui de l'introduction en grand du bétail américain. — Le Comité de la Vente du Blé demande s'il convient d'insister auprès de l'autorité militaire pour que les achats directs à la culture s'effectuent dès maintenant. Il sera répondu affirmativement.

M. le président Paisant, membre d'honneur de la Société, fait une conférence tout à fait remarquable sur les marchés à terme, leurs inconvénients, et expose le projet de loi qu'il a rédigé pour y obvier. Nos Mémoires prochains en donneront l'économie. Cette communication est accueillie par les vifs applaudissements de l'assemblée.

M. Maxime Barbier lit son rapport sur l'attribution de la médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement d'Etampes : il en résulte que cette médaille doit être décernée à M^me^ veuve Louis Véron, aux Gobelins, commune de Villeneuve-sur-Auvers, dont la famille occupe cette ferme depuis cent cinq ans.

M. Crosnier, au nom de la Commission, lit son rapport sur les récompenses à décerner pour la moyenne et la petite culture.

M. Bigaux lit celui de la Commission de l'Enseignement agricole dans les écoles primaires.

MM. le comte de Galard et Desoubry font connaître le résultat de l'examen qu'ils ont fait des produits de nos étalons à Magny-en-Vexin et à Milon-la-Chapelle.

M. Eugène Lefebvre lit son rapport sur l'attribution des prix Richard de Jouvance aux élèves du Cours municipal de géométrie.

M. Pressoir propose qu'une médaille d'argent soit accordée à M. Jollivet pour sa présentation botanique des plantes du foin et des graines mêlées à l'avoine.

Les conclusions des rapporteurs sont successivement mises aux voix et adoptées.

M. Nansot donne lecture du vœu que, suivant le désir exprimé par la Société dans sa dernière séance, il a rédigé contre le projet de loi sur la responsabilité des accidents du travail agricole.

M. Leclère, au nom de la Section d'Economie des Animaux, propose le programme du prix Lamayran à décerner en 1908. Il est adopté.

M. Emile Petit est nommé membre de la Commission des Douanes.

La séance solennelle est fixée au dimanche 6 octobre, et la première séance de l'année agricole 1907-1908 au vendredi 11 octobre.

Elections. — MM. Emile Renault et Paul Dautier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs; il y a 39 votants.

M. Eugène Guignard lit les notices concernant les quatre candidats aux deux places vacantes. M. Paul

Fournier déclare que la Section propose en première ligne, pour remplacer M. Heuzé, M. Constant Laureau, et en seconde ligne, M. Gaucheron. — Pour remplacer M. Muret : en première ligne, M. Isambert, et en seconde ligne, M. Bouligny.

M. Laureau obtient 20 voix, M. Gaucheron 16. M. Laureau est proclamé élu.

Pour la seconde élection : M. Isambert obtient 20 voix, M. Bouligny 18. M. Isambert est proclamé élu.

M. Gaucheron est élu membre correspondant pour le canton de Marly-le-Roi, et M. Nivet pour celui de Palaiseau.

La séance èst levée. Quarante-six membres présents.

---

**Séance solennelle et publique du 6 Octobre 1907.**

Salle ordinaire des Séances, 2 heures.

*Présidence de* M. NANSOT.

M. le Préfet, M. le Maire et M. le marquis de Labriffe s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, étant retenus par d'autres obligations.

M. le Président prononce un discours aussi remarquable par la pensée que par la forme : il est chaleureusement applaudi.

Le Secrétaire général rend compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. — M. le professeur R. Lezé fait une conférence d'un haut intérêt

pratique sur les eaux potables; il indique notamment un moyen bien simple de purifier l'eau douteuse : c'est de la faire séjourner pendant quarante-huit heures dans un tonneau où seront suspendues des chaînettes de fer, en l'y agitant de temps à autre, puis, afin de lui enlever le goût métallique, de la faire couler dans un récipient où on l'agitera pour l'aérer avant de la consommer après repos. M. le Président adresse à M. Lezé les remerciements de la Société pour son intéressante et si utile communication, accueillie d'ailleurs par d'unanimes applaudissements.

M. Maxime Barbier lit son rapport sur l'attribution de la médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement d'Etampes. Les récompenses décernées sont ensuite remises aux lauréats par les membres de la Société.

M. le Président adresse à ses collègues ses remerciements pour le concours qu'ils lui ont prêté pendant cette année, et proclame président pour celle qui va commencer M. le marquis de Crux.

La séance est levée à 4 heures. Vingt et un membres étaient présents.

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 6 OCTOBRE 1907

## DISCOURS

PRONONCÉ

**Par M. NANSOT, Président sortant.**

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

L'Agriculture traverse, depuis le milieu du siècle dernier, une crise d'une gravité extrême. L'exode des campagnes, l'abandon de la terre se sont accentués de telle sorte, que la culture, malgré les progrès considérables de la machinerie agricole, a dû, depuis longtemps, recourir à l'élément étranger pour compléter le personnel ouvrier qui lui faisait défaut. Le mouvement, enrayé en partie, à une certaine époque, a repris ensuite avec une intensité inquiétante. Le dépeuplement des villages n'a cessé de s'accroître au profit de ce qu'un auteur belge a appelé « les villes tentaculaires ». Les causes multiples de l'attraction qu'elles exercent sur l'habitant des campagnes sont, toutes, bien connues de chacun de

vous. La presse agricole ne cesse d'en signaler les dangers et d'en montrer les conséquences désastreuses.

« ..... L'homme est, de tous les animaux, celui qui « peut le moins vivre en troupeaux..... Les villes sont « le gouffre de l'espèce humaine; au bout de quelques « générations, les races périssent ou dégénèrent; il « faut les renouveler, et c'est toujours la campagne qui « fournit à ce renouvellement..... »

A l'époque, Messieurs, où J.-J. Rousseau écrivait ces lignes, l'industrie n'avait pas encore acquis l'extension énorme qui s'est produite de nos jours. Le travailleur agricole n'était pas alors sollicité par le mirage trompeur de salaires plus importants et de conditions meilleures d'existence; il ne se doute pas, hélas! du désenchantement qui ne tarde guère à faire son œuvre.

Mais ce ne sont pas des plaintes qu'il faut aujourd'hui faire entendre: c'est le remède à ce mal qu'il importe de rechercher avant que la ruine, la déchéance morale, le chômage et les grèves aient jeté dans la circulation errante cette quantité énorme d'ouvriers d'industrie dont le travail, dans un avenir plus ou moins prochain, ne sera plus assuré.

Le mouvement industriel, en effet, qui s'est développé en France avec une intensité si merveilleuse, depuis vingt-cinq années, arrive à son apogée. Des progrès pourront se réaliser et se réaliseront certainement encore, mais la consommation des produits industriels a des limites et la production dépassera bientôt les besoins. La concurrence des pays étrangers, où la main-d'œuvre est moins chère, augmente dans des condi-

tions particulièrement inquiétantes. Certaines contrées, autrefois tributaires de la France, prennent un tel développement économique, que, non seulement, elles se suffisent à elles-mêmes, mais viennent encore envahir, en Europe, tous les champs d'exploitation des produits manufacturés.

Le danger est grand; il est à nos portes, et dès maintenant il serait sage de prévoir que le moment arrivera où ces ouvriers sans profession déterminée, qui constituent les vagabonds des villes ou les chemineaux des campagnes, et qu'on évalue, à l'heure actuelle, à plus de 400,000, viendront s'augmenter de tous ceux que l'industrie ne pourra plus nourrir et qui deviendront alors un véritable fléau pour nos campagnes.

Il est temps de réagir et de ramener à la terre cette multitude de bras et d'intelligences qui l'ont abandonnée et qui retrouveront dans l'agriculture « féconde et éternelle » les ressources que seule elle peut leur donner.

L'évolution qui s'est produite a créé des goûts et des besoins nouveaux. Il est donc indispensable de rechercher les moyens d'améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière. Des solutions nombreuses ont été proposées; elles révèlent chez ceux qui se sont occupés de cette difficile question une préoccupation constante : celle de rapprocher l'ouvrier de celui qui l'emploie, en établissant entre eux un courant de confiance mutuelle, en montrant le désir de dissiper tout malentendu et en détruisant cette idée, si fausse, que l'ouvrier est exploité par le patron, lequel s'enrichit scandaleusement à ses dépens.

Jusqu'ici, le résultat n'a pas répondu à l'attente; l'agitation gréviste ne paraît pas se calmer; le malaise existe toujours; la confiance tarde à renaître, et la crainte de conflits nouveaux rend impossible l'application de mesures dont la pratique nous ferait connaître les avantages et nous permettrait de corriger les défauts.

L'éducation des populations de nos campagnes est, tout d'abord, entièrement à modifier. On devrait, en effet, s'appliquer à intéresser les jeunes enfants aux travaux des champs dès leur entrée à l'école. Les programmes, beaucoup trop chargés, des études auxquelles ils sont soumis exigent une trop grande assiduité et ne laissent, le plus souvent, dans l'esprit des élèves, que de vagues notions bientôt dissipées. Ils gagneraient donc à être largement simplifiés et réduits à un enseignement plus pratique et plus en rapport avec les besoins de l'existence qui attend le travailleur de la campagne. L'étude des travaux agricoles rentre bien, il est vrai, dans le programme scolaire, mais on devrait lui donner une place beaucoup plus grande et, avec l'aide des municipalités, établir des champs d'expérience qui font presque totalement défaut aujourd'hui.

Les champs d'expérience doivent tenir une très large place dans l'enseignement agricole.

Le Gouvernement l'avait bien compris lorsque, dans une circulaire du 3 juillet 1905, le Ministre de l'Intérieur avait engagé les préfets à faire comprendre des champs de cette nature dans les projets d'installation de maisons d'école, pour lesquels la déclaration d'utilité publique serait sollicitée.

Malheureusement, le Conseil d'Etat vient de décider que les effets de l'expropriation pour cause d'utilité publique devaient être limités aux seuls terrains nécessaires pour la construction des bâtiments et cours des écoles, ainsi que pour le logement des maîtres.

C'est donc seulement à l'amiable que les municipalités pourront acquérir les immeubles destinés à servir de champs d'expérience.

L'élève s'intéresserait beaucoup plus aux leçons théoriques de son maître; il verrait le résultat de ses efforts et de son travail, il s'attacherait à l'examen et à la mise en pratique des diverses méthodes de culture, à l'emploi des engrais, à la sélection raisonnée des semences, et cette étude, commencée à l'école, serait continuée au domicile familial. Plus tard, des cours d'adultes seraient organisés pour compléter ce système d'éducation. Des récompenses, soit en argent, soit en livrets de Caisse d'épargne, seraient accordées aux élèves les plus méritants, et, sans aucun doute, l'Etat, les assemblées départementales et, j'ajoute, les diverses sociétés d'agriculture ne manqueraient pas de fournir, dans la plus large mesure, les encouragements et les subventions nécessaires. Dans ces cours d'adultes, on instruirait l'ouvrier agricole de ses droits et aussi de ses obligations. Cet enseignement spécial aurait une haute portée morale.

Depuis longtemps déjà, les théories les plus funestes sont répandues dans la classe ouvrière. Dieu me garde, Messieurs, de faire ici de la politique! ce serait absolument contraire aux règles de notre Société; mais il est cependant impossible, lorsqu'on étudie les questions

sociales qui, en ce moment, passionnent les esprits, lorsqu'on recherche les causes des grèves qui, de tous côtés, nous menacent, et lorsque, surtout, on se préoccupe, avec une véritable angoisse patriotique, des conséquences qu'elles entraînent, aussi bien pour les ouvriers que pour ceux qui les emploient, il est impossible, dis-je, de méconnaître le côté politique d'un mouvement qui, en s'accentuant, peut devenir, pour le pays, une source de calamités et de ruines.

Les syndicats ouvriers, dont le nombre s'accroît sans cesse, entendent imposer à l'exploitant les conditions de prix, la durée du travail et même le choix des ouvriers qu'il aura à employer. Aucune liberté n'est laissée à ces derniers; ils sont sous l'entière dépendance d'une prétendue majorité despotique qui, substituant sa volonté à celle des syndiqués, leur impose, sans examen, sans résistance possible, les ordres de quelques personnalités turbulentes, recherchant une popularité factice et escomptant d'avance le profit à en tirer. Si l'ouvrier est laborieux, il lui est même fait défense de travailler plus que ses compagnons et, par suite, de mériter un salaire plus élevé. On veut, en réduisant à zéro le profit du fermier, arriver ainsi à faire disparaître le fermage et à exproprier, sans indemnité, le propriétaire foncier. C'est la première étape vers un but patiemment poursuivi : la grande exploitation coopérative par l'Etat ou la commune, et la mise en commun des terres.

Voici comment un auteur allemand, dans son ouvrage sur *La Politique agraire du Parti socialiste*, comprend l'organisation nouvelle dont il nous vante les bienfaits :

« ..... La grande masse des moyens de production,
« celle qui a le plus d'importance au point de vue
« économique, deviendra la propriété sociale; la pro-
« duction sera également sociale. Le petit artisan,
« même s'il reste indépendant dans son atelier, sera
« dans une complète dépendance de la société, qui,
« seule, lui fournira la matière première et ses outils,
« et qui, généralement, sera aussi le seul client de ses
« produits..... »

« Chez les paysans, l'évolution suivra la même
« marche. Les innombrables propriétaires d'infimes
« exploitations parasites renonceront avec joie à l'in-
« dépendance et à la propriété dont ils n'ont que les
« apparences, quand on leur montrera les avantages
« incontestables de la grande exploitation..... »

Le même auteur termine son ouvrage par les lignes suivantes, que je vous demande encore la permission de vous citer :

« ..... La campagne, dont les grandes beautés natu-
« relles forment un si triste contraste avec l'imbécillité,
« la misère et la crasse de ses habitants, sera, grâce.....
« au triomphe du prolétariat, transformée en un jardin
« délicieux qu'habitera une génération libre, joyeuse
« et fière..... »

On reste confondu devant l'inconvenance et l'absurdité de ce langage, autant qu'attristé des déceptions qu'il réserve à ceux qui le prennent au sérieux.

Messieurs, l'auteur allemand dont je parle me paraît bien mal connaître l'attachement à son sol de l'habitant de nos campagnes, sa finesse, la subtilité de son

esprit. Au lieu de le traiter avec un pareil dédain, de le bercer de promesses malsaines et trompeuses et de visions chimériques, il aurait fait meilleure besogne s'il avait recherché les moyens de l'instruire et d'améliorer son sort en lui procurant une existence meilleure, plus saine, plus personnelle, plus libre et certainement plus heureuse que celle rêvée par les dangereux utopistes qui cherchent à l'entraîner dans une voie pleine de périls et de déboires.

Ce problème n'est cependant pas insoluble, et sa solution ne doit pas rester plus longtemps à l'état purement théorique. Il importe, au contraire, au plus haut degré, de la faire entrer dans une voie plus pratique en mettant tout en œuvre pour montrer à l'ouvrier qu'on a le plus grand souci de son bien-être et qu'on est prêt à lui faciliter les moyens d'améliorer le sort que lui fait son dur labeur.

Un certain nombre de lois nouvelles sont, en ce moment, soumises à l'examen de nos assemblées délibérantes. Il nous suffira de citer les projets sur la constitution du bien de famille, sur les retraites ouvrières, sur les accidents du travail en matière agricole, sur l'extension et l'appropriation aux besoins de l'ouvrier de culture de la loi sur les habitations à bon marché, etc., etc.

Mais sans attendre le vote de ces différentes lois qui sont diversement discutées et qui ne paraissent pas devoir assurer le résultat que nous souhaitons, on peut dès maintenant essayer la réalisation des moyens à notre portée immédiate, en appliquant, aux diverses

contrées, ceux de ces moyens qui rentrent le mieux dans leurs besoins et leurs usages.

J'écarterai, tout d'abord, le projet de la participation aux bénéfices, préconisé par certains auteurs, mais qui ne peut guère être appliqué qu'aux exploitations industrielles. L'ouvrier agricole a besoin, en effet, d'un salaire immédiat. Il ne peut attendre que la récolte soit achevée et vendue ; il ne peut courir les chances d'une année désastreuse qui le laisserait sans ressources, d'une mévente qui prolongerait sa gêne ; de tous les accidents, enfin, qui ne lui feraient envisager que comme un leurre l'espoir trompeur d'un partage toujours aléatoire.

L'exploitant, de son côté, doit conserver la direction unique de sa culture ; il ne peut accepter un contrôle incessant, une critique quelquefois hostile, souvent incompétente, de son mode d'exploitation ou de l'opportunité de ses dépenses, un examen d'une comptabilité compliquée dont tous les éléments constitueraient des sujets de discussion.

D'excellents esprits ont, cependant, pensé qu'en rattachant ainsi l'ouvrier à l'œuvre commune, on rehaussait, à ses propres yeux, l'importance de son travail. Je ne sais quels sont les résultats qu'on a obtenus par ce moyen, mais je doute qu'ils aient donné satisfaction aux uns ou aux autres.

Il a été également question de la reconstitution des grandes propriétés, qui permettrait ce qu'on a appelé « la mobilisation de la propriété foncière ». Une vaste exploitation mise en société, comme certaines indus-

tries, les mines, par exemple, produirait, selon l'auteur de ce projet, un rendement beaucoup plus considérable de la terre, en faisant affluer les capitaux à l'aide desquels il serait possible d'avoir recours à tous les nouveaux procédés de culture perfectionnée et, par suite, d'arriver à la suppression d'une grande partie de la main-d'œuvre.

De très vives critiques ont été soulevées contre l'exécution d'un plan de cette nature. Je n'en retiendrai que ce fait, qu'il me paraît atteindre un but absolument opposé à celui qu'il convient de poursuivre.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, en effet, de chercher le moyen d'obtenir un rendement avantageux pour les capitaux disponibles. Le problème à résoudre doit avoir pour principal objectif de rattacher à la terre l'ouvrier agricole, en lui montrant les avantages qu'il en pourra tirer, en l'empêchant d'abandonner les champs pour les attractions malsaines et trompeuses de l'existence dans les villes, et en lui procurant, à la campagne, une vie facile, agréable, avec un labeur suffisamment rémunéré.

L'enfant de la campagne est certainement attaché à son sol. Il a le sentiment très développé de la propriété. Il faut donc lui faciliter la location ou l'achat de la petite maison et du terrain nécessaires pour vivre, avec sa famille, dans les conditions d'un véritable bien-être. La maison, sur le modèle des constructions modernes, avec l'élégance modeste qu'on y peut apporter, lui rendra agréable le séjour de son habitation. L'adjonction d'un terrain plus ou moins grand

lui permettra de se livrer, pour ses besoins, à la culture maraîchère et, peut-être, d'élever vache ou chèvre. Le ménage et les enfants se trouveront au mieux de cette existence paisible, d'où la gêne sera exclue. Les heures qui ne seront pas consacrées par le père de famille aux travaux de sa petite culture seront employées, dans les exploitations environnantes, aux divers travaux de saison, et la rémunération qui en résultera apportera à la famille une augmentation très appréciable des ressources dont elle aura besoin.

Les facilités qu'apporte le Crédit agricole permettront la réalisation facile de ce programme, et l'habitant des campagnes, en y joignant son affiliation à une Société d'assurances mutuelles, tant pour lui-même et sa famille que pour le modeste bétail qui lui appartiendra, sera ainsi rassuré pour l'avenir et aura l'esprit fermé aux idées spoliatrices qu'on voudrait lui inculquer.

Messieurs, on est frappé, en visitant certains pays voisins, parmi lesquels je citerai particulièrement l'Angleterre, la Suisse, la Bavière, par l'aspect aimable et la propreté absolue de la plupart des villages. Vous éprouvez, en les parcourant, cette impression que vous vous trouvez au milieu d'une série de maisons de campagne. Une sorte de coquetterie règne dans l'agencement général; un ordre parfait se révèle dans les plus modestes exploitations. Les constructions sont bien orientées, bien éclairées, bien aérées. Tout y est à sa place, et l'on sent que la vie familiale s'y développe avec une tranquille et heureuse régularité.

N'en peut-il être de même chez nous? Si nous par-

venons à constituer, dans nos campagnes, des foyers attrayants, nous aurons pour auxiliaires, selon la pensée exprimée par M. Méline, les femmes elles-mêmes, que l'aspect misérable des fermes a souvent éloignées de nos villages. En modifiant cet aspect, les femmes consentiront à franchir le seuil des habitations nouvelles et bientôt ne voudront plus les quitter.

Le métayage, d'autre part, est certainement aussi un des moyens de salut pour la classe ouvrière. Les capitaux qui lui font défaut seront fournis par le propriétaire. Tous les instruments, les bestiaux, les engrais, les semences pourront être achetés au moment voulu. L'intérêt du fermier se confondra avec celui du propriétaire, et de cette association naîtra une mutuelle et commune confiance dont maître et fermier ne tarderont pas à recueillir les fruits.

Mais, Messieurs, je le répète, c'est surtout en inculquant à la jeunesse de nos campagnes le goût de la culture que nous enrayerons le mouvement qui la porte à se diriger vers la ville. Vous seuls, Messieurs les Instituteurs, que je voudrais voir ici en plus grand nombre, pouvez, par votre influence bienfaisante, par votre action sur vos jeunes élèves, par vos leçons pratiques, par vos cours d'adultes, arriver à faire apprécier le charme et l'intérêt qui s'attachent à la vie saine des champs.

En aidant, par cette influence, à diriger la jeune génération dans cette voie, c'est-à-dire à la ramener vers la terre, vous aurez rendu à notre pays un service inappréciable.

# COMPTE RENDU

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE AGRICOLE 1906-1907

Par M. MAXIME BARBIER, Secrétaire général.

---

MESSIEURS,

La revue rétrospective annuelle de nos travaux, que le Règlement m'oblige à vous présenter dans cette séance, me fait toujours souvenir du temps heureux où je voyageais à pied dans les montagnes. Parvenu à un col qui séparait deux vallées, m'arrêtant un instant, je jetais avec plaisir un regard sur le chemin parcouru, me remémorant ce qui m'y avait intéressé, et j'envisageais avec l'espoir de nouvelles et heureuses découvertes la route qui me restait à suivre : c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment. Je vais vous rappeler l'œuvre de l'année écoulée, et déjà vous avez reçu l'ordre du jour de la prochaine séance.

J'aurais de la peine, Messieurs, à rendre compte des travaux de vos quatre Sections en les parquant dans les limites que leur titre semblerait devoir leur assigner... C'est qu'en effet, beaucoup d'entre vous sont

également aptes à traiter les questions diverses qui se présentent à vous; et, d'ailleurs, comment les cultivateurs pourraient-ils se désintéresser de l'élevage des animaux, de la construction des machines et des bâtiments agricoles, de la législation qui les régit, et réciproquement? Vous ne serez donc pas étonnés de m'entendre confondre un peu l'origine des mémoires dont nous avons eu le plaisir d'entendre la lecture, et qui tous tendent au même but, notre prospérité agricole.

M. le comte de Gourcy, toujours empressé à nous mettre au courant de ses essais, nous a présenté des spécimens remarquables par leur grosseur de la variété de pomme de terre *Solanum Commersoni* violette : il l'a cultivée en terrain marécageux, ainsi qu'il est indiqué, et en a obtenu 200 kilogrammes de tubercules pour 5 kilogrammes plantés. Il l'a d'ailleurs trouvée aqueuse, et moins convenable pour la table que la variété dite *Cérès*.

M. Lucien Fournier nous a exposé de nouveau la gravité des dommages que les corbeaux font éprouver à nos récoltes : espérons que la loi récemment votée nous permettra de les voir diminuer.

M. Paul Fournier nous a, dans un mémoire bien intéressant à consulter, rendu compte des expériences de M. Courrière sur les trois nouveaux engrais qui, fixant l'azote de l'air, doivent permettre de suppléer aux nitrates de soude du Chili, c'est-à-dire le nitrate et le nitrite de chaux et la cyanamide de calcium ou chaux azote.

Dans un autre rapport, il a fait ressortir, avec l'évidence du bon sens, les tracasseries incessantes dont tous les cultivateurs seraient les victimes si les délégués agricoles que demandent MM. Jaurès et Vaillant étaient admis à contrôler journellement les conditions de travail et d'hygiène de leurs ouvriers.

M. Georges Dethan nous a donné de précieux détails sur les expériences qu'il a faites du nitrate de chaux, et M. Pressoir nous a fait connaître comment les tourbières peuvent être fructueusement utilisées pour la production intensive des nitrates.

Le même savant collègue nous a rendu compte de l'examen que la Commission dont il était le président a fait des échantillons des plantes du foin, et des graines que peut contenir l'avoine, présentés par M. Jollivet.

M. Lezé nous a mis en garde contre l'emploi de l'eau oxygénée pour la conservation du lait. Son rapport, ainsi que celui de M. Linas, en font connaître les dangers, notamment pour les nouveau-nés.

C'est avec un vif intérêt que nous avons suivi les expériences de vaccination antituberculeuse d'après von Behring, par MM. Vallée et Rossignol, nos collègues d'honneur et correspondant : la méthode n'a pas donné ce que l'on en espérait, mais elle a posé un jalon pour l'avenir.

Nous nous sommes également intéressés aux études de M. Vallée sur le mode de diagnostic de la tuberculose dû à von Pirket.

La fièvre aphteuse, qui a causé dans notre région

de si grands ravages, a été l'objet de nombreuses communications : MM. Warnesson, Desoubry, notamment, nous ont tenus au courant de la marche de cette épizootie. M. Linas paraît avoir trouvé un moyen héroïque de préserver les étables de la contagion : c'est d'établir, au seuil des locaux, un bain d'hypochlorite de chaux (vulgairement chlorure de chaux), dans lequel les entrants, gens ou bêtes, sont automatiquement obligés de désinfecter leurs pieds ou pattes.

M. Gabriel Ranvier vous a, par des considérations très judicieusement exposées, déterminés à émettre un vœu tendant à l'unification du service sanitaire du marché de la Villette et à sa réorganisation départementale.

Sur le rapport très documenté de M. Eugène Remilly, vous avez émis un vœu contre la fabrication et la mise en vente de la funeste liqueur d'absinthe.

M. Chandèze, notre nouveau collègue, nous a bien gracieusement payé sa bienvenue en nous exposant l'organisation de l'enseignement de l'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers, dont il vient de cesser d'être le directeur.

M. Georges Gilbert nous a fait connaître dans quelles conditions économiques pouvaient être organisés des moteurs à gaz pauvre : il estime que leur emploi permettrait de réaliser une économie de 75 p. 100 sur la machine à vapeur.

M. Georges Dethan nous donne un compte rendu très intéressant d'une conférence faite par M. Gustave Rivière, notre collègue, sur les sociétés de mutualité agricole.

M. Lucien Baillou vous a indiqué l'organisation des Maisons de Travail de Versailles et de Pontoise, en vous demandant de vous adresser à leurs directeurs lorsque vous manquez de main-d'œuvre.

L'extension aux exploitations agricoles de la loi sur les accidents du travail ne pouvait pas manquer d'appeler notre attention. C'est notre Président, M. Nansot, qui s'est chargé de nous en faire remarquer les conséquences et les dangers..., avec quelle autorité et quelle compétence, c'est ce que la lecture de son rapport fera amplement ressortir. Comme conclusion, vous avez adressé au Parlement un vœu demandant des modifications au projet. Nos dévoués collègues MM. Legrand et Rudelle se sont chargés d'appuyer nos réclamations au Sénat et à la Chambre.

Sur les conclusions de M. Paul Fournier, vous avez émis un vœu contre la suppression des droits de douane sur les maïs et pour l'imposition d'un droit de douane sur les tourbes à litière.

M. Lucien Fournier nous a fait, sur l'inefficacité des syndicats patronaux en présence des syndicats ouvriers, une communication un peu décourageante, contre les conclusions de laquelle plusieurs de nos collègues ont protesté.

Dans une étude très approfondie, M. Brame a rendu compte d'une conférence de M. Couzinet, directeur du Crédit Foncier à Toulouse, tendant à la mobilisation du sol. Il a démontré que ce système était inapplicable dans nos pays.

M. Paul Fournier nous a déterminés à protester con-

tre le traité de commerce avec la Suisse, qui nous est désavantageux.

M. Nansot vous a exposé comment une grève des ouvriers agricoles a éclaté dans les environs de Meaux, en mai 1906.

M. Vincent Pluchet nous a fait connaître les conditions dans lesquelles vient de s'organiser la Caisse régionale du Crédit mutuel agricole de Seine-et-Oise, dont le siège est à Etampes.

M. le président Paisant, membre d'honneur de notre Société, a bien voulu venir nous faire un exposé parfaitement lucide de la législation actuelle en matière de marchés à terme et sur les courtiers de commerce, puis du projet de loi qu'il a formulé sur cette question, projet que nous avons appuyé par un vœu.

M. Rudelle nous a fait un exposé et une critique irréfutable du projet de loi Caillaux sur l'impôt contre les revenus.

M. Ranvier a formulé un vœu que vous avez accueilli, tendant à ce que la police sanitaire soit soumise au Ministre, et non plus aux préfets.

Enfin, j'ai eu l'honneur de vous révéler les signes tracés sur les murs, à l'aide desquels les chemineaux indiquent aux camarades qui les suivent l'accueil auquel ils doivent s'attendre dans chaque ferme. Je serai heureux si cette vulgarisation épargne à quelqu'un de vous des visites désagréables.

Nous avons fait, cette année, des pertes bien douloureuses : MM. Armand Blondel, Louvard, Gustave Heuzé, Henri Muret, depuis de longues années nos col-

lègues, nous ont été enlevés par la mort. Vous trouverez dans le prochain volume de nos Mémoires, avec leurs portraits, les notices et les discours dans lesquels MM. Eugène Remilly, Nansot, Bigaux et Emile Pluchet leur ont rendu l'hommage qu'ils méritaient. Puis, M. Pasquier, membre de la Société depuis quarante-sept ans, a dû cesser, par suite de l'état de sa santé, de prendre part à nos travaux : vous l'avez nommé membre d'honneur; et M. Nanot, trop occupé par ses fonctions de directeur de l'Ecole d'Horticulture, nous a donné sa démission. Nous avons comblé nos vides par l'élection d'hommes distingués : MM. Paul Dautier, Gabriel Ranvier, Delaunay, le docteur Duhaut, Cappon, Constant Laureau et Emile Isambert, membres titulaires, ainsi que MM. Gaucheron, Duval-Hugé, Nivet et Paul Besnard, membres correspondants. Nous leur confions le soin de ne pas laisser dégénérer notre vieille mais toujours bien vivante Société, qui depuis cent neuf ans a rendu de réels services à la Patrie.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DE LA

# MÉDAILLE D'HONNEUR

## AU PLUS ANCIEN FERMIER

De l'Arrondissement d'Etampes

Par M. MAXIME BARBIER.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis 1903, notre Société a voulu consacrer publiquement la solidarité des intérêts réciproques des fermiers et des propriétaires, ainsi que les bons rapports qu'ils entretiennent depuis des temps reculés; dans ce but, elle a décidé qu'une Médaille d'honneur, de grand module, en or, serait décernée chaque année au représentant de la famille de cultivateurs dont les générations se seraient perpétuées le plus longtemps dans la même ferme de l'arrondissement dans lequel ont lieu ses concours.

Deux candidatures se sont produites cette année dans

l'arrondissement d'Etampes. Ce sont : celle de M. Imbault, à la ferme de Dhuilay, commune d'Ormoy-la-Rivière, que sa famille exploite depuis quatre-vingt-dix-sept ans, et celle de Mme veuve Louis Véron, aux Gobelins, commune de Villeneuve-sur-Auvers.

Mon grand-père était propriétaire de cette ferme; le 17 vendémiaire an XI, c'est-à-dire le 9 octobre 1802, il la donnait à bail, par acte notarié, à François Véron et à Claude Véron, son fils, laboureurs au Mesnil-Racoin, hameau de Villeneuve.

Depuis lors, la ferme a passé successivement, par baux authentiques, à Marie-Louise Michaut, veuve de Claude Véron; à son fils, François-Claude, que j'ai bien connu; à Apollinaire, son fils; puis à Louis Véron; enfin, à la veuve de ce dernier, née Aline-Marie Bonnet, qui l'occupe actuellement, secondée par son fils, Armand Véron, âgé de dix-sept ans.

Il y a donc cent cinq ans que la famille Véron exploite cette ferme; elle a toujours entretenu les rapports les meilleurs, les plus faciles, et je puis et dois ajouter, les plus cordiaux avec la mienne.

L'occupation de la famille Véron primant de huit années celle déjà très respectable de la famille Imbault, j'ai l'honneur de vous proposer de décerner votre Médaille d'honneur à Mme veuve Louis Véron.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DU

# PRIX LAMAYRAN

## (Section d'Economie des Animaux)

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

Le programme du prix Lamayran, pour 1907, était, en ce qui concerne la Section d'Economie des Animaux, le suivant :

DE LA VACHE LAITIÈRE.

*Race :* Celle qui convient le mieux en Seine-et-Oise.

*Choix :* Des principes qui doivent présider au choix judicieux d'une vache laitière, tant au point de vue de la quantité que de la qualité du lait.

*Hygiène :* 1° Hygiène de l'étable ;
2° Hygiène de l'alimentation ;
3° Hygiène du lait.

Des maladies transmissibles par le lait, et des moyens de les éviter.

C'était là un programme assez vaste et des plus dignes d'exciter l'émulation des concurrents. Aujour-

d'hui surtout que les questions d'hygiène sont à l'ordre du jour, que de toutes parts on s'efforce de vulgariser les notions susceptibles de produire des aliments exempts de dangers pour la santé publique, on avait lieu d'espérer que le sujet aurait suscité quelque travail digne du prix mis au concours.

Quoi qu'il en soit, votre Commission a eu à examiner deux mémoires. Le mémoire A porte comme devise : *L'Agriculture est non seulement la mère, mais encore la nourrice de toutes les industries.* Ce mémoire important, puisqu'il comporte environ deux cents pages, renferme un très grand nombre de détails, trop de détails, pourrait-on dire. L'auteur a écrit son travail dans un style diffus, pour ne pas dire davantage. S'il a traité son sujet en homme qui connaît évidemment son métier, il n'a introduit, dans l'exposé de ses idées, aucune notion nouvelle ni intéressante. Ajoutez à cela que l'exposition en est faite sans ordre, sans souci du lecteur, que fatigue vite l'examen d'un travail où l'art n'a trouvé aucune place. C'est pourquoi votre Commission, tout en reconnaissant l'effort sérieux qu'un pareil mémoire a dû demander à son auteur, se voit dans la nécessité de ne pas proposer de récompense.

Le mémoire B, qui porte comme devise : *Mieux vaut prévenir que guérir,* est d'ailleurs plus modeste. Il est écrit en style correct et plein de précision. C'est ce mémoire qui va retenir notre attention. L'auteur, après avoir exposé la division de son travail, aborde la question de la race à laquelle notre département convient le mieux. Il étudie les conditions climatériques et cultu-

rales auxquelles sont exposées les vaches laitières importées en Seine-et-Oise. Il examine, aidé de documents intéressants, la question du débouché, et montre que le nombre des vaches laitières augmente d'une façon constante dans le département; que ce nombre qui, en 1900, était de 56,000, était en 1902 de 60,000 sujets environ. Les races exploitées sont assez variables : on trouve les races normande, hollandaise, flamande, schwitz, bretonne et jersyaise.

Toutefois, c'est la race normande qui semble s'acclimater le mieux en Seine-et-Oise, et l'on peut dire, malgré l'introduction d'un assez grand nombre de sujets des races hollandaise ou flamande, que c'est surtout la race normande qu'on rencontre le plus ordinairement.

La question du choix individuel est, dans ce mémoire, particulièrement bien traitée, et l'on peut dire que c'est le chapitre le mieux exposé du travail que nous avons eu à examiner. L'auteur envisage successivement les questions de l'âge, de la conformation générale, de l'état des téguments, de l'appareil mammaire. Il traite en passant des caractères beurriers, qui n'avaient que faire ici. Il termine ce chapitre par quelques considérations sur les caractères de santé que doit posséder tout animal destiné à entrer dans la constitution d'un troupeau de vaches laitières. Il traite ensuite de façon suffisante le chapitre de l'alimentation. Mais, il faut bien le dire, toutes les notions énumérées dans cette partie du mémoire dont il s'agit ne présentent aucun caractère de nouveauté. Il suffit de con-

sulter tous les traités spéciaux pour y rencontrer la description des règles qui doivent présider au choix judicieux d'une bonne vache laitière. Au reste, dans l'esprit de la Commission, ce qui devait constituer tout l'intérêt du travail qu'elle sollicitait résidait particulièrement dans le chapitre de l'hygiène. S'il est essentiel de savoir judicieusement choisir le sujet producteur du lait, si on doit s'efforcer de rencontrer chez lui les beautés qui l'imposeront à notre choix, il ne l'est pas moins de connaître précisément les conditions hygiéniques qui doivent présider à l'obtention d'un liquide exempt de dangers pour la santé publique. Or, je dois le dire, l'auteur du mémoire a examiné successivement l'hygiène de l'étable, celle de l'alimentation et celle du lait, mais, malheureusement, il n'a fait qu'effleurer ces détails; il ne semble pas qu'il ait compris l'importance de la question. Or, votre rapporteur estime que cette partie du mémoire est celle qui demandait le plus de développement. Le moment n'est peut-être pas éloigné où les pouvoirs publics comprendront l'importance du contrôle sanitaire du lait. Les congrès, les sociétés médicales, humaines ou vétérinaires ont déjà ému l'opinion au récit des méfaits nombreux dont on est en droit d'accuser le lait mal récolté et produit par des sujets mal logés, mal nourris ou malades. C'est sur des faits nombreux et des observations répétées qu'on est en droit de s'appuyer pour déclarer coupable le lait recueilli dans de semblables conditions. Aussi, s'il est nécessaire, au point de vue de la santé publique et dans le but de réprimer la fraude, d'exercer un contrôle sur

le lait mis en vente et de s'assurer qu'il n'a pas subi l'écrémage, le mouillage ni l'addition de substances chimiques destinées à en assurer la conservation, il est également utile de s'assurer des conditions de santé des animaux producteurs de lait, ainsi que de celles qui président à la traite, à l'embouteillage et au transport. C'est que le lait est un liquide éminemment susceptible de pollution. On peut y rencontrer les souillures les plus diverses. Ce sont des poils, des produits de desquamation épidermique, des poussières diverses provenant soit du milieu, soit des vêtements de l'homme préposé à la traite. Ce sont des matières excrémentitielles, étant connue cette habitude, encore aujourd'hui à peu près générale, de traire à l'étable. Il est démontré que, dans ces conditions, le lait peut être la cause d'accidents graves, et l'on peut affirmer que la grande fréquence des diarrhées infantiles a pour cause la pollution du lait au moment de sa récolte à l'étable.

Le lait fourni par des vaches atteintes de fièvre aphteuse peut avoir, dans certains cas, de graves inconvénients. Les observations de Chauveau, de Viseur, de Vilain, de Hahn, et les faits recueillis lors de l'enquête prescrite par les soins du ministère de l'Intérieur, après l'épizootie qui sévit en 1901-1902, sont démonstratifs à cet égard. En dehors des dangers, faibles, on peut le dire, que courent les consommateurs de lait qui renferme du virus aphteux, il est bon de signaler, ainsi que le prouvent les statistiques de Wisc, de Zurich, que le lait produit par des sujets en puissance de fièvre aphteuse n'a pas les qualités requises, et qu'au cours

d'une épizootie aphteuse et peu après encore, la mortalité infantile augmente dans des proportions notables. De même aussi, les laits produits par des sujets sous le coup d'une poussée fébrile, atteints de troubles fonctionnels digestifs et particulièrement de diarrhées, porteurs de lésions des mamelles, communément désignées sous le nom de mammites, sont dangereux et impropres à la consommation.

Il peut arriver que le lait renferme des microbes les plus variés et les plus pathogènes. Sur 638 épidémies de fièvre typhoïde relatées en divers pays, de 1870 à 1889, Schuder estime que 110, soit 17 p. 100, sont occasionnées par l'usage de laits pollués. Hart, Jaccoud, Guyon, Bouchereau, Fourmal, Gautry ont apporté des faits nombreux qui démontrent l'origine lactée de la maladie.

A New-York, le département de la santé a pu établir qu'au cours de l'épidémie de 1905, 402 cas sur 1,081 ont été constatés sur des buveurs de lait; dans 244 cas, le lait provenait d'une même compagnie laitière. L'épidémie de Pierrefitte, en 1904, a frappé les personnes qui buvaient du lait cru provenant d'une vacherie dont le personnel était infecté. Les enquêtes faites sur l'origine des laits suspects a toujours prouvé que l'épidémie tenait à quelques cas de fièvre typhoïde éclatant au pays de production ou au lieu de vente, ou encore à l'usage d'eau infectée pour le nettoyage des vases ou pour la fraude par dilution.

La transmission de la diphtérie a été démontrée par les observations de Power, de Londres, de Town et

Camberly, aux Etats-Unis, et par des faits très bien recueillis à Copenhague. Il en est de même de la scarlatine. Mais, comme vous le savez déjà, c'est surtout la tuberculose qui, de toutes les maladies transmissibles à l'homme, est celle dont l'agent virulent se rencontre le plus ordinairement dans le lait. On peut affirmer que, sauf de rares exceptions qui visent des laits provenant de vacheries dans lesquelles les animaux producteurs ont subi l'épreuve de la tuberculine, la très grande majorité doit renfermer des bacilles tuberculeux.

Pour ne parler que de la région parisienne, on peut déclarer, si on s'en remet aux documents fournis par le Service sanitaire de la Seine, que 40 p. 100 des animaux producteurs de lait sont atteints de tuberculose. On voit donc le danger de l'ingestion d'un pareil liquide, surtout s'il s'agit d'enfants qui font du lait leur seule nourriture. La question est aujourd'hui tranchée, l'ingestion de lait renfermant des bacilles tuberculeux peut transmettre la maladie.

On sait, d'autre part, que la tuberculose peut évoluer sur un sujet sain en apparence et présentant extérieurement un certain degré d'engraissement. Il n'est pas rare, au cours des constatations que les vétérinaires sont appelés à faire, de vérifier l'existence de lésions tuberculeuses parfois assez avancées sur des sujets qu'on n'aurait jamais soupçonnés, de leur vivant, être atteints de la maladie. La cachexie tuberculeuse ne touche les malades que d'autant que les lésions sont avancées et anciennes; celles du début sont compatibles

avec un certain degré d'engraissement. Autrefois, on était convaincu qu'une vache laitière ne donnait un lait virulent que d'autant qu'il existait une lésion de la mamelle. Aussi s'attachait-on à déceler les lésions mammaires et à rejeter tout sujet qui en était porteur. Depuis peu, les travaux de Lydia Rabinowich, de Ravenel, de Molher, travaux appuyés sur des expériences les plus précises, dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer, ont établi ce fait, que sont venus confirmer les travaux de Moussu, d'Alfort, que la mamelle apparemment saine peut éliminer des bacilles tuberculeux lorsque le sujet est plus ou moins atteint. La conclusion qui s'impose consiste donc dans le rejet absolu, pour l'alimentation humaine, de tout lait provenant de vaches suspectes de tuberculose.

De l'exposé de tous ces faits (que n'ignorait pas l'auteur du mémoire B), il doit résulter des mesures susceptibles d'éviter la propagation à l'homme de certaines maladies. C'est en améliorant les conditions de l'habitat, en faisant comprendre tout l'intérêt qui s'attache à opérer proprement, avec un matériel approprié, la manipulation du lait, en s'entourant de toutes les précautions utiles pour s'assurer de la santé des sujets producteurs de lait, en vulgarisant particulièrement l'usage de la tuberculine, ce réactif si précieux, qu'on arriverait à obtenir un liquide exempt de dangers. L'auteur du mémoire que j'ai analysé aurait pu, ce me semble, insister tout particulièrement sur l'opération de la traite, sur laquelle doivent porter tous les efforts de l'hygiéniste. Il eût été important, pour finir, de con-

clure par l'élaboration d'un projet de règlement concernant l'hygiène de l'étable, de la laiterie, de l'alimentation, de la traite, des animaux producteurs de lait, du lait enfin.

A cet égard, les règles posées par mon ami, M. Martel, chef du Service sanitaire du département de la Seine, auraient pu servir de modèle.

Quoi qu'il en soit, votre Commission estime que l'auteur du mémoire B a fait montre de connaissances assez étendues, que son travail mérite d'être pris en considération et qu'il y a lieu de lui décerner la *Médaille d'or* qui constitue seulement une des parties du prix Lamayran.

---

L'ouverture du pli cacheté joint au mémoire fait connaître que l'auteur est M. A. Monvoisin, chef de travaux à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

---

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DU

# PRIX LAMAYRAN

## (Section de Législation)

Par M. Henri SIMON.

---

MESSIEURS,

Vous avez choisi, comme sujet du prix Lamayran en 1907, la Mutualité en matière agricole.

Un seul mémoire a été envoyé : la Section de Législation l'a examiné et elle regrette de ne pouvoir vous demander de récompense pour ce travail.

L'auteur étudie la mutualité, ainsi que le proposait le programme, au double point de vue des assurances et des retraites. Les idées qu'il émet paraissent généralement justes et ne soulèvent pas de critiques graves. Mais le mémoire est beaucoup trop sommaire, surtout pour les retraites, et mérite le reproche de banalité. Le style même laisse à désirer.

Nous aurions voulu trouver un travail personnel, pré-

sentant soit des idées nouvelles, soit au moins des aspects nouveaux de questions déjà connues; nous n'avons rien rencontré d'original. Les mesures recommandées par l'auteur sont offertes comme des axiomes exposés en quelques mots, sans qu'aucun raisonnement vienne les justifier.

On croirait lire un résumé très succinct d'une étude dont il manque le développement.

Sans vouloir blâmer les idées exprimées au mémoire, la Section de Législation pense que les récompenses doivent être réservées aux travaux qui, par l'effort personnel de l'auteur, ont fait faire un pas à la question mise au concours.

On ne peut pas dire que l'étude déposée ait atteint ce résultat, et nous vous proposons avec regret de ne pas décerner le prix Lamayran en 1907.

# RAPPORT

SUR LES

# PROGRÈS AGRICOLES

DANS

## LA MOYENNE ET LA PETITE CULTURE

Par M. CROSNIER.

---

MESSIEURS,

Votre Commission des Progrès agricoles, que vous avez chargée de visiter les exploitations de petite et moyenne culture dans l'arrondissement d'Etampes, s'est réunie les 28 et 29 juin.

Notre collègue M. Lefebvre nous a beaucoup facilité notre tâche en nous donnant tous les renseignements nécessaires pour notre travail et préparer un itinéraire que nous avons pu suivre rapidement, grâce à l'amabilité de M. Dautier, qui avait mis son auto à notre disposition, ce qui nous a permis de visiter nos nombreux candidats, et dont nous remercions sincèrement nos deux aimables collègues.

M. Courtin-Biron, à Janville-sur-Juine, par Lardy, exploite 26 hectares de terre en 106 parcelles. Par suite d'échanges et quelques achats, toutes ces parcelles sont réunies en 30 pièces; il est propriétaire des bâtiments et d'environ la moitié des terres.

L'assolement pour 1907 est ainsi composé :

7 hect. 50 de blé, variétés de Japhet et Saumur;

7 hect. 50 d'avoine grise de Houdan;

3 hect. 50 de luzerne et sainfoin de 1, 2 et 3 ans;

2 hect. 50 de betteraves fourragères ovoïdes des Barres;

2 hect. 50 de haricots Inépuisable, Merveille de Paris, Gloire de Lyon, Beurré nain, Massy, récoltés pour semence et vendus aux grainiers;

20 ares de pommes de terre Saucisse pour le ménage;

1 hectare de terre planté en pommiers à cidre (cette pièce est un mauvais terrain argileux d'où l'on a extrait la pierre, et les arbres sont beaux);

1 hect. 50 de vigne de 2 et 6 ans, variétés rouge de Meunier et Gamay du Beaujolais. Ces vignes sont plantées dans de mauvaises terres où il a fallu en extraire de grandes quantités de pierres qui ont été employées à construire un mur de 150 mètres de long. Sur les conseils de M. Rivière, notre candidat y a planté en espalier une nouvelle variété de vigne qui, une fois acclimatée, sera ensuite répandue dans la région.

Les récoltes que nous montre M. Courtin sont très belles et d'une grande propreté : ses avoines surtout tranchent sur toutes celles de la région. Les travaux

sont exécutés par M. et Mme Courtin, leurs deux jeunes enfants et un charretier.

3 forts chevaux et 1 poney suffisent à tous les travaux. Nous remarquons : 10 vaches normandes de bonne nature, en très bon état, presque toutes nées et élevées dans la ferme; le lait est employé à l'engraissement des veaux et le reste vendu, pour la consommation dans le village, 0 fr. 20 le litre.

Le matériel de culture est très complet et en parfait état :

2 grandes voitures, 1 moyenne, 1 à ressorts, 1 pour le poney, 2 tombereaux, 1 semoir en lignes, 1 semoir à haricots, 2 charrues ordinaires, 1 charrue vigneronne; herses de différents modèles; rouleaux, batterie roulante Gauthereau, 1 moissonneuse-lieuse, 1 pulvérisateur, 1 soufreuse, 1 pressoir, cuve, 1 égrugeoir pour le vin.

Les rendements moyens accusés par M. Courtin sont :

24 quintaux à l'hectare pour le blé;

30 quintaux pour l'avoine;

10 à 11 quintaux pour les haricots.

En plus du fumier produit à la ferme, M. Courtin met en couverture sur ses blés et avoines 300 à 400 kilogrammes à l'hectare de superphosphate, 100 à 150 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque ou nitrate. Les mêmes engrais sont appliqués aux haricots déjà fumés.

M. Courtin a obtenu en 1904 le deuxième prix au Comice agricole de Seine-et-Oise.

En récompense de ce travail et de ces efforts, votre Commission vous propose d'accorder à M. et Mme Courtin la plus haute récompense dont elle dispose : une médaille d'or grand module et le prix fondé par M. Dailly, 150 francs.

---

M. Lafouasse, ferme du Mesnil-Girault, à Ormoy-la-Rivière, par Etampes, exploite 50 hectares de terre de 1re et 2e classes; il est propriétaire des bâtiments et de 15 hectares de terre environ.

Les bâtiments sont en très bon état; nous voyons, nouvellement construit, un vaste hangar pour y mettre les récoltes; une vacherie bien comprise, avec écoulement pour le purin, et pouvant contenir 20 bêtes; tous les bâtiments sont pourvus de gouttières, les eaux sont reçues dans une citerne de 55 mètres cubes pour les besoins de la ferme; bonne précaution, car abreuvoir et puits sont presque toujours à sec.

L'assolement pour 1907 est ainsi composé :

12 hectares de blé, variétés Bordeaux et Saumur;

3 hect. 50 d'escourgeon;

12 hectares d'avoine rouge d'Etampes et noire de Brie;

8 hectares de luzerne et sainfoin de 1 à 2 ans;

80 ares de seigle;

3 hectares de betteraves fourragères ovoïdes des Barres;

1 hect. 15 de betteraves à sucre pour la sucrerie d'Etampes;

1 hect. 15 de pommes de terre, Saucisse et Hollande, pour le ménage, et les déchets sont consommés par les porcs ;

8 hectares de jachères, dont une partie de trèfle incarnat, vesce d'hiver et printemps, maïs consommé par la vacherie ;

80 ares de bois.

Les récoltes que nous montre M. Lafouasse sont très belles. Les betteraves sont les plus fortes et les plus propres de la contrée ; les blés sont très beaux, mais ceux après les « francs guérets » ou jachères mortes sont de teinte trop vert foncé ; nous avons conseillé à notre candidat de supprimer les fumiers et de les remplacer par de fortes doses de superphosphate, ce qu'il s'est engagé à essayer aux prochaines récoltes.

Les rendements moyens accusés par M. Lafouasse, sont de :

25 quintaux de blé à l'hectare ;

23 quintaux d'avoine ;

30 quintaux d'escourgeon ;

50 quintaux de fourrages en première coupe.

Les regains sont récoltés à graines quand l'apparence est bonne. Tout est consommé à la ferme, sauf quelques voitures de fourrage vendues à Etampes. Les betteraves et les pommes de terre reçoivent 40,000 à 45,000 kilogrammes de fumier à l'hectare, les fourrages verts 30,000 à 35,000 kilogrammes, et les jachères 25,000 kilogrammes. Avec les fumiers de la ferme, M. Lafouasse achète annuellement :

6,000 kilogrammes de superphosphate ;

1,000 kilogrammes d'ammoniaque pour l'automne;

1,000 kilogrammes de nitrate de soude pour le printemps.

4 forts chevaux en bon état servent à l'exploitation;

20 vaches, génisses et 2 taureaux de race normande et de bonne nature, presque tous élevés à la ferme.

Dans cette exploitation, nous remarquons un travail tout spécial : le lait est converti en beurre; ensuite, il est fait des fromages, vendus très avantageusement dans la région, et le petit lait sert à l'engraissement des porcs, qui sont achetés maigres à quelque mois et ensuite vendus au commerce.

Mme Lafouasse, qui apporte tous ses meilleurs soins à ces divers travaux, nous déclare que le lait lui rapportait 0 fr. 25 le litre avant la grande hausse des porcs; aujourd'hui, ce prix est dépassé, mais elle ne peut nous en donner un prix exact.

Le matériel de culture, très complet et en bon état, se compose de :

2 grandes voitures, 1 moyenne, 1 à ressorts, 2 tombereaux, 1 brabant double, 2 simples, 1 déchaumeuse, plusieurs herses, rouleaux en fonte, 1 moissonneuse, 1 faucheuse, 1 pulvérisateur acheté en commun à trois, 1 batterie à plan incliné.

M. Lafouasse nous fait voir dans son jardin 10 ares environ de vigne, très bien soignée, qui, ayant été pulvérisée et soufrée, a une apparence de bonne récolte, et nous indique la place où, l'an prochain, il se propose de compléter l'aménagement de sa ferme en s'y faisant bâtir une habitation plus confortable.

En récompense de tout ce travail, votre Commission vous propose d'accorder à M. et Mme Lafouasse une médaille d'or grand module et une prime de 100 francs.

---

M. Narcisse Guyon, à Boinveau, commune de Cerny, par la Ferté-Alais, exploite depuis 3 ans 17 hectares de terre. Son assolement pour 1907 est ainsi composé :

4 hect. 50 de blé Saumur et Japhet;

3 hect. 50 d'avoine grise de Houdan et une variété d'essai;

1 hectare d'orge;

50 ares de seigle;

2 hectares de luzerne et sainfoin de 1 et 2 ans;

75 ares de pommes de terre pour la consommation;

1 hectare de betteraves fourragères ovoïdes des Barres;

1 hect. 25 de haricots;

2 hectares de trèfle, vesce, sarrasin, consommé en vert par les vaches.

Les récoltes que nous montre M. Guyon sont très belles et surtout très propres, bien que ses terres ne soient cultivées par notre candidat que depuis 3 ans, ayant succédé à un cultivateur qui les avait laissées en très mauvais état.

Les rendements accusés sont de :

24 quintaux de blé à l'hectare;

24 quintaux d'avoine;

30 quintaux d'orge.

Il a commencé avec un cheval, en a acheté un

second dernièrement. Dans la vacherie bien aménagée, nous voyons 3 vaches normandes, 2 élèves. Le lait est vendu aux laiteries 0 fr. 13 l'hiver et 0 fr. 11 l'été. Remarquant que ses génisses, en étant toujours à l'étable, ne se développaient pas suffisamment, il a ensemencé un pré qu'il se propose d'enclore cet hiver, afin que ses jeunes bêtes soient élevées en liberté, ce à quoi nous l'avons fortement engagé.

Le matériel, qu'il a acheté d'occasion, est en bon état. Il a : voiture, charrue, herse, rouleau, bineuse, extirpateur.

En plus des fumiers produits par les animaux, il achète quelques wagons de fumier qu'il reçoit par Bouray, et met en couverture sur les céréales 400 kilogrammes de superphosphate à l'hectare, 100 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque; il emploie aussi sur les haricots 200 kilogrammes de superphosphate.

M. Guyon est arrivé dans la contrée à l'âge de 13 ans. Entré comme domestique chez M. Courtin, à Janville, notre premier lauréat, il y est resté 12 ans. Ayant su profiter des bonnes leçons de son maître, avec ses modestes économies et son énergique courage, il n'a pas craint de prendre cette petite exploitation, qui était en très mauvais état et que nous trouvons aujourd'hui supérieure à tous ses voisins.

M. Courtin est le propriétaire des bâtiments, qui sont très bien entretenus, et de 10 hectares de terre.

Notre Commission vous propose d'accorder à M. et M^me^ Guyon une médaille d'or grand module et une prime de 75 francs.

Nous espérons que notre candidat continuera son travail, et que, lors de notre prochaine visite, nous aurons le plaisir de le voir aux premiers rangs.

---

M. Raymond Petit, à la Forêt-Sainte-Croix, à Ormoy-la-Rivière, par Etampes, exploite 50 hectares de terre; il a succédé à son père, qui est le propriétaire des bâtiments et de 10 hectares de terre.

L'assolement pour 1907 est ainsi composé :

10 hectares de blé, variétés Saumur et Bordeaux;

3 hectares d'escourgeon;

17 hectares d'avoine rouge d'Etampes;

1 hectare de seigle;

2 hect. 50 de betteraves fourragères ovoïdes des Barres;

6 hectares de luzerne et sainfoin de 1 et 2 ans;

2 hectares de pommes de terre Saucisse et Hollande;

4 hectares de trèfle incarnat, vesce pour être consommée en vert;

4 hect. 50 de jachères.

Les récoltes sont belles : les blés sont semés à la volée et enterrés à la déchaumeuse; ceux de jachères ont une couleur trop foncée; nous avons conseillé à notre candidat de supprimer les fumiers sur ces blés, en les remplaçant par une forte quantité de superphosphate. Les escourgeons sont beaux; les avoines sont propres, mais laissent à désirer, ne recevant rien comme engrais; nous conseillons à M. Petit d'en mettre l'an prochain, puisqu'il fait tous les sacrifices sur les autres

récoltes, qui ont la quantité de fumier et engrais voulue.

3 forts chevaux servent à l'exploitation. La vacherie se compose de 8 vaches et génisses normandes, fort bien entretenues; le lait sert à l'engraissement des veaux et le surplus est vendu aux Fermiers-Réunis, de 0 fr. 12 à 0 fr. 15 le litre.

Le matériel, assez complet, se compose de : 1 grande voiture, 1 moyenne, 2 tombereaux, 1 brabant à 2 chevaux, 1 brabant à 1 cheval, 1 extirpateur, 1 déchaumeuse à 4 socs, 1 moissonneuse-faucheuse, herse et rouleau.

M. Petit, qui succède à son père, va faire sa première récolte cette année. En lui souhaitant de suivre la tradition paternelle, nous vous demandons de lui accorder une médaille d'or petit module et une prime de 50 francs.

---

M. Citron, à Ouestreville, par Angerville, exploite 46 hectares de terre; il est propriétaire des bâtiments et de 5 hectares de terre.

L'assolement pour 1907 est ainsi composé :

8 hectares de blé, variétés mélangées, Saumur domine ;
6 hectares d'escourgeon;
10 hectares d'avoine rouge d'Etampes;
2 hectares d'orge;
12 hectares de luzerne et sainfoin;
3 hectares de trèfle rouge et blanc;
1 hect. 20 de betteraves fourragères;
4 hectares de jachères.

Les récoltes, en général, laissent à désirer, surtout les avoines. Nous reconnaissons que les terres sont très médiocres et que, à la quantité de fumier produit par ses 250 moutons, notre candidat devrait employer un supplément d'engrais artificiels.

3 chevaux servent à l'exploitation ; 1 vache pour la consommation du ménage, 250 moutons sur lesquels se porte toute l'attention de M. Citron, qui les soigne lui-même, sont le meilleur produit de la ferme. Il élève 80 agneaux environ tous les ans; c'est un croisement Dishleys et Berrichons. Les moutons gras sont vendus à la boucherie. Nous avons blâmé M. Citron de vendre ses animaux au commerce au choix; de cette façon, l'élite lui est toujours enlevée et il ne lui reste que les rebuts pour la reproduction.

Notre candidat est un ancien berger qui cultive à son compte depuis 19 ans; nous vous proposons de lui accorder la médaille de vermeil de la Société des Agriculteurs de France et une prime de 25 francs.

---

# RAPPORT

SUR

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Par M. Gustave BIGAUX.

---

MESSIEURS,

Votre Commission désignée pour l'examen de l'enseignement agricole dans l'arrondissement d'Etampes n'a pas rencontré, cette année, l'empressement que montrent d'ordinaire les candidats à réclamer sa visite. Deux demandes seulement nous sont parvenues. Elles nous furent adressées par d'anciens lauréats déjà connus de nous.

Est-ce que, parmi les instituteurs, aucune jeune recrue ne viendrait grossir la phalange des hommes dévoués à la diffusion de cet enseignement? Serait-ce l'exigence, si peu rigoureuse d'ailleurs, de notre programme qui enlèverait aux indécis toute velléité de se présenter à notre examen? Nous ne le pensons pas et préférons supposer que, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, l'appel que nous avons adressé n'a pas été entendu.

Nous savons trop bien avec quelle ardeur certains

maîtres, entraînés par leurs goûts et leurs instincts naturels, se dévouent à la tâche, parfois ingrate, que nous cherchons à récompenser, pour voir dans ces abstentions autre chose qu'une exception regrettable, mais passagère. Elle n'est pas un signe de lassitude ou de découragement de la part de ces fervents praticiens, et rien non plus ne saurait les détourner de réclamer la juste récompense que nous souhaitons attribuer à leur mérite.

Les deux candidats auxquels nous avons eu l'avantage de rendre visite appartiennent à cette race de gens dévoués dont nous parlons. Ils possèdent ce goût passionné pour l'agriculture qui leur a permis, avec des éléments modestes, de prendre, dans cet enseignement, un rang distingué.

En vous exposant le résultat de notre visite à M. Désiré-Augustin Sergent, instituteur à Boutigny, nous pouvons rappeler ce que nous disions de son programme de 1901 :

« L'école qu'il dirige abrite 50 enfants auxquels il « paraît avoir communiqué un peu de l'ardeur et de « l'élan enthousiaste qui l'entraînent vers ses études « favorites. »

Son enseignement, dont nous avions exposé le détail à cette époque, est surtout expérimental. Sa méthode ne s'est pas modifiée, elle comporte seulement plus d'ampleur.

Déjà M. Sergent, par ses conférences aux adultes, s'était acquis la confiance et la sympathie des habitants du pays ; déjà, par le soin qu'il avait pris de noter sur

un album spécial le résultat de ses études personnelles, de ses travaux et de ses expériences, il était devenu le conseiller des cultivateurs, ses voisins, mais il était alors nouveau venu dans la région. Pendant six ans, ses relations se sont naturellement développées davantage ; il est en droit de dire qu'il ne compte plus que des amis. Il continue à répandre la bonne parole, à propager, par l'exemple d'essais comparatifs, l'emploi des engrais artificiels. Le Laboratoire départemental, dirigé par notre excellent collègue M. Rivière, lui fournit les moyens d'accomplir ses expériences.

Son jardin, résultat d'un défrichement exécuté par lui sur l'emplacement d'une sorte de carrière de grès, dans une terre siliceuse, aride et escarpée, est soigné par les élèves et cultivé alternativement en légumineuses et tubercules, pour montrer et faire ressortir l'utilité de la rotation.

Des convenances particulières, résultant de constructions récemment édifiées dans la commune, l'ont privé momentanément d'un de ses champs d'expériences, qui sera bientôt remplacé.

Enfin, les réponses des enfants sont aussi satisfaisantes qu'on est en droit d'exiger d'élèves généralement très jeunes.

M. Sergent a donc réalisé tous les progrès que pouvait nous faire espérer notre précédente visite, et nous vous demandons de récompenser ses grandes qualités par une médaille d'or grand module.

M. Désiré Guyon, à Morigny-Champigny, déjà médaillé par vous en 1901, est également titulaire de nombreuses récompenses.

De même que son honorable collègue, M. Guyon nous semble avoir également étendu son programme avec le concours des bonnes volontés qui s'intéressent à sa personne. Il a créé plusieurs champs d'expériences où il se livre à des essais de sulfatage, de chaulage, etc. Les deux jardins sont soignés par les élèves, qui s'y instruisent dans la connaissance des plantes et l'exercice des minutieux travaux de taille, de greffage, écussonnage et autres procédés.

Nous avons remarqué son petit musée de graines et engrais, ses cartes agronomiques et la monographie de la contrée.

Les réponses des enfants ont été satisfaisantes.

Cet instituteur s'applique, par des conférences aux adultes, par des promenades et des excursions dans les exploitations voisines, à provoquer autant que possible, chez ses élèves, des sentiments analogues à ceux qui l'inspirent, et à développer en eux l'amour des professions agricoles.

Nous avons remarqué sa grande sollicitude pour ses élèves, dont quelques-uns appartiennent à la catégorie des enfants assistés.

Rappelons à ce propos un passage de notre rapport de 1901, dont la lecture parut attirer votre attention : « La grande satisfaction de M. Guyon, disions-nous, « paraît être de recevoir ses anciens élèves privés des « joies familiales, de les réunir et de les détourner du

« séjour des villes, si funeste aux abandonnés. Il semble,
« en agissant ainsi, répondre au vœu de votre Société,
« et si, moralement, le prestige que lui avait conquis
« sa bienveillance envers ses élèves a pu l'aider à faire
« de bons citoyens, il nous a paru mériter doublement
« vos sympathiques encouragements. »

Et en effet, Messieurs, l'impression que vous avez ressentie est tout à l'honneur de vos sentiments de générosité. Le maître, qui poursuit sa tâche en dehors de l'école, est digne de tous les éloges, et ceux que je lui adressais quand il s'agissait d'un concours nombreux en candidats, je ne puis me défendre de les reproduire aujourd'hui, pour faire ressortir des qualités morales qui accompagnent et ne peuvent que confirmer le grand mérite que nous attribuons à sa valeur professionnelle. Nous vous proposons donc d'attribuer à M. Guyon une médaille d'or petit module.

# RAPPORT

SUR LES

# Produits des Etalons de la Société

## Présentés à Magny-en-Vexin

Par M. le Comte DE GALARD.

---

MESSIEURS,

Votre Commission s'est rendue, le 27 juin, à Magny-en-Vexin, pour examiner les produits issus des étalons de la Société et mis gracieusement par elle à la disposition des propriétaires de juments poulinières. Le nombre des poulains et pouliches présentés par les éleveurs a été supérieur aux contingents des années précédentes, et leur qualité, sans être d'essence supérieure, constitue une moyenne en somme satisfaisante; il ressort de ces progrès constatés chaque année que l'élevage de la race chevaline reçoit de la Société d'Agriculture un encouragement très appréciable et sait profiter des efforts et des sacrifices consentis par elle en sa faveur.

Il a été présenté à la Commission :

De l'année 1904 : trois produits;

De l'année 1905 : un produit;

De l'année 1906 : sept produits ;

De l'année 1907 : dix produits.

Soit, au total, vingt et un produits.

La majeure partie des animaux présentés est issue de l'étalon *Mouton*, qui trace d'une façon remarquable.

Tous ses produits lui ressemblent et sont reconnaissables à leurs aplombs solides, à leur largeur de poitrine, à leur hauteur d'épaule, à leur garrot généralement bien ressorti, mais aussi, par contre, à leur croupe avalée et tombante.

Il est à remarquer que sur les dix produits de 1907, dix sont par *Mouton* et deux par *Ostrowsky*, ce qui tendrait à prouver de la part des éleveurs une préférence marquée pour l'étalon *Mouton*.

Sur l'ensemble des vingt et un produits présentés, nous n'avons trouvé qu'un seul cheval léger ; tous les autres sont des animaux de trait. Nous en concluons que c'est surtout cette dernière race qui mérite d'être encouragée, tant à cause des besoins de la région que du mode d'élevage et surtout de l'espèce des poulinières de cette contrée, qui appartiennent pour la plupart à la race percheronne ou normande de trait.

Je ne terminerai pas sans rendre un juste tribut de gratitude à la collaboration précieuse et éclairée de notre honorable collègue M. Robert Guesnier. Avec son zèle accoutumé et sa haute compétence, il a facilité largement, par le concours qu'il a bien voulu me prêter, la tâche que vous m'aviez fait, Messieurs, l'honneur de me confier.

# RAPPORT

SUR

# L'ÉLEVAGE DE L'ESPÈCE CHEVALINE

## Dans la Circonscription

Par M. DESOUBRY.

---

### RÉSULTATS CONNUS DE LA MONTE EN 1907

*Région de Magny-en-Vexin.*

*Ostrowsky* : 3 mâles.
— 3 femelles.
— 2 avortements.
— 2 juments pleines vendues.
— 2 poulains morts.

*Mouton* : 4 mâles.
— 6 femelles.
— 2 avortements.
— 3 poulains morts.

*Région de Milon-la-Chapelle.*

*Ostrowsky* : 2 mâles.
— 2 femelles.
— 2 poulains morts.
— 1 avortement.

*Mouton* : 6 mâles.
— 4 femelles.
— 3 avortements.
— 3 poulains morts.

---

## SAILLIES EN 1907

*Magny-en-Vexin.*

| | | |
|---|---|---|
| *Ostrowsky* . . . . . | 10 | 34 |
| *Courageux II* . . . | 9 | |
| *Mouton* . . . . . | 15 | |

*Milon-la-Chapelle.*

| | | |
|---|---|---|
| *Ostrowsky* . . . . . | 10 | 39 |
| *Courageux II* . . . | 11 | |
| *Mouton* . . . . . | 18 | |

En 1906, avec deux étalons (*Ostrowsky* et *Mouton*), il y avait eu :

| | | |
|---|---|---|
| *Ostrowsky* . . . . . | 42 | soit 93 saillies, |
| *Mouton* . . . . . | 51 | |

contre 73, avec trois étalons, en 1907.

---

## PALMARÈS

### Région de Magny-en-Vexin.

1° POULAINS DE LAIT (Trait léger).

Médaille d'argent à M. Jorel, de Breuil (Saint-Clair-sur-Epte), pour son poulain bai foncé, par *Ostrowsky*

Médaille d'argent à M. Boué, d'Amiel (Omerville), pour sa pouliche baie claire, par *Ostrowsky*.

2° POULAINS DE LAIT (Gros trait).

Médaille d'or petit module et une prime de 100 francs à M. Jorel, de Breuil (Saint-Clair-sur-Epte), pour son poulain bai brun, par *Mouton*.

Médaille d'argent à M. Hazard, de Fayel (Saint-Clair-sur-Epte), pour sa pouliche alezane, par *Mouton*.

Médaille d'argent à M. Macron, de Charmont, pour sa pouliche baie, par *Mouton*.

Médaille d'argent des Agriculteurs de France à M. A. Pérot, de Magny-en-Vexin, pour sa pouliche baie, par *Mouton*.

Médaille d'argent à M. Fusil, d'Ambleville, pour son poulain bai, par *Mouton*.

Médaille d'argent à M. Fusil, d'Ambleville, pour sa pouliche baie, par *Mouton*.

3° POULAINS D'UN AN (Trait léger).

Médaille d'argent à M. Pilleux, de Drocourt, pour son poulain alezan, par *Lolliérou*.

Médaille de vermeil à M. Jorel, déjà nommé, pour son poulain bai, par *Ostrowsky*.

4° POULAINS D'UN AN (Gros trait).

Médaille d'argent à M. Cochin, d'Artheuil, pour son poulain gris fer, par *Mouton*.

5° POULAINS DE DEUX ANS (Trait léger).

Médaille d'argent à M. Fusil, d'Ambleville, pour sa pouliche noire, par *Ostrowsky*.

6° POULAINS DE TROIS ANS (Trait léger).

Médaille d'argent à M. Macron, de Charmont, pour sa pouliche baie, par *Ostrowsky*.

Médaille d'argent à M. Charles Jorelle, de Saint-Gervais, pour sa pouliche pécharde, par *Lolliérou*.

Médaille de bronze des Agriculteurs de France à M. Maignan, de Bray-Lu, pour son poulain, par *Lolliérou*.

---

**Région de Milon-la-Chapelle.**

1° POULAINS DE LAIT (Trait léger).

Médaille d'argent à M. Henri Julien, de la Celle-les-Bordes, pour son poulain bai, par *Mouton*.

2° POULAINS DE LAIT (Gros trait).

Médaille d'or petit module à M. Landreaux, au château de la Cour-Lévy (Lévy-Saint-Nom), pour son poulain alezan, par *Mouton*, et sa pouliche baie, par *Mouton*.

3° POULAINS D'UN AN (Trait léger).

Médaille d'argent et 50 francs à M. Doucet, de la Massicoterie (les Essarts-le-Roi), pour sa pouliche alezane, par *Ostrowsky*.

Médaille de vermeil à M. Tripart, du Perray, pour sa pouliche baie, par *Ostrowsky*.

Médaille d'argent à M. Henri Julien, pour sa pouliche baie, par *Ostrowsky*.

4° POULAINS D'UN AN (Gros trait).

Médaille d'or petit module à M. Landreaux, pour son poulain bai, par *Mouton*.

Médaille de bronze des Agriculteurs de France et 50 francs à M. Henri Julien, pour sa pouliche grise, par *Mouton*.

5° POULAINS DE DEUX ANS (Gros trait).

Médaille d'or grand module à Mme Husson, du Mesnil-Saint-Denis, pour son poulain gris pommelé, par *Mouton*.

6° POULAINS DE TROIS ANS (Trait léger).

Médaille d'argent et 100 francs à M. Préhelle, de Gif, pour sa pouliche rouanne, par *Lolliérou*.

Médaille d'argent et 100 francs à M. Vatonne, de Gif, pour sa pouliche pécharde, par *Lolliérou*.

Médaille d'argent à M. Landreaux, déjà nommé, pour sa pouliche baie, par *Lolliérou*.

Médaille d'argent à M. Boulet, de la Celle-les-Bordes, pour sa pouliche baie, par *Lolliérou*.

Médaille d'argent à M. Tripart, déjà nommé, pour sa pouliche baie, par *Ostrowsky*.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DES

# PRIX RICHARD DE JOUVANCE

**En faveur des deux premiers Elèves**

DU

# COURS MUNICIPAL DE GÉOMÉTRIE

**(1906-1907)**

**Par M. Eugène LEFEBVRE.**

---

Cours ouvert le lundi 5 novembre 1906.

Lundis et jeudis, de 7 h. 1/2 à 9 heures du soir.

67 élèves inscrits : 48 militaires, 19 civils.

D'après la profession :

15 Dessinateurs, commis d'architectes ou d'entrepreneurs;

19 Mécaniciens, ajusteurs, menuisiers, ouvriers du bâtiment;

33 Employés ou professions diverses.

PROGRAMME DU COURS.

I. *Lundi.* — Système métrique : Longueurs. Surfaces : mesures des différents polygones. Volumes : parallélépipèdes. — Poids. — Monnaies. — Etude détaillée des

volumes au point de vue de leur mesure : prisme, pyramide, tronc de pyramide, tronc de prisme. — Cylindre. — Cône, tronc de cône, tonneaux. — Sphère. — Polyèdres réguliers. — Notions de mécanique : mouvement uniforme, mouvement uniformément accéléré ou retardé. Chute des corps. — Forces : mesure, composition des forces concourantes et parallèles. — Travail. Unités. Conservation de l'énergie. — Equilibre du levier : balance, poulie fixe et mobile, treuil.

II. *Jeudi.* — Ligne droite et circonférence, constructions utilisées dans le dessin géométrique. — Longueurs proportionnelles. Figures semblables, relations métriques. Définition des lignes trigonométriques : sin., cos., tg., cotg. Problèmes d'application. Relations dans les triangles, rectangles et obliquangles. — Algèbre : Introduction des nombres positifs et négatifs. Opérations. Equations et problèmes : 1er degré, une et plusieurs inconnues; 2e degré.

ORGANISATION DES LEÇONS.

De 7 h. 1/2 à 8 heures environ : Compte rendu individuel des devoirs donnés la leçon précédente. Corrigé au tableau du devoir du jour.

De 8 heures à 9 heures : Exposé du cours. Dictée des sujets de devoirs pour la leçon suivante.

---

Ce cours, professé comme les années précédentes par M. Dubois, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs, continue, grâce à la capacité et au zèle du professeur, à être suivi assidûment par un grand nombre d'élèves. C'est à eux que revient le prix fondé par M. Richard de Jouvance, dont le montant s'élève à la somme annuelle de 120 francs. Il a été attribué en tenant compte de l'assiduité des élèves, de la qualité des devoirs faits pen-

dant toute la durée des leçons, et en y ajoutant le résultat d'un examen ou composition finale auquel ont été appelés les élèves les mieux notés. Les résultats de cette comparaison nous ont engagé à vous proposer de partager, cette année, le prix total en trois portions égales, chacune de 40 francs, le mérite des trois premiers élèves étant très sensiblement le même. Si vous approuvez nos propositions, sur trois lauréats, seront *ex æquo :*

M. Camille Ballant, dessinateur, 38, rue de Maurepas;

M. Louis Marchand, dessinateur, sapeur au 5e régiment du génie, 21/2;

M. Albert Biauche, employé de chemin de fer, sapeur au 5e régiment du génie, 23/1.

Nous vous proposons d'y ajouter deux médailles d'argent pour les deux élèves qui ont approché le plus des lauréats :

M. Eugène Kuntzmann, dessinateur, sapeur au 5e régiment du génie;

M. Henri Portier, dessinateur, caporal au 5e régiment du génie, 21/1.

# RÉCOMPENSE

## A un vieux Serviteur agricole.

---

Monsieur le Président,

Je, soussigné Menet, Stanislas, cultivateur, demeurant à Mondeville, arrondissement d'Etampes, département de Seine-et-Oise,

Ai l'honneur de vous proposer, pour l'obtention d'une récompense comme vieux serviteur, le nommé Picot, Emile, journalier, né en ladite commune le 7 mars 1852, comme ayant travaillé chez moi pendant trente-cinq années, sans autre interruption que celle occasionnée par son service militaire.

Entré à mon service au mois de juin 1869, le sieur Picot s'est toujours montré serviteur très dévoué, agissant comme pour lui et ayant su gagner la confiance de celui qui l'occupe.

Malgré son modique salaire d'ouvrier agricole, il a élevé quatre enfants dans de très bonnes conditions, supportant une maladie longue et onéreuse de deux de ses enfants, sans demander aucun secours.

Enfin, comme preuve de l'estime et de la considération dont jouit le sieur Picot, Emile, dans la localité, j'ai le plaisir de vous signaler qu'il est chef de la compagnie des sapeurs-pompiers de Mondeville depuis

1881, et que, là encore, il a déployé toute la bonne volonté et toute l'énergie dont il fait preuve à mon service.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que ces motifs sont suffisants pour me permettre de solliciter, en sa faveur, une récompense qui ne saurait être plus méritée.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Mondeville, le 10 mai 1907.

S. MENET.

Le Maire de la commune de Mondeville, considérant que tous les renseignements fournis par le sieur Menet, Stanislas, sur le nommé Picot, Emile, sont exacts, estime qu'il y a lieu de décerner une récompense à ce digne serviteur.

Mondeville, le 10 mai 1907.

*Le Maire :* GALMIER.

---

La Société décerne à M. Picot une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

---

Hygiène des Habitations rurales.

---

LA

# QUALITÉ DES EAUX DES SOURCES

## CONFÉRENCE

**Faite à la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, le 6 Octobre 1907**


## Par M. R. LEZÉ

Professeur à l'Ecole de Grignon.


---

MESSIEURS,

Des observations patiemment accumulées nous ont appris que l'eau que nous buvons, que l'eau qui nous est si utile dans les usages domestiques, peut être le véhicule de dangereuses maladies. Les savants ont découvert dans les eaux des rivières, dans les eaux des sources, de dangereux organismes, tels que le bacille de la fièvre typhoïde, celui du tétanos, etc., nombre d'autres encore, et par cela même ont appelé l'attention sur l'opportunité, sur la nécessité même de purifier ou de stériliser l'eau dont on se sert ordinairement dans un ménage.

A la campagne, on s'inquiète rarement de semblables soins : dans les fermes, c'est habituellement un puits qui fournit l'eau nécessaire. Si l'eau est bonne, c'est tant mieux, mais si elle est mauvaise, on ne fait pas grand effort pour la purifier, et il faut quelquefois que l'on soit averti par des maladies ou des morts pour que l'attention se porte enfin sur les dangers de l'eau que l'on boit et dont on se sert pour les usages culinaires.

Nous voudrions démontrer qu'il existe cependant des moyens très simples, très faciles, de se rendre compte de la qualité des eaux, et qu'ensuite il existe encore d'autres moyens très simples et très peu coûteux pour corriger les défauts d'une eau quelque peu suspecte et arriver à la rendre pratiquement inoffensive.

Nous ne voulons parler, dans cette étude, que de la contamination biologique des eaux, que de leur qualité devenue mauvaise ou dangereuse, par suite de la présence d'organismes pathogènes.

C'est cette contamination qu'il paraît tout d'abord assez difficile de diagnostiquer, car des eaux dangereuses peuvent être assez limpides et d'un goût neutre, ou en tout cas non désagréable. C'est cependant cette contamination insidieuse que nous allons apprendre à déceler et ensuite à détruire.

*La qualité des eaux des sources.* — Si l'on veut se rendre compte de la qualité d'une eau, on a recours à une analyse. Mais l'analyse, exécutée par un chimiste que nous supposerons très habile, ne fournit pas sur

l'état biologique des eaux des renseignements suffisants pour nous satisfaire en tous points. Le chimiste insiste naturellement, dans son analyse, sur la composition chimique de l'eau qu'on lui a donnée à examiner; il nous indique combien cette eau contient de carbonate ou de sulfate de calcium, combien de soude, etc., mais l'analyse bactériologique est toujours laissée de côté. Elle serait si incertaine qu'on la néglige, et le plus souvent on se borne à indiquer le nombre (très approximatif) de germes (?) contenus par centimètre cube. Ces analyses, qui coûtent très cher, ne sont pas instructives pour l'ordre de recherches que nous avons en vue; il est inutile d'y avoir recours, et il est préférable et presque toujours suffisant de soumettre l'eau suspecte à la petite épreuve fort simple que nous allons décrire.

*Epreuve de la qualité.* — Ce que nous recherchons, c'est si l'eau contient des organismes, et dans notre idée, si ces organismes sont en trop grand nombre, l'eau doit être à rejeter. Lorsque des organismes sont en nombre assez considérable dans un liquide, ils troublent ce liquide qui devient laiteux. Nous savons qu'en général, les organismes se développent le mieux à une douce température, 15° à 20°, et quand ils trouvent des aliments en quantité suffisante.

L'épreuve d'une eau consistera tout simplement à prendre un échantillon de l'eau suspecte, dans une bouteille très propre, de préférence dans un litre neuf, et à l'additionner d'un peu de sucre; un ou deux morceaux concassés dans du papier à lettres, pour éviter

le contact avec les doigts, suffisent parfaitement. On portera la bouteille d'eau sucrée dans une pièce habitée, et pour éviter les poussières, on coiffera le col de la bouteille avec un cornet de papier. Voilà tout.

Si, au bout de deux ou trois jours, l'eau se trouble, si elle dégage de mauvaises odeurs, s'il s'amasse de petits globules d'air à la surface, s'il se dégage des bulles de gaz du sein du liquide, l'eau est mauvaise et doit être rejetée.

Une eau saine résiste à cette épreuve, elle reste limpide et inodore, et, dans ce cas, elle peut être considérée comme non dangereuse.

L'épreuve n'est donc pas trop difficile ; on devrait la répéter de temps en temps, car l'eau des puits peut être contaminée accidentellement, et le contrôle s'impose, afin de parer à toute mauvaise chance de propagation des maladies.

*Les puits.* — Les puits sont disposés et construits soit pour donner accès à des nappes souterraines, soit pour permettre de rassembler des eaux de sources à proximité. L'eau s'y maintient à une certaine profondeur, elle est extraite, suivant les circonstances, soit par des seaux, soit par des pompes. Pour la commodité du service, on creuse les puits aussi près que possible des habitations et on cherche à conserver très pure l'eau qu'ils fournissent; à cet effet, on éloigne les fumiers, les fosses d'aisances, les dépôts de débris de cuisine.

Les infiltrations sont extrêmement à redouter; les liquides organiques provenant de ces origines malpropres citées plus haut apportent avec eux de redou-

tables germes de maladie. La fièvre typhoïde certainement, l'appendicite et le cancer, peut-être, sont communiqués par ces eaux contaminées, de sorte que la première des préoccupations doit être de rechercher si de telles infiltrations ne sont pas susceptibles de se produire. Dans ce but, au jour fixé pour une de ces expériences, on ajoute des quantités d'eau notables en un court espace de temps, soit au réservoir où coule le purin, soit aux fosses d'aisances, et ces eaux ajoutées ainsi brusquement en assez grand volume, on a eu soin de les colorer par de la fluorescéine, par exemple, ou de les additionner de quelques grammes de levure de bière. Après vingt-quatre ou trente-six heures, on retire du puits un échantillon que l'on examine; on regarde s'il est coloré ou on lui applique l'épreuve du sucre, et s'il y a des infiltrations, il importe d'aviser au plus tôt, de faire tels sacrifices d'argent que nécessaire, pour éloigner ou faire disparaître immédiatement toutes les causes de pollution.

Nous insistons; il n'y a pas à hésiter à prendre des mesures énergiques; c'est la vie des habitants qui est en jeu, et les désastres vont peut-être se succéder avec une foudroyante rapidité.

Si l'on veut asseoir sa conviction sur des expériences plus rigoureuses, il est bon de faire contrôler l'épreuve au sucre par un examen limité confié à un chimiste; on demandera à l'homme de science de déterminer seulement si l'eau contient des quantités anormales de matière organique ou d'azote, d'examiner si l'eau suspecte ne décompose pas des quantités exagérées de

permanganate, si le nombre de germes par centimètre cube n'est pas au-dessus de la moyenne.

Nous allons donner tout à l'heure un bon procédé très simple de purification des eaux, nous conseillerons de l'appliquer toujours, mais cependant nous estimons que ce procédé n'est pas infaillible. Si l'eau est réellement mauvaise, il ne faut pas essayer de la soigner, il est indispensable de faire disparaître, tout d'abord et à jamais, les causes de la pollution; les procédés de purification s'appliqueront ensuite très bien et très utilement à une eau déjà à peu près bonne.

Une eau trop mauvaise est condamnée d'avance; elle ne doit jamais entrer dans l'alimentation, même après toutes les purifications imaginables, y compris la stérilisation par la chaleur, parce que la contamination a pu y laisser des toxines qui, elles, résistent souvent à tous les modes de purification; elles passent à travers les meilleurs filtres, et trop souvent la chaleur est impuissante à les détruire.

*Les sources éloignées.* — Les savants qui s'occupent de la question des eaux d'alimentation, les hydrologistes, disent que si une source vient de loin, l'eau est suffisamment purifiée par sa longue filtration dans le sol et devient alors, au point de vue biologique, certainement de bonne qualité.

Cela est parfaitement vraisemblable, mais la question se déplace; comment reconnaître si une source vient de loin?

Les hydrologistes sont en possession d'un moyen très élégant, mais qui est malheureusement fort

coûteux : si l'eau d'un puits vient de loin, sa conductibilité électrique reste constante. Il suffit donc de mesurer cette conductibilité au moyen d'appareils de physique groupés en une disposition qu'on appelle Pont de Wheahstone, mais ces appareils coûtent fort cher, leur maniement ne peut être confié qu'à des mains fort habiles; pour des recherches à effectuer dans une ferme, il n'y a pas à songer à de tels procédés, il faut chercher plus simple, quitte à perdre un peu dans la précision.

Nous disons que si une source vient de loin, son niveau est à peu près constant, et que sa température ne varie presque pas.

Voilà deux vérifications bien faciles à faire : le niveau, on l'évalue avec un fil de fer très fin soutenant un poids; la température, on la mesure avec un thermomètre quelconque, et on sait qu'on en trouve à cinq ou six sous dans les bazars. Il n'est heureusement pas du tout nécessaire que le thermomètre soit exact; ce n'est pas une température que l'on veut mesurer; on désire seulement s'assurer si la température reste toujours la même, et le plus rustique des thermomètres à bon marché suffit pour cette épreuve.

Voici donc la conclusion de ces études : si l'eau vient de loin et qu'on n'ait pas constaté d'infiltrations, le puits est bon; il n'y a aucune mesure spéciale à prendre.

Mais plaçons-nous dans le cas le plus général : l'eau n'est pas absolument mauvaise parce qu'il faudrait la rejeter en principe; elle ne reçoit pas d'infiltrations

voisines parce qu'on a porté remède à ce dangereux état de choses; cependant, l'eau laisse quelque peu à désirer, le puits est à régime variable, de sorte que l'on peut soupçonner des infiltrations des localités voisines; pour tout résumer, l'eau est douteuse ou suspecte, il faut la purifier.

*Purification des eaux : la stérilisation.* — Il existe un moyen radical, infaillible, de détruire tous les germes, c'est de stériliser l'eau. On peut la stériliser à l'autoclave; il existe des appareils fort ingénieux et pratiques pour la stériliser d'une façon continue et économique. Enfin, on peut se contenter de la faire bouillir pendant dix ou quinze minutes; si quelques germes échappent à ce traitement, ce ne sont que des germes d'espèces assez inoffensives : ceux qui sont dangereux sont détruits à coup sûr.

Ce sont donc là de bonnes méthodes, et cependant on hésite à les appliquer : c'est que c'est un petit travail que de procéder à cette stérilisation; puis l'eau est chaude, il importe de la rafraîchir; elle est trouble, il faut la filtrer, il n'est pas mauvais de l'aérer, et, en somme, ces soins demandent un temps et une attention qu'on ne consent pas toujours à accorder à des précautions que, malgré soi, on traite toujours un peu d'exagérées et inspirées par des gens par trop pusillanimes.

Mettons donc, quoique à regret, la stérilisation de côté et examinons s'il n'existe pas d'autres méthodes qui donneraient moins de peine dans leur application.

*La filtration.* — On trouve dans le commerce de très nombreux modèles de filtres : filtre Chamberland ou analogues, filtres d'amiante, de cellulose, etc., etc. Tous ces filtres ont une action stérilisante d'autant plus prononcée, d'autant plus certaine, que leurs pores sont plus petits. Dans les deux ou trois premiers jours de leur emploi, certains germes traversent les parois, et la stérilisation n'est pas obtenue. Au bout de quelques jours, les petits canaux filtrants se sont tapissés d'algues microscopiques, les germes sont arrêtés dans ces passages sinueux et la stérilisation devient certaine. On peut compter sur un travail efficace de ces appareils pendant deux ou trois semaines. Après ce temps, le filtre s'encrasse de plus en plus, son débit baisse toujours et devient enfin décidément trop faible, le filtre est sali, contaminé, la stérilisation n'est plus obtenue; il faut démonter l'appareil et envoyer les bougies au nettoyage. Dans les exploitations rurales, il est à prévoir, pour une autre raison encore, que des filtres à bougies ne donneront pas satisfaction complète : les canaux filtrants sont extrêmement petits; ils doivent être très petits pour que le travail du filtre soit satisfaisant. Mais alors les rendements sont faibles; on ne parvient à les augmenter qu'en faisant fonctionner le filtre sous pression, et, dans ces conditions, dans les villes à distribution d'eau, les bougies filtrantes rendent de signalés services. Dans les fermes, on ne dispose pas de surpression, et, dans ce cas, les filtres donnent si peu, si peu, que leur emploi est décidément peu avantageux. On est enfermé dans ce dilemme qui

condamne presque la filtration : ou le filtre débite, et alors il ne stérilise pas complètement; ou le filtre à pores plus resserrés ne débite presque pas, et alors il ne sert pas à grand'chose.

*Les agents chimiques.* — Certains corps agissant comme antiseptiques permettent d'obtenir la stérilisation de l'eau; ce sont :

L'ozone, inapplicable pour la circonstance ; le peroxyde de chlore, le permanganate de potasse ou de chaux, peut-être d'autres substances encore; nous hésitons à en conseiller l'emploi. Toutes ces substances sont dangereuses et ne doivent être maniées et employées qu'avec beaucoup de précautions; les dosages en sont minutieux, et si on exagère les doses ajoutées, on risque très fort de corriger un mal par un autre beaucoup plus grand. Le peroxyde de chlore, par exemple, stérilise l'eau à la dose de 600 milligrammes par mètre cube; c'est donc un agent auquel on peut songer pour purifier l'eau d'alimentation d'une ville, mais non celle d'une ferme, où l'on n'a jamais besoin de purifier un millier de litres à la fois. Puis, comme le peroxyde de chlore est très altérable, il faudrait, pour bien faire, le préparer sur place... Abandonnons donc les agents chimiques.

*Les précipitants, le collage de l'eau.* — Nous allons arriver enfin à quelque chose de pratique pour l'agriculteur, aux précipitants. Tout le monde sait ce que c'est que le collage d'un vin; pour clarifier le vin en barrique, on ajoute dans la pièce même un peu d'albumine ou de blanc d'œuf. Au contact du tanin

ou des acides du vin, cette albumine se coagule et il se fait dans le liquide un nuage volumineux qui se contracte peu à peu en emprisonnant toutes les légères substances qui étaient en suspension dans le vin. Peu à peu, ce nuage se dépose, mais il a filtré le liquide : le vin est devenu d'une limpidité parfaite.

Il est bien facile d'admettre qu'il se fait, sans aucun doute, une stérilisation dans cette circonstance : les germes sont entraînés dans le précipité, et, de fait, les vins collés se conservent bien mieux que les vins troubles. Il y a bien longtemps que l'on a songé à appliquer ce procédé à la purification de l'eau. Dans la pratique, on purifie les eaux trop calcaires, trop séléniteuses, par une addition de chaux et de soude en proportions calculées, et on n'a pas été sans remarquer qu'on effectuait en même temps une excellente épuration biologique. Si la stérilisation complète n'est pas obtenue, c'est que le carbonate et le sulfate de chaux sont des précipités cristallins, et l'on n'a pas ce nuage enveloppant que l'on trouve dans le collage des vins avec le tanin et l'albumine.

Mais il y a d'autres substances précipitantes auxquelles on peut avoir recours; une des moins coûteuses, des plus communes, des plus simples, une substance que l'on a toujours sous la main, c'est le fer. Le fer ajouté à l'eau, le fer dans l'eau se rouille, comme on le sait, mais la rouille n'est pas le premier corps apparu. Le fer immergé dans l'eau se transforme tout d'abord en carbonate de fer, et le carbonate se décomposant par la suite laisse déposer, en nuage lourd en-

veloppant, la rouille ou sesquioxyde de fer. Et la réaction est des plus simples d'exécution : on n'a qu'à mettre dans l'eau à purifier des clous, de la limaille de fonte, d'y suspendre des chaînettes de fer ; la purification par dépôt s'exécute automatiquement, et comme le fer à l'état de combinaison est un antiseptique, la stérilisation est excellente, presque parfaite, car les germes sont tués avant d'être entraînés dans les lies rouillées qui se déposent.

Ce procédé a été appliqué en grand par Anderson à la purification des eaux des villes ; il donne d'excellents résultats, et nul doute n'existe sur ceux qu'il donnera dans une ferme pour l'épuration de quelques centaines de litres d'eau.

Le matériel serait des plus simples : un tonneau mis debout recevrait l'eau et des chaînettes montées sur une tringle ou un manche à balai et mises à pendre verticalement dans l'eau à purifier.

De temps en temps, par un robinet de bois installé à 10 ou 15 centimètres du fond, on extrairait la quantité d'eau nécessaire pour les usages de la maison et on la remplacerait dans le tonneau par de nouvelle eau à purifier.

La dépense en fer est insignifiante ; on consomme de 5 à 7 grammes de fer par mètre cube épuré ; un peu plus, un peu moins, en tout cas, ce n'est pas coûteux.

L'eau ferrée ainsi extraite du tonneau pourrait encore, par le fer contenu, avoir un goût un peu métallique désagréable. Il est bien facile de s'en débarrasser ; il n'y a qu'à la recueillir dans un seau ou dans un broc

de porcelaine et à l'agiter de temps à autre avec un bâton ou un bout de planche pour la mettre en contact avec l'air; le fer se précipitera et l'eau s'en trouvera complètement dépouillée.

Si l'on veut pousser encore plus loin les précautions, avoir de l'eau plus belle sur la table, on la fera passer sur un filtre en papier avant de la recevoir dans les carafes.

Tout se passe donc à froid, les manipulations sont insignifiantes, le matériel, on l'a sous la main, ou à peu près; en tout cas, ce que l'on aurait à acheter ne coûte pas cher.

Et comme résultat, on a de l'eau excellente, presque mathématiquement stérilisée, de l'eau certainement saine; on peut dire hardiment que tous les dangers immédiats que pouvait présenter cette eau sont conjurés, on oserait presque affirmer qu'ils ont disparu.

# RAPPORT

DE LA

## Commission administrative de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise

SUR LES

# COMPTES DU TRÉSORIER

POUR L'EXERCICE 1906

Par M. MARQUIS.

---

MESSIEURS,

En conformité des Statuts et Règlement de la Société, votre Commission administrative a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 1906, présentés par M. le Trésorier.

Les écritures ont été vues, vérifiées et comparées aux pièces comptables, et elles ont été trouvées d'une exactitude absolue.

Les recettes ordinaires, portées au projet de budget pour 9,513 fr. 90, se sont élevées à 9,670 fr. 14.

Cette légère augmentation est due aux intérêts produits par les fonds libres déposés au Mont-de-Piété de

Versailles et aux cotisations versées en plus du chiffre prévu.

Les recettes extraordinaires, prévues seulement pour 296 fr. 35, se sont élevées à 3,040 francs par suite de l'encaisse, notamment de la subvention de 2,500 francs accordée par le Conseil général de Seine-et-Oise en vue de l'achat d'un étalon pour remplacer *Lolliérou*.

Les dépenses, portées au projet de budget pour 9,750 fr. 35, sont de 13,624 fr. 09.

Ce surcroît de dépense a été surtout occasionné par le prix d'achat du nouvel étalon.

| | |
|---|---|
| Le solde du compte de l'exercice 1905 s'élevait à. . . . . | 5.204 fr. 49 |
| L'exercice 1906 présentant un excédent de dépense de. . . . . | 913 95 |
| Le reliquat libre s'est trouvé réduit, au 1er janvier 1907, à. . . . . | 4.290 fr. 54 |

Ainsi représenté :

Dépôt au Mont-de-Piété de Versailles, 3,406 fr. 23;

Et en espèces, dans la caisse du Trésorier, 884 fr. 31.

Le portefeuille comprenait les valeurs suivantes, immatriculées au nom de la Société :

1,624 francs de Rente française 3 %;

11 obligations du Chemin de fer de l'Est;

Et 9 obligations du Chemin de fer de Lyon.

Enfin, la Société possédait au 31 décembre 1906 :

En jetons : 383 argent et 123 bronze;

Et en médailles : 35 or, dont 15 grand module et 20

petit module; 8 vermeil; 117 argent, dont 116 grand module, 1 petit module, et 2 bronze.

Nous avons l'honneur de vous demander, Messieurs, de vouloir bien donner votre approbation pure et simple aux comptes de l'exercice 1906, et de voter des remerciements à M. Ottenheim pour le soin qu'il apporte à la bonne gestion des intérêts financiers de la Société.

# PROGRAMME

DES

# PRIX LAMAYRAN

A DÉCERNER

## PAR LA SOCIÉTÉ

**EN 1908**

---

Deux concours sont ouverts par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise sur les questions suivantes :

I. De l'emploi du sucre dans l'alimentation des animaux.

Des raisons qui militent en faveur de l'utilisation de cet aliment;
Raisons économiques générales tirées des conditions de la production du sucre et de son écoulement;
Raisons physiologiques appuyées sur des expériences précises et des faits d'observation nombreux;
Sous quelle forme doit-on donner le sucre?
Le sucre convient-il à toutes les espèces animales?
Quelles sont, de ces dernières, celles qu'il y a intérêt à soumettre à cette alimentation?
Envisager les diverses adaptations des animaux et établir des rations correspondant à ces dernières;
De l'équivalence nutritive du sucre et des autres produits alimentaires;
Comparaison des prix;
Y a-t-il intérêt à faire la substitution?

Le prix proposé, provenant du legs fait à la Société

par le docteur Lamayran, consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 400 francs.

---

II. Parmi les variétés de blé, avoine, pommes de terre, betteraves, les plus répandues dans la région parisienne, choisir quelques-unes nettement différentes sous le rapport de la précocité.

Indiquer lesquelles le cultivateur doit ensemencer pour avoir le plus fort rendement possible, en tenant compte :

1° De la nature du sol ;

2° Des fumures et des récoltes antérieures ;

3° De l'époque de l'ensemencement.

Formuler, s'il y a lieu, une loi générale applicable à toutes ces plantes, en vertu de laquelle les variétés précoces ou non précoces doivent être semées les premières ou les dernières.

Le prix proposé, provenant du legs fait à la Société par le docteur Lamayran, consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 400 francs.

---

Ces prix seront décernés dans la séance solennelle de la Société, d'octobre 1908.

Les mémoires devront être déposés chez le Secrétaire général de la Société, avenue de Paris, n° 25, à Versailles, avant le 1er *février* 1908.

Les mémoires déposés ne contiendront aucun nom d'auteur, mais simplement une devise ou épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces mémoires

seront placés sous une autre enveloppe cachetée portant pour suscription :

*Mémoire pour concourir au prix Lamayran (n° 1 ou n° 2), à décerner par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise en 1908.*

Le pli cacheté joint au mémoire ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité le prix ou une mention honorable.

Les mémoires récompensés resteront la propriété de la Société, qui en fera la publication, si elle le juge utile. Ils ne seront pas rendus, mais les auteurs seront autorisés, sur leur demande, à en faire prendre copie.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun mémoire digne d'être couronné, elle se réserve le droit d'accorder des médailles d'encouragement et des mentions honorables.

*Nota.* — MM. les Concurrents sont priés de n'écrire que sur le recto de chaque page.

# Les Dégâts causés par les Corbeaux

## A L'AGRICULTURE

## Au moment de la Récolte

**Par M. Lucien FOURNIER.**

---

MESSIEURS,

C'est encore des corbeaux que je veux vous entretenir un instant, mais ce n'est plus pour les dégâts qu'ils causent à l'agriculture au moment des semailles, c'est pour ceux qu'ils font au moment ou plus exactement avant la récolte.

Pour ne pas rester dans les généralités et pour arriver tout droit à la question, j'avais, dans une contrée de ma plaine, une pièce de betteraves et, à côté de cette pièce, une pièce d'avoine. Quelques jours après que mes betteraves avaient été dégarnies, c'est-à-dire vers le 15 juin, une nuée de corbeaux, qui allait toujours en grossissant, vint s'abattre sur ma pièce de betteraves, attirée très certainement par la présence des vers qui se trouvaient dans le sol. Bientôt, les corbeaux se mirent à l'œuvre et, se fixant dans un bout de la pièce, arrachèrent sans distinction toutes les betteraves qui se trouvaient sous leur bec aiguisé. Je fus alors amené à me demander pourquoi toutes les

betteraves, sans exception, étaient ainsi arrachées, pensant bien qu'il n'y avait toujours un ver sous chaque betterave. J'avais entendu dire par de vieux agriculteurs : « Le corbeau ne se trompe pas; la betterave qu'il arrache était destinée à être mangée par le ver; le corbeau détruit la betterave, mais mange le ver. » Et cependant, je ne voyais pas les betteraves se faner sous la morsure du ver; je m'expliquai ainsi cette destruction : à cette époque, les jeunes corbeaux sortent des nids; ils suivent leurs ancêtres qui leur apprennent à chercher leur existence; mais les jeunes volatiles sont inexpérimentés. Sous chaque betterave, ils pensent trouver un ver, et pour le chercher, ils font sauter toutes les betteraves; ce n'est qu'à la longue qu'ils s'apprennent à sentir le ver sans le chercher, si l'on peut employer cette expression pour un oiseau.

Je mis alors un gardien dans ma pièce. Les corbeaux déménagèrent petit à petit, établissant leur quartier général dans la pièce d'avoine voisine de la pièce de betteraves. Je constatai que la destruction des betteraves s'arrêtait, mais, à mon désespoir, je vis que les corbeaux ne quittaient plus ma pièce d'avoine. L'avoine commençait à mûrir, les destructeurs avaient une nourriture toute prête.

Je me décidai à demander à M. le Préfet une autorisation pour tirer des coups de fusil sur les corbeaux; elle me fut refusée pour cette raison que les permissions de ce genre n'étaient plus accordées après le 30 avril. Peu satisfait de cette réponse, je me rendis à la Préfecture, bien décidé à ne pas me laisser dévaster

sans porter mes protestations. M. le Préfet était parti et son successeur n'était pas installé; je ne vis qu'un chef de division qui ne put que me confirmer ce qui m'avait été répondu; et il ajouta : « Toutefois, j'ai tenu, avant de vous répondre, à avoir l'avis du professeur départemental, M. Rivière, qui me dit qu'il ne voyait pas quels dégâts les corbeaux pouvaient commettre à cette époque de l'année. »

Je vous le demande un peu, Messieurs, quels dégâts les corbeaux peuvent-ils faire en picotant dans l'avoine, eux qui sont si utiles en détruisant les vers?

Je protestai de toutes mes forces contre la réponse un peu irréfléchie d'un professeur qui, de son bureau, ne peut se rendre aucun compte de ce qui se passe dans les champs. Toutefois, la loi était formelle et je n'obtins pas gain de cause; mais j'ai tenu à vous mettre au courant de ces faits pour que la Société prenne l'initiative d'une modification à apporter à cette loi qui met les agriculteurs à la merci, du mois de mai au mois de septembre, des déprédations que leur font subir les corbeaux, et nous espérons que M. Rivière, s'il est consulté à nouveau, ne nous refusera plus son appui pour arriver au résultat que nous cherchons.

# EXTRAIT

D'UN

# RAPPORT DE M. COURRIÈRE

De la Société d'Agriculture de Meaux

## Relatif aux Expériences sur trois nouveaux Engrais

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Jusqu'à ces dernières années, on considérait l'azote de l'air comme un gaz sans valeur au point de vue agricole, excepté pour certaines plantes, telles que les légumineuses qui, sous certaines influences, peuvent l'assimiler directement.

Aujourd'hui, la fixation de l'azote de l'air, en vue de l'obtention d'engrais azotés, est un fait industriel accompli. Des usines fonctionnent en Norvège, au Tyrol et en France : on peut se procurer trois engrais nouveaux dont l'azote a été puisé dans l'atmosphère. Ce sont :

Le nitrate de chaux ;

Le nitrite de chaux ;

La cyanamide de calcium.

Pour obtenir le premier, on combine directement, avec l'aide de l'étincelle électrique, l'azote et l'oxygène de l'air. L'acide azotique formé est envoyé sur du calcaire qu'il décompose en donnant du nitrate de chaux dosant environ 13 p. 100 d'azote.

Dans les gaz issus de la première opération se trouve une certaine quantité d'acide azoteux; on les fait barboter dans du lait de chaux, duquel on tire le nitrite de chaux. Celui-ci contient de 14 à 15 p. 100 d'azote. Ces deux engrais sont très hygrométriques; il leur faut un emballage spécial qui les mette à l'abri de l'humidité atmosphérique.

Quant à la cyanamide, elle est obtenue en faisant passer un courant d'azote, préalablement extrait de l'air, sur du carbure de calcium pulvérulent et porté à la température de 800 à 900 degrés. Sa richesse moyenne est d'environ 20 p. 100 d'azote.

Ce produit renferme souvent une petite proportion de carbure non saturé; il est indispensable, avant son emploi, de l'exposer à l'air jusqu'à complet dégagement de l'acétylène.

La Société d'Agriculture de Meaux s'est procuré ces trois engrais, et a fait procéder à des essais sur blé, avoine et betteraves.

### Essais sur Blé d'automne, à Neufmontiers.

Dans une pièce de blé semé après betteraves, le 10 novembre 1905, on a limité cinq parcelles de 20 ares chacune.

Les différents engrais ont été semés en couverture,

en une seule fois, le 12 avril 1906, à la dose correspondant à 100 kilogrammes de nitrate de soude à l'hectare. La végétation s'est continuée normalement, sauf dans la parcelle occupée par la cyanamide, où elle s'est arrêtée quelques jours après son épandage. La maturité a été bonne partout, mais un peu plus hâtive après la cyanamide. La moisson a eu lieu le 1er août 1906. Voici les résultats de chaque parcelle après le battage :

| | A L'HECTARE : | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Grain. | Paille. | Grain. | Paille. |
| | KILOG. | KILOG. | KILOG. | KILOG. |
| Parcelle au nitrate de soude. | 600 | 783 | 3,000 | 3,910 |
| — au nitrite de chaux . | 576 | 720 | 2,880 | 3,600 |
| — au nitrate de chaux. | 554 | 645 | 2,770 | 3,230 |
| — à la cyanamide. . . . | 533 | 635 | 2,660 | 3,180 |
| Parcelle témoin . . . . . | 544 | 640 | 2,720 | 3,200 |

C'est la parcelle à nitrate de soude qui a donné les meilleurs résultats. Viennent ensuite celles à nitrite et à nitrate de chaux. L'emploi de la cyanamide a donné un résultat négatif. Nous croyons devoir attribuer cet échec à l'action corrosive de ce produit, signalée plus haut, peut-être parce que son aération avait été un peu écourtée chez le fabricant.

### Essais sur Avoine, à Neufmontiers.

Dans une pièce d'avoine semée le 22 mars 1906, cinq parcelles de 20 ares ont été limitées comme précédemment. L'épandage des engrais a été fait le 12 avril 1906, à une dose correspondant à 150 kilogrammes de nitrate de soude à l'hectare. La végétation a paru plus vigoureuse dans les parcelles ayant reçu de l'engrais, sauf

dans la partie occupée par la cyanamide, qui a marqué un arrêt sensible avec jaunissement à l'extrémité des feuilles. La récolte a légèrement versé dans les parcelles à nitrate de chaux, nitrite de chaux et nitrate de soude.

Voici les résultats, après que l'on eût procédé aux battages :

| | A L'HECTARE : | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Grain. | Paille. | Grain. | Paille. |
| | KILOG. | KILOG. | KILOG. | KILOG. |
| Parcelle à nitrate de chaux . . | 634 | 940 | 3,170 | 4,700 |
| — à nitrite de chaux. . . | 632 | 915 | 3,160 | 4,570 |
| — à nitrate de soude . . | 630 | 866 | 3,150 | 4,330 |
| — à cyanamide de calcium | 550 | 841 | 2,750 | 4,200 |
| Parcelle témoin, sans engrais. | 554 | 669 | 2,770 | 3,340 |

Ici, la parcelle à nitrate de soude ne vient qu'en troisième ligne, après celles à nitrate et à nitrite de chaux. Celle à cyanamide donne un résultat supérieur (en paille) à la parcelle restée sans engrais.

D'autres essais ont été faits à Chauconin, près Meaux. Mais les battages n'ayant pu se faire séparément, à cause d'un incendie, on a dû se baser sur le nombre de gerbes à peu près uniformes déposées par la moissonneuse-lieuse pour apprécier les résultats. Les voici :

| | Blé. | Avoine. |
|---|---|---|
| | GERBES. | GERBES. |
| Parcelle de 20 ares au nitrite de chaux . . . | 375 | 276 |
| — — au nitrate de soude . . . | 362 | 274 |
| — — à la cyanamide de calcium | 341 | 261 |
| — — au nitrate de chaux . . . | 385 | 251 |
| Parcelle sans engrais . . . . . | 285 | 219 |

Pour le blé, l'avantage est nettement accusé pour le nitrate de chaux et le nitrite de chaux. Viennent ensuite le nitrate de soude et la cyanamide.

Pour l'avoine, la parcelle à nitrite de chaux, qui vient en tête, se rapproche beaucoup de celle à nitrate de soude. Le nitrate de chaux a donné un résultat inférieur à celui de la cyanamide.

Ce dernier engrais, la cyanamide, qui se présente sous forme d'une poudre impalpable, est difficile à épandre, même avec un semoir mécanique. En effet, le moindre vent l'entraîne en dehors de la zone où l'on veut la déposer. De plus, son action corrosive se fait vivement sentir dans les yeux des ouvriers et des animaux. Enfin, ses effets ont été moins nettement accusés que ceux des autres engrais.

Le nitrite de chaux présente un autre inconvénient : aussitôt qu'il est sorti de son emballage, il prend de l'humidité atmosphérique et se forme en une pâte impossible à diviser.

Ces réserves faites, on peut conclure des expériences qu'à dose égale d'azote, et en couverture sur céréales, le nitrate et le nitrite de chaux ont une efficacité très voisine de celle du nitrate de soude.

Pour la cyanamide, qui a donné des résultats nettement inférieurs à ceux des autres engrais, il est préférable de l'expérimenter à nouveau, non pas en couverture, mais mélangée à la terre dans les façons préparatoires à l'ensemencement, concurremment avec des engrais azotés tels que le nitrate de soude ou le sulfate d'ammoniaque.

Comme le sulfate d'ammoniaque s'emploie plus généralement à l'automne, on a, dans les expériences sur betteraves à sucre, comparé la cyanamide de cal-

cium et le nitrate de soude, en mettant une dose correspondant à 300 kilogrammes de nitrate à l'hectare. Ces engrais ont été distribués en deux fois : la première moitié a été enfouie par les façons préparatoires, la seconde a été semée en couverture après le démariage des betteraves.

Ces deux engrais ont été appliqués, le 18 mai et le 26 juin, dans des parcelles de 20 ares chaque. Les betteraves ont été semées le 20 mai, et le démariage a eu lieu le 26 juin 1906. La végétation, très vigoureuse dans la parcelle à nitrate de soude, a été plus ordinaire dans la parcelle à cyanamide et la parcelle sans engrais. La cyanamide a même causé un jaunissement des feuilles, de même que pour les céréales dans les autres expériences.

La récolte a eu lieu le 25 novembre, et a donné les résultats suivants :

| | | A l'hectare. | |
|---|---|---|---|
| | KILOG. | KILOG. | Densité. |
| Parcelle au nitrate de soude . . . | 7,260 | 36,300 | 8°7 |
| — à cyanamide de calcium. | 6,710 | 33,550 | 8°8 |
| Parcelle sans engrais chimiques . | 6,430 | 32,150 | 8°5 |

C'est donc le nitrate de soude qui a fourni le meilleur produit. La cyanamide a donné une récolte supérieure à celle de la parcelle témoin.

Ces trois nouveaux engrais, dont la fabrication est limitée, ne sauraient pour l'instant remplacer le nitrate de soude et le sulfate d'ammoniaque, qui sont les engrais azotés par excellence.

Mais les nitrates de soude augmentent sans cesse de prix, parce qu'ils deviennent plus rares, tandis que le

sulfate d'ammoniaque, dont la fabrication est constante et régulière, est d'un prix plus abordable et est employé couramment par l'agriculture.

Enfin, nous pourrions demander à la Société d'Agriculture de Meaux, en la remerciant de son intéressante communication, si elle voudrait bien nous donner les renseignements nécessaires, afin que la Société puisse se procurer des échantillons des trois nouveaux engrais, pour le cas où plusieurs de nos collègues voudraient se livrer à des essais comparatifs. C'est une voie dans laquelle nous serions heureux de voir entrer ceux d'entre nous qui se livrent actuellement à l'agriculture.

LES

# DÉLÉGUÉS AGRICOLES

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Un projet de loi a été déposé, tendant à la nomination de délégués agricoles.

Cinquante-quatre députés, parmi lesquels MM. Vaillant et Jaurès, ont signé ce projet qui, présenté sous une apparence de bonhomie philanthropique, causerait une véritable révolution dans notre organisation agricole, s'il était jamais adopté.

Je trouve, dans un extrait du *Marché français*, l'exposé de ce projet de loi, que je soumets à votre appréciation :

Ces délégués, chargés d'assurer la protection du travail pour les ouvriers de nos campagnes, devraient veiller à la sécurité et à l'observation des conditions de travail et d'hygiène des ouvriers agricoles; ils visiteraient les installations et les travaux de l'agriculture et les habitations ouvrières.

Il y aurait un délégué par canton; il serait assujetti à des visites journalières, et recevrait, pour faire face à ses frais de voyages et de déplacements, un salaire

journalier égal au double du salaire alloué pour le travail agricole le mieux rémunéré.

Ce délégué serait choisi parmi les ouvriers agricoles salariés, et élu pour trois ans, au mois de janvier de l'année électorale, par tous les ouvriers agricoles salariés et tous les petits cultivateurs qui, travaillant entièrement ou partiellement sur un terrain à eux, n'y occupent cependant aucune main-d'œuvre auxiliaire ou salariée. Ces électeurs devront en outre être âgés de vingt et un ans, et habiter depuis six mois la circonscription électorale agricole.

Le délégué aurait à tenir un registre de ses observations, qu'il récapitulerait tous les ans dans un rapport général.

En cas d'accident, d'inobservation par les propriétaires, cultivateurs, fermiers et industriels agricoles, des conditions légales d'hygiène, de sécurité et de travail, des rapports spéciaux seraient, suivant le cas, adressés à l'administration communale, préfectorale ou judiciaire.

Enfin, chaque année, les délégués agricoles se réuniraient en congrès au chef-lieu du département, à l'effet d'établir les résultats généraux de leurs observations individuelles, et leurs propositions d'une meilleure et plus protectrice réglementation du travail.

Ils détermineraient alors, pour chaque catégorie de travaux agricoles, hydrauliques, forestiers, le salaire minimum, obligatoire dans le département, des ouvriers, salaire correspondant aux frais et besoins locaux de l'existence ouvrière, et dont le taux, au-des-

sous duquel le salaire ne pourrait être abaissé, serait aussitôt, et pour l'année, fixé par décret. Suivant MM. Vaillant et Jaurès, la récupération des frais nouveaux et des charges exceptionnelles qui pourront être imposés par ces délégués est assurée dès aujourd'hui par les droits de douane existants, lesquels procurent aux agriculteurs l'enchérissement du blé.

Les droits de douane fonctionnent depuis longtemps, sans que les prix du blé soient élevés, et si les auteurs du projet n'ont pas d'autre compensation à offrir à l'agriculture, nous pouvons dire, en empruntant une locution vulgaire, qu'ils veulent la payer en « monnaie de singe ».

La question, en effet, est très nettement posée et résolue sans difficulté dans l'esprit des auteurs du projet de loi. Il s'agit surtout de créer une nouvelle classe de fonctionnaires destinés à tenir en échec tous ceux qui occupent des ouvriers agricoles.

L'inquisition sera permanente dans nos campagnes, chez tous les cultivateurs, petits ou grands; ces délégués pourront se présenter à toute heure du jour et de la nuit, chez tous les exploitants, et discuter avec eux sur la durée, les conditions du travail qu'eux-mêmes ne seront pas aptes à connaître. Ils auront le droit de traduire devant les tribunaux les agriculteurs dont les installations leur auront paru insuffisantes, et d'ordonner tels travaux qu'ils jugeront nécessaires, sans se préoccuper de la dépense. De quelles connaissances agricoles, de quelle expérience pourront se prévaloir des délégués agricoles, quelquefois âgés de vingt et un

ans, simples ouvriers de culture, qui auront été nommés par un collège électoral d'ouvriers, dont on aura exclu les véritables agriculteurs, par cette raison qu'ils occupent des ouvriers.

Mais ces agriculteurs, propriétaires ou fermiers, dans quelle position se trouveront-ils? Ce ne sera pas dans celle du charbonnier qui, prétend-on, est maître chez lui. En effet, les rôles seront renversés, puisque les patrons, qui ont la charge de payer, devront subir les ordres de ceux qu'ils emploieront, suivant ce qu'il plaira au délégué de décider. Ils devront se soumettre aux injonctions des délégués qui, sans s'inquiéter des conséquences des mesures qu'ils auront prises, pourront leur imposer des conditions de travail et de salaires propres à les conduire à la ruine.

Est-il possible, dans une situation aussi variable, aussi incertaine que celle de cultivateur, soumise à toutes les intempéries, à toutes les vicissitudes du temps, d'établir des règles fixes de travail et de salaire? Car la durée et les prix des travaux augmentent ou diminuent suivant les saisons et les températures, et la facilité ou la difficulté du travail. Il y a donc impossibilité d'établir un minimum de salaire. D'ailleurs, la plus grande partie des travaux agricoles s'exécutent à la tâche, suivant les conventions qui s'établissent d'un commun accord entre ouvriers et patrons.

Les fantaisies ruineuses, les tracasseries incessantes des délégués agricoles auraient pour résultats d'apporter le découragement dans l'agriculture, d'y détruire tout esprit d'initiative et de progrès, enfin de

détourner de l'agriculture les capitaux qui, jusqu'ici, ne lui ont pas fait défaut.

Dans toutes les industries, les négociants remontent leurs prix de vente, aussitôt qu'il y a apparence de charges nouvelles et d'augmentation de personnel. Mais, en aucun cas, l'agriculteur ne peut augmenter les prix des céréales. Il doit se conformer aux prix établis sur le grand marché mondial, combinés avec les droits de douane. En conséquence, il ne peut accroître indéfiniment ses charges et les salaires des ouvriers qu'il emploie.

Les droits de douane, que MM. Vaillant et Jaurès reprochent à l'agriculture comme des privilèges exagérés, ne sont pas assez élevés pour causer l'enchérissement des céréales; mais ils sont suffisants pour empêcher l'effondrement des cours : sans eux, l'agriculture ne pourrait pas vivre.

Aussi, Messieurs, je pense que vous protesterez contre l'établissement des délégués agricoles. Leur immixtion dans l'agriculture serait une source de discordes et de grèves. Elle y apporterait autant de troubles que la loi sur le repos hebdomadaire en cause dans le commerce et l'industrie. Cette loi intempestive qui, à cause des roulements à établir, enlève à nos campagnes des ouvriers supplémentaires dont elle prive l'agriculture, qui en est déjà si dénuée, divise nos concitoyens en deux camps qu'il sera bien difficile de concilier.

Peut-être serait-il opportun, avant que la loi sur les délégués agricoles ne soit présentée, de réclamer auprès des pouvoirs publics, afin que nos représentants,

au lieu de poursuivre leur réglementation à outrance, et d'augmenter sans cesse le nombre de fonctionnaires inutiles et coûteux, ne la mettent même pas en discussion et la relèguent dans un oubli complet.

Ce que l'agriculture demande, c'est qu'on ne la trouble pas dans son labeur, en établissant des rouages d'un fonctionnement trop compliqué, et qu'on la laisse accomplir en silence ses travaux, qui ont pour but d'accroître les ressources et la prospérité de la France.

# LE

# NITRATE DE CHAUX

Par M. Georges DETHAN.

---

MESSIEURS,

Lors de la discussion sur le nitrate de chaux dans une précédente séance, j'ai été vivement frappé par une objection de notre collègue M. Chandèze.

M. Chandèze disait : « La production du nitrate de chaux a atteint cette année 25,000 tonnes. Une production semblable ne peut exercer sur les prix aucune action, comparée à l'énorme production de 1,500,000 tonnes des nitrières du Chili. »

A la suite de cette réunion, je me suis rendu à la Banque de Paris et des Pays-Bas, et ai causé assez longuement avec les représentants à Paris de la Société de l'Azote.

La production a bien été cette année de 25,000 tonnes, à la seule usine de Notodden. Cette quantité devait être prise tout entière par l'Allemagne, la Suède et la Norvège; mais, sur les instances de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui a fourni d'importants capitaux, 500 tonnes ont été envoyées en France.

Cette petite provision d'essai a été vivement enlevée. J'ai été assez heureux pour en obtenir 300 kilogrammes que j'ai employés, à la dose de 100 kilogrammes à l'hectare, en couverture sur des blés, — à la semence pour des avoines, — et en deux fractions sur des betteraves fourragères, — le tout comparativement avec la même dose de nitrate de soude.

Pour les blés, j'ai déjà remarqué que la partie traitée au nitrate de chaux avait pris plus rapidement la teinte foncée caractéristique. Cela tient évidemment à une plus rapide assimilation du produit, qui est extrêmement hygrométrique.

Le prix du nitrate de chaux a été cette année de 23 fr. 50, ce qui remettait l'unité d'azote à 1 fr. 70, au moment où le nitrate de soude la cotait à 1 fr. 90, soit une économie de 10 p. 100.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, qui tient à posséder en France un marché sérieux, fera augmenter dans des porportions élevées la part de notre pays pour la prochaine saison. Si les agriculteurs de notre région veulent essayer le nouveau produit, il serait bon qu'ils retiennent dès maintenant les quantités qu'ils désirent à MM. Desmazures et Lambert, 8, rue du Parc-Royal, qui semblent devoir être les importateurs du nouveau produit.

Actuellement, la Société de l'Azote installe deux autres usines plus importantes que celles de Notodden. Elle compte produire, pour l'année 1907, près de 100,000 tonnes.

Des contrats sont passés pour la location de diverses

chutes, produisant une force de près de 300,000 chevaux.

D'autres locations sont encore à l'étude, dont une seule produit une force de près de 100,000 chevaux, si bien que, d'ici quelques années, la Société de l'Azote peut avoir aménagé en Norvège assez de chutes pour obtenir 400,000 à 500,000 chevaux de force, et produire (à raison de une tonne par cheval électrique-an) 400,000 à 500,000 tonnes de nitrate de chaux.

Il est bien certain qu'à ce moment, la production de la Norvège exercera une influence considérable sur le marché mondial et que les trusters du Chili seront obligés de baisser leurs prétentions.

Il ne paraît pas, d'autre part, qu'une entente entre la Norvège et le Chili puisse faire remonter les prix, car la Société de l'Azote aura d'énormes capitaux à rémunérer.

L'installation et la mise en œuvre de ces usines absorbe près de 1,000 francs par cheval électrique, soit près de 500 millions de francs pour l'adaptation de son plan complet de travail.

Pour rétribuer ce capital, elle devra donc chercher à produire le plus possible. Elle perfectionnera de plus en plus ses procédés, de façon à augmenter son rendement. Elle devra compter avec les productions industrielles similaires, la cyanamide, la chaux azote, etc...

Aussi, le prix de 23 fr. 50 tenu cette année, qui ne laisse sans doute pas de gros bénéfices à la Société, par suite des tâtonnements inhérents à toute nouveauté, paraît-il devoir être un prix maximum que la concur-

rence commerciale et les perfectionnements de l'industrie permettront de faire baisser dans l'avenir.

Au cours de la fabrication du nitrate de chaux, il se produit à un certain moment un mélange de nitrate et de nitrite de chaux, qui est ensuite soumis à un traitement complémentaire pour en séparer l'acide nitrique.

Ce mélange dose de 14 à 15 p. 100 d'azote.

Des expériences sont poursuivies en vue d'établir, non seulement l'innocuité, mais l'action bienfaisante des nitrates sur la végétation. Si ces expériences deviennent concluantes, on pourrait alors utiliser ce mélange aux lieu et place du nitrate de chaux et obtenir une richesse en azote sensiblement équivalente à celle du nitrate de soude.

Cela coïnciderait en même temps avec une diminution des manipulations au cours de la fabrication et, par conséquent, à une diminution intéressante dans l'établissement du prix de revient.

Nous terminerons par une dernière observation.

Le nitrate de chaux est obtenu par concentration à l'ébullition de sa solution et par solidification à froid dans des tonneaux en tôle. Avant d'être expédié, on le pulvérise sous de puissantes meules.

L'an dernier, il avait été livré aux expériences en morceaux gros comme de la semoule.

A la suite d'observations de M. Grandeau, on a pulvérisé le produit, cette année, d'une façon beaucoup plus grossière : les morceaux sont gros comme de petites noisettes.

Le nitrate de chaux paraissant actuellement surtout

favorable pour l'emploi en couverture, il nous a semblé qu'il y aurait plus d'avantages à revenir à la pulvérisation fine de l'an passé. Les gros morceaux fondent en effet sur place, produisent une action intense sur les brins de leur voisinage immédiat, mais laissent végéter les brins qui sont plus éloignés de son centre de solution.

Nous avons observé sur les blés très manifestement l'inconvénient de cette pulvérisation grossière. Comme il est très simple d'éviter à l'agriculteur un travail de pulvérisation complémentaire, nous pensons qu'il serait intéressant de soumettre cette objection à la Société de l'Azote.

# L'UTILISATION DES TOURBIÈRES

POUR LA

## Production intensive des Nitrates

Par M. PRESSOIR.

---

MESSIEURS,

Le Bulletin de juin 1906 des séances de la Société nationale d'Agriculture contient un article de M. Müntz sur l'utilisation des tourbières pour la production intensive des nitrates.

La tourbe, comme chacun le sait, est un combustible brun noirâtre qui se forme dans les marais et dans les eaux stagnantes, par l'accumulation et la décomposition des matières végétales. C'est une variété de carbone, une espèce de houille de formation récente.

En outre de son emploi comme moyen de chauffage, on en a extrait un gaz éclairant, du coke, des goudrons, de la paraffine, de l'acide pyroligneux, de l'esprit de bois (ou alcool méthylique). Malgré tous ces produits dont la main-d'œuvre est parfois onéreuse, on n'attache pas beaucoup d'importance à la tourbe, qui souvent demeure inexploitée; mais les travaux de M. Müntz et de son collaborateur, M. Lainé, lui assignent au contraire une grande valeur, en montrant qu'elle se prête avantageusement à la formation des nitrates,

comme support favorable aux organismes nitrifiants, et qu'elle fournit sur place le combustible nécessaire et aussi l'ammoniaque, matière première de la production des nitrates.

MM. Müntz et Lainé, préoccupés de l'interruption possible de la livraison du nitre par l'Amérique du Sud, tandis qu'il est indispensable à l'armée, avaient dirigé leurs recherches sur la production intensive des nitrates et avaient obtenu déjà des résultats satisfaisants en versant du sulfate d'ammoniaque sur du noir animal en grains. Leurs diverses expériences ayant indiqué que les matières organiques favorisent l'obtention des nitrates, ils ont substitué au noir animal la tourbe comme support favorable aux organismes nitrifiants et ils ont ainsi réalisé une proportion de nitrates huit fois supérieure.

Toutes les tourbes peuvent être employées. Les plus légères et spongieuses sont les plus actives. Elles sont divisées en fragments, mélangées de calcaires, ensemencées d'organismes vivaces et additionnées de sulfate d'ammoniaque. L'opération, conduite à une température voisine de 30°, s'effectue avec une rapidité extraordinaire. Le liquide nitrifié sort limpide de la partie inférieure sans entraîner le ferment.

Pour obtenir des solutions concentrées de nitrates, une série de nitrières est établie, disposées probablement comme les bassins étagés communicants des maremmes de la Toscane pour concentrer l'acide borique. Le liquide déjà nitrifié de la première est, à chaque passage dans la suivante, additionné d'une nou-

velle dose de sel ammoniacal. Il est donc graduellement enrichi et concentré.

L'un des points capitaux des études de M. Müntz est d'avoir su tirer de la tourbe même la matière nitrifiable en lui enlevant, sous forme d'ammoniaque, l'azote qu'elle contient et qui, plus tard, est converti en nitrate.

La tourbe sèche contient 2 à 3 p. 100 d'azote, mais il y est combiné à l'humus et est inerte. Après la distillation, les eaux ammoniacales n'en renferment qu'un dixième à peine. C'est que le coke retient une grande quantité de cet azote. M. Müntz, au lieu de la distillation sèche, opère dans un courant de vapeur d'eau surchauffée, et la majeure partie de l'azote passe alors dans les eaux ammoniacales.

Il est donc possible d'extraire l'azote de la tourbe sous forme d'ammoniaque, matière première de la production des nitrates.

MM. Müntz et Lainé ont donc donné à la tourbe un développement, un cours inattendu, et leurs travaux méritent les plus grands éloges.

# PRÉSENTATION

DE

# PLANTES FOURRAGÈRES

Par M. PRESSOIR.

---

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise a reçu, par l'entremise de M. Bigaux, l'un de ses membres les plus zélés, une collection de plantes fourragères (graminées et autres) recueillies et annotées par M. Ch. Jollivet, gestionnaire du Service des fourrages militaires de Versailles.

La présentation de M. Jollivet se compose :

*A)* De 60 échantillons de plantes (27 graminées et 33 espèces appartenant à différentes familles) en faisceaux ou bottes atteignant 1 mètre de hauteur.

*B)* D'un panneau ou tableau-cadre, à quatre compartiments articulés, où sont réunies les principales plantes qui se trouvent dans les prairies, savoir :

40 espèces de bonne qualité (24 graminées, 16 légumineuses);

20 espèces de qualité secondaire, appartenant à différentes familles;

57 espèces diverses, médiocres ou nuisibles.

*C)* D'un tableau synoptique de graines collées, celles qui se trouvent dans les avoines : 12 nutritives, 22 inertes, 12 nuisibles.

En tout, 223 sujets.

*A.* — A chacun des 60 échantillons des principales plantes composant les foins est attachée une pancarte où sont inscrits les noms techniques, toujours exacts, et de plus, la valeur en qualité nutritive et les différentes observations auxquelles la plante peut donner lieu.

Voici les noms français, par ordre alphabétique, des 27 graminées du premier lot :

Agrostide blanche; A. canine ou rouge; A. commune.

Avoine élevée (notre Fromental); Av. jaunâtre (Trisète).

Brize moyenne (Tremblette).

Brôme mou; B. penné; B. stérile; ce dernier doit être mangé avant la floraison, à cause du développement des arêtes. Cette observation s'adresse à toute autre plante devenant, après la floraison, difficile à mastiquer et à digérer.

Cretelle ou cynosure à crêtes.

Dactyle paletonné.

Fétuque ovine (aimée des moutons); F. des prés.

Fléau des prés.

Flouve odorante.

Houlque laineuse.

Orge faux seigle; O. queue de rat.

Paturin annuel; P. commun; P. des prés.

Ray-grass vivace (Fromental des Anglais) (il doit être mangé avant d'être fleuri) et ses variétés R.-Gr. d'Italie, R.-Gr. multiflore.

Roseau à balais ou de Midas; R. panaché (chiendent ruban, fromenteau).

Vulpin des prés.

Dans les échantillons de végétaux autres que les graminées, au nombre de 33, on en rencontre d'excellents, tels que les luzernes, les trèfles; de bons : la bugle rampante, la quintefeuille; de médiocres : les mauves, les menthes, les plantains, la reine des prés, quelques synanthérées, ou qui demandent à être mangées jeunes, comme la caprelle bourse à pasteur, la carotte, les gaillets, les mille-pertuis; et de mauvais : les carex, les joncs, l'iris faux acore, les patiences ou rumex, les prèles, les renoncules.

Je pourrais donner la liste complète de tous ces végétaux, mais je crains d'allonger trop ce rapport déjà long. M. Jollivet, qui a bientôt repris ses tableaux, s'empresserait, je n'en doute pas, de les montrer et de donner toutes les explications désirables aux nourrisseurs et aux personnes qui auraient besoin de détails particuliers.

*B.* — Je ne nommerai donc pas chacune des plantes disposées en trois séries dans un grand cadre, me contentant de dire que les 40 de bonne qualité sont composées de 24 graminées et de 16 légumineuses.

La deuxième série comprend 20 plantes de qualité secondaire, appartenant à diverses familles.

La troisième, formée de plantes médiocres ou même

nuisibles, est composée de celles déjà énoncées aux échantillons et de quelques autres disséminées dans les prairies.

*C.* — Un tableau spécial synoptique montre les graines qui se trouvent dans les avoines et qui y ont été classées suivant leur qualité :

En nutritives : au nombre de 12, en général, semences de légumineuses;

En inertes : diverses, au nombre de 22;

En nuisibles : 12, dont voici les noms par ordre alphabétique : Ail des champs et des vignes. Avoine folle. Caucalide. Chardon. Dauphinette. Gratteron. Ivraie enivrante. Nielle. Pavots. Peigne de Vénus. Renoncule des champs. Turgénie.

Voilà donc, brièvement énoncées, les trois divisions du travail de M. Jollivet.

Les plantes fourragères ont une importance considérable. C'est la nourriture indispensable de nos bestiaux. Sans elles, par conséquent, pas d'animaux; sans les animaux, pas de viande.

Les plantes et les tableaux de M. Jollivet témoignent d'une patiente et laborieuse étude. Je serais heureux de voir notre Société lui décerner une médaille en récompense de ses efforts.

---

# Manuel de la Vente coopérative des Céréales

**Par M. Albert DULAC**

Avec préface de M. Alfred Paisant, membre de la Société nationale d'Agriculture. Edition du Comité permanent de la Vente du Blé. — Un vol. in-16 de 145 pages, avec figures. — Au Secrétariat général, 35, rue Neuve, à Versailles, 1 fr. 50 *franco*.

---

C'est une entreprise toute nouvelle, encore inconnue et inexpérimentée en France, que le manuel de M. Albert Dulac nous propose : le groupement des producteurs pour la vente de leurs récoltes de grains.

D'après les résultats déjà acquis à l'étranger par les sociétés coopératives de vente, on peut dire qu'il y a là tout un programme d'améliorations destinées à révolutionner les vieilles méthodes encore pratiquées dans nos halles et sur nos marchés. Dans ce petit livre se trouvent tous les éléments nécessaires, et il suffirait d'un peu de bonne volonté pour réaliser sur les modes qu'il indique une transformation complète des mœurs commerciales de l'agriculture.

Malgré la spécialisation très grande du sujet traité, une telle étude ne va pas sans des considérations multiples sur le milieu agricole où les grains sont récoltés

et vendus. On conçoit qu'il ne peut y avoir de bonne organisation du marché sans une connaissance approfondie de ses conditions économiques.

C'est par là que le manuel entre en matière.

Puis, l'organisation de la société est étudiée, l'adhésion des membres participants, les capitaux nécessaires, l'administration.

Au point de vue technique, on nous fait connaître les dispositions des entrepôts de grains, depuis le plus petit grenier jusqu'aux immenses magasins contenant 40,000 quintaux. Enfin, au point de vue économique, les diverses questions concernant la livraison des grains récoltés par les adhérents, les procédés de paiement et de répartition, ainsi que les modes de vente.

De tout cela ressort un tableau descriptif très net, et quiconque, déjà initié aux pratiques courantes du marché agricole, voudra s'appliquer à la lecture des chapitres de ce manuel, peut devenir capable d'en réaliser les enseignements pour le plus grand profit des cultivateurs qu'il convertira aux méthodes nouvelles.

Des modèles de statuts et de règlements suivent en appendices, de telle sorte qu'aucun détail ne reste qui ne soit exactement fixé.

Ajoutons que de nombreuses figures intercalées dans le texte commentent les descriptions techniques et les mettent à la portée de tous.

On ne peut qu'engager vivement tous ceux qui sont à la tête de groupements agricoles, et que préoccupe à juste titre l'imperfection actuelle de la vente des produits du sol, à susciter un mouvement puissant en

faveur d'une organisation moderne du marché des grains.

Il faut, dit M. Albert Dulac, que les agriculteurs ne se contentent plus de se laisser acheter leurs grains, mais qu'ils sachent les vendre à ceux qui sont capables de leur en offrir le plus haut prix.

Le Comité de la Vente du Blé aura encore une fois fait œuvre féconde en répandant généreusement une aussi bonne parole et un aussi utile enseignement.

# L'EAU OXYGÉNÉE

## Dans la Conservation du Lait

Par M. R. LEZÉ.

---

MESSIEURS,

Il y a déjà plusieurs années que l'on a proposé d'employer l'eau oxygénée pour détruire les microorganismes contenus normalement ou apportés accidentellement dans le lait, en vue de prolonger la conservation de ce précieux aliment.

Cette application paraît justifiée; l'eau oxygénée est un des plus puissants parmi les antiseptiques, et elle se résout, par sa décomposition, en deux éléments complètement inoffensifs, l'eau et l'oxygène.

Dans la pratique, on s'est en général trouvé assez bien de l'emploi de cet antiseptique; les manipulations sont assez simples, car il suffit d'ajouter l'eau oxygénée à la dose de quelques centimètres cubes par litre de lait, soit à froid, soit en chauffant à une température voisine de celle de la pasteurisation, et la dépense n'est, en somme, pas bien considérable.

Si donc on n'emploie que des produits très purs, il n'y a pas grande objection à élever contre la méthode.

Cependant, elle ne s'était pas beaucoup répandue, le

nombre des laiteries qui l'avaient adoptée restait assez restreint; le fait s'explique : l'eau oxygénée doit être, pour atteindre le but que l'on se propose, employée en léger excès, et, dans ce cas, le lait conserve un goût styptique ou métallique désagréable, qui subsiste jusqu'à la disparition du réactif.

En continuant l'étude de cet intéressant procédé, des chimistes belges ont, en même temps que d'autres chimistes du laboratoire du savant Behring, découvert que l'on pouvait faire disparaître l'excès d'eau oxygénée par l'action de certains réactifs organiques, des extraits de certains organes, du sérum du sang, qui réussit on ne peut mieux.

Dès lors, on était en possession d'un moyen très efficace, très simple, de stérilisation du lait à froid, et le procédé consiste : à ajouter au lait froid de 3 à 5 centimètres cubes d'eau oxygénée par litre environ, à laisser agir plusieurs heures, on dit même plusieurs jours, et enfin à faire disparaître l'eau oxygénée, s'il en reste encore, par quelques gouttes de sérum de sang, stérilisé sur bougie.

Ainsi mis en pratique, le procédé est excellent, l'antisepsie est parfaite, le lait n'a pas contracté de mauvais goût, mais est-il bien resté du lait naturel? n'y a-t-il bien que d'anciens dangers qui ont été conjurés et ne s'est-il pas produit des modifications dans la constitution du liquide alimentaire?

C'est ici, à ces points de vue divers, que le procédé nous paraît fort défectueux, dangereux même. Il nous semblerait nécessaire d'interdire rigoureusement son

emploi, et, pour cela, il n'est pas besoin de lois nouvelles, car toute addition de substances quelconques au lait est depuis longtemps rigoureusement interdite.

Voici les raisons qui nous conduisent à déconseiller d'une manière absolue l'usage de l'eau oxygénée :

I. — Cet antiseptique détruit certainement les germes pathogènes, mais non leurs toxines ; le lait ainsi stérilisé peut donc demeurer fort dangereux.

II. — Le lait contient naturellement des diastases qui, probablement, ont quelque rôle utile à jouer dans l'alimentation ; plusieurs de ces diastases sont détruites, et le lait stérilisé à l'eau oxygénée présente plusieurs des propriétés et des réactions du lait cuit.

En résumé, l'emploi de l'eau oxygénée nous paraît présenter des dangers pour la santé publique, et il est à souhaiter qu'on ne se laisse pas attendrir par la considération de l'innocuité des produits de la décomposition, mais qu'on proscrive d'une façon absolue toute addition d'eau oxygénée au lait, qui doit rester et être présenté aux consommateurs tel que la nature nous le fournit, sans qu'on lui ait rien ajouté, sans qu'on ne lui ait rien soustrait.

# INCONVÉNIENTS

DE L'EMPLOI DE

# L'Eau oxygénée pour la Stérilisation à froid

DU

# Lait destiné aux Nourrissons

Par M. LINAS.

---

1° Introduction dans le lait de traces d'arsenic, provenant de l'acide sulfurique employé pour la préparation et la conservation de l'eau oxygénée.

2° D'après les expériences cliniques des pédiâtres français les plus éminents, les docteurs Comby, Moizard, Variot, Hutinel, communiquées à la Société de Pédiâtrie de Paris, plusieurs cas de scorbut infantile ont été observés chez des enfants nourris avec le lait oxygénisé. Aussi ce lait est-il rangé par ces médecins d'enfants parmi les laits modifiés, c'est-à-dire parmi les laits scorbutygènes.

3° D'après le professeur Prunier, l'oxygène naissant ou sous pression agit énergiquement et rapidement sur la butyrine et l'oléine en produisant des acides butyriques et oléiques, causes probables du scorbut observé chez les enfants.

---

# SECOND RAPPORT

SUR LES

# Expériences de Vaccination antituberculeuse

## d'après le procédé de M. von Behring

Par MM. VALLÉE et ROSSIGNOL.

---

MESSIEURS,

Il fut décidé, dans la séance que tint, dans les premiers jours d'octobre 1905, la Commission des Expériences de Melun, que l'abatage général des animaux aurait lieu le 3 décembre suivant. Cependant, quatre sujets vaccinés non éprouvés devaient être conservés dans le but de rechercher la durée de l'immunité conférée par le bovovaccin; le seraient probablement aussi, s'ils ne devenaient pas tuberculeux avant le 1er décembre, les animaux vaccinés 30 et 31, qui subissaient depuis le 16 juin 1905, en même temps que deux témoins, une épreuve de cohabitation avec divers animaux tuberculeux.

Une épreuve de tuberculine pratiquée le 29 novembre 1905 sur ces quatre derniers sujets permettait de considérer les vaccinés comme encore indemnes, tandis que les témoins réagissaient violemment et présentaient à l'autopsie de très graves lésions tubercu-

leuses. D'où cette conclusion du rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter le 14 mars dernier :

« La vaccination permet aux animaux de résister — au moins pendant plusieurs mois — à la contagion naturelle qui résulte de la cohabitation avec des sujets infectés. »

Les vaccinés furent donc conservés et conduits à Alfort pour y subir dans le laboratoire de l'un de nous de nouvelles épreuves de cohabitation. En même temps, les vaccinés nos 44, 45, 46, 47, destinés à la mesure de la durée de l'immunité, furent conduits au laboratoire de recherches du Ministère de l'Agriculture annexé à l'Ecole d'Alfort, où on les maintint, en attendant l'époque choisie pour l'épreuve d'infection, soigneusement à l'abri de toute contamination accidentelle.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'état actuel de l'expérience en ce qui concerne ces divers animaux.

### I. — Epreuve de cohabitation.

Soumis à Melun, sans dommage apparent, du 16 juin 1905 au 3 décembre de la même année, à une épreuve de contamination qui s'est montrée rapidement fatale pour les témoins, les vaccinés 30 et 31 subirent à Alfort, du 10 décembre 1905 au 6 juillet 1906, de nouvelles épreuves d'infection.

Chacun de ces sujets fut placé au contact intime d'un bovin affecté de tuberculose ouverte. Ces animaux de contamination ayant déjà fourni d'excellents résul-

tats dans des expériences analogues poursuivies par l'un de nous et M. le docteur Roux, et émettant des bacilles dans leur jetage, il fut jugé inutile, nos ressources étant très limitées, d'adjoindre des témoins aux animaux mis à l'épreuve.

La cohabitation fut étroitement réalisée, les deux animaux (infectant et vacciné) occupant la même stalle et mangeant devant eux sur le sol même de la loge de séquestration.

Voici l'observation détaillée de l'expérience en ce qui concerne chacun des vaccinés :

A. *Vacciné n° 30 (bretonne pie rouge).* — Placé au contact d'un bœuf breton porteur de lésions tuberculeuses pulmonaires étendues et ouvertes, à compter du 10 décembre 1905.

Soumis à une épreuve de tuberculine, les

| | | |
|---|---|---|
| *1er février 1906.* | Réaction brève, | 1°,8 |
| *9 mars 1906.* | — très brève, | 1°,6 |
| *21 avril 1906.* | — brève, | 1°,2 |
| *11 mai 1906.* | — nulle, | 0°,7 |
| *20 juin 1906.* | — | 0°,4 |

B. *Vacciné n° 31 (bretonne pie noire).* — Mis au contact d'une vache bretonne présentant des lésions tuberculeuses pulmonaires très restreintes, mais ouvertes, à compter du 10 décembre 1905.

Soumis à une épreuve de tuberculine, les

| | | |
|---|---|---|
| *7 mars 1906.* | Réaction nulle, | 0°,3 |
| *14 mai 1906.* | — nulle, | 0°,6 |

Ces animaux sont sacrifiés respectivement les 6 et 9 juillet 1906, c'est-à-dire après une année pleine de cohabitation infectante (Melun, 15 juin-8 décembre 1905; Alfort, 10 décembre 1905-6 juillet 1906). M. le professeur Moussu a bien voulu examiner de concert avec nous les résultats fournis par l'autopsie de ces sujets, dont voici la relation :

A. *Vacciné n° 30.* — Nombreuses adénites mésentériques, caséeuses ou calcifiées. La muqueuse intestinale, le foie, la rate sont indemnes. Le parenchyme pulmonaire renferme une trentaine de tubercules gris de la grosseur d'un très petit pois, de constitution récente. Les ganglions bronchiques présentent à droite un seul tubercule caséifié, à gauche, cinq ou six lésions analogues.

Les ganglions rétropharyngiens sont volumineux. Inoculés au cobaye, ils se montrent, ainsi que les ganglions hépatiques, indemnes de toute infection. On relève enfin des lésions athéromateuses de la crosse de l'aorte.

B. *Vacciné n° 31.* — Le poumon, le foie, la rate sont indemnes. Les ganglions annexes du poumon et les rétropharyngiens à droite semblent tuméfiés, granuleux. Cependant, l'inoculation à une série de cobayes indique qu'ils sont indemnes.

Quelques ganglions mésentériques sont œdématiés, granuleux sur la coupe; d'autres, sans présenter de tubercules nets, contiennent de très fines granulations calcaires. Inoculés en masse au cobaye, ces organes se montrent stériles.

L'amygdale gauche contient un foyer caséeux de la

grosseur d'un pois. M. Moussu, qui s'est chargé de l'inoculation de ce foyer au cobaye, ainsi que de l'inoculation du rétropharyngien correspondant, obtient des résultats positifs de ses inoculations.

Ainsi, le vacciné 30 présente des lésions *graves, étendues* de tuberculose, vieilles certainement de cinq à six mois. La résistance de cet animal à l'infection, constatée à Melun, n'a point dépassé le sixième mois consécutif à la vaccination.

Il est nettement démontré que la vaccination s'est montrée impuissante, pour cet animal, à assurer, pour l'année qui suit la vaccination, la résistance à l'infection naturelle par les voies digestives.

Nul ne peut prétendre, en effet, que l'infection du sujet est *antérieure à la vaccination* ou qu'elle a été *réalisée au cours de l'immunisation*. Les tuberculinisations de l'animal des 5 décembre 1904, 12 février 1906, les relevés thermiques des jours consécutifs aux deux vaccinations et les conditions d'entretien des sujets mis en expérience à Melun n'autoriseraient nullement une telle supposition. La vaccination ne saurait elle-même être incriminée, les lésions abdominales anciennes et pulmonaires récentes relevées à l'autopsie témoignant bien de l'origine intestinale de la tuberculose constatée chez l'animal.

L'on ne peut davantage admettre *qu'il y ait eu hâte* dans la mise en contact de ce sujet avec des bêtes tuberculeuses, puisque, selon les indications de von Behring, la mise en contamination a été effectuée seulement trois mois après la seconde vaccination.

Seule, l'insuffisance de la résistance conférée est à retenir dans l'explication de l'insuccès enregistré. Cette observation est à rapprocher de la constatation faite par MM. Roux et Vallée de l'insuffisance de la vaccination antituberculeuse par voie veineuse ou sous-cutanée, dans la protection contre l'infection intestinale.

Pour les mêmes raisons, la lésion très restreinte, mais bien réelle, relevée sur l'amygdale du vacciné 31 doit être rattachée ou à une insuffisance, ou à la trop courte durée de la résistance conférée par la bovovaccination. Il est possible que la lésion observée ait guéri spontanément, mais nous n'avons aucune preuve de cette hypothèse.

La porte d'entrée ainsi franchie est l'une de celles que choisit le bacille tuberculeux pour sa pénétration chez le bœuf. Les expériences de l'un de nous sur la pulvérisation de très petites quantités de bacilles virulents (1 à 2 milligrammes) dans les cavités nasales du bœuf ont en effet montré que dans ces conditions l'on produit très fréquemment des lésions des ganglions pharyngiens et des amygdales. Ces mêmes lésions se constituent aisément lors de l'ingestion de produits virulents. L'extrême fréquence de la tuberculisation des ganglions rétropharyngiens est un fait bien connu; deux élèves de l'un de nous, inspecteurs aux abattoirs de la Villette, MM. Jullien et Alleaux, ont bien voulu, sur sa demande, relever quelques chiffres relatifs à la fréquence des lésions des rétropharyngiens chez les bovins tuberculeux. Ces lésions ont été observées 51 fois sur 118 cas de tuberculose étudiés; dans 83 de

ces cas, les lésions étaient limitées à la cavité thoracique, et 27 sujets présentaient des adénites spécifiques rétropharyngiennes.

### II. — Durée de l'immunité.

Le 10 avril 1906, c'est-à-dire une année pleine après la seconde vaccination, nous procédons à l'épreuve des vaccinés 44 (vendéen) et 47 (breton), qui, depuis leur arrivée de Melun, étaient maintenus soigneusement isolés. Un témoin neuf est affecté au contrôle.

Nous avons choisi, pour cet essai, le mode d'épreuve expérimentale qui, à Melun, a fourni, au point de vue clinique, les plus nets résultats : l'inoculation intraveineuse de bacilles bovins virulents. La culture utilisée est la même que celle mise en œuvre à Melun et de même âge; la dose de 4 milligrammes et demi de bacilles utilisée précédemment ayant été reconnue un peu élevée, vaccinés et témoin furent inoculés dans la jugulaire avec 2 milligrammes seulement de bacilles.

Préalablement à cette épreuve, les deux animaux étaient soumis à une injection de tuberculine qui provoqua chez le n° 44 une hyperthermie de 0°,6 (T. max., 39°,1), et chez le n° 47 une hyperthermie de 0°,7 (T. max., 39°,2). Ces sujets étaient donc indemnes de tuberculose avant l'épreuve. L'un de nous a constaté, en effet, que l'injection de tuberculine reprend toute sa valeur chez les bovins vaccinés un an environ après l'immunisation.

Consécutivement à l'épreuve, le vacciné 44 présenta, les 7e, 8e, 9e et 10e jours, de la fièvre permanente, avec

un maximum de 40°,5, le 9e jour. Depuis cette époque, rien d'anormal ne s'est manifesté chez ce sujet qui, confié aux bons soins de M. Bourdin, agriculteur à Bombon, subit l'exploitation commune des animaux de la ferme, présente des apparences de santé superbe et sera sacrifié le plus tard possible.

Quant au vacciné 47, placé lui aussi en subsistance chez M. Bourdin, il ne manifesta rien d'anormal immédiatement à la suite de l'épreuve de contrôle. Mais le 27 mai, l'un de nous et notre confrère M. Brissot, de Nangis, étaient appelés à visiter l'animal, qui présentait les signes ordinaires des poussées aiguës de tuberculose. Bientôt, le sujet succombait, porteur, au cinquantième jour de l'épreuve de contrôle, de lésions aiguës et massives de tuberculose pulmonaire.

Il résulte indiscutablement de cette expérience que la résistance conférée par la bovovaccination à l'égard de l'inoculation intraveineuse du bacille tuberculeux est assez peu durable; qu'un an après l'intervention, certains sujets ont retrouvé leur sensibilité première. Qu'il nous suffise de rappeler à cet égard qu'à Melun, les animaux éprouvés trois mois seulement après la seconde vaccination ont supporté, sans même présenter d'hyperthermie, l'inoculation intraveineuse d'une dose de bacilles qui a tué la moitié des témoins en 29, 34 et 37 jours!

Nous éprouverons ultérieurement la résistance des deux seuls vaccinés qui restent en notre possession (nos 45 et 46).

### III. — Sur la virulence du bovovaccin pour le cobaye.

Lors des deux vaccinations effectuées à Melun, les 11 décembre 1904 et 12 mars 1905, une série de seize cobayes servit à l'épreuve des vaccins utilisés. Les animaux furent inoculés dans le péritoine, avec des doses variant de un dixième de milligramme à 2 milligrammes. Pas un seul de ces cobayes ne contracta la tuberculose (1).

L'un de nous procéda dernièrement à cette même épreuve avec un bovovaccin reçu de Marbourg, le 19 août 1906. Les résultats obtenus furent tous différents; l'inoculation intrapéritonéale du vaccin s'est montrée apte à provoquer chez le cobaye l'évolution de lésions tuberculeuses envahissantes et mortelles en 45 jours.

Cette épreuve établit que le bovovaccin ne représente pas un produit d'activité toujours comparable. L'on comprend ainsi, quoique le bacille utilisé pour sa préparation soit du type humain authentique, que des résultats variables, notamment au point de vue de l'innocuité du vaccin, aient pu être obtenus par divers expérimentateurs.

#### Conclusions.

1° Le bovovaccin représente un produit d'inégale virulence pour le cobaye. Il est donc permis de supposer

(1) Behring déclare cependant que son bovovaccin est pathogène pour le cobaye.

que ses effets, chez le bœuf, ne sont pas toujours identiques à eux-mêmes ;

2° La résistance assez nette que présentent à l'infection par voie veineuse, trois mois après la vaccination, les animaux bovovaccinés s'épuise assez vite et disparaît, chez certains sujets, au bout d'une année ;

3° La résistance des sujets bovovaccinés à la contagion telle qu'elle résulte du contact, à l'étable, avec des animaux porteurs de lésions ouvertes de tuberculose est peu marquée et ne se prolonge pas au delà de quelques mois. Il convient donc d'attendre, avant de porter un jugement définitif sur la valeur de la méthode, que soient connus les résultats des tentatives pratiques de bovovaccination effectuées de divers côtés.

# FIÈVRE APHTEUSE

## (Cocotte)

## MOYENS A EMPLOYER

POUR

## Eviter la Contamination du Bétail

ET

## Combattre la Propagation de la Maladie

Par M. Gabriel LINAS.

1° Interdiction absolue de l'entrée des établissements contenant du bétail à toutes personnes autres que celles à leur service, notamment à tout individu en contact habituel ou récent avec des animaux, ou habitant, travaillant dans une région infestée.

Le personnel de chaque établissement devra éviter tout contact, même au dehors, avec celui des autres fermes.

Le virus aphteux est, en effet, transporté et communiqué par les mains, *les pieds*, les vêtements;

2° Portes constamment et rigoureusement closes, afin d'empêcher l'entrée de tous animaux étrangers, chiens, chats, volailles, etc. — Attacher les chiens, enfermer les volailles, et tuer les chats rôdeurs;

3° Consigner le bétail;

4° Epandage permanent d'hypochlorite de chaux (vulgairement *chlorure de chaux*) devant toutes les portes donnant accès dans l'établissement et les locaux.

Cette poudre, antiseptique puissant et volatil, imprègne les pieds des entrants, qui la transportent ainsi partout où ils pénètrent. Son odeur éloigne les oiseaux et les mouches, agents vecteurs de contagion.

(Procédé expérimenté avec succès au Lactarium de Versailles, qui l'a inauguré);

5° Lavage au crésyl, au lysol, ou à l'hypochlorite de potasse (eau de Javel) étendu de trois à quatre parties d'eau, des sabots des chevaux ayant à pénétrer dans l'établissement pour son service et de ceux des animaux venant augmenter l'effectif, après s'être assuré que ceux-ci ne présentent aucun symptôme de la maladie et ne proviennent pas d'un lieu contaminé;

6° Chaque jour, lavage à grande eau du sol des étables et écuries, débarrassé de la litière, et des mangeoires, suivi d'un lavage avec de l'eau additionnée d'eau de Javel dans la proportion d'un demi-litre pour un seau d'eau (seau en bois, réservé à cet usage);

7° Propreté générale rigoureuse des locaux, des animaux, du personnel, du matériel.

La propreté est le premier moyen nécessaire pour éviter toute contagion.

Les moyens ci-dessus indiqués sont ceux qui ont été employés au Lactarium, alors que la fièvre aphteuse sévissait dans deux fermes situées à 200 et 300 mètres de l'établissement, et lui ont vraisemblablement permis d'échapper à une contagion imminente.

# DU

# SERVICE SANITAIRE

Par M. Gabriel RANVIER.

---

MESSIEURS,

L'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit sur une grande partie du territoire français donne un regain d'actualité au service sanitaire.

Cette question de service sanitaire est, sans conteste, d'une très grande importance pour l'agriculture, puisqu'il s'agit d'améliorer les moyens propres à la préservation des maladies contagieuses du bétail. J'estime donc que toutes les sociétés d'agriculture seraient bien inspirées en la discutant avec toute l'ampleur qu'elle comporte et dans le but d'arriver à une défense plus effective de notre cheptel.

Le service sanitaire date de la promulgation de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux. A son début, il a eu des défenseurs et des détracteurs également autorisés; mais maintenant qu'il a fait ses preuves, il est facile de se rendre compte de son impuissance à combattre la fièvre aphteuse, malgré le dévouement, l'entière compétence des vétérinaires sanitaires chargés de l'assurer.

André Sanson, l'un des premiers, en a fait la critique il y a plus de vingt ans. Il disait que la loi compliquée de 1881 aurait été plus efficace si, limitée aux quelques articles indispensables pour établir le droit sur la matière, elle avait laissé au Ministre le soin d'en régler l'application par des arrêtés spéciaux, variables selon les progrès de la science. Son vice essentiel lui paraissait dans la façon dont cette loi a prescrit l'organisation du service chargé de la mettre en pratique.

Elle laisse, en effet, aux préfets, chacun dans le département qu'il administre, la faculté d'organiser ce service à sa guise, et même de ne pas l'organiser du tout, si tel est son bon plaisir. Dans de telles conditions, il est clair que le but ne peut pas être atteint. Quel est ce but? Arriver soit à l'extinction complète des maladies contagieuses, soit à réduire au minimum possible leurs sévices. Pour cela, il faut que leur soit déclarée une guerre bien ordonnée et bien conduite, à l'aide d'une armée bien organisée et bien commandée.

Sanson, établissant ensuite un parallèle entre une défense militaire de la France par départements et le service sanitaire avec l'organisation actuelle, conclut à l'unité de commandement dans les deux cas, afin d'obtenir des efforts convergents pour assurer le succès.

L'expérience a démontré que cette critique était juste, et aujourd'hui, toutes les discussions sur ce sujet corroborent les idées émises par cet éminent zootechnicien.

En effet, par ordre de dates, nous voyons :

1° La Société nationale d'Agriculture de France dis-

cuter l'épizootie actuelle de fièvre aphteuse dans ses séances des 21 et 28 novembre 1906, et le 5 décembre, sur le rapport de M. Sagnier, demander au Ministre de l'Agriculture de faire appliquer la loi sanitaire avec la même rigueur, non seulement au marché et aux abattoirs de la Villette, mais dans tous les départements. Cette Société demande, en outre, la transformation de la Villette avec abattoirs et marché complètement indépendants;

2° Le 26 novembre, la séance à la Chambre des députés a été l'occasion d'un long débat sur la fièvre aphteuse. M. Ory (Loire) a proposé de réorganiser entièrement le service sanitaire, et d'en faire un service national avec direction au Ministère de l'Agriculture. Cette proposition, présentée sous forme de projet de loi à la séance du 11 janvier dernier, est actuellement pendante à la Commission de l'Agriculture;

3° Enfin, la Chambre syndicale des Commissionnaires en bestiaux de Paris, voyant les pays étrangers fermer successivement leurs frontières à notre exportation devant l'alarme causée par l'épizootie aphteuse, a demandé également l'unification du service sanitaire.

Le secrétaire général, M. Rollin, constate qu'au mois de septembre 1906, les bœufs de première qualité valaient 2 fr. 30 le kilogramme de viande à Berlin et 1 fr. 40 à Paris.

Par suite de l'interdiction de notre bétail, le nivellement des prix ne pouvait donc plus s'effectuer, au grand détriment de notre élevage.

Vous voyez, Messieurs, que ces critiques et discus-

sions dans différents milieux convergent toutes vers une résultante : l'unification du service sanitaire.

Il serait donc désirable que ce service devienne national au lieu d'être confié aux soins des départements, et avec la Société nationale d'Agriculture de France nous devons aussi demander sans lassitude la transformation du marché de la Villette.

Une autre question me semble d'une très grande importance pour améliorer ce service; je veux parler de la réorganisation sanitaire qui s'impose dans notre département.

Notre distingué collègue M. Warnesson, dont le dévouement est si actif comme chef de service départemental, a demandé cette réorganisation. Nous considérons, en effet, que si l'on veut éteindre, sur place, un foyer contagieux, il est évident que la promptitude dans l'intervention est d'une importance capitale.

Le but serait bien prêt d'être atteint si les vétérinaires étaient agents sanitaires, soit dans leurs clientèles respectives, soit dans de nouvelles circonscriptions comprenant les communes les plus proches de leurs résidences.

Cette nouvelle organisation, qui intéresse les agriculteurs en les protégeant plus efficacement, est encore plus avantageuse pour les finances départementales.

Il y a en Seine-et-Oise un grand nombre de cantons où sont installés plusieurs vétérinaires dans différentes communes. Un seul étant agent sanitaire et les déplacements étant rémunérés en raison de la distance, il arrive fréquemment que le vétérinaire sanitaire par-

court 30 ou 40 kilomètres, aller et retour, pour remplir sa mission, soit à la résidence d'un confrère qui n'est pas agent sanitaire, soit dans un rayon très faible de cette résidence.

Vous connaissez tous, Messieurs, la distribution des communes dans les cantons de Seine-et-Oise, et il suffit d'énoncer cette proposition pour qu'elle se démontre d'elle-même.

Messieurs, pour conclure, j'ai l'honneur de vous soumettre les vœux suivants :

« La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise,

« Considérant :

« 1° Que le service constitué en application de la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux s'est montré impuissant à protéger l'agriculture contre les épizooties successives de fièvre aphteuse ;

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture l'unification de ce service. »

« 2° Que le marché de la Villette est le foyer ordinaire par où s'irradie la fièvre aphteuse dans tous les départements ;

« Appuie les vœux de la Société nationale d'Agriculture demandant la transformation complète des abattoirs et du marché de la Villette de façon à permettre une défense effective contre cette maladie contagieuse. »

« 3° Enfin, considérant que le département de Seine-et-Oise est doté d'une organisation sanitaire défectueuse ; que les circonscriptions de chaque vétérinaire sanitaire

sont beaucoup trop étendues ; que, par suite de ce fait, l'intervention desdits vétérinaires se trouve nécessairement retardée, au grand préjudice des mesures à appliquer ; qu'en un mot, ce service ne répond plus aux besoins actuels et peut être amélioré au bénéfice de l'agriculture et des finances départementales ;

« Emet le vœu :

« Que le Conseil général demande à M. le Préfet la réorganisation sanitaire avec le concours de tous les vétérinaires comme agents sanitaires, soit dans leurs clientèles respectives, soit avec chacun une circonscription déterminée, de manière à rendre l'action dudit service le plus rapide et le plus efficace possible. »

# L'ABSINTHE

Par M. Eugène REMILLY.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Dans une des précédentes séances de notre Société, vous m'avez chargé d'examiner un rapport présenté à la Société nationale d'Agriculture de France, par M. Cheysson, sur la lutte contre l'absinthe, au nom de la Section d'économie, de statistique et de législation agricole.

L'absinthe est, en effet, une des liqueurs les plus dangereuses et les plus funestes, car elle frappe surtout le cerveau de ses victimes et inflige des tares héréditaires à leur postérité.

La consommation de l'absinthe est en progression rapide. En 1884, elle était de 5 millions de litres, et en 1904, elle est près de 21 millions. Devant cet état de choses, plusieurs pays voisins, la Belgique et la Suisse, viennent d'en prohiber la vente.

Aussi, la Ligue nationale contre l'alcoolisme, reconnue d'utilité publique en 1880 et à nouveau en 1905, a-t-elle compris l'urgence qu'il y avait à essayer d'enrayer la progression du plus redoutable de nos alcools.

C'est pourquoi elle a adressé une pétition au Parlement, à l'effet d'obtenir l'interdiction en France de la

fabrication, de la circulation et de la vente de l'absinthe.

Cette pétition est très favorablement accueillie partout, et depuis que j'ai eu cette note entre les mains, vous avez dû voir dans les journaux que le rapport de la commission nommée à l'effet d'étudier la question est favorable à la pétition.

Outre les intérêts généraux qui recommandent cette pétition, l'agriculture en a un qui doit la toucher particulièrement; je veux dire la concurrence que l'absinthe fait au vin et qui entre pour une part notable dans la crise actuelle de la viticulture.

Ce motif est mis en évidence dans la circulaire adressée par le Comité de l'Alliance d'Hygiène sociale de l'Hérault aux viticulteurs et négociants en vin de ce département.

On ne saurait, en effet, contester que le développement énorme pris depuis vingt-cinq ans dans notre pays par la consommation des liqueurs dites apéritives nuise autant à la santé publique qu'à la vente du vin, notre boisson nationale, vraiment inoffensive quand elle est prise à dose modérée. Il en résulte qu'aujourd'hui les intérêts vitaux les plus essentiels de notre région vinicole sont compromis très sérieusement par la faveur injustifiée dont jouissent auprès des consommateurs les apéritifs, et particulièrement l'absinthe, dont l'action délétère sur l'organisme de l'homme n'a plus à être démontrée.

Déterminée par cet intérêt agricole qui vient corroborer l'intérêt général, la Société des Agriculteurs de

France et la Société nationale d'Agriculture de France ont émis un vœu pour recommander à l'attention des pouvoirs publics les mesures destinées à combattre les ravages de l'absinthe.

Je pense, mes chers Collègues, que vous voudrez bien suivre l'exemple de ces Sociétés et adhérer aux vœux qu'elles ont présentés aux pouvoirs publics.

# L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE

## Au Conservatoire national des Arts et Métiers

Par M. G. CHANDÈZE.

---

MESSIEURS,

Les deux chaires d'enseignement des Sciences appliquées à l'Agriculture ont été créées au Conservatoire des Arts et Métiers en 1839.

### Chaire d'Agriculture.

Cette chaire a été occupée de 1839 à 1880 par L.-C.-E. Moll, qui a professé également à l'Institut national Agronomique; puis, de 1881 à 1892, par Ed. Lecouteux, professeur à l'Institut national Agronomique, président de la Société nationale d'Agriculture, et depuis le 15 mai 1894, par M. L. Grandeau, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Nancy, inspecteur général des Stations agronomiques et membre d'honneur de notre Société.

Le cours d'Agriculture embrasse un cycle de trois années; dans les deux premières, M. Grandeau expose les conditions fondamentales de la production agricole. Après avoir résumé dans ses grandes lignes la situation générale de l'agriculture au XX^e^ siècle, en s'arrê-

tant spécialement à l'économie rurale de la France : territoire et population agricoles, répartition des cultures, modes d'exploitation du sol, etc., le professeur étudie l'origine, la formation et la composition générale des sols de notre pays. Il aborde successivement l'étude des principales cultures : céréales, plantes fourragères, prairies; plantes industrielles : tabac, betteraves sucrières, vigne, etc.

Une description sommaire, mais précise, des procédés culturaux : labours, fumures, semailles, soins culturaux, récoltes, trouve place dans l'étude des diverses plantes qui occupent le sol. Enfin, pour les cultures les plus importantes, il donne des indications sur le commerce, les échanges, la production étrangère, etc.

La troisième année est consacrée à l'économie des animaux de la ferme et au régime alimentaire de l'homme et de ses précieux auxiliaires. Les lois fondamentales de la nutrition des animaux, l'étude des rations nécessaires à l'entretien, au croît, à la production du travail, du lait et de la graisse, permet d'embrasser les connaissances indispensables au cultivateur et à l'éleveur. Des données statistiques sur la population animale des divers pays, sur le commerce international du bétail dans ses rapports avec l'alimentation de la France en viande, en lait, beurre, etc., complètent l'enseignement de cette troisième année.

Enfin, le professeur rend compte des expériences culturales accomplies dans l'année au Parc des Princes, et guide ses auditeurs dans la visite de ce champ d'expériences.

Le programme d'un cours d'agriculture étant extrêmement vaste et complexe, le plan suivi par M. le professeur Grandeau dans son enseignement au Conservatoire a pour objectif principal d'initier les auditeurs aux faits scientifiques et pratiques essentiels pour permettre de diriger avec profit une exploitation agricole.

« On peut, dit-il, définir l'agriculture, l'art d'obtenir le maximum de produits utiles à l'homme avec le minimum de dépenses. Comme en industrie, l'objectif à poursuivre est l'abaissement du prix de revient. Ce but ne peut être atteint par le cultivateur et l'éleveur qu'autant qu'ils ont, sur les conditions de production des plantes et des animaux, des connaissances positives en chimie, en physiologie, en histoire naturelle, etc. L'observation pure ne peut donc suppléer à l'expérience, c'est-à-dire à l'application des lois et des règles physiologiques de la production végétale et animale qui, éclairant le praticien, fait entrer son industrie dans une voie rémunératrice. »

Les leçons de M. le professeur Grandeau sont données le mardi et le vendredi, du 1er novembre à la fin d'avril, à 9 h. 1/4 du soir.

### Chaire de Chimie agricole et Analyse chimique.

Cette chaire a été occupée, de 1839 à 1845, par O. Leclerc-Thouin, agronome; de 1845 à 1849 et de 1851 à 1887, par J.-B.-J.-D. Boussingault, membre de l'Institut, et, depuis le 23 septembre 1887, par M. Th.

Schlœsing, membre de l'Institut, qui, depuis le 22 octobre 1895, a comme remplaçant son fils, M. Th. Schlœsing, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole d'application des Manufactures de l'Etat.

Le programme du cours de Chimie agricole et Analyse chimique embrasse un cycle de deux années.

Le professeur étudie d'abord les deux milieux où les plantes puisent leur nourriture, savoir: l'atmosphère et le sol; puis il examine comment les plantes se nourrissent, comment elles assimilent chacun des éléments qui entrent dans leur constitution.

Instruit sur ces matières, l'auditeur a la préparation convenable pour bien saisir l'exposé, qui est fait ensuite, des connaissances sur les engrais et sur les moyens d'en tirer parti pour entretenir et accroître la production végétale.

Dans les expériences relatives à ces différents sujets, l'instrument de recherches par excellence est constamment l'analyse chimique. Aussi est-il naturel que cette analyse figure dans le programme des leçons. Elle y tient une place importante. Elle y traite à la fois des dosages courants des laboratoires agricoles et de diverses méthodes à recommander dans les cas où une grande précision est nécessaire.

« L'enseignement de mon cours, dit M. le professeur Schlœsing, s'adresse aux personnes nombreuses, même à la ville, qui s'occupent d'agriculture avec le désir d'y utiliser, non pas seulement les données, extrêmement respectables d'ailleurs, de la pratique, mais aussi les directions scientifiques. Il vise à leur faire comprendre

les travaux dont la chimie agricole a été et est toujours l'objet, tant pour qu'elles sachent en déduire les applications qui en découlent, que pour qu'elles soient en état d'entreprendre elles-mêmes utilement des recherches sur la matière. »

Les quarante leçons annuelles du cours de Chimie agricole ont lieu, du 1er novembre à la fin d'avril, les mercredis et samedis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Le dimanche matin, le professeur réunit dans son laboratoire les auditeurs qui, voulant se familiariser dans la pratique des analyses chimiques, désirent effectuer eux-mêmes les manipulations courantes.

La chaire de chimie industrielle, occupée par M. le professeur Fleurent, successeur d'Aimé Girard et de Payen, comprend dans son enseignement des matières également susceptibles d'intéresser des agriculteurs, notamment la meunerie, la panification, la féculerie, l'industrie sucrière, la vinification, la fabrication des cidres et poirés, celle des vinaigres, la distillation et la rectification des alcools, l'emploi des matières animales, viandes, œufs, lait, crème, beurre et fromages.

Ce cours a lieu le mardi et le vendredi, à 9 h. 1/4 du soir.

Jusqu'en 1898, il existait également au Conservatoire des Arts et Métiers une chaire de Génie rural, successivement occupée par E. Baudement, Ch.-F. Hervé-Mangon et Ch. Comberousse. Il a paru à cette époque que cette chaire pouvait être supprimée, le nombre de ses

auditeurs s'étant raréfié par suite de la localisation en province de l'industrie des machines agricoles.

Les cours du Conservatoire national des Arts et Métiers sont publics et gratuits, et toute personne y est admise sans aucune formalité.

Un contrôle d'assiduité aux leçons n'est exercé que sur les auditeurs qui, désireux de subir, à la fin de l'année scolaire, un examen en vue de l'attribution du « certificat annuel » et ultérieurement du « diplôme d'études », se font inscrire et obtiennent de la Direction une carte nominative.

La délivrance de ces cartes d'assiduité a amené l'autorité militaire à accorder libéralement des permissions du soir aux soldats qui désirent suivre les cours du Conservatoire. En effet, cette carte étant poinçonnée à chaque séance, les officiers sont à même de s'assurer très facilement que le soldat n'a pas mésusé de sa permission. Cette facilité exceptionnelle est des plus utiles pour les fils d'agriculteurs qui accomplissent leur service militaire à Paris ou dans la banlieue.

A la fin de l'année scolaire, il est attribué aux auditeurs les plus méritants, outre le certificat annuel et le diplôme d'études, des prix en argent, des médailles et des lettres de félicitations. Ces récompenses sont décernées au vu des cahiers de notes remis au professeur.

# LES

# MOTEURS A GAZ PAUVRE

Par M. Georges GILBERT.

---

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous soumettre quelques observations sur une installation que je viens de faire de l'emploi de la force motrice par le gaz pauvre.

Une installation se compose généralement des appareils suivants :

1° Générateur à gaz muni d'un ventilateur à main;

2° Appareil d'évaporation;

3° Epurateur;

4° Réservoir à gaz;

5° Canalisation réunissant les uns aux autres ces divers appareils.

## FORMATION ET COMPOSITION DU GAZ PAUVRE.

Le gaz pauvre s'obtient en faisant passer un courant d'air et de vapeur d'eau à travers une colonne de charbon incandescent.

Dans le gazogène par aspiration, ce mélange d'eau et de vapeur passe à travers le foyer sous l'aspiration du moteur et y produit un certain vide.

La vapeur d'eau, en traversant un foyer en ignition, se décompose en oxygène O et hydrogène H.

L'hydrogène reste libre, l'oxygène se combine en carbone C pour former l'oxyde de carbone CO, ce qui donne la formule $C + H^2O = CO + 2H$.

De cette façon, une quantité de chaleur d'environ 57,600 calories est enlevée au générateur par suite de la dissociation de l'eau en 2 kilogrammes d'hydrogène et 16 kilogrammes d'oxygène; tandis que 28,800 calories seulement sont regagnées par la combustion de 12 kilogrammes de carbone avec l'oxygène libre, c'est-à-dire par la formation de l'oxyde de carbone.

### Allumage du générateur.

La première opération consiste à remplir d'eau l'évaporateur jusqu'à ce que l'eau sorte par le trop-plein, et on ouvre la cheminée.

On dispose sur la grille du générateur des copeaux avec du menu bois, après avoir fermé les portes du gazogène, on actionne d'abord lentement le ventilateur à main pour activer l'allumage. Lorsque le bois est bien enflammé, on ajoute par la trémie de chargement une petite quantité de charbon, 15 à 20 kilogrammes, et on actionne un peu plus vite le ventilateur. Quand le charbon est bien allumé, on remplit le gazogène.

### Mise en marche du moteur.

Le foyer du générateur étant bien incandescent, les gaz commencent à sortir au premier robinet d'essai placé sur la cheminée. On ferme légèrement la che-

minée pour obliger les gaz à traverser l'épurateur rempli de coke, où ils se refroidissent en se débarrassant de leur poussière.

Quand le gaz brûle avec une flamme orangée sans s'éteindre aux robinets d'essai, on arrête le ventilateur, on ferme complètement la cheminée et on lance le moteur.

### Fonctionnement.

Le moteur, par son aspirateur, fait pénétrer l'air dans le générateur par l'orifice placé sur l'appareil d'évaporation; cet air, en passant sur l'eau qui a été élevée à une température voisine de l'ébullition, se mélange à la vapeur, et le mélange est ainsi conduit par la tuyauterie latérale dans le cendrier, où il se réchauffe en prenant d'autre vapeur avant de pénétrer dans le foyer.

L'air et la vapeur, en traversant le foyer, produisent le gaz pauvre.

### Dépenses.

La dépense en combustible varie avec la nature du charbon employé et la force de l'installation.

Avec de l'anthracite anglais, cette dépense est, suivant la force, de 400 à 500 grammes par cheval-heure. On peut acheter de l'anthracite anglais premier choix en grains criblés de 15×25, à 35 francs la tonne rendue au pied du gazogène.

La dépense de combustible revient de 1 1/2 à 2 centimes par cheval-heure effectif.

En résumé, un moteur à gaz pauvre par aspiration directe permet de réaliser une économie de 75 p. 100

sur la machine à vapeur; on pourrait encore mentionner, dans ce calcul, que les frais d'établissement et d'exploitation sont d'environ 40 p. 100 moins élevés que ceux des machines à vapeur.

# CONFÉRENCE DE M. RIVIÈRE

AU

# Syndicat Agricole et Horticole de Seine-et-Oise

Le 4 Novembre 1906

Par M. Georges DETHAN.

---

MESSIEURS,

M. Rivière a retracé à grands traits, dans cette conférence, l'historique de la mutualité agricole et les divers services auxquels elle s'applique.

Nous n'insistons pas sur le fonctionnement des caisses de crédit agricole mutuel et caisses mutuelles d'assurance-bétail. Ces sujets ont été traités ici même, d'une façon très complète, par M. Lesage, président de la Caisse de Crédit d'Etampes, et par moi-même.

Les bienfaits de ces formes de la mutualité ont du reste suffisamment frappé les membres de notre Société pour qu'un nombre très sérieux de fondations du même genre aient été créées rapidement dans notre département, sous leurs auspices.

Ces deux branches de la mutualité sont donc en pleine prospérité, et il serait désireux de voir prospérer également les syndicats agricoles constitués en vue de

l'achat en commun des instruments agricoles, des engrais et des semences.

Malheureusement, de ce côté, on se heurte à des difficultés très sérieuses, et rares sont, dans notre département, les associations qui réussissent aussi bien que celle à laquelle préside, dans le canton de Montfort-l'Amaury, notre sympathique collègue M. Brame.

M. Rivière voudrait voir se développer de semblables organisations. La difficulté nous paraît résider surtout dans le mélange de la grande et de la petite culture qui caractérise le département de Seine-et-Oise. Les grandes exploitations possèdent tous les instruments nécessaires. S'il n'y a pas, dans un canton, suffisamment de petits cultivateurs actifs et intelligents, la constitution des sociétés de ce genre devient inefficace.

En ce qui concerne l'achat, la préparation ou l'échange des semences et des engrais, des opérations pourraient et devraient être développées plus activement, au grand avantage de la culture. Malheureusement, les achats d'engrais en commun sont de plus en plus combattus par le trust des marchands; et il est vraiment curieux de voir faiblir si rapidement cette force syndicale qui fut précisément la première à faire apprécier au monde rural les bienfaits de la mutualité.

Nous ne saurions trop engager le monde de la culture à revenir à l'entente primitive. Pour désagréger nos syndicats, les marchands accordent aux gros agriculteurs des conditions plus avantageuses qu'aux syndicats. On n'arrêtera la hausse persistante des engrais

que par l'union de tous les efforts, parfois au détriment momentané de nos intérêts personnels.

M. Rivière nous fait entrevoir également les avantages des assurances mutuelles contre la grêle et contre l'incendie. La première de ces formes est déjà solidement organisée en Seine-et-Oise et ne demande qu'à s'étendre; la deuxième est en voie de formation; sa marche est malheureusement entravée par l'hostilité des sociétés anonymes qui lui refusent la réassurance. Il faut néanmoins avoir foi en l'avenir de ces deux branches de la mutualité.

Pour compléter le cycle de la mutualité, il ne resterait plus qu'à constituer des caisses mutuelles contre les accidents du travail. En donnant à ces caisses la forme autonome et fédérée des caisses de l'Union fédérale de France, on arriverait sans doute à mettre l'agriculture complètement à l'abri des coups du sort et... des lois!

Mais notre Société ne paraît pas devoir encourager en revanche l'exemple donné par le Syndicat de Cergy, qui achète en commun, non seulement les matières fertilisantes et les instruments agricoles de toute nature, mais encore les ustensiles de ménage et les matières alimentaires.

C'est entrer là dans une voie qui, sous forme de coopération, annihile toutes les forces individuelles et ne nous paraît pas répondre à l'idéal d'une société raisonnable.

# MAISON D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

**Fondée en 1899 à Versailles**

Allée des Peupliers, Grille de Satory

---

# RAPPORT

SUR LE

# Fonctionnement de l'Œuvre

## Pendant l'Année 1906

*Présenté à l'Assemblée générale annuelle*
*du 7 Mai 1907*

*de la Société de Patronage des Enfants délaissés*
*et des Libérés de Seine-et-Oise*

*par M. L. LEFEBVRE,*
*président de la Commission administrative.*

---

MESSIEURS,

Nous venons, au nom de la Commission administrative de la Maison d'Assistance par le Travail de Versailles, vous présenter le compte rendu de son fonctionnement pendant l'année 1906.

Au cours de cet exercice, la Maison d'Assistance par le Travail a reçu 981 assistés, chiffre un peu supérieur à celui de l'année 1905, qui s'élevait à 968.

Ces assistés ont fourni un total de 9,320 journées de

présence, inférieur de 508 au total correspondant de l'année précédente.

Nous sommes donc amenés à constater qu'en 1906, pour un nombre supérieur d'assistés, nous avons une diminution des journées de présence. Nous devons nous féliciter de ce résultat, qui s'explique par une hospitalisation moins prolongée de nos assistés pris dans leur ensemble, grâce principalement, comme nous le verrons ci-après, à une augmentation du nombre de nos placements.

Le compte de gestion annuelle, tenu par notre dévoué trésorier, M. Moussoir, se traduit par un total de recettes s'élevant à 10,769 fr. 36, et par un total de dépenses de 6,596 fr. 16, qui nous laisse un excédent en caisse de 4,173 fr. 20, au 31 décembre dernier.

Nos assistés ont été occupés, comme les années précédentes, aux travaux de culture du jardin maraîcher qui entoure la Maison d'Assistance, à la fabrication des chaussons, au tri des haricots, à la fente des souches, au criblage et à la mise en sac de la braise allume-feu, au battage des tapis qui nous ont été confiés par les tapissiers de la Ville, ainsi qu'à des travaux extérieurs.

Nous avons récolté dans nos terrains 3,000 kilogrammes de pommes de terre qui, avec les autres légumes que nous cultivons, ont contribué, dans une large mesure, à la nourriture des assistés.

Le produit de leur travail s'est élevé à la somme de 2,137 fr. 30, qui, défalcation faite des dépenses y afférentes, s'élevant à 1,395 fr. 95, nous a laissé un reliquat net de 741 fr. 35.

Enfin, nous avons pu, au cours de l'année 1906, effectuer le placement de 217 assistés contre 73 en 1905. A ce chiffre viennent s'ajouter 6 rapatriements et 8 engagements volontaires dans l'armée, ce qui nous donne un total de 231 hospitalisés sur 981, soit plus du quart, auxquels notre Œuvre a pu assurer la sécurité du lendemain, tout en économisant, comme nous l'avons vu, un nombre important de journées de présence.

C'est la première fois que nous obtenons un résultat aussi favorable, et tous nos efforts doivent tendre à le développer encore.

Au cours de l'année 1906, nous avons éprouvé parmi les membres de la Commission administrative une perte cruelle en la personne de M. de Beauchemin, chef de bureau à la Préfecture, qu'une mort prématurée a enlevé à l'affection des siens et à l'amitié de ses collègues de la Commission. Membre de celle-ci depuis la création de notre Œuvre, à laquelle il avait contribué dans une large mesure, il lui avait donné la meilleure collaboration, et sa disparition laisse parmi nous un vide difficile à combler.

Nous avons à regretter également le départ de M. le substitut Durand, qu'un avancement justifié a appelé au Parquet de la Seine, puis, peu de temps après, aux fonctions de directeur du cabinet de M. le Préfet de police. M. Durand, dont la collaboration à notre Œuvre n'a cessé d'être active et bienveillante, a été remplacé au sein de notre Commission par son sympathique collègue, M. Maestracci, dont le concours dévoué nous est également assuré, ainsi que celui de son collègue

M. Dayras, qui a bien voulu devenir dès à présent notre collaborateur.

En terminant ce compte rendu, nous tenons à exprimer de nouveau à nos fidèles souscripteurs : le département, la ville de Versailles, les communes de Seine-et-Oise adhérentes et les particuliers, nos remerciements empressés. C'est grâce à leur généreux concours que nous arrivons à faire quelque bien, et les résultats acquis nous donnent la confiance que ce concours ne nous fera jamais défaut.

Nous n'oublierons pas également de renouveler à M. Vailleaux, notre excellent directeur, l'expression de nos meilleurs éloges.

Versailles, le 7 mai 1907.

L. LEFEBVRE.

---

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. L. LEFEBVRE, *Président;* BAILLOU, avocat; COLOMB, avocat; DAYRAS, substitut de M. le Procureur de la République; MAESTRACCI, substitut de M. le Procureur de la République; MOUSSOIR, avocat, *Trésorier;* DE LA FONTAINE, *Secrétaire.*

*Directeur :* M. VAILLEAUX, allée des Peupliers, grille de Satory.

---

N. B. — Les envois de fonds et les mandats de paiements émis par les communes doivent être libellés au nom de M. Moussoir, avocat, Trésorier de l'Œuvre, 9, avenue de Saint-Cloud.

# LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## Projet de Loi

ÉTENDANT AUX

## EXPLOITATIONS AGRICOLES

### la Loi du 9 Avril 1898

## RAPPORT

Par M. NANSOT.

MESSIEURS,

Un projet de loi, étendant aux exploitations agricoles les dispositions de la loi du 9 avril 1898 relative aux accidents du travail, doit venir prochainement en discussion à la Chambre des députés. Le rapport vient d'être déposé et le projet du Gouvernement va figurer, en première ligne, à l'ordre du jour.

Les charges nouvelles qui vont en résulter pour l'agriculture préoccupent, à juste titre, ceux qui vont avoir à les supporter; et, sans chercher à entraver, ce qui nous paraît d'ailleurs impossible, le vote de cette

loi nouvelle, un grand nombre de sociétés agricoles en ont étudié le mécanisme et proposé des modifications qu'il importe d'examiner.

Et, tout d'abord, il nous paraît nécessaire de préciser très brièvement l'économie et la portée de la loi du 9 avril 1898, qu'il s'agit d'étendre aujourd'hui à l'agriculture.

Antérieurement à cette loi, la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail se trouvait déterminée par les articles 1382 et suivants du Code civil.

La responsabilité du chef d'entreprise reposait, tout entière, sur l'idée de faute. Elle n'était engagée que dans le cas seulement où cette faute était prouvée à sa charge ou à la charge de l'un de ses préposés.

En dehors de cette preuve, il échappait à toute action, que l'accident résultât d'un cas de force majeure ou fût la conséquence d'une faute de la victime.

La loi du 9 avril 1898 a modifié complètement cette situation. Les dispositions du droit commun, d'après le législateur de 1898, n'assuraient à l'ouvrier qu'une protection insuffisante et souvent illusoire. Elle lui a substitué ce qu'on appelle « le risque professionnel ». Elle a édicté que les accidents survenus au cours du travail, quelle qu'en soit la cause, qu'il y ait ou non force majeure, qu'il y ait ou non faute de la part de l'exploitant, engagent la responsabilité de ce dernier. L'accident est considéré comme la conséquence de la *profession*, et dès lors, c'est la *profession* qui doit en supporter la charge.

Ce principe posé, la loi de 1898 s'attache, dans de très nombreux articles, à déterminer, à forfait, l'étendue de cette responsabilité, aussi bien pour le patron que pour l'ouvrier, tarifant l'indemnité due à un quantum fixe basé sur le salaire de ce dernier, la gravité de l'accident, la durée d'incapacité de travail, l'importance du préjudice causé à la victime ou à sa famille. La loi indique ensuite les règles relatives à la déclaration de l'accident, la procédure à suivre pour obtenir les indemnités temporaires ou définitives, le mode et les délais de l'enquête à faire par le juge de paix, les règles de la compétence, les garanties du paiement des frais de maladie, du recouvrement des rentes ou pensions, l'assurance des patrons, l'intervention de l'Etat, etc. Enfin, la loi n'oublie pas de fixer de nombreuses pénalités pour les cas d'infraction à certaines dispositions.

Malgré les précautions, un peu excessives, prises par le législateur pour prévoir les cas nombreux qui peuvent se présenter et leur donner une solution précise, et malgré la laborieuse élaboration d'une loi dont la Chambre avait été saisie en 1881, on s'aperçut bien vite de ses difficultés d'application et des lacunes qu'elle présentait. C'est ainsi que furent successivement votées les lois du 30 juin 1899, du 22 mars 1902, du 31 mars 1905 et du 12 avril 1906. Ces lois elles-mêmes furent complétées par les décrets des 28 février, 5 mars, 5 mai, 10 mai et 30 juin 1899, et enfin par de nombreux arrêtés ministériels.

Tout cet imposant faisceau de lois et de documents

officiels était encore insuffisant, et un nouveau projet, s'appliquant uniquement à l'agriculture, est destiné à le compléter.

C'est ce projet qu'il y a lieu, conformément au désir de la Société, de rapidement examiner.

La loi fondamentale du 9 avril 1898 ne s'appliquait pas aux accidents des travaux agricoles. Cependant, à raison de l'emploi de plus en plus fréquent des machines en agriculture, on considéra qu'il y avait nécessité, dans certains cas limitativement déterminés, d'assimiler l'ouvrier agricole à l'ouvrier d'industrie, et c'est dans ce but que fut édictée la loi du 30 juin 1899, qui disposait ainsi dans son article unique :

« Les accidents occasionnés par l'emploi de ma-
« chines agricoles mues par des moteurs inanimés et
« dont sont victimes, par le fait et à l'occasion du tra-
« vail, les personnes, quelles qu'elles soient, occupées
« à la conduite et au service de ces machines ou mo-
« teurs, sont à la charge de l'exploitant dudit mo-
« teur. »

Ce même article se terminait par ces mots :

« En dehors du cas ci-dessus déterminé, la loi du
« 9 avril 1898 n'est pas applicable à l'agriculture. »

Cette dernière disposition coupait court aux difficultés qui s'étaient élevées relativement à l'interprétation et à l'étendue de la loi précitée, mais elle laissait subsister, en l'accentuant même, l'inégalité qui existait entre l'ouvrier chargé des travaux agricoles et celui employé dans l'industrie.

Cet état de choses constituait une véritable injustice.

Le rapporteur du projet actuel en discussion souligne cette anomalie par deux exemples. Je prends le premier :

« ..... Deux voitures se rencontrent et se renversent ; « les deux conducteurs sont blessés ; l'accident est donc « commun, la faute ou le hasard communs ; nous sup- « posons, en outre, que le salaire des deux ouvriers, « leur situation sociale sont identiques ; cependant, si « l'un est au service d'un entrepreneur de transports, « il reçoit une indemnité journalière, des soins et une « rente ; si l'autre est au service d'un cultivateur, il n'a « droit à rien..... »

Il est incontestable qu'une situation semblable constitue une inégalité choquante. Aussi, tout en ajoutant nos protestations à celles que diverses sociétés d'agriculture ont fait entendre, tout en considérant qu'en présence des désastres éprouvés par la crise de la viticulture le moment était mal choisi pour augmenter ses charges, il faut reconnaître qu'il était bien difficile de ne pas chercher à faire disparaître, dans la mesure du possible, les injustes différences auxquelles se trouvaient soumis les ouvriers, selon qu'ils appartenaient à l'industrie ou à l'agriculture. Il ne s'agit plus, en effet, aujourd'hui, de discuter le principe même de la responsabilité. Ce principe est établi par la loi du 9 avril 1898. Toutes les critiques soulevées contre cette loi n'en ont pas empêché l'adoption. Il s'agit uniquement, ce qui apparaîtra équitable, de créer ce qu'on a appelé « le droit commun des travailleurs ».

Cependant, on a reconnu qu'il était impossible

d'étendre, sans modifications, les dispositions de la loi du 9 avril 1898 aux exploitations agricoles. Cette extension pure et simple serait venue frapper, trop lourdement, l'agriculture d'un impôt excessif. Il fallait, au contraire, édicter une loi spéciale en raison des différences existant entre l'agriculture et l'industrie. Il était nécessaire, en effet, de tenir compte des conditions particulières de l'ouvrier agricole, qui, souvent, vit avec le patron, sous le même toit, mange à sa table, et dont le salaire est, par suite, inférieur à celui que procure l'industrie. D'autre part, la responsabilité, en matière de métayage ou de fermage, exige des règles différentes. Enfin, les travaux de l'agriculture s'exécutent souvent par des ouvriers isolés les uns des autres, travaillant à des distances assez grandes du siège de l'exploitation, en dehors de toute surveillance possible.

Toutes ces considérations, et bien d'autres encore, devaient entrer en ligne de compte dans l'intervention législative. Le projet du Gouvernement et celui de la Commission présentent-ils une sauvegarde suffisante pour les intérêts agricoles? — Nous ne le pensons pas; nous croyons, au contraire, que ces projets pourraient être avantageusement améliorés ; sans analyser article par article les dispositions du projet de loi, nous bornerons notre critique à signaler spécialement les points suivants :

1° Le bénéfice de la loi projetée devrait, sans aucune exception, profiter à tous les salariés du travail agricole. Il y aurait donc lieu d'adopter un texte plus

général que celui qui est proposé, de manière à éviter les difficultés d'interprétation qui résultent d'un texte limitatif.

D'autre part, l'intérêt qui s'attache à la victime d'un accident du travail est le même, quelle que soit l'importance de l'exploitation dans laquelle l'accident s'est produit et le nombre des ouvriers qui y sont employés. Il importe donc que la loi reçoive son application, même pour les petits propriétaires, qui, autrement, arriveraient très difficilement à trouver des ouvriers pour leur culture.

2° Il en devrait être de même pour les personnes qui, même sans salaire, apportent leur concours à leurs voisins, le plus souvent à charge de réciprocité.

3° La fixation des indemnités a une importance considérable et mériterait une étude très approfondie. Il paraît très difficile de déterminer, même approximativement, la charge nouvelle qui doit frapper l'agriculture par le fait de la loi. D'après certaines indications, cette charge annuelle ne doit pas être moindre de 4 francs par hectare (voir le journal *Le Travail national*, compte rendu de l'assemblée générale de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, du 20 mars 1907. — Observations de M. de Saint-Quentin). D'un autre côté, M. de Lapparent (séance du 16 janvier 1907 de la Société nationale des Agriculteurs de France) considère que « ..... d'après les statistiques d'accidents agri-« coles et d'après l'expérience de la loi du 10 avril 1898 « elle-même, cette charge soudaine sera d'au moins

« 3 francs par hectare et par an pour les terres, et « atteindra peut-être le triple pour les vignobles..... ».

Je ne possède aucun document me permettant de contrôler ces chiffres. Je ne puis que constater qu'ils sont très vivement critiqués comme empreints d'une certaine exagération. Il n'en résulte pas moins que l'attention du législateur doit être appelée sur cette conséquence de la loi en discussion, de manière à édicter une modération considérable de la loi de 1898 dans le calcul du quantum des risques. Des conditions particulières de la vie à la campagne, les besoins restreints de l'ouvrier agricole, la possibilité pour les enfants de douze ou treize ans de recevoir la rémunération de leur travail permettent, en effet, de réduire les responsabilités pécuniaires fixées par cette loi.

Le projet du Gouvernement prévoit un salaire annuel de 800 francs comme devant servir de base pour le calcul des rentes dues intégralement. La Commission, au contraire, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de fixer un minimum quelconque. Il pourrait résulter de ce fait, pour l'agriculture déjà si fortement éprouvée, une charge telle que ses ressources n'y pourraient suffire. Le chiffre de 800 francs devrait donc être conservé.

L'indemnité journalière ne devrait pas être allouée aux ouvriers célibataires nourris et logés chez l'exploitant. D'autre part, la base de cette indemnité devrait être, non pas le chiffre du salaire de l'ouvrier au moment de l'accident, lequel salaire est souvent exceptionnellement élevé, selon le travail à accomplir, mais

le chiffre moyen calculé sur les usages de la contrée pour l'année entière.

Enfin, les frais médicaux devraient être réduits dans des conditions déterminées par un décret spécial.

4° Les facilités les plus grandes devraient être accordées pour permettre la constitution ou l'extension des mutualités. Spécialement, la loi pourrait ramener au chiffre de 25 membres, au lieu de 50 fixé par le projet, le nombre des adhérents pour la constitution des sociétés de cette nature.

L'assurance devrait, en outre, être rendue obligatoire pour les indemnités dues en cas de mort ou d'incapacité permanente, partielle ou totale.

5° Tous les contrats d'assurance, au moment de la promulgation, devraient pouvoir être dénoncés, de manière à permettre l'application de ces contrats aux charges que prévoit la loi nouvelle.

6° Enfin, le projet de loi porte (article 2) que « ... dans « les exploitations agricoles... sont présumés accidents « du travail, sauf preuve contraire, tous les accidents « survenus au cours du travail ».

Ainsi, d'après le projet du Gouvernement, admis sur ce point par la Commission, c'est à l'exploitant qu'incombe l'obligation, s'il veut échapper à la présomption légale de responsabilité qui pèse sur lui, de détruire cette présomption par la preuve de la faute de son ouvrier.

Cette disposition, comme nous l'avons dit déjà, est absolument contraire au droit commun; elle renverse le principe qui veut que ce soit le demandeur qui

fasse la preuve du dommage dont il demande réparation.

Et comment l'exploitant pourra-t-il faire lui-même la preuve laissée à sa charge?

L'ouvrier agricole, nous le répétons, travaillant souvent sans surveillance, isolément, loin de toute habitation, il deviendra impossible à celui qui l'emploie de prouver sa faute en apportant un témoignage quelconque.

Il y aurait donc lieu de maintenir, à cet égard, le droit commun, et de décider que seront seuls considérés comme accidents du travail ceux que le *fait même* du travail aura produits, sans laisser à l'exploitant la charge d'une preuve contraire, souvent impossible.

Telles sont quelques-unes des critiques que soulève l'examen du projet de loi. La plupart déjà ont été soumises à la Commission, qui a passé outre. Espérons que les débats qui vont s'ouvrir mettront en lumière les conséquences d'une loi dont l'adoption pure et simple pourrait entraîner pour l'agriculture de véritables désastres.

---

« La Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise,

« Après examen du projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail;

« Considérant que ce projet apporte une aggrava-

tion profonde des charges qui pèsent sur l'agriculture ;

« Considérant que les conditions spéciales du travail et de la vie agricoles ne peuvent être assimilées à celles des travaux industriels, au point de vue du risque professionnel établi par la loi du 9 avril 1898 ;

« Proteste contre l'extension de ce risque à l'agriculture ;

« Et, pour le cas où ce principe serait admis, émet le vœu que le projet de loi proposé par le Gouvernement soit modifié de manière à s'adapter plus spécialement à l'agriculture, et notamment :

« 1° Que la loi s'applique, sans aucune distinction, à tous les salariés des travaux agricoles, l'intérêt qui s'attache à la victime d'un accident du travail étant le même, quelle que soit l'importance de l'exploitation et le nombre des ouvriers qui y sont employés ;

« 2° Que cette loi soit étendue aux personnes qui, même sans salaire, apportent leur concours à leurs voisins ;

« 3° Que la fixation des indemnités soit établie de manière à apporter, selon les circonstances, une modération importante dans le quantum des risques, en tenant compte des conditions spéciales dans lesquelles se trouve la victime, souvent logée et nourrie chez l'exploitant, et du chiffre des salaires moyens dans la contrée où l'accident s'est produit, et non du salaire, souvent exceptionnel, au moment de cet accident ;

« 4° Que les frais médicaux, réduits dans la mesure la plus rigoureuse, soient fixés par un décret spécial ;

« 5° Que les facilités les plus grandes soient accordées pour la constitution ou l'extension des mutualités, notamment par la réduction à 20 ou 25, au lieu de 50, du nombre des adhérents nécessaires pour la validité des sociétés de cette nature ;

« 6° Que les contrats d'assurance, au moment de la promulgation de la loi, puissent être dénoncés pour permettre aux intéressés des stipulations spéciales s'appliquant aux charges que prévoit la loi nouvelle ;

« 7° Qu'en raison des conditions particulières dans lesquelles s'accomplissent en général les travaux de l'agriculture, la preuve que les accidents résultent d'un fait du travail, qui seul pourrait donner naissance à une demande d'indemnité, soit laissée à la charge de la victime, sans qu'il soit dérogé, à cet égard, aux prescriptions de droit commun ;

« 8° Enfin, que la loi de 1899 sur la réparation des accidents dus à des machines actionnées par des moteurs inanimés (batteries, etc.) ne soit pas abrogée. »

# AVIS

CONTRE LA

# SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANE

## Sur les Maïs

ET

# DEMANDE DE DROITS DE DOUANE

## Sur les Tourbes à litière

Par M. Paul FOURNIER.

---

*A Monsieur Klotz, président de la Commission des Douanes de la Chambre des Députés.*

Monsieur le Président,

Au nom de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, les membres de la Commission des Douanes de cette Société, après l'approbation de leurs collègues, ont l'honneur de vous soumettre les observations suivantes, relatives aux droits de douane sur les divers produits intéressant leur région.

Ils comptent sur votre bon vouloir, et celui de vos

collègues, pour les examiner et leur donner la suite qu'elles comportent.

Informés qu'un projet de loi a été déposé, suivant lequel les droits de douane seraient supprimés pendant six mois sur les maïs destinés à l'agriculture, nous déclarons nous inscrire contre ce projet, dont les effets seraient désastreux.

En effet, c'est une erreur que vouloir remplacer par le maïs le fourrage qui est rare cette année. Au lieu d'employer pour nos animaux le maïs, produit étranger, n'est-il pas plus pratique d'enrichir les pailles et les fourrages destinés aux bestiaux par l'addition de sucre, produit national, et, à l'aide de ce procédé, d'employer une ration moindre de fourrages. Cette économie est actuellement pratiquée dans nombre de fermes importantes. Outre qu'elle procure aux animaux une alimentation plus substantielle que le maïs lui-même, elle présente ce grand avantage pour l'agriculture de contribuer à la diminution du stock des sucres.

Il ne faut pas croire que l'agriculture puisse profiter de l'invasion du maïs, qui ne manquerait pas de se produire, aussitôt que la suppression des droits serait votée.

En effet, à l'aide de la fraude qui se glisserait invariablement, malgré les précautions prises, ces maïs destinés aux agriculteurs deviendraient la proie des agioteurs, qui s'en serviraient, comme d'un épouvantail, pour peser sur les cours des avoines et autres menus grains, seigles et orges, pour en avilir les prix par répercussion, non seulement sur la récolte prochaine,

mais encore sur les récoltes suivantes, par suite de la pléthore qui se produirait.

Nous regardons comme funeste la suppression, même temporaire, des droits sur les maïs pour l'agriculture, et nous prions votre Commission de vouloir bien les repousser, en lui faisant observer qu'il y a, dans le midi de la France, des agriculteurs producteurs de maïs qui sont intéressés à ne pas vendre à vil prix leurs récoltes, auxquelles serait plus nuisible le maïs étranger, s'il était exempt de droits.

Enfin, grâce à la clémence de la température, le manque de fourrages s'est fait moins sentir, les bestiaux ayant pu rester pendant une partie de l'hiver dans les pâturages. Aussi une détente très importante dans les prix de vente des fourrages s'est produite, et la crise que l'on prévoyait est actuellement conjurée. Nous considérons que, dans ces conditions, il n'y aura pas lieu de prendre une mesure extraordinaire, et que la suppression des droits de douane sur les maïs vous paraîtra inutile.

Depuis longtemps, la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise demande le droit de douane sur les tourbes à litière venant de l'étranger. Un projet de loi a été déposé le 8 juin 1899 par nos députés, tendant à ce que les tourbes à litière ou tourbes-mousses soient frappées d'un droit de douane de dix francs (10 francs) par mille kilogrammes. Ce projet constate la concurrence désastreuse qu'elles font aux pailles indigènes, puisqu'elles coûtent moins cher, qu'elles sont renouvelées

moins souvent sous les animaux. Mais l'imposition de ce droit fut combattue par les grandes compagnies de transports, omnibus, gros camionnages et autres, et notre demande mise dans les cartons du ministère, d'où nous espérons la voir enfin sortir, d'autant plus que, lors de notre visite au ministère, l'année dernière, l'honorable M. Ruau nous avait fait espérer une solution favorable à nos intérêts.

Depuis ce temps, nous ne pouvons que constater l'extension sans cesse croissante de l'emploi des tourbes, au détriment des pailles, et nous faisons remarquer que ce droit, s'il était voté, constituerait pour le Trésor une source très importante de revenus. Car le nombre est considérable de ces tourbes, venant par le chemin de fer du Nord, de la Hollande, à tarifs très réduits, non seulement par wagons complets, mais encore par plusieurs trains complets, chaque jour.

Ce droit sur les tourbes favoriserait le commerce, à l'intérieur de la France, des pailles, dont le superflu, après la consommation normale par les animaux, reste à pourrir sans emploi autour de nos fermes, en meules plus ou moins détériorées par les intempéries.

Ces pailles, mises en balles pressées mécaniquement, profitant de la facilité et de la modicité du prix de transport par les voies ferrées, pourraient, si la concurrence des tourbes était moins écrasante, être vendues par les producteurs des départements qui en regorgent aux acheteurs des départements qui n'en récoltent pas suffisamment.

Nous prions instamment la Commission des Douanes

de prendre notre demande en considération, et lui laissons le soin de fixer définitivement le chiffre, avec minimum de 1 franc par 100 kilogrammes, qu'elle pourrait accepter, en cherchant à éviter toute difficulté avec la Hollande, qui tire des bénéfices considérables de cette exploitation. Nous concédons également que la mise en pratique du droit pourrait, à cause de la fermeté relative du prix des pailles, être retardée jusqu'au 1er juillet, époque de la prochaine moisson, à laquelle surviendra une baisse certaine. Les marchés de tourbes faits par les consommateurs expirent habituellement à cette époque. Du reste, les progrès de végétation faits par les blés durant l'hiver très doux que nous traversons nous font prévoir une récolte abondante en pailles.

Enfin, cette question du droit de douane sur les tourbes est tellement importante pour l'agriculture, que, si la Commission des Douanes ne se trouve pas suffisamment éclairée par nos explications, nous restons à sa disposition pour aller nous-même lui porter les renseignements nécessaires.

Pour la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise :

*Le Président de la Commission des Douanes,*

Paul FOURNIER.

# L'INEFFICACITE

DES

# Syndicats patronaux

## EN AGRICULTURE

Par M. Lucien FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Pour répondre aux désirs trop légitimes, hélas! de plusieurs agriculteurs de la Société, et sur l'initiative de notre honorable collègue M. Maisonhaute, M. le président Emile Petit a chargé plusieurs de ces agriculteurs d'établir les premières bases d'un Syndicat agricole.

Est-il besoin de vous dire que ce Syndicat avait pour objet la défense des intérêts agricoles contre la main-d'œuvre de plus en plus chère, contre les exigences de plus en plus grandes des ouvriers, et plus particulièrement contre les grèves?

La formation de ce Syndicat parut assez facile. M. Emile Petit eut, en effet, une heureuse idée. Il se souvint que son frère, M. Henri Petit, avait été président d'un Syndicat agricole dont le but était uniquement de

faciliter la vente des produits et l'achat des engrais aux agriculteurs de Seine-et-Oise. Mais ce Syndicat était mort ou plutôt endormi, faute de fonds, et n'existait plus que de nom. Il s'agissait donc de le réveiller; c'est ce que tenta M. Henri Petit. Il nous convoqua plusieurs fois, nous invitant à chercher avec lui les modifications que nous croirions bonnes à apporter aux statuts de l'ancien Syndicat.

Jusque-là, Messieurs, je dois dire que l'entente fut parfaite. De nouveaux statuts furent élaborés, puis imprimés. C'est alors qu'eut lieu la réunion générale à laquelle un assez grand nombre d'agriculteurs avait répondu. A cette réunion, M. le Président lut les statuts du Syndicat. Mais chacun voulut donner son avis et les délibérations de la réunion devinrent des plus confuses. Cependant, grâce à l'extrême bonne volonté de M. Henri Petit, grâce à sa grande compétence, on arriva à s'entendre à peu près. Des délégués furent nommés dans chaque région pour étudier les décisions à prendre aussitôt qu'éclaterait une grève agricole. C'est là, Messieurs, qu'on ne voit pas bien quel résultat pourront donner ces réunions de délégués. D'abord, pourront-elles avoir lieu? Les agriculteurs, souvent éloignés les uns des autres, ne pouvant guère s'absenter de chez eux dans ces moments difficiles, pousseront-ils l'abnégation jusqu'à abandonner leurs fermes pour aller à un rendez-vous qu'ils auront sans doute du mal à obtenir? Et ensuite, quand ils se seront concertés, s'ils ont pu se réunir, qu'adviendra-t-il des décisions qu'ils auront prises? Si ces décisions sont trans-

mises à leurs voisins, ceux-ci s'y conformeront-ils? Je ne le pense pas; l'entente n'est pas chose facile entre patrons. Nous en avons vu la preuve en Seine-et-Marne; nous avons tous vu le piteux résultat de cette louable tentative. C'est pourquoi je ne pense pas qu'un nouvel essai soit plus fructueux. La réponse au Syndicat par le Syndicat ne me paraît pas une solution vers l'apaisement ou plutôt vers l'arrangement. D'ailleurs, les Syndicats d'ouvriers agricoles en Seine-et-Oise sont encore dans l'œuf. La formation de Syndicats patronaux n'est sûrement pas un moyen de les étouffer, au contraire. On objecte que ces Syndicats seront occultes; il sera bien difficile, impossible même, de ne pas en laisser transpirer l'action.

Pour moi, Messieurs, s'il m'est permis d'émettre une opinion, je crois qu'il faut répondre par le calme à l'agitation, et qu'il ne faut pas trop se buter devant les exagérations ouvrières. Il faut, autant qu'on le peut, les atténuer par les moyens qu'on jugera le plus convenables; et le meilleur de ces moyens, il n'est pas besoin de vous le dire, c'est l'amélioration du sort des ouvriers au point de vue de l'existence. En l'appliquant, on vivra plus tranquille, dans l'espoir d'un temps meilleur, et le mot d'ordre qui remplacera le Syndicat sera : Patience et fermeté.

# LA

# MOBILISATION DU SOL

Par M. BRAME.

---

MESSIEURS,

M. Obry, ingénieur agronome, dans les numéros des 1er et 8 novembre 1906 du *Journal d'Agriculture pratique*, rend compte d'une conférence faite le 29 mai dernier, au 3e Concours national du Sud-Ouest, par M. Couzinet, directeur du Crédit Foncier à Toulouse.

M. Couzinet avait développé cette thèse aussi intéressante qu'originale : La mobilisation du sol comme moyen de relever le prix de la terre.

Etant donné que c'est aux facilités de transmission et de négociation des titres mobiliers que les entreprises de mines, de transports, de banques, etc., doivent la plus grande part de leur succès, pourquoi, dès lors, ne pas envisager la création de sociétés anonymes dans lesquelles l'actif commun, constitué au moyen d'immeubles de nature et de valeur données, serait divisé en un certain nombre d'actions nominatives ou au porteur, lesquelles seraient assimilées entièrement aux valeurs ordinaires? Telle est l'idée fondamentale de la proposition faite par M. Couzinet aux propriétaires d'immeubles ruraux ou urbains.

Il s'agirait, en somme, d'étendre à l'industrie agricole le bénéfice de l'organisation anonyme des exploitations industrielles ou commerciales.

Dans celles-ci, l'actif est représenté par une richesse naturelle, un outillage, une usine, une clientèle; dans les sociétés à organiser, il serait constitué par les propriétés bâties ou non, par les cheptels vifs ou morts existant sur les domaines, par les sommes que les associés verseraient à titre de fonds de roulement.

L'application de ce morcellement de la propriété en actions peut-elle produire pour l'agriculture les mêmes avantages que pour les autres branches de l'activité humaine? C'est la question intéressante.

M. Couzinet signale comme avantages principaux l'organisation meilleure des exploitations et l'augmentation corrélative des rendements, par suite de l'abondance des capitaux, du développement bien compris de l'outillage, du choix rendu possible d'une direction technique compétente, indépendante des possesseurs primitifs et responsable seulement vis-à-vis de l'assemblée générale qui jugera, par les bilans, de la façon plus ou moins habile dont ce directeur s'acquitte de la tâche qui lui est confiée.

Il n'est pas question, dans l'esprit de l'auteur, de modifier l'état de choses actuel et de fondre dans un colossal groupement, ni même dans de multiples associations, les immeubles de tous.

Ce projet serait chimérique et absolument irréalisable, il constituerait un acheminement vers le socialisme ou l'étatisme, qui est loin de la pensée de M. Cou-

zinet; il ne prévoit ni abandon, ni expropriation, ni abdication, mais un simple échange des droits de l'un sur sa propriété contre une partie des droits des cosociétaires sur l'ensemble de leurs biens.

Pour juger si ce projet est pratiquement réalisable, il convient de faire une distinction plus complète entre la propriété terrienne, le sol non bâti et la propriété bâtie, quelle qu'elle soit, ou les grandes exploitations en état de produire.

Cette dernière catégorie a souvent déjà été mise en actions et avec succès, sous forme de distilleries, fabriques de sucre, briqueteries, moulins, etc.

La propriété immobilière bâtie a donné aussi naissance à de nombreuses sociétés par actions, plus particulièrement dans les villes.

Les résultats ne répondent pas toujours aux espérances des fondateurs, mais on conçoit que, dans ces différents cas, la mise en commun des propriétés des uns et du capital des autres soit facile et profitable. Dans plusieurs quartiers d'une ville, mieux encore dans un même quartier qui, pour des causes diverses, est recherché par les locataires, les propriétaires ont intérêt à s'associer avec des capitalistes pour mettre en valeur ces terrains par la construction d'importants immeubles susceptibles de donner de gros revenus. Il importe de trouver un bon gérant ou directeur, intelligent, honnête et actif, sur lequel repose en grande partie l'avenir de la société. Mais peut-il en être de même en pleine campagne, pour des champs à cultiver, et surtout dans notre pays de France où la terre est si divisée?

Un même gérant pourrait-il réunir sous sa direction l'ensemble des jachères improductives, ou même les fermes ou domaines des propriétaires qui ne peuvent en surveiller l'exploitation ou renoncent à les cultiver par eux-mêmes?

Ce gérant, fût-il le plus actif et le plus compétent des ingénieurs agronomes, aurait de si nombreuses parcelles à surveiller, des domaines si éloignés les uns des autres, qu'il n'y suffirait pas. En outre, le fait que ces terres seraient abandonnées par leurs anciens exploitants, propriétaires ou fermiers, prouverait que le profit est bien aléatoire, et cependant ces hommes d'expérience, qui exploitaient pour eux-mêmes dans un pays où ils avaient toujours vécu, étaient plus en situation que tous autres de tirer le meilleur parti de ces terres. L'argent leur manquait, répondra-t-on, pour améliorer et rendre ces exploitations rémunératrices. Croit-on que des capitalistes seront tentés de s'allier à eux devant ces insuccès?

La terre, nous devons le constater avec un profond regret, est en ce moment une valeur dépréciée.

L'exode des habitants des campagnes vers les villes, la pénurie de la main-d'œuvre et les impôts qui accablent les propriétaires terriens sont des causes suffisantes pour expliquer cet abandon des campagnes, qui devient un péril national.

Dans les temps de troubles politiques ou sociaux, les capitaux mobiliers peuvent s'expatrier facilement; la terre reste, et elle est menacée de supporter le poids de toutes les charges fiscales.

Sans doute, l'utilisation des machines perfectionnées, l'emploi judicieux des engrais chimiques, les méthodes de cultures mieux appropriées à chaque sol amènent une progression sensible des rendements, mais elle n'est pas suffisante pour permettre l'espoir de réunir parmi les propriétaires du sol les apports nécessaires à la fondation d'une société. En admettant que l'on persuade des capitalistes étrangers, on devra leur donner une part souvent prépondérante dans l'administration. L'association sera soumise aux variations du crédit et aux caprices de la spéculation.

Etant donné l'état actuel de division de la propriété du sol en France, dont nous ne devons pas nous plaindre, il ne paraît pas possible de décider le capitaliste à créer des sociétés par actions ayant pour but unique la culture du sol, comme cela se fait en Amérique, où chacun peut se tailler, dans des terres encore vierges, d'immenses domaines de plusieurs milliers d'hectares. Tout au plus, peut-on signaler quelques essais de sociétés fondées dans quelques contrées jusqu'ici incultes de France, comme celle de la Crau.

Pour relever le prix de la terre, il faut que la demande dépasse de nouveau l'offre.

Ce résultat ne peut être atteint qu'en ramenant l'ouvrier à la terre et le paysan à l'amour du sol natal.

# PROTESTATION

CONTRE LE

# Traité de Commerce avec la Suisse

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

C'est à l'hôtel des Agriculteurs de France que s'est tenue la réunion du 7 novembre, ayant pour objet de protester contre la convention franco-suisse, sous la présidence de M. Méline, assisté de M. Loubet et de plusieurs sénateurs et députés.

M. Méline, après avoir remercié M. Loubet, ce fidèle et consciencieux défenseur de notre travail national, lorsqu'il était chef de l'Etat, pour l'honneur de sa présence à la réunion de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, explique les raisons qui justifient l'assemblée exceptionnelle à laquelle nous avons été convoqués.

« L'Association, dit M. Méline, a pour mission de veiller aux grands intérêts de l'industrie et de l'agriculture françaises : elle a constaté que, depuis quelque temps, un travail souterrain s'opère autour de notre régime économique, qui tend à miner les principes essentiels sur lesquels il repose. »

M. Méline explique que le mécanisme de ce régime économique consiste dans le fonctionnement d'un double tarif de douanes : 1° un tarif minimum, ainsi appelé parce qu'il représente le minimum de protection indispensable à nos industries et à notre agriculture, que nous offrons aux pays qui ont des droits modérés, et qui nous accordent le traitement de la nation la plus favorisée; 2° un tarif général que nous opposons aux pays qui ont des tarifs excessifs, ou qui nous refusent le traitement de la nation la plus favorisée.

Nous concédons à nos concurrents le tarif minimum par de simples conventions commerciales d'une année, d'ordinaire avec tacite reconduction, qui diffèrent des traités de commerce en ce qu'elles ne contiennent pas de tarifs annexés, de façon à bien établir que nous entendons à tout moment rester les maîtres de nos tarifs, que nous voulons pouvoir les relever, si nous découvrons des erreurs manifestes dans le calcul des droits, ou si nos concurrents, comme ils viennent de le faire, relèvent les leurs outre mesure.

« On a dit bien à tort, continue M. Méline, qu'un pareil système allait nous isoler des nations voisines, et que ce système était le régime de l'instabilité commerciale : les faits sont là pour prouver le contraire.

« Notre commerce extérieur a sans cesse augmenté depuis 1892, et, depuis quatorze ans, c'est à peine si nous avons remanié une douzaine de droits, et nous ne l'avons fait qu'avec une extrême modération, quand la nécessité nous en a été absolument démontrée. Si nous regardons au contraire du côté des autres nations,

nous constatons que, pendant ces quatorze années, elles ont refondu deux fois leur système douanier tout entier, et il est facile de prévoir qu'elles le remanieront encore dans dix ans.

« En conformité de notre régime économique, nous n'avions qu'à suivre nos concurrents sur le terrain même où ils nous appelaient : c'est-à-dire opérer à notre tour une revision attentive de nos tarifs douaniers, en faisant comme eux, et relever les droits de notre tarif minimum pour celles de nos industries ou de nos branches d'agriculture insuffisamment protégées contre les relèvements de tarifs des contrées voisines.

« Nous devions, en même temps, porter à des taux élevés ceux des droits de notre tarif général qui pouvaient toucher ces pays, afin de les intéresser à prendre notre tarif minimum et de nous armer sérieusement contre eux.

« Malheureusement, occupés par des dissensions politiques, nous sommes restés dans une inaction déplorable. Nous avons attendu, pour agir, la veille du jour où les nouveaux tarifs devaient s'abattre sur notre agriculture et sur notre industrie, si bien que, lorsque nous avons voulu demander à la Suisse et à l'Espagne le maintien du *statu quo*, et l'ajournement de l'application de ces tarifs, nous avons essuyé un refus catégorique. D'où une première conséquence et une première cause d'infériorité. Nous avons dû subir les nouveaux tarifs, et nos concurrents ont eu pour eux la force du fait accompli.

« Malgré leur habileté et leurs efforts, nos négociateurs, non seulement n'ont pu relever les droits, mais ils ont dû accepter des réductions sur le régime transitoire. Tant qu'ils ont été soutenus par le Ministre du Commerce, on pouvait s'attendre à des résultats à peu près satisfaisants, lorsque tout à coup, au dernier moment, la négociation est transportée à Berne par le Ministre des Affaires étrangères qui, passant pardessus la tête des négociateurs, détruit leur œuvre et capitule complètement.

« Le texte de la convention franco-suisse venant d'être déposé à l'instant, nous n'en connaissons encore, par les comptes rendus des journaux, que les grandes lignes. Mais ce que nous en savons nous permet de dire que les concessions de tarifs que nous avons obtenues de la Suisse sont tellement insignifiantes, qu'elles équivalent presque au maintien du *statu quo*.

« Mais ce qui serait plus grave encore, ce serait la consolidation générale de tous les droits de notre tarif, avec obligation pour nous de dénoncer la convention un an à l'avance, si nous voulons les modifier à un moment quelconque. Une telle close serait la négation et la ruine de notre régime économique, la destruction complète de l'œuvre de 1892. Il ne faudrait cependant pas être surpris outre mesure si cela survenait : les fameux traités de 1860 ont été fabriqués dans ces conditions.

« Partout aujourd'hui, les gouvernements étrangers font passer avant toute considération les intérêts de leurs pays, et ils n'hésitent pas à mettre leur diplo-

matie et au besoin leur armée au service de leur commerce.

« Chez nous, c'est tout le contraire : notre commerce, notre industrie, notre agriculture sont mis au service de notre diplomatie, qui s'en sert pour favoriser ses combinaisons. Nos industries servent de rançon pour obtenir les bonnes grâces de nos voisins, grands et petits. »

Telles sont les conclusions de M. Méline. Il invite alors l'assemblée à se prononcer sur certains vœux qui lui sont présentés. L'un, entre autres, tendait à inviter le Gouvernement à opérer une revision d'ensemble de nos tarifs, pour les mettre d'accord avec les relèvements des tarifs étrangers.

M. Loubet est intervenu à ce moment, avec une conviction et une chaleur qui lui ont valu une longue ovation.

Il constate la nécessité d'un relèvement à peu près général de nos tarifs; mais il déplore que le pays, au lieu de s'occuper des questions économiques qui devraient chez lui primer les préoccupations de la politique, se laisse parfois mystifier par des adversaires intéressés de notre régime économique actuel, qui ne reculent devant aucun procédé pour tenter de discréditer la protection pourtant indispensable. « A ceux qui continuent de vanter les bienfaits du libre-échange, dit avec force M. Loubet, il faut montrer, et cela est facile, que la France est, après l'Angleterre et la Belgique, le pays qui a les tarifs les plus modérés, les plus strictement modérés, pourrait-on ajouter. Et ce-

pendant, certains doctrinaires ne se font pas faute de nous accuser d'aller trop loin dans la défense de notre production. Celle-ci serait bientôt morte, si l'on suivait de tels avis. »

M. Loubet constate au contraire, non sans chagrin, que les industriels, les agriculteurs ne s'occupent vraiment de leurs intérêts que lorsqu'ils sont acculés à la ruine. Ils pèchent trop par inertie, et oublient trop facilement que celui qui ne se défend pas est condamné à être mangé.

En terminant, M. Loubet fait un appel pressant à l'union de l'industrie et de l'agriculture. Cette union doit se manifester en toute occasion et par tous les moyens, en vue du maintien de notre régime commercial qui est si sage et si modéré, on ne saurait trop le répéter. Puis M. Loubet déclare s'associer pleinement au vœu présenté.

M. Méline remercie M. Loubet de ces paroles si énergiques et en même temps si vraies.

Le reste de la discussion a porté sur les tarifs de la soie pure et de la broderie, qui sont complètement sacrifiés dans le traité franco-suisse que l'on va soumettre à l'approbation des Chambres.

M. Méline a remercié les nombreux assistants, et l'assemblée s'est séparée en se promettant de mettre en œuvre tous les moyens tendant à convaincre le Parlement de la nécessité de ne pas sanctionner le projet de traité franco-suisse présenté par le Gouvernement.

Mais tous les efforts ont été vains. Peu après, le traité franco-suisse a été voté par la Chambre des députés et

par le Sénat, après que M. Méline, dans un éloquent discours, eût demandé, dans le but d'obtenir des modifications, le renvoi à la Commission, qui a été rejeté.

Nous devons, Messieurs, ne pas nous décourager, et suivre le conseil de M. Loubet, en cherchant à nous défendre. En effet, il reste en ce moment sur le chantier un traité de commerce avec l'Espagne, dont les négociations ont été interrompues par la démission du ministère espagnol. A ce traité a été substitué un *modus vivendi*, pour un temps variable, qui permet d'en examiner plus attentivement les articles. C'est dans le but d'en améliorer les conditions que nous vous proposons d'adopter le vœu suivant :

« La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise,

« Considérant que, dans certains pays, notamment en Allemagne, les tarifs de douane ont été relevés d'une manière notable, ce qui nous met dans un état absolu d'infériorité vis-à-vis de ces nations, qui peuvent nous inonder de leurs produits, tandis que les nôtres n'y peuvent pénétrer;

« Invite le Ministre de l'Agriculture, et par suite le Gouvernement, à opérer une revision d'ensemble de nos tarifs, spécialement pour les produits agricoles, afin de les mettre d'accord avec les relèvements des tarifs étrangers;

« Et demande qu'il y soit procédé dans le plus bref délai possible, afin que le traité franco-espagnol puisse s'en ressentir dans un sens favorable aux intérêts français. »

# GRÈVES AGRICOLES

Par M. NANSOT.

---

MESSIEURS,

Au mois de mai de cette année (1906), une grève des ouvriers agricoles éclatait brusquement dans une commune de l'arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne). En peu de jours, elle se répandait, avec une rapidité foudroyante, dans un grand nombre de localités voisines.

Rien ne pouvait la faire prévoir ; aucune discussion à propos de salaires n'avait eu lieu, aucun désaccord entre patrons et ouvriers ne s'était produit, et c'est avec une stupéfaction bien explicable que les fermiers virent des bandes de grévistes, armés de bâtons, se répandre dans la campagne, obliger à abandonner leur travail ceux des ouvriers qu'ils trouvaient occupés aux champs, et, après les avoir fait rentrer de force à la ferme, monter la garde aux portes et s'opposer à l'alimentation des bestiaux.

En quelques jours, la grève, en se propageant, prenait un caractère d'une gravité extrême. Les journaux de l'époque publiaient des séries d'articles sur ce qu'ils appelaient « la Jacquerie en Seine-et-Marne », et une véritable terreur régnait dans toute la contrée.

La Société d'Agriculture de l'arrondissement de Meaux s'émut de cette situation. Elle décida de se réunir en assemblée générale extraordinaire, avec les représentants du Syndicat agricole du même arrondissement, le 16 mai de cette année, à la Bourse de Commerce de Paris.

Dans cette réunion, une Commission de quatorze membres fut désignée, ayant pour mission « de s'interposer entre les ouvriers et les patrons agricoles, et de trouver, si possible, un terrain d'entente ».

Avec une très louable diligence, la Commission s'adressa aux représentants élus de l'arrondissement et se présenta, dès le lendemain, au ministère de l'Intérieur, dans le but de demander une intervention prompte et énergique, pour assurer la liberté du travail.

Ses démarches eurent un effet immédiat; des mesures furent prises, et la grève, tout en se continuant quelques jours encore, perdit de sa violence. On ne vit plus se renouveler les excès des premiers jours.

La Société d'Agriculture de Seine-et-Marne ne s'en tint pas à ces démarches. Elle prit une délibération nouvelle dénonçant à M. le Sous-Préfet les excès qui s'étaient produits, l'attitude agressive et violente des bandes d'individus, dirigés par des gens étrangers au pays, circulant à bicyclette, qui, en se transportant de commune en commune, envahissaient les plaines et les fermes et procédaient ouvertement au débauchage des ouvriers. Cette délibération concluait en demandant instamment « à l'autorité compétente de veiller à la

stricte exécution de la loi sur la liberté du travail ».

La grève prit fin à la suite d'accords qui s'opérèrent en peu de temps, entre patrons et ouvriers.

Il était intéressant, en présence de l'apathie complète dans laquelle les cultivateurs étaient restés individuellement, ne formulant aucune plainte régulière, ne s'adressant à aucune autorité administrative ou de police, pour chercher une protection efficace, il était, dis-je, intéressant de leur faire connaître les droits que la loi leur confère, et de les instruire sur les démarches immédiates qu'ils devaient tenter afin d'enrayer à son début les violences et les déprédations d'une grève nouvelle, si elle venait à se produire.

Aussi, l'un des membres de la Société d'Agriculture de Seine-et-Marne fut-il désigné, à l'effet de rédiger un rapport sur les circonstances de la grève, sur les causes et le but qu'elle poursuivait, et enfin de fournir aux intéressés des indications sur les mesures qu'ils seraient en droit de prendre éventuellement, dans le cas où elles deviendraient nécessaires.

Le rapport très complet présenté sur ces diverses questions déclare tout d'abord qu'il est impossible de déterminer avec précision les causes de la grève. Il établit ensuite que les victimes du mouvement gréviste auraient dû adresser des réquisitions régulières, puis il ajoute textuellement... que... « pour rendre justice à chacun, il faut constater que, de son propre mouvement, l'Administration n'a rien fait pour assurer la liberté du travail; que l'attitude qu'elle a observée a été telle qu'on est presque fondé à dire qu'elle a

favorisé le mouvement, plutôt qu'elle n'a cherché à l'enrayer.

Nous avons donc à rechercher, avec l'auteur de ce rapport, d'une part, les mesures légales à prendre pour éviter que des actes de violence soient commis par des grévistes, et d'autre part, quel est le recours que la loi confère à ceux auxquels ces violences ont porté préjudice.

Le droit de grève existe, il est légal, mais il a pour corollaire le droit au travail.

Si, au début d'une grève, avant l'excitation qui se produit généralement sous l'influence de ceux qui la propagent, on arrive à faire respecter la liberté du travail, il est certain que la grève sera vite et facilement enrayée.

Les ouvriers qui veulent travailler sont certainement en grande majorité; mais, en présence des menaces dont ils sont l'objet, dans la crainte de conflits qu'ils prévoient, ils viennent peu à peu grossir la masse des turbulents entraînés par les meneurs, et la grève se propageant ainsi devient rapidement violente. Les transactions entre les intéressés deviennent alors plus difficiles; le chômage, en se prolongeant, amène avec lui son cortège habituel de privations; les colères s'accentuent et les excès de toute nature ne tardent pas à se produire.

Il faut donc agir rapidement si des troubles se manifestent, et informer de la situation le maire de la commune, au moyen d'une plainte régulière.

D'après la loi du 5 avril 1884, le maire, en effet, est

investi des pouvoirs de police. Il a la disposition de la police locale et de la force armée. C'est à lui qu'il appartient de dissiper les attroupements, armés ou non, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail.

« S'il ne remplit pas ce devoir, — dit la circulaire ministérielle du 15 mai 1884, — il est naturel que la responsabilité de la commune soit engagée, par la faute ou la négligence de son mandataire élu... »

Si la police locale dont dispose le maire est insuffisante, il a l'obligation, non seulement de se mettre en rapport avec le préfet, son supérieur administratif, mais encore de tenir l'autorité militaire au courant des faits qui se produisent « dans des conditions suffisantes pour qu'elle prenne ses dispositions, de manière que son action, lorsqu'elle se produira, soit prompte et efficace..... ». (Instruction sur les réquisitions de la force armée. — *Recueil des Actes administratifs*, année 1904, n° 127.)

Mais il peut se faire que la plainte ne soit pas écoutée, que les mesures soient tardives et que des déprédations soient commises. Dans ce cas, il ne restera à celui qui a souffert un préjudice que d'user du recours que la loi lui laisse contre la commune.

Il résulte en effet du titre I^er^ du décret du 10 vendémiaire an IV, sur la police intérieure des communes, que..... « Tous citoyens, habitant la même commune, sont garants civilement des attentats commis sur le territoire de cette commune, soit envers les personnes, soit contre les propriétés.. .. »

Les articles suivants, au titre V, précisent cette responsabilité.

Ces dispositions draconiennes se ressentent de l'époque révolutionnaire, pendant laquelle le décret du 10 vendémiaire a été rendu, précédant de quelques jours seulement les dates sanglantes qui permettent de considérer ce décret comme une loi de circonstance.

Cependant, le principe de responsabilité qu'elle consacrait a été maintenu et a reçu son application jusqu'à la loi du 5 avril 1884, qui en a d'ailleurs atténué la sévérité dans ses articles 106, 107, 108 et 109.

L'article 106 reproduit, mais dans des termes différents, il est vrai, les dispositions relatives à la responsabilité civile des communes, pour la réparation « des dommages résultant des crimes ou délits commis à force ouverte ou par violence, sur leurs territoires, par des attroupements ou rassemblements armés ou non..... ».

Les dommages-intérêts en sont répartis entre tous les habitants domiciliés dans cette commune.

Enfin, l'article 107 dispose que si les attroupements ont été formés d'habitants de plusieurs communes, chacune d'elles est responsable des dégâts causés, dans la proportion à établir par les tribunaux.

Pour exercer ce recours contre la commune, trois conditions sont exigées par la loi :

1° Il faut qu'il y ait dégâts causés, soit aux personnes, soit aux propriétés, sans qu'il y ait lieu de distinguer si ces dégâts s'appliquent aux meubles ou aux immeubles (Tribunal civil de Marseille, du 21 décembre 1872);

2° Il faut que le dommage résulte d'attroupements ou de rassemblements, et non de délits individuels;

3° Enfin, il faut que les crimes ou délits aient été commis à force ouverte ou par violence.

La loi n'a pas spécifié ce qu'elle entend par rassemblements ou attroupements, et le nombre de personnes nécessaire pour que cette condition soit remplie.

Un arrêt de la Cour de Rouen, du 27 mai 1873, décidait qu'il faut que la réunion comprenne au moins quinze personnes pour qu'il y ait attroupement.

Cette décision a été très vivement, et à juste titre, critiquée par les auteurs. Le groupement peut être plus ou moins nombreux, selon les localités, et il est plus équitable de laisser aux tribunaux le soin d'apprécier, selon les circonstances de temps et de lieu, les conditions dans lesquelles l'article 106 peut être appliqué.

D'un autre côté, la responsabilité de la commune est engagée alors même que l'attroupement était inoffensif au début et présentait même un caractère légitime.

C'est ainsi qu'un arrêt de la Cour d'Amiens, du 29 juin 1874, a décidé qu'une commune pouvait être responsable envers un particulier dont les magasins ont été envahis par un attroupement qui s'est emparé des armes et des munitions qui y étaient enfermées, sous prétexte de s'en servir pour la défense de la ville, menacée par l'ennemi.

Un arrêt récent (Limoges, 17 janvier 1906) reconnaît encore la responsabilité de la commune, lorsqu'au cours d'une grève les ouvriers grévistes ont employé des moyens d'intimidation vis-à-vis des patrons et des

non-grévistes, et ont commis des actes de pillage et de déprédation, sans que la municipalité ait cru opportun de prendre des arrêtés rappelant la prohibition de la loi du 9 juin 1848 sur les attroupements, et de faire appel à la force armée, en vue de s'opposer aux rassemblements.

Les communes peuvent néanmoins s'affranchir de la responsabilité civile qui pèse sur elles et faire disparaître la présomption légale de faute, en fournissant la preuve (article 108 de la loi précitée) que l'autorité municipale a fait tout ce qui était en son pouvoir, non seulement pour dissiper le rassemblement, mais encore pour le prévenir et pour en faire connaître les auteurs.

Ces dispositions viennent adoucir dans une large mesure les conséquences, quelquefois excessives, de la solidarité que le législateur entend imposer aux habitants d'une même commune.

En même temps, il est vrai, elles rendent difficiles, lentes, coûteuses, les réclamations s'appuyant sur le principe de responsabilité établi par les articles 106 et 107 de la loi.

Les tribunaux ont eu, à différentes reprises, à statuer sur des recours contre les communes. Ils ont toujours admis que la présomption légale de faute devait leur être appliquée, et que seule la preuve contraire, laissée à leur charge, pouvait les en exonérer.

(Consulter à cet égard, notamment : jugement du Tribunal civil de Brest, 23 mars 1905, et l'arrêt, déjà cité, de Limoges, du 17 janvier 1906.)

Pour compléter les indications que j'ai fournies plus

haut, je dois ajouter que la loi de 1884 ne s'applique ni à Paris, ni à Lyon, qui, au point de vue de la police, sont soumises à des règles spéciales, et qu'enfin la loi ne peut être invoquée lorsque les dommages résultent de faits de guerre.

En résumé, la plainte à l'administration municipale ou départementale est le seul moyen, je ne dis pas efficace, mais légal, à employer pour empêcher ou amoindrir les excès qui, le plus souvent, sont la conséquence des grèves.

Et si des dommages sont causés à la propriété ou aux personnes, il reste le droit d'en poursuivre la réparation devant les tribunaux civils, en conformité de la loi de 1884.

Je voudrais pouvoir indiquer d'autres remèdes contre les désastres que des événements de cette nature entraînent après eux, aussi bien pour les agriculteurs que pour les ouvriers qu'ils emploient.

Je me réserve d'examiner ultérieurement les divers moyens qui sont préconisés pour améliorer le sort des ouvriers et empêcher, dans l'avenir, le retour des grèves agricoles; mais je dois avouer que, jusqu'à présent, il m'a semblé que ces moyens sont impraticables ou n'arrivent pas au but qu'on se propose.

# NOTE

SUR LA

# Conférence de M. Paisant

Par M. NANSOT.

---

MESSIEURS,

M. le président Paisant, depuis plus de vingt années, frappé des conséquences désastreuses des marchés fictifs de denrées de consommation, a fait les efforts les plus persévérants pour enrayer un mouvement qui arrivait à fausser les prix des produits agricoles et ne servait qu'à voiler des opérations de jeu. Il considérait comme absolument immoraux ces ventes et ces achats portant sur des quantités énormes de marchandises, faites par des intermédiaires qui arrivaient à produire la hausse ou la baisse, pour profiter d'une différence de cours, sans avoir jamais livré ou pris livraison de l'objet du marché.

M. Paisant a poursuivi sa campagne dans de remarquables articles parus dans les journaux d'agriculture et d'économie politique qui ont eu un grand retentissement en Europe et ont amené, dans divers Etats, le vote de lois spéciales. Ses projets de réglementation ont eu

même les honneurs d'une discussion au Parlement anglais, qui, malgré les éloges prodigués à ses idées réformatrices, n'a pu cependant les prendre en considération, dans la crainte de nuire à la liberté commerciale.

En France, l'Assemblée nationale s'en est occupé à diverses reprises.

M. Rose a présenté un projet de loi portant annulation de tous marchés fictifs et contenant des dispositions spéciales relatives aux opérations faites par l'intermédiaire des courtiers de commerce.

Le rapporteur, M. Dron, apporta au projet Rose des modifications assez considérables; mais son rapport, soumis à l'Assemblée à une époque voisine des élections nouvelles, ne put venir en discussion, et, depuis cette époque, il n'en fut plus question.

M. le président Paisant pense qu'il est nécessaire de reprendre la campagne abandonnée, en raison surtout de désastres récents qui démontrent l'insuffisance de nos lois sur les marchés de cette nature.

D'après M. Paisant, les projets de loi proposés n'avaient pas un sens pratique suffisant. Il faut, en ce moment, faire une délimitation bien nette entre les opérations qui portent uniquement sur les valeurs de Bourse et celles qui concernent les marchandises et les produits de l'agriculture ou de l'industrie.

Pour les premières, il ne doit rien être innové aux dispositions de la loi sur les opérations de jeu. Pour les secondes, au contraire, il convient de prononcer l'annulation de tous marchés qui ne portent pas sur

une livraison effective de marchandises, tout en respectant les marchés à terme, dont l'utilité, au point de vue commercial, est incontestable.

D'autre part, il y a lieu de modifier la loi sur les courtiers de commerce, en les obligeant à une comptabilité spéciale, à un contrôle effectif et en édictant des pénalités pour toutes infractions constatées.

C'est là l'objet de la conférence remarquable de M. le président Paisant et du vœu accompagnant un projet de loi qu'il a soumis à la réunion, vœu qui a été voté à l'unanimité.

# ÉTAT ACTUEL DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

EN MATIÈRE DE

# MARCHÉS A TERME

ET SUR LES

## Courtiers de Commerce

Par M. le Président PAISANT.

---

MESSIEURS,

La législation en vigueur à l'heure actuelle est la loi du 28 mars 1885 (1). Elle a été inspirée par la pensée de couper court aux manœuvres déloyales des spéculateurs qui avaient amené des sinistres financiers au commencement de l'année 1882. Une grande incertitude régnait sur les règles à appliquer aux marchés à terme. Cette incertitude était due à la contradiction existant entre les pratiques de la Bourse et le principe posé par l'article 1965 du Code civil français (2). Les

---

(1) Comparez l'analyse de cette loi par Ch. Lyon-Caen, dans l'*Annuaire de Législation française* de la Société de Législation comparée (5e année, 1886, pages 38 et suivantes).

(2) Art. 1965. — « La loi n'accorde aucune action pour une dette de jeu ou pour le paiement d'un pari. »

Art. 1967. — « Dans aucun cas, le perdant ne peut répéter ce qu'il a volontairement payé. »

marchés à terme étaient-ils prohibés et partant nuls? Si les marchés à terme n'étaient pas nuls en principe, du moins les opérations désignées par les parties sous cette dénomination ne pouvaient-ils pas, en certains cas, constituer des paris sur la différence des cours, de telle sorte que l'exception de jeu de l'article 1965 du Code civil était opposable à toute action intentée pour parvenir à leur exécution? Pour faire cesser les divergences d'interprétation des tribunaux sur ces questions, le texte suivant a été adopté :

« Art. 1er. — Tous marchés à terme sur effets publics et autres, tous marchés à livrer sur denrées et marchandises sont reconnus légaux.

« Nul ne peut, pour se soustraire aux obligations qui en résultent, se prévaloir de l'article 1965 du Code civil, lors même qu'ils se résoudraient par le paiement d'une simple différence.

« Art. 2. — Les articles 421 et 422 du Code pénal sont abrogés (1).

« Art. 3. — Sont abrogées les dispositions des anciens arrêts du Conseil des 29 septembre 1729, 7 août, 2 octobre 1785 et 22 septembre 1786; l'article 15, chapitre Ier, l'article 4, chapitre II, de la loi du 28 vendémiaire an IV; les articles 85, § 3, et 86 du Code de commerce.

---

(1) Art. 421 du Code pénal. — « Les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des fonds publics seront punis des peines portées par l'art. 419. »

Art. 422. — « Sera réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison. »

« Art. 4. — L'article 13 de l'arrêté du 27 prairial an X est modifié ainsi qu'il suit :

« Chaque agent de change est responsable de la li-« vraison et du paiement de ce qu'il aura vendu ou « acheté. Son cautionnement sera affecté à cette ga-« rantie. »

« Art. 5. — Les conditions d'exécution des marchés à terme pour les agents de change seront fixées par le règlement d'administration publique prévu par l'article 90 du Code de commerce. »

Les conséquences de cette loi ont été vainement rejetées par diverses décisions des cours d'appel, lorsque des circonstances particulières fournissaient aux magistrats la preuve péremptoire de l'intention des parties de faire des opérations de simple pari, sous l'apparence de marchés à terme. Je crois inutile et dangereux, si l'on veut aboutir à la réforme de cette législation, de s'attarder dans de subtiles discussions. Pas d'illusion maintenant sur la vraie portée de la réforme considérable apportée par la loi du 28 mars 1885. Disons, avec le dernier rapporteur de la loi au sein de la Chambre des Députés, que la loi admet en réalité une présomption légale, en vertu de laquelle toute opération se produisant sous la forme d'un marché à terme est réputée une vente sérieuse et non un jeu ou un pari sur les variations des cours. Or, contre les présomptions légales, nulle preuve n'est admise.

En résumé, la loi du 28 mars 1885 faisait cesser toutes controverses sur la légitimité des marchés à terme faits à découvert sur les effets publics et les va-

leurs mobilières. Sur la question de la validité des marchés à livrer sur les marchandises, il n'y avait jamais eu de contestation possible. Cette loi, dite *des marchés à terme*, a formulé toutefois ce principe, à savoir :

« Tous marchés à livrer sur denrées et marchandises sont reconnus légaux. »

Après cette proclamation de principe, elle ne s'est plus occupée que de la matière des effets publics ou valeurs de Bourse ; elle ne s'est plus occupée que des officiers publics chargés de la négociation de ces valeurs, c'est-à-dire des agents de change.

Les agriculteurs ont une préoccupation différente, et la législation des marchés à terme ou à livrer sur les denrées est celle qu'ils tiennent à voir établie conformément à leurs intérêts professionnels.

Pour compléter cet exposé de la loi française en matière de marchés, je dois reproduire quelques articles de notre loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises. Avant cette loi, le Code de commerce avait fait des courtiers de véritables officiers ministériels, investis du privilège exclusif de faire les ventes publiques et de noter les cours. La loi du 18 juillet 1866, conforme au nouvel esprit qui, depuis les traités du libre-échange, armait le législateur voulant réaliser la liberté illimitée de commerce, rendit la profession de courtier libre.

« Art. 1er. — Toute personne sera libre d'exercer la profession de courtier de marchandises, et les dispositions contraires du Code de commerce, des lois, décrets,

ordonnances et arrêtés actuellement en vigueur sont abolies.

« Art. 2. — Il pourra être dressé par le Tribunal de commerce une liste des courtiers de marchandises de la localité qui auront demandé à y être inscrits. Nul ne peut être inscrit sur ladite liste s'il ne justifie : 1° de sa moralité ; 2° de sa capacité professionnelle, etc., etc. »

L'article 3 crée une chambre syndicale de ces courtiers inscrits.

L'article 4 pose le principe que les ventes publiques peuvent être faites seulement par des courtiers inscrits.

L'article 6 dit que le courtier chargé de procéder à une vente publique, ou qui aura été requis pour l'estimation de marchandises déposées dans un magasin général, ne pourra se rendre acquéreur pour son compte desdites marchandises, à peine de destitution.

« Art. 7. — Tout courtier qui sera chargé d'une opération de courtage pour une affaire où il avait un intérêt personnel, sans en prévenir les parties auxquelles il aura servi d'intermédiaire, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel et puni d'une amende de 500 à 3,000 francs, sans préjudice des dommages-intérêts. »

« Art. 9. — Dans chaque ville où il existera une Bourse de commerce, le cours des marchandises sera constaté par les courtiers inscrits, réunis, s'il y a lieu, à un certain nombre de courtiers non inscrits et de négociants de la place, dans la forme qui sera prescrite par un règlement d'administration publique. »

Depuis cette date, une loi du 22 mars 1893 a eu pour

but de donner aux courtiers inscrits plus grande latitude pour l'élection de leur Chambre syndicale.

Tel est le résumé des textes législatifs français qu'il est nécessaire de connaître pour se rendre compte de la validité des marchés à terme (valeurs de marchandises et denrées) et des organes de vente pour les marchandises et denrées.

Dans ce rapport, je réponds à la lettre du 9 avril 1907 du prince de Schœnaich-Carolath, demandant d'expliquer la législation de mon pays.

# Comité permanent de la Vente du Blé

**Versailles, rue Neuve, 35.**

---

*PROPOSITION de Vœux sur la question des Marchés à terme.*

« Considérant que les marchés fictifs sur les denrées présentent un danger pour les producteurs en faussant les conditions du commerce et la détermination des prix;

« Considérant que les formes multiples de ces sortes de marchés échappent par leur nature à une nomenclature par catégories; qu'il est préférable de laisser les tribunaux décider, d'après les circonstances, s'ils sont ou non des jeux et des simples paris sur les différences;

« Considérant que l'expérience a démontré que la spéculation illicite est favorisée surtout par la liberté illimitée des opérations de courtage, par le manque de surveillance des courtiers et par la faculté déplorable qui leur est laissée de faire la contre-partie des opérations qui leur sont confiées par les spéculateurs et joueurs;

« Emet les vœux suivants, qui ne visent que les Bourses de produits et non les Bourses de valeurs :

« I. — Les jeux et paris sur les marchandises et

denrées sont nuls. Il appartient aux tribunaux de décider si les opérations conclues sous la forme de marchés à terme sont en réalité des opérations de jeu et des paris.

« II. — La profession de courtier doit être réglementée.

« III. — Sous des sanctions pénales, il sera interdit aux courtiers de faire la contre-partie des opérations à terme qui leur sont confiées. Est radicalement nulle toute convention contraire entre les donneurs d'ordres et les courtiers. »

---

*PROPOSITION spéciale pour la Législation égyptienne, en vue de la réforme proposée en Egypte des Bourses de Commerce, fin mai 1907.*

I. — Les puissances cosignataires de la convention qui a créé les tribunaux mixtes sont priées de donner à leurs agents des instructions pour le maintien de l'exception de jeu et pour la prohibition aux courtiers de faire la contre-partie.

II. — Les puissances qui n'ont pas chez elles de législation adoptant la liberté illimitée de la spéculation seront priées de donner à leurs agents diplomatiques l'ordre de suivre pour l'Egypte les principes de leurs lois nationales.

Versailles, 30 avril 1907.

A. PAISANT.

---

LES

# MARCHÉS A TERME

Le Comité permanent de la Vente du Blé a adopté, sur la proposition et le rapport de l'auteur, M. Alfred Paisant, son secrétaire général, un projet de législation sur les marchés à terme, d'un intérêt considérable pour l'agriculture. En voici d'abord le texte :

*Projet de loi sur les marchés à terme de marchandises, denrées et produits, la division des Bourses et les courtiers.*

Article premier. — Les marchés à livrer et les marchés à terme sur marchandises, denrées et produits, sont reconnus légaux.

Les marchés de fournitures peuvent être conclus pour la durée d'une année. Dans les autres marchés, le terme ne peut dépasser trois mois à peine de nullité. Les paris, dissimulés ou non sous la forme d'opérations à terme, n'engendrent pas d'obligation juridique. Le caractère fictif de ces opérations est soumis à l'appréciation du juge.

Art. 2. — Les marchés à terme sur marchandises, denrées et produits conclus en Bourse ne sont valables que s'ils sont faits par écrit et par des intermédiaires officiers publics réunissant les conditions déterminées par la loi et les règlements d'administration publique rendus en exécution de la loi.

Art. 3. — Les Bourses destinées à la vente des marchan-

dises, des denrées et des produits sont des établissements publics ou des établissements privés, réglementés.

Art. 4. — Dans les Bourses ayant le caractère d'établissements privés, l'exécution des règlements sera assurée par la surveillance d'un fonctionnaire de l'Etat à la nomination des ministères compétents, Commerce et Finances. Les règlements seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Art. 5. — Dans l'une et l'autre catégorie de Bourses des produits, les courtiers de commerce spéciaux et des marchés réglementés sont à la nomination du ministre du Commerce, sur la présentation des autorités de Bourse. Ces courtiers nomment leur Bureau et leur syndic.

Art. 6. — Ils sont assujettis au secret professionnel, mais ils seront tenus de communiquer leurs registres et correspondances aux magistrats de l'ordre judiciaire s'ils en sont requis, et sur simple ordonnance du juge compétent civil, commercial ou criminel, et au fonctionnaire spécial représentant l'Etat dans la Bourse; mais, dans ce dernier cas, en présence du syndic de leur Compagnie.

Art. 7. — A la fin de chaque séance de la Bourse, les opérations à terme ou au comptant effectuées par les courtiers sont totalisées et les cours notés par le syndic sur le vu des bordereaux anonymes délivrés par les courtiers. Ces cours sont affichés et publiés à la diligence du syndic.

Art. 8. — Les courtiers et autres officiers publics ou agréés en Bourse ou hors de Bourse sont commerçants et peuvent se livrer pour leur compte aux opérations au comptant ou à terme concernant les marchandises, denrées ou produits, nonobstant leur caractère de commissionnaires. Mais il leur est interdit, à peine de destitution, de dommages-intérêts, s'il échet, et de pénalités correctionnelles, de faire la contre-partie dans les opérations à terme faites par leur intermédiaire, même avec le consentement de leurs donneurs d'ordres.

Art. 9. — Cette interdiction est applicable à tous intermédiaires commerciaux, même non publics ou non autorisés, prenant le titre de commissionnaires, courtiers, banquiers, coulissiers, remisiers, agents, directeurs de comptoirs ou

autres appellations, du moment qu'ils ont reçu un ordre d'opérations supposant l'existence d'un mandat pour offres à terme.

Toute convention contraire est de nul effet.

Art. 10. — En cas de contravention aux articles 6, 8 et 9 de la présente loi, les délinquants seront punis de 500 à 10,000 francs d'amende. En cas de récidive, cette peine pourra être élevée jusqu'au double, et l'emprisonnement de six jours à six mois sera prononcé.

Art. 11. — L'action en nullité des opérations fictives dissimulées sous la forme de contrat à terme est prescrite par le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance à terme. En cas de décès de l'ayant droit, ce délai est augmenté en faveur des héritiers du délai de trois mois et quarante jours accordé pour faire inventaire ou délibérer.

Art. 12. — Le paiement volontaire des différences ou du montant de l'opération à terme arrivée à son échéance sera admis comme une fin de non-recevoir contre les actions prévues par l'article précédent, sauf le cas de fraude ou de dol. Cette règle ne sera pas appliquée aux poursuites correctionnelles pour les infractions aux articles 6, 8 et 9 de la présente loi.

Ce projet, comme on le voit, ne tend pas précisément à une réglementation internationale des Bourses de commerce; ce serait chose à peu près irréalisable. Il a pour but de présenter une sorte de loi-type qu'il serait fort désirable de voir adopter par les nations où existe et fonctionne une Bourse destinée à la vente des produits agricoles.

Sans avoir été préparé d'accord avec les représentants des principales nations de l'Europe, le projet de M. Paisant a été cependant l'objet d'un actif échange de vues avec l'*Union internationale agricole de statistique des céréales*, dont le siège est à Saabor (Silésie),

et aussi avec M. le conseiller Vercamer, de la Cour d'appel mixte d'Alexandrie (Egypte), membre de la sous-commission de la Conférence internationale judiciaire chargée d'examiner le projet de réglementation des Bourses dans ce pays.

MM. Dufourmentelle et Rieul Paisant avaient été chargés par le Comité permanent de présenter le projet de loi au Congrès international d'Agriculture de Vienne (Autriche), qui s'est tenu fin mai. Ce congrès n'a pu l'étudier à fond, mais il en a donné acte, « comme d'un exemple de législation à recommander aux pays où les marchés à terme à découvert sont encore en usage ».

Il faut bien reconnaître que les solutions du Comité de la Vente du Blé s'écartent sensiblement des principes des législations allemandes et autrichiennes actuelles. Celles-ci prohibent toutes les opérations à terme faites à la Bourse sur les céréales et les produits de la meunerie.

L'originalité du projet dont nous parlons consiste principalement dans la réglementation de la profession des courtiers et dans la suppression absolue de la faculté de faire la contre-partie de leurs donneurs d'ordres, même avec le consentement exprès de ces derniers. On pourrait presque espérer que cette prohibition, presque à elle seule, suffise pour refréner la passion du jeu et les inconvénients qu'elle entraîne pour la fixation des cours et le développement régulier du commerce.

Un dernier mot : la Commission parlementaire instituée en France pour la réglementation des marchés à

terme semble hésiter sur les mesures à prendre, et ceci est fort regrettable. N'étant plus sous le coup immédiat des mêmes circonstances qu'en 1900, les agriculteurs s'intéressent moins à la question des marchés fictifs et de la spéculation.

Il faut déplorer cette apathie ; c'est dans les périodes de calme qu'il convient de préparer de bonnes lois en prévision des crises possibles de l'avenir.

(*Le Travail national.*) P.

# LA

# Caisse de Crédit mutuel agricole

# DE VERSAILLES

**Par M. Vincent PLUCHET.**

---

MESSIEURS,

Vous vous rappelez sans doute la communication faite récemment à notre Société par M. Lesage, ancien cultivateur, président de la Caisse régionale du Crédit mutuel agricole de Seine-et-Oise, dont le siège est à Etampes.

A la suite de cette communication, notre distingué et aimable Président sortant a pensé que la culture du rayon de Versailles avait un intérêt pressant à fonder, au chef-lieu, une caisse locale reliée à cette caisse régionale.

Immédiatement, et sous son impulsion, une caisse locale, dont le siège est à Versailles, a été légalement constituée le 12 septembre dernier.

M. Emile Petit, notre président; M. Ernest Gilbert, de la Société Nationale; MM. Georges Gilbert, Guignard, Grou, Maisonhaute, Vincent et Eugène Pluchet, ont souscrit les premières parts de la Société naissante.

Au nom de ces premiers souscripteurs, je viens, Messieurs, vous prier de vous joindre à eux.

Je n'ai pas la moindre prétention financière, ayant passé ma vie derrière la charrue. Aussi, je viens, non pas vous donner un conseil, mais vous prier d'étudier la question.

Le ministère de l'Agriculture a publié, en 1906, un guide pratique pour la création des caisses de Crédit mutuel agricole, où vous trouverez dans cent pages de texte tous les renseignements que vous pouvez désirer. Vous trouverez cette brochure sur notre bureau, ainsi que le rapport de M. Lesage, de janvier 1906, donnant le compte rendu des opérations de la Caisse régionale d'Etampes depuis sa fondation.

C'est donc seulement pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas le loisir de feuilleter ces brochures que je vous demande la permission de vous répéter, en deux mots, ce que vous a dit M. Lesage.

Messieurs, un véritable ami de l'agriculture, notre regretté ministre, président du Conseil, M. Méline, nous a légué un précieux héritage. Profitant du renouvellement du privilège de la Banque de France, M. Méline a institué, au ministère de l'Agriculture, une caisse de Crédit mutuel agricole alimentée par la Banque. Par suite des obligations imposées à cet établissement, la caisse du Crédit mutuel agricole, au ministère, dispose actuellement de 80 millions qu'elle met gratuitement, c'est-à-dire sans intérêt, à la disposition des caisses régionales de Crédit mutuel agricole.

Grâce aux versements annuels imposés à la Banque,

ce capital de 80 millions sera définitivement acquis à la caisse du Crédit agricole en 1920, à l'expiration du privilège renouvelé.

C'est donc bien un trésor de 80 millions mis gratuitement à la disposition de l'agriculture, et vous avouerez qu'il est surprenant d'être obligé de la solliciter pour qu'elle en prenne possession. Je dis prendre possession, c'est-à-dire faire passer ce capital dans les caisses régionales du Crédit agricole. Autrement, un ministre des Finances à court d'argent pourrait détourner ce trésor de sa destination et répéter au Parlement ce qui a déjà été dit : « Pourquoi laisser plus longtemps cette grosse somme à la disposition de l'agriculture qui n'en a pas voulu? »

Or, chaque caisse régionale peut recevoir de la caisse ministérielle une avance gratuite égale à quatre fois le capital *versé* qu'elle a recueilli. Ces avances gratuites, ainsi que les sommes versées par les sociétaires, sont converties en valeurs déposées à la Banque de France, en nantissement des opérations qu'elle fait pour la caisse régionale. Celle-ci n'ayant d'intérêts à servir qu'à ses adhérents, les arrérages provenant des valeurs achetées avec les avances de la caisse ministérielle produisent un bénéfice certain et important. Ce bénéfice est appliqué à constituer un fonds de réserve appelé en peu d'années à assurer une fortune indépendante au Crédit agricole.

Messieurs, les caisses régionales peuvent être les véritables banquiers des agriculteurs et de leurs syndicats. Toute spéculation leur est interdite. Leur papier est

banquable avec trois signatures : celle de l'emprunteur, celle de la caisse locale et celle de la caisse régionale.

Je crois inutile d'insister auprès des cultivateurs pour leur faire remarquer qu'il sera beaucoup plus avantageux pour eux de demander du crédit à la Banque de France, au taux ordinaire de son escompte, plutôt qu'à leurs fournisseurs. Enfin, le capital qu'ils verseront, comme souscripteurs de parts, aux caisses régionales vous paraîtra sans doute placé en toute sécurité avec un intérêt de 3 ou 3 1/2 p. 100. Actuellement, les caisses régionales ont reçu environ 20 millions d'avances de la caisse ministérielle. La Caisse du Midi a reçu 1,800,000 francs; celle de Chartres, 1,600,000 francs; celle de Cambrai, 1 million. La Caisse d'Etampes n'a encore reçu que 500,000 francs pour 125,000 francs de capital versé souscrit.

Si le département de Seine-et-Oise veut avoir sa part, il doit se hâter, par les souscriptions de ses caisses locales, d'augmenter ses droits aux avances de la caisse ministérielle.

Je crois donc, Messieurs, qu'après avoir personnellement étudié la question, vous jugerez, avec les premiers souscripteurs, que nous devons encourager par notre exemple le développement de la Caisse locale de Versailles. Nous aiderons ainsi l'agriculture de Seine-et-Oise à prendre sa part du capital mis à sa disposition par la loi de 1899. Nous l'aiderons à constituer, dans des conditions exceptionnellement favorables, son Crédit mutuel agricole, le tout en faisant un placement très sûr, avec un intérêt convenable.

# Le Fouet, le Mors, les trois Enrênements, les Tracteurs, le Fer à cheval.

### Aperçu historique.

A l'époque la plus reculée, en l'an XXII du règne d'*Ahmosis* de la dynastie *Thébaine*, les conducteurs étaient munis de gros bâtons avec lesquels ils pouvaient assommer leurs bœufs, qui devaient fournir un effort de traction variant entre le cinquième et le quart du poids total. Du reste, la trique fut employée aussi longtemps que les moyens de transport restèrent rudimentaires. On la trouve chez les Assyriens, même lorsque, devancés par le *Scarabée* sacré, ils donnèrent à un corps une forme convenable pour rouler.

La conduite des hommes et des ânes, vers 2,300 ans avant Jésus-Christ, se faisait avec une trique en lanière de peau d'hippopotame : c'est le kiboko employé aujourd'hui dans certaines colonies africaines.

Les chevaux, qui furent d'un usage relativement récent dans l'ancienne Egypte, constituaient des moteurs de luxe. Les fouets apparaissent à ce moment; ils étaient, pour les chevaux, à lanière simple de cuir ou bien à double lanière, terminée quelquefois par une mèche de $0^{m},60$ montée sur un manche court. Mais on avait inventé les roues en apercevant les anémones, dé-

tachées de leur tige et jouet des vents, rouler sur leur corolle étalée.

Il nous faut arriver aux Romains pour trouver un raffinement dans la recherche de la douleur.

Les cochers de cette époque avaient un fouet muni d'une corde dédoublée, vers la moitié de sa longueur, en deux parties portant chacune un *nœud*.

Ce nœud fut remplacé dans la suite par une balle de plomb, puis par cinq à sept osselets par lanière. Certains fouets avaient jusqu'à vingt os.

Ceci nous conduit à l'invention des fouets de guerre, où la lanière était remplacée par une chaîne, ou par plusieurs, terminées par des masses de fer.

Nous résumerons ici nos recherches sur l'histoire du fouet en disant qu'on le retrouve à toutes les périodes de l'histoire; il servait à châtier les hommes aussi bien que les animaux, suivant les époques.

### Animer sans maltraiter.

En général, le cheval traité habituellement avec douceur obéit à la voix. Mais combien de charretiers croiraient manquer à leur devoir professionnel s'ils ne se servaient pas à chaque instant du fouet, même quand l'attelage tirant à plein collier n'a besoin d'aucune excitation. Ils aiment à se glorifier de cette brutalité, qui n'est autre chose qu'une vaine parade de leur force, sur leur victime dont ils ne s'inquiètent guère, parce que son usure n'est jamais flagrante. Pourtant, les mauvais traitements envers les animaux sont une cause de perte, par la diminution de leur durée. Ils

modifient profondément leur caractère, suivant le degré de sensibilité des sujets, la fréquence des brutalités, et les chevaux qui y sont soumis se nourrissent moins bien et s'affaiblissent lentement.

### Le poids d'un coup de fouet.

Le fouet est un instrument de direction, il doit être un auxiliaire dans le cas de chevaux mous et non un instrument de torture.

Il agit par le bruit qu'il produit et la douleur qu'il occasionne. Il abîme les bons chevaux par cela même que son bruit n'a aucun effet sur ceux qui s'émeuvent peu des menaces; mais il fait naître cependant chez ces derniers des impulsions au moyen de douleurs exagérées et inutiles que nous avons essayé de déterminer en cherchant quelles pouvaient bien être les pressions produites sur les flancs des chevaux par les *différentes lanières* de nos fouets maniées par le *même homme*.

Pour calculer ces pressions, nous avons fait donner des coups de fouet par un charretier sur une masse de terre glaise, contenue dans un grand coffre. La terre glaise, soigneusement pétrie, était aussi homogène que possible et dans un certain état d'humidité déterminée par tâtonnements successifs.

Sous l'action du coup de fouet, la lanière pénètre d'une certaine quantité dans la terre plastique qui en conserve l'empreinte; on mesure cet enfoncement et on évalue la pression momentanée fournie par la lanière en prenant des tronçons d'une autre lanière identique qu'on fait enfoncer dans la terre de la même

quantité, sous l'action de charges statiques faciles à mesurer.

De nombreuses expériences ont été effectuées par nous avec les différents modèles de fouets qu'on trouve dans le commerce.

Nous ne citerons que les chiffres relatifs aux plus fortes pressions obtenues, tout en faisant remarquer que ces dernières seraient augmentées dans le cas où les mêmes fouets seraient maniés par un homme jeune et brutal.

Avec le fouet d'un cocher de fiacre, on peut donner un coup de fouet égal à 34 kilog.; avec celui d'un camionneur, 54 kilog. si la lanière est carrée et 66 kilog. si elle est ronde; avec celui d'un charretier, 142 kilog. (ce fouet a une lanière conique dite : queue de rat).

Pour donner une idée de la douleur qui en résulte, nous dirons qu'un coup de règle appliqué sur la paume de la main fait venir les larmes aux yeux, lorsqu'il est égal à 2 kil. 430, et ne peut être supporté lorsqu'il est de 3 kil. 820 s'il est donné sur le dos de la main, même recouverte d'un gant de peau.

Heureux encore pour les pauvres animaux lorsque leurs conducteurs n'ont pas surchargé la lanière d'un certain nombre de nœuds, dans lesquels se concentrent et s'accumulent les pressions voisines, ne pouvant pas entrer en contact direct avec la peau et qui atteignent alors 6 à 7 kilog. en certains points par centimètre carré.

Le manche souple diminue l'action du bras en ne rappelant pas la lanière aussi rapidement que le

manche rigide; on peut le considérer comme un amortisseur de la douleur subie par l'animal.

Quant aux mèches, elles arrivent en retard et pénètrent peu dans la glaise par suite de leur grande légèreté; elles sont plus *bruyantes* que *méchantes* et plutôt *utiles* que *nuisibles*.

Nous avons déterminé leur action sur le coup du fouet en essayant les différentes mèches existantes. Nous avons pris notre même terre glaise et nous l'avons frappée avec un fouet mû par un ressort taré, afin d'avoir toujours le même effort.

Nous avons alors constaté que :

La lanière pénètre de moins en moins profondément dans la terre au fur et à mesure que la longueur et le diamètre de la mèche augmentent; cela tient à la résistance qu'elle oppose à l'air par sa légèreté, son volume et son pompon; c'est le frein du fouet, ralentissant sa vitesse; en se faisant par lui traîner dans l'espace, elle balaye l'air; elle pique, mais n'assomme pas.

Ainsi, en représentant par 100 kilog. l'intensité d'un coup de fouet dont la lanière n'a pas de mèche, on trouve que ce coup ne pèse plus que 9 kilog. quand la mèche, aussi longue que la lanière, a $1^{mm},7$ de diamètre; qu'il pèse 26 kilog. quand la mèche a un diamètre de 1 millimètre, et 61 kilog. quand elle a $0^{mm},6$.

On remarque également que les lanières *rondes* et *coniques* font plus de mal que les lanières *carrées* et *rectangulaires* de même poids et de même longueur.

En effet, les premières rentrent en contact avec la peau par une *ligne*, les secondes par une *surface*.

On pourrait, par suite, préconiser un fouet à manche souple dont la lanière serait plate, de 10 millimètres de largeur sur 2 millimètres d'épaisseur, *munie d'une longue mèche de* $1^{mm},7$ *de diamètre.*

**Action douloureuse des saccades de rênes.**

Bellérophon aurait enseigné aux Grecs à mener un cheval au moyen d'un nœud coulant serrant à volonté la mâchoire inférieure d'une monture.

Ce moyen primitif de domestiquer un animal est remplacé de nos jours par des combinaisons plus ou moins cruelles, appelées *mors*, munis de *branches* pour en augmenter la puissance en les rendant plus offensifs.

Tous ces systèmes, véritables instruments de torture, seraient bien moins usités si l'homme avait toujours supprimé la souffrance de la bouche de cet être qu'on a appelé le complément de son génie; s'il s'était rappelé que le mors n'a aucune influence mécanique, puisqu'on est obligé, quand un cheval est emballé, de le menacer de lui obstruer les yeux, de lui couper la respiration pour l'arrêter; mais que le mors agit simplement sur l'intelligence de l'animal, plus raisonnable souvent que celui qui s'intitule son maître, en provoquant, par des signes convenus, appris au dressage, les déterminations de sa volonté.

Puis, nous oublions trop que cette bouche, qui nous sert d'intermédiaire, ne devrait jamais être *étonnée*, jamais *troublée*, pour rester *fraîche* et *belle*, et qu'elle devient *égarée, incertaine* et *dure* par des *attaques* maladroites, par des *saccades* de rênes qui rendent le

cheval *indocile, bourreur, emballeur* et *rétif*, en gâtant ses barres, en mortifiant son maxillaire par le déchirement et l'écrasement de sa muqueuse buccale.

Aussi nous avons pensé qu'il serait bon que les cochers (il n'y en a pas un sur mille qui connaisse ce que c'est que la bouche d'un cheval) puissent avoir une idée de l'intensité de la douleur qu'ils font naître par leur traction brusque et répétée du *mors*, dans l'espoir qu'ils hésiteront par la suite à s'en servir; car, au fond, la cruauté existe plus par ignorance que par méchanceté, par manque de réflexion que par manque de cœur.

Un certain nombre de cochers idiots, qui brutalement fouettent les chevaux, ont transigé en apparence et surtout par la crainte d'une admonestation parfois suivie de quelque sanction. Ils ne fouaillent plus, mais négligemment ils donnent la saccade de rênes, violente, répétée, douloureuse.

Nous avons donc cherché la pression instantanée *minimum* produite sur les barres par l'intermédiaire du mors, lors d'une saccade de rênes.

Après avoir bridé un squelette de tête de cheval, nous l'avons ramené par une surcharge au poids qu'il peut avoir à l'état vivant, 15 kilog.; nous l'avons ensuite suspendu à $1^{m},50$ de hauteur, à l'extrémité d'un fil d'acier, pour qu'il présente le moins de résistance possible à notre traction.

Nous avons résolu le problème en remplaçant la langue par un matelas de glaise posé sur une feuille de zinc moulée sur les barres et le canal qui les sépare, et

capable, comme dans nos expériences sur les fouets, de conserver l'empreinte de la pression instantanée du mors.

Nous avons alors sonné cette tête d'une main intransigeante et rancunière, et nous avons constaté une pression de 15 kilog. en moyenne quand nous étions debout.

Assis, les jambes tendues, nous avons obtenu 18 kilogrammes.

Or, le tissu fibro-muqueux des gencives, qui recouvre les barres à forme elliptique tranchante, n'a que 5 millimètres d'épaisseur; de plus, le contact d'une barre mince avec le canon d'un mors ordinaire, rendu visible par la partie mouillée d'une bande de papier de soie enveloppant l'embouchure, peut être égal à 6 millimètres carrés. Ce qui fait que la pression atteint au minimum 132 kilog. par centimètre carré dans un cas et 152 kilog. dans un autre.

Le coup de rênes est donc autrement plus cruel que le coup de fouet, surtout parce qu'il est appliqué sur une des parties les plus sensibles de cet être muet, que la seule pesanteur des guides peut empêcher, quand il est *assoupli*, de sortir de sa position *ramenée*.

Mais les rênes ne sont pas toujours fixées au banquet du mors; car souvent on les met à la huitième passe des deux branches, qui triplent l'effort ou le quadruplent suivant leur longueur.

Dans ces conditions, si nous tendons brusquement les rênes à 15 kilog., ce qui est loin d'être excessif pour un cocher impatienté, nous exerçons par cette saccade

deux chocs violents, en sens contraire, de 42 kilog. sur les deux barres et 33 kilog. sous le maxillaire inférieur.

Par suite, la mâchoire est serrée au minimum pendant un instant dans un véritable étau, à une pression considérable sur trois points.

Si on suppose maintenant que le cheval est mal embouché, qu'on scie la bouche pendant la saccade, que la charge au point d'appui est égale à plus de trois fois la puissance par le moyen des branches du mors, on comprend facilement que la douleur est de beaucoup augmentée.

Aussi, pour rendre les mains plus légères et plus savantes, il faudrait préconiser les mors à embouchure la plus large possible, recouverte même de cuir ou de caoutchouc, ou l'emploi d'un ressort de métal ou de caoutchouc qu'on intercalerait entre les branches et guides pour amortir de 20 à 30 p. 100 les moments d'impatience et les chocs douloureux qui en résultent.

### Essais des trois enrênements.

Le cheval travaille en déplaçant sa masse, inégalement répartie sur ses quatre membres. L'encolure, en effet, et la tête forment un contrepoids naturel en avant, sans équivalent en arrière; cette différence sert à faciliter l'oscillation sur les jambes de devant des charges projetées par celles de derrière. L'encolure doit même prendre une position particulière pour chaque allure, et la tête faciliter, par son mouvement de va-et-vient, la marche, comme notre bras par son balancement.

L'enrênement contrarie ses mouvements imposés par

construction, en empêchant le cheval d'allonger ou d'abaisser son balancier; il remplace ce dernier en obligeant les muscles de ses jarrets d'opérer le déplacement de la charge qu'il aurait vaincue, car ses jambes de derrière sont, quand il est enrêné, par rapport à la masse, dans la situation d'un homme derrière une brouette, avançant la ceinture et rejetant tout le haut du corps en arrière.

Mais l'enrênement, qui occasionne un surcroît de fatigue, est également douloureux pour les trois parties de la bouche où il peut être appliqué : les barres inférieures, les barres supérieures et la commissure des lèvres.

Lorsque la courroie qui relève la tête est fixée à la partie supérieure du mors ordinaire par des crochets de rênes, ce qui est le cas des chevaux de camionnage, l'enrênement agit sur les barres inférieures, souvent abîmées depuis longtemps, et occasionne plutôt une gêne qu'une grande douleur, quand l'embouchure glissant vient frapper les premières molaires.

Mais il n'en est pas de même, comme nous nous en sommes rendu compte par nos recherches, lorsque le cheval est enrêné à la *panurge*, au moyen de poulies et d'un mors brisé appelé *filet*, qui permet à la tête de se déplacer un peu à droite et à gauche, ou à l'*américaine*, par un mors spécial appuyant sur les barres supérieures, grâce à une rêne passant sur le chanfrein et la nuque, bloquant la tête en l'empêchant de *s'encapuchonner*.

En effet, si on place un dynamomètre à l'extrémité de

la courroie qui retient une tête très enrênée, nous remarquons que le cheval en station, en marche, dans une montée, dans une descente, tire à peine sur le mors spécial. La pression constatée a atteint au maximum 5 kilog., bien que la tête seule en pèse 14 à 16. Le cheval, tant que sa bouche n'est pas abîmée, ou qu'il ne souffre pas d'une jambe, à aucune allure n'ose, pour se soulager, s'appuyer fortement sur les deux points de contact du mors d'enrênement, malgré la douleur intense due à l'immobilité prolongée de son encolure contractée. C'est à peine, tant il retient sa tête, si le dynamomètre accuse, malgré la trépidation à chaque foulée, une légère augmentation de poids sur la commissure des lèvres, dont la sensibilité suffisante sert, dans notre cavalerie, à obtenir des effets merveilleux.

L'enrênement met donc un obstacle au déploiement de la force dont un cheval dispose et lui inflige en plus une douleur dans le seul but d'obtenir une attitude plus brillante.

Non seulement, l'enrênement n'empêche un cheval mou et usé des membres antérieurs de tomber, mais lui creuse les reins au détriment des jambes.

### Démonstration.

Pour bien faire comprendre ce qui précède, nous avons moulé un coup de fouet et nous avons fait construire des poids représentant la charge nécessaire pour produire la dépression ainsi constatée. Ces poids sont accumulés devant le fouet qui les fournit, sur un étalage, dans les concours agricoles; comme les passants sont

intrigués par cet assemblage, ils viennent demander des explications.

Nous en profitons alors pour les convaincre aussi de l'action douloureuse du mors en leur faisant passer le bras entre l'embouchure et la gourmette, de façon à ce qu'il occupe la place de la mâchoire inférieure du cheval; en tirant sur les branches progressivement, ils se rendent facilement compte de la douleur qu'occasionne une saccade de rênes.

Ces démonstrations nous permettent d'en faire presque toujours de fervents défenseurs des malheureux chevaux.

### Fer à cheval.

Pas de ferrure, pas de pied; donc, pas de ferrure, pas de cheval, Exigez donc, pendant les mois d'hiver et même toute l'année, de votre maréchal, des fers pourvus d'étampures d'attente percées obliquement près des talons, dans lesquelles vous pourrez, tout seul sur route, surpris par la neige, le verglas, introduire des clous neufs ordinaires en rabattant leur lance sur le bord du fer.

C'est la meilleure ferrure à glace pour nos climats.

### Les tracteurs.

Les chevaux munis de traits rigides sont plus vite usés que les chevaux semblables qui ont fait le même service pendant le même temps avec des traits rendus élastiques au moyen du *tracteur*.

M. le commandant Ferrus vient de le prouver en démontrant, par l'usure du cheval lui-même, l'excès de

travail que l'animal a dû fournir par l'emploi des traits rigides. Ces expériences ont porté sur vingt-quatre attelages et ont duré dix-huit mois, avec des résultats constamment concordants. Il s'était d'abord assuré que ces chevaux donnaient bien le maximum du travail utile dont ils étaient susceptibles en faisant varier leur charge jusqu'à ce que leur poids reste constant; résultat que l'on obtient après quelques tâtonnements.

La conclusion qui s'en dégage est que, pour des attelages, l'emploi de ressorts de traction convenables permet d'augmenter de 20 à 25 p. 100 le poids des voitures, *la longueur* des parcours restant la même; d'épargner en outre à l'animal des compressions, des chocs souvent fort douloureux et de la fatigue nerveuse.

## LOI GRAMMONT

« Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques. — La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive. — L'article 483 du Code pénal sera toujours applicable. »

N'est-il pas pénible de penser qu'au XX^e^ siècle cette loi est encore nécessaire, et que, peut-être même, il serait bon d'en accentuer les rigueurs vis-à-vis d'humains véritablement plus brutes que les animaux qu'ils conduisent!

Mais avant de punir un homme qui est en contraven-

tion avec cette loi, il serait bon de se donner la peine de la lui expliquer et surtout de l'instruire pour qu'il comprenne son devoir.

C'est ce que nous avons essayé de faire par ce qui précède.

Baron Henry D'ANCHALD,

Chevalier du Mérite agricole.

# GARE AUX CHEMINEAUX !

## Leurs Inscriptions secrètes dévoilées

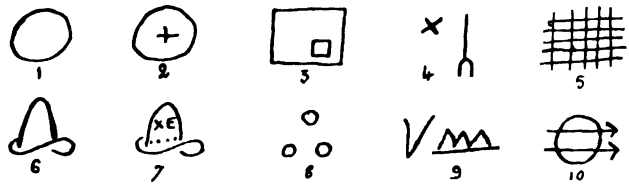

1. *Rien à faire ici.* — 2. *On donne à manger.* — 3. *Il y a des chiens.* — 4. *Ici on fait travailler.* — 5. *On vous fait mettre en prison.* — 6. *Les autorités sont détestables.* — 7. *Les autorités sont complaisantes.* — 8. *Il y a de l'argent.* — 9. *Il y a des femmes seules : racontez un boniment.* — 10. *Partez aussi vite que possible.*

Les chemineaux qui parcourent les campagnes ne sont guère plus sympathiques aux paysans que les bohémiens, les saltimbanques ou marchands ambulants.

Leur aspect ne plaide pas beaucoup en leur faveur, d'ailleurs ; leur honnêteté n'est pas, le plus souvent, exempte de tout soupçon et leur antipathie très prononcée pour tout genre de travail est proverbiale. Ils sont suspects aux yeux de la police aussi bien que du public, et se trouvent ainsi privés de rapports honnêtes avec leurs semblables plus fortunés ou plus respectables. Chassés, traqués de toute part, il se sont vus forcés, pour se défendre, de se prêter aide et assistance les uns aux autres.

Il ne faudrait pas d'ailleurs, chercher là un lien quelconque de sympathie qui unisse les chemineaux entre eux, mais bien une sorte de franc-maçonnerie née du besoin de se protéger contre l'ennemi commun : les paysans et les gendarmes.

Ce syndicat bizarre a des ramifications dans le monde entier et opère

au moyen d'un échange d'indications et d'informations fournies par un code d'hiéroglyphes inscrits, à la craie ou au charbon, sur les murs qui bordent les routes. Ces signes, tracés en silence par un premier chemineau, permettent à ceux qui viennent après lui de savoir, au premier coup d'œil, à quoi s'en tenir sur les habitants des localités qu'ils parcourent et les dangers possibles à courir.

Ces dessins n'exigent pas des aptitudes artistiques de premier ordre et ressemblent plutôt aux figures d'une naïveté enfantine des gamins, que semble inviter la blancheur immaculée des murs.

« Muraille blanche, a-t-on dit, papier de fous ! »

Pas si fous, cependant, ces paresseux de la vie, qui détaillent ainsi à leurs confrères, la réception que ceux-ci auront à attendre en se présentant à telle porte de ferme ou telle métairie.

A première vue, ces hiéroglyphes si simples n'offrent aucune signification à ceux qui ne sont pas initiés, tels que les miséreux sans travail, qui cherchent à gagner leur pain par un labeur passager dans les fermes, quand viennent à chômer les travaux réguliers. Ceux-ci sont les vagabonds amateurs que méprisent profondément les professionnels « tireurs de pied de biche ».

Etudions maintenant, si vous le voulez bien, quelques-uns de ces signes secrets qui, à eux seuls, en disent tant.

Nous avons d'abord un cercle qui n'est certainement pas tracé avec un compas tenu d'une main habile et exercée.

L'endroit est nouveau, n'a pas encore été « travaillé », et le pionnier-vagabond de la première heure n'y a pas rencontré ce qu'il cherchait ; aussi ce cercle apprendra-t-il aux autres membres de la corporation qu'il est inutile de frapper à cette porte. « Rien à faire ici. »

Si le cercle, toutefois, est un signe de mauvais augure, il se transforme en un autre de bon présage, s'il est traversé d'une croix, ici, le renseignement donné semble être au « voyageur » ce que l'oasis du désert est à l'explorateur harassé.

— Chemineau, mon frère, merci ! Ici, du moins, les gens sont plus charitables et l'on me donnera à manger.

Cela s'appelle « croûter », expression pittoresque qui donne bien l'idée des restes de pain qu'on donnera aux loqueteux.

Pour lui éviter de tomber dans certains pièges, son devancier, le chemineau d'avant-garde, est moralement tenu de lui laisser des traces de son passage. C'est alors qu'on peut apercevoir quatre traits formant un carré, dans un des angles duquel se trouve un second petit carré.

La traduction littérale en est : « il y a un chien dans le jardin ». Le grand carré représentant le jardin, le petit la niche du chien. Mais, en général, le sens caché est de se tenir sur ses gardes, soit par peur des chiens ou d'un fermier coléreux, prêt à lancer ses valets à la poursuite

du mendiant, à lui faire prendre un bain forcé dans la mare aux canards ou à le faire arrêter.

Néanmoins, les fermiers sont heureux parfois, au temps des semences ou des récoltes, à la moisson ou aux vendanges, d'engager les services temporaires de gens même peu habitués aux travaux et, lorsque des chemineaux se présentent, ils sont souvent embauchés.

Le vagabond, qui a rencontré cet accueil, ne manque pas de laisser deux signes derrière lui, une croix de Saint-André et une fourche : le premier a toujours dans les hiéroglyphes le sens de bonté, et le second représente l'idée du travail. En langage parlé, ces signes signifient : « Il y a de la nourriture et de l'argent ici, mais on vous fait travailler. »

Comme la plupart des chemineaux ont une aversion enracinée à l'égard de tout travail manuel, il en est peu d'entre eux qui éprouvent un sentiment de plaisir à contempler ces deux signes.

L'argent, d'ordinaire, est indiqué, dans les hiéroglyphes, par de petits cercles représentant les sous ou les pièces blanches ; mais, comme les chemineaux ne reçoivent de l'argent qu'à de très rares intervalles, ce dernier signe n'est que fort peu usité.

Il y a aussi ce que la corporation convient d'appeler « une bonne boîte ». Ceci s'indique par un V majuscule, suivi de trois petits triangles, et avise le « voyageur » d'avoir à raconter quelque histoire à fendre l'âme, car il y a trois femmes dans la maison ou la ferme. Les femmes sont toujours représentées par de petits triangles qui rappellent grossièrement les lignes extérieures d'une jupe.

L'art de conter des histoires abracadabrantes d'apitoiement est du domaine des chemineaux et comprend un luxe indescriptible de détails de misère, bien faits pour attendrir le cœur de quelque vieille fille ou servante compatissante.

Mais, si les avis au sujet des habitants d'une maison, d'une ferme ou d'un village, laissés par un pionnier d'avant-garde, sont du plus haut intérêt pour les chemineaux qui viennent à marcher sur ses traces, il est aussi d'autres indications qui sont loin d'être à dédaigner, ce sont les renseignements qui peuvent éventuellement leur être fournis sur la police, les gendarmes ou même le garde-champêtre.

Les autorités se montrent-elles bénévoles à l'égard des chemineaux, on apercevra sur quelque muraille un bicorne plus ou moins bien dessiné, orné à l'intérieur d'un X et de la lettre S, et si les deux initiales viennent à surmonter une ligne de points, la bonté desdites autorités se trouve placée aux confins même de la bêtise.

Que le vagabond prenne bien garde, toutefois, de se trouver en présence d'un bicorne dessiné sans autre lettre ornementale. « Ici, il y a des gendarmes dont il faut savoir se tenir à l'écart. »

Un autre signe, que les chemineaux n'aiment point à rencontrer sur

leur chemin, est formé de barres horizontales et verticales s'entrecroisant. Il regarde cet emblème avec une terreur mal déguisée, car il lui indique qu'ici l'habitant fait appel à la police pour le débarasser de l'intrus et le mettre à l'ombre derrière les barreaux du « violon local ».

Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui désirent s'éviter la visite inopportune des « trimardeurs » de tracer eux-mêmes ces ligne à la craie, sur un endroit bien en vue. On peut sans se tromper leur assurer qu'ils ne verront jamais de vagabonds venir les importuner.

Un dernier signe aussi leur fait faire un détour et se tenir à distance respectable, non seulement de toutes habitations, mais encore de tout village où il leur est apparu, laissé par un prédécesseur comme information ; ce signe consiste en un cercle, le cercle de mauvais augure que nous avons déjà rencontré, traversé, de part en part, par deux flèches bien indiquées, et que ce qui reste de mieux à faire à notre chemineau est de s'éloigner au plns tôt, en quête d'un village plus hospitalier.

*Ce très curieux article est extrait du numéro du 5 novembre de 1906* " Villas et Maisons de Campagne ", *3, rue de Navarin, Paris.*

58.602 — Versailles, Imp. Mareeau, rue Hoche, 21.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# M. Pierre-Armand BLONDEL

Par M. Eugène REMILLY.

---

MESSIEURS,

Pierre-Armand Blondel est né à Versailles, le 12 août 1840; attiré de bonne heure vers l'agriculture, ses études furent spécialement dirigées de ce côté. Après les études théoriques, il étudia la pratique à la ferme de la Ménagerie, sous la direction de M. Jules Barbé, puis à la Gévraisie, dans l'Orne, chez M. de Villeneuve. En 1862, il se fixa dans la Sarthe, à Vaux, propriété de la famille. Il introduisit dans cette région les nouvelles méthodes de culture, les engrais chimiques et l'outillage agricole perfectionné.

En même temps il s'occupait de l'élevage des animaux, et, souvent, dans les concours agricoles, ses produits furent récompensés.

Survint la guerre de 1870. N'écoutant que son patriotisme et confiant dans la Providence, il quitta sa famille et fut appelé par ses concitoyens au commandement d'un bataillon de mobilisés de la Sarthe, à l'armée du général Chanzy. La guerre terminée, il avait le bonheur

de retrouver chez lui tous les siens, et ses cultures, situées heureusement dans la zone neutre pendant l'armistice, avaient été respectées par l'ennemi.

En 1881, il vint prendre à Rueil la direction de la féculerie Maugé, jusqu'au jour où les propriétaires la mirent en vente par lots, obligeant ainsi leur locataire, alors à fin de bail, de céder son industrie, qu'il y avait exercée pendant seize ans.

Il revint à Versailles, au milieu des siens, atteint déjà par le mal qui, après une cruelle maladie, devait l'emporter le 1er octobre 1906.

M. Armand Blondel est entré dans la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise en 1882; il faisait partie de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles. Collègue aimable et dévoué, assidu à toutes nos séances, où il nous apportait ses connaissances pratiques spéciales, il était très écouté parmi nous lorsqu'il émettait des avis et des conseils.

D'une grande modestie, il ne briguait pas les honneurs et a toujours refusé les fonctions de président de notre Société, situation qui lui avait été plusieurs fois offerte.

Aussi venons-nous rendre parmi vous, aujourd'hui, un dernier devoir à notre regretté collègue, que nous estimions tous et qui nous a été pendant sa vie un exemple de devoir civique, d'honnêteté et de travail.

# DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE

# M. LOUVARD

**Par M. NANSOT**

Président de la Société.

---

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise a tenu à rendre à la mémoire de M. Louvard, son ancien président, un juste tribut de regrets et d'hommages.

C'est en 1896 que M. Louvard a été élu membre de notre Société.

Les études auxquelles il s'était livré, les cours de chimie qu'il avait professés, l'intérêt qu'il portait aux choses agricoles, lui assignaient, au milieu de ses collègues, une place importante, particulièrement dans la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, qui l'avait nommé son président.

Les recherches scientifiques, les questions de chimie agricole avaient pour lui un attrait puissant. Il savait, dans des communications fréquentes au cours de nos réunions mensuelles, en faire ressortir tout l'intérêt pratique que sa science lui permettait d'y trouver.

En 1904, la Société d'Agriculture le désignait comme

son président. C'est à cette époque surtout que, mêlé plus complètement encore à nos travaux, nous avons pu apprécier la sûreté de son jugement, l'aménité de son caractère et le dévouement qu'il mettait au service de notre Société.

M. Louvard emporte avec lui la sympathie de tous ses collègues, et c'est avec un vif chagrin que nous nous joignons à sa veuve, à toute sa famille et à ses nombreux amis, pour apporter sur sa tombe notre dernier adieu et le témoignage ému de nos regrets unanimes.

---

## DISCOURS DE M. BIGAUX

MESSIEURS,

Lorsque, le 8 avril 1895, Théophile Louvard cédait aux pressantes sollicitations de ses collègues, en acceptant la lourde succession du regretté fondateur de la Société Immobilière de Versailles, il avait conscience de l'importance de ses fonctions, mais la tâche qu'il assumait n'était point faite pour l'effrayer. Ouvrier de la première heure, l'étendue de ses connaissances, la promptitude de son jugement, sa mémoire facile, sa grande expérience, par-dessus tout l'énergie de sa volonté, lui donnaient l'autorité nécessaire pour en supporter glorieusement le poids. Il s'y consacra tout entier avec le zèle et l'ardeur qui lui étaient propres, et ces qualités, loin de s'atténuer avec l'âge, faisaient encore, il y a quelques mois à peine,

l'émerveillement de ses collaborateurs et de ses amis.

Je n'entrerai pas dans le détail des multiples débats auxquels il fut mêlé, et ce n'est ici, et en ce jour, ni le moment, ni le lieu d'en parler. Mais je puis dire que sa pensée, guidée par le respect du droit d'autrui, s'éleva toujours au-dessus des intérêts exclusifs et mesquins qu'un égoïsme étroit peut seul inspirer. Pendant un long temps et avant l'installation récente de nos bureaux de direction, il distribua les avis et les conseils aux petits propriétaires qui venaient le consulter. Il portait, en effet, une sollicitude particulière aux faibles, toujours animé par l'esprit de justice et le désir de se rendre utile à ses concitoyens. Homme d'action avant tout, Th. Louvard s'était de bonne heure rendu compte de la force des collectivités, de la puissance du nombre et des avantages qu'on peut tirer de l'union. La verdeur qu'il conservait au seuil de la vieillesse lui permit, par ses appels chaleureux, d'attirer et de rassembler autour de lui une foule toujours croissante de fidèles adhérents.

Nous qui savions à combien de groupements divers le fervent adepte de l'idée syndicaliste était uni, offrant tantôt le secours de son obole et tantôt son temps et sa peine à toutes les œuvres sociales; nous qui savions que les arts, les sciences, l'agriculture et les sports le réclamaient également, nous admirions l'activité qu'il déployait pour le bien et la prospérité de notre Société.

C'est ainsi que, récemment, il publiait un recueil de documents de jurisprudence, fruit d'un travail minu-

tieux et patient, qui restera comme un monument de la puissance de travail dont il était doué.

Il fut donc le président idéal par l'ensemble des vastes qualités de son esprit ; mais nous tenons à proclamer sur cette tombe que Th. Louvard se distinguait encore et surtout par celles plus éminentes du cœur.

Nous nous souviendrons du prestige que sa nature franche et loyale apportait à l'autorité de sa présidence.

Nous nous rappellerons avec quel empressement, en toutes circonstances, il prenait à sa charge la tâche la plus pénible et la plus laborieuse.

Nous n'oublierons pas ce que fut pour nous le collègue aimable qui, malgré la fermeté de ses opinions et la vigueur avec laquelle il les défendait, sut toujours apporter dans la discussion cette aménité courtoise et bienveillante qui forçait l'estime et la sympathie de ses adversaires eux-mêmes. Et dans les relations ordinaires, comment concilier le charme de l'accueil souriant et tranquille offert à tous, avec l'inlassable activité qu'il déployait dans l'accomplissement de ses multiples travaux ?

Les liens affectueux que firent naître ses nombreuses relations contribuèrent, autant que ses goûts artistiques, à l'attacher à notre ville, dont il fit sa patrie d'adoption. Le désir d'y apporter un peu de mouvement et d'en faire ressortir les splendeurs aux yeux des étrangers dominait chez lui toutes autres préoccupations. Dans cet espoir, il mit tout en œuvre pour donner au Congrès des Sociétés immobilières de France,

au mois de juin dernier, toute la solennité que pouvait comporter la réunion d'une telle assemblée. Il eut un plein succès, mais il s'imposa des fatigues excessives et des démarches sans nombre, et nous avons le regret de penser qu'il y contracta le germe du mal dont il ne devait pas tarder à ressentir les atteintes et qui l'enlève à l'affection de tous. Il voulut en ignorer la gravité et son endurance lui permit d'en tolérer discrètement les souffrances.

Il meurt donc comme un soldat blessé sous les plis du drapeau, cet homme de cœur auquel ses idées libérales et ses convictions républicaines avaient soufflé l'amour de son pays, et derrière lui reste béant le gouffre d'un vide immense.

Nous avons la triste mission d'offrir à sa digne compagne et à tous les siens éplorés l'hommage de nos cordiales condoléances. Mais l'émotion que sa mort a soulevée montre quelle profonde estime tous ceux qui l'ont connu garderont à sa mémoire; et s'il était permis de penser qu'un soulagement pût être offert à de telles douleurs par l'universelle sympathie qu'elles excitent, je dirais à sa famille que l'*Union Immobilière* a conscience qu'elle associe ses regrets à l'adieu touchant que ce Versailles qu'il a tant aimé adresse en ce jour à celui qui fut un de ses meilleurs et de ses plus dévoués citoyens.

---

Gustave HEUZÉ
1816-1907

UNIV OF ILLINOIS

# DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. NANSOT, Président

SUR LA TOMBE DE

# M. HEUZÉ

---

MESSIEURS,

J'ai le pénible devoir, au nom de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, d'apporter sur la tombe de son ancien président le témoignage de ses regrets profonds.

M. Heuzé appartenait à notre Société depuis l'année 1854. Il en était le vénéré doyen. Les fonctions qu'il occupait déjà, à cette époque, rendaient particulièrement précieuse, pour ses collègues, la collaboration éclairée et active qu'il leur apportait. M. Heuzé, en effet, ancien élève de l'Ecole nationale d'Agriculture de Grignon, en avait été nommé professeur à la suite d'un concours, en 1849. Le succès de son enseignement avait été tel, que le Ministère l'appelait, quelque temps après, à entrer dans l'inspection générale de l'Agriculture.

Ses savantes études, fortifiées par un labeur incessant, lui avaient permis d'acquérir des connaissances

remarquables sur toutes les questions qui se rattachent aux travaux agricoles.

Dans nos réunions mensuelles, M. Heuzé appuyait les avis qu'il formulait sur une science profonde et une haute compétence.

Il aimait à traiter les sujets les plus variés concernant la culture. Il le faisait avec une clarté, avec une élégance de style dont nous avons tous conservé le souvenir. Il me suffira de rappeler, parmi ses nombreuses et intéressantes communications, celles sur le Congrès Pomologique de Vannes en 1893, sur les plantes oléagineuses, industrielles et textiles, sur l'emploi comparatif des engrais chimiques, et surtout « l'Historique des Travaux de notre Société ». Cet important travail, publié dans nos annales, en 1899 et en 1902, était divisé en deux parties : la première comprenant la période allant de 1799 à 1850, et la deuxième, de 1850 à 1901.

Je ne veux pas oublier le remarquable rapport rédigé par lui sur les prix décernés en 1903, par notre Société, c'est-à-dire deux médailles d'or, grand module, à deux familles exploitant de père en fils, l'une la ferme de Trappes depuis 128 années, et l'autre la ferme de Grand-Maison depuis 124 années. M. Heuzé avait su traiter, dans la forme la plus attrayante, un sujet particulièrement attachant pour lui, et se faire l'éloquent interprète de l'éloge que méritaient ces deux familles, pour leur fidélité à la carrière agricole.

Ces divers travaux que s'imposait, jusqu'à ces dernières années, M. Heuzé lui permettaient encore de

publier sur les céréales un ouvrage dont il nous faisait hommage, indépendamment de son Cours d'Agriculture pratique qui répandait au loin, en le vulgarisant, son remarquable enseignement. Aussi, M. Heuzé avait-il, en dehors de la croix d'officier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, reçu de pays étrangers de nombreuses distinctions honorifiques.

En 1904, la Société d'Agriculture votait, par acclamation, dans sa séance du 6 mai, la remise d'une médaille d'or à notre vénéré collègue, comme souvenir du 50e anniversaire de son admission parmi nous.

M. Heuzé aimait passionnément les choses de l'agriculture. Il y a consacré sa longue existence, toute d'honneur et de travail. Il considérait, selon l'expression que je rencontre dans l'un de ses écrits, que « celui qui nourrit son pays est l'égal de celui qui le défend ».

Messieurs, notre vénérable et éminent collègue, s'il savait nous intéresser et nous instruire par l'étendue de ses connaissances, savait aussi et surtout provoquer toutes les sympathies par son aménité, sa bonté, sa bienveillance.

C'est donc avec une bien profonde émotion que, nous inclinant respectueusement devant sa dépouille mortelle, et nous joignant à sa famille éplorée, nous venons lui adresser un suprême adieu.

---

Gustave Heuzé, né à Paris le 16 septembre 1816, doyen des membres de la Société nationale d'Agriculture de France, survivant d'une des premières promo-

tions de l'Ecole de Grignon, collaborateur assidu et très distingué du *Journal d'Agriculture pratique* depuis plus d'un demi-siècle, s'est éteint doucement, le 18 avril, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, laissant à tous ceux qui l'ont connu le meilleur souvenir.

Son père était directeur de la bergerie de Morel-Vindé, à la Celle-Saint-Cloud; c'est dans la maison paternelle qu'il reçut les premières leçons d'agriculture. Entré très jeune dans la maison Vilmorin, il y resta jusqu'en 1837, date de son admission à l'Ecole nationale de Grignon, où il fut le condisciple de notre regretté rédacteur en chef, E. Lecouteux.

En 1841, Heuzé fut nommé professeur d'agriculture à l'Ecole de Grand-Jouan, créée quelques années auparavant par Rieffel. Doué d'une activité extraordinaire, qu'il a conservée toute sa vie, se contentant de quelques heures de sommeil, il joignit à ses fonctions de professeur la direction d'une partie du domaine de l'Ecole qu'il prit à bail. Partageant son temps entre l'enseignement et l'administration de cette ferme, il trouva là l'occasion d'appliquer ses connaissances théoriques à la pratique de la grande culture. Les écrits de toute sa vie témoignent de sa préoccupation de faire de l'application des bonnes méthodes culturales la base de son enseignement et des conseils que tant d'agriculteurs ont reçus de lui.

En 1849, Heuzé quitta Grand-Jouan pour venir occuper à l'Ecole de Grignon une chaire qu'il conserva jusqu'en 1868, époque à laquelle il fut nommé adjoint à l'Inspection, puis bientôt inspecteur général de l'Agri-

culture, fonction qu'il remplit avec un zèle et une ardeur qui ne se sont pas démentis un seul instant jusqu'au jour où la limite d'âge l'appelant à prendre sa retraite (1er janvier 1885), il fut nommé inspecteur général honoraire. Il se consacra tout entier, depuis ce moment, à la rédaction des nombreux ouvrages sur l'agriculture dont on trouvera plus loin l'énumération. Ces traités lui ont valu, dans tous les pays où l'agriculture est en honneur, une réputation méritée.

Heuzé a laissé à tous ses élèves le souvenir d'un excellent professeur : doué d'une mémoire demeurée entière jusqu'à la fin de sa vie, il n'est, pour ainsi dire, pas de question, touchant à la pratique agricole, sur laquelle il ne pût fournir, sans recourir à aucune recherche bibliographique, les renseignements qu'on lui demandait. Toujours prêt à répondre avec autant de bienveillance que de précision à ceux qui faisaient appel à son érudition, il a contribué largement à l'instruction technique de nombreuses générations de cultivateurs.

La Société nationale d'Agriculture de France l'avait appelé en 1865 à succéder, dans la section de la grande culture, à M. de Tracy, puis, en 1898, à occuper le fauteuil de la présidence.

Dans les paroles émues qu'il a prononcées samedi dernier sur sa tombe, M. E. Tisserand a rappelé, avec toute l'autorité qui lui appartient, la part si active qu'Heuzé a prise, pendant plus de quarante ans, aux travaux de la Société nationale d'Agriculture de France et la généreuse fondation d'un prix destiné à récom-

penser le meilleur ouvrage sur les plantes agricoles et les cultures maraîchères.

Heuzé a pris part, en qualité de membre du jury et de rapporteur, aux Expositions universelles de 1867, 1878, 1889 et 1900.

La rédaction du *Journal d'Agriculture pratique*, à laquelle il appartenait depuis l'année 1851, et dont tous les collaborateurs sont devenus ses amis, conservera à sa mémoire le plus affectueux souvenir. Il en est de même de ses élèves, dont M. Berthault s'est fait l'interprète ému, au cimetière de Versailles, rappelant la bonté de l'homme et le dévouement du professeur, auquel sont restés attachés, par un double lien de reconnaissance et d'affection, tant d'agriculteurs de France et de l'étranger, qui lui doivent la meilleure part de leur instruction professionnelle.

Je laisse la parole à M. Tisserand, qui a résumé mieux que je n'ai su le faire dans ces lignes la belle et utile carrière de notre regretté collaborateur et ami :

« Ce n'est pas sans une émotion poignante que je viens rendre un dernier et solennel hommage à notre vénéré doyen Gustave Heuzé; je le fais au nom de la Société nationale d'Agriculture de France, au nom de ses confrères qui furent tous ses amis, au nom de notre éminent secrétaire perpétuel, M. Louis Passy, qu'une indisposition qui, j'espère, sera passagère empêche de venir remplir ce pieux devoir.

« Ce n'est pas sans un douloureux déchirement que moi-même je me sépare de cet ami de plus de qua-

rante ans, que j'ai vu à mes côtés pendant de longues années, toujours dévoué, toujours attentif à remplir son devoir, toujours bienveillant et prêt à rendre service.

« Toute la vie d'Heuzé fut une existence de labeur, et l'on peut dire que cette tombe se ferme sur plus de quatre-vingts années de travail, d'étude et d'apostolat pour la propagation des bonnes et saines doctrines agricoles.

« Dès sa première jeunesse, dès le commencement de la carrière dans laquelle il débuta à vingt-sept ans comme directeur de l'Ecole bretonne de Grand-Jouan et comme professeur d'agriculture, puis comme fermier du domaine de Nozay, jusqu'à l'âge où il arriva, à force de travail et de persévérance et par son seul mérite, aux fonctions les plus élevées, à l'inspection générale de l'Agriculture, à une chaire à l'Institut agronomique, il n'a jamais dévié de la ligne qu'il s'était tracée. Jamais son ardent amour pour la terre et sa foi dans le progrès ne l'abandonnèrent! Jamais il ne faiblit dans son ardeur pour servir l'agriculture, et jusqu'à son dernier souffle, il pensa à elle, à ses intérêts, à son avenir ; il nous en donnait, il y a peu de mois encore, la preuve dans une communication à la Société nationale d'Agriculture, où se révélaient la vigueur, la lucidité de son esprit et la justesse de ses appréciations.

« Dans cette grande et noble famille de la Société nationale d'Agriculture de France dont il fut pendant quarante-trois ans un des membres les plus assidus, Heuzé nous apparaît comme le type du bon père de

famille. En tous temps, il témoigna à notre Compagnie les sentiments les plus vifs d'attachement et de dévouement. Il aimait la Société pour la Société elle-même et pour les membres qui s'y sont succédé pendant sa longue et laborieuse vie.

« J'aperçois Heuzé dans le lointain du passé, militant dans les grands journaux politiques avec Delamare et Joigneaux et dans le *Journal d'Agriculture pratique;* je l'admire dans l'empressement qu'il porte à l'enseignement des cultivateurs. Il semble que son goût le portait plus particulièrement vers l'étude et les progrès des végétaux eux-mêmes; et, en cette matière, il trouva chez les Vilmorin le plus utile concours.

« Je me rappelle avec plaisir que notre confrère, le ministre Yermoloff, venant de Russie à l'Exposition universelle, cita l'influence heureuse que les écrits d'Heuzé avaient répandue par une propagande sans relâche de conseils pratiques. Quand nous n'aurions à recueillir que ce témoignage venu de si loin, notre Compagnie devait l'enregistrer dans ses annales; mais l'activité de sa vie s'exerce en France d'une façon heureuse. Dans la Presse, dans les Sociétés savantes, dans les missions administratives, ses actes ont marqué les étapes d'une carrière soutenue par un zèle infatigable.

« Les noms de Bignon et d'Heuzé me reviennent à la mémoire, dans une heure où quelques traits de caractère peuvent être réunis. Tous deux, parvenus aux limites de l'extrême vieillesse, ils portèrent leurs regards et leurs espérances sur le métayage. Pour eux, le métayage était l'avenir et, dans beaucoup de pays, le

signal des temps nouveaux. Par un rapprochement saisissant, Bignon créa des prix pour récompenser et honorer le métayage; Heuzé, avec une petite fortune, légua à la Société une rente destinée à récompenser le meilleur ouvrage sur les plantes agricoles et les cultures maraîchères.

« Je disais tout à l'heure que la Société nationale d'Agriculture de France était une grande et noble famille; je le proclame sur la tombe d'un des hommes qui sentirent le plus vivement le poids, le devoir, le bonheur d'une confraternité scientifique dans l'agriculture.

« Comment ne marquerai-je pas le rôle qu'il joua, comme inspecteur général de l'Agriculture, dans cette grande famille administrative qu'on appelle le ministère de l'Agriculture. Je l'ai vu à l'œuvre, et le hasard qui me donne la parole me donne aussi la consolation des anciens souvenirs.

« Il y aurait beaucoup à dire sur une vie si bien remplie : sur l'œuvre considérable d'Heuzé comme agronome, comme écrivain et comme praticien. Mais que vaudraient cette énumération et de froids éloges, à côté des applaudissements enthousiastes qui accompagnèrent celui qu'on appelait familièrement « le père Heuzé » lorsqu'il sortit, l'année dernière, du banquet donné à la fête de Grignon.

« Les applaudissements retentissent encore et viennent saluer dans la tombe celui auquel nous disons : Merci, cher et vénéré confrère, d'avoir honoré notre Compagnie par une longue vie de travail et par

des services pour lesquels vous avez bien mérité de l'agriculture.

« Adieu, affectueux et inoubliable ami, et au revoir !... »

Gustave Heuzé était officier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, titulaire de plusieurs ordres étrangers; membre du Comité d'Agriculture de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, membre du Conseil de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture et correspondant de nombreuses Sociétés d'Agriculture françaises et étrangères.

L. GRANDEAU.

---

## Principaux ouvrages publiés par M. Heuzé.

COURS D'AGRICULTURE PRATIQUE :

*La Pratique de l'agriculture*, 2 vol. in-18.
*Les Plantes céréales*, 2 éditions, 2 vol. in-18.
*Les Plantes fourragères*, 2 vol. in-18.
*Les Pâturages, les Prairies naturelles et les Hersages*, 1 vol. in-18.
*Les Plantes industrielles*, 3 éditions, 4 vol. in-18.
*Les Plantes légumières cultivées en plein champ*, 2 éditions, 1 vol. in-18.
*Les Plantes alimentaires des pays chauds*, 1 vol. in-18.
*Le Porc*, 1 vol. in-18. En réimpression.
*Lectures et Dictées d'agriculture*, 1 vol. in-18.

*Carte de la France agricole.*
*Constructions agricoles pour les petites, les moyennes et les grandes exploitations*, 1 vol. avec atlas.
*La Petite Culture agricole légumière et fruitière*, 1 vol. in-18.

OUVRAGES ÉPUISÉS.

*Influence exercée par les Croisades sur l'Agriculture,* broch. in-8°.
*Culture du Pavot,* 1 vol. in-12.
*Tableau aphoristique de la culture des plantes à grains farineux,* 1 feuille in-plano.
*Théâtre d'Agriculture du* XIX^e^ *siècle,* 1 vol. grand in-8°.
*L'Année agricole* (1860), 1 vol. in-18.
*Culture du Trèfle dans l'Ouest,* 1 vol. in-8°.
*Des Engrais animaux et végétaux,* 1 vol. grand in-8°.
*Traitement des vignes malades,* 1 vol. in-8°.
*Assolements et systèmes de cultures,* 1 vol. in-8°.
*Formules des fumures,* 1 broch. in-8°.
*Matières fertilisantes,* 1 vol. in-8°.
*Plantes oléagineuses,* 1 vol. in-12.
*L'Agriculture de l'Italie septentrionale,* 1 vol. in-8°.
*Inauguration du monument élevé en l'honneur de Tessier,* broch. in-8°.
*Les Primes d'honneur.* Plusieurs volumes grand in-8°.

HENRI MURET
1829-1907

# DISCOURS

PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE

# M. Henri MURET

Le 27 Avril 1907

Par M. Emile PLUCHET.

---

MESSIEURS,

La Société nationale d'Agriculture de France, à laquelle appartenait M. Muret, est frappée de coups successifs et bien douloureux.

Il y a quelques semaines, la mort nous enlevait brusquement l'illustre savant Berthelot, dont la perte fut un deuil national.

Il y a huit jours, c'était notre doyen, le généreux bienfaiteur de notre Société, M. Gustave Heuzé, et nous voici réunis encore, aujourd'hui, autour de la tombe d'un de nos confrères les plus justement estimés et aimés.

M. Henri Muret appartenait, par les liens du sang et de l'affection, à cette grande famille de cultivateurs dont les branches s'étendent sur tout le département de Seine-et-Oise, — les Darblay, les Dailly, les Muret, les Pluchet, les Petit, — et qui se trouve, depuis plus de deux siècles, mêlée à tous les événements, à toutes les

manifestations de l'existence agricole et sociale de ce beau et riche département.

C'est pour honorer leur mémoire, pour rendre hommage aux services qu'ils ont rendus, et pour en perpétuer le souvenir, que notre Compagnie a voulu appeler à son Bureau un des plus modestes représentants de cette vieille famille de praticiens, et le désigner pour présider pendant une année à ses travaux.

C'est aussi ce qui me procure aujourd'hui le douloureux honneur de venir, au nom de la Société nationale d'Agriculture de France, apporter à notre confrère le tribut de nos vifs regrets et l'hommage de notre affectueux souvenir!

Notre éminent président, M. Nivoit, l'eût fait avec beaucoup plus de talent; il en a voulu laisser le soin à ma vieille amitié.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je le fais, car aux sentiments de sincère amitié que je professais pour Henri Muret, comme parent et comme confrère, se joignent ceux d'une vive reconnaissance pour la bienveillance particulière qu'il m'a toujours témoignée.

Henri Muret naquit en 1829, à la Croix-de-Berny, dans ce bel établissement agricole où son père avait succédé à M. Darblay aîné, grand-père maternel de notre confrère, comme cultivateur et comme maître de poste.

Le monde agricole et politique a conservé le souvenir de cette grande figure de Darblay aîné, fondateur, en collaboration avec son frère, de l'importante maison

qui porte toujours si haut dans le monde entier la renommée de l'industrie française!

Darblay, qui fut membre de la Société nationale d'Agriculture de 1825 à 1873, avait, avant et par-dessus tout, la passion des choses agricoles et de la vie des champs, l'amour du travail et cette ténacité qui conduit au succès. Il inculqua de bonne heure ces principes à son petit-fils, qui, toute sa vie, conserva la profonde empreinte de ces premiers enseignements et de ces grands exemples!

Comme lui, il se plaisait dans la société des paysans, s'intéressait à leurs travaux, causait volontiers avec eux, de leurs besoins, de leurs soucis et de leurs joies, et s'en faisait des amis.

Aussi, lorsqu'en 1866 il eut le chagrin de perdre son frère aîné, il reprit complètement l'administration et la direction du vaste domaine de Noyen, en Seine-et-Marne, avec la collaboration dévouée et très intelligente de son plus jeune frère Léon, décédé l'année dernière.

Je rappelle aussi que c'est à Berny que fut installée la deuxième distillerie agricole du système Champonnois.

Esprit très libéral, accueillant à tous, il était pour tous aussi d'une grande bienveillance. Appelé par ses concitoyens de Seine-et-Oise aux fonctions de maire de Torfou, il les remplit pendant quarante et un ans, aussi étranger cependant à la politique stérile qu'inébranlable dans ses opinions économiques et sociales.

Passionnément attaché à la prospérité de l'agriculture nationale, ne mettant rien au-dessus de la terre *française*, des produits *français*, des intérêts *français*, il

voyait avec tristesse tout ce qui pouvait porter atteinte au prestige ou à la force de son pays, tout ce qui tendait au désordre des esprits et à la lutte des classes.

C'est dire combien il souffrit des défaites de 1870 et des horreurs de la Commune! En ces cruels moments, il fit, comme toujours, son devoir, tout son devoir, simplement et consciencieusement.

Il installa dans sa propre maison, à l'usage particulier des mobiles de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, une ambulance où furent accueillis, et généreusement soignés et traités, ses compatriotes de Torfou, Wissous et Noyen, dont beaucoup lui durent leur retour à la santé.

Les occupations agricoles, pour lesquelles il avait une préférence marquée, ne suffisaient pas à son activité.

Il fut successivement appelé à faire partie du Conseil d'administration du Crédit Foncier, de la Compagnie d'assurances « La France » et de plusieurs autres sociétés ou compagnies importantes.

Nous savons combien la sûreté de son jugement, sa prudence, sa compétence spéciale étaient appréciées dans le sein de ces différentes sociétés, où il laisse de sincères et vifs regrets.

Il y apportait en même temps une excessive droiture et une délicatesse dont je tiens à citer un trait. Depuis de longues années déjà, M. Muret était administrateur du Crédit Foncier; à un moment donné, il jugea que les tendances de la direction n'étaient pas absolument conformes, non seulement à ce qu'il considérait être l'intérêt de cet établissement, mais aussi à l'esprit et au

but moral de l'institution. Il n'hésita pas; et bien qu'il lui en coûtât beaucoup, il se retira, et resta éloigné de l'administration jusqu'au jour où l'on vint de nouveau faire appel à son expérience et à son dévouement. Ce fut un témoignage de haute confiance et d'estime, auquel sa famille et lui-même furent extrêmement sensibles.

Ses nombreuses occupations lui laissaient encore le temps de travailler à la défense des intérêts généraux de son pays, et spécialement des intérêts agricoles, auxquels il fut, toute sa vie, particulièrement dévoué. C'est ainsi qu'attaché à la Commission des valeurs de douanes, et partisan convaincu du régime de protection pour les produits agricoles, il devint en quelque sorte le collaborateur de notre éminent confrère M. Méline, auquel il fournit de nombreux documents pour l'élaboration du tarif douanier que nous devons à la haute intelligence et au dévouement de l'ancien président du Conseil, et qui sauva l'agriculture française d'une ruine imminente.

C'est à la suite de cette campagne, poursuivie à ses côtés, que M. Méline fit accorder à notre ami la croix de la Légion d'honneur.

Vice-président du Comice de Seine-et-Oise, dont son grand-père Darblay fut un des fondateurs et des premiers présidents, et de celui de Seine-et-Marne;

Président du Syndicat des Agriculteurs-Distillateurs, où il continua les traditions de mon père, son prédécesseur, en défendant avec beaucoup de zèle et d'intelligence l'industrie de la distillerie agricole et, avec elle, notre agriculture entière;

Membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, et, pendant plus de vingt ans, président de sa Section des Industries, Muret remplit ces différentes fonctions avec un dévouement et une assiduité qui ne se sont jamais démentis.

Nommé correspondant de la Société nationale d'Agriculture en 1868, il fut appelé à en faire partie comme membre titulaire dans la Section de Grande Culture, au mois de janvier 1878.

Ses collègues conserveront toujours le souvenir de son caractère si bienveillant et des excellents rapports qu'il entretint avec tous, dans cette longue confraternité de près de trente ans!

Je n'ai pas qualité pour vous parler ici de son existence privée; je ne puis cependant me défendre d'esquisser le tableau de cette famille chrétienne si parfaitement unie, de cette tendresse attentive du chef aimé, partagée entre la compagne si vaillante et si tendre qui pendant près de cinquante ans l'entoura de l'affection la plus délicate et des soins les plus dévoués, et ses enfants plongés aujourd'hui dans un profond chagrin.

M. Muret ne croyait pas sa fin si prochaine. Il s'y prépara cependant avec la sérénité d'un sage et d'un chrétien.

C'est la plus douce consolation pour ses enfants et pour sa femme, auxquels leur foi profonde laisse entrevoir leur cher absent jouissant déjà de la suprême récompense qu'une longue existence si bien et si dignement remplie lui a méritée!

Respectons cette grande douleur, Messieurs! Mêlons

nos larmes à celles de sa famille cruellement éprouvée ! Mais, aussi, partageons ses espérances, en disant au confrère, à l'ami qui nous quitte aujourd'hui, non pas un éternel et déchirant adieu, mais plutôt un consolant au revoir, dans un monde meilleur !

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

**De Seine-et-Oise**

---

# STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société est établie pour concourir aux progrès de l'Agriculture ; elle embrasse également les arts, les industries et les sciences qui s'y rattachent. Elle s'interdit tout autre objet de discussion. Son siège est à Versailles.

ART. 2.

La Société est composée de quatre-vingts membres titulaires, domiciliés dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et d'un nombre indéterminé de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 3.

La Société a pour Président d'honneur M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui préside toutes les fois qu'il assiste aux séances.

Ses fonctionnaires ordinaires sont : un Président, un Secrétaire général, un Trésorier et un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par des suppléants.

M. le Maire de Versailles est Vice-Président honoraire de la Société.

ART. 4.

La Société est divisée en sections, qui ont chacune un Président et un Secrétaire.

ART. 5.

Tous les ans, dans le courant d'avril, les membres titulaires se réunissent en séance réglementaire et administrative, consacrée à la réception et à l'approbation des comptes du Trésorier, à la nomination du Président, des fonctionnaires annuels, des membres de la Commission administrative, et à la fixation du chiffre de la cotisation.

ART. 6.

La Société se réunit, en outre, chaque mois en séance ordinaire.

Les séances ordinaires sont publiques, autant que les dispositions du local le permettront. Elles peuvent être déclarées secrètes sur la proposition du Bureau. La Société tient en outre, chaque année, une séance publique et solennelle de distribution des prix.

ART. 7.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société par l'Autorité supérieure ou le Conseil général, et des sommes ou rentes affectées, ou qui pourraient l'être dans la suite par des donateurs, à des objets déterminés, la Société pourvoit encore à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle payée par les membres titulaires.

ART. 8.

La Société est représentée par une Commission administrative élue en séance réglementaire, et dont font partie les membres du Bureau.

ART. 9.

La Société vote en séance réglementaire les dispositions de son Règlement d'ordre intérieur.

Certifié conforme à la délibération de la Société.

*Le Secrétaire perpétuel,*
*Signé :* G.-A. THIBIERGE.

Les présentes modifications des Statuts ont été délibérées et adoptées par le Conseil d'Etat, dans la séance du 13 décembre 1865.

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil d'Etat,*
*Signé :* DE LA NOUE-BILLAULT.

Vu pour être annexé au décret impérial en date du 31 janvier 1866, enregistré sous le n° 68.

*Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*
*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*
*Signé :* DE BOURBUILLE.

# DÉCRET

*Approuvant les Statuts*

DE LA

## SOCIÉTÉ IMPERIALE D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

---

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous, présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;

Vu notre décret, en date du 5 juin 1857, qui reconnaît la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise comme établissement d'utilité publique et qui approuve ses Statuts ;

Vu la délibération, en date du 3 mars 1865, par laquelle cette Société a voté de nouvelles dispositions statutaires, pour remplacer celles existantes ;

Vu la demande, en date du 15 mars, par laquelle le Président et les membres du Bureau de la Société sollicitent du Gouvernement l'approbation de ces nouvelles dispositions ;

Vu l'avis favorable donné le 6 avril 1865, par M. le Préfet de Seine-et-Oise;

Notre Conseil d'Etat entendu;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.

Les nouveaux Statuts de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, dont le texte est annexé au présent décret, sont approuvés pour remplacer ceux qui sont joints au décret du 5 juin 1857, lesquels sont et demeurent annulés.

ART. 2.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 31 janvier 1866.

*Signé :* NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*

*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*

*Signé :* DE BOUREUILLE.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER.

La Société est composée, conformément à l'article 2 de ses Statuts, de membres honoraires, correspondants et titulaires.

ART. 2.

Les membres honoraires sont choisis parmi les anciens membres titulaires qui, après s'être distingués par des travaux utiles, ont cessé d'avoir leur résidence dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et parmi ceux des anciens titulaires que leur âge ou leurs infirmités empêchent d'assister aux séances; peuvent également être élus membres honoraires les personnes qui auront rendu des services éminents à l'Agriculture.

ART. 3.

Les membres correspondants sont choisis tant en France qu'à l'étranger et particulièrement dans le département de Seine-et-Oise. Pour ce département, il en sera nommé au moins deux par chaque canton, en dehors des membres titulaires.

ART. 4.

Les membres honoraires et correspondants sont nommés dans la séance réglementaire d'avril, sur la proposition de la Commission administrative.

Les présentations doivent être faites au plus tard à la séance qui précède celle de l'élection.

ART. 5.

§ 1er. — Il sera procédé à la nomination des membres titulaires sur un rapport des sections dans lesquelles se trouveront les places vacantes.

§ 2. — Les présentations seront signées par deux membres au moins et accompagnées d'une notice contenant l'indication des titres des candidats et mentionnant leur acceptation.

§ 3. — Les notices produites à l'appui des candidatures, avant d'être lues en séance, seront communiquées aux sections auxquelles se rapportent les présentations. Dans la séance qui suivra celle des présentations, les sections, après avoir donné lecture des notices, émettront leur avis sur les présentations et indiqueront l'ordre et le classement des candidats.

§ 4. — Il sera procédé ensuite aux élections par bulletin individuel pour chaque place vacante, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au deuxième tour de scrutin. Il est procédé, s'il y a lieu, à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages. — Dans le cas où les voix se partageraient également entre les deux candidats, l'élection serait ajournée.

§ 5. — Les élections ne sont valables qu'autant que le tiers au moins des membres titulaires assiste à la séance.

§ 6. — L'élection ne peut avoir lieu qu'autant qu'il aura été présenté, dans chaque section, au moins un candidat en plus du nombre des membres à élire.

§ 7. — Les lettres de convocation pour les séances d'élection indiquent les candidats suivant l'ordre alphabétique et les sections pour lesquelles ils sont présentés.

ART. 6.

Tout membre élu doit, avant d'entrer en fonction, faire connaître son acceptation par une lettre adressée au Président.

ART. 7.

Les membres titulaires qui transportent leur résidence hors des départements de Seine-et-Oise et de la Seine sont de droit correspondants.

ART. 8.

La Société est divisée en quatre sections, savoir :

1° *Culture*, comprenant les Cultures spéciales, l'Arboriculture et la Sylviculture (30 membres);

2° *Economie des Animaux* (20 membres);

3° *Arts, Industries et Sciences appliqués* (20 membres);

4° *Economie et Législation rurales* (10 membres).

Les membres appartenant à une section ne peuvent passer dans une autre section qu'en cas de vacance et avec l'agrément de la Société, après un rapport de la section dans laquelle existe la vacance.

Les sections nomment chaque année, au scrutin, un Président et un Secrétaire; en cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, les membres présents désignent ceux d'entre eux qui doivent les suppléer.

La Société envoie aux sections les questions qui les

concernent; les sections choisissent dans leur sein les commissions spéciales. S'il se présente des questions complexes, le Bureau pourra adjoindre à la section qu'elles concernent plus spécialement un ou plusieurs membres appartenant à d'autres sections et qui feront partie de la commission spéciale.

Les réunions des sections ont lieu sur la convocation de leur Président.

ART. 9.

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par un Vice-Président, un Secrétaire adjoint et un Trésorier adjoint.

Le Président reste en fonctions pendant un an; il est remplacé l'année suivante par le Vice-Président qui devient Président titulaire. Le Président ne peut être réélu Vice-Président qu'un an après l'expiration de ses fonctions. Le Secrétaire général, le Trésorier et le Bibliothécaire sont élus pour cinq ans, et les membres adjoints pour un an; ils sont toujours rééligibles.

La correspondance de la Société a lieu par l'intermédiaire de son Président et de son Secrétaire général.

Le Président propose les matières à traiter dans chaque séance, veille au maintien du Règlement, met les questions en délibération, recueille les voix et proclame le résultat des votes de l'Assemblée; en cas d'urgence, il convoque extraordinairement la Société.

Les ouvrages adressés à la Société sont, s'il y a lieu, remis à ceux des membres que le Bureau désigne pour en faire l'analyse à une des séances suivantes.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, les séances sont présidées par le dernier des Présidents en exercice.

ART. 10.

Le Secrétaire général rédige le procès-verbal de chaque séance et en donne lecture à la séance suivante. Le procès-verbal est signé par lui et par le Président après qu'il a été adopté par l'Assemblée. Il représente la Société dans la correspondance, dont il donne connaissance à l'ouverture de chaque séance, rédige le compte rendu de la séance publique prescrit par l'article 17 ci-après, et dirige les publications annuelles des procès-verbaux et des rapports et mémoires dont l'insertion a été autorisée par la Société.

Il lui est alloué, à titre d'indemnité, une somme annuelle de 500 francs.

ART. 11.

Le Trésorier est chargé du recouvrement et de l'emploi des fonds; il paie les dépenses dans les limites des crédits prévus au budget, sur mandat signé du Président. Il dresse le compte annuel des recettes et dépenses au 31 décembre de chaque exercice, pour être soumis à l'examen de la Commission administrative et à l'approbation de la Société; il émet son avis sur toutes les dépenses extraordinaires proposées en dehors du budget, et prépare les primes et médailles à décerner dans la séance publique.

Le Trésorier est, en outre, chargé de la conservation du mobilier et des objets industriels ou autres appartenant à la Société.

ART. 12.

Le Bibliothécaire est chargé de la conservation des archives, de la bibliothèque et des autres collections scientifiques de la Société; il tient un registre ou catalogue des collections et un registre des ouvrages confiés aux membres, qui doivent les réintégrer sur sa demande.

ART. 13.

L'administration de la Société est confiée à une commission composée, en dehors de tous les membres du Bureau désignés en l'article 9, de huit membres élus en séance réglementaire au scrutin de liste, pour deux années, à la majorité absolue des suffrages, et renouvelée par moitié chaque année. Ceux sortants ne sont rééligibles qu'après une année d'intervalle, de manière qu'aucun d'eux ne puisse rester en fonction plus de deux années consécutives.

La Commission administrative est présidée par le Président titulaire et a pour secrétaire le Secrétaire général de la Société.

Elle prépare le budget annuel des recettes et dépenses, procède à la vérification des comptes du Trésorier, émet son avis sur toutes les propositions ayant pour objet soit des modifications au présent Règlement, soit des institutions de nouveaux concours, prix ou récompenses.

Toute proposition de dépenses en dehors des crédits du budget est renvoyée de droit à la Commission administrative pour avoir son avis; le vote de la Société ne

peut avoir lieu que sur et après rapport de la Commission.

En cas d'urgence déclarée par la Société, la Commission administrative se réunit immédiatement et fait son rapport à la Société, séance tenante.

La Commission administrative vise les états de mobilier, des collections et de la bibliothèque, que le Trésorier et le Bibliothécaire doivent déposer sur le bureau à la séance réglementaire.

ART. 14.

Les séances ordinaires ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à moins que ce jour ne soit férié; dans ce cas, la séance est remise au vendredi suivant.

Il n'y a pas de séance dans les mois d'août et de septembre, sauf urgence et sur convocation extraordinaire.

Toutes les séances ont lieu à deux heures; les membres présents apposent leurs signatures sur un registre spécial; à deux heures, le Président arrête et signe ce registre en constatant le nombre des signataires.

ART. 15.

Une séance réglementaire et administrative a lieu, chaque année, le premier vendredi d'avril; la Société peut toujours fixer, s'il y a lieu, d'autres séances réglementaires extraordinaires.

La séance d'avril a pour but :

1° Les modifications relatives au Règlement d'ordre intérieur sur l'avis de la Commission administrative; l'approbation du compte du Trésorier arrêté provisoi-

rement par la Commission administrative à la fin de décembre de l'année précédente; le vote du budget des recettes et des dépenses; la fixation du jour de la séance solennelle annuelle et l'indication des prix proposés au concours;

2° L'élection du Vice-Président et, s'il y a lieu, du Secrétaire général, du Trésorier et du Bibliothécaire; l'élection du Secrétaire adjoint, du Trésorier adjoint, le remplacement des membres sortants de la Commission administrative et la nomination des membres honoraires et correspondants.

Ces diverses élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, suivant le mode déterminé par l'article 5, paragraphe 4; les fonctions de scrutateurs sont remplies par le plus âgé et le plus jeune des membres présents.

Dans cette séance, la Commission administrative peut faire connaître le nom des membres en retard pour le paiement de leur cotisation; il est statué à cet égard conformément à l'article 20 ci-après.

### Art. 16.

Les fonctionnaires nommés dans la séance réglementaire n'entrent en fonction qu'après la séance solennelle annuelle qui suit leur élection.

En cas de décès, démission ou changement de résidence de l'un de ces fonctionnaires, la Société décide, en séance ordinaire, si elle veut procéder à son remplacement dans la séance suivante, ou si elle veut différer jusqu'à la séance réglementaire.

ART. 17.

L'ordre de la séance solennelle est ainsi fixé : après les discours d'ouverture du Président d'honneur et du Président titulaire, le Secrétaire général présente le compte rendu des travaux de la Société pendant la dernière année agricole; les rapporteurs des commissions donnent lecture des rapports produits sur les divers concours institués par la Société, et proclament les prix et récompenses qui sont distribués aux lauréats par les membres du Bureau.

ART. 18.

A chaque séance, il est remis un jeton de présence de la valeur de 3 francs aux membres titulaires qui ont signé le registre avant sa clôture. Un jeton est offert au Président d'honneur lorsqu'il assiste à la séance.

La Société pourra accorder un jeton à ceux des membres honoraires ou correspondants qui lisent eux-mêmes en séance, ou qui y font présenter un mémoire sur un objet théorique ou pratique, ou sur des expériences agricoles.

Les membres de la Commission administrative, des sections et des commissions spéciales recevront un jeton de bronze toutes les fois qu'ils signeront en temps utile le registre constatant leur présence aux réunions des commissions et sections.

La valeur du jeton de bronze est fixée à 0 fr. 50.

Il sera remis à chaque Président, le jour de son installation, une grande médaille d'argent portant le nom du Président et la date de sa présidence.

ART. 19.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société et de ceux provenant de dons ou legs, la Société pourvoit à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle de 36 francs, due par chaque membre titulaire et exigible en juillet; cette cotisation n'est due qu'à dater de la nomination.

ART. 20.

Peuvent être réputés démissionnaires les membres titulaires qui n'acquitteront pas leur cotisation dans l'année de l'échéance, et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'avertissement donné par le Trésorier après l'expiration du premier délai; la Société, sur le rapport de la Commission administrative, prononce la radiation en séance réglementaire.

Elle peut également prononcer, en séance réglementaire et sur la proposition de la Commission administrative, la radiation de ceux de ses membres qui, sans excuse légitime, n'auraient pas pris part aux travaux de la Société pendant deux années consécutives.

Tout fait grave pouvant porter atteinte à la considération d'un des membres de la Société donne lieu à sa radiation; la décision est prise en séance secrète et au scrutin secret, sur le rapport de la Commission administrative, l'intéressé préalablement entendu ou dûment convoqué par lettre recommandée.

ART. 21.

La Société publie à la fin de chaque année, sous la

direction du Secrétaire général, un Bulletin intitulé : *Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise;* ce volume comprend, outre les extraits des procès-verbaux des séances, les rapports des commissions sur les divers concours, les mémoires et autres travaux des membres de la Société, et des extraits des ouvrages spéciaux dont l'insertion aura été autorisée par le Bureau.

Les mémoires, notices ou communications dus à l'initiative d'un membre de la Société ne sont soumis à aucune restriction pour l'impression par leurs auteurs.

Les rapports de commissions, publiés ou non par la Société, ne peuvent être livrés à l'impression par leurs auteurs ou toute autre personne qu'avec l'approbation de la Société; il en sera de même de tout rapport fait par un membre délégué par la Société.

Les mémoires sur des questions mises au concours par la Société pourront toujours être publiés par elle.

Aucun mémoire présenté par une personne étrangère à la Société ne peut être lu en séance qu'après communication à la Commission administrative et sur son autorisation.

---

Le présent Règlement d'ordre intérieur, délibéré et approuvé par la Société dans sa séance réglementaire du 4 mai 1894, a été transmis à M. le Préfet qui en a autorisé l'application sans observations.

*Le Secrétaire général,* H. RUELLE.

*Le Président,* DUBOIS.

---

# BUREAU ET COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE LA SOCIÉTÉ

## ANNÉE 1907-1908

---

## BUREAU

*Président d'honneur* . . **M. le Préfet.**
*Vice-Président d'honneur.* **M. le Maire de Versailles.**
*Président titulaire* . . . **M. le Marquis de Crux.**
*Vice-Président.* . . . . **M. Eugène Guignard.**
*Secrétaire général.* . . . **M. Maxime Barbier, jusqu'à 1908.**
*Secrétaire adjoint.* . . . **M. Eugène Remilly.**
*Trésorier* . . . . . **M. Léon Ottenheim, jusqu'à 1912.**
*Trésorier adjoint* . . . . **M. Bigaux.**
*Bibliothécaire* . . . . . **M. Marquis, jusqu'à 1908.**

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

**MM. Emile Petit.**
**Raymond d'Abzac.**
**Eugène Besnard.**
**Nansot.**
**MM. Maisonhaute.**
**Descubry.**
**Linas.**
**Henri Mauge.**

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er OCTOBRE 1907

---

## MEMBRES D'HONNEUR

Entrées. MM.

1889. **Tisserand**, G. O. ❋, C. ✠, directeur honoraire de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, rue du Cirque, 17, Paris, 8e.

1895. **Chauveau**, G. O. ❋, C. ✠, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, membre de la Société Nationale d'Agriculture, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy, 16e.

1896. **Joulie**, ❋, chimiste-agriculteur, faubourg du Pont-du-Gat, Valence (Drôme).

— **Grandeau**, C. ❋, C. ✠, inspecteur général des Stations agronomiques, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers, quai Voltaire, 3, Paris, 7e.

Entrées. MM.

1896. le marquis de **Vogüé**, C. ✻, membre de la Société Nationale d'Agriculture, membre de l'Institut, président de la Société des Agriculteurs de France, rue Fabert, 2, Paris, 7e.

1900. Alfred **Paisant**, ✻, C. ✠, président honoraire du Tribunal civil, membre de la Société National d'Agriculture, rue Neuve, 35, Versailles.

1903. le docteur **Roux**, directeur de l'Institut Pasteur, rue Dutot, 25, Paris, 15e.

— Louis **Passy**, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, rue de Courcelles, 75, Paris, 8e.

1904. **H. Vallée**, O. ✠, prof. à l'Ecole vétérinaire, Alfort (Seine).

1906. **Pasquier**, ✠, ancien cultivateur, Trou, commune de Guyancourt (P.).

---

## MEMBRES TITULAIRES (*)

Entrées. MM.

1. 1864. Ernest **Gilbert**, ✻, ancien cultivateur, membre de la Société Nationale d'Agriculture, boulevard Saint-Germain, 207, Paris, 7e (P.).

2. — G. **Caussé**, O. ✠, médecin-vétérinaire, avenue de Saint-Cloud, 65 *bis*, Versailles (P.).

3. 1871. **Warnesson**, O. ✠, médecin-vétérinaire, boulevard de la République, 4, Versailles (P.).

4. 1872. **Dablin**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 67, Versailles.

(*) La lettre P, placée à la suite de la demeure d'un Membre, indique que ce Membre a été ou est Président de la Société.

Entrées. MM.

5. 1873. Eugène **Barbé**, ancien cultivateur, rue d'Angiviller, 39, Versailles (P.).

6. 1875. **Rousselle**, ancien cultivateur, rue Taillepied, 13, Pontoise, et rue de Rome, 48, Paris, 8e.

7. 1877. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, avenue de Paris, 25, Versailles.

8. 1879. Raymond **d'Abzac**, château de Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

9. 1881. Henri **Besnard**, ✻, ancien député, membre de la Société Nationale d'Agriculture, avenue de Villeneuve-l'Etang, 1, Versailles (P.).

10. — Emile **Renault**, avocat, rue Neuve, 19, Versailles.

11. — Paul **Fournier**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 10, Versailles (P.).

12. 1882. Eugène **Pluchet**, cultivateur, Trappes (P.).

13. — Gustave **Rivière**, ✻, ℣ A., O. ✠, professeur départemental d'agriculture, à la Préfecture, Versailles.

14. 1885. Th. **Rudelle**, ancien substitut, avocat, député, conseiller général, rue St-Lazare, 4, Versailles (P.).

15. — Emile **Petit**, O. ✠, cultivateur, Orsigny (Saclay, par Orsay) (P.).

16. 1886. le comte Fd **de Gourcy**, château de Crespières (P.).

17. — Alfred **Leclère**, cultivateur, la Minière (Guyancourt), par Versailles (P.).

18. — le marquis **de Crux**, agriculteur, Sailly, par Fontenay-Saint-Père (P.).

19. — **Moser**, O. ✻, C. ✠, horticulteur, rue Saint-Symphorien, 1, Versailles.

20. 1889. **Breteuil**, ℣ A., président honoraire de la Maison de Providence, place Hoche, 7, Versailles.

Entrées. MM.

21. 1891. **Seurin**, cultivateur, Velizy, par Viroflay.

22. — Eugène **Besnard**, cultivateur, Guyancourt, par Saint-Cyr-l'Ecole.

23. — Gustave **Bigaux**, cultivateur, boulevard de la Reine, 151, Versailles.

24. — Eugène **Guignard**, ✠, cultivateur, Vauluceau (Bailly, par Versailles).

25. 1892. **Marquis**, ancien commissaire-priseur, place Hoche, 7, Versailles.

26. 1894. **Lasne**, cultivateur, Brétigny-sur-Orge.

27. — Eugène **Remilly**, chimiste agricole, rue de Satory, 28, Versailles.

28. 1895. Louis **Legrand**, ✻, sénateur, avoué honoraire, conseiller général, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, Versailles (P.).

29. — Alphonse **Decauville**, cultivateur, Voisins-le-Bretonneux, par Trappes.

30. — le comte de **Galard**, château de Wideville, par Crespières, et boulevard de la Tour-Maubourg, 64, Paris, 7e.

31. — Paul **Deschamps**, agriculteur, Gizy, par Bièvres.

32. — Ernest **Sénéchal**, ✠, agriculteur, Trou (Guyancourt).

33. 1896. Henri **Mauge**, cultivateur, le Val-d'Enfer, par Jouy-en-Josas.

34. 1897. Vincent **Pluchet**, cultivateur, Trappes.

35. — Ernest **Crosnier**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole, et rue Sainte-Adélaïde, 4, Versailles.

36. — Emile **Mauge**, cultivateur, Buc.

37. — **Pressoir**, ✻, ancien pharmacien militaire, rue d'Angoulême, 3, Versailles.

Entrées. MM.

38. 1897. R. **Lezé**, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur à l'Ecole de Grignon, Buc.

39. — **Heurtebise**, cultivateur, Villaroy, par Versailles.

40. — Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire, boulevard du Roi, 20, Versailles.

41. 1898. Eugène **Lefebvre**, ✻, ancien professeur de sciences au Lycée, rue des Réservoirs, 2, Versailles.

42. — Léon **Ottenheim**, tanneur, rue Duplessis, 73, Versailles.

43. — Eugène **Flé**, cultivateur, la Tuilerie, par Saint-Nom-la-Bretèche.

44. — J. **Silvestre de Sacy**, ✻, percepteur, rue d'Angiviller, 2 *bis*, Versailles.

45. — Charles **Leclerc**, cultivateur, Toussus-le-Noble.

46. — le duc de **Luynes**, château de Dampierre.

47. 1900. Georges **Gilbert**, cultivateur au Manet, Montigny-le-Bretonneux.

48. — Henri **Simon**, ✪ A., ✻, avocat, rue Mademoiselle, 7, Versailles.

49. — **Nansot**, avoué honoraire, place Hoche, 10, Versailles, et les Landes, par Connerré (Sarthe) (P.).

50. — **Maisonhaute**, ✻, agriculteur, Grignon.

51. — **Desoubry**, ✻, médecin-vétérinaire, rue du Parc-de-Clagny, 10, Versailles.

52. — Aimé **Monmirel**, ✻, O. ✻, cultivateur, Villiers-le-Sec, par Belloy.

53. 1901. **Brame**, président du Syndicat agricole de Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, et rue Saint-Dominique, 5, Paris, 7e.

54. — Lucien **Baillou**, avocat, rue d'Angiviller, 51, Versailles.

55. — **Cacheux**, ✻, féculier, Epône.

Entrées. MM.

56. 1901. **Auguste Laureau**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole.

57. 1902. **Maurice Guesnier**, cultivateur, Blamécourt, par Magny-en-Vexin.

58. — Robert **Guesnier**, éleveur, Etrées, par Magny-en-Vexin.

59. — le docteur **Broussin**, ✠ A., médaille d'or des épidémies, rue de la Paroisse, 41, Versailles.

60. 1903. **Lucien Fournier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. Bièvres, Téléph. Velizy.

61. — le docteur **Chauveau**, rue Remilly, 13, Versailles.

62. — G. **Duclaux**, médecin-vétérinaire, rue Montbauron, 20, Versailles.

63. — Louis **Thomassin**, agriculteur, Puiseux, par Boissy-l'Aillerie.

64. — **Le Bastier de Thémericourt**, par Vigny.

65. 1904. Edmond **Blanc**, membre du Conseil supérieur des Haras, château de la Châtaigneraie, la Celle-Saint-Cloud, et avenue des Champs-Elysées, 66, Paris, 8e.

66. — Victor **Lefebvre**, agriculteur, le Roussay, par Etréchy.

67. — Fernand **Tétard**, agriculteur, Gonesse.

68. 1905. **Linas**, expert-chimiste honoraire du Laboratoire municipal de Paris, boulevard de Lesseps, 12, Versailles.

69. — le docteur **Moreau**, boulevard de la Reine, 121, Versailles.

70. — **Chandèze**, G. O. ✠, directeur honoraire du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Mansart, 13, Versailles.

71. 1906. Guillaume **Grou**, rue Lavoisier, 3, Versailles-Chesnay.

Entrées. MM.

72. 1906. **Jules Flé**, cultivateur, Saint-Nom-la-Bretèche.

73. — **Georges Dethan**, éleveur, Chérence, par la Roche-Guyon, et rue Alphonse-de-Neuville, 11, Paris, 17e.

74. — **Paul Dautier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. et téléph., Velizy.

75. — **Gabriel Ranvier**, médecin-vétérinaire, Neauphle-le-Château.

76. 1907. **Delaunay**, propriétaire-cultivateur, la Cauchoiserie (Maule).

77. — le docteur **Duhaut**, ✻, rue des Réservoirs, 2, Versailles.

78. — **Cappon**, médecin-vétérinaire, Chevreuse.

79. — Constant **Laureau**, agriculteur, la Martinière (Saclay.)

80. — Emile **Isambert**, propriétaire-agriculteur, la Vauve (Palaiseau).

# SECTIONS ET COMMISSIONS PERMANENTES

## SECTION DE CULTURE (30 *Membres*).

MM.

1. Paul **Fournier**, ancien cultivateur, *Président* (P.).
2. Eugène **Guignard**, cultivateur, *Secrétaire*.
3. Ernest **Gilbert**, ancien cultivateur au Manet (P.).
4. **Dablin**, ancien cultivateur.
5. **Rousselle**, ancien cultivateur.
6. Henri **Besnard**, ancien cultivateur (P.).
7. Gustave **Rivière**, professeur départemental d'agriculture.
8. Emile **Petit**, cultivateur (P.).
9. **Seurin**, cultivateur.
10. Eugène **Besnard**, cultivateur.
11. **Laune**, cultivateur.
12. Alphonse **Decauville**, cultivateur.
13. Paul **Deschamps**, cultivateur.
14. Ernest **Sénéchal**, cultivateur.
15. Henri **Mauge**, cultivateur.
16. Vincent **Pluchet**, cultivateur.
17. Ernest **Crosnier**, cultivateur.
18. **Heurtebise**, cultivateur.
19. Eugène **Flé**, cultivateur.
20. Georges **Gilbert**, cultivateur.
21. Auguste **Laureau**, cultivateur.
22. Maurice **Guesnier**, cultivateur.
23. Louis **Thomassin**, cultivateur.
24. Lucien **Fournier**, cultivateur.
25. Victor **Lefebvre**, cultivateur.
26. Fernand **Tétard**, cultivateur.
27. Paul **Dautier**, cultivateur.
28. **Delaunay**, cultivateur.
29. Constant **Lauréau**, cultivateur.
30. Emile **Isambert**, cultivateur.

## SECTION D'ÉCONOMIE DES ANIMAUX (20 *Membres*).

MM.

1. **Warnesson**, médecin-vétérinaire, *Président* (P.).
2. **Caussé**, médecin-vétérinaire, *Secrétaire* (P.).
3. Eugène **Barbé**, cultivateur (P.).
4. Raymond **d'Abzac**, propriétaire.
5. Eugène **Pluchet**, cultivateur (P.).
6. le comte **de Gourcy**, propriétaire (P.).
7. **Leclère**, cultivateur (P.).
8. le marquis **de Crux**, propriétaire (P.).
9. **Bigaux**, cultivateur.
10. le comte **de Galard**, propriétaire.
11. Emile **Mauge**, cultivateur.
12. Charles **Leclerc**, cultivateur.
13. le duc **de Luynes**.
14. **Desoubry**, médecin-vétérinaire.
15. Aimé **Monmirel**, agriculteur.
16. Robert **Guesnier**, éleveur.
17. **Duclaux**, médecin-vétérinaire.
18. Edmond **Blanc**, éleveur.
19. Jules **Flé**, cultivateur.
20. Georges **Dethan**, éleveur.

---

## SECTION DES ARTS, INDUSTRIES ET SCIENCES AGRICOLES (20 *Membres*).

MM.

1. Eugène **Lefebvre**, ancien professeur de sciences, *Président*.
2. Eugène **Remilly**, chimiste, *Secrétaire*.
3. **Moser**, horticulteur.
4. **Pressoir**, ancien pharmacien militaire.

MM.

5. **Lezé**, ingénieur, professeur à Grignon.
6. Léon **Ottenheim**, tanneur.
7. J. **Silvestre de Sacy**, percepteur des finances.
8. **Maisonhaute**, agriculteur.
9. **Brame**, agriculteur.
10. **Cacheux**, féculier.
11. le docteur **Broussin**.
12. le docteur **Chauveau**.
13. **Le Bastier de Théméricourt**.
14. **Linas**, chimiste.
15. le docteur **Moreau**.
16. **Chandèze**.
17. Guillaume **Grou**.
18. Gabriel **Ranvier**, médecin-vétérinaire.
19. le docteur **Duhaut**.
20. **Cappon**, médecin-vétérinaire.

---

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE LÉGISLATION RURALES

(10 *Membres*).

MM.

1. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, *Président*.
2. Lucien **Baillou**, avocat, *Secrétaire*.
3. Émile **Renault**, avocat.
4. Th. **Rudelle**, ancien magistrat, avocat, député (P.).
5. **Breteuil**.
6. **Marquis**, ancien commissaire-priseur.
7. Louis **Legrand**, avoué honoraire, sénateur (P.).
8. Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire.
9. Henri **Simon**, avocat.
10. **Nansot**, avoué honoraire (P.).

---

## COMMISSION HIPPIQUE

MM. **d'Abzac**, *Président.*
le Cte **de Gourcy**, *Secrét.*
Ernest **Gilbert.**
**Caussé.**
**Warnesson.**
MM. Eugène **Besnard.**
le comte **de Galard.**
Henri **Mauge.**
**Descubry.**
Robert **Guesnier.**

## COMMISSION DES DOUANES

MM. Paul **Fournier**, *Président.*
Th. **Rudelle**, *Secrétaire.*
**Dablin.**
Eugène **Barbé.**
MM. Eugène **Guignard.**
Eugène **Flé.**
**Chandèze.**
Emile **Petit.**

## COMMISSION
DES
## CHAMPS DE DÉMONSTRATION PRATIQUE

MM. Gust. **Rivière**, *Président.*
Ernest **Gilbert.**
M. Henri **Besnard.**

# CORRESPONDANTS DU DÉPARTEMENT

## ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Arpajon*..... | **Jumentier**, Marolles-en-Hurepoix.<br>**Lainé**, cultivateur, Brétigny. |
| *Boissy-Saint-Léger*. | **Piot**, Santeny, par Villecresnes.<br>**Bonfils**, Périgny, par Mandres. |
| *Corbeil*..... | **Thirouin** père, cultivat. aux Folies (Essonnes).<br>**Decauville**, Bois-Bréard, par Corbeil. |
| *Longjumeau*.. | Charles **Rabourdin**, cultivateur, Contin (Paray), par Athis-Mons.<br>Henri **Petit**, ✻, cultivateur, Champagne, par Savigny-sur-Orge, président du Syndicat agricole du département. |

## ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

| | |
|---|---|
| *Etampes*..... | Charles **Leroy**, cultivateur, le Touchet, par Etréchy.<br>**Hémard**, ✻, cultivateur, Boisregnault, par Etampes.<br>**Lesage**, ancien cultivateur, Etampes. |
| *La Ferté-Alais*. | **Legendre**, Baulne, par la Ferté-Alais.<br>Camille **Bannier**, agriculteur, Villeneuve-sur-Auvers, par Etréchy. |
| *Méréville*.... | **Poulin**, cultivat., Grandvilliers (Méréville).<br>**Gilbon**, cultivateur, Boischambaut, par Méréville. |
| *Milly*..... | **Tasé**, ancien cultivateur, Milly.<br>Amand **Darbonne**, cultivateur, Milly. |

## ARRONDISSEMENT DE MANTES-SUR-SEINE

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Bonnières.* | **Couturier**, cultivateur, Bonnières. |
| | Maurice **Robert**, Mantes-sur-Seine. |
| *Houdan.* | le marquis **de Labriffe**, ✻, château de Neuville, par Gambais. |
| | Alf. **Churchill**, cult., Hargeville, par Septeuil. |
| *Limay.* | Charles **Mavré**, cultivateur, Gargenville. |
| | Charles **Prieur**, cultiv., Fontenay-Saint-Père. |
| *Magny-en-Vexin.* | L. **de Magnitot**, propriétaire, Magnitot, par Magny-en-Vexin. |
| | Joseph **Haranger**, cultivateur, Maudétour. |
| | **Cochin**, Magny-en-Vexin. |
| *Mantes-sur-Seine.* | **Brochant de Villiers**, château de Villiers, Mantes-la-Ville, par Mantes-sur-Seine. |
| | **Croutelle**, O. ✻, secrétaire général de la Société agricole de Mantes-sur-Seine. |

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

| | |
|---|---|
| *Ecouen.* | **Chartier**, le Plessis-Gassot, par Ecouen. |
| | **Girard-Boisseau**, cultiv., Marcil-en-France. |
| *Gonesse.* | **Hamelin**, Sevran. |
| | René **Billaudot**, Gonesse. |
| *L'Isle-Adam.* | **Jarlet**, Hédouville, par Nesle-la-Vallée. |
| | **Dupuis**, cultivateur, Frouville. |
| *Luzarches.* | **Hamelin**, Luzarches. |
| | **Sainte-Beuve**, cultivateur, Louvres. |
| *Marines.* | **Delacour**, Gouzangrez, par Marines. |
| | **Féry**, Haravilliers, par Marines. |

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Montmorency.* | **Dezobry**, Montmorency.<br>**Boudier**, Montmorency. |
| *Pontoise.....* | Albert **Dubray**, meunier, Boissy-l'Aillerie.<br>Marcel **Bénard**, agriculteur-distillateur, Gérocourt, par Boissy-l'Aillerie. |
| *Le Raincy...* | **Sénécal**, O. ✠, médecin-vétérinaire sanitaire au Raincy.<br>Albert **Gervais**, Ville-Evrard, par Neuilly-sur-Marne. |

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

| | |
|---|---|
| *Chevreuse....* | Ludovic **d'Abzac**, cultivateur, Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.<br>**Cugnot**, cultivateur, Cernay-la-Ville. |
| *Dourdan N...* | **Gauchard**, cultivateur, Bonnelles.<br>**Rouillay**, cultiv., Guillerville (Saint-Sulpice-de-Favières, par Boissy-sous-Saint-Yon). |
| *Dourdan S...* | **Laurent**, cultivateur, Allainville, par Paray-Douaville.<br>**Racinet**, cultivat., Prunay-s.-Ablis, par Ablis. |
| *Limours.....* | **Mazure** fils, cultivateur, Beaudreville (Gometz-la-Ville, par Orsay).<br>**Pescheux**, cultivateur, Villeziers (Saint-Jean-de-Beauregard, par Orsay). |
| *Montfort-l'Amaury.* | **Leclerc**, cultivateur aux Vignettes (Thoiry).<br>Omer **Benoist**, cultivateur, Moyencourt, par Orgerus. |
| *Rambouillet..* | **Letrotteur**, cultivateur, Cutesson (Gazeran).<br>**Naudin**, cultivateur, Greffier (Rambouillet). |

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Argenteuil*... | **Barracan**, pharmacien, Argenteuil. |
| | **Piret** fils, horticulteur, Argenteuil. |
| *Marly-le-Roi*. | **Gaucheron**, agriculteur, Noisy-le-Roi. |
| | **Lecointe**, O. ✠, pépiniériste, Louveciennes. |
| *Meulan*..... | **Benzeville**, cultivateur, la Muette, commune d'Ecquevilly. |
| | **Duval-Hugé**, horticulteur, Hardricourt. |
| *Palaiseau*.... | **Cugnot**, cultivateur au Grand-Vivier (Orsay). |
| | **Nivet**, agriculteur, Saclay. |
| *Poissy*..... | **Cauchois**, cultivateur, Marolles (Villennes). |
| | **Dechambre**, O. ✠, professeur de zootechnie à Grignon. |
| *St-Germain*.. | Pierre **Passy**, ✠, le Désert-de-Retz. |
| | Arthur **Dimpault**, Maisons-Laffitte. |
| *Sèvres*..... | **Mathieu**, médecin-vétérinaire, Sèvres. |
| | Edmond **Gast**, député, château de la Ronce, Ville-d'Avray. |
| *Versailles*.... | Léon **Fournier**, cultivateur, Buc. |
| | Paul **Besnard**, Guyancourt. |

## CORRESPONDANTS REGNICOLES

MM.

le comte **de Plancy**, propriétaire, Plancy, par Méry-sur-Seine (Aube).

**Guénier**, Saint-Bris (Yonne).

Albert **de Villeneuve**, Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

**Callond**, pharmacien, Chambéry.

**Emery**, doyen de la Faculté des Sciences, Dijon.

MM.

**Labeau**, ancien professeur départemental d'agriculture, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

**Baillet**, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire, Toulouse.

Emile **Pluchet**, membre de la Société Nationale d'Agriculture, agriculteur et fabricant de sucre, Roye (Somme).

**Lechartier**, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Rennes, correspondant de l'Académie des Sciences.

**Vassilière**, ✻, C. ✠, directeur général de l'Agriculture, boulevard Montparnasse, 144 *bis*, Paris, 14e.

**Rossignol** père, médecin-vétérinaire, Melun.

**Récopé**, ✻, ✠, décorations étrangères, administrateur des forêts, rue de Monsieur, 3, Paris, 7e.

**Guilloteaux**, les Granges-Pluvigner (Morbihan).

---

**MM. les Membres dont les noms, prénoms, adresses, titres, qualités ou décorations seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications à faire dans le prochain volume.**

---

# SOCIÉTÉS

## CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SEINE-ET-OISE

### Sociétés regnicoles.

| | |
|---|---|
| **Ain**..... | Société d'Emulation et d'Agriculture (Lettres, Sciences et Arts) de l'Ain, Bourg. |
| **Aisne**..... | Comice agricole de Soissons. |
| — | — de Saint-Quentin. |
| **Alpes-Maritimes**.. | Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes, Nice. |
| **Ariége**..... | Société d'Agriculture de l'Ariège, Foix. |
| **Aube**..... | Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, Troyes. |
| **Aveyron**..... | Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, Rodez. |
| **Bouches-du-Rhône** | Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. |
| **Calvados**..... | Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, Lisieux. |
| — | Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. |
| — | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de Falaise. |
| — | Société vétérinaire du Calvados, de la Manche et de l'Orne, Caen. |
| **Charente**..... | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente, Angoulême. |

| | |
|---|---|
| Charente-Inférieure... | Société de Géographie (Agriculture, Lettres, Sciences et Arts) de Rochefort. |
| Cher..... | Société d'Agriculture du Cher, Bourges. |
| Côte-d'Or..... | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. |
| Deux-Sèvres..... | Société d'Agriculture des Deux-Sèvres, Niort. |
| Dordogne..... | Société d'Agriculture de la Dordogne, Périgueux. |
| Doubs..... | Société d'Agricult. du Doubs, Besançon. |
| Drôme..... | Société d'Agriculture de la Drôme, Valence. |
| Eure..... | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, Evreux. |
| — | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, section de Bernay. |
| Eure-et-Loir..... | Comice agricole de Chartres. |
| Finistère..... | Société vétérinaire de Morlaix. |
| Gard..... | Société d'Etudes des Sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, Nimes. |
| Gironde..... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. |
| — | Société d'Agriculture de la Gironde, Bordeaux. |
| Haute-Garonne... | Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, Toulouse. |
| Haute-Saône..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Vesoul. |
| Haute-Vienne.... | Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Vienne, Limoges. |
| Ille-et-Vilaine.... | Société d'Agriculture et d'Industrie du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes. |
| Indre-et-Loire... | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, Tours. |

| | |
|---|---|
| **Loire**..... | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire, Saint-Etienne. |
| **Loire-Inférieure**.. | Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure. |
| **Lot-et-Garonne**... | *Le Cultivateur Agenais*, Revue populaire d'Agriculture, Agen. |
| **Maine-et-Loire**... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. |
| — | Société industrielle et agricole d'Angers. |
| **Marne**..... | Société d'Agricult., Commerce, Sciences et Arts de la Marne, Châlons-sur-Marne. |
| — | *Le Cultivateur de la Champagne*, Bulletin des travaux des Comices agricoles du département, Châlons-sur-Marne. |
| **Meurthe-&-Moselle** | Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle. |
| — | Académie Stanislas de Nancy. |
| **Nièvre**..... | Société d'Agriculture de la Nièvre, Nevers. |
| **Nord**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. |
| — | Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts de Lille. |
| — | Comice agricole de Lille. |
| **Oise**..... | Société d'Horticulture, de Botanique et d'Apiculture de Beauvais. |
| — | Société d'Horticulture de Clermont. |
| — | Société d'Agriculture de Compiègne. |
| **Pas-de-Calais**..... | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Béthune. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. |
| **Puy-de-Dôme**.... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. |

| | |
|---|---|
| **Rhône**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Industrie, quai Saint-Antoine, 30, Lyon. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. |
| — | Société d'Horticulture du Rhône, Lyon. |
| — | Société linnéenne de Lyon. |
| — | Société des Sciences naturelles de Tarare. |
| **Saône-et-Loire**... | Société des Sciences naturelles, Chalon-sur-Saône. |
| **Sarthe**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans. |
| **Savoie**..... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry. |
| — | Comice agricole de Chambéry. |
| **Seine**..... | Société nationale d'Agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, Paris, 7e. |
| — | Société nationale d'Horticulture de France, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société nationale zoologique d'Acclimatation, rue de Lille, 41, Paris, 7e. |
| — | Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8, Paris, 9e. |
| — | Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Club français du Chien de berger, rue des Mathurins, 40, Paris, 8e. |
| — | Association syndicale des Eleveurs français, avenue de Breteuil, 52, Paris, 7e. |
| — | Association des Anciens Elèves de Grignon, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Société centrale de Médecine vétérinaire, rue de Seine, 12, Paris, 6e. |

| | |
|---|---|
| **Seine** ..... | Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, avenue du Coq, 5, Paris, 9e. |
| **Seine-et-Marne**... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Comice et Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Melun. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Fontainebleau, Nemours. |
| **Seine-et-Oise**.... | Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Comice agricole de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes-sur-Seine. |
| — | Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. |
| **Seine-Inférieure**.. | Société d'Agriculture de Rouen. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. |
| — | Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. |
| — | Laboratoire régional d'Entomologie agricole, rue de Neufchâtel, 41, Rouen. |
| **Somme** ..... ... | Académie d'Amiens. |
| — | Société d'Emulation de la Somme, Amiens. |
| — | Société d'Emulation du département de la Somme, Abbeville. |
| — | Comice agricole de l'arrond. d'Amiens. |
| — | Comice agricole d'Abbeville. |
| — | Comice agricole de Montdidier. |

| | |
|---|---|
| **Tarn**..... | Société d'Agriculture du Tarn, Albi. |
| **Tarn-et-Garonne**.. | Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, Montauban. |
| — | Société d'Agriculture du département de Tarn-et-Garonne. |
| **Vaucluse**..... | Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, Avignon. |
| **Vienne**..... | Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, Poitiers. |
| **Vosges**..... | Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges, Epinal. |
| **Yonne**..... | Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre. |
| — | Société d'Agriculture de Joigny. |
| **Algérie**..... | Société d'Agriculture d'Alger. |
| — | Société protectrice des animaux, Alger. |
| — | Comice agricole d'Alger. |
| **Alsace**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Basse-Alsace, rue de la Douane, 7, Strasbourg. |
| — | Société d'Histoire naturelle de Colmar. |
| **Lorraine**..... | Académie de Metz. |

## Sociétés étrangères.

| | |
|---|---|
| **Etats-Unis d'Amérique**..... | Smithsonian-Institution, à Washington. |
| — | Université de Nébraska, à Lincoln. |
| — | Université de Californie, à Berkeley. |
| **Hollande**..... | Société néerlandaise pour le progrès de l'Industrie, à Haarlem. |
| **Italie**..... | Académie royale des Géorgophiles de Florence. |
| — | Comice agricole de Vicence. |
| **Suède**..... | Université royale d'Uppsala. |

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

**Extraits des procès-verbaux des séances :**

Mort de M. Armand Blondel . . . . . 5
M. le comte de Gourcy : Le *Solanum commersoni*. . . . 10
Election de M. Paul Dautier, membre titulaire . . . . 11
Démission de M. Pasquier ; son élection comme membre honoraire . . . . . 13
M. Maisonhaute : Subvention des mutualités par l'Etat. 13
Election de M. Gabriel Ranvier, membre titulaire. . . 16
M. Chandèze nommé grand-officier de la Légion d'honneur . . . . . 16
Démission de M. Nanot. . . . . 16
Election de M. Delaunay, membre titulaire. . . . . 20
Election de M. le docteur Duhaut. . . . . 20
Mort de M. Louvard . . . . . 21
La Fédération des Associations agricoles de la région du Nord . . . . . 22
Vœux sur les primes aux poulains entiers. . . . . 23
M. Paul Besnard élu membre correspondant. . . . . 24
M. Gabriel Ranvier : Trois vœux sur le service sanitaire des animaux. . . . . 26
Election des membres des Commissions des récompenses . . . . . 27
M. Eugène Guignard élu vice-président. . . . . 27
Elections réglementaires . . . . . 27
M. Duval-Hugé élu membre correspondant . . . . . 27
Mort de MM. Gustave Heuzé et Henri Muret . . . . . 28
M. Rudelle : L'impôt sur les revenus agricoles . . . . 29
Conservation de la viande, M. de Lapparent. . . . . 31
M. Warnesson : Vœu sur le transport des animaux par chemins de fer. . . . . 32
Election de M. Cappon, membre titulaire. . . . . 33
M. Vallée : Le procédé von Pirket . . . . . 34
Syndicats américains d'abattoirs en France . . . . . 35
Election de MM. Constant Laureau et Isambert, membres titulaires, et de MM. Gaucheron et Nivet, membres correspondants . . . . . 37

Pages.

**Séance solennelle :**

Discours de M. NANSOT, président. . . . . 39
Compte rendu des travaux de la Société par M. MAXIME BARBIER, secrétaire général . . . . . 51
M. MAXIME BARBIER : Rapport sur l'attribution de la Médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement d'Etampes. . . . . 58
M. DESOUBRY : Rapport sur l'attribution du prix Lamayran. . . . . 60
M. SIMON : Rapport sur l'attribution du prix Lamayran. . 69
M. CROSNIER : Rapport sur les récompenses à la moyenne et la petite culture . . . . . 71
M. BIGAUX : Rapport sur les récompenses aux instituteurs . . . . . 82
M. le comte DE GALARD : Rapport sur les produits de nos étalons à Magny-en-Vexin . . . . . 87
M. DESOUBRY : Rapport sur l'élevage de l'espèce chevaline . . . . . 89
M. Eugène LEFEBVRE : Rapport sur l'attribution des prix Richard de Jouvance . . . . . 94
Récompense à un vieux serviteur agricole. . . . . 97
M. R. LEZÉ : Conférence sur la qualité des eaux de source. 99
M. MARQUIS : Rapport sur les comptes du trésorier . . 112
Programme des prix Lamayran à décerner en 1908. . 115

**Mémoires divers :**

M. Lucien FOURNIER : Les dégâts causés par les corbeaux. 118
M. Paul FOURNIER : Trois nouveaux engrais. Expériences de M. Courrière . . . . . 121
M. Paul FOURNIER : Les délégués agricoles. . . . . 128
M. Georges DETHAN : Le nitrate de chaux . . . . . 134
M. PRESSOIR : Les tourbières, sources de nitrate. . . . 139
M. PRESSOIR : Rapport sur les collections de plantes et graines présentées par M. Jollivet. . . . . 142
M. DULAC : Manuel de la vente coopérative des céréales. 146
M. R. LEZÉ : L'eau oxygénée et la conservation du lait. 149
M. LINAS : L'eau oxygénée et la conservation du lait. 152
MM. VALLÉE et ROSSIGNOL : La vaccination antituberculeuse de von Behring . . . . . 153
M. LINAS : La fièvre aphteuse. . . . . 163
M. Gabriel RANVIER : Le service sanitaire des animaux. — Vœux . . . . . 165

Pages.

M. Eugène Remilly : L'absinthe. — Vœu. . . . . 171
M. Chandèze : L'enseignement de l'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers . . . . . 174
M. Georges Gilbert : Les moteurs à gaz pauvre . . . . 180
M. Georges Dethan : Conférence de M. Gustave Rivière, sur les mutualités agricoles . . . . . 184
La Maison d'assistance par le travail de Versailles en 1906 187
M. Nansot : Le projet de loi sur les accidents de travail agricole. . . . . 191
M. Paul Fournier : Les droits de douane sur les maïs et les tourbes à litière . . . . . 203
M. Lucien Fournier : Les syndicats agricoles patronaux. 208
M. Brame : La mobilisation du sol. . . . . 211
M. Paul Fournier : Protestation contre le traité de commerce avec la Suisse . . . . . 216
M. Nansot : Grèves agricoles. . . . . 223
M. Nansot : La conférence de M. Paisant. . . . . 232
M. A. Paisant : Les marchés à terme et les courtiers de commerce. — Vœux . . . . . 235
M. Vincent Pluchet : La Caisse de Crédit mutuel agricole de Versailles . . . . . 248
Le fouet, le mors, l'enrênement, les fers et les tracteurs, par M. le baron d'Anchald . . . . . 252
M. Maxime Barbier : Les signes hiéroglyphiques des chemineaux . . . . . 267

**Notices nécrologiques; Discours :**

M. Eugène Remilly : Notice sur M. Armand Blondel . 271
M. Nansot et M. Bigaux : Discours sur la tombe de M. Louvard. . . . . 273
M. Nansot : Discours sur la tombe de M. Heuzé . . . . 279
Biographie de M. Heuzé. . . . . 281
M. Emile Pluchet : Discours aux obsèques de M. Muret. 291

Statuts et Règlement de la Société . . . . . 299
Bureau et Commission administrative . . . . . 315
Tableau des membres d'honneur et titulaires. . . . . 316
Sections et Commissions. . . . . 323
Membres correspondants . . . . . 327
Sociétés correspondantes . . . . . 332

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

—

1908

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

## DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

DU 11 OCTOBRE 1907 AU 9 OCTOBRE 1908

---

**Fondée le 26 Novembre 1798**

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 5 Juin 1857.

---

**Prix du Volume : 2 francs.**

---

VERSAILLES

AUBERT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

6, Avenue de Sceaux.

—

1908

# EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance du 11 Octobre 1907.

2 heures.

*Présidence de* M. Nansot, *puis de* M. le marquis de Crux.

M. Nansot renouvelle à ses collègues ses remerciements pour l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à diriger leurs travaux et pour l'appui qu'il a trouvé constamment auprès d'eux. Il déclare M. le marquis de Crux et les autres membres du Bureau installés dans leurs fonctions; il remet à M. de Crux la médaille commémorative de sa présidence et l'invite à prendre le fauteuil.

M. le marquis de Crux prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

« Avant de prendre possession de ce fauteuil, où votre extrême bienveillance a voulu me faire asseoir, permettez-moi de vous remercier d'autant plus, que voyant en cette assemblée l'élite des agriculteurs les plus capables et les plus instruits d'un des départements les plus riches et les plus en progrès de notre France, les représentants les plus qualifiés des sciences et arts

appliqués à l'agriculture, je me demande à quoi je dois le grand honneur de présider à vos délibérations.

« Et un souvenir me vient à la mémoire :

« C'était en 1684, dans cette même ville de Versailles, dans ce palais, une des gloires de la France, et dont la Bibliothèque qui nous offre l'hospitalité était une des dépendances.

« Duquesne, dont la statue orne encore la place du Château, bombarda la ville de Gênes, accusée d'avoir fourni des munitions aux Barbaresques qui infestaient la Méditerranée.

« Le Doge, forcé de s'humilier devant la puissance de la France, vint à Versailles. On lui en fit les honneurs; et comme on lui demandait ce qui l'étonnait le plus parmi toutes les merveilles qu'on lui avait montrées : « C'est de m'y voir », répondit-il.

« Je pourrais, je devrais même, mes chers Collègues, en pensant à la présidence dont vous m'avez honoré, vous faire la même réponse.

« Aussi, vous me permettrez de compter sur votre concours, sur l'expérience que chacun apporte ici à la grande cause de l'agriculture, sur votre indulgence, sur votre bon vouloir, pour m'aider à remplir la charge qu'il vous a plu de me confier.

« En vous remerciant à l'avance, il me restera à vous dire que je serai encore votre obligé bien dévoué. »

Il souhaite ensuite la bienvenue à MM. Laureau et Isambert, récemment élus, et les invite à prendre part à nos travaux.

Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance de juillet et de la séance solennelle.

Correspondance : Lettres de remerciements, pour leur élection, de MM. Laureau et Isambert. — M. le professeur Chauveau, membre d'honneur de la Société, vient d'être élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. — M. Guitel, professeur d'entomologie à la Faculté des Sciences de Rennes, offre, comme par le passé, de déterminer les insectes nuisibles dont on lui enverra des échantillons et d'indiquer gratuitement les moyens de combattre leurs ravages. — L'Automobile-Club va ouvrir un deuxième congrès sur les applications de l'alcool dénaturé, et demande notre adhésion avec souscription de 20 francs. Accordé.

L'Union des Syndicats des Agriculteurs de France demande notre adhésion à la pétition qu'elle adresse au Parlement sur le régime des phosphates français, algériens et tunisiens. Accordé. — M. le Ministre de l'Instruction publique envoie les programmes du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris, le 21 avril, à la Sorbonne. — M. Monvoisin, lauréat du prix Lamayran de cette année, chef des travaux à Alfort, fait hommage de trois brochures sur : *La Composition du lait tuberculeux*, *L'Inspection de la production du lait* et *Quelques diastases du lait*. Remerciements. — Le Ministère de la Guerre a repris les achats directs à la culture. — Le Bulletin de la Société de Fontainebleau est remis à M. Maisonhaute pour examen d'un article de M. Gaston Bonnier sur « l'Etude du goût et de l'odeur de moisi des grains et fourrages », dû à M. le docteur

Brocq-Rousseu, vétérinaire au 8e d'artillerie. — La Bibliothèque de l'Université royale d'Uppsala (Suède) demande l'échange de nos publications avec les siennes et l'envoi de la collection de nos Mémoires. Accepté. — M. Lezé fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'*Utilisation des débris des animaux*. Remerciements. M. Desoubry voudra bien se charger de nous faire un rapport sur ce livre. — M. Baillou fait un exposé oral très clair des critiques que le Syndicat des Commissionnaires en bestiaux adresse, par l'organe de M. Rollin, à la loi sur la police sanitaire des animaux. Il estime qu'elles ne sont pas fondées, puisque les commissionnaires pensent, comme tous les vendeurs et détenteurs de bestiaux, échapper à la responsabilité en cas de maladie contagieuse, en en faisant la déclaration à la Mairie. L'Assemblée, consultée, décide que le vœu formulé par M. Rollin ne sera pas appuyé par elle. — M. Desoubry expose avec sa lucidité habituelle le procédé de M. Ory pour la guérison de la fièvre aphteuse. Il estime qu'il convient d'attendre le résultat de nouvelles expériences pour se décider sur son efficacité. — M. le Président remercie MM. Baillou et Desoubry de leurs très intéressantes communications. — M. Paul Fournier fait savoir que M. Rudelle l'informe que le Conseil général, dans sa séance du 7 octobre, a pris, pour la destruction des corbeaux, du 1er avril au 1er juin, une délibération dont les dispositions sont celles que l'agriculture pourrait désirer. Des remerciements seront adressés à MM. Legrand et Rudelle pour leur intervention auprès du Conseil général. —

M. le Président propose d'envoyer aux Sociétés d'Agriculture correspondantes de la nôtre, dans les départements du Midi ravagés par les inondations, l'expression de nos sentiments de douloureuse sympathie. Adopté.

Un jeton de présence est remis aux trente-quatre membres assistant à la séance, qui est levée à 4 heures.

---

## Séance du 8 Novembre 1907.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

Correspondance : Le Ministre de l'Agriculture écrit qu'il a été pris bonne note de nos vœux sur les marchés à terme et les courtiers de commerce. — Les Sociétés d'Agriculture de Nîmes, de Saint-Etienne, du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Drôme remercient vivement des témoignages de douloureuse sympathie que nous leur avons adressés. — Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France du 1er novembre est remis à M. Desoubry pour examen d'un article sur le trust projeté des abattoirs.

M. le comte de Gourcy rend compte avec beaucoup d'intérêt et d'agrément des observations agricoles qu'il a pu faire pendant un récent voyage à Jersey. M. le Président lui adresse les remerciements de la Société.

M. de Gourcy présente un tubercule monstrueux de *Solanum Commersoni* violet. Quelques opinions sont échangées sur la valeur de cette variété. Au point de vue de la féculerie, M. Cacheux dit qu'elle ne vaut pas la *Richter Imperator* ou la *Balle de Farine*.

Trente-cinq membres présents.

## Séance du 6 Décembre 1907.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

Correspondance : Madame Caussé fait savoir que son mari, âgé de soixante-dix-neuf ans, ne peut plus, en raison de son état de santé, prendre part à nos travaux, et prie de le considérer comme démissionnaire. La Société apprend avec regrets la retraite d'un membre qui l'a présidée et qui, pendant quarante-trois ans, a été un collaborateur des plus zélés et des plus actifs. En témoignage d'estime et de reconnaissance, elle lui confère le titre de membre honoraire. — La Société d'Agriculture de Vaucluse remercie de la preuve de sympathie que notre Société lui a donnée à l'occasion des désastres causés par les inondations. — Il résulte des documents publiés par le Ministère de la Guerre que l'Administration achètera directement non seulement des grains, mais aussi des fourrages. — Un numéro de l'*Agronome praticien*, de Compiègne, est remis à M. Paul Fournier pour examen d'un article sur le rôle de la paille dans les fumures. — Une proposition de loi créant une Caisse d'assurances agricoles obligatoires contre la grêle, la gelée, les inondations, trombes, cyclones et ouragans, déposée par MM. Augé, Lafferre, Razimbaud, Pelletan et autres, est remise pour examen et rapport à M. Nansot. — M. Desoubry rend compte de l'examen qu'il a fait du volume que vient de publier M. Lezé sur l'*Utilisation des débris des animaux et des déchets de la boucherie*. Il a été frappé de l'importance de ce travail, des études qu'il a nécessitées et du

talent avec lequel il est composé. Il demande à la Société de joindre ses félicitations à celles qu'il adresse à notre savant collègue. *(Vifs applaudissements.)*

M. Desoubry entretient ensuite la Société de la fondation, à Graville-Sainte-Honorine, près du Havre, d'un immense abattoir, précurseur d'établissements analogues projetés près de Paris et de Bordeaux, dans le but probable de constituer un « trust » de la viande et d'introduire du bétail d'Amérique. Il propose d'émettre un vœu contre l'autorisation d'autres abattoirs comme celui de Graville et contre l'extension des conditions auxquelles il a été autorisé. M. Emile Petit émet quelques doutes sur le tort que ces énormes abattoirs pourraient faire à l'élevage français. M. le Président demande à M. Desoubry de vouloir bien nous donner des renseignements complémentaires sur les tarifs d'importation et d'exportation du bétail vivant ou mort. — M. Paul Fournier fait une remarquable et très complète étude de l'application du repos hebdomadaire aux ouvriers agricoles. Il démontre que la nature même des travaux de la culture ne permet pas de fixer à l'avance les jours de repos; que certains d'eux ne peuvent être différés; que, dans d'autres, les ouvriers qui en sont chargés ne peuvent être remplacés sans danger, et que, d'ailleurs, les remplaçants feraient absolument défaut. M. le Président adresse à M. Paul Fournier les félicitations de ses collègues pour son travail si étudié.

M. Warnesson, au nom de la Section d'Economie des Animaux, expose qu'il y aurait intérêt, pour le bon

fonctionnement de la Société, à ce qu'un vétérinaire vînt remplacer dans son sein M. Caussé. Il demande que M. Gabriel Ranvier, élu en 1906 dans la Section des Arts et Sciences, passe dans celle d'Économie des Animaux, conformément à l'article 8 du Règlement, et ainsi qu'il en exprime le désir. La Société, consultée, approuve et autorise cette mutation.

M. Warnesson propose ensuite M. Duclaux pour remplacer M. Caussé dans la Commission hippique, et d'y adjoindre M. Georges Dethan. Adopté.

La séance est levée. Trente-trois membres étaient présents.

---

### Séance du 10 Janvier 1908.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD, *Vice-Président.*

Le 21 décembre, la Société a perdu M. Henri Besnard, mort à l'âge de soixante-quatorze ans, membre de la Société depuis 1881 et son ancien Président.

Le Bureau et un grand nombre de nos collègues ont assisté à ses obsèques, et M. Eugène Pluchet a bien voulu se charger de lui consacrer une notice nécrologique.

Correspondance : Le « Houdan-Club » sollicite notre souscription pour le concours d'aviculture qu'il organise en avril. Deux médailles d'argent sont accordées. — La Société de la Nièvre envoie son programme du Concours d'animaux gras, de reproducteurs mâles, de volailles et de machines agricoles, qu'elle donnera du 5 au 9 février, à Nevers. — Un article de M. Maurice

Leclercq, dans l'*Eclair* du 28 décembre, intitulé : « Le Socialisme aux champs », est remis pour rapport à M. Maisonhaute. — A signaler dans le Bulletin de la Société Nationale, n° 8, de 1907, une communication de M. Vincey sur les travaux de MM. Girard et Truchon, du Laboratoire municipal de Paris, qui distillent le vin dans le vide à 30 degrés; ils obtiennent des eaux-de-vie d'une finesse supérieure et des vinasses propres à la consommation économique ou à la fabrication du vinaigre.

M. Maisonhaute rend compte de l'examen qu'il a bien voulu faire de l'étude, par M. Gaston Bonnier, des travaux de M. Brocq-Rousseu, docteur ès sciences, vétérinaire en premier au 8e d'artillerie, sur une cause d'altération des grains, qui leur donne le goût de moisi, et sur les moyens de la prévenir ainsi que de la traiter. M. le Président remercie M. Maisonhaute de cette importante communication.

M. Nansot lit un travail d'une haute valeur, étudié comme tous ceux qu'il veut bien nous donner, sur l'assurance obligatoire en matière agricole, telle que la propose un projet de loi signé de vingt-trois députés. Il en fait admirablement ressortir les inconvénients et les dangers. M. Legrand appuie ses conclusions. M. Nansot est prié de les formuler en un vœu qui sera adressé aux pouvoirs publics. La lecture en est accueillie par de vifs applaudissements.

M. Paul Fournier, au zèle et à la compétence duquel nous ne faisons jamais appel en vain, a examiné les théories émises par M. Grégoire, de l'Institut de l'Etat

à Gembloux (Belgique), sur les pailles, qu'il estime nuisibles comme engrais et voudrait rendre plus digestibles par une désagrégation qui se ferait dans les sucreries. M. Paul Fournier estime que les pailles jouent au contraire un rôle important dans la confection des fumiers, et que leur désagrégation pour les améliorer au point de vue alimentaire ne pourrait être pratiquée que dans de très grandes sucreries.

M. Eugène Remilly, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, présente comme candidats à la place vacante, et par ordre alphabétique, MM. Brad et Gaston DeVaux.

M. Dethan expose les inconvénients des tarifs de transport des animaux par chemins de fer en petite vitesse. Les délais de trois jours pour 6 kilomètres, d'un jour pour 125 sont inadmissibles. Il est prié de rédiger à ce sujet une note qui sera adressée au Ministre.

Trente-sept membres présents.

Le Bureau et un certain nombre de membres vont ensuite faire à M. le Préfet et à M. le Maire les visites d'usage.

---

### Séance du 7 Février 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

M. le Président annonce à la Société la nouvelle perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Guillaume Caussé, mort à l'âge de soixante-dix-neuf ans. M. Caussé, ancien vétérinaire sanitaire de Versailles, officier du

Mérite agricole, était entré dans la Société en 1864 et en avait été Président. Très assidu à nos séances, il nous avait donné beaucoup de travaux importants, et son souvenir restera parmi nous.

Correspondance : M. Nivet, élu membre correspondant à la séance de juillet, et qui n'avait pas reçu une première lettre d'avis, remercie de son élection.

M. R. Lezé, notre distingué collègue, vient d'être nommé commandeur du Mérite agricole. Félicitations.

Sont délégués, pour représenter la Société à l'Assemblée de la Société des Agriculteurs de France du 14 mars, MM. Paul Fournier et Eugène Pluchet. — L'Académie d'Aix invite la Société à la célébration du centenaire de sa reconstitution, le 9 avril. — Le Comité de la Vente du Blé nous a informé en temps utile de la visite du marché de Versailles par des officiers d'administration acheteurs. M. le Président de la Section de Culture a fait placarder des affiches annonçant cette visite. Il faut noter que ces achats sont faits pour l'approvisionnement de Paris, la place de Versailles étant toujours soumise au régime de l'entreprise. — Le Concours général agricole aura lieu à Paris, du 16 au 24 mars, à la Galerie des Machines. — Un numéro du *Journal d'Agriculture pratique d'Ille-et-Vilaine* est remis à M. Paul Fournier pour examen d'un article de M. Voitellier en faveur des corbeaux. — Trois mémoires ont été envoyés pour le prix Lamayran n° 1 et deux pour le prix n° 2. Deux Commissions sont nommées pour les examiner. La première est composée de MM. Warnesson, Desoubry, Eugène Barbé, d'Abzac, Eugène Pluchet, Emile

Mauge et Jules Flé; la seconde, de MM. Paul Fournier, Eugène Guignard, Rousselle, Emile Petit, E. Crosnier et Eugène Flé.

M. Eugène Pluchet donne lecture d'une notice nécrologique très documentée et fort intéressante, qui fait bien connaître notre regretté collègue M. Henri Besnard. Elle est unanimement et chaleureusement applaudie. — M. Guillaume Grou rend compte des opérations pendant l'année 1907 de la Caisse régionale de Crédit mutuel de Versailles, et termine en priant la Société d'accorder son appui moral à cette utile institution. Cette demande est accueillie sympathiquement.

M. Paul Fournier, au nom de la Section de Culture, présente les candidats suivants à la place vacante. Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Bouligny, DeVaux et Gaucheron.

M. Eug. Remilly, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, donne lecture des notices concernant MM. Charles Brad et DeVaux, présentés dans cet ordre; MM. Pressoir et Lucien Fournier sont adjoints au Bureau. Il est procédé au vote. M. Brad obtient 27 voix, M. DeVaux 7. En conséquence, M. Brad est proclamé élu.

Trente-sept membres présents.

---

### Séance du 6 Mars 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CAUX.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Charles Brad et l'invite à prendre part à nos travaux.

Correspondance : M. Ch. Brad remercie de son élection. — Invitation à l'Assemblée générale de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture ; remise à M. Paul Fournier. — La Société du Cher nous demande d'appuyer les vœux qu'elle a formulés pour l'aménagement et la conservation des eaux, conséquence de la protection des forêts. Il lui a été répondu que notre Société partageait ses idées à ce sujet, car elle s'est associée dernièrement aux vœux émis par le Touring-Club contre la déforestation. — La Société des Agriculteurs de France s'est occupée de nouveau (Bulletin du 15 février) de la création des abattoirs internationaux dont M. Desoubry a récemment entretenu la Société.

M. Tainturier, secrétaire général du Syndicat de la Boucherie en gros, a exposé les tendances du *trust* américain de la viande.

M. William Reids, éleveur de la Louisiane, est — dit M. Tainturier — l'instigateur du *trust* de la viande, qui a déjà jeté une base à Graville-Sainte-Honorine en obtenant indirectement la concession d'un abattoir. Le *trust* a circonvenu le Ministre de l'Intérieur, en faisant intervenir les syndicats ouvriers auxquels les abattoirs internationaux seraient appelés à fournir du travail, notamment dans la région de Bordeaux. De là, un des dangers à prévenir. Un autre péril qui doit non moins attirer l'attention est celui des marchés régionaux dont on attend la création, et qui seraient la porte ouverte à l'introduction des viandes américaines. Là encore, on fera intervenir les ouvriers réclamant du travail, et le tout se fera au plus grand préjudice des éleveurs fran-

çais. Différentes corporations ont aussi intérêt à faciliter l'introduction des viandes étrangères, et y travaillent en créant, sous diverses formes, une agitation factice. Il y a lieu, dans les discussions qui vont s'ouvrir sur la question, de se méfier des statistiques officielles : M. Tainturier cite plusieurs exemples des inexactitudes qu'elles renferment. C'est ainsi que les promoteurs du *trust* invoquent une prétendue diminution de l'élevage français en s'appuyant sur des statistiques mal comprises du Ministère de l'Agriculture, ce qui est tout à fait contraire à la vérité et donnerait un argument aux libre-échangistes pour obtenir l'ouverture de nos frontières. Il importe donc de veiller dès maintenant pour ne pas se laisser prendre au dépourvu par les manœuvres du *trust* de la viande.

M. Tainturier dit que l'on doit se préoccuper de répondre à l'argument tiré de la cherté de la viande, malgré une production suffisante et croissante : il faut expliquer que c'est la fièvre aphteuse et aussi la sécheresse qui ont été les causes passagères de l'élévation des cours. — Nos délégués à l'Assemblée générale qui va s'ouvrir appuieront les propositions qui seront faites pour combattre l'invasion du bétail américain. La Société de Boulogne-sur-Mer a en effet émis un vœu contre l'autorisation de sociétés ayant pour but l'introduction du bétail étranger.

M. Grou communique un journal de Pontoise dans lequel un éleveur de Nesles-la-Vallée se plaint de ce que notre Société ne fait pas suffisamment connaître au public la présence de ses étalons à Magny-en-Vexin

et ne les y laisse pas assez longtemps. Or, le déplacement de nos étalons est porté à la connaissance des éleveurs : 1° par des affiches que notre collègue M. Robert Guesnier veut bien se charger d'envoyer dans les communes où il sait qu'il y en a; 2° par des insertions dans tous les journaux des arrondissements de Mantes, Pontoise, Rambouillet et Versailles. On ne voit pas trop ce que l'on pourrait faire de plus. En second lieu, les étalons restent à Magny du 7 mars au 1er mai, c'est-à-dire pendant la moitié de l'époque de la monte. Il faut bien qu'ils soient le reste du temps à la disposition des éleveurs rapprochés de Milon-la-Chapelle.

M. Paul Fournier lit une piquante réfutation de la défense des corbeaux, présentée par M. Henri Voitellier dans les *Nouvelles agricoles*. Il est très applaudi.

A ce propos, le Secrétaire général doit faire connaître une légitime réclamation de notre collègue, M. le professeur Rivière, contre un passage de la communication faite l'an dernier par M. Lucien Fournier (page 120 de notre volume de 1907). Ce n'est pas un chef de division, mais un employé qui a, par erreur, dit à M. Fournier « que M. Rivière ne voyait pas les dégâts que les corbeaux pouvaient commettre après le 30 avril ». M. Rivière a, au contraire, toujours donné des avis favorables à la destruction de ces oiseaux.

M. Eugène Pluchet rappelle les vœux que, de concert avec M. Paul Fournier, il appuiera au nom de la Société à la réunion des Agriculteurs de France.

M. Guignard, au nom de la Section de Culture, donne lecture des notices concernant MM. Albert Bouligny,

Gaucheron et Gaston DeVaux, présentés par elle dans cet ordre. Il est procédé à l'élection; MM. Pressoir et Lucien Fournier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs. Il y a 32 votants : M. Bouligny obtient 24 voix, MM. Gaucheron et DeVaux chacun 4. En conséquence, M. Bouligny est proclamé membre titulaire dans la Section de Culture.

Trente-deux membres étaient présents.

---

**Séance réglementaire du 3 Avril 1908.**

*Présidence de* M. le marquis DE CAUX.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Bouligny, récemment élu, et l'invite à prendre part à nos travaux. Il fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Eugène Lefebvre, qui lui appartenait depuis dix ans et avait été un de ses membres les plus actifs et laborieux; M. le docteur Duhaut veut bien se charger de rédiger une notice consacrée à son souvenir.

Correspondance : Concours de Rennes, 30 mai au 8 juin. — Exposition de l'Automobile agricole et de l'Alcool industriel de Bourges, 24 septembre au 4 octobre. — Un numéro du Bulletin des Agriculteurs de France, contenant un article de M. Lesort sur la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie, est remis pour rapport à M. Nansot. — Le tableau d'expériences en Seine-et-Marne sur le nitrate de soude et le compte rendu d'expériences sur le nitrate de chaux et la cya-

namide de calcium sont remis à la Section de Culture pour examen.

M. Desoubry donne lecture de la notice consacrée à M. Caussé par M. Warnesson, empêché par l'état de sa santé de venir à la séance. Elle est très applaudie.

M. Marquis lit le rapport de la Commission sur les comptes de M. le Trésorier pour 1907. Ses conclusions sont adoptées et des félicitations et remerciements sont adressés à M. Ottenheim. Ce dernier propose le budget de 1909, qui est adopté.

La séance solennelle est fixée au dimanche 4 octobre.

Les prix sont arrêtés ainsi qu'il suit : Prix Lamayran, à décerner en 1909 par la Section des Arts, Sciences et Industries agricoles; Médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement de Rambouillet; Prix aux petites et moyennes cultures; Prix aux instituteurs du même arrondissement; Médailles aux anciens serviteurs agricoles, aux premiers élèves du Lycée, du cours préparatoire à l'Institut agronomique et de la classe d'histoire naturelle en philosophie, à la Société de Météorologie, aux deux premiers élèves du Cours municipal de géométrie.

Elections. — MM. Pressoir et Lucien Fournier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs. Il y a 30 votants.

Pour la place de Vice-Président, M. de Sacy obtient 28 voix, contre M. Chandèze et M. Maxime Barbier, une. M. de Sacy est proclamé élu.

Pour la place de Secrétaire général (M. Maxime Barbier, sortant, ne se représentant pas), obtiennent : M. Maxime Barbier 22 voix, M. E. Remilly 6, M. Mai-

sonhaute et M. Gilbert chacun une. M. Maxime Barbier remercie vivement ses collègues de l'insistance qu'ils veulent bien mettre à le maintenir au Secrétariat général; il en est extrêmement honoré, touché et reconnaissant, mais il affirme sa volonté expresse de résigner des fonctions que son âge commence à lui rendre pesantes, et qu'il ne se sent plus capable de remplir comme il a essayé de le faire jusqu'à présent. M. Ernest Gilbert dit que, dans ces circonstances, il est nécessaire que l'on puisse se concerter pour choisir un nouveau Secrétaire général. L'élection et celle du Secrétaire adjoint sont remises à une prochaine séance.

Sont ensuite élus : Trésorier adjoint : M. G. Bigaux, par 28 voix contre une à M. Leclère et une à M. Remilly; Bibliothécaire : M. Marquis, pour cinq ans, par 29 voix contre une à M. Remilly; Membres de la Commission administrative : MM. le marquis de Crux, Raymond d'Abzac et Maxime Barbier, par 30 voix; M. Eugène Flé, par 29 voix contre une à M. Barbé.

Trente membres étaient présents.

---

### Séance du 1er Mai 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

Correspondance : Une souscription de 40 francs est votée pour la Conférence des Sociétés savantes du département, qui se réunira cette année à Etampes. — M. le Proviseur du Lycée Hoche et M. le Président de la Commission départementale de Météorologie remer-

cient des médailles que la Société accorde à divers lauréats. — M. l'Inspecteur d'Académie autorise la visite des écoles de l'arrondissement de Rambouillet par notre Commission. — Un Bulletin de la Société de Melun est remis à M. Eugène Remilly pour lecture d'un article sur Clermont-les-Fermes. — Un Bulletin de la Société de Meaux est remis à M. Simon pour examen d'un article de M. Jules Bénard sur les accidents du travail. Un autre numéro de ce Bulletin contient un article du même M. Bénard sur l'interdiction de l'importation du foin et de la paille en Angleterre. L'auteur fait remarquer que cette prohibition a pour but de protéger les producteurs anglais et de créer un régime de faveur pour les foins du Canada; que, lorsque leurs intérêts sont en jeu, nos voisins, malgré leurs théories libre-échangistes et leurs protestations d'entente cordiale avec nous, n'hésitent jamais à prendre, sans délais et sans phrases, les mesures qu'ils jugent utiles pour eux et pour leurs colonies; que, par conséquent, il est fort peu probable que la France obtienne la levée de cette interdiction. — M. Dubois, professeur du Cours municipal de géométrie, fait savoir que l'un de ses élèves appelés à recevoir le prix fondé par M. Richard de Jouvance désirerait qu'il consistât en un pardessus : la Société, consultée, estime que les fonds destinés à créer « deux prix de valeur graduée pour les élèves du cours en question classés premier et second » ne doivent être employés qu'à l'achat de livres utiles ou d'instruments ou appareils scientifiques. M. le docteur Duhaut veut bien remplacer M. Eugène Lefebvre pour

prendre part à l'examen et au classement des élèves de ce cours, condition imposée par M. Richard de Jouvance, à peine de suppression des prix.

M. le docteur Duhaut lit une notice nécrologique parfaitement pensée et écrite sur M. Eugène Lefebvre; elle est accueillie par d'unanimes applaudissements, et conservera dans nos annales un souvenir exact et précis de notre regretté collègue.

M. Nansot vous a rendu compte, avec sa clarté habituelle, du travail remarquable présenté à la Société des Agriculteurs de France par M. Lesort, sur la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie; il en a fait ressortir les dangers pour l'agriculture, ainsi que la nécessité de surveiller avec la plus grande attention la manière dont se fera cette évaluation. M. le Président insiste sur ce point et prie ses collègues d'adresser tous les renseignements qu'ils pourront recueillir à cet égard à M. Nansot, qui voudra bien en faire l'objet d'une nouvelle communication.

M. Paul Fournier expose les résultats des expériences faites en Seine-et-Marne sur les nitrates de soude, de chaux et la cyanamide de calcium. M. Eugène Guignard présente un échantillon de nitrate de chaux de Notodden, qu'il va aussi expérimenter. M. le Président adresse à MM. Duhaut, Nansot et Paul Fournier les remerciements de la Société pour leurs intéressantes communications.

Sont nommés membres des Commissions des Récompenses : pour la culture, MM. Eugène et Jules Flé, Eugène Besnard, Eugène Guignard, Crosnier, et Lau-

rent, membre correspondant pour le canton de Dourdan-Sud; pour les instituteurs, MM. Paul Fournier, Bigaux, Remilly et Linas; pour les produits de nos étalons, MM. les Membres de la Commission hippique.

M. Pressoir, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, qui vient de l'élire son Président, présente comme candidats à la place vacante : MM. Gaston DeVaux, ancien membre et Secrétaire adjoint de la Société, et Brunet, architecte à Versailles. — Il donne ensuite lecture du programme que la Section propose pour le prix Lamayran de 1909 : « La Culture des arbres fruitiers comme produits accessoires dans la ferme : verger, fruits à boissons, fruits de marché, fruits de luxe, fruits de conserve. » Ce programme est adopté.

Trente-deux membres présents.

---

## Séance du 5 Juin 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CAUX.

M. Dechambre, professeur de zootechnie à l'Ecole de Grignon, membre correspondant, fait une instructive et intéressante conférence sur le choix des bovins à engraisser. Elle est très applaudie; M. le Président le remercie et lui remet une plaquette commémorative. Cet important travail sera inséré dans notre prochain volume.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Approbation.

La Société apprend avec les plus vifs regrets la mort, en Suisse, de M. Paul Brame.

Correspondance : M. Eugène Remilly, retenu auprès de sa mère très gravement malade, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. — M. le Président de la Société des Agriculteurs de France annonce que le Conseil nous accorde une médaille de vermeil, une médaille d'argent et deux de bronze pour nos concours. — Le Comité de la Vente du Blé va s'efforcer d'obtenir que les syndicats agricoles puissent prendre part aux adjudications militaires. — Le Club français du Chien de berger envoie une carte d'invitation au concours qui aura lieu à Provins, le 7 de ce mois. — Signalée dans le Bulletin de la Loire-Inférieure une étude de M. Dumont, professeur à Grignon, sur la terre arable et les appareils de M. Becker-Bertrand, de Reims, qui protègent les cultures contre la gelée par un système de châssis que déclanche automatiquement un thermomètre avertisseur. — A noter dans le Bulletin de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise la communication faite par M. Gustave Rivière d'un jugement important du juge de paix de Nocé (Orne), condamnant un fait de tromperie sur la valeur vénale d'engrais chimiques. — Le Bulletin de l'Assemblée générale des Agriculteurs de France contient plusieurs communications, parmi lesquelles il faut remarquer : page 380, le Vœu émis contre l'usage de l'aiguillon, qui détériore beaucoup la peau des bovins de certaines régions; page 382, Des raisons de redouter un peu moins, pour le moment, l'organisation des abattoirs internationaux, et page 384, la Suppression sans inconvénient, depuis quatre ans, par M. Lucas, du sel dans l'alimentation de ses vaches, pour en rendre le

lait plus hygiénique. — La Société de Montpellier envoie le travail de M. Foëx sur les rouilles des céréales. — Dans le Bulletin de la Société Nationale de mars, voir la description du système de MM. Wagner et Richemond pour le broyage des gadoues : une partie est brûlée et actionne les broyeurs; les parties utiles, qui en forment les quatre cinquièmes, sont converties en une poudre inodore et de parfaite conservation, qui constitue un engrais d'une valeur double de celle du fumier.

M. Lezé dépose un livre de MM. Pouriau et Montérau, sur la laiterie, dont il voudra bien rendre compte.

M. le Trésorier demande l'autorisation de louer annuellement, au prix de 40 francs, à la Banque de France, un coffre-fort pour y déposer les fonds et médailles de la Société. Accordé.

Le Secrétaire général demande un supplément de 10 francs pour récompenses aux anciens serviteurs agricoles. Accordé.

M. Paul Fournier lit un travail très bien fait sur le préjudice que cause à la féculerie et à la culture de la pomme de terre l'entrée en franchise du manioc en morceaux desséchés. Il conclut en proposant à la Société d'émettre un vœu qui sera envoyé sur-le-champ à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Président de la Commission des douanes, déjà saisis de demandes analogues, et tendant à l'imposition d'un droit sur ces maniocs. Adopté.

Elections. — M. Pressoir, au nom de la Section des Arts, Industries et Sciences agricoles, lit les notices

concernant MM. Gaston DeVaux et Brunet, présentés dans cet ordre. MM. Renault et Lucien Fournier sont adjoints au Bureau comme scrutateurs. M. Gaston DeVaux obtient 22 voix, M. Brunet 8; en conséquence, M. DeVaux est proclamé élu membre titulaire.

Pour le Secrétariat général, obtiennent : M. le docteur Duhaut 18 voix, M. Eugène Remilly 5, M. Bigaux 2, MM. Nansot, Simon, DeVaux, Maxime Barbier, chacun une; il y a un bulletin blanc. M. le docteur Duhaut est proclamé élu pour cinq ans.

Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font, et s'efforcera de justifier leur confiance par son zèle et son dévouement à ses fonctions.

Pour le Secrétariat adjoint, obtiennent : M. Maisonhaute 18 voix, M. Bigaux 5, MM. Remilly, Georges Gilbert, Grou, chacun une; il y a un bulletin blanc. M. Maisonhaute est proclamé élu.

La séance est levée. Trente-deux membres présents.

---

### Séance du 3 Juillet 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

M. le Président est heureux de revoir parmi nous M. Gaston DeVaux, et espère qu'il apportera à la Société un concours aussi actif qu'autrefois.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance : M. Gaston DeVaux remercie de sa réélection. — M. Remilly s'excuse de ne pouvoir encore

assister à cette séance. — M. Emile Petit a obtenu, au Concours de Rennes, quatre 1ers prix, trois 2es, un 3e, plus un prix de championnat et un prix d'ensemble pour ses moutons. Félicitations. — La Conférence des Sociétés savantes du département, qui vient de se réunir à Etampes et à laquelle la nôtre avait souscrit, envoie son compte rendu. Nous y avons été représentés par MM. le président Paisant, le docteur Duhaut, Desoubry et Linas. — L'Agence Lubin offre son concours pour nous faciliter la visite de l'Exposition de Londres. — La Société de Melun publie un projet de M. Henri Germain en vue de la création d'un bureau d'assurances. Transmis à M. Grou. — A la Société Nationale, M. Thomassin a fait savoir que plusieurs usines traitaient maintenant les gadoues par le broyage. M. le Président demande à ce propos quelle est la valeur de ces gadoues? M. Eugène Pluchet répond que leur teneur en azote est assez variable, mais peut être évaluée de 4 à 5 p. 1,000. Une discussion s'engage sur ce sujet, et quelque confusion paraît se produire entre les gadoues brutes infectes dont certaines agglomérations ne veulent plus de dépôts, et qui contiennent des détritus métalliques et céramiques inutilisables, avec les gadoues traitées comme l'indiquent les communications faites à la Société Nationale, qui seraient inodores et auraient une valeur fertilisante double de celle du fumier.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ernest Gilbert, empêché d'assister à la séance, propose, comme doyen de la Compagnie, que le titre de

Secrétaire général honoraire soit, par acclamation, conféré à M. Maxime Barbier, « en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Société ». Adopté. M. Maxime Barbier est très surpris et très honoré de la démarche de M. Ernest Gilbert, et exprime à ses collègues combien il leur est reconnaissant d'un titre qui récompense largement les soins qu'il s'est efforcé de donner depuis quinze ans au bon fonctionnement de leur œuvre commune.

M. Paul Fournier lit le rapport de M. Emile Petit sur le prix Lamayran (Section de Culture). Il conclut à ce que le prix consistant en la médaille d'or et une prime de 300 francs soit attribué à l'auteur du mémoire portant comme devise : *Il n'y a pas de bonne pratique agricole sans une bonne situation économique*, une prime de 100 francs étant distraite, comme mention très honorable, à l'auteur du mémoire dont l'épigraphe porte : *Les Sociétés agricoles composent le dernier anneau qui unit la pratique à la théorie.* Adopté. — Les plis cachetés sont ouverts : l'auteur du premier mémoire est M. L. Brétignière, maître de conférences à l'Ecole de Grignon; celui du second est M. Louis Testart, agriculteur à Marle (Aisne).

M. Desoubry lit un rapport extrêmement remarquable sur le prix Lamayran (Section d'Economie des Animaux). Il conclut à l'attribution de la médaille d'or avec prime de 300 francs à l'auteur du mémoire portant comme épigraphe : *Ce qui est vrai en théorie ne saurait être faux en pratique*, en accordant une mention très honorable, avec prime de 100 francs, à l'auteur du mé-

moire dont l'épigraphe est : *Le Sucre est toute la pharmacie du pauvre*. Adopté. — Les plis cachetés sont ouverts : les auteurs du premier mémoire sont MM. J. Fourmont, médecin-vétérinaire à Maule, et Ginieis, médecin-vétérinaire, répétiteur à l'Ecole de Grignon; celui du second est M. Charles Mariller, ingénieur-chimiste de l'Ecole nationale des Industries agricoles à Paris.

Le tirage à part, à deux cents exemplaires, du rapport de M. Desoubry est proposé et voté à l'unanimité. Il voudra bien y joindre l'indication des quantités de mélasse à faire entrer dans la composition des rations des animaux.

M. Maxime Barbier lit son rapport concluant à l'attribution de la médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement de Rambouillet à M. Lerebour, dont l'arrière-grand-père maternel était déjà, en 1788, fermier de la ferme de Bistelle, appartenant dès lors à la famille de Pourtalès. Adopté.

M. Eugène Guignard lit le rapport de M. Crosnier sur les récompenses à accorder à la petite et à la moyenne culture. Adopté. — M. Maxime Barbier lit ses rapports sur les récompenses aux anciens serviteurs agricoles et sur les prix dus à M. Richard de Jouvance. — MM. Dethan et Cappon lisent les rapports de la Commission hippique sur les récompenses à l'élevage de l'espèce chevaline. Conclusions adoptées.

M. Gabriel Ranvier donne lecture de son travail très important et très étudié sur les Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et la fédération

de ces sociétés. M. le Président lui adresse les félicitations et les remerciements de la Société.

La séance est levée à 3 h. 40. Vingt-sept membres étaient présents.

---

## Séance solennelle du 4 Octobre 1908.

**2 heures.**

**Salle ordinaire des séances.**

*Présidence de* M. le marquis DE CAUX.

M. le Préfet et M. le Maire se sont excusés de ne pas présider cette solennité, des engagements antérieurs ayant été pris par eux.

M. le Président prononce un discours remarquable sur l'abandon des campagnes.

Le Secrétaire général rend compte des travaux de la Société pendant l'année agricole 1907-1908.

M. Maxime Barbier lit son rapport sur l'attribution de la médaille d'honneur au plus ancien fermier de l'arrondissement de Rambouillet. — Sont ensuite successivement proclamés les lauréats des prix Lamayran, de la Culture, des anciens ouvriers de culture, de l'Enseignement agricole, de l'Elevage de l'espèce chevaline, du Lycée, des Cours de géométrie et de la Commission de météorologie. Les lauréats reçoivent leurs récompenses des mains des membres de la Société.

M. le Président proclame enfin M. Eugène Guignard président pour l'année agricole 1908-1909.

La séance est levée à 3 heures. Vingt membres présents.

---

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 4 OCTOBRE 1908

---

# DISCOURS

PRONONCÉ

**Par M. le marquis DE CRUX, Président sortant.**

---

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

L'an dernier, à la même séance solennelle de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, mon prédécesseur à la présidence de notre Société vous parlait de l'exode des campagnes, de l'abandon de la terre.

C'est encore de ce même sujet, devenu de plus en plus actuel, de plus en plus aigu, tous les jours de plus en plus intéressant pour nous tous agriculteurs, cultivateurs, ouvriers agricoles, que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. Et comme le médecin qui se trouve en face d'un malade, avant d'établir son diagnostic, recherche les raisons d'être de la maladie, ses prodromes, les causes latentes qui ont déterminé l'état morbide, je voudrais rechercher avec vous le pourquoi, le comment, le parce que de cette situation.

Le microbe, si vous le voulez, qui a envahi la cons-

titution si saine, si simple, des gens de nos campagnes, si attachés à la terre autrefois, si détachés aujourd'hui, au point que tous, ou presque tous, n'ont plus qu'une seule et même idée : fuir la terre qui a nourri leurs aïeux, pour la ville qui, hélas! bien souvent, ne nourrit plus son homme.

On me dira qu'on a connu tel ou tel, qui ont prospéré, qui sont devenus des bourgeois, comme on dit, qui sont venus montrer au village leurs beaux habits, vanter les brillantes affaires qu'ils ont faites, l'argent qu'ils ont gagné, étaler aux yeux des populations leur vie oisive et bien souvent ennuyée.

Mais, pour un qui réussit, combien ont laissé à la ville, où ils se cachent du mieux qu'ils peuvent, leur santé, leurs illusions, obligés, pour ne pas mourir de faim, d'accepter ou de subir les situations les plus pénibles, les métiers les plus humbles et les plus durs, ne sachant si la nuit qui va venir leur apportera un gîte et un morceau de pain.

Demandez à cette admirable institution qui s'appelle l'Hospitalité de nuit le secret de toutes les misères qu'elle reçoit, de toutes les déceptions qu'elle recueille, de toutes les humiliations qu'elle abrite, de toutes les confidences qu'on lui fait.

Au moins, s'ils voulaient revenir à la terre, tous ces déshérités de la vie, si le souvenir du sol natal pouvait se réveiller en eux, si on arrivait à leur faire comprendre qu'il y a aux champs un travail honnête et vivifiant qui leur permettrait de relever la tête et d'augurer des jours meilleurs!

Cette belle œuvre ne pourrait-elle tenter quelques-unes de ces intelligences si dévouées qui ne demandent qu'à s'intéresser aux infortunes?

Serait-il une œuvre plus sainement sociale et française que celle que je me permets d'indiquer?

Deux causes primordiales au mal que nous signalons, causes connues de tous, déplorées par tous, et auxquelles chacun propose son remède, sans que personne ait pu trouver encore celui qui aurait la vertu de guérir : le manque d'enfants et l'attrait du plaisir.

Le manque d'enfants :

Remontez chacun votre lignée, cherchez parmi vos ascendants : n'est-il pas vrai que les familles étaient plus nombreuses autrefois qu'aujourd'hui?

En étaient-elles moins heureuses? Et cette sève généreuse qui produisait de nombreux rejetons serait-elle tarie? Je ne le pense pas.

Voyez autour de vous : les familles pauvres donnent encore à la France les enfants que souvent, hélas! les familles riches lui refusent, et cependant tous ces enfants s'élèvent.

Aux champs, personne n'est jamais mort de faim, il n'y a qu'à la ville que ces malheurs arrivent.

Et tenez, un de mes voisins et amis, petit cultivateur, a élevé une famille nombreuse : ils étaient neuf; il a bien gémi un peu sur la difficulté de nourrir, habiller, éduquer toute cette marmaille...

Aujourd'hui, tout ce petit monde a grandi, et voici que tout son personnel est recruté parmi ses enfants, qui sont pour lui une richesse, une tranquillité, une

sécurité, au milieu des difficultés, que vous connaissez tous, du recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Ai-je besoin de vous dire que le père est un travailleur, la mère une ménagère hors ligne, et que tout ce petit monde, dès sa plus tendre enfance, a été dressé au travail et à la discipline.

Il me souvient qu'un jour, je lui disais que la table de famille devait être quelquefois bien bruyante: « Ah ! Monsieur, personne ne parle à table ; si tout ce petit monde se mettait à crier ou à babiller, il ne serait plus possible de s'entendre. Si l'un d'eux essaye de bouger, je n'ai qu'à le regarder, et c'est fini. Je n'ai jamais besoin de me fâcher. »

Vous ajouterais-je qu'il vient de louer une petite ferme pour y caser son fils aîné, au retour du service ; il l'a louée à sa portée pour pouvoir aider cet enfant de ses conseils, de son expérience, et aussi pour pouvoir, le cas échéant, lui donner un coup de main, en cas de presse ou de retard.

Vous en citerais-je un autre dont la souche est de mon village, mais qui a essaimé dans les environs. Ils étaient onze. A l'heure où je vous parle, tout ce monde est casé, placé, et chacun d'eux élève une autre famille, comme leurs parents les ont élevés.

L'enfant unique, Mesdames et Messieurs, est une plaie sociale.

D'abord, parce qu'il nous met en état d'infériorité militaire vis-à-vis de nos voisins, dont la population augmente, alors que la nôtre diminue, et parce que un Etat n'est riche qu'en raison directe du travail de ses citoyens.

Au point de vue de la famille, parce que cet enfant unique est presque toujours un enfant gâté, et ici l'expression rend bien tout ce que le mot renferme. Si c'est un garçon, on en veut faire un monsieur qui n'aura pas les pieds dans la boue, ni le dos au soleil ou à la pluie. On l'envoie à la ville, où les plaisirs l'entraînent, où sa santé s'altère, et où souvent il mange le peu que ses parents ont pu économiser à la sueur de leur front.

Voyons encore : Qu'un accident ou une maladie enlève cet être adoré à votre affection, voilà une vie brisée, un labeur sans intérêt et sans but, l'avenir effacé, une maison sans âme et sans joie désormais.

La disparition de cet enfant, c'est une aurore sans midi, un soir sans crépuscule.

J'ai dit plus haut l'attrait du plaisir ; j'aurais pu dire l'attrait des plaisirs, tous plus ou moins malsains, de la ville, la vie plus ou moins facile dans un air moins vivifiant et moins bon que celui de nos campagnes, dans un appartement plus ou moins restreint et plus ou moins élevé, où sa belle santé s'anémie, où ses belles couleurs disparaissent.

Il est mieux habillé, direz-vous. En est-il plus heureux ou plus riche?

Confiné dans un bureau, une usine, une administration ou un magasin, il ne s'appartient plus, il est un rouage dans une machine plus ou moins compliquée. Il n'est plus à lui, il n'est plus à sa famille ; il est au public plus ou moins aimable, à ses supérieurs, directeurs, employeurs, qui le connaissent à peine ; sa per-

sonnalité disparaît dans l'ensemble, comme sa responsabilité, qui est la qualité maîtresse de l'homme, et sa caractéristique s'évanouit.

Permettez-moi de m'étonner qu'avec les idées d'indépendance et de liberté qui sont dans l'air que nous respirons, avec le désir si naturel d'être son maître, on renonce de gaîté de cœur à cette vie d'agriculteur qui est la seule où chacun est vraiment son maître et libre de ses actions. Demandez à ces ouvriers agricoles, à ces anciens serviteurs de l'agriculture dont vous allez récompenser la fidélité et les bons et loyaux services.

Demandez-leur, à ces hommes dévoués qui furent et sont encore nos plus utiles auxiliaires, et que chaque année le Comice de Seine-et-Oise récompense dans les divers arrondissements de notre beau département.

Demandez-leur si la vie des champs a tué leur intelligence, obscurci leurs facultés, détruit leur initiative et leur indépendance?

Demandez-leur si ce long et persévérant labeur a usé prématurément leur énergie, leurs forces, leur santé?

Regardez-les bien : la réponse est sur leur visage.

Demandez-leur si, dans la ferme où ils ont passé leur vie, ils ont été un numéro, comme à l'usine ou dans l'industrie? Si leur patron ou leur maître les connaissait, s'ils ont eu une personnalité; si l'attachement réciproque ne les a pas élevés à la hauteur d'amis? Si, dans la détresse ou la maladie, ils n'ont pas trouvé assistance, dévouement, secours discrètement fournis et délicatement empressés?

Demandez-leur s'ils n'ont pas pu élever leur famille,

s'ils n'ont pas réalisé, avant la lettre, tout ce qu'on s'efforce de faire administrativement aujourdhui?

Demandez-leur s'ils n'ont pas du pain assuré pour leurs vieux jours, une maison à eux, avec un jardin, source de repos, de bien-être, de jouissance et de promesses pour leurs provisions d'hiver?

Mais pourquoi faut-il que nos lois actuelles mettent au cœur de ce travailleur de la terre le souci que cette maison, que ce jardin, fruit de tant de labeur, de tant d'économies si péniblement accumulées, soient destinés, le lendemain de sa mort, à être vendus si sa famille est nombreuse, parce que ce foyer familial dépasserait la part héréditaire de chacun?

Vous savez qu'un courant favorable se dessine en faveur de la conservation de ce bien qui a vu naître, élever, mourir l'aïeul vénéré, et qu'une loi sur le bien familial est en préparation.

Beaucoup de bons esprits souhaitent qu'elle soit votée au plus tôt. Elle serait un puissant encouragement à l'épargne et un motif sérieux d'attacher l'ouvrier des champs au sol natal.

Mais toutes les dispositions, et telles autres qu'on pourra prendre, seront nulles et de nul effet si nos bons villageois ne renoncent à verser le fruit de leur travail et de leurs peines dans ce tonneau sans fond qu'on appelle le cabaret.

Là, tout s'engloutit : argent, santé, bonheur. La famille délaissée, le foyer ruiné, l'avenir anéanti.

Ah! qui pourra conjurer la vague montante de l'alcoolisme!

On parlait autrefois des travaux d'Hercule. Est-il né, l'Hercule qui terrassera la pieuvre aux mille tentacules qui absorbe le meilleur de la vie de nos pauvres ouvriers agricoles?

On élève un peu partout des statues à des hommes qui n'auraient pas tant mérité que cet Hercule la reconnaissance de notre beau pays.

Vous me permettrez de profiter de l'occasion qui nous est donnée d'offrir des récompenses à l'enseignement agricole dans les écoles primaires pour insister auprès de MM. les Instituteurs ici présents, afin qu'ils encouragent leurs collègues voisins et amis à concourir plus nombreux pour l'obtention de nos récompenses, à nous prêter leur concours dévoué, pour arrêter l'exode vers les villes, que nous déplorons.

Serait-il déplacé de la part de votre Président de leur demander de ne pas se contenter d'apprendre à leurs élèves la leçon froide, concise et théorique de leurs manuels?

Mais, joignant la pratique à la théorie, l'intelligence à la mémoire, l'intérêt à la science, ne pourraient-ils pas arriver à faire sous les yeux de leurs élèves et, ce qui serait mieux encore, à faire faire à ces élèves des champs de démonstration et d'expérience, où ces jeunes futurs agriculteurs sèmeraient, sarcleraient, récolteraient les plantes mises en observation?

Quelle meilleure leçon de choses pourraient-ils trouver? Quelle meilleure manière de graver dans ces jeunes mémoires la leçon apprise sur les bancs de l'école?

Il est même à présumer que si les expériences étaient

bien conduites, les parents eux-mêmes prendraient un intérêt véritable aux travaux de ces enfants qui sont les leurs, à ces essais faits dans une terre qui serait la moyenne de celles qu'ils cultivent, et dans un climat dont les variations et la température concordent avec celui où ils vivent et travaillent eux-mêmes.

Que si le jardin de l'école, par ses dimensions ou ses qualités, ne se prêtait pas à ces expériences, pouvez-vous douter un seul instant qu'on ne trouverait pas dans la commune un cultivateur qui serait heureux de mettre à la disposition du maître un ou deux ares de terre, bien en vue, le long d'une route, contenance qui serait suffisante pour ces essais? Est-ce que, par hasard, il ne s'en trouverait pas un autre qui serait très empressé de fournir à cette œuvre, si féconde, les quelques kilogrammes de semences et d'engrais nécessaires pour mener à bien ces expériences, au nom de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise? Je leur adresse, à ces donateurs inconnus, ainsi qu'aux maîtres qui auraient le dévouement d'aborder et poursuivre cet enseignement pratique, tous nos remerciements.

Il me reste, en terminant, Mesdames, Messieurs et chers Collègues, à vous remercier d'être venus aussi nombreux à cette séance rehausser par votre présence l'intérêt des récompenses que nous allons décerner; à vous souhaiter de nous rendre nos vieilles et nombreuses familles des temps passés, et à inculquer à vos enfants l'amour de la terre et du clocher natal.

Ce faisant, vous aurez bien mérité de l'Agriculture et de notre si beau pays de France.

# COMPTE RENDU

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE AGRICOLE 1907-1908

Par M. MAXIME BARBIER, Secrétaire général.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas de mon plein gré que je viens retarder quelque peu le moment où vous allez recevoir les récompenses que vous avez si justement méritées, — mais, et nos Collègues le savent, c'est une prescription formelle de notre Règlement qui impose au Secrétaire général le devoir de rappeler en cette séance solennelle nos travaux de toute l'année, — et, quand on y réfléchit, cette prescription est utile et sage. A ceux d'entre nous qui ont été assidus à nos séances, elle rappelle des heures agréables ; à ceux qui y ont manqué, elle inspire des regrets; à nos lauréats et à ceux qui nous font l'honneur de répondre à notre invitation, elle fait connaître nos travaux.

Celui-là seul qui est chargé de faire revivre vos séances de l'année en cette séance ultime peut trouver la tâche difficile, car, et je l'ai déjà dit, il faudrait pos-

séder des connaissances vraiment encyclopédiques pour pouvoir exposer comme elles le méritent les communications qui nous ont été faites sur tant de matières différentes... Comme, malheureusement, elles me font défaut, c'est un simple résumé, une sorte de table de nos travaux que je vais vous donner, en vous engageant à les lire *in extenso* dans le volume de nos Mémoires qui va paraître et dont vous recevrez chacun un exemplaire.

J'aborde donc mon compte rendu : comme dans toutes les assemblées, voire même les plus hautes, quelques membres seulement travaillent réellement dans la nôtre, et ce sont toujours les mêmes... ; vous allez retrouver leurs noms, déjà si souvent consignés dans nos annales.

M. Paul Fournier, président de la Section de Culture, dont les travaux antérieurs vous sont bien connus, nous donne cette année d'intéressantes études sur cinq sujets différents, ce qui, par parenthèse, montre bien l'universalité des questions qui touchent à l'agriculture.

Le repos hebdomadaire : M. P. Fournier démontre combien il est difficile d'en appliquer le principe à la culture, à cause des changements de travail que les variations de la température imposent aux patrons comme aux ouvriers, l'idée fondamentale d'un repos hebdomadaire restant maintenue.

Il nous a donné une analyse maîtresse du système de désorganisation des pailles, de M. Grégoire, qu'il ne croit pas efficace.

Les nouveaux engrais chimiques : nitrates et nitrites de chaux, cyanamides de calcium, ont également fait

l'objet de rapports fortement documentés de notre distingué collègue.

Un article de M. Voitellier, qui s'instituait défenseur des corbeaux, a provoqué aussi de sa part une réponse très humoristique; enfin, il nous a exposé les inconvénients de l'introduction en franchise du manioc, qui concurrencie les fécules indigènes, et nous a déterminés à émettre un vœu contre son admission sans droits compensateurs.

M. le comte de Gourcy nous a donné une instructive relation de son excursion agricole à Jersey; nous serions heureux d'obtenir plus fréquemment d'aussi intéressantes études sur l'agriculture étrangère.

M. Desoubry, un de nos membres les plus actifs, et qui non seulement paie de sa personne, mais nous amène parfois, grâce à ses relations, des conférenciers comme MM. Vallée, Moussu et, cette année, notre membre correspondant M. Dechambre, nous a donné d'intéressants rapports sur le traitement de la fièvre aphteuse par M. Ory; sur le livre de notre collègue M. Lezé, traitant de l'utilisation des débris des animaux, et sur la création à Graville, près du Havre, d'un abattoir international, qui a causé une réelle émotion dans le monde agricole. On y a vu une menace contre l'élevage national, cet abattoir devant avoir plusieurs similaires sur nos côtes, pour y recevoir les bestiaux étrangers, et notamment américains. L'attention des pouvoirs publics a été appelée sur cette situation.

Je parlais tout à l'heure de M. Dechambre. La conférence qu'il a bien voulu nous faire sur la manière de

choisir les animaux de l'espèce bovine destinés à l'engraissement, et dont nous avons été heureux d'obtenir le texte intégral, sera lue avec intérêt et profit par tous les intéressés.

Enfin, le rapport de M. Desoubry sur l'attribution du prix Lamayran proposé par la Section d'Economie des Animaux nous a paru constituer un véritable manuel de l'emploi du sucre dans l'alimentation des animaux, dont nous faisons faire un tirage à part.

M. Emile Petit, notre ancien Président, l'éleveur de moutons qui a triomphé dans tant de concours, nous a fait, sur l'attribution du prix Lamayran pour la Section de Culture, un rapport extrêmement remarquable, qui sera lu avec fruit.

M. Guillaume Grou nous a tenus au courant des opérations de la Caisse mutuelle de Crédit de Versailles, associée à celle d'Etampes, et dont le développement est bien désirable dans l'intérêt général.

M. Gabriel Ranvier nous a donné une étude très intéressante et extrêmement travaillée sur les Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux et l'organisation d'une fédération entre ces sociétés.

Nous devons à M. Nansot, lui aussi un de nos derniers Présidents (vous voyez que chez nous, après avoir commandé, et une fois rentrés dans le rang, nous faisons toujours du service), nous lui devons, dis-je, deux études de la plus haute importance : l'une, sur la nouvelle évaluation projetée de la propriété non bâtie, — vos terres, c'est-à-dire ; — l'autre, sur le projet d'assurances obligatoires. Lisez ces rapports, dictés par la science

juridique et le vieux bon sens français : ils vous permettront de juger ces utopies à leur valeur.

Il me reste un triste devoir à remplir, celui de rendre un dernier hommage et de consacrer un dernier souvenir à ceux de nos collègues que nous avons perdus dans le cours de cette année. Ils sont malheureusement nombreux :

M. Henri Besnard était entré dans notre Société en 1881. Ancien député, membre de la Société nationale d'Agriculture, il a présidé, en 1898, les fêtes de la célébration du centenaire de notre fondation; il avait pris une part active à nos travaux, et laissera un long souvenir parmi nous.

M. Guillaume Caussé, notre collègue depuis 1864, et lui aussi notre ancien Président, nous avait fait un grand nombre d'intéressantes communications et était toujours prêt à se transporter sur les points où nous faisions appel à son zèle.

M. Eugène Lefebvre, sociétaire depuis 1898, nous apportait le concours d'une science éclairée, constamment disposé à se mettre au service de la pratique.

M. Paul Brame, que nous ne comptions parmi nous que depuis 1901, nous avait déjà donné l'impression, par son travail sur l'organisation de sa Société de Montfort-l'Amaury, d'une valeur de laquelle son âge nous permettait d'espérer beaucoup pour l'avenir.

Enfin, M. Warnesson, l'un de nos doyens, membre de la Société depuis 1871, et son ancien Président, nous laissera le souvenir d'une collaboration précieuse; servie par une parole facile et élégante, sa science zootech-

nique se mettait volontiers à notre portée et éclairait d'une vive lumière les questions que nous lui soumettions.

Notre prochain volume contiendra, avec les portraits de ces regrettés collègues, les discours qu'ont prononcés sur leur tombe ou les notices que leur ont consacrées MM. Eugène Pluchet, Warnesson, le docteur Duhaut et moi-même.

Mais, quelque infiniment regrettables que soient ces pertes, sur l'importance desquelles je voudrais pouvoir m'étendre, nous avons dû pourvoir à remplir nos cadres : MM. Charles Brad, Albert Bouligny et Gaston DeVaux, notre ancien collègue momentanément éloigné, mais maintenant revenu parmi nous, apporteront à la Société un précieux concours, et ne laisseront pas éteindre le flambeau que, comme les coureurs antiques, leur transmettent leurs prédécesseurs.

MES CHERS COLLÈGUES,

Au moment où j'accomplis les derniers actes des fonctions que, par trois élections successives, vous m'avez fait le grand honneur de me conférer, et dont, par une faveur insigne, vous avez voulu me conserver le titre dans ma retraite, je dois vous remercier du bienveillant concours que vous m'avez toujours apporté. Avec les quinze Présidents qui ont dirigé nos travaux depuis que je suis Secrétaire général, j'ai toujours marché d'accord, sans un dissentiment, sans même un tiraillement; c'est qu'une pensée commune nous animait, celle d'assurer la bonne marche de notre Société.

Mon distingué successeur, M. le docteur Duhaut, ne rencontrera pas plus de difficultés, j'en suis assuré : la tâche la plus laborieuse est facile dans une Société où tout le monde poursuit le même but, la prospérité de l'Agriculture, et, par suite, celle de la Patrie.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DE LA

# MÉDAILLE D'HONNEUR

## AU PLUS ANCIEN FERMIER

De l'Arrondissement de Rambouillet

Par M. MAXIME BARBIER.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis 1903, notre Société a voulu consacrer publiquement la solidarité des intérêts réciproques des fermiers et des propriétaires, ainsi que les bons rapports qu'ils entretiennent depuis des temps reculés; dans ce but, elle a décidé qu'une Médaille d'honneur de grand module, en or, serait décernée chaque année au représentant de la famille de cultivateurs dont les générations se seraient perpétuées le plus longtemps dans la même ferme de l'arrondissement dans lequel ont lieu ses concours.

Nous sommes heureux de voir que cinq candidatures se sont produites cette année dans l'arrondissement de

Rambouillet. Ce sont, par ordre d'ancienneté : celles de MM. Lerebour, à Saint-Cyr-sous-Dourdan (1788); Belhomme, au Mesnil-Saint-Denis (1815); Hochereau, au Val-Saint-Germain; Labiche, à Ablis (1825), et Duclert, au Val-Saint-Germain (1833).

Nous devons nos félicitations à ces quatre derniers, dont les familles ont fait preuve de cet attachement à la profession et au sol que nous voulons récompenser; mais c'est à M. Lerebour, dont l'arrière-grand-père maternel était, en 1788, locataire de la ferme de Bistelle, appartenant dès lors à la famille de Pourtalès, que nous estimons que doit être décernée cette année notre Médaille d'honneur. Les pièces produites par M. Lerebour (actes de l'état civil et certificats notariés) ne laissent aucun doute sur l'ancienneté de son occupation.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DU

# PRIX LAMAYRAN

## (Section de Culture)

Par M. Emile PETIT.

---

MESSIEURS,

Le concours ouvert par la Société relativement au choix des variétés de plantes suivant leur précocité nous a valu deux mémoires :

1° L'auteur du mémoire A décrit avec un grand luxe de détails quantité de variétés de chacune des espèces à étudier. Il donne toutes les conditions de culture de chacune d'elles : la place qu'elles doivent occuper dans l'assolement, les engrais nécessaires, les quantités de semence à employer, les façons à donner à la terre avant l'ensemencement et pendant le cours de la végétation. Il insiste sur la profondeur des labours, sur la qualité de la graine, sur l'avantage de tenir les terres propres.

En somme, il prouve qu'il possède toutes les connaissances que peut avoir un praticien très éclairé.

Mais il est permis de regretter qu'il n'ait pas serré de plus près le problème posé. Nous regrettons cela d'autant plus que le peu qu'il dit à son sujet est excellent.

Pour le blé, il indique bien l'ordre que l'on doit adopter dans les semences. Mais pourquoi énumérer tant de variétés d'avoine? Pourquoi les classer suivant la couleur du grain? Cela ne nous importe pas.

Ce que nous demandons, c'est qu'on nous dise quelles variétés nous devons choisir dans le cas, par exemple, où l'humidité retarde d'un mois, et plus, nos travaux de printemps. Au 15 avril 1884, il restait, en ce pays, beaucoup de champs à ensemencer en avoine : fallait-il encore semer l'avoine de Beauce?

On plante parfois des pommes de terre jusqu'en mai. Est-il indifférent, alors, de prendre le même plant que l'on confie à la terre au commencement d'avril?

A propos de betteraves de distillerie, M. Ernest Gilbert et le regretté M. Sénéchal père ont obtenu les premiers des rendements dépassant 30 hectolitres d'alcool à l'hectare. Ils sont arrivés à ce résultat à l'aide de deux variétés de betteraves convenant admirablement au sol de leur exploitation.

Ces variétés réussissent parfaitement dans les environs de Versailles, quand elles sont semées en bonne saison. Ailleurs, dans d'autres sols, ou si elles sont semées trop tard, leur produit est médiocre.

Quelles autres variétés conviennent donc alors? Voilà les questions que nous aurions voulu voir traiter.

L'auteur insiste avec raison sur l'emploi de l'acide phosphorique pour avoir un développement régulier des plantes et une maturité convenable.

---

2° L'auteur du mémoire B trouve extrêmement important de savoir bien choisir les variétés. « C'est, dit-il très justement, trouver une formule économique de l'augmentation des rendements. »

« On voit bien à la réflexion, dit-il encore, qu'il y a un rapport assez étroit entre le degré de précocité des variétés et la faculté d'adaptation à des sols variés, à des fumures et récoltes antérieures différentes, et à des semis plus ou moins tardifs et précoces. »

Voilà donc la question bien posée.

Aux terres légères, siliceuses ou calcaires, souffrant de la sécheresse en été, il veut, d'une façon générale, réserver les variétés de blé précoces, — et les variétés tardives aux terres fortes et fraîches.

Dans la succession des cultures, les indications données sont justes pour les blés faisant suite à des plantes sarclées.

Il n'en est pas de même pour les blés après fourrages.

Et ces blés après fourrages doivent retenir notre attention.

Si les cours du sucre, ou de l'alcool, ou de la fécule viennent à baisser; si la main-d'œuvre devient trop rare, l'étendue consacrée aux plantes sarclées ira diminuant, et il y aura plus de luzerne, plus de trèfle et plus de sainfoin. Ces fourrages sont d'excellents précédents pour le

blé. Mais le blé ainsi placé ne donne pas des récoltes aussi assurées qu'après plantes sarclées. Il lui faut des soins spéciaux : une terre bien tassée, un gros apport, le plus souvent d'acide phosphorique et de potasse. Il faut enfin la variété convenable.

L'ensemencement après fourrages se fait toujours de bonne heure. La nitrification, après trèfle, et surtout après luzerne, s'opère tard au printemps; puis elle dure longtemps. Toutes ces raisons semblent s'accorder pour faire adopter dans ce cas les variétés tardives. Celles-ci, au printemps, entreront en végétation seulement quand le terrain donnera sa sève ; mûrissant lentement, elles auront tout le temps d'accumuler en quantité les matériaux contenus en abondance dans le sol qui les porte.

Et pourtant, l'auteur recommande pour ce cas les blés précoces. Si l'on suivait ce conseil, on irait, à mon avis, à un échec certain.

En ce qui concerne les plantes semées au printemps, les considérations de l'auteur sont le plus souvent judicieuses.

Et nous pouvons approuver ses conclusions générales.

---

Reconnaissons, Messieurs, que le laps de temps laissé aux concurrents leur a suffi pour qu'ils nous donnent leurs opinions et leurs raisonnements, mais qu'il a été trop court pour qu'ils puissent contrôler leurs assertions dans les champs. Nous nous félicitons d'avoir appelé leur attention sur un point toujours

controversé, et nous avons l'espoir que tôt ou tard ils nous apporteront la solution du problème basée sur des faits et sur des comparaisons.

Quoi qu'il en soit, nous reconnaissons la valeur des travaux qui nous ont été présentés; nous mettons en première ligne le mémoire B, et nous vous prions de lui attribuer le prix Lamayran, en mentionnant, bien entendu, les réserves de la Commission au sujet de quelques opinions émises par l'auteur.

Nous proposons d'en distraire une somme de 100 francs, qui serait, à titre de mention très honorable, décernée à l'auteur du mémoire A.

Les plis cachetés sont ouverts :

L'auteur du mémoire B est M. L. Brétignière, maître de conférences à l'Ecole de Grignon.

Celui du mémoire A est M. Louis Testart, agriculteur à Marle (Aisne).

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DU

# PRIX LAMAYRAN

## (Section d'Economie des Animaux)

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

La Commission chargée d'examiner les trois mémoires qui vous ont été envoyés pour l'obtention du prix Lamayran m'a fait l'honneur de me confier le rapport. Il n'entre pas dans mes intentions de suivre les auteurs des importants travaux que nous avons reçus dans le détail des développements qu'ils ont fournis sur une question déjà très étudiée, comme celle de l'emploi du sucre dans l'alimentation des animaux. Je me bornerai à vous exposer en deux mots l'état de la question, pour signaler en finissant quel est de ces trois mémoires celui qui sut le mieux exposer les idées acquises et présenter sous une forme agréable ces notions spéciales.

Aujourd'hui, les travaux qui traitent de la question que vous avez mise au concours sont très nombreux,

il y a en ces matières des compétences très sérieuses, si bien que nos auteurs n'ont guère eu à déployer grande originalité. Mais, en dehors de cette dernière, il n'est pas moins vrai que la façon de présenter les faits, de tirer des conclusions pratiques, peut servir de base d'appréciation.

A cet égard, je dois à la vérité de déclarer que les trois mémoires soumis à mon examen renferment des qualités qui rendent le concours du prix Lamayran pour 1908 à tous égards exceptionnel; il n'en est pas moins vrai qu'un des mémoires s'impose par une valeur de tout premier ordre. Le programme du concours était la paraphrase des idées que je vais succinctement vous exposer, en m'excusant d'emprunter le plus clair de ma démonstration à mon excellent et très savant ami M. Drouin.

La géniale découverte de la fonction glycogénique du foie, faite par Claude Bernard, vers le milieu du siècle dernier, a éclairé d'un jour nouveau l'étude de la nutrition. Elle a établi en effet que le régime alimentaire n'a aucune influence sur la qualité du sucre livré à la cellule, et que le sucre est toujours le glucose. Le glycogène lui-même n'est qu'une variété de dextrine constituant une réserve insoluble de glucose, aussi bien dans le foie que dans les muscles; mais il n'est pas susceptible d'être utilisé directement, il doit faire retour à la forme glucose. Les sucres ont l'avantage encore d'être d'une faible toxicité; pour tuer un animal par injection intraveineuse, il faut encore 25 grammes de glucose par kilogramme, c'est l'aliment le plus inoffensif.

La teneur du sang en sucre est d'une remarquable constance; dès qu'elle tend à baisser, l'organisme pourvoit à son remplacement par une régulation, dans laquelle le système nerveux joue un rôle capital. Quand, au contraire, par suite d'une perturbation de ce système régulateur, le sang renferme un excès de glucose, il est immédiatement éliminé par les urines; l'hyperglycermie s'accompagne toujours de glycosurie.

Les divers sucres sont susceptibles de se dédoubler en présence des invertines, et d'hydrates de carbone non directement utilisables, ils deviennent des aliments physiologiques tels que glucose, lévulose, galactose. Les albuminoïdes, les graisses elles-mêmes sont capables de fournir du glucose. La nature, l'origine et les transformations du sucre étant connues, voyons très brièvement quel en est le rôle et quelles sont les conditions de sa consommation physiologique.

Dès 1856, notre illustre collègue, le professeur Chauveau, démontrait que le sucre ne se brûle pas au niveau du poumon, et prévoyait son rôle primordial dans la production du travail. Nous savons avec quelle rigueur il a établi plus tard cette notion fondamentale de physiologie. Par des expériences aujourd'hui classiques, expériences auxquelles j'eus le grand honneur de collaborer durant mon séjour au laboratoire de physiologie d'Alfort, MM. Chauveau et Kaufmann ont prouvé que le muscle à l'état de travail est le grand consommateur de sucre.

Le glucose est le charbon de cette merveilleuse machine vivante qu'on appelle le muscle.

Les données fournies par l'ethnographie, les expériences faites tant en France qu'à l'étranger concluent à la haute valeur alimentaire du sucre. Il diminue la soif, s'oppose à la production du coup de chaleur et remonte l'énergie défaillante. On doit le conseiller à tous ceux qui fournissent une tâche pénible, à l'ouvrier comme au sportsman, et à tous ceux dont la nutrition est défectueuse. Dans l'accouchement, il facilite la contraction utérine sans surcharger l'estomac, il aide à la délivrance. La mélasse ajoutée à la ration de nos animaux joue un rôle de condiment; de même, ainsi que le démontrent les statistiques, elle diminue le nombre des cas de coliques et facilite l'absorption de l'acide phosphorique et des phosphates.

L'alimentation sucrée doit être surtout réservée pour les moteurs animés; elle augmente la vitesse moyenne et diminue l'hyperthermie résultant du travail. Les avantages bromatologiques du sucre doivent donc engager les pouvoirs publics à faciliter par tous les moyens la circulation de cette substance.

Telles sont, très résumées, les idées générales qui ont guidé les auteurs des mémoires dans l'élaboration de leurs travaux. Ils ont ajouté à ce canevas force détails qui indiquent de leur part une documentation et des connaissances précises.

Le mémoire A a pour épigraphe : *Qui dit ce qu'il sent, qui donne ce qu'il a, qui fait ce qu'il peut n'est pas obligé à davantage.*

Son auteur a orné son travail de statistiques et de descriptions abondantes; son argumentation est pré-

cise, et chaque page décèle le praticien convaincu et connaissant bien son sujet. Malheureusement, son mémoire est écrit d'un seul jet, sans ordre, sans division nécessaire et sans méthode.

Le mémoire B a pour devise : *Le Sucre est toute la pharmacie du pauvre.*

Le seul reproche à faire à ce mémoire, c'est de s'être trop étendu sur le côté chimie de la question, d'avoir décrit avec trop de minutie les divers appareils destinés à la fabrication des aliments mélassés.

Au reste, les enseignements tirés des autres chapitres montrent que nous avons affaire ici à une personne compétente et très au courant de la question.

Le chapitre qui traite de la constitution des rations est en tous points digne d'être signalé.

Le mémoire C a pour épigraphe : *Ce qui est vrai en théorie ne saurait être faux en pratique.*

C'est là un travail énorme, plein de statistiques et de chiffres puisés aux meilleures sources. Il y a dans ce mémoire matière à un ouvrage important sur la question de l'alimentation des animaux par le sucre; il représente une somme d'efforts réellement considérable. Il est divisé très rationnellement en quatre parties principales, comprenant elles-mêmes des divisions secondaires.

Les chapitres principaux traitent :

1° De l'évolution des aliments et des hydrocarbonés;

2° De la production et de l'écoulement du sucre;

3° Des résultats de l'alimentation sucrée;

4° Pratique et utilisation de l'aliment sucré.

C'est ce mémoire, écrit d'un style alerte, dénotant chez son auteur une méthode irréprochable, qui a tout particulièrement attiré notre attention.

La Commission propose d'accorder au mémoire dont il s'agit la médaille d'or, la somme de 300 francs et le titre de lauréat du prix Lamayran, et est d'avis d'accorder à titre de mention honorable la somme de 100 francs à l'auteur du mémoire B.

Adopté.

L'ouverture des plis cachetés fait savoir que le mémoire C a pour auteurs MM. Fourmont, vétérinaire à Maule (Seine-et-Oise), et Ginieis, chef des travaux à l'Ecole nationale de Grignon, et que le mémoire B est dû à M. Mariller, ingénieur à Paris.

# RATIONS

## *Mémoire B.*

### Moutons.

*Ration pour 1,000 kilos de poids vif :*

| | |
|---|---|
| Foin de luzerne | 8 kilos |
| Paille de blé | 8 — |
| Pulpe sèche | 6 — |
| Mélasse | 4 k. 500 |
| Son de blé | 4 k. 500 |
| Tourteaux de colza | 5 k. 500 |

### Porcs.

A. *Porcelets.* — 0 k. 250 de mélasse par jour; 0 k. 400 à partir du quatrième mois.

B. *Adultes.* — Pour 1,000 kilos de poids vif, de 2 à 3 kilos de sucre. On peut sans inconvénient aller à 5 ou 6 kilos.

(Un kilo de mélasse équivaut à 6 kilos de lait écrémé ou à 12 kilos de petit lait.)

*Ration-type (par tête) :*

| | |
|---|---|
| Pommes de terre cuites | 5 kilos |
| Mouture de seigle et féveroles | 2 — |
| Eaux grasses | 10 litres |
| Mélasse | 0 k. 400 |

### Vaches laitières.

En plus de la ration habituelle, les vaches reçoivent 3 kilos de sucre pur ou sous forme de mélasse.

Les vaches alimentées au sucre ont donné 16 lit. 95 de lait et 0 k. 665 de beurre.

Celles alimentées à la mélasse ont donné 19 lit. 17 de lait et 0 k. 734 de beurre.

(Expériences de M. Kan de Pappelodroff.)

Voici un tableau donnant trois types de ration :

| | 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| Foin de trèfle | 3 | 3 | » |
| Pulpe de betteraves | 40 | » | 25 |
| Paille d'avoine | 5 | 5 | » |
| Tourteaux de coton | 1 | 1 | 1.250 |
| Mélasse | 2 | 2 | 1.250 |
| Betteraves | » | 30 | » |
| Balles de blé | » | » | 6 |
| Paille d'orge | » | » | 4 |
| Foin de luzerne | » | » | 2 |
| Son | » | » | 1 |

BŒUFS A L'ENGRAIS.

*Pendant trois périodes d'engraissement :*

| | 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|---|
| Paille de blé | 8 | 8 | 8 |
| Paille d'avoine | 4 | 4 | 4 |
| Luzerne | 6 | 6 | 7 |
| Pulpe | 60 | 60 | 60 |
| Mélasse | 4 | 4 | 4 |
| Son | 3 | 3 | 2 |
| Farine de coton | 2 | 2 | 3 |
| Tourteau d'arachide | 0 | 1 | 0 |

*Types de rations :*

| | | |
|---|---|---|
| 1° | Balles de céréales | 10 kilos |
| | Mélasse | 3 — |
| | Orge | 3 — |
| | Tourteau | 1 — |
| 2° | Paille de blé | 14 kilos |
| | Foin de pré | 3 — |
| | Mélasse | 2 — |

| | |
|---|---|
| 3° Paille de blé . . . . . | 16 k. 500 |
| Tourteau de colza . . . . . | 0 k. 500 |
| Mélasse. . . . . | 4 kilos |

BŒUFS DE TRAIT.

*Pour 1,000 kilos de poids vif :*

| | |
|---|---|
| 1° Paille de blé . . . . . | 12 kilos |
| Foin de luzerne . . . . . | 4 — |
| Pulpe. . . . . | 60 — |
| Mélasse. . . . . | 4 — |
| Farine de coton. . . . . | 2 k. 500 |
| 2° Pulpe. . . . . | 90 kilos |
| Paille. . . . . | 10 — |
| Mélasse. . . . . | 20 — |

CHEVAUX.

1° *Ration avant l'introduction de la mélasse* (prix de revient : 2 fr. 19).

| | |
|---|---|
| Avoine . . . . . | 15 litres |
| Son. . . . . | 2 kilos |
| Foin . . . . . | 8 — |
| Paille. . . . . | 6 — |

2° *Ration avec mélasse* (prix de revient : 1 fr. 39).

| | |
|---|---|
| Balles de blé ou paille hachée. | 6 kilos |
| Son . . . . . | 6 — |
| Mélasse . . . . . | 1 k. 500 |
| Paille . . . . . | 6 kilos |

3° *Chevaux de trait.*

| | |
|---|---|
| Avoine. . . . . | 1 k. 500 |
| Petit blé seul. . . . . | 3 kilos |
| Luzerne sèche . . . . . | 8 — |
| Mélasse . . . . . | 0 k. 500 |

4° *Chevaux de culture.*

| | |
|---|---|
| Avoine. . . . . | 3 k. 720 |
| Orge. . . . . | 3 k. 720 |
| Son de blé. . . . . | 3 k. 240 |

| | |
|---|---|
| Mélasse | 2 kilos |
| Foin de trèfle | 7 k. 500 |
| Tourteau de lin | 0 k. 200 |

5° *Ration par cheval-jour* (Compagnie des Omnibus de Paris).

| | |
|---|---|
| Paille | 3 kilos |
| Mélasse | 2 — |
| Avoine | 3 k. 282 |
| Maïs | 3 k. 750 |
| Féveroles | 0 k. 460 |

6° *Paris-Deauville* (cheval de M. Bausil).

| | |
|---|---|
| Avoine | 9 kilos à 10 kilos |
| Foin | 2 kilos à 2 k. 500 |
| Mélasse | 1 k. 200 |
| Son | 1 k. 500 à 2 kilos |

*Doses moyenne et maximum de mélasse par tête-jour :*

| | | |
|---|---|---|
| Chevaux de gros trait. | 2 kilos | à 2 k. 500 |
| Chevaux de trait léger. | 1 — | à 1 k. 500 |
| Bœufs | 2 — | à 4 kilos |
| Vaches laitières | | 2 k. 500 |
| Moutons et porcs | 0 k. 400 | à 0 k. 500 |

*Pour 1,000 kilos de poids vif, ne pas dépasser par tête-jour :*

| | |
|---|---|
| Chevaux et porcs. | 2 à 3 kilos de mélasse |
| Ruminants | 4 à 6 — — |

## *Mémoire C.*

### CHEVAUX.

*Chevaux de camionnage.*

Poids : 650 kilos.

| | |
|---|---|
| Foin | 6 k. 500 |
| Avoine | 8 k. 500 |
| Sucre | 4 k. 500 |
| Foin | 7 k. 500 |
| Avoine | 3 k. 720 |
| Orge | 3 k. 720 |
| Tourteau de lin | 0 k. 200 |
| Son, blé | 3 k. 240 |
| Mélasse | 2 kilos |

*Chevaux de culture.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin | 6 kilos | Foin | 3 ou 3 kilos |
| Avoine aplatie | 3 k. 366 | Avoine aplatie | 3 ou 4 — |
| Tourbe mélassée | 3 k. 500 | Paille, mélasse | 6 ou 6 — |
| Paille hachée | 6 kilos | Balles de blé | 6 kilos |
| Son et remoulage | 6 — | Son et remoulage | 2 — |
| Mélasse | 1 k. 500 | Avoine aplatie | 3 — |
| Paille de blé | 6 kilos | Mélasse | 1 k. 500 |
| Eau | 6 litres | Eau | 6 litres |

| | |
|---|---|
| Foin | 5 kilos |
| Paille | 5 — |
| Avoine | 8 — |
| Sucre | 1 — |
| Foin | 6 kilos |
| Avoine | 3 k. 366 |
| Mélasse | 2 k. 800 |

*Chevaux de 700 kilos.*

| | |
|---|---|
| Betterave à sucre | 5 kilos |
| Mélasse | 1 k. 500 |
| Foin | 6 kilos |
| Paille | 4 — |
| Avoine | 2 — |
| Radicelles d'orge | 2 — |

*En hiver, pour 8 chevaux.*

| | |
|---|---|
| Betteraves demi-sucrières | 75 k. |
| Coupage comprenant 3/4 de luzerne et 1/4 de paille de blé | 120 k. |

*En été, par cheval.*

| | |
|---|---|
| Coupage | 9 kilos |
| Eau mélassée | 15 litres |
| Avoine | 4 k. 500 |

*Chevaux de 550 kilos.*

| | |
|---|---|
| Mélasse | 2 kilos |
| Seigle | 2 — |
| Avoine | 2 — |
| Foin | 2 — |
| Paille | 5 k. 800 |

*Chevaux de 650 kilos.*

| | |
|---|---|
| Paille | 3 kilos |
| Foin | 5 — |
| Avoine | 4 — |
| Seigle cuit | 4 — |
| Mélasse | 2 — |

| | |
|---|---|
| Foin de trèfle-paille | 6 kilos |
| Avoine | 7 k. 500 |
| Mélasse | 3 kilos |
| Foin | 3 k. 500 |

*Chevaux de 700 à 800 kilos.*

| | |
|---|---|
| Trèfle | 10 kilos |
| Luzerne | 10 — |
| Avoine | 8 — |
| Mélasse | 2 k. 500 |

| | |
|---|---|
| Foin | 8 kilos |
| Avoine | 6 — |
| Féveroles | 1 — |
| Mélasse | 3 — |

*Chevaux de 600 à 650 kilos.*

| | |
|---|---|
| Luzerne | 7 kilos |
| Paille | 5 — |
| Avoine aplatie | 4 — |
| Radicelles d'orge | 1 — |
| Mélasse | 1 — |

| | |
|---|---|
| Avoine. . . . . | X |
| Aliments Héliet. . . . . | 5 kilos |

*Chevaux de 700 à 800 kilos.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avoine. . . . . | 8 kilos | Avoine . . . . . | 5 kilos |
| Aliments Héliet. | 5 — | Orge . . . . . | 3 — |
| Fourrages . . . | 10 — | Sucrerie . . . . | 4 — |
| Hivernage . . . | 6 — | Foin . . . . . | 7 — |
| | | Paille. . . . . | 7 — |

| *Été.* | | *Hiver.* | |
|---|---|---|---|
| Avoine . . . . . | 7 k. 500 | Betteraves hachées . | 2 kilos |
| Trèfle. . . . . | 4 kilos | Avoine . . . . . | 3 k. 860 |
| Luzerne. . . . . | 8 — | Trèfle. . . . . | 4 kilos |
| Paille, sucre dénaturé | 1 — | Luzerne. . . . . | 8 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Drêche. . . . . | 19 k. 500 | Fourrages . . . | 10 kilos |
| Sucre dénaturé. | 3 k. 500 | Avoine. . . . . | 7 k. 500 |
| Foin. . . . . | 4 k. 100 | Sucre dénaturé. | 2 kilos |
| Luzerne . . . . | 4 k. 100 | | |
| Paille . . . . . | 4 k. 100 | | |

| | |
|---|---|
| Avoine . . . . . | 8 kilos |
| Foin de prairies artificielles. . | 10 — |
| Drêches de prairies humides. | 2 — |
| Tourteau de lin . . . . . | 0 k. 500 |
| Sucre dénaturé au tourteau. . | 2 kilos |

*Chevaux de 800 kilos.*

| | | |
|---|---|---|
| 5 h. du matin. | Radicelles trempées. . | 1 k. 500 |
| | Ecumes . . . . . | 1 k. 500 |
| | Sucre dénaturé. . . . | 0 k. 500 |
| Midi et demi. . | Avoine concassée. . . | 2 k. 500 |
| | Sucre . . . . . | 0 k. 500 |
| Soir. . . . . | Radicelles . . . . . | 1 k. 500 |
| | Ecumes . . . . . | 1 k. 500 |
| | Fourrages à discrétion. | 1 k. 500 |

*Chevaux de 500 à 600 kilos.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin . . . . . | 5 kilos | Foin . . . . . | 5 kilos |
| Avoine . . . . . | 7 — | Avoine . . . . . | 6 — |
| Féveroles . . . . | 1 k. 500 | Sucre. . . . . | 4 — |
| Sucre. . . . . | 1 k. 860 | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin | 5 kilos | Foin | 5 kilos |
| Avoine | 7 — | Avoine | 5 — |
| Sucre | 3 — | Son | 2 — |
| | | Sucre | 3 k. 160 |
| Foin | 5 kilos | Foin | 5 kilos |
| Avoine | 5 — | Avoine | 7 — |
| Son | 1 — | Sucre dénaturé | 3 k. 500 |
| Remoulage | 1 — | | |
| Sucre | 3 — | | |
| Foin | 5 kilos | Foin | 5 kilos |
| Avoine | 9 — | Avoine | 7 k. 500 |
| Mélasse | 2 k. 500 | Paille, mélasse | 5 kilos |

| | |
|---|---|
| Foin | 5 kilos |
| Avoine | 9 k. 200 |
| Tourbe mélassée | 3 kilos |
| Avoine | 1 k. 500 |
| Petit blé cuit | 3 kilos |
| Luzerne sèche | 8 — |
| Mélasse pure | 0 k. 500 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin | 10 kilos | Foin | 10 kilos |
| Avoine | 7 — | Avoine | 6 — |
| Paille, mélasse | 2 k. 500 | Sucre dénaturé | 2 — |

*Chevaux mixtes : semi-gros, semi-rapides.*

| | |
|---|---|
| Grains mélangés | 7 k. 500 |
| Mélasse, tourbe | 2 kilos |
| Paille hachée | 3 à 4 — |

Ou bien :

| | |
|---|---|
| Avoine | 3 k. 282 |
| Maïs | 3 k. 750 |
| Féveroles | 0 k. 468 |
| Mélasse, tourbe | 2 kilos |
| Paille hachée | 3 — |

*Chevaux de trait léger.*

| | |
|---|---|
| Paille d'avoine | 2 k. 250 |
| Maïs | 2 k. 800 à 3 k. 300 |
| Foin, mélasse Vancy | 0 k. 800 à 2 k. 500 |
| Résidus azotés | 1 kilo |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avoine | 3 kilos | Avoine | 3 kilos |
| Déchet de brasserie | 1 — | Mélasse, tourbe | 1 k. 800 |
| Mélasse | 1 — | | |
| Foin | 5 kilos | Foin | 5 kilos |
| Avoine | 6 — | Avoine | 4 k. 500 |
| Paille, mélasse | 2 k. 500 | Paille, mélasse | 2 k. 500 |
| Paille | 10 kilos | | |

Avoine . . . . . 4 k. 500
Paille, mélasse . . . . . 1 k. 500
Pas de foin-paille.

Avoine . . . . . 9 à 10 kilos
Foin . . . . . 2 à 2 k. 500
Sucre pur . . . . . 3 kilos

### Bœufs de travail.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pulpes | 40 kilos | Paille de blé | 12 kilos |
| Paille hachée | 3 — | Foin de luzerne | 4 — |
| Tourteau de lin | 2 — | Pulpes | 60 — |
| Maïs | 4 — | Farine de coton | 2 k. 500 |
| Mélasse | 1 k. 300 | Mélasse | 4 — |
| Paille hachée | 5 kilos | Pulpe | 90 kilos |
| Son | 5 — | Paille | 10 — |
| Betteraves | 10 — | Mélasse | 2 — |
| Paille d'avoine | 3 — | | |
| Mélasse | 1 k. 500 | | |

Foin . . . . . 16 kilos
Betteraves . . . . . 35 —
Balles . . . . . 3 k. 500
Mélasse . . . . . 1 k. 200

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin de luzerne | 5 kilos | Betteraves | 60 kilos |
| Paille et balles | 8 — | Foin de luzerne | 5 — |
| Pulpe séchée | 8 — | Foin de prairie | 2 k. 500 |
| Son mélassé | 12 — | Paille d'orge | 8 kilos |
| Farine de coton | 3 — | Farine de coton | 3 — |
| | | Son mélassé | 8 — |

| | |
|---|---|
| Foin | 10 kilos |
| Betteraves | 25 — |
| Menues pailles | 2 — |
| Son mélassé | 5 — |
| Pulpes | à volonté |
| Aliments Héliet | 2 à 3 kilos |
| Matin. Pulpes | 20 kilos |
| Midi Pulpes | 20 — |
| Tourteau de lin | 1 k. 200 |
| Soir. Pulpes | 20 kilos |
| Sucre dénaturé | 2 — |
| Foin de luzerne | 5 kilos |
| Paille et balles | 8 — |
| Pulpes ou canettes sèches | 8 — |
| Son de blé | 6 — |
| Farine de coton | 3 — |
| Tourbe mélassée | 6 — |
| Pulpe | 50 kilos |
| Aliment complet | 3 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin | 10 kilos | Foin | 10 kilos |
| Betteraves | 30 — | Betteraves | 35 — |
| Menues pailles | 3 — | Menues pailles | 3 — |
| Sucre | 2 k. 500 | Sucre | 2 — |

## Bœufs d'engrais.

| | 1re période. | 2e période. | 3e période. |
|---|---|---|---|
| Paille de blé | 8 kilos | 8 kilos | 8 kilos |
| Paille d'avoine | 4 — | 4 — | 4 — |
| Luzerne | 6 — | 6 — | 7 — |
| Pulpes | 60 — | 60 — | 60 — |
| Son | 3 — | 3 — | 2 — |
| Farine de coton | 2 — | 2 — | 3 — |
| Tourteau d'arachides moulues | » | 1 — | » |
| Mélasse | 4 — | 4 — | 4 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Balles de céréales | 10 kilos | Paille de blé . . | 14 kilos |
| Mélasse . . . . | 3 — | Foin de prairie . | 3 — |
| Orge broyée . . | 3 — | Mélasse . . . . | 2 — |
| Tourteau. . . . | 1 — | | |

| | |
|---|---|
| Paille de blé . . . . . | 16 k. 500 |
| Tourteau de colza. . . . . | 0 k. 500 |
| Mélasse . . . . . | 4 kilos |

| | 1re période. | 2e période. | 3e période. |
|---|---|---|---|
| Foin . . . . . | 6 kilos | 6 kilos | 6 kilos |
| Betteraves. . . . . | 40 — | 40 — | 40 — |
| Balles. . . . . | 4 — | 4 — | 4 — |
| Tourteau de lin . . . | 2 — | » | » |
| Tourteau de mélasse. | » | 2 — | 1 — |
| Son. . . . . | 1 k. 500 | 1 k. 500 | 3 — |

| | |
|---|---|
| Pulpes . . . . . | à volonté |
| Aliment complet. . | 3 kilos, puis 6 kilos |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pulpes. . . . . | 35 kilos | Pulpes. . . . . | à volonté |
| Paille hachée. . | 2 — | Tourteau de lin | 1 kilo |
| Foin. . . . . | 2 — | Sucre dénaturé. | 1 k. 500 |
| Maïs moulu. . . . | 3 — | | |
| Tourteau de lin. | 2 — | | |
| Sucre . . . . . | 1 — | | |

| | | |
|---|---|---|
| Matin. . | 1 manne de pulpes. | 2 kilos |
| | Tourteau de lin. . . | 1 — |
| Midi . . | Tourteau de lin. . . | 1 — |
| Soir. . . | 1 manne de pulpes. | |
| | Sucre dénaturé. . . . | 2 à 3 kilos |

Vers le milieu de l'engraissement, on donne 2 kilos de seigle moulu par tête et par jour.

| | |
|---|---|
| Foin . . . . . | 10 kilos |
| Betteraves. . . . . | 45 — |
| Menues pailles. . . . . | 4 — |
| Farine d'orge . . . . . | 2 — |
| Sucre dénaturé . . . . . | 4 — |

VACHES LAITIÈRES.

| *600 kilos.* | | *500 kilos.* | |
|---|---|---|---|
| Foin de trèfle. . | 3 kilos | Foin. . . . . | 3 kilos |
| Pulpe de betteraves | 40 — | Betteraves . . . | 30 — |
| Paille d'avoine . | 5 — | Paille . . . . . | 5 — |
| Tourteau de coton | 1 — | Tourteau de coton | 1 — |
| Mélasse . . . . | 2 — | Mélasse . . . . | 2 — |

| | |
|---|---|
| Paille de blé ou balles. . . . . | 6 kilos |
| Paille d'orge . . . . . | 4 — |
| Foin de luzerne . . . . . | 2 — |
| Pulpe. . . . . | 25 — |
| Mélasse. . . . . | 1 k. 250 |
| Son. . . . . | 1 kilo |
| Farine de coton . . . . . | 1 k. 250 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Betteraves . . . | 30 kilos | Betteraves ou pulpe | 30 kilos |
| Foin de trèfle. . | 4 — | Fourrages (7 k. 500) | 20 — |
| Son . . . . . | 1 — | Aliment complet | 2 — |
| Pain mélassé. . | 1 — | Tourteau de lin. | 4 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin. . . . . | 16 kilos | Paille. . . | 10 kilos |
| Betteraves . . . | 10 — | Foin . . . | 5 — |
| Sucrerie . . . . | 4 — | Betteraves. | 30 à 40 — |
| | | Farine de coton. | 1 à 2 — |
| | | Son. . . . | 0 à 2 — |
| | | Sucrerie. . | 5 à 6 — |

MOUTONS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pulpe. . . . . | 4 k. 500 | Foin de luzerne. | 8 kilos |
| Tourteau de coton | 0 k. 700 | Paille de blé. . . | 8 — |
| Mélasse. . . . . | 0 k. 400 | Pulpe sèche. . . | 6 — |
| | | Mélasse. . . . . | 4 k. 500 |
| | | Son de blé . . . | 4 k. 500 |
| | | Tourteau de colza | 5 k. 500 |

| | |
|---|---|
| Luzerne . . . . . | 8 kilos |
| Paille et balles. . . . . | 8 — |
| Pulpe sèche . . . . . | 6 — |
| Tourteau de colza. . . . . | 5 k. 500 |
| Son mélassé . . . . . | 9 kilos |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Foin . . . . . | 0 k. 500 | Foin . . . . . | 0 k. 500 |
| Betteraves. . . . | 2 kilos | Betteraves. . . . | 4 kilos |
| Balle . . . . . | 0 k. 200 | Balle . . . . . | 0 k. 400 |
| Tourteau de lin . | 0 k. 200 | Son mélassé. . . | 0 k. 100 |
| Son mélassé. . . | 0 k. 300 | | |

| | |
|---|---|
| Foin. . . . . | 0 k. 500 |
| Betteraves . . . . . | 2 kilos |
| Balles . . . . . | 0 k. 200 |
| Sucre dénaturé. . . . . | 0 k. 100 |

PORCS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pommes de terre cuites . . . . | 5 kilos. | Pommes de terre cuites . . . . | 5 kilos |
| Moutures de seigle et féveroles. . | 2 — | Eaux grasses. . | 10 litres |
| Eaux grasses. . | 10 litres | Pain de mélasse | 0 k. 500 |
| Mélasse . . . . | 0 k. 400 | | |

*Ration de croissance pour porcelets destinés à l'engraissement :*

*Porcelets de 5 mois (50 kilos).*

| | |
|---|---|
| Lait écrémé . . . . . | 5 litres |
| Pommes de terre. . . . . | 2 k. 500 |
| Gros son de blé. . . . . | 0 k. 300 |
| Sucre dénaturé. . . . . | 0 k. 500 |

| *6 mois (65 kilos).* | | *8 mois (90 kilos).* | |
|---|---|---|---|
| Lait écrémé. . . | 5 lit. 500 | Lait écrémé. . . | 9 litres |
| Gros son de blé. | 0 k. 200 | Farine d'orge . . | 1 k. 800 |
| Farine d'orge . . | 0 k. 200 | Pommes de terre | 3 k. 600 |
| Pommes de terre | 3 kilos | Sucre dénaturé . | 0 k. 900 |
| Sucre dénaturé . . | 0 k. 600 | | |

Les porcs précédents étaient destinés à l'engraissement. Voici d'autres rations pour porcs destinés à la reproduction :

*Ration de croissance pour porcs destinés à la reproduction.*

| *5 mois (45 kilos).* | | *6 mois (55 kilos).* | |
|---|---|---|---|
| Lait écrémé. . . | 4 litres | Lait écrémé. . . | 4 litres |
| Pommes de terre | 2 kilos | Pommes de terre | 3 kilos |
| Gros son de blé . | 0 k. 400 | Gros son de blé . | 0 k. 200 |
| Sucre dénaturé . | 0 k. 400 | Sucre dénaturé . | 0 k. 500 |

*8 mois (80 kilos).*

| | |
|---|---|
| Lait écrémé . . . . . | 5 litres |
| Pommes de terre. . . . . | 4 kilos |
| Sucre dénaturé. . . . . | 0 k. 800 |

TRUIES MÈRES.

| *150 kilos.* | | *200 kilos.* | |
|---|---|---|---|
| Lait écrémé. . . | 7 lit. 500 | Lait écrémé . . | 10 litres |
| Pommes de terre | 6 k. 375 | Pommes de terre | 8 k. 500 |
| Sucre dénaturé . | 1 k. 125 | Sucre dénaturé. | 1 k. 500 |

PORCS A L'ENGRAIS.

| *130 kilos.* | | *150 kilos.* | |
|---|---|---|---|
| Lait écrémé. . . | 6 litres | Lait écrémé. . . | 7 litres |
| Farine d'orge . . | 2 kilos | Farine d'orge . . | 2 kilos |
| Pommes de terre | 5 — | Pommes de terre | 8 — |
| Sucre dénaturé . | 1 k. 500 | Sucre dénaturé . | 2 — |

# RAPPORT

SUR LES

# PROGRÈS AGRICOLES

DANS

## LA MOYENNE ET LA PETITE CULTURE

Par M. CROSNIER.

---

MESSIEURS,

Votre Commission des Progrès agricoles, chargée de distribuer les récompenses à la moyenne et petite culture dans l'arrondissement de Rambouillet, s'est réunie les 27 et 30 juin.

Sept candidats se sont présentés, et, parmi eux, quelques-uns lui ont montré des exploitations très intéressantes, qui ont été classées dans l'ordre suivant :

1° M. Jules Hochereau exploite 50 hectares de terres au Val-Saint-Germain ; il est propriétaire de 8 hectares et des bâtiments, le reste est en location.

Son assolement pour cette année est le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Blé . . . . . | 12 | hectares. |
| Avoine. . . . . | 15 | — |
| Betteraves . . . . . | 3 | — |
| Haricots . . . . . | 5 | — |
| Luzerne . . . . . | 6 | — |
| Fourrages verts. . . . . | 5 | — |
| Jachères mortes. . . . . | 4 | — |
| Total. . . . | 50 | hectares. |

Le rendement moyen, depuis quelques années, est de 25 quintaux à l'hectare pour les blés, qui sont du Japhet et du blé chinois; notre candidat, ayant remarqué la supériorité de ces deux sortes de blé, les préfère aux autres.

L'avoine grise de Houdan lui fournit 35 hectolitres à l'hectare, rendement supérieur à celui obtenu avec les variétés qu'il fait en comparaison.

La cour de la ferme, très bien entretenue, est entourée de granges et magasins où M. Hochereau abrite une partie de ses récoltes, une écurie où nous voyons 6 forts chevaux en très bon état. La vacherie abrite 11 vaches et 1 taureau, tous de race normande et de bonnes natures; là, comme ailleurs, la plus grande propreté règne; les lavages et désinfections y sont faits aussi fréquemment que possible. Cette étable étant bien pavée, les purins y coulent et sont recueillis dans une citerne; l'aération y est également bien comprise.

La production du lait, environ 80 litres, est em-

ployée pour faire du beurre, qui, par les soins assidus de Mme Hochereau, est de première qualité et vendu sur les marchés à un prix très rémunérateur.

Deux fois par jour, le lait est passé à l'écrémeuse, ensuite à la baratte. Le beurre ainsi fait est lavé avec une eau claire et fraîche, qui coule à discrétion. Le petit lait est employé à l'élevage et engraissage de veaux et de porcs.

M. Hochereau, se rendant compte de tout ce qu'il fait, obtient de cette façon un rapport maximum du produit de ses vaches.

Le matériel : 1 charrue de pays, 1 brabant, 1 semoir, 1 faucheuse, 1 moissonneuse, 1 rouleau, 1 vibrateur, 1 batteuse mobile, est bien entretenu; du reste, notre candidat, très ingénieux, fait faire les réparations chez lui et apporte souvent quelques modifications.

Vu l'importance de son exploitation et les charrois qu'il fait pour son père, qui est maçon, M. Hochereau occupe deux charretiers.

Le jardin, situé derrière l'habitation, n'a pas manqué d'attirer notre attention par sa bonne tenue.

En dehors du fumier produit à la ferme par ses animaux, notre candidat emploie annuellement environ :

2,500 kilogrammes de superphosphate;

1,500 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque;

1,000 kilogrammes de nitrate de soude.

En plaine, de remarquables récoltes, bien supérieures à celles de la contrée; les blés, réguliers, sont très propres, les avoines surtout tranchent sur celles de ses voisins. Les haricots et betteraves ont été, eux aussi,

faits en temps nécessaire, ainsi que les façons, ce qui en explique la propreté.

Du reste, M. Hochereau ne vous est pas inconnu, car il a obtenu le 2e prix de votre Société en 1902.

En récompense de ce travail et de ces efforts, votre Commission vous propose d'accorder à M. et Mme Hochereau une grande médaille d'or et le prix Dailly de 150 francs.

---

2° M. Lerondeau cultive, aux Garnes, commune de Senlisse, 28 hectares de terres qui sont assolés de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Blé | 5 hect. | 50 |
| Avoine | 6 | 50 |
| Betteraves | 1 | 50 |
| Haricots | 3 | » |
| Seigle | 0 | 50 |
| Fourrages verts | 2 | » |
| Prairies | 9 | » |
| Total | 28 hectares. | |

M. Lerondeau nous accuse un rendement de 22 quintaux à l'hectare en blé, Japhet et Bordier, et 35 hectolitres en avoine grise de Houdan, variété préférée de notre candidat. Il a également un peu d'avoine blanche de Ligowo, mais il la trouve trop dure et ne l'emploie que cassée pour ses animaux; les haricots Chevrier ont donné, depuis quelques années, 15 quintaux, ce qui nous paraît excellent.

Nous avons constaté la bonne tenue de l'exploitation

et surtout de la vacherie, très bien installée et où sont appliquées toutes les règles de l'hygiène. 12 superbes bêtes de race normande, produisant 90 litres de lait, sont l'occupation constante de Mme Lerondeau.

Une faible partie du lait est vendue 0 fr. 20 dans le pays, l'autre partie est convertie en beurre. Le matériel de la laiterie, très complet, se compose d'une écrémeuse, d'une baratte, une pompe qui donne une abondante eau claire et surtout très fraîche; par ces procédés, on obtient un beurre de choix qui est toujours vendu à bon prix.

Le petit lait est consommé pour l'engraissement de veaux et de porcs, qui sont d'un écoulement facile dans la contrée.

3 chevaux sont employés pour les travaux et les charrois.

En dehors du fumier fait à la ferme par ses animaux, M. Lerondeau répand annuellement sur ses terres 600 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque et 600 kilogrammes de nitrate.

Le matériel, en bon état et complet, est soigneusement rangé : il se compose de 1 brabant, 1 vibrateur, 1 rouleau, 1 croskill, 1 bineuse, 1 batteuse à plan incliné, 1 faucheuse, herse articulée, semoir.

Les récoltes sont très belles; les blés se distinguent des autres par leur régularité et leur force, les avoines témoignent aussi des soins qu'y apporte notre candidat.

M. Lerondeau a, lui aussi, été récompensé par votre Société en 1902, et votre Commission vous propose de lui accorder une grande médaille d'or et 100 francs.

3° M. Georges Petite, à Galluis, exploite 30 hectares de terres appartenant en partie à son beau-père et à son oncle, ainsi que le corps de bâtiment.

Son assolement pour cette année est le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Blé | 7 hect. | » |
| Avoine | 7 | » |
| Seigle | 0 | 50 |
| Luzerne | 5 | » |
| Orge | 0 | 50 |
| Betteraves | 1 | » |
| Pommes de terre | 1 | 50 |
| Fourrages verts | 1 | » |
| Prairie | 6 | 50 |
| Total | 30 hectares. | |

M. Petite nous accuse un rendement moyen de 22 à 24 quintaux de blé à l'hectare, en Japhet et Dattel, et de 35 hectolitres pour l'avoine grise de Houdan.

2 forts chevaux et 6 superbes vaches complètent l'exploitation de notre candidat. 50 litres de lait sont journellement vendus au laitier, à 0 fr. 12 et 0 fr. 14, suivant les saisons.

Une basse-cour bien montée en volailles, ainsi qu'un jardin bien soigné, font honneur à Mme Petite.

Le matériel, aussi complet que possible, est soigneusement rangé sous un hangar. Il se compose de 1 semoir en lignes, 1 râteau, 1 herse articulée, 1 brabant, 1 bineuse Bajac, 1 faucheuse, 1 batteuse à plan incliné, 1 pressoir, 1 grugeoir.

M. Petite répand annuellement 5,000 kilogrammes

de fumier de tourbe sur la moitié de ses prés, ce qui leur fait produire environ 1,000 bottes de foin.

Il ajoute au fumier fabriqué à la ferme 5,000 kilogrammes de superphosphate et 500 kilogrammes de nitrate. . . . . .

Notre candidat a pulvérisé des avoines qu'il croyait perdues par les sanves avec du sulfate de cuivre et du sulfate de fer neige; il préfère l'emploi de ce dernier en le semant à la rosée, car il nécessite moins de frais de main-d'œuvre, et est aussi efficace, ce que nous avons jugé par nous-mêmes. . .

Les récoltes ont belles apparences et nous prouvent que, pour un jeune cultivateur, il apporte tous ses soins à son travail. . . . . .

Nous vous exprimons le désir de voir récompenser M. Petite par une grande médaille d'or et une prime de 70 francs.

---

4° M. Georges Lecœur père, à Limours, cultive depuis trente-cinq ans 23 hectares de terres, très divisées en petites pièces.

L'assolement de cette année se compose ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Blé. . . . . | 6 hect. | » |
| Avoine . . . . . | 5 | » |
| Seigle. . . . . | 0 | 50 |
| Betteraves. . . . . | 0 | 50 |
| Haricots. . . . . | 5 | » |
| *A reporter*. . . . | 17 hect. | » |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*. . . . . | 17 hect. | » |
| Fourrages. . . . . | 3 | 25 |
| Prés . . . . . | 2 | 75 |
| Total. . . . | 23 hectares. | |

M. Lecœur nous accuse un rendement moyen de 24 quintaux pour ses blés et de 35 hectolitres pour ses avoines.

Dans l'écurie, 2 chevaux assez vieux, mais en bon état; dans l'étable, 4 vaches et 2 élèves, dont le lait est vendu dans le pays 0 fr. 25 le litre. Le matériel est au complet et bien entretenu.

Notre candidat nous fait visiter sa culture, qui avait une belle apparence; mais aujourd'hui, c'est presque la ruine pour cet homme laborieux qui a perdu, par la grêle, le fruit de nombreuses années de travail, n'étant pas assuré contre ce fléau.

M. Lecœur fait la sélection de haricots; il a su triompher des difficultés, car il nous en montre plus de cent espèces, et, aidé des bons conseils de M. Rivière, il cherche toujours à améliorer ses rendements.

Pour récompenser cet homme laborieux, votre jury vous propose de lui accorder la médaille de vermeil de la Société des Agriculteurs de France et une prime de 50 francs.

---

5° M. Albert Petit exploite depuis huit ans la ferme des Bouillons, commune de Senlisse, d'une contenance de 50 hectares.

Son assolement est ainsi fait :

| | | |
|---|---|---|
| Betteraves | 2 hect. | » |
| Haricots | 3. | » |
| Pommes de terre | 0 | 50 |
| Fourrage | 4 | » |
| Trèfle, pois | 4 | » |
| Blé | 8 | 50 |
| Avoine | 11 | » |
| Seigle | 1 | 50 |
| Orge | 1 | 50 |
| Prairies | 14 | » |
| Total | 50 hectares. | |

Notre candidat possède 4 chevaux pour l'exécution de son travail. Dans la vacherie, nous voyons 15 belles vaches de différentes natures et 1 taureau normand.

Les prairies étant de qualité médiocre, M. Petit ne fait pas d'élèves : il préfère acheter ses vaches; il essaie d'améliorer ses herbages en y répandant 500 kilogrammes de scories à l'hectare tous les ans.

La moitié du lait, environ 60 litres, est vendue dans la commune de Senlisse; l'autre partie est employée à la fabrication du beurre et à l'engraissement des veaux.

Le matériel, bien soigné, se compose de 1 rouleau, 2 charrues de pays, 1 faucheuse, 1 moissonneuse, 1 semoir en lignes, herse, bineuse.

M. Petit emploie chaque année, en dehors du fumier de la ferme, 700 kilogrammes de nitrate et 700 kilogrammes de superphosphate. La nature du terrain

étant un mauvais sable froid, notre candidat nous déclare qu'il obtient de meilleurs rendements avec le fumier de ferme qu'avec les engrais artificiels, qui passent trop rapidement dans le sous-sol.

Nous vous proposons d'accorder à M. Petit une médaille d'or petit module et une prime de 30 francs.

---

6° — 7° (*ex æquo*) M. Bigot, commune de Maurepas, exploitant 20 hectares de terres, et M. Anatole Baloche, à la Queue-les-Yvelines, exploitant 22 hectares, et étant classés *ex æquo*, votre Commission vous demande le rappel de la médaille de vermeil que vous avez bien voulu leur remettre en 1902.

Votre Commission était composée de MM. Guignard, Eugène Flé, Jules Flé, Sénéchal et Crosnier.

---

# RAPPORT

SUR LES

# RÉCOMPENSES A DÉCERNER

## Aux anciens Serviteurs agricoles

Par M. MAXIME BARBIER.

---

MESSIEURS,

Six ouvriers de culture nous sont recommandés cette année par leurs maîtres pour leurs longs et bons services chez eux. Nous regrettons de n'avoir pas les ressources nécessaires pour leur décerner des récompenses pécuniaires plus importantes, que nous aurions été heureux de joindre à nos médailles et à nos félicitations verbales. Ce sont :

M. Léon Peigné, 65 ans, depuis 47 ans chez M. le maire de Châtignonville : Médaille d'argent et une prime de 20 francs;

M. Henri Marchais, 57 ans, depuis 29 ans chez le même : Médaille d'argent et une prime de 10 francs;

M. Alphonse Maubert, 73 ans, depuis 27 ans chez M. Duvivier, à Saint-Chéron : Médaille d'argent et une prime de 10 francs;

M. Laurent Auffray, 30 ans, depuis 23 ans chez le même : Médaille d'argent et une prime de 10 francs;

M. Joseph Mabille, 45 ans, depuis 22 ans chez le même : Médaille d'argent et une prime de 10 francs;

M. Pierre Beauhaire, depuis 20 ans chez M. Lerebour, à Saint-Cyr-sous-Dourdan : Médaille d'argent et une prime de 10 francs.

# RAPPORT

SUR

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Par M. Gustave BIGAUX.

---

MESSIEURS,

Votre Commission pour la visite des écoles dans l'arrondissement de Rambouillet s'est transportée dans les quatre localités que vous lui aviez désignées.

Si l'on considère l'importance agricole de cet arrondissement, il est permis de déplorer qu'un nombre plus important de candidats n'ait point répondu à votre appel. Il est bien possible que les exigences de notre programme, qui impose l'établissement de champs d'expériences, aient empêché quelques-uns d'entre eux de se présenter à vous. D'ailleurs, parmi ceux que nous avons visités, plusieurs ne possèdent que des jardins ordinaires, et l'une des plus importantes écoles n'a pas le moindre terrain à sa disposition.

La volonté de bien faire est évidente chez ces maîtres dévoués, leurs efforts sont manifestes, et nous exprimons encore une fois le regret de constater l'inertie des municipalités, qui pourraient facilement leur appor-

ter un concours efficace et faire œuvre utile avec une dépense insignifiante.

Il est inutile de rappeler, en effet, les précieux avantages que procure la leçon de choses en matière d'enseignement cultural. Les exemples mis à la portée des enfants et soumis constamment à leurs regards et à leur observation, frappent plus utilement leur esprit et se gravent beaucoup mieux dans leur mémoire que toutes les théories contenues dans les livres.

L'Administration départementale encourage d'ailleurs, par des distributions d'engrais et de semences sélectionnées, les bonnes dispositions des municipalités qui sont assez clairvoyantes pour comprendre l'utilité de cette mesure, qui devrait être généralisée dans toutes les communes.

Parmi les instituteurs dont l'œuvre répond le mieux aux vœux de notre programme, il convient de citer M. Lenoir, qui dirige, à Sonchamp, une école de 50 garçons.

Dans cette très vaste commune, M. Lenoir trouve, avec une population essentiellement agricole de 1,200 habitants, les éléments d'une application judicieuse de son enseignement très pratique; sa méthode consiste particulièrement à faire participer les enfants aux travaux que nécessite l'exercice de sa culture expérimentale. Il procède par roulement : Tel aujourd'hui soigne la basse-cour qui, la semaine suivante, devra contribuer à l'entretien du champ ou du potager, ou bien encore à la taille des arbres fruitiers. La proxi-

mité de son champ d'expériences, attenant à l'école, a permis à M. Lenoir d'organiser ainsi les travaux de ses élèves. Nous n'avons pas été surpris des très bonnes réponses que nous avons obtenues.

Cet instituteur, que nous trouvions déjà en 1899 à Saint-Germain-lès-Arpajon, et en 1905 à la Queue-en-Brie, confirme aujourd'hui toutes les espérances que nous formulions alors. Il possède un musée remarquable, avec 1,200 échantillons de graines, de végétaux divers et de minéralogie.

Nous disions à cette époque, déjà, qu'il avait fondé une société protectrice des animaux et oiseaux utiles, à laquelle il avait su intéresser non seulement les élèves, mais la plupart des personnalités importantes du pays. Cette société, transportée à Sonchamp, compte aujourd'hui 145 membres adhérents. Dans cette contrée, voisine de la vaste forêt de Rambouillet, qui compte d'ailleurs pour 2,000 hectares dans son vaste domaine, les ravages des corbeaux sont très redoutés, et M. Lenoir a pris l'initiative de conjurer ce fléau par des essais de goudronnage des semences qui ont bien réussi.

Avec une ingéniosité remarquable, il a profité des avantages que lui confère son talent de photographe pour reproduire les résultats de ses expériences agricoles. En en fixant ainsi le souvenir parmi ses élèves, auxquels ces épreuves servent de récompenses, il éveille également l'attention intéressée des habitants du pays.

Chargé de la direction de l'Observatoire météorologique régional et correspondant de plusieurs feuilles agricoles, il s'est acquis une notoriété dans le monde

enseignant, tant au point de vue cultural qu'en particulier, à propos de ses connaissances dans l'art sténographique dont il est un des plus fervents praticiens. Bien que ces connaissances spéciales n'aient rien de commun, en principe, avec le sujet qui nous préoccupe, elles n'en font pas moins ressortir les qualités éminentes qui distinguent cet instituteur.

Après vingt-deux années d'exercice professionnel magistralement remplies, et trois candidatures soumises à votre examen, M. Lenoir nous paraît digne d'être récompensé par une médaille d'or.

---

M. Régnier, instituteur au Val-Saint-Germain, également déjà récompensé par notre Société, ne possède pas tous les éléments exigés par notre programme. Il est véritablement déplorable que, dans ce pays de culture, où cet instituteur a dépensé le meilleur de son énergie et de son labeur quotidien au profit de tous, il n'ait pas été possible de doter l'école d'un champ ou tout au moins d'un jardin.

M. Régnier nous a montré une fois encore combien il était attaché aux œuvres agricoles.

Nous avions remarqué en 1902 l'heureuse initiative qu'il avait provoquée, en cette contrée, pour la création d'un syndicat de défense et d'union entre les propriétaires qui avaient à souffrir des dégâts du gibier.

A l'heure actuelle, l'œuvre de ce syndicat s'applique plus particulièrement à l'acquisition d'instruments de culture; il est, en outre, adhérent aux caisses de cré-

dit agricole. M. Régnier, qui est un mutualiste convaincu, a également fondé une société de secours.

Il entretient chez ses anciens élèves le souvenir de ses leçons par des cours d'adultes et des conférences avec projections.

Au point de vue pédagogique, il n'est pas superflu d'insister sur les éloges déjà précédemment décernés à cet instituteur, sur la façon dont ses élèves avaient répondu lors de notre précédent passage. Cependant, sous l'influence d'une chaleur caniculaire et peut-être aussi de cette lassitude qui se révèle fatalement à la fin des études scolaires, mais surtout par le fait que l'enseignement excellent de M. Régnier n'est pas appuyé par la méthode expérimentale, les réponses des élèves ne concordent pas absolument avec la valeur professionnelle de ce maître distingué.

Nous demandons pour M. Régnier, à titre de rappel de médaille d'or, la médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France.

---

M. Roussel, à Senlisse, dirige une classe mixte de 65 élèves, dont la plupart, très jeunes, sont incapables de profiter avantageusement des cours d'agriculture. Votre Commission déplore l'effort énorme auquel est astreint l'instituteur, qui possède dans sa classe un nombre aussi considérable de jeunes enfants, garçons et filles.

Nous avons retrouvé chez notre lauréat de 1902 la même ardeur laborieuse qu'il apportait déjà dans l'en-

seignement de son cours, surtout pratique et expérimental.

Nous avons remarqué des collections bien ordonnées de semences, quelques échantillons divers et des types de récoltes sélectionnées, recueillies dans le champ d'expériences de l'école. Ce champ est très vaste (18 ares), et l'honneur de sa possession revient tout entier à M. Roussel, qui s'en est rendu personnellement acquéreur.

Dans ce champ, bien aménagé, le blé et l'avoine sont cultivés avec un dosage gradué d'engrais azotés ou phosphatés.

Des expériences sont également conduites, par les soins de M. Roussel, dans les champs et les prairies appartenant aux cultivateurs de la localité.

Le jardin-verger est un véritable atelier de greffage, et le nombre des arbres fruitiers et de rosiers d'espèces variées est considérable.

Les élèves mettent à profit l'œuvre de M. Roussel en concourant dans une large part aux multiples travaux imposés par les exigences de sa culture, que l'ingratitude d'un sol très siliceux rend forcément très laborieux durant la saison chaude.

M. Roussel, en effet, a su tirer des livres mis à sa disposition un cours spécial que son initiative a réglé dans l'ordre chronologique des travaux agricoles et qui commence en octobre, avec les semailles.

La plupart des élèves de M. Roussel appartiennent à des familles de travailleurs attachés aux travaux de carrières à grès de la ville de Paris dans la forêt voi-

sine de Senlisse. — La tâche à laquelle s'attache cet instituteur est d'arracher cette jeunesse aux habitudes d'intempérance auxquelles elle est de bonne heure exposée.

C'est ainsi qu'avec l'aide de M. le Maire de cette localité, artiste peintre et dessinateur distingué, il tente, par des cours d'adultes et des conférences, de retenir l'attention de ses jeunes auditeurs. Tous deux se sont partagé la besogne : M. le Maire ayant accepté la tâche honorable du collaborateur, s'est réservé les cours d'histoire, d'hygiène et de dessin; M. Roussel professe l'agriculture.

Ces considérations, jointes aux constatations déjà précédemment faites, ont décidé notre Commission à demander pour M. Roussel une médaille de vermeil.

---

M. Deséchaliers enseigne à 39 élèves dans l'école mixte de Richarville.

Provisoirement, un jardin attenant à l'école sert de champ d'expériences à cet instituteur, qui espère en obtenir un très prochainement.

Nous avons remarqué un petit musée de graines de production locale, de plantes industrielles et de minéraux.

A la méthode Raquet, que pratique M. Deséchaliers, s'adjoint un système de cahiers spéciaux dus à son initiative.

Sa méthode nous a paru favorable au succès de son enseignement.

Les réponses des enfants ont été bonnes, bien que, dans cette petite école, le nombre des enfants susceptibles de suivre les cours supérieurs soit très restreint.

Cette constatation fait honneur à ce maître dévoué, dont nous devons surtout constater les efforts.

Le jardin est bien cultivé, et, au point de vue expérimental, on a cherché à le rendre utile dans la mesure des proportions forcément restreintes de l'emplacement.

En dehors de ses classes ordinaires, M. Deséchaliers a organisé des cours d'adultes qui sont très suivis.

Il se consacre à l'organisation et à l'administration d'une société mutuelle d'assurances contre les accidents du bétail bovin, très nombreux dans cette commune. Cette œuvre de solidarité a donné d'excellents résultats et paraît en voie de prospérité.

Nous avons félicité M. Deséchaliers, et nous vous demandons pour lui une médaille d'argent.

# ÉLEVAGE DE L'ESPÈCE CHEVALINE

## PRODUITS DE LA MONTE 1907

**Magny-en-Vexin :**

| | |
|---|---|
| *Ostrowsky* | 0 |
| *Courageux II* | 5 |
| *Mouton* | 6 |

**Milon-la-Chapelle :**

| | |
|---|---|
| *Ostrowsky* | 1 |
| *Courageux II* | 1 |
| *Mouton* | 8 |

## MONTE DE 1908

**Magny-en-Vexin :**

| | |
|---|---|
| *Ostrowsky* | 8 |
| *Courageux II* | 10 |
| *Mouton* | 14 |

**Milon-la-Chapelle :**

| | |
|---|---|
| *Ostrowsky* | 10 |
| *Courageux II* | 8 |
| *Mouton* | 15 |

## PALMARÈS

### Région de Magny-en-Vexin.

*(L'examen des poulains a été fait le 25 juin 1908, par MM. Georges Dethan et Robert Guesnier.)*

POULAINS DE LAIT

M. Hazard, au Fayel, commune de Saint-Clair-sur-Epte. Un poulain noir, par *Mouton*, né le 6 mars 1908. — Médaille d'or petit module et prime de 80 francs.

M. Pinard, à Fontenay-Saint-Père. Une pouliche rouanne, par *Courageux II*, née le 22 février 1908. — Médaille de vermeil.

M. Ernest Couturier, à Omerville. Une pouliche alezane, par *Courageux II*, née le 10 mars 1908. — Médaille d'argent.

M. Boué, à Amiel, commune d'Omerville. Un poulain alezan, par *Courageux II*, né le 15 mars 1908. — Médaille d'argent.

POULAINS D'UN AN

M. Macron, à Charmont. Une pouliche rouanne, par *Mouton*, née le 20 mars 1907. — Médaille d'or grand module et 35 francs.

M. Secache, à Omerville. Un poulain bai (nommé *Tambour*), par *Mouton*, né le 27 mars 1907. — Médaille de vermeil et 35 francs.

M. Hamot, à Vigny. Un poulain alezan (*Clairon*), par *Ostrowsky*, né le 10 avril 1907. — Médaille d'argent.

M. Hazard, au Fayel, commune de Saint-Clair-sur-Epte. Une pouliche alezane (*Argentine*), par *Mouton*, née le 14 mars 1907. — Médaille d'argent.

M. Hamot, à Vigny. Un poulain bai (*Tambour*), par *Ostrowsky*, né le 12 mars 1907. — Médaille d'argent.

M. Boué, à Amiel, commune d'Omerville. Une pouliche bai clair, par *Ostrowsky*, née le 18 mars 1907. — Médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France.

### POULAINS DE DEUX ANS

M. Henri Cochin, à Arthieul. Un poulain gris fer, par *Mouton*, né le 16 avril 1906. — Médaille d'or petit module.

M. Hazard, au Fayel, commune de Saint-Clair-sur-Epte. Une pouliche grise (*Olympia*), par *Mouton*, née le 4 avril 1906. — Médaille d'argent.

### POULAIN DE TROIS ANS

M. Jules Secache, à Omerville. Un poulain noir (*Faraud*), par *Mouton*, né le 3 février 1905. — Médaille d'argent.

---

**Région de Milon-la-Chapelle.**

(*L'examen a été fait le 28 juin, par MM. Raymond d'Abzac, Cappon et Thévenin.*)

### POULAINS DE LAIT

Mme Husson, au Mesnil-Saint-Denis. Poulain de 2 mois, par *Mouton*. — Médaille d'or petit module.

M. Girard, à Thiverval. Pouliche de 6 semaines, par *Mouton*. — Médaille d'argent et prime de 30 francs.

M. Landreaux, à Lévy-Saint-Nom. Pouliche de 1 mois, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

M. Pavard, à Dourdan. Poulain de 3 semaines, par *Mouton*. — Médaille d'argent et prime de 20 francs.

Mme Husson, au Mesnil. Pouliche de 6 semaines, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

M. Meunier, à la Grange-Saint-Clair, par Limours. Pouliche de 15 jours, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

M. Blé, à Saint-Laurent, Chevreuse. Pouliche de 11 jours, par *Mouton*. — Médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France et prime de 20 francs.

## POULAINS DE UN A DEUX ANS

M. Frichot, à Rhodon, Saint-Rémy-les-Chevreuse. Pouliche baie de 14 mois, par *Mouton*. — Médaille d'or petit module et prime de 40 francs.

M. Bignault, à Bazoches. Pouliche baie de 1 an, par *Mouton*. — Médaille de vermeil et prime de 20 francs.

M. Landreaux, à Lévy-Saint-Nom. Poulain bai de 1 an, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

M. Julien Henry, à la Celle-les-Bordes. Pouliche gris fer de 1 an, par *Mouton*. — Médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. Meunier, déjà nommé. Poulain gris pommelé de 1 an, par *Mouton*. — Médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. Pavard, à Dourdan. Pouliche aubère de 1 an, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

## POULAINS DE DEUX ANS

M. Landreaux, à Lévy-Saint-Nom. Poulain noir de 2 ans, par *Mouton*. — Médaille d'or grand module.

M. Henry fils, à la Celle-les-Bordes. Pouliche gris fer de 2 ans, par *Lolliérou*. — Médaille de vermeil et prime de 30 francs.

M. Julien Henry, à la Celle-les-Bordes. Pouliche gris fer de 2 ans, par *Mouton*. — Médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. Jourdain, à Gif. Pouliche baie de 2 ans, par *Ostrowsky*. — Médaille d'argent.

M. Girard, déjà nommé. Poulain gris fer de 2 ans, par *Mouton*. — Médaille d'argent.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DES

# PRIX RICHARD DE JOUVANCE

**En faveur des deux premiers Elèves**

DU

# COURS MUNICIPAL DE GÉOMÉTRIE

**(1907-1908)**

---

MESSIEURS,

La mort a empêché notre regretté collègue, M. Eugène Lefebvre, de vous faire son rapport sur l'attribution des prix fondés par M. Richard de Jouvance, en faveur des deux premiers élèves du Cours municipal de Géométrie. Voici les notes qu'il avait arrêtées avec M. Dubois, le distingué professeur de ce cours : il a eu lieu les lundis et jeudis, de 7 h. 1/2 à 9 heures du soir, du 7 novembre 1907 à la fin de mars 1908.

Ont été inscrits : civils, 34; militaires, 99; total : 133 élèves.

Au point de vue professionnel :

| | |
|---|---|
| Ouvriers du bâtiment . . . . . | 45 |
| Commis d'architectes, d'entrepreneurs, géomètres, dessinateurs . | 27 |
| Employés. . . . . | 16 |
| Etudiants et divers. . . . . | 45 |
| Total. . . . . | 133 |

Les deux élèves classés les premiers paraissent avoir un mérite égal, de sorte que les prix seraient décernés *ex æquo* ainsi qu'il suit :

M. Albert Biauche, dessinateur, sapeur au 5e régiment du génie, et M. Charles Girard, mécanicien, musicien de l'Ecole d'artillerie.

Recevraient, en outre, chacun une médaille d'argent : M. Achille Grosklauss, étudiant, rue Saint-Honoré, 41 *bis*, et M. Julien Mugnier, étudiant, passage Saint-Louis, 4, à Versailles.

Nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver ces propositions.

MM. Biauche et Girard recevront, suivant leur demande : le premier, cinq ouvrages scientifiques et un calibre à coulisses de précision; le second, un phonographe Pathé.

---

La Société a décerné une médaille d'argent à M. Alain de Malglaive, classé premier du Cours préparatoire à l'Institut agronomique; une médaille d'argent à M. Maurice Chicandard, et une médaille d'argent à M. Emile Schlesser, classés *ex æquo* au Cours d'histoire

naturelle de la classe de philosophie (Lycée de Versailles).

Elle a accordé, en outre, deux médailles d'argent à la Commission départementale de météorologie, pour être attribuées à ses meilleurs observateurs.

# RAPPORT

DE LA

## Commission administrative de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise

SUR LES

# COMPTES DU TRÉSORIER

POUR L'EXERCICE 1907

Par M. MARQUIS.

---

MESSIEURS,

La Commission administrative de votre Société a procédé à l'examen et à la vérification des comptes de l'exercice 1907, qui lui ont été soumis par M. le Trésorier.

Elle a vu et comparé toutes les écritures et les a trouvées en parfaite concordance avec les pièces comptables.

Les recettes ordinaires ont été de 9,424 fr. 33;

Et celles extraordinaires de 546 francs.

Les dépenses se sont élevées à 9,099 fr. 45, chiffre inférieur de 595 fr. 90 à celui des prévisions budgétaires.

Cela tient, notamment, à ce que le prix Lamayran, de 400 francs, n'a pas été décerné.

La balance des recettes et des dépenses a donné un excédent de recettes de. . . . . 870 fr. 88

A quoi il y a lieu d'ajouter le reliquat libre au 1er janvier 1907, de. . . . . 4.290 54

Ce qui a porté l'avoir en caisse, au 1er janvier 1908, à . . . . . 5.161 fr. 42

Cette somme a été ainsi représentée :

Déposé en compte courant au Mont-de-Piété de Versailles, 4,270 fr. 76;

Et numéraire en caisse, 890 fr. 66.

L'avoir en portefeuille se composait des valeurs suivantes, immatriculées toutes au nom de la Société :

1,624 francs de Rente française 3 °/₀;

11 obligations du Chemin de fer de l'Est (legs Dailly);

Et 9 obligations du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (legs Richard de Jouvance).

De l'examen et de la vérification du compte matières, il est résulté que la Société possédait, au 31 décembre 1907, savoir :

En jetons : 352 argent et 176 bronze;

Et en médailles : 43 or, dont 18 grand module et 25 petit module; 6 vermeil; 102 argent, dont 101 grand module, 1 petit module, et 2 bronze.

En conséquence de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Messieurs, de vouloir bien approuver purement et simplement les comptes de l'exercice 1907, et nous pensons que M. Ottenheim, votre excellent Trésorier, a droit à toute votre gratitude pour son dévouement aux intérêts financiers de la Société.

# PROGRAMME

DU

# PRIX LAMAYRAN

A DÉCERNER

## PAR LA SOCIÉTÉ

(Section des Arts, Industries et Sciences agricoles)

EN 1909

---

Un concours est ouvert par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise sur la question suivante :

**De la culture des arbres fruitiers comme produits accessoires dans la ferme : Verger, Fruits à boisson, de marché, de luxe, de conserve.**

Le prix proposé, provenant du legs fait à la Société par le docteur Lamayran, consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 200 francs.

Ce prix sera décerné dans la séance solennelle de la Société, d'octobre 1909.

Les mémoires devront être déposés chez le Secrétaire général de la Société, rue des Réservoirs, n° 2, à Versailles, avant le *1er février 1909*.

Les mémoires déposés ne contiendront aucun nom d'auteur, mais simplement une devise ou épigraphe

qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces mémoires seront placés sous une autre enveloppe cachetée portant pour suscription :

*Mémoire pour concourir au prix Lamayran, à décerner par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise en 1909.*

Le pli cacheté joint au mémoire ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité le prix ou une mention honorable.

Les mémoires récompensés resteront la propriété de la Société, qui en fera la publication, si elle le juge utile. Ils ne seront pas rendus, mais les auteurs seront autorisés, sur leur demande, à en faire prendre copie.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun mémoire digne d'être couronné, elle se réserve le droit d'accorder des médailles d'encouragement et des mentions honorables.

*Nota.* — MM. les Concurrents sont priés de n'écrire que sur le recto de chaque page.

# DU CHOIX DES BOVINS A ENGRAISSER

**Par M. P. DECHAMBRE**

Professeur de Zootechnie à l'Ecole nationale d'Agriculture de Grignon
Membre correspondant de la Société.

---

MESSIEURS,

Les bêtes bovines ont pour fin commune l'abattoir, où elles se rendent après avoir parcouru une carrière parfois très brève, d'autres fois démesurément longue. Le choix que nous devons faire des animaux à engraisser va donc s'exercer sur des catégories diverses d'individus qui auront leurs qualités propres, leurs aptitudes, leurs besoins, leurs rendements particuliers.

Hormis les veaux de lait, dont la préparation constitue une opération d'un caractère tout différent, les groupes de bovins sur lesquels va porter le choix de l'engraisseur sont des bœufs de race spécialisée, des taureaux précoces et des individus réformés après des services antérieurs d'une durée variable.

*Bœufs précoces.* — Les bœufs précoces appartiennent à des races perfectionnées uniquement en vue de la boucherie, telles que la durham, la charolaise-nivernaise, la limousine. Ces individus sont soumis, depuis leur naissance, à un régime régulier et intensif; l'éleveur les « force » exactement comme l'horticulteur force les légumes qu'il veut vendre en primeurs.

On arrive ainsi à sacrifier, vers deux ans ou deux ans et demi, des animaux ayant atteint le poids des adultes et dont le développement est presque entièrement terminé.

Suivant leur provenance et le régime auquel ils ont été soumis, ces bœufs fournissent une viande de qualité variable. Les limousins et les charolais sont plus fins que les durhams-manceaux, métis anglo-français que nous voyons sur nos marchés plus souvent que les durhams purs. Nos jeunes bœufs blonds ou blancs ont une conformation si régulière et si bien adaptée aux exigences de leur destination, que les bouchers n'y rencontrent qu'une faible proportion de morceaux de « basse », c'est-à-dire de dernière catégorie. Ceci, venant s'ajouter à leur embonpoint bien conduit et jamais excessif, explique la faveur dont ils jouissent tour à tour, suivant la saison, sur les préaux du marché de la Villette.

*Taureaux précoces.* — Il arrive que l'on juge inutile de pratiquer l'émasculation sur les taureaux que l'on destine à la boucherie. On laisse sommeiller la fonction génitale, car on ne se sert jamais de ces jeunes mâles pour la multiplication ; mais on poursuit un autre but que d'économiser les frais, d'ailleurs peu considérables, d'une opération bénigne. Le docteur Pagès a si excellemment développé les raisons de cette pratique zootechnique, que nous lui empruntons textuellement l'exposé des conditions dans lesquelles se présente aujourd'hui la consommation de la viande de taureau.

« Nous assistons en ce moment, dans l'élevage des bovins de boucherie, à une petite révolution dont quelques praticiens avisés seuls s'aperçoivent : le *bœuf* continue à fournir la viande de premier choix, mais il a dans le *taureau* un concurrent redoutable pour la fourniture de la grosse viande... La preuve indiscutable de l'ascension graduelle de ce dernier type est celle-ci : il y a vingt ans, on trouvait à peine une centaine de taureaux sur le marché de la Villette; aujourd'hui, on en trouve 250 à 300, et le nombre augmente tous les jours.

« Tous ceux qui fréquentent la criée des viandes de Paris ont pu constater l'ascension rapide, en quantité et en qualité, de la viande de taureau; elle a parfois, maintenant, la couverture et le persillé de la viande de première qualité. Il faut être bien expert pour distinguer certains aloyaux de taureau des meilleurs aloyaux de bœuf; le coup d'œil ne suffit plus, on doit faire appel au tact; c'est en promenant le doigt sur la coupe de la viande que les bouchers en apprécient le ruf. (Villain.) Malgré tout, cette belle viande est plus dure à la mâche et moins savoureuse que celle du bœuf.

« C'est pour avoir l'infiltration graisseuse et la tendreté que l'on sacrifie les taureaux relativement jeunes et qu'on les nourrit abondamment à l'étable pendant les derniers mois. On assure même que certains éleveurs, très peu partisans du durham dans la production du bœuf, n'hésitent pas à l'employer dans celle du *taureau de boucherie.*

« Par tous ces moyens, on obtient en trois ans des

taureaux pesant 700 à 800 kilogrammes et fournissant 400 à 500 kilogrammes de viande nette.

« Et cette viande, en cuisant dans l'eau, ne diminue pas de volume, tandis que celle d'un bœuf gras fond plus ou moins. C'est ce qui explique pourquoi certains bouchers des quartiers ouvriers de Paris vendent plus facilement et à un prix plus élevé la viande de taureau de troisième qualité que celle de bœuf de deuxième.

« Qu'on ne s'y trompe pas : l'avenir est au taureau; ce sera un jour le grand aliment des travailleurs (1). »

### Animaux réformés.

C'est dans la série des animaux réformés après avoir rempli pendant plus ou moins longtemps leur fonction d'animaux de rente que l'engraisseur peut exercer le plus librement son choix.

Taureaux réformés, vaches de races non laitières, génisses stériles ou mauvaises laitières, vaches taries, bouvillons mal conformés, bœufs de travail de races diverses, telles sont les catégories où l'on peut prendre des animaux à viande. Nous allons indiquer rapidement les particularités de chacune d'elles.

Le cas des *taureaux réformés* diffère peu de celui des taureaux précoces. Cependant, ces animaux, livrés à la boucherie plus tard que leurs congénères, donnent une viande de qualité très variable. Il faut dire toutefois que des progrès sensibles ont été réalisés ici. Le

(1) Docteur Pagès. — *Les Méthodes pratiques en Zootechnie.* — Carré et Naud, 1898.

taureau était jadis peu prisé par suite de son engraissement difficile, de sa mauvaise conformation, de sa viande dure au grain grossier, de sa graisse de couverture mal répartie et du peu d'abondance de son persillé. Aujourd'hui, on livre à la boucherie des taureaux dont la préparation a été assez soignée pour aboutir à une viande de bonne seconde catégorie.

La *vache* a été longtemps dédaignée, et certains consommateurs ne mangent encore sa viande qu'avec répugnance. Cette réserve est, certes, motivée lorsque les vaches sont très vieilles et incapables de réparer les pertes organiques qu'une longue suite de gestations et de lactations leur a imposées. Mais, en réalité, cette exception laissée de côté, la viande de vache est bonne; celle de génisse vaut au moins celle de bœuf. Le grain de viande est plus fin; la graisse de couverture s'accumule aux reins et aux côtes, peu aux cuisses.

La vache s'engraisse facilement, surtout quand elle est fécondée ou castrée. En plaine, dans des herbages de deuxième qualité, on engraisse une vache là où on ne pourrait préparer un bœuf plus lourd.

Les *vaches de races non laitières* ont généralement contre elles un âge avancé. Leurs qualités sont celles de leur race, et nous ne saurions comparer des vaches charolaises ou limousines réformées avec des vaches des régions montagneuses et pauvres. Bien que l'âge avancé soit préjudiciable à la rapidité de l'engraissement, on ne peut non plus se prononcer d'une manière catégorique, car l'éleveur hésite à réformer prématuré-

ment une bête dont la descendance est remarquable par ses aptitudes, sa conformation, etc.

Nous affirmerons, toutefois, que les vaches gagneraient, en thèse générale, à être réformées moins tard. On les vendrait un peu plus cher aux engraisseurs, ceux-ci obtiendraient une mise au point plus rapide et par conséquent moins onéreuse.

*Génisses stériles ou mauvaises laitières.* — La production de jeunes bêtes en vue de l'industrie laitière laisse un certain déchet dont tirent avantageusement parti les engraisseurs. Il y a là, en effet, des matériaux tout à fait appropriés à une exploitation intéressante, par le bénéfice de l'engraissement et de l'accroissement associés en une combinaison recommandable au plus haut point dès que le praticien dispose de la quantité d'aliments nécessaire à la double élaboration de la graisse et des tissus.

*Vaches réformées.* — Dans les centres d'exploitation de la vache laitière, certains fermiers se spécialisent dans l'engraissement des vaches réformées. Nous avons parcouru en Normandie, dans le Bessin, si renommé pour sa production laitière et beurrière, des herbages réservés aux vaches destinées à la boucherie : vaches arrivées au terme de leur période productive, vaches restées infécondes et taries, vaches atteintes de mammites chroniques ou victimes d'accidents de parturition, formaient le fond de cette population herbagère. Il en est de même dans d'autres centres de grande production laitière. L'achat de ces bêtes devient une opération avantageuse lorsque la réforme n'est pas

trop tardive ni motivée par des accidents ou des lésions graves.

**Animaux de travail.**

Les invalides du travail forment le contingent le plus important, dans lequel une division systématique montre deux groupes d'inégal intérêt et de qualité différente :

Les *bouvillons mal conformés* et inaptes au joug rentrent dans le cas des génisses non laitières et donnent une bonne viande dès qu'ils atteignent deux ans à deux ans et demi. Ils sont moins avancés dans leur développement que les bœufs précoces, mais leur chair est généralement appréciée.

Les *bœufs de travail réformés* fournissent la majeure partie des animaux d'engraissement; c'est chez eux que nous sommes le plus à l'aise pour procéder à la sélection que nous nous proposons de faire chez les animaux de bouche. Race, individualité, taille, âge, etc., toutes les circonstances qui influent sur la qualité de la viande et sur la rapidité de la préparation se trouvent réunies ici et concourent à exercer la sagacité du praticien. Mais il n'est pas toujours possible de faire son choix au gré de ses désirs, surtout quand on engraisse des animaux auparavant utilisés pour une autre fin et en particulier quand on engraisse après avoir exploité pour le travail. Nous devons donc nous placer, pour ce qui va suivre, dans la situation d'un agriculteur qui ne fait que de l'engraissement.

Cet agriculteur se déterminera d'après la *race* et les *caractères individuels*.

### Choix de la race.

Malgré tout ce que l'on sait des qualités de telles ou telles races et de la prédilection que le propriétaire pourrait avoir, *a priori*, pour l'une ou l'autre d'entre elles, la décision est finalement imposée par des considérations pratiques et économiques très particulières :

L'engraisseur prendra la race qu'il trouve le plus commodément et avec le moins de frais généraux aux foires les plus voisines, sur celles qui, étant le mieux achalandées, lui offriront un choix avantageux ; la race qui jouit, lors de la vente, d'un débouché certain et régulier ; celle qui satisfait aux demandes des bouchers avec lesquels il est en relations d'affaires, etc., etc.

Cependant, toutes choses étant égales de ce côté, il est bien assuré que les races spécialisées offriront le plus de garanties : précocité, bonne conformation, engraissement rapide, vente certaine sont des arguments qui déposent en leur faveur et motivent leur succès. Ce sont, en somme, des races qui solutionnent le mieux le problème posé : fournir la meilleure quantité de viande dans le plus bref délai.

Les variations dans le prix d'achat des animaux maigres peuvent déterminer l'engraisseur en faveur d'autres races. Il y aura, en effet, indication de prendre un bétail moins prisé, s'il est tombé à très bon marché.

Le fait s'est produit en 1906, pour la race de Salers. La sécheresse avait occasionné en Auvergne une telle

disette fourragère qu'un Salers pouvait être acheté pour 70 francs. Tous ceux qui, à l'époque, disposaient de ressources alimentaires suffisantes avaient tout avantage à faire cette spéculation.

Les *grandes* et les *petites* races présentent des avantages et des inconvénients qui pourraient permettre d'examiner l'influence des variations de format sur l'aptitude à la production de la viande.

D'après Yvart, les grandes races offrent des avantages marqués. Elles consomment moins et, après abatage, laissent moins de déchets. La différence de rationnement est assez sensible. Les calculs basés sur la relation physiologique des surfaces et des masses montrent que deux animaux de 500 kilogrammes consomment plus qu'un animal de 1,000 kilogrammes. Il est moins économique de nourrir de petites bêtes que des grosses; le fait est prodigieusement grossi quand on compare la quantité de foin nécessaire à l'entretien d'un gros bœuf charolais à celle que consomme le même poids vif en lapins.

Il est vrai, d'autre part, que les petites races sont plus faciles à engraisser, parce que plus fines et plus « tendres », et que les bouchers leur accordent la préférence pendant la saison chaude, car ils aiment mieux abattre successivement trois ou quatre petits bœufs que deux gros, afin de risquer moins de viande sur leur étal, dans une période où elle se conserve mal.

Le choix de la race ne peut donc pas s'imposer d'une façon absolue. Il dépend aussi du mode d'engraissement que l'on se propose de suivre :

L'engraissement à l'étable sera plus profitable avec des races lourdes;

Sur les herbages de qualité inférieure, on mettra des petites races;

Il sera préférable de charger les bons herbages en gros bœufs.

Il reste la question de *provenance*; cela a beaucoup d'intérêt, et nous allons dire rapidement comment ce facteur agit sur le choix du bétail.

Les bœufs que l'on se propose d'acheter viennent d'un bon ou d'un mauvais pays. Peut-on donner une bonne nourriture? On prendra les premiers; dans le cas contraire, on ira vers les seconds, moins exigeants, cela va de soi.

Les bœufs proviennent d'une contrée herbagère ou bien ont l'habitude de la stabulation. Autant que possible, on arrêtera son choix sur ceux qui, par leurs antécédents, sont déjà adaptés à la situation dans laquelle ils vont être placés : Suivant qu'ils viennent de l'herbage ou de l'étable, les animaux ne se comportent pas de même au début du régime d'engraissement. Durant les premiers jours de leur mise à l'herbe, les animaux d'étable se « vident »; leur cas est identique à celui des chevaux au vert, chez lesquels les bons effets de ce régime nouveau ne se font sentir qu'après deux ou trois semaines.

### Caractères individuels.

Que la race soit spécialisée ou mixte, que l'animal provienne d'un bon pays ou d'une contrée pauvre,

qu'il paraisse remplir toutes les conditions d'ordre général exigées jusqu'ici, il ne donnera rien de bon chez son engraisseur, si son individualité ne comporte pas un ensemble de qualités se référant à son âge, à son état de santé, à sa conformation, à son aptitude à prendre la graisse.

*Age.* — L'âge des animaux n'est pas sans importance sur les résultats de l'engraissement.

Les animaux jeunes sont en plein développement et donnent une bonne augmentation de poids en raison de la superposition des dépôts de graisse et de l'accroissement normal. Leur chair est tendre, mais elle manque de fermeté et de saveur. Elle n'est pas, non plus, persillée au même degré que celle de l'adulte; car les jeunes suralimentés font de la graisse de couverture plutôt que de la graisse intermusculaire.

Lorsque les bœufs ont été utilisés longtemps à des travaux pénibles ou que les vaches ont fourni de multiples lactations, les muscles sont difficilement envahis par les dépôts de graisse; la chair reste dure et sèche précisément parce que le tissu conjonctif intramusculaire n'est pas modifié par la transformation adipeuse. C'est pourquoi, avec de pareilles bêtes, l'engraissement ne donne pas de résultats parfaits; la viande reste de qualité secondaire.

Les meilleurs effets sont obtenus avec des bêtes bovines qui sont sur le point de terminer leur croissance ou l'ont achevée depuis peu de temps et qui n'ont pas été astreintes à des travaux pénibles ou à une lactation intensive.

Entre trois et huit ans, on décidera quel sera, au point de vue économique, l'âge le plus convenable, en tenant compte des conditions dans lesquelles on opère et des exigences de la production d'une bonne viande.

Les Anglais et les Hollandais, qui livrent vers trois ans à la boucherie leurs bœufs de races précoces, sont généralement d'avis que la viande d'un bœuf qui a travaillé n'est pas aussi bonne que celle d'animaux élevés sans travail et engraissés rapidement.

Il y a, en cette matière, comme sur bien d'autres points de la zootechnie, une juste mesure à observer, un optimum à réaliser, c'est-à-dire une situation moyenne en deçà comme au delà de laquelle on n'obtient pas le maximum de rendement ou de qualité. Colin assure que la chair musculaire des animaux qui ont modérément travaillé est plus colorée et plus savoureuse que celle des bêtes ayant constamment séjourné dans les étables. Nous pouvons admettre que l'animal qui a été ménagé pendant une courte carrière de moteur reste parfaitement apte à recevoir un engraissement complet.

*État de santé.* — Le sujet à engraisser doit être en bonne santé. Cela se reconnaît à son œil limpide, au regard vif et gai, à son mufle humide, à ses cornes chaudes, à sa peau souple et mobile, à son poil brillant. La respiration calme et régulière, l'absence de toux et de jetage, la sensibilité modérée de la colonne vertébrale au pincement, la consistance normale des excréments, etc., sont des signes qu'il faut rechercher avec soin.

Mufle sec, toux rare ou fréquente, sensibilité exagérée de la région dorso-lombaire, arrêt de la rumination, excréments très mous ou bien durs et noirâtres, cornes froides, maigreur exagérée, peau dure, sèche, collée sur les côtes, poil terne et rude, etc., indiquent une santé débile, un état maladif chronique, ou sont les conséquences d'une mauvaise hygiène et d'une alimentation défectueuse.

Les maladies qu'il faut chercher à discerner afin de ne pas les laisser pénétrer dans son étable sont, entre autres : la tuberculose, l'anémie, l'hématurie, la diarrhée chronique, l'actinomycose.....

Il n'existe plus, dans notre législation, de vices rédhibitoires pour les bêtes bovines. L'acheteur n'a recours contre son vendeur que dans le cas de maladie contagieuse, après avoir fait la preuve que celle-ci était antérieure à la vente. Cela est surtout intéressant en matière de tuberculose, pour laquelle est imparti un délai de trente jours.

Nous ne voulons pas empiéter sur le domaine de nos amis et collègues vétérinaires en exposant les symptômes des maladies qui viennent d'être énumérées; cela serait d'ailleurs beaucoup trop long et sans intérêt immédiat.

La maigreur exagérée, la toux, l'œil enfoncé, le mauvais état de la peau et du poil, la pâleur des muqueuses en sont les signes à peu près constants.

Certains engraisseurs accordent quelque attention à des remarques que je signale brièvement :

Ils ne prennent jamais de bœufs « verds », c'est-

à-dire mal bistournés, — ni de bœufs qui « bouttent », jeunes bœufs qui remplacent leurs dents.

La bonne santé va généralement de pair avec un excellent appétit; c'est là une coïncidence intéressante qui permet une suralimentation efficace.

### Etat d'embonpoint.

Les bœufs et les vaches doivent aussi ne pas avoir été épuisés de fatigue par le travail, quand même il n'y aurait pas chez eux d'état maladif bien prononcé. Les animaux maigres sont payés un prix moindre que les animaux en chair ou en état, mais cette considération du prix d'achat ne peut pas être, dans tous les cas, une raison déterminante.

Le succès de l'engraissement est, en effet, d'autant plus douteux et plus lointain que le sujet est dans un état de maigreur plus grand. Il est possible de tenir en condition des bœufs de travail de manière à économiser la dépense nécessaire pour amener à cette phase intermédiaire entre le gras et le maigre des animaux très maigres. Et l'on sait fort bien que ces derniers pourront ne pas sortir de cet état moyen auquel on les aura péniblement conduits.

Je pense donc que l'on ne doit choisir pour l'engraissement aucun animal très maigre, quand même cette maigreur ne reconnaîtrait pas une cause pathologique; et je voudrais ajouter : quand même le prix d'achat serait aussi bas que possible.

### Conformation.

Les formes classiques de l'animal de boucherie aboutissent à un ensemble harmonique dans lequel dominent l'ampleur et le développement du corps, la finesse des extrémités.

Tout animal au tronc large et épais, aux membres courts, aux extrémités réduites, est, quelle que soit son espèce, bâti en producteur de viande. C'est là une des conséquences les plus remarquables de l'adaptation convergente chez les animaux domestiques.

Examinons notre individu en détail; nous lui trouverons la tête fine, — avec la bouche grande et les lèvres fortes, indice de voracité, — les cornes peu volumineuses, l'œil clair, l'encolure courte avec peu de fanon, la poitrine haute, profonde, épaisse entre les deux palerons, sans dépression en arrière des coudes, large en avant, sans que les épaules paraissent détachées du corps, les côtes arquées, arrondies, longues, écartées, donnant au tronc la forme cylindrique si recherchée dans les charolais et les limousins, ou cet aspect parallélépipédique caractéristique des durhams. Un ventre modérément développé, un rein râblé et bien couvert de muscles, une croupe longue, ample, charnue et horizontale, une cuisse descendue et renflée, une fesse peu fendue, bombée, tombant très bas sur une jambe trapue, complètent un ensemble tout à la fois massif et élégant, lourd et fin.

Cette finesse se dénote par la réduction de la tête, des cornes, des onglons, des canons, de la queue. Elle

est à rechercher parce qu'elle marque la prédisposition à prendre la graisse et qu'elle aboutit finalement à une augmentation du rendement en viande nette.

### Aptitude à l'engraissement.

Mais il y a quelque chose qui domine tout ce qui précède, quelque chose de tout à fait important et que nous devons rechercher avec le plus grand soin : c'est l'aptitude à prendre la graisse.

Sans doute, plusieurs qualités vont de pair avec cette dernière, mais elles peuvent ne pas s'y superposer constamment.

Les bouchers préfèrent des bœufs engraissés lentement parce que la viande est plus ferme, la peau plus pesante, la graisse intermusculaire plus abondante. Mais l'engraisseur cherche au contraire à reconnaître les sujets qui portent tous les signes d'un engraissement prompt et facile. Ce bétail, il est vrai, aura un cuir moins lourd, une graisse intérieure moins abondante et une chair qui, à la cuisson, ne donnera pas le même rendement. Mais comme la différence de prix que pourra établir le boucher en faveur du premier ne sera pas très grande, elle ne suffira pas pour compenser le surcroît de nourriture imposé par la plus longue durée de l'opération. Nous restons donc, en définitive, dans les bonnes conditions de la pratique en recherchant les signes de l'engraissement facile et rapide. Qui peut le plus peut le moins, et s'il nous plaît de pousser moins vite notre bœuf, nous lui donnerons des rations un peu moins copieuses; mais je

crois que, tout compte fait, et en raison des suppléments de rations journalières d'entretien que nous nous imposerons ainsi, nous n'obtiendrons pas notre maximum de bénéfice. Les animaux doivent être logiquement exploités jusqu'à la limite de l'aptitude individuelle que nous allons reconnaître grâce à un choix méthodique.

Examinons donc avec attention ce qui, en définitive, agira de la manière la plus efficace sur les résultats de l'opération que nous nous proposons d'engager.

Les renseignements fournis par la peau et ses annexes sont de tout premier ordre.

La *peau* doit être fine, souple, onctueuse et mobile. Lorsqu'elle se détache en larges plis, qu'elle roule facilement entre les doigts en donnant une sensation de douceur et d'onctuosité, elle indique un engraissement aisé et de courte durée. C'est qu'il y a sous ce cuir mobile et élastique un tissu conjonctif lâche et abondant, dans les mailles duquel vont se faire les dépôts adipeux, pour peu que l'alimentation fournisse les matériaux nécessaires. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce caractère.

Les poils fins, luisants et onctueux sont encore un bon signe. Quelques praticiens affirment qu'une légère frisure est préférable à un poil brillant et couché : ce qui se passe avec le limousin, le charolais et quelques durhams corrobore la valeur de cette remarque.

Quant à la couleur de la robe, elle n'est qu'un signe secondaire en relation avec la race et, conséquemment, avec l'aptitude dominante de l'animal. La robe

blanche, les robes claires sont considérées comme les meilleures ; mais il faudrait se garder, ici, d'être exclusif et de généraliser trop vite la valeur de cette indication.

L'aptitude à engraisser est encore en relation avec le *tempérament*, le *caractère* de l'animal. Les dépôts de matériaux de réserve sont d'autant plus abondants que les déperditions sont moindres et plus rares les causes de consommation inutile.

C'est déjà dans ce sens que la castration agit avec le succès que l'on sait. Mais il est bien évident que la supériorité appartiendra sans conteste aux bœufs calmes, placides, de tempérament indolent et lymphatique, indifférents aux manifestations extérieures qui essayent vainement de troubler la quiétude dans laquelle ils se complaisent.

Que de choses à rechercher dans cette bête bovine que nous voulons parfaite pour l'engraissement ! Cela ne veut-il pas dire que le choix en est réellement difficile et que les descriptions les plus minutieuses ne peuvent qu'être complétées par une connaissance parfaite des animaux, de leurs aptitudes, de leur tempérament, de leurs formes — qui ne s'acquiert que par une longue expérience?

# Quelques mots relatifs au mode de culture le plus usité dans l'île de Jersey

Par M. le comte DE GOURCY.

MESSIEURS,

Un simple mot vous renseignera sur la topographie de Jersey, sur son étendue et son importance au point de vue cultural.

La plus vaste des îles de la Manche, elle mesure environ 16 kilomètres de long sur 6 de large (à peu près l'étendue d'un de nos départements français).

Une grande moitié de sa superficie est en culture; l'autre partie se compose, en presque totalité, de collines rocheuses, sortes de falaises absolument abruptes, où la végétation est complètement nulle.

Ce qui semble surprenant, c'est le chiffre de la population, qui n'est que de 65,000 habitants, un peu moins de la moitié de celui de notre plus pauvre département. Par ce fait, le nombre de bras indispensables à la culture étant très insuffisant, il s'ensuit que, chaque année, au moment de la reprise des travaux, les gros cultivateurs font venir bon nombre de Bretons auxquels ils confient les soins à donner au bétail et l'arrachage des différentes légumineuses.

A peu de distance de Saint-Hélier, en se dirigeant vers le nord-est, on se trouve au milieu de pâturages d'une fraîcheur incomparable.

Comme en plein Bocage, on rencontre partout des chemins creux bordés de chênes verts, de hêtres gigantesques et de châtaigniers d'une superbe végétation.

La terre, presque généralement, est noire, légère, profonde ; sorte d'alluvion qui se prête à merveille à la culture intensive qu'on réclame d'elle.

Les fumiers, mélangés avec le varech, le guano et les engrais phosphatés, sont épandus généreusement.

La pomme de terre de primeur est, nous a-t-on dit, d'un grand rapport, mais à une condition : celle d'arriver bonne première sur les marchés. Pour cela faire, elle est plantée dans le courant de janvier ou les premiers jours de février, et, s'il ne survient pas d'intempéries, on peut l'arracher dans la dernière quinzaine d'avril ; puis, passant par plusieurs mains et bien triée, elle est livrée au commerce pour être exportée, en petits tonnelets de 40 kilogrammes environ, soit en Angleterre, soit en Suède, ou même en Allemagne.

Une bonne façon à la terre et, s'il le faut, une addition d'engrais permettent de lui demander un nouvel effort. C'est alors qu'on voit surgir des champs énormes de tomates, légumineuses d'un facile placement et qui, plantées en ligne, fixées à des échalas, donnent un peu l'illusion des vignes qui garnissent les collines du Beaujolais. Dans cet ordre d'idées, un mot en passant sur les innombrables serres à primeurs qu'on rencontre un peu partout à Jersey, où le noir frankenthal et le doré

muscat feraient pâlir, s'ils l'osaient, le beau chasselas de Fontainebleau.

A la porte de Saint-Hélier, on peut visiter la culture d'un riche maraîcher qui a fait construire dernièrement sept serres mesurant chacune 60 mètres de long sur 6 mètres de large. Avec cela, il peut, dès la fin d'août, approvisionner la ville de beaux et bons raisins.

Après cette légère digression, revenons, si vous le voulez bien, Messieurs, à la grande culture. Les betteraves, navets et choux, destinés aux vaches, sont d'une végétation superbe qui prouve en faveur des soins qu'on leur donne.

Les blés de mars et les avoines à grappes, qui succèdent aux pommes de terre, ne sont mûrs que tardivement, mais nous ont paru très réussis.

Les choux cavaliers (outre l'emploi de leurs feuilles qu'on distribue aux vaches) arrivent, ayant atteint toute leur croissance, à mesurer plus de 3 mètres de haut; aussi une industrie utilise-t-elle leurs hampes pour faire des cannes très appréciées pour leur légèreté.

Une circonstance favorable nous a permis, Messieurs, de vous dire un mot d'une des plus belles exploitations de Jersey.

A environ 6 kilomètres de Saint-Hélier, au milieu de la partie la plus fertile, légèrement bocagée, se trouve le beau manoir de John's noble le Brocq, ancien capitaine de vaisseau, ayant fait nombre de fois le tour du monde et parlant facilement plusieurs langues.

Encouragés par son très gracieux accueil, nous nous

sommes hasardés à lui demander quelques renseignements au sujet de la vache jersiaise.

Personne mieux que lui n'était à même de satisfaire notre curiosité, car cela le mettait sur un terrain qui lui est cher, à lui, grand sélectionneur de ces bovidés, ayant, nous a-t-il assuré, remporté en tous pays les plus hautes récompenses. Ce dire se trouve du reste corroboré par le si intéressant rapport présenté, en 1905, à notre Société par notre savant et aimable collègue M. Lezé, sur les expériences faites aux Expositions de Saint-Louis et de Chicago. Après y avoir fait ressortir les merveilleux résultats obtenus par la sélection sur la vache jersiaise, il y est dit qu'elle arrive première avec une production annuelle de beurre qui se chiffre par 252 fr. 50, contre 138 fr. 75 pour la vache suisse.

A une question posée pour savoir comment on n'avait pas essayé, par des croisements judicieux, de grossir et d'améliorer la race jersiaise, il nous a été répondu qu'il était tout à fait interdit d'introduire dans l'île aucun reproducteur, tout croisement étant absolument défendu; mais, a-t-on ajouté, comme la viande de nos bovidés pousse au jaune, les bouchers sont autorisés à faire importer d'autres animaux de France ou d'Angleterre, mais à une condition expresse, c'est qu'ils soient abattus dans les quarante-huit heures qui suivront leur débarquement.

Ce n'est donc que par la sélection et le choix des reproducteurs que l'on arrive à empêcher la dégénérescence de la race, tout en l'améliorant, lui conservant son homogénéité et sa pureté.

M. John's le Brocq nous a mené dans une grande pièce de regain de luzerne où étaient alignées, mises au piquet, de nombreuses et charmantes petites bêtes, toutes d'une même robe chamois clair, avec extrémités fines et presque noires, la tête petite, intelligente, le cornage fin et gracieux se repliant vers le front. Curieux de savoir le prix qu'on pouvait obtenir de ces sujets de choix, il a bien voulu nous expliquer que, dans ces contrées, le prix d'une vache est en rapport direct avec le nombre de kilogrammes de beurre qu'elle peut fournir par semaine. « Ainsi, a-t-il ajouté en nous la montrant, voici une bête qui donne 13 liv. 1/2 de beurre par semaine; j'en ai refusé 40 livres sterling, prix que j'ai obtenu de sa fille, qui n'en donnait que 12 liv. 1/2. » Pour appuyer son dire, il m'a remis un résumé du Herd-Book où sont inscrites toutes les bovidées qui naissent chez lui; on y trouve, entre autres, un taureau (baptisé par lui *Sir Mon Plaisir*), qu'il a vendu au Canada pour la modique somme de 700 livres sterling, soit 17,500 francs. Il est bon d'ajouter que c'était le lauréat de plusieurs grands concours.

Les terres de l'île sont louées fort cher (sur le pied de 1,000 francs l'hectare); aussi est-on obligé d'en tirer tout le profit possible, d'où la culture intensive qui est savamment appliquée à Jersey.

La mendicité y est absolument inconnue, pour cette raison que lorsque, pour cause de nombreux enfants ou de maladie prolongée, la gêne se produit chez un insulaire, il est immédiatement secouru par une association dite Propagande.

Une autre particularité nous a frappé. C'est que, grâce à une loi contre l'ivrognerie, *sérieusement appliquée* dans l'île de Jersey, on n'y rencontre nulle part de victimes de ce vice immonde, qui fait autant de mal à la bourse qu'à la santé ; la prison, infligée aux récidivistes, corrige promptement ces admirateurs de Bacchus. Aussi les mastroquets y sont-ils clairsemés.

Vous me pardonnerez, Messieurs, le décousu de ces quelques notes, dont le laconisme est le seul mérite.

# L'Agriculture et le Repos hebdomadaire

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Dans une de nos dernières séances, nous nous sommes entretenus d'une proposition de loi tendant à instituer des délégués agricoles qui, à cause de leur caractère inquisitorial, ne peuvent être acceptés par l'agriculture.

Aujourd'hui, il serait question d'étendre aux ouvriers agricoles le repos hebdomadaire, qui, jusqu'ici, n'a été appliqué qu'aux ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

Depuis l'application de cette loi au commerce et à l'industrie, une répercussion s'est produite sur l'agriculture, à laquelle cette mesure enlève un grand nombre d'ouvriers, que nous évaluons à 10 p. 100 du chiffre des ouvriers industriels qu'il faut remplacer lors de leurs jours de repos. Ce chiffre paraît justifié si, avec les entreprises privées, nous mettons en ligne de compte les services publics, les chemins de fer, les administrations qui ne souffrent aucun arrêt dans leur marche.

Voilà donc l'agriculture subissant déjà les atteintes de cette loi antilibérale, sans qu'elle lui soit imposée.

En effet, depuis deux ans, et surtout cette année, le manque d'ouvriers agricoles se fait de plus en plus sentir, et l'on peut redouter le jour où notre production, loin d'augmenter, se changera en déficit. Les cultivateurs qui ont fait des baux à prix élevés et à longue échéance se demandent comment ils pourront tenir leurs engagements si, même à grand renfort de frais, ils ne peuvent plus cultiver convenablement leurs terres.

Déjà, cette année, la récolte n'aurait pu se faire en temps utile, si l'on n'avait eu recours aux machines pour moissonner les céréales. Les ouvriers manquaient pour la moisson, qui, cependant, était facile à couper, n'ayant pas été couchée à terre par les orages. C'est à peine si l'on put trouver les bras nécessaires pour la mettre dans les granges et en meules.

Les mêmes difficultés se sont présentées pour les autres récoltes, les foins, la culture et l'arrachage des pommes de terre et des betteraves.

En ce mois de décembre, chez certains cultivateurs, les semailles de blé n'ont pu être terminées, parce que les betteraves n'étaient pas rentrées, faute de bras. Cependant, on reproche aux agriculteurs d'employer des ouvriers étrangers, Belges pour la plupart, sous prétexte qu'ils peuvent nuire aux ouvriers nationaux. C'est une erreur profonde; nos ouvriers campagnards ne sont plus assez nombreux et abandonnent complètement les travaux agricoles. Si les Belges cessaient de venir dans nos contrées, nous serions dans l'impossibilité de les accomplir.

Dans ces conditions, peut-il être question de décréter le repos hebdomadaire à jours et à heures fixes, et d'écraser l'agriculture, dans l'embarras où elle se trouve? D'ailleurs, sans qu'il soit besoin de le fixer par une loi, le repos a toujours été pratiqué loyalement dans les fermes. Car il n'en est pas ici comme dans les grandes usines, où patrons et ouvriers s'ignorent complètement; le fermier, ayant un nombre restreint d'ouvriers, les connaît tous, peut les traiter avec bienveillance et leur accorder le repos nécessaire, lorsqu'ils le demandent. Et nous savons tous que, le progrès aidant, les conditions de travail sont beaucoup moins dures qu'autrefois, et que la rémunération plus large permettrait aux habitants des campagnes de se donner un bien-être suffisant, si l'alcoolisme n'en prenait pas une si grande part.

Nous voyons également les paysans quitter les champs pour les villes où, se trouvant en trop grand nombre, ils manquent de travail et forment le camp des misérеux et des rôdeurs, ayant été attirés par l'espoir de gains plus considérables, auxquels correspondent des dépenses plus fortes qu'ils ne peuvent supporter.

L'agriculture, profession dans laquelle la plupart des travaux s'exécutent au dehors, exposés aux intempéries, ne travaille pas comme elle veut, mais comme elle peut. Il lui faut choisir son temps pour chaque occupation, et il ne faut pas qu'une loi vienne l'empêcher de travailler, lorsqu'elle trouve un temps propice. Aussi les travaux de la fenaison, de la moisson sont-ils don-

nés à la tâche, et non à la journée, afin que les ouvriers travaillent suivant leur force et se reposent lorsqu'ils en sentent le besoin.

Il est donc impossible d'exiger le repos absolu du dimanche, parce qu'il faut alimenter les chevaux, les bestiaux comme les autres jours. Il faut prendre aux vaches leur lait, mener les moutons aux champs, etc..., et il est impossible aux cultivateurs de remplacer, sans s'exposer à de graves accidents pour les hommes et à des pertes graves parmi les animaux, les gens chargés spécialement de leur donner des soins.

Enfin, si, pendant la moisson, on éloigne les arrêts du travail pour arriver au résultat final, il arrive en revanche que, dans l'hiver, lorsque les travaux sont moins pressants, on laisse aux ouvriers les loisirs du dimanche.

Nous croyons avoir exposé que le repos est donné aux ouvriers agricoles dans une mesure très suffisante, et qu'il est impossible de l'accorder à jours fixés d'avance. Nous espérons que nos législateurs ne chercheront pas à accroître les difficultés dans lesquelles se débat l'agriculture, en lui créant des règlements trop compliqués, qui, exigeant un personnel supplémentaire qu'elle ne peut trouver, la mèneraient à une ruine certaine.

Malheureusement, l'application de la loi du repos au commerce et à l'industrie ne s'est pas produite sans obliger les négociants, les fabricants à augmenter leurs frais, puisqu'ils sont contraints d'employer un personnel de remplacement. Aussi, tous les produits alimen-

taires ou autres, tous les objets fabriqués se vendent aujourd'hui avec des majorations très sensibles de prix. Faite en vue de procurer, en sus du repos, de nouveaux avantages aux ouvriers, non seulement elle les prive d'une partie de leur salaire, mais encore elle contribue à leur faire payer plus cher toutes les choses nécessaires à la vie.

# LA DÉSAGRÉGATION DES PAILLES

## D'après M. Achille GRÉGOIRE

**Par M. Paul FOURNIER.**

---

MESSIEURS,

Suivant M. Grégoire (directeur adjoint de l'Institut chimique et bactériologique de l'Etat, à Gembloux, Belgique), d'après la statistique, la proportion, en Belgique, sur 100 hectares de terres cultivées, serait :

| | | |
|---|---|---|
| Pour les céréales, de. . . | 41 hect. | 88 ares. |
| Pour les fourrages, de . . | 39 | 77 |
| Pour les racines, pommes de terre, betteraves, de. | 18 | 35 |
| Total égal . . . | 100 hectares. | |

Les céréales, outre le grain en vue duquel elles sont cultivées, fournissent un produit secondaire très encombrant, les pailles, qu'il évalue à 3 millions de tonnes. Il considère que l'utilisation de ces pailles, qui, pour la plus grande part, restent dans les fermes, se fait encore d'après les errements de la routine, en les consacrant à la fabrication du fumier.

Il nous fait remarquer que la paille renferme peu de principes actifs de fertilité. Sur 1,000 parties : de 4 à

5 parties d'azote, de 8 à 15 parties de potasse, de 1,5 à 2,8 parties d'acide phosphorique. Il conclut que ce sont des teneurs bien faibles qui, en raison des grandes quantités de paille entrant dans la composition du fumier, ne peuvent exercer une influence considérable.

En outre de ces éléments, les pailles renferment de 792 à 822 p. 1,000 de substances organiques. M. Grégoire s'élève contre l'importance que l'on attribue à la paille, sous prétexte que ces substances incorporées au sol donnent naissance, par suite de transformations lentes, à l'humus, dont le rôle dans la terre arable est considérable. De plus, il prétend que la paille appliquée comme engrais peut excercer une action défavorable sur le développement des plantes; les principes hydrocarbonés de la paille, qui constituent la plus grande partie de la substance organique, donnent naissance à une consommation considérable d'acide nitrique. Les plantes vivant dans le sol où ce phénomène se produit, et exigeant à ce moment l'azote, peuvent se trouver dépourvues de cet élément sous forme assimilable et souffrent dans leur végétation. Enfin, la fermentation du fumier en tas fait évaporer en pure perte les hydrates de carbone dégagés par les pailles. A l'appui de ces explications, M. Grégoire cite une expérience dans laquelle des pailles fraîches, mises à la fin de la saison en quantité correspondante à des fumures ordinaires, pour un ensemencement d'avoine, ont produit un effet déplorable, non seulement sur cette première récolte, mais encore sur celle de l'année suivante; mais, en revanche, il convient que la paille doit être hachée et

subir une destruction partielle, avant que l'engrais soit confié au sol, sinon l'activité du fumier peut être forcément déprimée.

Ensuite, pour le rôle que la paille, employée en litière, remplit comme excipient des excréments des animaux, M. Grégoire émet, nous ne savons pour quelle raison, l'idée de remplacer par de la tourbe cette paille, qui existe dans la ferme en quantité surabondante, et qu'on ne saurait appliquer à d'autres usages.

Continuant son réquisitoire contre la paille, M. Grégoire nous dit que les pailles se distinguent très nettement de tous les autres fourrages, comme étant les aliments les plus pauvres en protéine, en même temps que les plus riches en cellulose. Cette cellulose lignifiée, incrustée, impose d'une part à l'animal qui la consomme un travail considérable pour la division de l'aliment, et d'autre part, elle empêche, dans une certaine mesure, l'action des sucres digestifs, tandis que, avec la paille désagrégée, la digestibilité de la substance organique se trouve plus que doublée.

C'est la désagrégation que M. Grégoire préconise : Il cite le professeur Lehmann, de Groningue, comme ayant entrepris des désagrégations de paille sur une grande échelle. La paille, découpée au hache-paille, était versée dans un cuiseur de papeterie, additionnée de deux volumes d'une solution de 2 à 4 p. 100 de soude caustique, puis chauffée pendant six heures à quatre ou cinq atmosphères. Le produit obtenu était légèrement alcalin, bien qu'une partie de la soude fût neutralisée par les acides prenant naissance pendant l'opération.

Tel qu'il est, le bétail l'accepte volontiers, et des essais d'alimentation prolongée ont prouvé que cette réaction n'a absolument aucun inconvénient. Donc, la paille désagrégée peut, suivant M. Grégoire, remplacer le foin dans l'engraissement du bétail, tandis que la paille à l'état naturel ne peut qu'entretenir la croissance de l'animal.

La désagrégation des pailles a pour objet de les rendre plus assimilables aux animaux, et par conséquent plus nutritives. Nous ne pouvons nous inscrire contre les résultats obtenus, que M. Grégoire déclare très satisfaisants, mais nous nous permettrons de présenter des observations sur le rôle que joue la paille dans la confection du fumier. Nous croyons fermement que ce n'est pas d'après les errements de la routine, mais bien d'après les résultats justifiés de l'expérience acquise, que la paille, après avoir été fourragée et mise en litière sous les animaux, est finalement convertie en fumier. Les doses peu considérables d'azote, de potasse, d'acide phosphorique qu'elle renferme à l'origine sont considérablement augmentées par les déjections des animaux. D'autre part, les matières organiques de la paille se décomposent avec le temps, dans la terre, pour former l'humus, source de fertilité. Cette particularité suffit pour démontrer la supériorité de la paille sur la tourbe, que l'on emploie en Belgique plus que chez nous, qui ne sommes pas disposés à l'acheter, puisque nos fermes regorgent de pailles. Nous ne nous étonnons pas si une certaine quantité de paille fraîche, mise dans le sol au moment d'ensemencer l'avoine,

produit un effet désastreux sur la récolte; elle dessèche la terre en la laissant trop soulevée. Dans ce cas, il faut une application d'engrais chimiques, nitrate de soude ou sulfate d'ammoniaque, et non du fumier, encore moins de la paille fraîche. Mais le fumier fabriqué à l'aide de pailles et d'excréments d'animaux, lorsqu'il est suffisamment échauffé, amplement consommé, sera toujours le type du parfait engrais pour assurer toutes les récoltes.

La paille occupe, comme nourriture, un rang inférieur aux fourrages, lesquels ne font pas défaut, puisqu'ils occupent une étendue de terrain presque égale à celle qui est prise par les céréales. Mais nous pensons que M. Grégoire s'illusionne en croyant rendre, au moyen de la désagrégation, la paille aussi nutritive que les fourrages eux-mêmes. Nous craignons que cette cuisson qu'on lui ferait subir, opération longue et compliquée, par les frais qu'elle entraînera, ne fasse ressortir la paille à un prix supérieur à la valeur du fourrage, dont elle ne pourra prendre la place, n'en ayant pas les qualités. En tout cas, cette désagrégation ne pourra être pratiquée dans les fermes ordinaires, mais seulement dans les grandes sucreries, où il y aura un matériel et un personnel suffisants pour l'accomplir, et des cultivateurs betteraviers qui voudront bien la tenter pour l'engraissement de leurs bestiaux. Cette opération, ne devant pas se généraliser, ne paraît pas destinée à opérer une révolution dans l'emploi des pailles, au détriment des fourrages.

# EXPÉRIENCES SUR LE NITRATE DE SOUDE

## et le Nitrate de Chaux

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

L'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des expériences faites sur diverses récoltes, au moyen de nouveaux engrais azotés de Norvège, le nitrate de chaux, le nitrite de chaux, la cyanamide de calcium, dans le département de Seine-et-Marne, sous les auspices de la Société d'Agriculture de Meaux.

Nous rappelons les dosages de ces engrais :

| | |
|---|---|
| Nitrate de chaux . . . . . | 13 p. 100 d'azote. |
| Nitrite de chaux . . . . . | 14 p. 100 — |
| Cyanamide de calcium . . | 20 p. 100 — |

Nous ne mentionnerons plus le nitrite de chaux, qui n'a pas été expérimenté cette année et qui nous paraît avoir été abandonné à cause de son caractère hygrométrique qui le fait coaguler dans les moments d'humidité et rend l'épandage difficile. Nous réserverons ensuite la cyanamide de calcium qui, si elle est appliquée en couverture sur les plantes, jouit de la propriété corrosive au point de les rougir, absolument comme si elles venaient d'être aspergées trop fortement avec du sulfate de cuivre pour la destruction des sanves. Bien plus, en prenant les précautions nécessaires et en l'in-

corporant à la terre plusieurs jours avant la semaille, la cyanamide, par les poisons qu'elle contient, retarde la végétation des plantes et diminue notablement leurs rendements. Enfin, la difficulté de son épandage tend à la faire rejeter par les cultivateurs : formée par une poudre noire, impalpable, que le moindre souffle de vent envole au loin, la cyanamide brûle les mains et les yeux des ouvriers qui sont chargés de la semer, même au semoir mécanique, et dont les chevaux eux-mêmes sont incommodés.

Ces inconvénients sont très graves, car la cyanamide (20 p. 100 d'azote) partage, avec le sulfate d'ammoniaque (21 p. 100 d'azote), le privilège du dosage le plus élevé. Mais il faut attendre une meilleure fabrication pour pouvoir l'employer.

Des trois engrais nouvellement découverts, un seul, le nitrate de chaux, est entré dans la pratique agricole. On l'a employé comparativement avec un engrais de consommation universelle, le nitrate de soude du Chili. Cette opinion paraît confirmée que ces deux engrais ont la même action fertilisante, avec un léger avantage pour le nitrate de soude, qui dose de 14 à 16 p. 100 d'azote, tandis que le nitrate de chaux dose seulement 13 p. 100 d'azote. Mais on ajoute qu'il y a entre eux cette différence que le nitrate de chaux, composé de deux éléments essentiels des plantes, l'azote et la chaux, n'introduit pas dans le sol un élément au moins inutile, la soude. Dans le cas de fumure modérée, 100 à 300 kilogrammes de nitrate du Chili par hectare, l'apport de la soude ne paraît pas présenter

d'inconvénients; mais, aux doses exagérées que l'on pratique fréquemment dans la culture betteravière, l'excès de soude modifie défavorablement les qualités du sol en le durcissant, tandis que la chaux est toujours favorable au sol en l'ameublissant.

De la comparaison des deux nitrates expérimentés, il n'y a pas de conclusion ferme à tirer; car, tantôt l'un, tantôt l'autre l'a emporté tour à tour. Aussi bien pour les pommes de terre que pour l'avoine, cela doit dépendre d'une cause accidentelle; car la composition des deux engrais est si voisine que l'on ne peut expliquer les différences par l'action de la fumure. Quant au mode d'emploi des deux nitrates, la question est entièrement résolue par l'expérience. Pour les cultures de printemps, tous deux peuvent être appliqués, soit avant la semaille dans le sol, soit en couverture, plus tard, sur les plantes.

L'expérience a démontré à ceux qui ont su se rendre compte des excédents de rendements obtenus que le nitrate de chaux et le nitrate de soude rémunèrent largement, malgré leurs prix actuels, la dépense qu'ils occasionnent.

Cependant, nous observons que si les doses peuvent être impunément augmentées pour les plantes sarclées, telles que betteraves et autres, il faut les modérer sensiblement pour les céréales, telles que les blés et les avoines; autrement, on s'exposerait à des excès de végétation qui, occasionnant la verse, changeraient en pertes sensibles les bénéfices que l'on pourrait en espérer.

# Demande de droits de Douane sur le Manioc

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Ne connaissant pas le manioc, qui vient, exempt de droits de douane en France, faire concurrence à la pomme de terre pour la fabrication de la fécule, nous avons dû avoir recours à un dictionnaire pour nous éclairer sur son origine et ses propriétés spéciales.

Nous apprenons que le manioc est une plante originaire de l'Amérique du Sud, appartenant à la famille des euphorbiacées et contenant de la fécule en abondance, mélangée parfois à des principes vénéneux. Il est cultivé dans toutes les parties chaudes du nouveau et de l'ancien continent.

Deux espèces de ce genre ont une grande importance comme plantes alimentaires : 1° le manioc doux ou camagnoc, qui développe sous terre des racines charnues très volumineuses, en forme de fuseaux, et semblables aux tubercules du dahlia. On assure que ces racines ne renferment que de la fécule sans mélange de sucs vénéneux. Les humains les consomment cuites à l'eau, ou sous la cendre, et les animaux peuvent les manger crues. Est-ce cette plante dont on tire la fécule qui vient concurrencer notre fécule de pomme de terre? Nous sommes tentés de le croire.

La seconde espèce, désignée sous le nom de manioc comestible, est un sous-arbrisseau de l'Amérique intertropicale. Sa racine, jaunâtre, très volumineuse, est utilisée pour la grande quantité de fécule qu'elle contient; mais cette fécule, à l'état frais, est mêlée à un suc laiteux, vénéneux, dont il faut la débarrasser avant de l'employer comme aliment. Pour cela, on enlève l'écorce de la racine, on râpe celle-ci et on la soumet pendant plusieurs heures à l'action d'une presse puissante pour en faire écouler le liquide délétère. La partie solide qui reste dans la presse, après avoir été lavée et séchée sur les claies, puis pulvérisée, constitue la farine de cassave. Le suc, qui découle des racines râpées et pressées, est recueilli dans des vases, où il laisse déposer une fécule blanche, granuleuse, qui, lavée avec soin et légèrement torréfiée sur des plaques métalliques chaudes, est livrée au commerce sous le nom de tapioca.

C'est depuis deux ans que le manioc vient en France, sans payer de droits, prendre la place de la fécule de pommes de terre. Est-il besoin de dire qu'il porte un dommage considérable à la pomme de terre, dont la culture est la plus universellement répandue? En effet, on la trouve dans les jardins les plus humbles, dans les moindres lopins de terre, cultivée par les paysans pour leur consommation familiale.

Il y a, d'autre part, des étendues importantes de terrains occupés par la pomme de terre comestible, dite de bouche, en vue d'alimenter les habitants des agglomérations urbaines, et enfin de très grandes surfaces

plantées en pommes de terre communes destinées aux nombreuses féculeries dont les produits, par suite de transformations diverses, servent à la fois à des usages alimentaires et industriels.

Il arrive parfois, dans les années où la récolte est peu abondante, que la pomme de terre de bouche ne peut suffire à la consommation. Alors, la pomme de terre à fécule, généralement plus productive à cause de sa rusticité, quoique moins bonne de qualité, se trouve fort à propos pour la suppléer et parer au déficit.

Dans une autre année, où la température aura favorisé la production de la pomme de terre de bouche à ce point que la récolte aura été très abondante, l'excédent de la quantité que la consommation n'aura pu absorber trouvera un débouché naturel dans les féculeries, au lieu de risquer d'être perdu faute d'emploi.

Ainsi naturellement se trouve démontrée la nécessité des féculeries pour soutenir la culture des pommes de terre. La production de la pomme de terre et sa transformation par les féculeries sont absolument solidaires. La suppression des féculeries amènerait donc la ruine de la pomme de terre, si on laisse se propager l'introduction du manioc séché et coupé en morceaux.

M. Méline, dont le nom fait autorité en matière de douane, a sonné la cloche d'alarme. C'est à lui-même que nous empruntons les lignes qui suivent, pour prouver l'utilité des droits à mettre sur le manioc.

En 1892, les droits de douane sur les fécules ont été fixés à 6 francs au tarif minimum et 8 francs par quin-

tal au tarif général; ils ont été élevés en 1896 à 9 francs et 11 francs le quintal. On n'a pas songé en ce moment à frapper le manioc ni la pomme de terre étrangère, parce que les frais et les risques de transport des tubercules étaient plus que l'équivalent des droits de douane.

Mais les importateurs sont des gens très ingénieux : ils cherchent dans la moindre fissure une source de bénéfices. Ainsi, en 1892, ils avaient déjà tenté de tourner et d'annuler ces tarifs, en introduisant, au lieu de la fécule elle-même, des pulpes râpées de manioc. Mais leur calcul avait été déjoué par la vigilance de la douane, qui n'hésita pas, et avec juste raison, à assimiler le manioc râpé à la fécule elle-même.

Arrêtés de ce côté, ils ont alors imaginé un autre stratagème : ne pouvant songer à importer le manioc, à cause de son poids et des fermentations provoquées par la longueur du transport, ils se sont avisés de le couper en morceaux et de le sécher. C'est sous cette forme qu'il franchit notre frontière sans payer de droits; car la douane s'est trouvée désarmée par la lettre même du tarif, et, après un essai d'expertise infructueux, s'est résignée à traiter les morceaux de manioc comme le manioc lui-même et à les laisser entrer en franchise. Aussitôt qu'elle eut battu en retraite, les fabriques de fécule de manioc se montèrent comme par enchantement, et l'importance de leur fabrication s'accroît chaque jour. Elle a augmenté, en 1907, au point de jeter sur le marché des fécules une perturbation qui menace de dégénérer en véritable panique. On

voit déjà le manioc, qui vient du Brésil et de Java, fermant complètement à notre pomme de terre les débouchés industriels.

Le remède est entre les mains des pouvoirs publics. Il consiste à ajouter à notre tarif de la fécule un article frappant le manioc d'un droit équivalent à la quantité moyenne de fécule qu'il renferme : ce qui est d'une logique indiscutable. Il serait absurde d'accorder à la féculerie française des droits compensateurs que l'on considère comme nécessaires à son existence, et de les laisser frappés d'impuissance à l'aide d'un subterfuge.

C'est pourquoi, Messieurs, nous vous proposons d'adopter le vœu suivant, qui devra sur-le-champ être transmis à M. le Ministre de l'Agriculture et à la Commission des Douanes de la Chambre des députés, à qui nous demandons son adoption immédiate, afin que l'usage du manioc ne se généralise pas en France, dans la campagne qui s'ouvre, au détriment de la pomme de terre nationale dont il va causer la ruine.

---

## VŒU

« La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise,

« Considérant que le manioc, réduit en morceaux desséchés, entre en France, exempt de droits de douane, en vue de la fabrication de la fécule;

« Attendu que, à l'aide d'un subterfuge contraire à l'esprit de la loi, le manioc vient nuire à la fabrication

de la fécule de pommes de terre et, par suite, à la culture de la pomme de terre elle-même;

« Emet le vœu que le manioc, sous quelque forme qu'il se présente, soit, dès aujourd'hui, frappé d'un droit proportionnel à la quantité de fécule qu'il contient, au prix fixé par le tarif des douanes de 1896. »

# SUR LES CORBEAUX

## Réponse à un article de M. Henri VOITELLIER

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

L'article habilement rédigé par M. Voitellier, « Sur les Corbeaux », devrait avoir pour titre : « Eloge des Corbeaux ».

En effet, l'auteur, pénétré de son sujet, plaide leur cause avec chaleur, persuadé qu'il ouvre à l'agriculture des horizons nouveaux, et qu'il a découvert l'oiseau providentiel. Il fait partie de cette phalange d'écrivains qui, ne connaissant que superficiellement les choses agricoles, prennent de bonne foi la mission d'accabler les agriculteurs de leurs conseils imprudents, semblables à l'ours de la fable qui lance un pavé sur la figure de son maître, pour le débarrasser de la mouche importune.

Hâtons-nous de dire que les théories développées par M. Voitellier sont en contradiction complète avec les opinions jusqu'à ce jour émises dans notre Société.

C'est pourquoi nos efforts ont toujours tendu à préserver l'agriculture contre les dégâts considérables que ces oiseaux rapaces causent à toutes nos récoltes sans exception, non seulement pendant trois ou quatre se-

maines d'automne, comme le dit M. Voitellier, mais encore pendant toute l'année, puisque pour la plupart ils restent à demeure dans notre contrée.

Dans le but d'atténuer ces ravages, nous avons demandé aux pouvoirs publics de prendre des mesures propres à arrêter la propagation des corbeaux, et des lois ont été votées dans un sens favorable à nos idées. Nous avons même obtenu de la Société des Agriculteurs de France un vœu déclarant qu'il était utile d'encourager par des primes la destruction des corbeaux.

Mais les corbeaux dans les champs ne se laissent pas souvent surprendre. Leur méfiance naturelle, qui les tient sans cesse en éveil, les fait partir au loin dans les plaines, aussitôt que le chasseur se montre, et rend ses efforts inutiles. C'est au milieu des bois seulement, dans les arbres où ils font leurs nids, que l'on peut en détruire un certain nombre, au moment où les petits cornillards vont prendre leur vol.

Dans sa prédilection pour les corbeaux, M. Voitellier s'élève avec indignation contre les massacres de ces innocents qui ont lieu au printemps de l'année, chez les propriétaires qui veulent bien les autoriser. Il ne trouve pas beau le geste du chasseur qui tire sur un nid, cible fixe, tandis qu'il serait plus noble de viser sur un oiseau qui s'enfuit. Nous ne sommes pas plus sanguinaires que lui, et nous déplorons que l'on en soit réduit à cette extrémité; mais c'est le seul moyen pratique de diminuer le nombre des corbeaux.

Le principe de la chasse étant entré dans nos mœurs, est-il plus cruel de tuer des corbeaux, oiseaux nui-

sibles, que de tuer des perdreaux qui n'ont d'autre tort que d'être délicieux à manger? Les corbeaux eux-mêmes fournissent, à la suite de ces chasses, un aliment aux paysans pauvres. C'est la destruction totale des corbeaux que M. Voitellier redoute pour l'avenir; mais il peut se tranquilliser à ce sujet : tous les moyens que l'on pourra employer n'atteindront jamais ce but.

Ils sont, selon lui, les auxiliaires les plus utiles de l'agriculture, en dévorant les vers blancs, ce qu'ils font lorsqu'ils n'ont pas de grains à ramasser dans les plaines. Mais, en revanche, ils s'attaquent aux meules de blé et d'avoine qu'ils parviennent à découvrir, y faisant entrer l'humidité et la pourriture.

Selon M. Voitellier, la contrée qui serait privée de corbeaux verrait son agriculture ruinée à brève échéance. Il sait parfaitement que les agriculteurs petits et grands, les paysans eux-mêmes qui ne se trompent jamais, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts, se plaignent des dégâts des corbeaux; mais il soutient que tous ces gens-là font erreur, lui seul a raison, à son point de vue.

Malgré son affirmation, nous prétendons que s'il y a moins de vers blancs aujourd'hui qu'autrefois, les corbeaux ne contribuent que pour une faible part à leur diminution. C'est aux agriculteurs surtout que revient le mérite de les avoir fait disparaître : c'est par les déchaumages, les labours fréquents, les hersages, les roulages répétés, que les larves de vers blancs et autres insectes sont dispersées et détruites dans la terre. Ainsi, du temps où nos pères, se livrant à la culture pastorale,

travaillaient, tourmentaient moins la terre que nous ne le faisons avec la culture industrielle, qui exige que les terres soient remuées sans cesse, les vers blancs et autres se reproduisaient dans le sol sans être dérangés. Malgré les corbeaux, aussi nombreux qu'aujourd'hui, les récoltes de toutes sortes se trouvaient fréquemment coupées dans le sol par ces insectes, et les dommages étaient souvent très importants. Ces accidents ne se reproduisent plus aujourd'hui dans les terres bien cultivées. On ne retrouve plus de vers blancs que dans les défriches de prairies ou dans les terres mal tenues.

Pour nous, la légende du corbeau, sauveteur de l'agriculture, a vécu.

Nous nous permettons de rappeler aux agriculteurs qu'il existe une loi pour la destruction des corbeaux qui a été défendue devant le Sénat par notre distingué collègue, le sénateur Legrand. En vertu de cette loi, les corbeaux, assimilés aux insectes ou cryptogames nuisibles, pourront être détruits, après avis favorable du Conseil général et sur l'ordre du préfet, dans les bois, où le trop grand nombre de ces oiseaux occasionnerait des dégâts considérables aux cultivateurs riverains. Il importe que les agriculteurs voisins de ces bois se concertent ensemble pour demander l'exécution de cette loi aux autorités compétentes.

# LA FIÈVRE APHTEUSE

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

Déjà, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des tentatives faites par le professeur Baccelli dans le traitement de la fièvre aphteuse des bovidés. Je vous ai montré que la méthode des injections intraveineuses de sublimé corrosif, pratiquées dans le but d'enrayer la maladie, avait, malgré des apparences trompeuses, abouti à un échec complet. J'ai eu ensuite le plaisir de vous mettre au courant des essais pratiqués par Nocard, au moyen du sérum antiaphteux, et je vous ai montré que ce sérum, pour être efficace, devait être employé à doses massives, et que l'immunité ainsi obtenue n'était que de très faible durée.

Malgré les recherches savantes continuées par les élèves de notre regretté maître, les choses sont restées en l'état. Je n'ai pas l'intention de passer en revue les méthodes nombreuses qui ont été tour à tour expérimentées tant en France qu'à l'étranger, surtout dans le but d'obtenir un moyen curatif de cette maladie si redoutée des éleveurs.

Je désire seulement vous faire part, le plus brièvement possible, des derniers essais de vaccination tentés

dernièrement par notre confrère M. Ory, vétérinaire du département de la Loire et député du même département. Cette méthode, en raison de la notoriété de son inventeur, en raison aussi de la réclame qui lui fut faite par la plupart des journaux politiques, ne tarda pas à être très rapidement vulgarisée. Nombreux furent les agriculteurs qui demandèrent à la mettre en pratique. Voici l'idée qui avait guidé M. Ory.

Le cow-pox ou vaccine est une affection spéciale aux bovidés. Elle se localise aux régions fixes de la peau; elle est, on le sait, inoculable à l'homme et au cheval, chez lequel on la désigne sous le nom de horse-pox. Notre confrère imagina un caractère de parenté entre le cow-pox et le horse-pox, étant donné que l'éruption vaccinale se rapproche, par ses caractères morphologiques et ses lieux d'élection, de l'éruption aphteuse.

Tout bien examiné, M. Ory arriva à se persuader que fièvre aphteuse et cow-pox étaient deux maladies identiques dans leur origine, et que la seconde (le cow-pox) représentait la forme bénigne de la première (fièvre aphteuse). Si, avec cela, on veut bien considérer que le cheval est, sinon absolument réfractaire à la fièvre aphteuse, tout au moins très peu sensible aux atteintes de cette maladie, on comprendra que M. Ory eut l'intuition qu'en portant sur des sujets de l'espèce bovine de la sérosité contenue dans les pustules de horse-pox, il serait possible de mettre ces derniers à l'abri de l'éruption aphteuse. Déjà, en 1901, les essais avaient été très encourageants. A la faveur de l'épizootie qui sévit actuellement, on reprit les expériences. Sans

entrer dans le détail, je laisse ici la parole à M. Ory :

« Le 23 mars. — La génisse *Forézienne* et la vache *Paimpolaise* (la première vaccinée du horse-pox le 3 mars, la seconde le 18, toutes deux nées dans l'exploitation et n'ayant jamais contracté la fièvre aphteuse) sont transportées en voiture chez M. Ollivier, à Sourcieux, commune de Chalais-le-Comtal, et furent placées dans une étable où séjournaient quarante-six malades. Dès leur entrée dans l'étable, M. Adriansen, le collaborateur de M. Ory, a pris lui-même une grande quantité de bave, l'a introduite dans la bouche des nouveaux venus, a même frotté la muqueuse buccale pour faciliter la pénétration du virus. Tous les jours, ces sujets n'ont été abreuvés qu'avec de l'eau souillée de bave. Les fourrages qu'ils recevaient avaient été au préalable souillés également par les malades. Malgré cela, ils n'ont pu contracter la fièvre aphteuse. »

On pourrait reprocher à M. Ory de n'avoir pas répété cette expérience, et d'avoir conclu à l'efficacité d'une méthode après la constatation d'un fait dû, peut-être, au hasard. Quoi qu'il en soit, dès que furent connus les essais dont je viens de vous parler, un certain nombre de vétérinaires furent sollicités et expérimentèrent la méthode.

Sollicité moi-même, je pratiquai, le 31 juillet dernier, des inoculations de cow-pox provenant du laboratoire de la rue Ballu, sur trois chevaux appartenant à un propriétaire d'une vacherie très importante des environs et mise obligeamment à ma disposition. Le 6 août, les pustules obtenues sont à maturité, j'en extrais la

sérosité; à l'aide d'une curette, je gratte la profondeur de l'éruption, de façon à obtenir la plus grande quantité de virus. Les produits extraits sont portés dans un verre de montre stérilisé où ils sont mélangés à de la glycérine chimiquement pure et neutre. C'est cette pulpe glycérinée de horse-pox qui a servi à mes inoculations.

Un lot de quatre génisses, vivant dans un pré très éloigné de l'exploitation contaminée et indemne de toute maladie, sert de sujets d'expériences.

Trois de ces génisses reçoivent, dans la région du périnée, quatre ou cinq scarifications peu profondes, au fond desquelles je dépose la pulpe glycérinée dont il est parlé plus haut. La quatrième génisse est laissée indemne et doit servir de témoin. Le 13 août, les points scarifiés sont le siège d'une éruption caractéristique sur les trois génisses inoculées. C'est alors qu'elles sont placées par mes soins dans une étable infectée de fièvre aphteuse. Les sujets d'expériences sont placés alternativement entre des animaux très malades, qui présentent des lésions buccales très prononcées et qui bavent abondamment. Comme l'a fait M. Ory, je passe dans la bouche de chaque animal que l'on veut éprouver ma main recouverte de bave virulente puisée dans la bouche des malades voisins. La génisse témoin est placée dans une autre étable, dans laquelle séjournent également de nombreux malades.

Le 18 août, le témoin présente des signes manifestes de fièvre aphteuse, qui vont en s'accentuant les jours qui suivent. Le 20, deux des inoculées tombent malades à leur tour, la troisième reste indemne.

Certes, je m'en voudrais de porter sur la méthode de M. Ory un jugement définitif, bien que les renseignements qu'il m'a été donné d'obtenir semblent devoir confirmer mes résultats. Quoi qu'il en soit, j'ai pensé que ces faits étaient susceptibles de vous intéresser.

# LES ABATTOIRS DE GRAVILLE

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

Sous le titre : *L'Abattoir de Graville-Sainte-Honorine et le Trust de la viande*, le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France du 1er novembre dernier nous informe que le Gouvernement vient d'accorder à M. Degoy, représentant d'une société américaine, l'autorisation de créer dans la commune de Graville-Sainte-Honorine, près du Havre, un abattoir occupant un espace de 25 hectares, dans lequel on pourrait, par jour, tuer mille têtes de gros bétail, sans compter les moutons et les porcs.

La concession est limitée à la construction d'un abattoir public. Il n'est pas question d'un marché à bestiaux ni de création d'usine pour la fabrication de conserves ou l'utilisation des issues. L'autorisation est donnée pour soixante ans; l'abattoir devra être accessible à tous; les concessionnaires ne pourront y exercer le commerce de détail; enfin, ils ne pourront y abattre que des bestiaux provenant de la France ou des pays placés sous son protectorat.

Mais si, dit une clause du traité, pendant la durée du contrat, une autre société obtenait sur le territoire français une concession lui permettant d'abattre ou d'em-

ployer du *bétail étranger*, le même droit serait par le fait même reconnu à la société concessionnaire.

L'auteur de l'article dont il s'agit voit dans la création de l'abattoir de Graville un danger pour les éleveurs français. Il prévoit, étant données les demandes d'autorisation de créations semblables que fait la société américaine aux portes mêmes de Paris, à Bonneuil, et à Villeneuve-d'Ormon, près de Bordeaux, la preuve que cette société veut constituer ce qu'il appelle le trust de la viande.

Il prétend avec raison que, si la société obtenait les autorisations qu'elle sollicite, elle arriverait à dominer le marché par l'étendue de ses opérations et à faire la loi aux producteurs, aux bouchers et aux consommateurs. Cela est possible, d'autant plus qu'on prête à la société l'intention d'installer, de-ci de-là, des succursales reliées aux trois grands abattoirs par des wagons frigorifiques.

Toutefois, l'entreprise projetée ne peut porter tous ses fruits que si, et c'est là la pensée des auteurs, elle pouvait utiliser du bétail étranger, et celui des Etats-Unis en particulier. Or, ce bétail est actuellement frappé de prohibition sanitaire et, de plus, est soumis à un droit de 30 francs les 100 kilogrammes.

L'auteur de l'article prétend savoir qu'en ce moment une pression est faite sur le Gouvernement pour l'amener à la levée de la prohibition sanitaire et à la réduction des taxes douanières sur le bétail.

C'est dans le but de vous montrer le danger que l'auteur de l'article vous signale ces faits, avec l'espoir

que vous saurez prévoir la situation et user de votre influence auprès des pouvoirs publics pour faire rejeter toute demande de concession analogue à celle de Graville-Sainte-Honorine; de même pour demander le maintien absolu de la prohibition sanitaire sur le bétail américain, et celui du tarif douanier actuel sur les animaux vivants ou morts et sur les viandes fraîches ou salées.

# UN LIVRE DE M. LEZÉ

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

Au milieu d'une série d'ouvrages ayant pour titre : « Encyclopédie de l'Agriculture et des Sciences agricoles », notre distingué et savant collègue M. Lezé, professeur à l'Ecole de Grignon, vient de publier un important volume de 300 pages environ, sur l'*Utilisation des débris des animaux et déchets de la boucherie.*

M. Lezé, après avoir décrit le mode d'abatage du bœuf, du veau, du mouton, du porc et du cheval, nous signale le prix que peuvent atteindre certains produits recueillis sur place à l'abattoir, tels que les crins, la peau, les abats, etc. Après ce préambule, il entre dans le vif de son sujet et nous décrit très minutieusement les nombreuses industries qui vivent de l'utilisation des débris d'animaux.

Dans le chapitre qui traite de l'utilisation du sang, il nous expose les modes de fabrication de l'albumine, du sang défibriné et du sang desséché destiné à l'alimentation animale et à l'engrais. Un long chapitre est consacré à l'utilisation des peaux, de même aussi à celle des laines et des soies. La fabrication du noir animal, de la gélatine, de la colle forte, des superphosphates, du phosphore tiré des os, et des boutons d'os,

est parfaitement décrite, avec les détails susceptibles d'intéresser les plus difficiles. L'extraction des graisses, la fabrication de la margarine, celle des huiles animales, font l'objet d'une description très complète. Un chapitre important parle de l'utilisation des déchets divers, tels que les boyaux, qui servent surtout à la charcuterie.

A signaler les pages qui traitent de la préparation de la pancréatine, de la présure, des acides benzoïque et hippurique, des bouillons, des poudres de viande, de certains sucs d'origine animale, tels que les sucs testiculaire, cérébral, ovarique, de rate, de l'achevaline qu'on retire des capsules surrénales, et le suc thyroïdien. La pepsine, l'hémoglobine, dont la thérapeutique tire de si grands profits, sont extraites des produits animaux par des procédés que M. Lezé indique dans son livre.

On peut dire qu'il n'est pas un produit, qu'il soit destiné à l'industrie, à l'agriculture ou à la médecine, dont l'extraction ne soit minutieusement décrite, s'il tire son origine des produits animaux.

Le livre de notre collègue est des plus intéressants. On ne peut; sans l'avoir parcouru, se faire une idée du nombre d'industries qui vivent de l'utilisation des déchets d'abattoir, ni de l'ingéniosité des industriels qui s'en sont fait une spécialité.

L'ouvrage de M. Lezé représente une très grande somme de travail. On peut se rendre compte, à la lecture, du nombre de visites et d'examens qu'il a dû faire pour arriver à nous décrire tous les procédés qu'il a passés en revue. Ce qui ne gâte rien, le travail que

vous avez renvoyé à mon examen est écrit d'une plume alerte. M. Lezé a su, à l'occasion, mettre une note amusante dans des descriptions qui ne portent pas d'elles-mêmes aux pensées folâtres. J'ai goûté un vif plaisir à la lecture de certains chapitres et j'ai appris des détails que je ne soupçonnais pas. Je me permets de faire à M. Lezé mes modestes félicitations, et je les joins à celles que je prie la Société de lui adresser au nom de tous ses membres.

# La Caisse de Crédit mutuel agricole

## DE VERSAILLES

**Par M. Guillaume GROU.**

---

MESSIEURS,

L'année dernière, vous avez bien voulu entendre M. Lesage, le dévoué fondateur du Crédit mutuel agricole de Seine-et-Oise.

Il vous a dit en quelques mots combien il était urgent de se servir des 80 millions mis à la disposition de l'agriculture par le ministère de M. Méline; beaucoup d'entre vous ont bien voulu participer à la fondation de la Caisse de Crédit agricole mutuel de Versailles, puisque nous avons actuellement 21 membres qui se sont partagé 215 parts et ont versé ainsi une somme de 19,925 francs.

La Caisse a escompté, en 1907, 216,300 francs d'effets; elle a distribué à ses adhérents 3 fr. 30 p. 100 du capital qu'ils ont versé pour le fonctionnement de la Caisse et mis à la réserve une somme de 126 fr. 50.

C'est un résultat appréciable, mais bien insuffisant pour une région agricole comme celle de Versailles.

Il serait vraiment très fâcheux de ne pas prendre notre part des avantages consentis par l'Etat.

Notre Caisse escompte ses effets au taux de la Banque de France, sans commission.

Subventionnée et contrôlée par l'Etat, elle offre aux cultivateurs affiliés toutes garanties et toutes facilités.

L'Assemblée générale annuelle de la Caisse de Versailles s'est tenue à la Bourse du Commerce de notre ville, le vendredi 31 janvier.

Elle a désigné pour administrateurs en 1908 : MM. Vincent Pluchet, Eugène Guignard, Emile Petit, Flé, Maisonhaute et Gaucheron.

Nous espérons, Messieurs, que notre Société voudra donner à cette institution naissante et si utile l'appui précieux de sa sympathie.

# L'ÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ NON BATIE

Par M. A. NANSOT.

---

MESSIEURS,

La Société des Agriculteurs de France vient de communiquer à toutes les sociétés agricoles qui lui sont affiliées une note rédigée par M. Lesort, ancien contrôleur des Contributions directes, sur les difficultés que soulève l'application de l'article 3 de la loi de finances du 31 décembre 1907, relative à la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie.

En même temps qu'elle faisait à notre Société cette transmission, la Société des Agriculteurs nous demandait de lui faire parvenir, après examen de la question, les observations qui nous paraîtraient utiles.

La note rédigée par M. Lesort contient une critique remarquable de la loi dont il s'agit, et dénote, chez son auteur, une compétence spéciale à laquelle nous ne pouvons que rendre hommage.

L'article 3 de la loi du 31 décembre 1907 a pour objet l'évaluation globale du revenu des propriétés non bâties, pour servir, ultérieurement, à déterminer les bases de l'impôt progressif sur le revenu.

Cette mesure a donc une importance considérable pour l'agriculture.

Des réserves, il est vrai, ont été faites au moment du vote de la loi. Le Sénat a déclaré qu'il entendait conserver toute son indépendance et ne pas donner, par avance, son approbation au principe même de l'impôt sur le revenu, dont la discussion se poursuit en ce moment, à la Chambre des députés. Le Ministre des Finances lui-même faisait, dans la séance du 30 décembre 1907, cette déclaration précise :

« Laissez-nous procéder aux évaluations que je vous ai proposées; nous ne faisons, en ce moment, qu'une statistique..... »

C'est dans ces mêmes termes qu'en 1885, lors du commencement des opérations d'évaluation des *propriétés bâties*, on endormait la vigilance des intéressés en déclarant qu'il ne s'agissait, à cette époque, que d'un travail de statistique. Les propriétaires s'en désintéressèrent; ils laissèrent le service des Contributions directes poursuivre son œuvre, sans protestations, sans réclamations. Mais leur désillusion fut complète lorsqu'ils constatèrent, en 1891, que la contribution foncière des propriétés bâties était précisément établie sur la base des évaluations nouvelles.

Le même fait doit nécessairement se reproduire pour la propriété non bâtie : les propriétaires de biens ruraux doivent donc suivre attentivement les opérations qui vont avoir lieu, intervenir devant les commissions qui seront nommées et produire, en temps utile, toutes les critiques et toutes les contestations que le souci de leurs intérêts pourra leur suggérer.

Cette surveillance est d'autant plus nécessaire que

l'obscurité et l'insuffisance des termes de la loi doivent laisser de vives appréhensions dans l'esprit du contribuable.

Comment sera faite cette évaluation, sur quelles bases? — Quelle garantie présentera-t-elle pour les intéressés, aussi bien au cours des opérations très complexes auxquelles elle donnera lieu, que dans les contestations et recours judiciaires qui devront être réservés?

Toutes ces questions sont graves, car rien n'a été prévu, déterminé, réglé légalement. La composition des commissions de répartition, leur mode de procéder, tout est laissé à l'arbitraire du Ministre des Finances qui, n'étant pas fixé lui-même sur la procédure à suivre, se rendra compte, par des sondages successifs, des difficultés que présente telle ou telle méthode, avant d'arrêter, d'une manière définitive, celle qui lui paraîtra la meilleure (1).

Il est vraiment regrettable que les projets les plus importants, les mesures les plus graves soient ainsi incorporés dans les lois de finances. Examinées et votées en quelques heures, pour ainsi dire, sans discussion sérieuse, les lois ainsi faites se ressentent nécessairement de cette précipitation, par un manque de clarté, par une imprévoyance telle que, plus tard, des décrets successifs et des circulaires interprétatives deviennent nécessaires pour les compléter.

---

(1) Séance du 30 décembre 1907. — Discours de M. le Ministre des Finances.

Ces difficultés ne sont pas les seules que l'application de la loi en question doit entraîner.

S'il ne s'agissait, en effet, que d'une revision de la propriété foncière non bâtie, en vue d'une répartition plus équitable des charges qui la grèvent, nous n'aurions aucune objection à présenter. Ce travail est, en effet, depuis longtemps réclamé avec insistance. Le cadastre est fort ancien; les mutations diverses, les modifications si profondes apportées, depuis sa confection, dans la culture, la mise en valeur de terrains incultes, la réunion des parcelles ou leur division, rendent désirable une étude nouvelle pour laquelle la confection d'un nouveau cadastre semble être la seule mesure logique et nécessaire.

Mais, à l'heure actuelle, dans un but d'économie budgétaire, ou pour éviter le délai qu'un tel travail entraînerait, on veut substituer l'impôt personnel à l'impôt réel qui frappe chacune des parcelles de terre. Ce ne sera plus la propriété elle-même qui sera visée par l'impôt, mais l'ensemble du revenu d'un propriétaire.

Ce système d'évaluation présente de tels inconvénients et des impossibilités pratiques si grandes, que les ministres des Finances qui se sont succédé depuis un certain nombre d'années se sont refusés à en tenter l'application. Il est évident que, malgré la loi, on se trouvera dans la nécessité de recourir, dans les cas les plus nombreux, à l'évaluation parcellaire qui s'imposera lorsque les biens d'une même propriété seront situés sur plusieurs communes ou lorsque, par suite de mutations diverses, sa constitution se trouvera modifiée.

Toutes ces considérations sont développées d'une manière remarquable par M. Lesort, et nous ne pouvons que vous proposer de donner à son travail notre adhésion la plus complète.

Permettez-moi seulement d'ajouter que la loi nouvelle ne pourra jamais, pour ainsi dire, recevoir son application. Le revenu global de chaque propriétaire n'a aucune stabilité. La moindre modification, par suite de vente, d'échange, de partage, vient à en augmenter ou à en diminuer l'importance. En peu d'années, la revision qui va être faite sera à recommencer, à défaut d'une base unitaire pour chaque parcelle.

Enfin, si la loi relative à l'impôt sur le revenu n'est elle-même pas votée, la loi actuelle, destinée à en déterminer l'assiette, deviendra complètement inutile. Elle aura seulement jeté un trouble profond chez les propriétaires fonciers, coûté des millions, mis en mouvement des quantités de fonctionnaires et de personnalités diverses, et surtout augmenté dans des proportions aussi inutiles que fantastiques le stock des paperasseries administratives.

Mais toutes les récriminations sont inutiles. La loi est votée; elle va s'exécuter dans des conditions que nous ignorons et que nous ne pouvons prévoir à l'avance, puisque, ainsi que nous le disions plus haut, le Ministre des Finances se réserve d'expérimenter plusieurs méthodes et de prendre la meilleure.

Il y aurait donc un grand intérêt à ce que les membres de notre Société, en suivant avec attention les opérations auxquelles il va être procédé, voulussent

bien nous tenir au courant de ce qui sera fait dans leurs communes respectives.

En réunissant les documents ainsi transmis, nous pourrons nous livrer à l'étude des mesures qui seront adoptées et produire les observations qui nous paraîtraient utiles.

# L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

## En matière agricole

Par M. A. NANSOT.

---

MESSIEURS,

Au cours de la séance du 30 octobre 1907, un projet de loi, signé de vingt-trois députés, a été déposé sur le bureau de la Chambre et renvoyé à la Commission de l'Agriculture.

Ce projet a pour titre :

« Proposition de loi portant création d'une Caisse d'assurances agricoles, obligatoires, contre la grêle, la gelée, les inondations, trombes, cyclones et ouragans. »

Les auteurs de ce projet, dans l'exposé des motifs, expliquent que les récents désastres qui se sont produits dans les régions du midi de la France les obligent à reprendre, dans ses dispositions essentielles, une proposition déjà soumise à une législature précédente.

Les pertes occasionnées par les cataclysmes et les perturbations atmosphériques auxquelles la culture est exposée atteindraient, disent-ils, une moyenne annuelle d'environ 40 millions. En appliquant aux 34 millions d'hectares cultivés en France une prime d'assurance plus ou moins élevée, selon les différents modes

de culture, représentant une moyenne de 2 francs par hectare, on obtiendrait un chiffre de 68 millions, suffisant pour indemniser tous les sinistrés et pour constituer, en outre, une caisse de secours destinée à venir en aide aux ouvriers victimes de chômage.

Voici, dans les lignes principales de l'exposé, les motifs invoqués pour entraîner le vote de cette loi nouvelle :

La particularité la plus saillante de ce projet, celle qui, immédiatement, appelle l'attention, c'est l'*obligation*, imposée à tous les agriculteurs, de s'assurer, au moyen de ce que la loi appelle le versement d'une prime, mais de ce qui, en réalité, n'est autre chose que le paiement d'un impôt nouveau.

La « prévoyance obligatoire » est, en ce moment, plus que jamais, à l'ordre du jour. La Chambre des députés, en effet, en a admis le principe dans la loi, votée par elle, sur les retraites ouvrières, dont l'examen est, en ce moment, soumis au Sénat.

L'enquête provoquée par la haute Assemblée, auprès des syndicats patronaux, des syndicats ouvriers, des associations agricoles, vient de démontrer, à une majorité considérable, que les uns et les autres sont absolument hostiles à toute contribution obligatoire.

J'ai la conviction qu'une semblable enquête faite auprès des associations agricoles, sur l'obligation, en matière d'assurance, produirait une réponse semblable.

La grande majorité du pays n'entre pas dans les vues ou les calculs des apôtres du communisme et repousse les prétendus bienfaits de « l'Etat-Providence ».

Un orateur politique, et non des moindres (1), disait, il y a quelques jours : « ..... en ce pays, tout ce qui paraît obligatoire rencontre toujours quelque répugnance..... ».

Pourquoi, en effet, en matière agricole, en serait-il autrement? Quelle est la nécessité de l'*assurance obligatoire*? Les agriculteurs qui veulent faire acte de prudence n'ont que l'embarras du choix pour s'assurer à l'une des nombreuses compagnies d'assurances spéciales, qui leur donnera toute sécurité pour l'avenir. Ils peuvent, en outre, trouver, dans ces sociétés diverses, syndicats agricoles, crédit agricole mutuel, assurances mutuelles agricoles, coopératives agricoles, toutes combinées pour servir d'instrument à la prospérité de la petite propriété privée, le remède au caprice des forces naturelles, qu'aucune prévoyance ne peut éviter.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le moment d'élever les impôts, qui sont déjà si écrasants pour la culture, et que les lois nouvelles semblent toutes vouloir augmenter, pour ainsi dire, sans interruption.

L'agriculteur ne voit pas l'avenir sans une certaine angoisse. Sans parler des difficultés inextricables que paraît devoir entraîner, pour lui, la fixation aussi arbitraire que compliquée de l'impôt sur le revenu, il redoute les sacrifices nouveaux que vont lui coûter la loi sur les retraites ouvrières, celle sur les accidents du travail en matière agricole, et toutes celles enfin, dites

(1) M. Viviani. — Discours prononcé à Nantes, le 22 décembre 1907.

économiques, d'où sa liberté, son initiative sortent annihilées ou, tout au moins, entravées et amoindries.

La loi sur l'assurance obligatoire est du nombre. Elle nous paraît même plus grave encore. Les auteurs du projet, en effet, établissent leurs calculs sur une perte annuelle et moyenne de 40 millions, occasionnée par la force majeure; et, cependant, ils demandent la fixation de primes représentant, selon eux, une recette annuelle de 68 millions pour les caisses de l'Etat!

Pourquoi cette différence énorme de 28 millions, qui, au bout de dix années, constituerait une réserve improductive de 280 millions dont l'agriculture seule ferait les frais?

J'entends bien qu'un prélèvement de 2 p. 100 doit constituer un fonds spécial pour venir en aide aux ouvriers agricoles atteints par le chômage, et que le surplus doit être mis en réserve pour faire face aux éventualités; mais il est impossible de ne pas être frappé aussi bien de la sollicitude excessive déployée par les auteurs du projet, que de l'énormité d'un semblable impôt, en faveur du cultivateur imprévoyant.

Les bases adoptées pour cet impôt arbitraire prévoient, comme nous l'avons dit, le paiement d'une prime moyenne annuelle de 2 francs par hectare. Ce chiffre est-il bien exact? Il est permis d'en douter.

Si, en effet, certaines cultures, celles du blé, seigle, avoine, betteraves, etc., doivent être imposées à raison de 1 fr. 50 par hectare, nous voyons les autres, divisées en catégories, obligées de verser 2 fr. 50, 12 francs et même, comme la vigne, 18 francs par hectare.

Cette classification en quatre catégories des produits du sol nous paraît présenter de très graves inconvénients. Les auteurs du projet semblent considérer qu'un terrain cultivé en blé, avoine, betteraves, pommes de terre, rentrant dans la première catégorie et imposé à raison de 1 fr. 50 par hectare, continuera toujours à être exploité dans les mêmes conditions de culture. Il faut cependant admettre que chaque année, au contraire, l'ensemencement sera modifié et que le cultivateur pourra, dans ce même terrain, faire produire des sarrasins, colzas, betteraves à graines, plantes fourragères, etc., lesquels, rentrant dans la deuxième catégorie, seront passibles d'un droit de 2 fr. 50.

On peut supposer que ce même cultivateur voudra planter des arbres fruitiers, établir des pépinières, utiliser son terrain en culture maraîchère, etc., le tout rentrant dans la troisième catégorie, imposée au chiffre de 12 francs l'hectare.

Qu'arrivera-t-il dans ce cas?

Peut-on obliger un propriétaire à faire chaque année, une ou plusieurs fois, une déclaration spéciale indiquant les différentes cultures auxquelles il va consacrer son terrain, et cela pour chacune des parcelles qui lui appartiennent?

Et s'il ne le fait pas, lui appliquera-t-on cette pénalité si injuste et si rigoureuse de l'article 15 de la loi, portant déchéance de tout droit à indemnité, *sur l'exploitation entière*, dans le cas de déclaration inexacte ou incomplète pour *une seule* des parcelles qui en dépendent?

Et quel amoncellement énorme de paperasseries administratives, de dossiers spéciaux, de calculs de toute nature, pour déterminer l'impôt, le modifier selon les circonstances ; que d'états, que de rapports !

Et surtout quelle armée d'inspecteurs pour parcourir les campagnes et rechercher les négligences probables, les erreurs certaines !

Nous pouvons donc dire, sans hésitation, dès à présent, que la loi est mauvaise, incomplète, mal étudiée, inexécutable enfin.

D'autres considérations doivent encore militer en faveur du rejet de la proposition de loi en question. Nous avons vu, notamment, par le projet sur l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents du travail, avec quelle facilité on augmente successivement l'application des dispositions législatives nouvelles. Il est donc à craindre qu'après avoir posé le principe de l'assurance obligatoire en matière agricole, on arrive à l'étendre à toutes les calamités auxquelles nous sommes tous exposés, c'est-à-dire à la maladie ou à la perte des animaux, au chômage, à la mévente des récoltes, aux tremblements de terre, etc., et surtout à l'incendie.

Ce serait alors la ruine absolue et définitive de toutes les compagnies d'assurances, vis-à-vis desquelles une expropriation de cette nature entraînerait l'obligation corrélative de payer des indemnités considérables, non seulement aux compagnies elles-mêmes, mais encore aux 300,000 agents (1) dont la carrière se trouverait

(1) Chiffre indiqué dans un opuscule du Syndicat des Agents généraux d'assurances. — Saint-Quentin, 28 novembre 1906.

brisée. Ce serait, également, la fin des mutualités, dont le nombre s'est accru dans des proportions si grandes et qui, en constituant un puissant moyen de développement économique, ont rendu de si grands services à la petite et à la moyenne propriété.

Nous verrions ainsi, peu à peu, se réaliser ce rêve de la nationalisation de tout le système des assurances, aussi bien à la ville qu'à la campagne, par la création d'un monopole nouveau, dont le résultat le plus clair serait un pas de plus vers le socialisme d'Etat, c'est-à-dire vers un but qui, depuis longtemps déjà, constitue l'objectif principal d'un certain nombre de prétendus réformateurs.

Je n'ai pas cru devoir, Messieurs, examiner en détail les articles du projet de loi. Le principe seul de l'assurance *obligatoire* me paraissait avoir quelque gravité; les détails d'application sont sans grand intérêt. Cependant, je ne puis passer sous silence cette allégation des auteurs de ce projet :

« Par notre proposition de loi, disent-ils, les cultivateurs et les viticulteurs n'auraient plus le souci de contracter des assurances auprès de compagnies auxquelles beaucoup d'entre eux hésitent à recourir, non seulement par suite des primes élevées qui leur sont demandées, mais aussi par crainte, justifiée du reste, des contestations, le moment venu, avec les assureurs. »

Le reproche indirect, adressé aux compagnies d'assurances, de chercher à s'affranchir du paiement des indemnités, en suscitant des difficultés de toute nature,

est absolument injustifié. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur les comptes rendus annuels que publient les compagnies, pour reconnaître, au contraire, que les sinistres sont réglés, sauf de rares exceptions, dans un délai très bref, sans aucun appareil judiciaire et après une rapide expertise amiable.

En serait-il de même avec l'Etat?

Si les auteurs du projet de loi ont voulu éviter les difficultés que redoutent les assurés, nous allons nécessairement trouver, dans leur travail, une simplification évidente des expertises relatives à l'évaluation des indemnités.

Or, en examinant le projet, on voit que ces expertises doivent être faites par le contrôleur des Contributions directes et par deux experts désignés, l'un par le réclamant, l'autre par l'Administration préfectorale; que, de plus, après que le jour de l'expertise a été fixé par le contrôleur, le maire de la localité où le sinistre s'est produit doit être informé pour qu'il puisse convoquer deux répartiteurs ou se faire représenter par un délégué.

Si les experts sont en désaccord, le contrôleur dresse un procès-verbal auquel il joint son avis personnel, et le tout est renvoyé devant le Conseil de préfecture.

La simple énonciation d'une procédure aussi compliquée, pour la détermination d'un préjudice parfois insignifiant, serait bien faite pour éloigner d'une semblable assurance, *si elle n'était obligatoire*, tous ceux qui se trouveront dans la dure nécessité de s'y soumettre.

« L'Etat, a dit un éminent économiste (1), est essentiellement un payeur lent et tardif..... » Il serait donc impossible d'obtenir de ce représentant un règlement rapide et équitable des sinistres. Les nombreux fonctionnaires auxquels les expertises seraient confiées, quelles que soient leur compétence et leur bonne volonté individuelle, ne subiraient-ils pas, malgré eux, en toutes circonstances, l'esprit de parti politique qui, malheureusement, pénètre et domine de plus en plus toutes les administrations? Ne sont-ils pas, d'ailleurs, obligés de se soumettre à des règles fixes, à des contrôles compliqués, à toute une série d'états, de rapports, d'ordonnancements, exigés pour le paiement de tout ce qui concerne les finances de l'Etat?

Le projet de loi sera donc mal accueilli par la masse des contribuables qu'il atteint. Nous conservons l'espoir que l'étude impartiale des intérêts qu'il lèse, des inconvénients et des dangers qu'il entraîne, permettra à la Chambre de le repousser.

## VŒU

« La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise,

« Considérant que la proposition de loi portant création d'une Caisse d'assurances agricoles obligatoires, contre la grêle, la gelée, les inondations, trombes, cyclones et ouragans, constitue un nouvel impôt qui viendrait peser d'une manière désastreuse sur l'agriculture;

(1) M. Leroy-Beaulieu. — *L'Economiste français* du 18 février 1905.

« Considérant que l'*assurance obligatoire* répartirait les charges d'une manière inégale et ne profiterait qu'au cultivateur imprévoyant; que le principe de l'*obligation*, en toute matière, est impopulaire; qu'il est généralement repoussé par les intéressés auxquels on veut l'imposer;

« Considérant, d'autre part, que la classification des divers produits du sol en quatre catégories entraînerait des formalités multiples et continuelles, en raison du nombre infini des parcelles dépendant des petites et des moyennes exploitations, ainsi que des changements annuels d'ensemencements qui doivent être apportés dans toute culture; qu'elle serait une source de difficultés, de contestations et d'erreurs;

« Considérant enfin que le mode proposé pour l'évaluation des indemnités, loin de simplifier les opérations d'expertise et d'assurer un règlement plus rapide des sinistres, soumet les réclamants à des formalités administratives dont la complication, en cas de désaccord, est absolument préjudiciable aux intérêts de l'agriculture;

« Exprime le vœu que la proposition de loi dont il s'agit soit rejetée. »

# UNE CAUSE D'ALTÉRATION DES GRAINS

Une découverte de la plus grande importance vient d'être faite au sujet des fléaux qui produisent l'altération des grains de nos céréales : avoine, blé, orge, seigle, maïs, etc., etc., grâce aux travaux qui ont été publiés, il y a quelques jours, par M. Brocq-Rousseu, docteur ès sciences, vétérinaire en premier au 8e d'artillerie.

Comme j'ai suivi ces recherches de très près, depuis leur début, il y a quelques années, jusqu'à leur achèvement actuel, je me propose d'en exposer les parties essentielles, celles qui intéressent la biologie générale et celles qui ont pour objet l'application pratique.

Il n'est pas question ici des maladies, toujours trop nombreuses, qui se produisent sur les céréales pendant leur développement, mais uniquement de l'altération des grains après la récolte.

La récolte est faite; elle a donné, je suppose, d'excellents produits; les grains sont mûrs et bien formés; on met les céréales en gerbes, on les remise dans les greniers ou dans les granges. Il semblerait que tout fût sauvé. Or, dans beaucoup de cas, rien n'est moins vrai. Il existe d'abord une cause bien connue, due à un insecte dévastateur des grains de blé, le charançon; je n'en parle pas pour le moment.

Mais il est une autre cause, inconnue, dont tous les

agriculteurs et grainetiers constatent les effets désastreux. Cette cause, personne ne l'avait trouvée; M. Brocq-Rousseu vient de la découvrir, et en même temps il imagine le remède très sûr et relativement très simple qui supprime les altérations produites.

Mis dans les greniers ou dans les granges, les grains et les fourrages s'altèrent et prennent bientôt une odeur particulièrement désagréable qu'on appelle le *moisi*. Or, chose curieuse, cette odeur n'est celle d'aucune des moisissures connues qui peuvent se développer sur les grains des céréales. On a extrait de nombreuses moisissures ou bactéries pouvant se trouver sur les grains de diverses espèces cultivées; pas une seule de ces altérations n'exhale l'odeur caractéristique. Inversement, des grains altérés, mais qui ne portent aucune moisissure, émettent cette odeur qui fait refuser le grain par les animaux et qui, par suite, abaisse dans une proportion plus ou moins considérable la valeur de la récolte.

Ainsi donc, la maladie du *moisi* n'est pas produite par des moisissures! Quelle peut en être la cause?

Cette cause, il est du plus grand intérêt de la connaître, non seulement dans l'intérêt de la science, mais dans celui de l'agriculture pratique.

C'est à ce double point de vue que s'est placé M. Brocq-Rousseu. Quelques indications suffiront pour faire voir tout d'abord quel est l'intérêt pratique de la question.

Prenons la Bretagne comme exemple. Sauf dans les années très exceptionnellement sèches, comme l'année 1906, on peut dire que l'avoine de Bretagne a généra-

lement le *moisi*. Cela tient à ce que les cultivateurs y laissent longtemps les avoines en javelles sur le sol. Or, ce sont de très belles avoines, les plus riches peut-être en principes nutritifs des avoines de France. De ce fait qu'elles ont le moisi, ces avoines subissent une dépréciation qui peut atteindre 2 francs par quintal. La Bretagne récoltant de 2 à 3 millions de quintaux d'avoine, on voit que la perte due à la seule altération des grains par le moisi peut aller, pour la Bretagne, jusqu'à 6 millions de francs par an.

Dans le nord de la France, les récoltes se font parfois très tardivement et les pluies surviennent souvent avant que la moisson soit terminée. Il en résulte que les grains humides, emmagasinés dans les granges, sont atteints facilement par cette maladie du moisi. D'où des pertes énormes.

Dans les ports où le commerce des grains est considérable, on trouve fréquemment de grandes quantités de grains altérés à l'arrivée des bateaux. On dit que les grains ont l'odeur de bateau ; mais c'est toujours cette même odeur caractéristique, c'est toujours la maladie du moisi.

L'agriculture, et en particulier la culture des céréales, a pris, dans certains pays, un essor tellement rapide qu'on n'a pas eu encore le temps de construire les granges et les hangars nécessaires pour abriter les grains. Les sacs se trouvent alors abandonnés à toutes les intempéries. Tel est le cas général dans la République Argentine, où les grains sont très souvent altérés et par suite dépréciés.

Dans les pays chauds, le moisi apparaît après la saison des pluies, et cela rend souvent très difficile le ravitaillement de nos postes coloniaux. Là, plus encore qu'ailleurs, le charançon vient joindre ses ravages à l'altération dont nous parlons. Les réserves des grains peuvent se trouver entièrement détruites. C'est à ce point qu'en beaucoup de régions tropicales, les indigènes renoncent à la culture en grand des céréales, se bornant à la production du minimum indispensable à leur alimentation.

Il ne suffit pas cependant de définir un pareil fléau par le seul caractère d'une odeur, et pourtant, sans étude microscopique, sans cultures pures faites par les procédés Pasteur, c'est le seul indice extérieur qui peut être signalé.

Il est difficile de donner idée d'une odeur; les termes mêmes manquent dans la langue pour les caractériser. Dire que cette odeur de moisi n'est pas celle des moisissures, c'est donner une indication négative. Dire que cette odeur a quelque chose de piquant, de très subtil, de très intense, de très désagréable, qu'on la perçoit à distance, même lorsque les grains ne paraissent nullement altérés, c'est encore trop vague. Non, il faut la sentir; mais alors, il suffit de l'avoir perçue une seule fois pour pouvoir toujours la reconnaître.

Qu'est-ce qui produit cette odeur? M. Brocq-Rousseu a découvert que c'est un champignon microscopique, inconnu jusqu'alors, toujours le même sur tous les grains des diverses espèces de céréales, sur les fourrages, toujours présent là où s'exhale cette fameuse

odeur. L'auteur le rapporte au genre *Streptothrix* et il l'a dédié à son collègue, ami et collaborateur, M. Dassonville, vétérinaire militaire attaché à l'Institut Pasteur. C'est le *Streptothrix Dassonvillei*.

En général, ce champignon n'est pas visible à l'œil nu sur les grains moisis, à moins que l'attaque ne soit très avancée. Il se montre alors sous la forme de plaques blanches devenant d'un gris blanchâtre et donnant l'impression d'une fine poussière adhérente au grain.

Examiné au microscope, il se présente sous la forme de filaments se désagrégeant en chapelets de spores ovales ou de petits bâtonnets. Dans l'air très humide, il produit des touffes ramifiées.

Je n'insisterai pas sur les innombrables expériences faites par M. Brocq-Rousseu, au milieu de très grandes difficultés. Il suffit de savoir qu'il en résulte la démonstration complète de l'origine de la maladie. Dans tous les cas, elle est due, et uniquement due, à la présence du *Streptothrix Dassonvillei*.

C'est la fabrication des galettes d'avoine qui a mis M. Brocq-Rousseu sur la voie de la recherche du remède à employer contre cette maladie de l'altération des grains.

Les galettes que l'on fait en Bretagne avec de la farine d'avoine seraient immangeables si l'odeur du moisi n'était préalablement enlevée aux grains d'avoine. Pour atteindre ce but, les paysans ont soin de passer au four les grains d'avoine avant d'en faire la farine destinée à l'alimentation. Ils avaient remarqué depuis

longtemps que ce chauffage modéré des grains les débarrassait complètement de leur mauvaise odeur.

Il résulte des expériences de MM. Dassonville et Brocq-Rousseu que le parasite peut être tué à une température relativement basse, 50 degrés environ. Par conséquent, si, à l'aide d'un dispositif spécial, on brasse les grains moisis à travers un courant d'air chaud et prolongé, on peut éliminer les produits odorants, détruire le *Streptothrix* et en même temps enlever l'excès d'eau qui nuit à la conservation des grains. Ceux-ci pourront alors être consommés, et leur conservation ultérieure est assurée.

L'appareil se compose d'un cylindre divisé par des cloisons en tôle perforée et pouvant tourner autour de son axe. C'est dans ce cylindre que sont introduits les grains à traiter, et qui se trouvent ainsi brassés continuellement. Un ventilateur envoie, à travers un calorifère, de l'air qui s'échauffe et pénètre ensuite dans l'appareil avec une vitesse supérieure à 10 mètres par seconde.

A la suite du traitement, les grains sont débarrassés, non seulement de leur déplorable odeur de moisi, de leur excès d'humidité, du *Streptothrix*, mais en outre de tous les microorganismes et moisissures qui pouvaient s'y trouver. Par le frottement les uns contre les autres, les grains prennent un aspect brillant qui leur donne une allure engageante.

Ce qui est d'une importance capitale, c'est que le prix de revient du traitement est très faible. Il oscille entre 0 fr. 15 et 0 fr. 20 par quintal. Le quintal de blé

valant de 22 à 25 francs en moyenne, et la perte résultant du moisi pouvant donner une dépréciation de 2 francs par quintal, on voit que le traitement est très avantageux. — Fait remarquable, ce même appareil sert en même temps à détruire les charançons.

On sait que le charançon est un petit coléoptère de 5 à 6 millimètres de longueur, dont le corps est d'un brun presque noir, avec le corselet ponctué. La femelle perce le grain de blé avec ses mandibules, y dépose un œuf et remet en place la paroi du grain en la fixant avec une sorte de colle qui a la même couleur que celle du grain. Une même femelle opère avec une grande activité, car, dans le cours d'une année, elle peut pondre ainsi 23,600 œufs.

M. Brocq-Rousseu, en traitant par l'appareil trois litres de blé charançonné, a recueilli, dans la matière poussiéreuse qui en sortait 13,172 charançons, et encore l'expérience était faite au mois d'août, avant que la ponte ne fût terminée. Or, chaque charançon dévore la valeur de trois grains de blé entiers en une saison. Le nom latin du charançon indique cette voracité. Les anciens l'appelaient *curculio*, mot venant, d'après Varon, du mot *gurgulio*, qui signifie gosier.

Mais revenons au *Streptothrix*. Voilà donc un organisme qui se trouve sur tous les grains et sur tous les fourrages. Il est tellement répandu partout, que si on cultive dans l'air humide, en un endroit quelconque, sur un sol stérilisé, des grains *sains* de n'importe quelle plante de grande culture, on les voit toujours attaqués par le *Streptothrix* !

Cet être a-t-il un autre rôle que celui de détruire les grains ?

M. Brocq-Rousseau a constaté expérimentalement que ce champignon n'attaque que les substances organiques sans azote. Il est sans action sur les sucres, sur l'amidon, sur la cellulose. Le *Streptothrix* attaque au contraire les matières azotées, et en particulier les substances albuminoïdes. Il semble donc qu'il ait aussi un rôle utile, entamant ces substances azotées pour y préparer la formation des azotates, des azotites et des composés ammoniacaux, ce qui les rend plus particulièrement assimilables.

Laissant de côté ce rôle utile supposé, on peut suivre pas à pas le champignon dans le cycle de son développement annuel au milieu des cultures et des fermes.

Prenons-le au début, lorsqu'il existe dans les germes, sur les grains, sur la paille. Il est alors sous la forme de filaments décomposés en chapelets de spores.

La paille va être utilisée. Les animaux refusent de consommer celle qui a sensiblement l'odeur du moisi. Cette partie de la paille passera dans la litière. Au milieu de l'air humide de l'étable, le *Streptothrix* va se développer en abondance.

La litière est mise au fumier, qui çà et là présente de longues lignes blanches, indiquant la présence du champignon.

A l'automne, avant les labours, le fumier est répandu sur les terres ; c'est un ensemencement général du champignon ; les pluies en assurent la germination et le développement intense.

Pendant l'hiver, il résiste, comme l'a montré M. Brocq-Rousseu, aux froids les plus intenses de nos pays.

Au printemps, et pendant toute la période de croissance des céréales, le champignon évolue, se répand sur les tiges, les feuilles, les fleurs et les fruits.

Au moment de la moisson, on le recueille avec les grains et avec la paille.

Les opérations de la fabrication des gerbes, de leur transport, du battage des grains assurent une contamination parfaite.

Nous voilà revenus à notre point de départ; les grains et la paille rentrés ont retenu le *Streptothrix*.

Il faut supposer que la moisson soit faite après un temps sans pluie, l'emmagasinement opéré dans des greniers bien desséchés, pour que le *moisi* soit évité.

En somme, le rôle de l'humidité est considérable dans le cycle de l'évolution du *Streptothrix*. Mais il faut de l'humidité pour faire croître les céréales! Ce qui est à souhaiter pour le bien de la récolte et pour éviter la maladie, c'est une grande sécheresse à la fin de la maturation et surtout pendant la moisson.

Si cela n'a pas eu lieu, ou si les grains récoltés secs sont conservés dans des endroits humides, le traitement du *moisi* s'impose et la perte qui résulte de la maladie se trouvera presque entièrement compensée.

Voici maintenant une question tout autre, qui se rapporte à celle-ci et qui soulève les problèmes les plus importants de la pathologie et de la biologie générales.

L'actinomycose, comme on sait, est une maladie des plus graves, très fréquente chez les bestiaux, où elle cause d'importants ravages. Elle atteint aussi les hommes et s'observe souvent chez les batteurs de blé. Or, l'organisme qui provoque l'actinomycose est aussi un *Streptothrix*. M. Brocq-Rousseu a étudié cette espèce. Au premier abord, elle présente des caractères différents de celle qui provoque la maladie du *moisi*.

Prenons les deux caractères différents principaux. Le champignon de l'actinomycose est jaune ; celui du moisi est blanc. Le champignon de l'actinomycose peut se développer à l'abri de l'oxygène ; celui du moisi ne se développe que dans l'oxygène.

Sont-ce bien là des caractères de deux espèces différentes ? N'est-ce pas l'adaptation au milieu animal, la vie pathogène du champignon, qui a modifié son aspect et ses propriétés ?

Et si cela était, quelle importante considération pour nombre de maladies, si les organismes qui les produisent peuvent exister dans la nature, sous une autre forme, croissant sur le fumier, sur le sol ou sur les végétaux !

Reprenons donc ces deux caractères différentiels.

En semant la culture pure du *Streptothrix* de l'actinomycose, M. Brocq-Rousseu a obtenu des cultures jaunes avec quelques points d'un jaune blanchâtre. Resemant ces dernières, il a obtenu par sélection des cultures blanches identiques à celles du *Streptothrix Dassonvillei*. Voilà pour le premier caractère.

Examinons le second. Gasperrini a montré ce fait

général, que si on isole progressivement les espèces qui sont installées dans les tissus des animaux, elles deviennent de plus en plus avides d'oxygène dans les cultures successives. Or, inversement, les cultures du moisi peuvent se développer partiellement, lorsqu'elles sont maintenues à l'abri de l'oxygène. A ce point de vue, on peut encore obtenir deux cultures identiques : l'une provenant de l'actinomycose, l'autre du moisi des grains. Voilà pour le second caractère.

Autres faits. Chaque fois qu'on a pu déterminer la porte d'entrée de la maladie chez les bestiaux, dans les cas isolés comme dans les enzooties d'actinomycose, on a trouvé des grains ou des fourrages moisis dans leur nourriture.

Si, par d'autres expériences précises, l'identité était bien établie entre les deux espèces, ce serait donc un nouveau méfait du champignon. Il serait la cause et le véhicule de cette maladie qui, pour les bestiaux, est parfois aussi terrible que la tuberculose, et qui peut aussi atteindre les cultivateurs.

On voit, en somme, quel est l'intérêt des recherches dont je viens de rendre compte brièvement.

Laissant de côté les questions théoriques, et même cet important problème de la genèse des maladies par des microorganismes pouvant évoluer naturellement en dehors de l'homme et des animaux, on reconnaît quels services M. Brocq-Rousseu vient de rendre à l'agriculture.

Si ces conseils sont suivis, si le traitement du moisi et du charançon sont organisés, on saura éviter des

pertes considérables dans la production alimentaire des céréales.

Au moment où l'humanité inquiète se demande pour combien d'années elle aura encore du pain, au moment où de nouvelles découvertes vont permettre de remplacer les engrais azotés du Pérou qui s'épuisent, aucun moyen ne doit être épargné pour donner aux cultures leur maximum de rendement.

Gaston BONNIER,

de l'Académie des Sciences,

Directeur de la Station météorologique de Fontainebleau.

(*Semaine Vétérinaire.*)

# ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

# Fédérations et Fédération

## APERÇU D'ORGANISATION GÉNÉRALE

**Par M. Gabriel RANVIER.**

### I. — Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

HISTORIQUE. — L'idée des assurances mutuelles contre la mortalité du bétail n'est pas nouvelle. Avant toute loi régissant la matière, des personnes pénétrées de l'esprit de solidarité s'étaient réunies pour mettre leurs pertes en commun.

Les différentes étapes sont marquées :

1° Par un décret du 30 décembre 1858, qui autorisait une société anonyme prenant la dénomination de « Caisse générale des assurances agricoles ». Cette caisse mutuelle assurait contre la grêle, la gelée, les inondations, la mortalité du bétail, par quatre branches distinctes;

2° Une loi en 1867 et un décret portant règlement

d'administration publique en 1868 firent éclore de nouvelles assurances; mais, malgré un terrain mieux préparé, les difficultés et frais de fondation brisèrent leur élan.

Cependant, sous le ministère Méline, il y eut, sur tout le territoire français, une véritable floraison de ces sociétés que l'on a surnommées les « Mélinettes »;

3° Le 4 juillet 1900, une loi relative à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles les affranchit de nombreuses formalités et les soumit à la loi du 24 mars 1884 sur les syndicats professionnels;

4° Enfin, depuis le 15 janvier dernier, les caisses d'assurances contre la mortalité du bétail, régies par la loi de 1900, assimilées aux syndicats professionnels, peuvent, en outre, fonder, parmi leurs adhérents, des caisses de crédit agricole.

CLASSIFICATION DES SOCIÉTÉS EXISTANTES. — Ces assurances, très variées, peuvent être classées actuellement en quatre divisions : communales, cantonales, départementales ou régionales et nationales.

1° Les communales sont, théoriquement, celles qui présentent la meilleure forme ou tout au moins la plus simple.

En effet, dans une commune, les risques sont sensiblement les mêmes, les frais sont réduits au minimum, et tous les assurés, se connaissant entre eux, exercent une surveillance qui rend toute fraude impossible.

Tout serait pour le mieux sans le revers de la médaille. Pendant les années moyennes, tout marche à

souhait, mais il suffit d'une mortalité anormale pour faire monter le taux des cotisations à un chiffre élevé; que plusieurs années se succèdent dans de telles conditions, l'assurance périclite, faute d'un capital assuré assez fort pour tenir constant le chiffre de répartition.

2° Les cantonales et celles qui s'étendent sur plusieurs cantons voisins ont le désavantage d'avoir des frais généraux plus élevés; mais, le capital assuré étant beaucoup plus fort, la répartition des sinistres est beaucoup moins variable; il faudrait de véritables épidémies pour les ébranler, d'autant plus que certaines de ces assurances, étant déjà anciennes, ont pu constituer des fonds de réserve en vue des années malheureuses.

3° et 4° Les départementales ou régionales et les nationales ont le grand inconvénient d'augmenter leurs frais en raison directe de leur étendue, non seulement par la rémunération des employés, mais encore par les fraudes, qui deviennent d'autant plus nombreuses qu'elles sont plus faciles.

En outre, le défaut capital de ces grandes assurances provient de ce que leurs statuts uniformes ne s'adaptent pas à toutes les exigences des régions où elles fonctionnent.

En l'état actuel, il n'y a donc pas d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail qui ne prêtent plus ou moins le flanc à la critique.

Nous verrons, en étudiant la question réassurance, comment on peut corriger la plupart de ces défauts.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONSTITUTION. — Pour répondre à tous les besoins qui l'ont fait naître, une bonne assurance doit présenter les conditions suivantes :

1° Adaptation parfaite à la portion de territoire où elle exerce son action ;

2° Frais généraux réduits au minimum ;

3° Egalité des risques aussi exacte que possible entre les assurés ;

4° Surveillance effective des animaux permettant une bonne justice et évitant toute fraude.

Ces conditions ne peuvent se rencontrer que dans les assurances mutuelles à petit rayon, c'est-à-dire dans les communales ou cantonales.

Certaines grandes assurances et fédérations ont le tort d'adapter à une immense étendue de territoire des statuts intangibles, sans tenir compte des multiples conditions culturales. C'est absolument un non-sens.

Que dirait-on d'un maréchal qui, au lieu de forger un fer à la tournure du pied, rognerait le pied à la tournure du fer? Ces sociétés tombent exactement dans la même erreur.

Pour pallier ce défaut, les unes cherchent à établir l'équivalence des risques en formant différentes catégories du taux des sinistres, suivant l'emploi auquel les animaux sont assujettis et en tenant compte de l'âge. D'autres ajoutent à ces catégories des articles restrictifs, afin de niveler les risques des pays d'élevage avec ceux des régions qui exploitent les animaux.

Exemple : *Les effets de l'assurance, pour les chevaux*

*nouvellement assurés, sont différés à tant de jours après leur admission; pour les vaches, à tant de jours après le vêlage.*

De ce fait, en Seine-et-Oise, pays exploitant, un cheval nouvellement acheté, assuré aussitôt, ne sera pas payé par l'assurance s'il succombe dans les vingt premiers jours, je suppose. On attribue ainsi, *à tous les cas*, la cause de la mort à une maladie contractée antérieurement à la vente.

La restriction qui concerne les vaches est encore beaucoup plus désavantageuse à l'assuré de notre département. Nous achetons des animaux en état de gestation avancée, et l'expérience démontre *que plus du tiers* de la mortalité est causée par le vêlage et ses suites : fièvre vitulaire, métrites, mammites, etc...

De nombreux sinistres étant ainsi exclus, un tel article rend, pour notre région, l'assurance illusoire.

Les frais généraux des assurances sont en rapport direct de leur étendue et comprennent, notamment : la rémunération des directeur, sous-directeurs, secrétaire, employés de bureau, agents assureurs, inspecteurs, etc...

Au contraire, la surveillance directe et effective des animaux assurés est en raison inverse de l'étendue.

Les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail les plus recommandables sont donc les communales et les cantonales, *quand ces dernières exercent leur action sur des assurés présentant les mêmes risques.*

La seule critique qu'on puisse leur adresser est de ne pas être assez fortes pour supporter l'adversité en

cas d'épidémies consécutives. Elles ne vivent et ne prospèrent qu'à la condition d'être nées sous une bonne étoile. De là, l'idée de les réunir en fédération pour qu'elles puissent se prêter un mutuel appui. L'expérience prouve, en effet, qu'une épizootie ne règne jamais sur la totalité d'un territoire aussi étendu que la France, et, en cas de mortalité extraordinaire, les mutuelles heureuses peuvent tendre une main secourable à leurs sœurs malheureuses, à titre de réciprocité.

Cette idée excellente est l'application du grand principe : « L'Union fait la force ». Mais s'il est de toute nécessité que l'on constitue soit des groupements, soit une union générale étroite et solide, nous venons de démontrer que ces groupements ne peuvent et ne doivent ni absorber, ni annihiler les locales, qui seules répondent à tous les besoins.

Des essais ont déjà été faits dans ce sens, sous le titre de fédérations.

### II. — Les Fédérations et la Fédération.

Leur fonctionnement a l'étranger. — Les fédérations existantes sont, en France, les unes départementales, les autres dites nationales. Jusqu'ici, l'accord n'est pas complet, sur cette question, dans notre pays.

Un voyage à l'étranger serait instructif à plus d'un titre à ce sujet, et nous pouvons l'entreprendre sans grande fatigue, si, pour cela, nous nous bornons à consulter la très intéressante communication de M. Albert Dulac au 4e Congrès national des Syndicats agricoles de France.

En Bavière, afin d'encourager les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, l'Etat a constitué un bureau central à Munich, pour réunir toutes les assurances locales qui veulent bien accepter ses statuts-types.

Ce bureau a reçu, lors de son établissement, un crédit de 625,000 francs de l'Etat, et dispose d'une subvention annuelle de 125,000 francs. Avec le revenu du capital initial et la cotisation annuelle de 0 fr. 20 p. 100 du capital assuré, il s'est constitué un fonds de réserve qui a atteint près de 400,000 francs en huit ans.

Le bureau central fait, par l'intermédiaire de la Banque Royale, tous les paiements d'indemnités. Les règlements de compte ont lieu en fin d'exercice, et voici comment :

L'Union locale doit la moitié des indemnités payées à ses membres pendant l'année, l'Union centrale l'autre moitié. Quelques chiffres feront comprendre le mode de règlement. En 1903, l'ensemble des indemnités payées représentait 1 fr. 20 p. 100 de la somme assurée. Les associations locales remboursèrent d'abord la moitié des indemnités *qu'elles avaient reçues;* c'était en moyenne 0 fr. 65 p. 100. Il restait donc à l'Union 1 fr. 20 — 0 fr. 65 ou 0 fr. 56 p. 100.

Les associations locales n'ayant pas eu de dommages ont donc payé 0 fr. 56 p. 100, les autres ont payé 0 fr. 56 p. 100, plus la moitié des sommes reçues pour sinistres, partagées au prorata des valeurs assurées. Dans l'association locale, c'est la moyenne des deux dernières estimations annuelles qui détermine la valeur assurée à laquelle la cotisation s'applique.

En Basse-Autriche, l'organisation diffère assez peu du système bavarois. Il y a également un ensemble d'associations locales qu'un bureau, à Vienne, groupe en Union centrale; les statuts sont très analogues.

Dans le duché de Bade, quand plus de la moitié des propriétaires de bétail ou ceux qui possèdent plus de la moitié du bétail d'une commune adhèrent à la société d'assurance, les autres sont inscrits d'office. L'assurance est une véritable institution administrative; le président de l'association locale est le maire de la commune et elle fait partie de la police municipale.

En Suisse, la fédération, le canton et l'assurance locale participent chacun pour un tiers dans les frais de sinistres. L'assurance devient obligatoire dans les mêmes conditions que dans le duché de Bade.

Telle est, rapidement résumée, la communication de M. Dulac, en ce qui concerne l'organisation des mutuelles-bétail dans ces différents pays.

### Ce qui pourrait être fait en France. — La réassurance par les Fédérations.

Maintenant, si nous revenons en France, nous constatons le manque d'organisation générale.

La réunion des sociétés en fédération nationale ou en plusieurs fédérations régionales est une question qui préoccupe tous les mutualistes de cette branche et qui n'est pas encore résolue d'une façon satisfaisante.

Sans copier servilement l'un des systèmes qui fonctionnent à l'étranger (comme l'obligation, remplacée

avantageusement chez nous par l'initiative privée), nous pourrions nous en inspirer pour une organisation spéciale dite de réassurance.

Une somme de 1,000,000 à 1,200,000 francs est votée annuellement pour secourir l'agriculture, et, sur ce chiffre, un fort prélèvement est effectué pour encourager la fondation de nouvelles assurances et subventionner celles qui passent de mauvaises années.

Cette répartition est déjà très bonne, car les secours viennent en aide à ceux qui en ont réellement besoin par suite de pertes anormales. Elle serait encore mieux employée si elle servait à former la base d'une réassurance ou fédération nationale.

A ces fonds viendraient s'ajouter : les subventions des départements, des sociétés d'agriculture, etc., les cotisations des sociétés affiliées, calculées à raison de tant pour 100 des valeurs assurées. Ce serait là une force énorme pour les mutuelles, qui pourraient ainsi facilement surmonter l'adversité.

Il ne faut pas, cependant, se faire un épouvantail des épidémies actuelles. La mortalité anormale produite par les épizooties a sensiblement diminué depuis une trentaine d'années. Les découvertes de Pasteur et de ses élèves, qui ont permis le traitement préventif de certaines maladies contagieuses, l'organisation du service sanitaire, ont fortement émoussé l'épée de Damoclès suspendue sur le bétail.

Malgré cela, une fédération nationale bien organisée rendrait les plus grands services en facilitant la formation de nouvelles assurances et en donnant à celles qui

existent une solidité à toute épreuve, avec la sécurité du lendemain.

Jusqu'ici, les fédérations existantes ont, pour la plupart, le tort d'imposer des statuts-types à toutes les caisses adhérentes, sans se soucier des différences culturales qui devraient entraîner avec elles des variations statutaires appropriées. A notre avis, la fédération ne devrait pas avoir d'autres articles des statuts communs que ceux qui ont trait à l'administration générale, laissant pour le reste les sociétés autonomes avec des articles adaptés à leurs besoins locaux.

Maintenant que nous avons vu comment une fédération nationale alimenterait ses ressources, en principe, il nous reste à étudier la distribution des secours aux sociétés malheureuses.

Faut-il se fier aux statistiques et dire, par exemple : la mortalité étant en France, en moyenne, 2 fr. 50 p. 100 des valeurs assurées pour les chevaux, et 1 fr. 50 p. 100 pour les bovins, les sociétés qui n'atteindront pas ces chiffres n'auront droit à aucun secours de la fédération nationale; au contraire, les sociétés qui dépasseront ces chiffres en recevront le surplus. Ce serait une manière très simple de solutionner le problème; malheureusement, la pratique et la logique en démontrent l'impossibilité. Suivant les régions, et même d'une commune à l'autre, les risques peuvent varier du simple au double, et même au delà, suivant les divers services auxquels sont soumis les animaux. Donc, logiquement, une fédération établie de cette façon verrait toutes les sociétés à forts risques s'af-

filier, mais les autres s'abstiendraient prudemment.

Aussi, pourrait-on faire une classification des sociétés locales existantes en trois catégories, par exemple, en prenant pour base le pourcentage moyen des cinq dernières années et en classant par assimilation les sociétés nouvelles :

1re *catégorie*. Maximum : 1 fr. 25 p. 100 pour les bovins, 2 francs p. 100 pour les chevaux.

2e *catégorie*. Maximum : 1 fr. 75 p. 100 pour les bovins, 2 fr. 50 p. 100 pour les chevaux.

3e *catégorie*. Maximum : 2 francs p. 100 pour les bovins, 3 francs p. 100 pour les chevaux.

Chacune de ces catégories aurait à la fédération son compte spécial et ne supporterait que les charges qui lui seraient propres. Ce ne serait qu'en cas de dépassement des maxima que la fédération aurait à parfaire le surplus.

Cette manière de faire aurait l'avantage de pouvoir réunir toutes les sociétés, quels que soient les risques. Bien entendu, si, pour une société, la moyenne prise sur cinq années consécutives dépasse ou est au-dessous de la catégorie dans laquelle elle se trouve, elle sera placée, pour les cinq années suivantes, dans une autre plus en rapport avec le pourcentage de ses sinistres. De cette façon, chaque société a intérêt à faire pour le mieux, afin d'avoir le plus petit pourcentage de sinistres possible et d'être placée dans une catégorie à maximum moins élevé.

Les sociétés étant ainsi divisées, la fédération a donc pour but de compléter le chiffre des sinistres des mu-

tuelles ayant dépassé le maximum de la catégorie dans laquelle elles se trouvent placées, ce qui constitue une réelle réassurance.

Les frais généraux de la fédération devraient être réduits au minimum. Comme dans les caisses de crédit agricole, toutes les fonctions de membres du Conseil d'administration seraient honorifiques et gratuites.

Le directeur, les agents comptables, les inspecteurs seuls seraient rétribués.

La fédération étant nationale, il faudrait nécessairement qu'elle soit reliée aux assurances locales par un bureau départemental dont le siège serait à la Préfecture. Il suffirait que les Conseils d'administration de chaque société délèguent un ou plusieurs de leurs membres pour constituer un Conseil d'administration dit départemental.

Conclusions. — En résumé, les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, malgré les imperfections inhérentes à tous les débuts, prennent actuellement un essor merveilleux et rendent déjà de grands services à l'agriculture.

Nous pouvons poser comme règles générales :

1° Qu'elles doivent être restreintes à un rayon assez limité pour que les risques soient sensiblement équivalents;

2° Que l'indemnité fixée soit des quatre cinquièmes de la valeur commerciale du bétail, le cinquième restant à la charge de l'assuré étant suffisant pour qu'il soit intéressé à la conservation de ses animaux;

3° Que les assurances soient autonomes, avec des statuts simples, clairs, appropriés aux besoins locaux;

4° Que l'obligation soit absolument rejetée comme portant atteinte au droit de propriété et que l'initiative soit encouragée pour constituer des assurances mutuelles;

5° Que les sociétés locales, afin de pouvoir supporter les mauvaises années et d'être avantagées d'une prime, pour ainsi dire fixe, ou, dans tous les cas, d'un maximum périodique déterminé, forment une association départementale affiliée elle-même à une fédération nationale.

Nous arriverions ainsi, sans rouages coûteux ni compliqués, à constituer une œuvre limitant singulièrement les aléas qui menacent la fortune des agriculteurs dans leur cheptel-bétail, et nous donnerions à l'agriculture et à l'élevage un nouvel essor, que les pouvoirs publics ne peuvent que favoriser par de larges subventions.

M. HENRI BESNARD

**1833-1907**

# NOTICE

SUR

# M. Henri BESNARD

Par M. Eugène PLUCHET.

---

MESSIEURS,

L'année 1907, qui avait déjà si cruellement éprouvé notre Société, vient de se clore sur un nouveau deuil, qui sera vivement ressenti dans le monde agricole, où le nom d'Henri Besnard était universellement connu et respecté.

Pourquoi, mes chers Collègues, notre Secrétaire général m'a-t-il fait l'honneur de me demander la notice nécrologique de notre regretté confrère, alors que tant d'autres parmi nous eussent été plus autorisés à vous retracer cette vie si bien remplie? Je ne saurais y voir un titre que dans les sentiments de respectueuse sympathie que j'avais pour la personne de M. Henri Besnard, dont le souvenir se trouve souvent mêlé à celui de mon père, qui, ainsi que moi-même, le tenait en haute estime.

M. Henri Besnard, d'une vieille famille d'agriculteurs de Seine-et-Oise, naquit en 1833, à Pontchartrain, où son père, maître de poste, faisait valoir les fermes d'Hite et du Buisson. Ces exploitations servaient de

repos aux chevaux fatigués, qui fournissaient un travail abondant et y laissaient, par l'engrais produit, un gros apport de fertilité.

M. Henri Besnard, très heureusement doué, fit de fortes études classiques; à seize ans, il possédait déjà les deux diplômes de bachelier ès sciences et ès lettres, puis entra à l'Institut agronomique de Versailles, où, à la fin de la première année, il était classé second; la suppression de cet Institut l'obligea à terminer à Grignon ses études agronomiques. A sa sortie de l'Ecole d'Agriculture, il suivit les cours du Muséum et commença sa médecine. A la suite d'une fièvre typhoïde, il dut encore interrompre, obligé par sa santé de quitter Paris. Ce fut alors qu'il reprit la carrière agricole, et s'y adonna d'une façon pratique dans le Vexin normand, dans la belle exploitation de Guitry, à laquelle il donna un grand renom.

Ce fut en 1860 qu'il s'y fixa définitivement, succédant à son oncle, M. Legrand, dont il épousa la bru, veuve depuis deux années de son cousin germain, M. Emile Legrand. Cette belle exploitation de Guitry appartenait au baron Roger de Civry et contenait 405 hectares. C'était une lourde tâche pour un débutant. M. Besnard y fit paraître toutes les qualités d'agriculteur instruit, s'inspirant heureusement et appliquant avec succès les méthodes nouvelles. Très secondé par M^me^ Besnard, qui s'occupait avec une intelligente activité non seulement de l'intérieur de la maison et de l'obligation de pourvoir à la nourriture d'un nombreux personnel de trente domestiques, mais étendant son domaine sur les

soins à apporter à la porcherie et à la vacherie, remarquablement installées à Guitry. Parmi les méthodes culturales appliquées, M. Besnard reconnut bien vite que son sol convenait particulièrement à la betterave à sucre, et il installa une distillerie agricole du système Champonnois; puis, pour utiliser les résidus de son usine, il entretint non seulement un nombreux et remarquable troupeau de dishley-mérinos, mais, le premier de cette région, substitua le travail des bœufs de trait à celui des chevaux. L'élan donné par lui servit d'exemple à ses voisins, et la culture de la plante industrielle prit dans la région une rapide extension. Aussi, en 1867, M. Besnard donna-t-il son concours à la création d'une sucrerie indigène, à laquelle il fournit lui-même jusqu'à 120 hectares de betteraves; l'importance de ses travaux, les progrès qu'il fit faire en agronomie à sa fertile contrée, le placèrent parmi les meilleurs agriculteurs. En 1869, la prime d'honneur régionale lui fut décernée, et, un an plus tard, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser son intelligente activité. Mais l'année terrible suivit les années heureuses, et c'est avec émotion que je relis et vais vous en retracer l'histoire abrégée, telle qu'elle m'est dite par son fils, notre collègue :

« Au début de l'invasion, M. Besnard avait envoyé sa femme et ses enfants en Basse-Normandie, mais lui ne voulut pas abandonner sa ferme et sa commune, craignant avec raison les funestes suites de la guerre. En effet, le 7 novembre 1870, les Allemands envahirent Guitry; ils venaient d'être harcelés par une compagnie

de francs-tireurs cachés dans les bois voisins, et, dans leur fureur, se jetèrent sur le pauvre village, le bombardant, le pillant, fusillant les malheureux habitants inoffensifs, incendiant leurs maisons. Les malheureux ouvriers qui rentraient à ce moment de leur travail ne furent point épargnés; les soldats allemands s'emparaient des hommes adultes et les tuaient sans merci.

« Comment ne pas trembler devant ces horreurs de la guerre, mais aussi combien sont nécessaires alors les caractères énergiques. M. Besnard se plaça devant les meurtriers, réclamant l'intervention de l'officier commandant le détachement. Devant son attitude, les Allemands n'osèrent pas mettre la main sur lui et le conduisirent sous escorte de trente hommes devant leur colonel, auquel il demanda de faire cesser le carnage. Cet officier lui répondit qu'il fallait faire un exemple, qu'on avait tué trop des leurs depuis le commencement de la campagne, et qu'il se vengeait. M. Besnard lui remontra que ce n'était pas une raison pour massacrer les habitants de sa commune, entièrement innocents, pour battre les femmes et les enfants, et mettre tout le pays à feu et à sang. Le colonel lui répondit que des gens du pays avaient tiré sur ses troupes; M. Besnard donna sa parole d'honneur que personne du village n'avait tiré. « D'honneur, il n'y en a plus en « France! » clama l'officier. « Et moi, dit M. Besnard, « voulez-vous aussi me fusiller?. » Sa mâle attitude fit cesser cette tuerie honteuse, mais non les idées de vengeance des ennemis. On le ramena au milieu de la cour de sa ferme, et l'on y mit le feu en vingt endroits diffé-

rents. M. Besnard avait malgré tout arrêté les représailles sanglantes; il supporta courageusement cette perte matérielle, quelque importante qu'elle fût, heureux d'avoir pu faire épargner les existences de ses concitoyens. Cette scène épouvantable s'était prolongée tout le jour; elle ne cessa qu'à l'arrivée de troupes régulières françaises, qui firent reculer les envahisseurs. »

Après le départ des ennemis, M. Besnard eut encore à déployer tout son effort moral pour consoler et retenir au village la population effrayée, qui voulait fuir n'importe où, craignant le retour des Allemands. Il eut à employer les raisonnements les plus persuasifs pour relever le courage des malheureux habitants.

Cet épisode de la terrible année peint le caractère de M. Besnard, homme de lutte et de devoir; bien souvent lui revenait à l'esprit l'image des innocents fusillés auprès de lui, et les larmes aux yeux, nous lui avons entendu dire qu'en ces instants terribles, il eût bien volontiers donné sa vie pour éviter les massacres auxquels il assista.

Au lendemain de la guerre, les électeurs de son département, reconnaissant les services rendus par M. Besnard pendant l'invasion, et sachant trouver en lui le meilleur représentant de leurs intérêts, le nommèrent leur député à l'Assemblée nationale. Il y siégea au centre gauche; pendant toute la durée de son mandat, il ne manqua pas une seule séance, estimant qu'en acceptant une charge si honorable, on n'ait pas le droit de se soustraire aux obligations qu'elle crée. Il se consacra plus particulièrement à l'examen des lois ayant trait à

l'agriculture, et aida à la fondation du groupe agricole de la Chambre. Je me rappelle alors que, durant la période où l'Assemblée siégeait à Versailles, nous eûmes, à Trappes, l'honneur de recevoir ce groupe agricole si magistralement composé : le marquis de Dampierre en était le président; le comte de Vogüé, M. Drouyn de Lhuys, M. Guzman Serph, etc..., M. Besnard, avec lequel j'eus l'honneur d'entrer alors en relations, MM. Barral et Lecouteux en étaient les conseils. Ces agriculteurs émérites contribuèrent au rétablissement de l'Institut agronomique, qui depuis a fourni à notre profession tant d'hommes utiles.

Après une période législative, M. Besnard rentra dans la vie privée et se consacra entièrement à l'exploitation de Guitry, jusqu'en 1880, où il céda à M. Albert Legrand, son beau-fils. Il vint alors se retirer à Versailles, se rapprochant de son berceau et aussi de ses propriétés de Guyancourt, où devaient s'établir ses deux fils, nos collègues, qui continuent si honorablement l'œuvre et les généreuses traditions de leur père. A l'arrivée de M. Besnard à Versailles, mon regretté père, qui avait tenu si haut le drapeau de notre vieux Comice départemental, se sentant fatigué, résilia la présidence, malgré les plus vives instances de ses collègues. M. Besnard lui succéda dans cette charge et resta à la tête du Comice pendant plus de vingt-deux ans.

Sa présidence eut des difficultés à vaincre : il dut éviter les conflits avec une Société rivale, et ramena les pouvoirs publics à doter également les deux institutions.

En effet, le vieux Comice avait été privé des attributions ministérielles et départementales à la suite de malentendus très exagérés. Malgré cette privation, mon père avait assuré l'existence de son cher Comice, grâce à de généreuses interventions particulières. M. Besnard, pendant sa période de présidence, y maintint intégralement toutes les traditions acquises et le laissa intact à son honorable président actuel, M. le baron de Courcel.

Dans notre Société d'Agriculture, M. Besnard tint aussi une large place. Il assistait régulièrement à nos séances mensuelles, et maintes fois nous fîmes appel à ses avis et à son expérience agricole; il présida à nos travaux d'une année, et nous conservons le souvenir de son aménité parfaite. Il était notre collègue depuis 1881; quelques années plus tard, il fut nommé titulaire à la Société nationale d'Agriculture de France. Il participa activement à ses travaux; sa parole y était écoutée comme un enseignement de valeur.

Depuis plusieurs années, une cruelle maladie avait contraint M. Besnard à abandonner toute vie active. Il n'existait plus que pour les siens, et c'était pour eux une dure épreuve que de voir tous les jours s'obscurcir sa féconde intelligence. La Providence en réservait à ses enfants une autre bien cruelle quand, il y a quelques jours à peine, elle leur enlevait leur mère vénérée, dont la santé morale et physique s'était épuisée auprès du cher malade.

Aujourd'hui, c'est pour eux un nouveau et douloureux coup, et cependant ils doivent s'incliner devant la main qui les frappe, mais qui termine les douleurs de leur

malheureux père et le réunit aux êtres aimés disparus.

M. Besnard et sa famille partageaient nos convictions chrétiennes, et c'est avec les consolantes espérances de la foi qu'il est entré dans le repos.

Permettez-moi en terminant, mes chers Collègues, de porter en votre nom nos respectueuses et affectueuses condoléances à ses enfants, nos amis et ses dignes continuateurs ; sachons tous profiter de l'exemple de cette vie de travail, et gardons un pieux souvenir à M. Besnard, dont le nom devra s'inscrire parmi ceux qui surent honorer notre profession et notre Compagnie.

M. Guillaume CAUSSÉ
**1829-1908**

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

# M. GUILLAUME CAUSSÉ

Par M. WARNESSON.

---

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise vient de perdre son doyen d'âge, son vice-doyen d'ancienneté : M. Caussé, médecin-vétérinaire à Versailles, est mort le 18 janvier, s'éteignant dans sa quatre-vingtième année, sans heurt et sans souffrance, après une carrière des plus actives, comme finit un beau jour de travail.

Diplômé de l'Ecole d'Alfort en 1851, il s'établit immédiatement à Versailles, sa ville natale, et s'y acquit promptement une juste renommée, due autant à ses talents qu'à son activité.

Il possédait ce que doit avoir tout bon vétérinaire : un goût accentué pour l'agriculture.

Pendant quarante-trois années consécutives, nous l'avons vu ici, assister à nos séances avec un zèle remarquable, prodiguant sans compter son temps et ses aptitudes à toutes les questions de son ressort qui pouvaient intéresser notre belle Société. Il en obtint le prix Lamayran en 1880, une médaille de bronze en 1890,

une d'argent en 1898; il en fut le Président pendant l'année 1890-1891.

Chevalier d'abord, puis officier du Mérite agricole, il était affilié à la plupart des Sociétés pouvant avoir des rapports plus ou moins directs avec sa profession : il fut membre, puis Président de la Société de Médecine vétérinaire pratique de Paris, qui lui décerna une médaille d'argent en 1902; diplômé de l'Institut dosimétrique le 5 décembre 1881; membre du Comice agricole de Seine-et-Oise pendant cinquante ans, il fut, de plus, vétérinaire municipal de la Ville pendant vingt-deux ans.

A une pareille somme de travail, on s'use vite; mais il était solide et de bon tempérament. Ce n'est guère qu'il y a deux ans qu'il commença à faiblir, à manifester un peu de défaillance, et il y a deux mois à peine qu'il envoya sa démission à la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, qui se fit un devoir de l'acclamer séance tenante comme membre honoraire — honneur bien mérité et juste récompense des nombreux services par lui rendus à l'agriculture du département.

Malade moi-même au moment de sa mort, j'eus le regret très vif de ne pouvoir assister à ses obsèques, et j'avais à la hâte, de mon lit, jeté sur le papier quelques lignes d'adieu que j'avais transmises à un ami commun, en le priant d'en donner connaissance à la famille et de les prononcer en mon nom, si elle le jugeait à propos; il n'en fut rien, pour des raisons particulières. Je vous demande la permission de vous les lire comme complément à cette courte notice nécrologique :

« C'est la vie d'un travailleur, c'est une existence laborieusement et admirablement remplie que celle dont nous venons respectueusement saluer la fin au seuil de cette tombe.

« Pendant près de soixante ans, M. Caussé s'est consacré à sa tâche ; pendant près de soixante ans, l'hiver comme l'été, la nuit comme le jour, par tous les temps, il a parcouru routes et chemins à pied, à cheval ou en cabriolet, se rendant partout où l'appelait sa mission.

« Longtemps, ceux qui l'ont vu — et ils sont nombreux — se rappelleront cette physionomie expressive d'homme sérieux et méditant. On devinait, on sentait en le voyant, qu'il réfléchissait toujours aux moyens les plus sûrs de soulager ses malades et de les guérir. C'était le modèle des vétérinaires praticiens ; il aimait tellement son art et sa profession, qu'il y a attaché ses trois fils, lesquels ont hérité des goûts et qualités de leur père et marchent dignement sur ses traces : les deux premiers comme médecins-vétérinaires eux-mêmes, le troisième comme chimiste-vétérinaire.

« Faisant partie de la plupart des Associations savantes ayant des rapports avec sa profession, M. Caussé fut successivement Président de la Société de Médecine vétérinaire pratique de Paris et de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, une des plus importantes de France. Dans chacun de ces mandats, il fit preuve de toutes les qualités dont il était doué ; la somme de travail qu'il fournit à la Société d'Agriculture, notamment, est absolument remarquable.

« Comme vétérinaire municipal, chargé de l'inspec-

tion de l'abattoir et des viandes, il rendit, pendant plus de vingt ans, des services signalés à l'hygiène publique.

« Quelle carrière dignement remplie que la vôtre, mon vieil et excellent ami !

« Au nom de la Société d'Agriculture, au nom des vétérinaires de Seine-et-Oise, dont vous étiez le doyen, je m'incline sur votre cercueil avec une profonde déférence, et je vous adresse le suprême adieu ! »

M. Eugène LEFEBVRE
**1833-1908**

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# M. Eugène LEFEBVRE

Par M. le Docteur DUHAUT.

---

MESSIEURS,

C'est une tradition digne de respect de garder la mémoire de nos devanciers. Cette tradition remonte à nos origines; et, depuis la notice du tribun Challan sur le botaniste Lemonnier, et l'éloge que, dans la séance du 25 nivôse an VIII, Leblond fit du mathématicien Montucla, la longue série de nos Annales déroule une galerie de portraits qui n'intéressent pas seulement notre Société, qui sont également précieux pour l'histoire de Versailles. Entre tous ces morts que les années, l'une à l'autre se succédant, ont accumulés, M. Eugène Lefebvre, dont je m'honore d'avoir été l'ami, prend un rang distingué.

M. Eugène Lefebvre appartenait à l'Université, ce milieu sélecté où abondent les intelligences fortes et précises, les esprits que remplit le zèle du bien public. Il n'était Versaillais que d'adoption. Né à Paris en 1833, élève du lycée Bonaparte, où il couronnait de brillantes études par deux premiers prix au Concours général,

élève, cette même année 1852, de l'Ecole Normale supérieure, où le concours d'admission le classait le premier, il avait été professeur à Douai, à Saint-Quentin, à Nancy, lorsqu'en 1874 il fut nommé à Versailles. Mais notre ville fut pleinement sa ville d'adoption. Il ne voulut pas la quitter lorsqu'une chaire au lycée Saint-Louis, quelques années plus tard, lui était offerte, et, à toutes les œuvres versaillaises d'enseignement, d'assistance, d'utilité sociale, il se donna, avec cette ampleur de travail et cette action efficace que vous n'oubliez pas, vous ici qui l'estimiez très haut.

Ce que fut comme professeur M. Eugène Lefebvre, la valeur de son enseignement, le renom qu'il contribua à donner à notre Lycée, des voix plus autorisées l'ont dit sur sa tombe. Ce que je veux retenir, c'est l'étendue de ses aptitudes et cette activité qui se reposait d'un travail par un autre. De par la distinction de son esprit, il goûtait passionnément la beauté de la science spéculative et des hautes théories. Mais il ne pensait pas que cette science, qui a eu besoin pour se développer de l'effort intellectuel ou matériel de tous, pût être le don jaloux d'une exclusive aristocratie intellectuelle; et à son regard, tous y avaient droit comme à un pain quotidien. Dès son arrivée, nous le voyons préoccupé de cette question, presque alors naissante : l'enseignement secondaire ou supérieur des jeunes filles. De suite, il prend sa part dans un enseignement libre qui précéda chez nous l'enseignement de l'Etat; et l'année suivante, comme il avait ouvert, sous les auspices de la Société des Sciences naturelles dont il était membre,

un cours de chimie, son programme portait que les jeunes filles y étaient admises. Ce normalien, ce savant ne dédaignait pas davantage l'enseignement primaire. On le savait, et voilà comment il fut membre, président de délégation cantonale, et en 1882, quand un décret créa l'école de Saint-Cloud, comment il fut choisi pour y fonder l'enseignement de la physique. Dans ce même ordre, plus étendu encore à tous, de la diffusion des connaissances, la Bibliothèque populaire fut la première œuvre à laquelle il s'intéressa chez nous. Il y apporta sa parole incisive et son intelligence lumineuse, et comme partout le succès lui fut fidèle; et à la mort d'Edouard Charton, comme le remplacer paraissait un périlleux honneur, le Conseil, à l'unanimité, désigna M. Lefebvre. Il n'accepta pas. Il n'acceptait guère les distinctions trop marquées. Il ne reculait certes devant aucune tâche, mais, l'a dit un de ses collègues, sa modestie était volontiers intransigeante. Cet homme, qui se mettait si bien à la portée de tous, était d'ailleurs celui que la Société de Physique de Paris attirait à elle (1879) et que l'autorité administrative chargeait de réorganiser la Commission départementale de météorologie. Cette Commission de météorologie, il en fit partie trente ans, toujours avec le même zèle, la même ponctualité; simple membre d'abord, puis président, à la mort du colonel Martin de Brettes (1895).

Tout cela : le Conseil académique également, où, de 1884 jusqu'à la date de sa retraite, la confiance de ses collègues le maintenait, c'était toujours l'enseignement,

la science; et M. Lefebvre ne s'écartait pas de sa vocation première.

Il est un autre côté que je faisais pressentir, que je dois maintenant montrer. M. Lefebvre avait dans la vie ce principe directeur que d'être un savant ne dispense pas d'être homme et d'être citoyen; et il considérait comme une ambition légitime et un honneur qu'il est licite de souhaiter d'avoir sa part de la gestion des affaires publiques. En 1879, il fut élu au Conseil municipal, et, de législature en législature, ce mandat se prolongea vingt et un ans. Là, toujours, son rôle fut celui de travailleur. Président de la Commission ou simplement rapporteur, c'était une habitude, on le chargeait du budget; et il savait rendre claires les choses dont le premier aspect est d'être inaccessibles.

En 1893, au plein de la maturité, et bien que son enseignement du Lycée fût plus brillant que jamais, M. Lefebvre désira se retirer. Peut-être pensait-il qu'il convenait de laisser la carrière libre à de plus jeunes. En tous les cas, il n'était pas de ceux à qui peuvent peser les loisirs de la retraite.

Le Conseil municipal allait le conduire au Conseil des hospices. Il y entra le 1er janvier 1897, chargé des rapports avec le service médical et de la surveillance de la pharmacie. Plus tard, on lui donna le service du contentieux. Il était le tuteur des enfants assistés. Aussi, volontiers, disait-il en plaisantant qu'il était à Versailles le père qui avait le plus d'enfants. Cette administration des hospices exige beaucoup de régularité, elle est assujettissante. Un homme qui a bien connu M. Le-

febvre me disait que c'était là peut-être où il s'était le plus dépensé. Ces questions de bienfaisance et d'assistance sociale le prenaient tout entier. Je me souviens avec quel intérêt, à mon arrivée à Versailles, il me fit visiter la Maternité qu'on allait ouvrir et l'asile de la rue Berthier. La loi de 1905, en accroissant son labeur et sa responsabilité, ne fit qu'accroître son zèle.

Avec le Conseil des hospices, il avait aussi le Conseil d'hygiène, la Commission des prisons : vous voyez ce que devenaient les loisirs de la retraite. Et pourtant, de ces loisirs il sut aussi nous faire une part.

M. Lefebvre n'était pas un nouveau venu dans le mouvement d'études des sociétés régionales. En 1869, alors qu'il était professeur à Nancy, l'Académie Stanislas l'avait compté au nombre de ses titulaires, et, chose à dire bien haut, chose qui mérite un bien spécial éloge, malgré le temps et l'éloignement, il lui était toujours resté fidèle. Egalement, il avait fait partie de la Société d'Agriculture de Dôle. Nos œuvres allaient avoir leur tour.

En 1896, il fut reçu membre associé (titulaire en 1898) de la Société des Sciences morales. La Société des Sciences morales a conservé de son origine de 1834 ce nom qui date un peu. Sous l'impulsion de M. Taphanel, de M. Coüard, d'autres encore, elle s'est renouvelée voici maintenant dix ans, en se fixant un but très positif et très moderne : l'histoire locale dans son détail le plus précis. De toutes nos institutions, elle est devenue la plus caractéristique, celle qui incarne le mieux la vie autonome, le terroir. Faire partie de la Société

la science; et M. Lefebvre ne s'écar… …firmer
tion première. …d'avance

Il est un autre côté que je … dois maintenant montrer. … …res. Et c'est
vie ce principe directeur … …e discerne en
pense pas d'être hom… …nous un ama-
dérait comme une … …uction des Sciences
qu'il est licite de … …t. C'était presque un pro-
des affaires pu… …année, à Pâques, aux vacances
municipal, e… …rendait à Meustey, dans le Jura.
se prolong…
celui de … la maison familiale, un bien de plus de
simpl… …ares qu'il exploitait lui-même et qu'il avait re-
ch… …ré de la ruine. Car, à Meustey, comme en bien d'autres
c… …oins de la France, on avait abusé de la vigne. Partout
où, vaille que vaille, elle fructifiait, on avait cédé trop
vite à la tentation de la monoculture; et le phylloxéra
étant venu, c'était un désastre. M. Lefebvre fut le premier là-bas à faire venir du plant américain, à reconstituer le vignoble. Il ne le reconstitua pas en entier. Là où il estima qu'on avait préjugé de la qualité du terrain, de son exposition, à la vigne il substitua quelque autre culture. Ici, ce furent des arbres fruitiers; là, une cerisaie de cerises à kirsch; ailleurs, un bois de pins; et le tout, mis à sa juste place, prospère. Vous voyez qu'il était bien un des nôtres.

Il aimait Meustey d'une particulière dilection. Pour lui, ce n'était pas seulement la maison des lointains souvenirs, le village où chacun le saluait d'un bonjour amical, le vignoble d'un patient effort reconstitué. Mais là surtout, étant encore élève de l'Ecole Normale, il

tré celle qui allait devenir la compagne de
en 1854; et cette rencontre, qui com-
un roman, se prolongea en la plus
. Chaque année, on se retrouvait,
s congés. Et quand le jeune pro-
faire ce voyage, alors si long,
utes on faisait un pas. On se re-
aris. Il fallait attendre qu'il eût une posi-
suffisamment assise. Ce fut l'affaire de six ans; quarante-huit ans après, le souvenir de ces premiers beaux jours était encore présent.

Car, jusqu'ici, je n'ai montré en M. Lefebvre que le grand laborieux, le professeur et l'homme de science. J'ai hâte de vous le dire: il avait aussi toutes les qualités aimables du cœur. Sous une apparence un peu froide, parfois un peu railleuse, parfois distante, il cachait la bonté, l'oubli de soi, l'obligeance pour les autres. Ceux qui sont aimés comme il l'était de sa famille et de ses amis doivent bien posséder ce qui fait naître et nourrit l'affection. Il n'avait pas seulement d'ailleurs cette bonté, cette bienveillance un peu ternes qui commandent l'estime sans toujours gagner la sympathie. Les qualités solides, il les rehaussait d'un sentiment exquis d'élégance morale. C'était un homme de goût; et la distinction, le style, l'élégance, il les voulait dans tous les ordres de choses. On n'a pas traversé l'Ecole Normale, fût-ce sa section des sciences, sans avoir été touché d'un rayon de ce soleil qui a caressé l'Hymette.

Un grand bonheur, longtemps espéré par notre col-

lègue, était enfin venu : son fils nommé à Versailles en 1905, ses petits-enfants autour de lui. La famille au complet, le commerce des amis, des loisirs si remplis, son jardin qu'il cultivait : que pouvait-il manquer à cette existence? Et à voir ce grand vieillard si vif et si robuste, l'esprit toujours alerte, il nous semblait que ce bonheur allait encore durer longtemps. Au retour des vacances dernières, il fallut, hélas! pressentir le déclin.

La mort a passé; le deuil a couvert la maison. Où était l'affection d'une épouse et d'une fille; où se tenaient les propos mesurés des sages, où l'on écoutait l'ébat joyeux des enfants, c'est maintenant le silence et l'amertume du souvenir. Ce n'est pas celui qui a disparu que nous plaignons. C'était un courageux, un stoïque. Et puis il savait que les hommes, comme les choses et tout ce qui existe, sont faits pour être et ne plus être. Et comme Fagon, le médecin de Louis XIV, il eût répondu qu'il était trop bon physicien pour se plaindre, pour s'irriter d'une loi de la nature. Mais ceux qui restent disent parfois : « Je ne savais pas que le vide pût être si grand. »

Le foyer maintenant est éteint. Pourtant, M. Lefebvre n'est pas mort tout entier. De ceux dont la vie a ainsi été bonne et belle, et toute donnée au travail, quelque chose subsiste. Leur exemple demeure pour le soutien de ceux qui marchent derrière eux.

M. PAUL BRAME

**1851-1908**

# NOTES

SUR

# M. BRAME

« Son cœur venait de Dieu, son cœur retourne à Dieu! » Ainsi parlait de M. Brame un de ses meilleurs amis. Quel plus bel éloge peut-on faire de celui qui vient d'être enlevé si subitement et prématurément à l'affection de sa famille!

Mais, si avant qu'on eût pénétré dans son intimité, nul ne saura jamais tout le bien accompli par cette âme d'élite, toutes les douleurs qui ont été adoucies, tous les courages relevés par sa bonté ou par son exemple.

Paul-Edouard-Louis Brame était né à Paris, le 27 janvier 1851. Son père, brillant ingénieur des Ponts et Chaussées, était originaire du Nord, où son nom reste encore particulièrement estimé; sa mère, M^lle^ de Gardanne, habita longtemps Neauphle-le-Vieux, en Seine-et-Oise, et transmit à son fils sa passion pour le pays où elle avait été élevée. M^me^ Brame était une femme d'une exquise bonté, d'une piété profonde, d'une sérénité de caractère et d'une élévation de pensées remarquables. M. Brame possédait toutes les qualités de sa mère. Il eut le malheur de la perdre de bonne heure,

mais ce doux souvenir eut une influence sur toute sa vie et resserra encore l'union si grande qui existait entre M. Brame et son père.

Partout où il passait, M. Brame se faisait aimer et apprécier. « Vous emporterez de vos études, lui écrivait, en 1869, un de ses professeurs, ce que peu de jeunes gens en emportent : des idées saines, élevées et raisonnées, un esprit orné sans prétention, un caractère droit et solide; ce sont là des qualités viriles, et je serais bien étonné si elles venaient à vous manquer. »

Après avoir terminé ses études, M. Brame commença son droit et passa sa thèse en 1877. Il entra la même année au Ministère de l'Intérieur comme attaché près du cabinet du baron René Reille. Malheureusement, les changements de la politique firent assez rapidement rentrer M. Brame dans la vie privée.

Il avait épousé, en 1876, M^lle^ Evain, et son caractère sérieux lui faisait trouver un charme profond dans son intérieur. Trois enfants étaient venus compléter son bonheur, lorsqu'en 1881 la mort de sa femme vint subitement détruire ce bonheur.

Les Œuvres avaient déjà attiré cette nature qui aimait tant à faire le bien. Depuis 1872, M. Brame s'occupait activement des cercles catholiques d'ouvriers et spécialement du Cercle du Sacré-Cœur de Montmartre. La douleur immense qui vint briser sa vie l'entraîna à se dévouer plus encore, et en 1882, M. Brame aida de tout son pouvoir le R. P. Pernet à fonder les Fraternités de Notre-Dame-du-Salut, dont le but était de

grouper et de maintenir dans le bien les hommes ramenés à Dieu par les Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres.

M. Brame avait tellement senti, malgré la sollicitude de son père, combien est grand le vide du foyer sans la présence d'une mère, qu'il songea, dans sa tendresse pour ses enfants, à leur rendre la douceur d'une affection qui lui avait manqué, et, en 1883, il épousa M^lle^ de Ronseray.

Malgré l'occupation que lui donnaient ses œuvres, il regrettait toujours de ne pas avoir une carrière. M. de Ronseray ayant une estime particulière pour la droiture et la sûreté du jugement de son gendre, lui proposa d'entrer comme censeur à la Compagnie d'assurances du *Soleil-Vie*, dont il était lui-même administrateur.

Censeur en 1885, M. Brame devint plus tard administrateur de cette Compagnie et de celles du *Soleil* et de l'*Aigle-Incendie*.

En 1885, il fut nommé président du Conseil d'administration du Canal de l'Espierre.

La mort de son père, en 1888, vint de nouveau frapper douloureusement M. Brame. Il se consacra dès lors, d'une manière toute spéciale, au canton de Montfort-l'Amaury, représenté pendant de si longues années au Conseil général par ce père bien-aimé, dont les services et le dévouement sont encore vivants dans la mémoire de chacun. M. Brame s'efforça de continuer ces traditions. Il était membre de la Société des Agriculteurs de France, du Comice agricole et de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

M. Brame considérait « l'Agriculture comme un rude champ de bataille pacifique et fécond, où ses enfants rendent à la France d'éminents services ». Il résolut donc de soutenir de tout son pouvoir cette branche si importante de la richesse nationale, et fonda, en novembre 1888, un Syndicat agricole dans le canton de Montfort-l'Amaury, secondé dans cette tâche par de nombreux cultivateurs de la région qui avaient compris toute la portée de son intelligente initiative.

La première assemblée du Syndicat fut présidée par M. Rivière, le distingué professeur départemental d'agriculture de Seine-et-Oise, qui avait bien voulu répondre à l'appel de M. Brame avec son dévouement habituel.

En 1889, M. Brame fut attaché au Congrès international des Chemins de fer comme membre correspondant du Comité de direction. A la suite de ce Congrès, S. M. le roi des Belges lui conféra la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

La Compagnie des Forges de Châtillon et Commentry, à la prospérité de laquelle son père avait si grandement contribué, intéressait particulièrement M. Brame; il en fut nommé administrateur en 1896.

En 1899, la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand lui fut accordée par S. S. le pape Léon XIII, en récompense du concours si actif que M. Brame s'efforçait de prêter à la belle œuvre de régénération de la famille ouvrière.

Enfin, en 1907, M. Brame devint membre de la Commission des comptes du Chemin de fer du Nord.

Cette existence si bien remplie fut traversée par bien

des épreuves. Après son père, M. Brame vit disparaître sa sœur, Mme Orville, qu'il aimait tant; puis, en 1906, Mme la baronne Evain, M. de Ronseray, et, en 1907, une fille adorée, l'avant-dernière de ses neuf enfants!

Malgré sa foi chrétienne et son indomptable énergie, la santé de M. Brame commença à être ébranlée. Il chercha à se remonter pour sa femme et pour ses enfants, et parut, au printemps de 1908, avoir recouvré sa santé, si forte jusque-là que jamais il n'avait compté avec elle; lorsque, à la fin de mars, une grippe infectieuse, qui prit la forme de congestion pulmonaire, atteignit gravement M. Brame, et dès le premier jour sa vie fut en danger. Une amélioration sensible permit d'espérer la guérison, mais cette terrible maladie avait envahi tout l'organisme. M. et Mme Brame partirent pour la Suisse le 26 juin. Dès son arrivée à Saint-Béatenberg, M. Brame se sentit mieux. Il faisait déjà des projets pour son retour à Paris et à Neauphle, lorsque le 6 juillet, vers deux heures du matin, il s'endormit sans souffrances! Son dernier acte fut une prière!

Dieu, qui l'avait tant éprouvé pendant sa vie, savait que cette âme était prête et voulut lui épargner l'angoisse suprême de sentir qu'il allait quitter les siens.

La mort de M. Brame ne fut pas seulement un deuil cruel pour sa femme et pour ses enfants, elle retentit douloureusement dans le cœur de ses amis et de tous ceux qui l'ont connu. La valeur de ses conseils, la sûreté, la droiture de son jugement étaient très appréciées. Jamais la fatigue ou le dérangement ne faisaient reculer M. Brame devant un service à rendre.

Quelle que fût sa situation, chacun avait la certitude d'être accueilli par le même regard si bon, le même sourire si encourageant, et d'être écouté avec la même bienveillante attention que s'il se fût agi d'une affaire intéressant personnellement M. Brame.

Il était aussi aimé et estimé de ceux qui auraient pu être ses adversaires que de ceux qui partageaient ses opinions.

Sa mémoire restera comme un vivant exemple et son cher souvenir continuera longtemps encore à faire du bien.

Les marques de sympathie les plus touchantes furent adressées à M^me^ Brame et à ses enfants par les différentes Sociétés dont M. Brame était membre, par les conseillers municipaux de Neauphle-le-Vieux et le Syndicat des Agriculteurs de Montfort-l'Amaury.

M. Émile WARNESSON

**1844-1908**

# VICTOR-EMILE WARNESSON

Par M. MAXIME BARBIER.

MESSIEURS,

Notre excellent et distingué collègue, M. Warnesson, est mort le 14 août dernier, quelques semaines après sa femme; comme l'inhumation a eu lieu dans les Ardennes, aucun de nous n'a pu assister à ses obsèques et se faire, sur sa tombe, l'interprète de nos sentiments de regrets et de profonde estime; mais il convient qu'un dernier hommage lui soit rendu ici, et que nos Annales disent le rôle important qu'il a joué parmi nous.

Victor-Emile Warnesson était né le 21 mars 1844, à Omont (Ardennes); son père était un brave et digne cultivateur, qui fut pendant quarante ans maire et suppléant du juge de paix. Il avait fait ses études au collège de Charleville et était entré en 1861, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans, à l'Ecole d'Alfort avec le n° 4. Dès la fin de la première année, il arrivait au n° 1, qu'il conserva jusqu'à l'obtention de son diplôme. Il sortit d'Alfort premier lauréat, avec la trousse d'honneur donnée par le Ministre de l'Agriculture, dans des conditions qui n'avaient pas été égalées depuis dix-sept ans.

Après avoir exercé pendant quelque temps comme adjoint à un vétérinaire de Paris, il était venu, en 1867, s'établir à Versailles, où il avait acquis la clientèle de

M. Moser, vétérinaire départemental, qu'il a remplacé en cette qualité en 1872, et il a conservé ces fonctions jusqu'à sa mort, bien qu'il eût cédé son cabinet en 1896.

M. Warnesson était membre du Conseil départemental d'hygiène, président du Syndicat des Vétérinaires de Seine-et-Oise; il avait été président de la Société de Médecine vétérinaire pratique, membre de la Société des Sciences naturelles et médicales de Versailles; enfin il était entré dans notre Société en 1871, et il nous avait présidés de 1894 à 1895.

Ses travaux lui avaient valu plusieurs médailles honorifiques du Ministère de l'Agriculture, entre autres la médaille d'or. Il avait été nommé chevalier du Mérite agricole en 1891 et officier du même ordre en 1894.

Il faut aussi rappeler qu'il avait fait la campagne de 1870-1871 comme aide-vétérinaire au 12e régiment d'artillerie.

Je suis incompétent pour vous parler de la valeur professionnelle de M. Warnesson, et je ne l'essaierai pas; mais nous savons tous de quelle réputation il jouissait comme praticien : son ami, M. Rossignol père, lui a consacré, dans le Bulletin de l'Association centrale des Vétérinaires, une notice qui le fera connaître au point de vue scientifique; nous l'insérerons dans nos Mémoires. Ce que nous ne pouvons pas oublier, c'est avec quelle lucidité, avec quel talent de parole il nous rendait compte, dans nos séances, de tout ce qui pouvait intéresser l'économie des animaux; il dirigeait aussi, avec une haute distinction, les travaux de notre Commission hippique; très assidu à nos réunions, tant

que sa santé, prématurément atteinte, le lui a permis, il nous charmait par ses observations toujours pleines de bon sens et d'esprit; les discours qu'il a prononcés sur la tombe de plusieurs de nos collègues sont parfaits de tact et de bon goût; vous vous rappelez enfin que c'est sur ses propositions, éloquemment motivées, que notre Société a favorisé, par d'importantes subventions, les célèbres expériences de Pasteur à Pouilly-le-Fort, sur la vaccination charbonneuse, et celles de Melun, sur la tuberculose bovine.

Une voix plus autorisée que la mienne aurait dû rendre ce dernier hommage à notre regretté collègue, mais je n'ai pas voulu me soustraire au devoir de me faire l'interprète de la Société, au moment où elle perd celui dont les vives instances m'avaient décidé, il y a quinze ans, à accepter les fonctions que je viens de quitter.

---

## Biographie de M. Victor-Emile Warnesson

Par M. ROSSIGNOL.

J'ai appris avec une profonde tristesse le décès de Warnesson, car j'avais pour lui la plus sincère et la plus cordiale estime. Ce sympathique collègue a suivi de bien près Mme Warnesson dans la tombe, puisqu'il n'a pas survécu plus de trois semaines à une compagne qu'il adorait.

L'Association centrale des Vétérinaires perd en Warnesson un ami de la première heure, au cœur compa-

tissant et bon; dès le début, il se fit inscrire sur la liste des souscripteurs perpétuels, puis il ne tarda pas à devenir membre donateur.

Sa santé, depuis longtemps ébranlée et chancelante, le tenait éloigné de nous, aussi bien à l'Association centrale qu'à la Société de Médecine vétérinaire pratique; malgré cela, il s'intéressait vivement à nos travaux : je n'en veux pour preuve que la correspondance que j'échangeais avec lui, de temps à autre.

Sorti d'Alfort en 1865, où il avait été un élève des plus remarquables, toujours à la tête de sa promotion, Warnesson ne tarda pas à se fixer à Versailles; si ce collègue regretté avait eu la vocation de l'enseignement, il aurait eu, remarquablement doué comme il l'était, toutes les qualités requises pour devenir un maître écouté, aimé et respecté. Sa grande facilité d'élocution, sa parole chaude et vibrante, sa profonde érudition et la vive sympathie qui s'attachait à sa personne, en auraient fait un professeur éminent qui n'aurait pas tardé à devenir l'émule de Bouley, dont il avait les brillantes qualités.

Malgré cette tentante perspective qui en aurait séduit beaucoup d'autres, il a préféré se livrer à l'exercice de la médecine vétérinaire. Moser, de Versailles, qui connaissait les remarquables aptitudes de Warnesson, lui céda sa clientèle pour venir se fixer à Paris, dans le quartier de l'Etoile.

A peine installé à Versailles, Warnesson s'y révéla comme un praticien aussi habile que consciencieux; aussi ne tarda-t-il pas à y conquérir une place enviée.

Dix ans plus tard, sa clientèle passait pour valoir une bonne clientèle de Paris.

En 1871, la vieille Société d'Agriculture de Seine-et-Oise lui ouvrit ses portes avec un véritable empressement; il sut y acquérir une notoriété de si bon aloi, qu'il y devint successivement président de la Section d'Economie du bétail, vice-président, puis président de cette importante Société.

Avec Caussé père et Ranvier, de regrettée mémoire, ils ne laissèrent échapper aucune occasion d'y faire apprécier les services que notre profession était appelée à rendre à l'agriculture, en signalant à cette Société les découvertes de nos maîtres et les travaux de leurs confrères. C'est grâce à lui et grâce aussi à Caussé, ainsi qu'à Ranvier, que la Société d'Agriculture de Versailles a tenu à s'associer aux expériences de Pasteur sur la vaccination charbonneuse, aux recherches sur sur la péripneumonie et la tuberculose et, tout dernièrement encore, aux expériences de Melun sur la vaccination antituberculeuse.

C'est en 1893-1894 que Warnesson a été élu vice-président, et c'est en 1894-1895 qu'il en devint président.

Toutes les communications que Warnesson a faites à cette Société portent l'empreinte de son grand sens pratique; il y en a surtout deux, l'une sur *les Aliments de substitution dans la nourriture du Cheval*, et l'autre sur *l'Hygiène alimentaire du Cheval*, qui sont des petits chefs-d'œuvre, à cause de leur clarté, de leur concision et de leur tournure pratique. C'est sur l'hygiène ali-

mentaire du cheval qu'il a sa place toute marquée dans les ouvrages didactiques de zootechnie.

A la Société de Médecine vétérinaire pratique, où il venait trop rarement au gré des désirs de ses collègues, il était entouré de l'estime de tous, chacun rendait justice à ses éminentes qualités d'orateur et de praticien.

Elu vice-président en 1892, il devint président en 1893. Il s'acquitta de sa tâche avec un zèle des plus louables, et, lorsqu'il se retira à la séance du 10 janvier 1894, il prononça un discours plein d'utiles conseils et que je tiens à reproduire dans cette notice :

*M. Warnesson*, président sortant, invite M. Simon à prendre place au bureau et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier est expiré. La tâche m'a été facile autant qu'agréable, grâce à votre indulgence et à la bienveillante sympathie que vous avez bien voulu me témoigner : je conserverai le souvenir de l'une et de l'autre, et je vous en remercie. Je remercie tout particulièrement mes dévoués collaborateurs, les membres du Bureau, de leur intelligent et précieux concours. Vos discussions, Messieurs, — dans le détail desquelles je vous demanderai la permission de ne pas entrer, parce que ce serait un peu long, et qu'en outre je ne les ai pas toutes présentes à la mémoire, — vos discussions, toujours correctes et d'une courtoisie parfaite, n'ont pas un seul instant dévié de leur but; elles ont toujours eu

pour objectif, pour seul et unique objectif, l'intérêt de la science et de la profession vétérinaires : je vous en félicite et vous engage à persévérer dans cette voie. Vous pouvez beaucoup, parce que vous êtes le nombre, c'est-à-dire la force, et parce que vous avez tous les éléments voulus pour bien faire; il vous suffira de le vouloir, de le vouloir fermement, énergiquement; de secouer, autour de vous, les apathies quelque peu récalcitrantes; de réveiller les bonnes volontés endormies. Ah! ce n'est pas chose bien facile, je le sais, mais je ne doute pas cependant que vous y arriviez, et que vous fassiez plus et mieux encore dans l'avenir que par le passé. Depuis deux ans, je vous vois à l'œuvre; depuis deux ans, je suis de près vos travaux et vos efforts : je vous connais, je sais ce que vous valez; j'ai foi en vous, et par vous j'ai foi dans les destinées de la médecine vétérinaire, dont l'étoile, encore bien pâle, il est vrai, encore bien timide et bien hésitante, commence pourtant à paraître à l'horizon et brillera bientôt, je l'espère, de son plein éclat. Ce jour-là, Messieurs, vous pourrez être, je suis heureux de le dire, fiers et contents de vous, car vous aurez puissamment contribué à mettre en vue la médecine vétérinaire, à en faire ressortir les mérites et l'utilité, à lui conquérir, en un mot, sa vraie place, — et ce ne sera pas le moindre des titres de gloire de la Société de Médecine vétérinaire pratique.

« Hélas! combien d'ouvriers de la première heure ne seront plus là pour se réjouir de l'heureux événement, tels — pour ne citer que ceux-là, parce qu'ils nous

touchent de plus près — les infortunés collègues que nous avons perdus ces temps derniers : Bourrel, Renaud, Vignardou, Dubois, des fidèles et des dévoués, ceux-là, enlevés trop tôt à nos travaux, malheureusement, et à la mémoire desquels, avant de descendre de cette tribune, je me fais un devoir de payer un dernier tribut de regrets !...

« Et maintenant, mon cher Monsieur Simon, je vous invite à prendre place au fauteuil de la présidence : nul, plus que vous, ne possède toutes les qualités requises pour l'occuper dignement; et permettez-moi de vous donner la vieille accolade française, comme symbole et comme gage de l'union et de la fraternité de tous les vétérinaires de France. »

La mort de Warnesson sera vivement ressentie par tous les membres de la Société de Médecine vétérinaire pratique; tous regretteront de n'avoir pu assister à ses obsèques pour lui rendre un dernier et légitime hommage.

Warnesson remplissait depuis de longues années les fonctions de vétérinaire départemental; dès la fondation de l'Association des Vétérinaires départementaux, il avait tenu à en devenir membre.

Il avait applaudi aux efforts qui avaient été faits pour aboutir à une organisation pratique et uniforme du service sanitaire; il avait été heureux d'apprendre le vote par la Chambre de la proposition de loi Rousé, et il est parti convaincu que le Sénat ratifierait le vote de la Chambre. Il était des mieux placés pour constater

l'impérieuse nécessité de cette loi Rousé, car il était journellement aux prises avec les lenteurs de la bureaucratie et déplorait amèrement l'immixtion un peu trop encombrante des bureaux dans nos affaires sanitaires. Il appelait de tous ses vœux une plus large indépendance pour les vétérinaires délégués et surtout une plus grande autorité.

A la séance du 3 novembre 1893 de la Société d'Agriculture de Versailles, il avait fait émettre le vœu suivant :

« La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise,

« Considérant qu'une stricte application de la loi sur la police sanitaire des animaux domestiques et un bon fonctionnement du service y afférent sont d'une importance capitale pour les intérêts de l'agriculture et de l'hygiène publique; que, jusqu'à présent, les dispositions de cette loi ne sont pas rigoureusement observées et que le service sanitaire est incomplètement organisé;

« Que les déclarations exigées en cas de maladies contagieuses ne sont pas toujours faites ou sont faites trop tardivement, et que leur transmission à l'Administration par voie hiérarchique nécessite de trop longs détails; que, par suite, l'intervention du service sanitaire, soumis à la même filière administrative, est presque toujours tardive et souvent inefficace; — *que, d'ailleurs, les vétérinaires délégués ne sont pas investis de l'autorité et de l'indépendance nécessaires pour agir vite et bien;* qu'il résulte de cet état de choses que les

affections contagieuses ne sont pas assez rapidement circonscrites dans leurs foyers d'origine et ont le temps de se propager ;

« Emet le vœu que le service sanitaire soit organisé d'une manière uniforme dans toute la France et sur des bases qui sauvegardent, dans la plus large mesure possible, les intérêts de l'agriculture et de l'hygiène publique. »

Tout permet d'espérer que les vœux de notre regretté ami, que la Société d'Agriculture de Versailles avait fait siens, ne tarderont pas à passer dans le domaine des faits accomplis.

Et maintenant, Warnesson dort l'éternel sommeil dans le petit cimetière d'Omont, dans les Ardennes, à côté de Mme Warnesson et de ses vieux parents. Sa famille a obéi à une touchante pensée en réunissant dans la mort deux époux qui avaient été si unis dans la vie.

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

**De Seine-et-Oise**

# STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société est établie pour concourir aux progrès de l'Agriculture ; elle embrasse également les arts, les industries et les sciences qui s'y rattachent. Elle s'interdit tout autre objet de discussion. Son siège est à Versailles.

ART. 2.

La Société est composée de quatre-vingts membres titulaires, domiciliés dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et d'un nombre indéterminé de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 3.

La Société a pour Président d'honneur M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui préside toutes les fois qu'il assiste aux séances.

Ses fonctionnaires ordinaires sont : un Président, un Secrétaire général, un Trésorier et un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par des suppléants.

M. le Maire de Versailles est Vice-Président honoraire de la Société.

ART. 4.

La Société est divisée en sections, qui ont chacune un Président et un Secrétaire.

ART. 5.

Tous les ans, dans le courant d'avril, les membres titulaires se réunissent en séance réglementaire et administrative, consacrée à la réception et à l'approbation des comptes du Trésorier, à la nomination du Président, des fonctionnaires annuels, des membres de la Commission administrative, et à la fixation du chiffre de la cotisation.

ART. 6.

La Société se réunit, en outre, chaque mois en séance ordinaire.

Les séances ordinaires sont publiques, autant que les dispositions du local le permettront. Elles peuvent être déclarées secrètes sur la proposition du Bureau. La Société tient en outre, chaque année, une séance publique et solennelle de distribution des prix.

ART. 7.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société par l'Autorité supérieure ou le Conseil général, et des sommes ou rentes affectées, ou qui pourraient l'être dans la suite par des donateurs, à des objets déterminés, la Société pourvoit encore à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle payée par les membres titulaires.

ART. 8.

La Société est représentée par une Commission administrative élue en séance réglementaire, et dont font partie les membres du Bureau.

ART. 9.

La Société vote en séance réglementaire les dispositions de son Règlement d'ordre intérieur.

Certifié conforme à la délibération de la Société.

*Le Secrétaire perpétuel,*
*Signé :* G.-A. THIBIERGE.

Les présentes modifications des Statuts ont été délibérées et adoptées par le Conseil d'Etat, dans la séance du 13 décembre 1865.

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil d'Etat,*
*Signé :* DE LA NOUE-BILLAULT.

Vu pour être annexé au décret impérial en date du 31 janvier 1866, enregistré sous le n° 68.

*Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*
*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*
*Signé :* DE BOURBUILLE.

# DÉCRET

*Approuvant les Statuts*

DE LA

## SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

---

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous, présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;

Vu notre décret, en date du 5 juin 1857, qui reconnaît la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise comme établissement d'utilité publique et qui approuve ses Statuts ;

Vu la délibération, en date du 3 mars 1865, par laquelle cette Société a voté de nouvelles dispositions statutaires, pour remplacer celles existantes ;

Vu la demande, en date du 15 mars, par laquelle le Président et les membres du Bureau de la Société sollicitent du Gouvernement l'approbation de ces nouvelles dispositions ;

Vu l'avis favorable donné le 6 avril 1865, par M. le Préfet de Seine-et-Oise;

Notre Conseil d'Etat entendu;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.

Les nouveaux Statuts de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, dont le texte est annexé au présent décret, sont approuvés pour remplacer ceux qui sont joints au décret du 5 juin 1857, lesquels sont et demeurent annulés.

ART. 2.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 31 janvier 1866.

*Signé :* NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*

*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*

*Signé :* DE BOUREUILLE.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER.

La Société est composée, conformément à l'article 2 de ses Statuts, de membres honoraires, correspondants et titulaires.

ART. 2.

Les membres honoraires sont choisis parmi les anciens membres titulaires qui, après s'être distingués par des travaux utiles, ont cessé d'avoir leur résidence dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et parmi ceux des anciens titulaires que leur âge ou leurs infirmités empêchent d'assister aux séances; peuvent également être élus membres honoraires les personnes qui auront rendu des services éminents à l'Agriculture.

ART. 3.

Les membres correspondants sont choisis tant en France qu'à l'étranger et particulièrement dans le département de Seine-et-Oise. Pour ce département, il en sera nommé au moins deux par chaque canton, en dehors des membres titulaires.

ART. 4.

Les membres honoraires et correspondants sont nommés dans la séance réglementaire d'avril, sur la proposition de la Commission administrative.

Les présentations doivent être faites au plus tard à la séance qui précède celle de l'élection.

ART. 5.

§ 1er. — Il sera procédé à la nomination des membres titulaires sur un rapport des sections dans lesquelles se trouveront les places vacantes.

§ 2. — Les présentations seront signées par deux membres au moins et accompagnées d'une notice contenant l'indication des titres des candidats et mentionnant leur acceptation.

§ 3. — Les notices produites à l'appui des candidatures, avant d'être lues en séance, seront communiquées aux sections auxquelles se rapportent les présentations. Dans la séance qui suivra celle des présentations, les sections, après avoir donné lecture des notices, émettront leur avis sur les présentations et indiqueront l'ordre et le classement des candidats.

§ 4. — Il sera procédé ensuite aux élections par bulletin individuel pour chaque place vacante, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au deuxième tour de scrutin. Il est procédé, s'il y a lieu, à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages. — Dans le cas où les voix se partageraient également entre les deux candidats, l'élection serait ajournée.

§ 5. — Les élections ne sont valables qu'autant que le tiers au moins des membres titulaires assiste à la séance.

§ 6. — L'élection ne peut avoir lieu qu'autant qu'il aura été présenté, dans chaque section, au moins un candidat en plus du nombre des membres à élire.

§ 7. — Les lettres de convocation pour les séances d'élection indiquent les candidats suivant l'ordre alphabétique et les sections pour lesquelles ils sont présentés.

ART. 6.

Tout membre élu doit, avant d'entrer en fonction, faire connaître son acceptation par une lettre adressée au Président.

ART. 7.

Les membres titulaires qui transportent leur résidence hors des départements de Seine-et-Oise et de la Seine sont de droit correspondants.

ART. 8.

La Société est divisée en quatre sections, savoir :

1° *Culture*, comprenant les Cultures spéciales, l'Arboriculture et la Sylviculture (30 membres);

2° *Economie des Animaux* (20 membres);

3° *Arts, Industries et Sciences appliqués* (20 membres);

4° *Economie et Législation rurales* (10 membres).

Les membres appartenant à une section ne peuvent passer dans une autre section qu'en cas de vacance et avec l'agrément de la Société, après un rapport de la section dans laquelle existe la vacance.

Les sections nomment chaque année, au scrutin, un Président et un Secrétaire; en cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, les membres présents désignent ceux d'entre eux qui doivent les suppléer.

La Société envoie aux sections les questions qui les

concernent; les sections choisissent dans leur sein les commissions spéciales. S'il se présente des questions complexes, le Bureau pourra adjoindre à la section qu'elles concernent plus spécialement un ou plusieurs membres appartenant à d'autres sections et qui feront partie de la commission spéciale.

Les réunions des sections ont lieu sur la convocation de leur Président.

ART. 9.

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par un Vice-Président, un Secrétaire adjoint et un Trésorier adjoint.

Le Président reste en fonctions pendant un an; il est remplacé l'année suivante par le Vice-Président qui devient Président titulaire. Le Président ne peut être réélu Vice-Président qu'un an après l'expiration de ses fonctions. Le Secrétaire général, le Trésorier et le Bibliothécaire sont élus pour cinq ans, et les membres adjoints pour un an; ils sont toujours rééligibles.

La correspondance de la Société a lieu par l'intermédiaire de son Président et de son Secrétaire général.

Le Président propose les matières à traiter dans chaque séance, veille au maintien du Règlement, met les questions en délibération, recueille les voix et proclame le résultat des votes de l'Assemblée; en cas d'urgence, il convoque extraordinairement la Société.

Les ouvrages adressés à la Société sont, s'il y a lieu, remis à ceux des membres que le Bureau désigne pour en faire l'analyse à une des séances suivantes.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, les séances sont présidées par le dernier des Présidents en exercice.

ART. 10.

Le Secrétaire général rédige le procès-verbal de chaque séance et en donne lecture à la séance suivante. Le procès-verbal est signé par lui et par le Président après qu'il a été adopté par l'Assemblée. Il représente la Société dans la correspondance, dont il donne connaissance à l'ouverture de chaque séance, rédige le compte rendu de la séance publique prescrit par l'article 17 ci-après, et dirige les publications annuelles des procès-verbaux et des rapports et mémoires dont l'insertion a été autorisée par la Société.

Il lui est alloué, à titre d'indemnité, une somme annuelle de 500 francs.

ART. 11.

Le Trésorier est chargé du recouvrement et de l'emploi des fonds; il paie les dépenses dans les limites des crédits prévus au budget, sur mandat signé du Président. Il dresse le compte annuel des recettes et dépenses au 31 décembre de chaque exercice, pour être soumis à l'examen de la Commission administrative et à l'approbation de la Société; il émet son avis sur toutes les dépenses extraordinaires proposées en dehors du budget, et prépare les primes et médailles à décerner dans la séance publique.

Le Trésorier est, en outre, chargé de la conservation du mobilier et des objets industriels ou autres appartenant à la Société.

ART. 12.

Le Bibliothécaire est chargé de la conservation des archives, de la bibliothèque et des autres collections scientifiques de la Société; il tient un registre ou catalogue des collections et un registre des ouvrages confiés aux membres, qui doivent les réintégrer sur sa demande.

ART. 13.

L'administration de la Société est confiée à une commission composée, en dehors de tous les membres du Bureau désignés en l'article 9, de huit membres élus en séance réglementaire au scrutin de liste, pour deux années, à la majorité absolue des suffrages, et renouvelée par moitié chaque année. Ceux sortants ne sont rééligibles qu'après une année d'intervalle, de manière qu'aucun d'eux ne puisse rester en fonction plus de deux années consécutives.

La Commission administrative est présidée par le Président titulaire et a pour secrétaire le Secrétaire général de la Société.

Elle prépare le budget annuel des recettes et dépenses, procède à la vérification des comptes du Trésorier, émet son avis sur toutes les propositions ayant pour objet soit des modifications au présent Règlement, soit des institutions de nouveaux concours, prix ou récompenses.

Toute proposition de dépenses en dehors des crédits du budget est renvoyée de droit à la Commission administrative pour avoir son avis; le vote de la Société ne

peut avoir lieu que sur et après rapport de la Commission.

En cas d'urgence déclarée par la Société, la Commission administrative se réunit immédiatement et fait son rapport à la Société, séance tenante.

La Commission administrative vise les états de mobilier, des collections et de la bibliothèque, que le Trésorier et le Bibliothécaire doivent déposer sur le bureau à la séance réglementaire.

ART. 14.

Les séances ordinaires ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à moins que ce jour ne soit férié; dans ce cas, la séance est remise au vendredi suivant.

Il n'y a pas de séance dans les mois d'août et de septembre, sauf urgence et sur convocation extraordinaire.

Toutes les séances ont lieu à deux heures; les membres présents apposent leurs signatures sur un registre spécial; à deux heures, le Président arrête et signe ce registre en constatant le nombre des signataires.

ART. 15.

Une séance réglementaire et administrative a lieu, chaque année, le premier vendredi d'avril; la Société peut toujours fixer, s'il y a lieu, d'autres séances réglementaires extraordinaires.

La séance d'avril a pour but :

1° Les modifications relatives au Règlement d'ordre intérieur sur l'avis de la Commission administrative; l'approbation du compte du Trésorier arrêté provisoi-

rement par la Commission administrative à la fin de décembre de l'année précédente; le vote du budget des recettes et des dépenses; la fixation du jour de la séance solennelle annuelle et l'indication des prix proposés au concours;

2° L'élection du Vice-Président et, s'il y a lieu, du Secrétaire général, du Trésorier et du Bibliothécaire; l'élection du Secrétaire adjoint, du Trésorier adjoint, le remplacement des membres sortants de la Commission administrative et la nomination des membres honoraires et correspondants.

Ces diverses élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, suivant le mode déterminé par l'article 5, paragraphe 4; les fonctions de scrutateurs sont remplies par le plus âgé et le plus jeune des membres présents.

Dans cette séance, la Commission administrative peut faire connaître le nom des membres en retard pour le paiement de leur cotisation; il est statué à cet égard conformément à l'article 20 ci-après.

### ART. 16.

Les fonctionnaires nommés dans la séance réglementaire n'entrent en fonctions qu'après la séance solennelle annuelle qui suit leur élection.

En cas de décès, démission ou changement de résidence de l'un de ces fonctionnaires, la Société décide, en séance ordinaire, si elle veut procéder à son remplacement dans la séance suivante, ou si elle veut différer jusqu'à la séance réglementaire.

ART. 17.

L'ordre de la séance solennelle est ainsi fixé : après les discours d'ouverture du Président d'honneur et du Président titulaire, le Secrétaire général présente le compte rendu des travaux de la Société pendant la dernière année agricole; les rapporteurs des commissions donnent lecture des rapports produits sur les divers concours institués par la Société, et proclament les prix et récompenses qui sont distribués aux lauréats par les membres du Bureau.

ART. 18.

A chaque séance, il est remis un jeton de présence de la valeur de 3 francs aux membres titulaires qui ont signé le registre avant sa clôture. Un jeton est offert au Président d'honneur lorsqu'il assiste à la séance.

La Société pourra accorder un jeton à ceux des membres honoraires ou correspondants qui lisent eux-mêmes en séance, ou qui y font présenter un mémoire sur un objet théorique ou pratique, ou sur des expériences agricoles.

Les membres de la Commission administrative, des sections et des commissions spéciales recevront un jeton de bronze toutes les fois qu'ils signeront en temps utile le registre constatant leur présence aux réunions des commissions et sections.

La valeur du jeton de bronze est fixée à 0 fr. 50.

Il sera remis à chaque Président, le jour de son installation, une grande médaille d'argent portant le nom du Président et la date de sa présidence.

ART. 19.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société et de ceux provenant de dons ou legs, la Société pourvoit à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle de 36 francs, due par chaque membre titulaire et exigible en juillet; cette cotisation n'est due qu'à dater de la nomination.

ART. 20.

Peuvent être réputés démissionnaires les membres titulaires qui n'acquitteront pas leur cotisation dans l'année de l'échéance, et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'avertissement donné par le Trésorier après l'expiration du premier délai; la Société, sur le rapport de la Commission administrative, prononce la radiation en séance réglementaire.

Elle peut également prononcer, en séance réglementaire et sur la proposition de la Commission administrative, la radiation de ceux de ses membres qui, sans excuse légitime, n'auraient pas pris part aux travaux de la Société pendant deux années consécutives.

Tout fait grave pouvant porter atteinte à la considération d'un des membres de la Société donne lieu à sa radiation; la décision est prise en séance secrète et au scrutin secret, sur le rapport de la Commission administrative, l'intéressé préalablement entendu ou dûment convoqué par lettre recommandée.

ART. 21.

La Société publie à la fin de chaque année, sous la

direction du Secrétaire général, un Bulletin intitulé : *Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise;* ce volume comprend, outre les extraits des procès-verbaux des séances, les rapports des commissions sur les divers concours, les mémoires et autres travaux des membres de la Société, et des extraits des ouvrages spéciaux dont l'insertion aura été autorisée par le Bureau.

Les mémoires, notices ou communications dus à l'initiative d'un membre de la Société ne sont soumis à aucune restriction pour l'impression par leurs auteurs.

Les rapports de commissions, publiés ou non par la Société, ne peuvent être livrés à l'impression par leurs auteurs ou toute autre personne qu'avec l'approbation de la Société; il en sera de même de tout rapport fait par un membre délégué par la Société.

Les mémoires sur des questions mises au concours par la Société pourront toujours être publiés par elle.

Aucun mémoire présenté par une personne étrangère à la Société ne peut être lu en séance qu'après communication à la Commission administrative et sur son autorisation.

---

Le présent Règlement d'ordre intérieur, délibéré et approuvé par la Société dans sa séance réglementaire du 4 mai 1894, a été transmis à M. le Préfet qui en a autorisé l'application sans observations.

*Le Secrétaire général,* H. RUELLE.

*Le Président,* DUBOIS.

# BUREAU ET COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE LA SOCIÉTÉ

## ANNÉE AGRICOLE 1908-1909

---

## BUREAU

*Président d'honneur* . . **M. le Préfet.**
*Vice-Président d'honneur.* **M. le Maire de Versailles.**
*Président titulaire* . . . **M. Eugène Guignard.**
*Vice-Président.* . . . . . **M. J. Silvestre de Sacy.**
*Secrétaire général.* . . . **M. le Docteur H. Duhaut, jusqu'à 1913.**
*Secrétaire adjoint.* . . . **M. Maisonhaute.**
*Trésorier* . . . . . **M. Léon Ottenheim, jusqu'à 1912.**
*Trésorier adjoint* . . . . **M. Gustave Bigaux.**
*Bibliothécaire* . . . . . **M. Marquis, jusqu'à 1913.**

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

**MM. Desoubry.**
**Linas.**
**Henri Mauge.**
**le Marquis de Crux.**
**Raymond d'Abzac.**
**Eugène Flé.**
**Maxime Barbier.**
**Eugène Remilly.**

# LISTE GÉNÉRALE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 6 NOVEMBRE 1908

---

## MEMBRES D'HONNEUR ET HONORAIRES

Entrées. MM.

1889. **Tisserand**, G. O. ❋, C. ✠, directeur honoraire de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, rue du Cirque, 17, Paris, 8e.

1893. **Chauveau**, G. O. ❋, C. ✠, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, membre de la Société Nationale d'Agriculture, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy, 16e.

1896. **Joulie**, ❋, chimiste-agriculteur, faubourg du Pont-du-Gat, Valence (Drôme).

— **Grandeau**, C. ❋, C. ✠, inspecteur général des Stations agronomiques, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers, quai Voltaire, 3, Paris, 7e.

Entrées. MM.

1896. le marquis **de Vogüé**, C. ✻, membre de la Société Nationale d'Agriculture, membre de l'Institut, président de la Société des Agriculteurs de France, rue Fabert, 2, Paris, 7e.

1900. Alfred **Paisant**, ✻, C. ✠, président honoraire du Tribunal civil, membre de la Société Nationale d'Agriculture, rue Neuve, 35, Versailles.

1903. le docteur **Roux**, directeur de l'Institut Pasteur, rue Dutot, 25, Paris, 15e.

— Louis **Passy**, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, rue de Courcelles, 75, Paris, 8e.

1904. H. **Vallée**, O. ✠, prof. à l'Ecole vétérinaire, Alfort (Seine).

1906. **Pasquier**, ✠, ancien cultivateur, Trou, commune de Guyancourt (P.).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE.

1908. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, Versailles.

---

## MEMBRES TITULAIRES (*)

Entrées. MM.

1. 1864. Ernest **Gilbert**, ✻, ancien cultivateur, membre de la Société Nationale d'Agriculture, boulevard Saint-Germain, 207, Paris, 7e (P.).

2. 1872. **Dablin**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 67, Versailles.

(*) La lettre P, placée à la suite de la demeure d'un Membre, indique que ce Membre a été ou est Président de la Société.

Entrées. MM.

3. 1873. Eugène **Barbé**, ancien cultivateur, rue d'Angiviller, 39, Versailles (P.).

4. 1875. **Rousselle**, ancien cultivateur, rue Taillepied, 13, Pontoise, et rue de Rome, 48, Paris, 8e.

5. 1877. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, avenue de Paris, 25, Versailles (Secrétaire général honoraire).

6. 1879. Raymond **d'Abzac**, château de Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

7. 1881. Emile **Renault**, avocat, rue Neuve, 19, Versailles.

8. — Paul **Fournier**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 10, Versailles (P.).

9. 1882. Eugène **Pluchet**, cultivateur, Trappes (P.).

10. — Gustave **Rivière**, ✻, ✠ A., O. ✠, professeur départemental d'agriculture, à la Préfecture, Versailles.

11. 1885. Th. **Rudelle**, ancien substitut, avocat, député, conseiller général, rue St-Lazare, 4, Versailles (P.).

12. — Emile **Petit**, O. ✠, cultivateur, Orsigny (Saclay, par Orsay) (P.).

13. 1886. le comte Fd de **Gourcy**, château de Crespières (P.).

14. — Alfred **Leclère**, cultivateur, la Minière (Guyancourt), par Versailles (P.).

15. — le marquis de **Crux**, agriculteur, Sailly, par Fontenay-Saint-Père (P.).

16. — **Moser**, O. ✻, C. ✠, horticulteur, rue Saint-Symphorien, 1, Versailles.

17. 1889. **Breteuil**, ✠ A., président honoraire de la Maison de Providence, place Hoche, 7, Versailles.

18. 1891. **Seurin**, cultivateur, Velizy, par Viroflay.

Entrées. MM.

19. 1891. Eugène **Besnard**, cultivateur, Guyancourt, par Saint-Cyr-l'Ecole.

20. — Gustave **Bigaux**, ancien cultivateur, boulevard de la Reine, 151, Versailles.

21. — Eugène **Guignard**, ✠, cultivateur, Vauluceau (Bailly, par Versailles) (P.).

22. 1892. **Marquis**, ancien commissaire-priseur, place Hoche, 7, Versailles.

23. 1894. **Lasne**, cultivateur, Brétigny-sur-Orge.

24. — Eugène **Remilly**, chimiste agricole, rue de Satory, 28, Versailles.

25. 1895. Louis **Legrand**, ✻, sénateur, avoué honoraire, conseiller général, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, Versailles (P.).

26. — Alphonse **Decauville**, cultivateur, Voisins-le-Bretonneux, par Trappes.

27. — le comte **de Galard**, château de Wideville, par Crespières, et boulevard de la Tour-Maubourg, 64, Paris, 7e.

28. — Paul **Deschamps**, agriculteur, Gizy, par Bièvres.

29. — Ernest **Sénéchal**, ✠, agriculteur, Trou (Guyancourt).

30. 1896. Henri **Mauge**, cultivateur, le Val-d'Enfer, par Jouy-en-Josas.

31. 1897. Vincent **Pluchet**, cultivateur, Trappes.

32. — Ernest **Crosnier**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole, et rue Sainte-Adélaïde, 4, Versailles.

33. — Emile **Mauge**, cultivateur, Buc.

34. — **Pressoir**, ✻, ancien pharmacien militaire, rue d'Angoulême, 3, Versailles.

Entrées. MM.

35. 1897. R. **Lezé**, ✻, C. ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur à l'Ecole de Grignon, Buc.

36. — **Heurtebise**, cultivateur, Villaroy, par Versailles.

37. — Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire, boulevard du Roi, 20, Versailles.

38. 1898. Léon **Ottenheim**, tanneur, rue Duplessis, 73, Versailles.

39. — Eugène **Flé**, cultivateur, la Tuilerie, par Saint-Nom-la-Bretèche.

40. — J. **Silvestre de Sacy**, ✠, ancien percepteur, rue d'Angiviller, 2 *bis*, Versailles.

41. — Charles **Leclerc**, cultivateur, Toussus-le-Noble.

42. — le duc **de Luynes**, château de Dampierre.

43. 1900. Georges **Gilbert**, cultivateur au Manet, Montigny-le-Bretonneux.

44. — Henri **Simon**, ✪ A., ✠, avocat, rue Mademoiselle, 7, Versailles.

45. — **A. Nansot**, avoué honoraire, place Hoche, 10, Versailles, et les Landes, par Connerré (Sarthe) (P.).

46. — **Maisonhaute**, ✠, agriculteur, Grignon.

47. — **Desoubry**, O. ✠, médecin-vétérinaire, rue du Parc-de-Clagny, 10, Versailles.

48. — Aimé **Monmirel**, ✻, O. ✠, cultivateur, Villiers-le-Sec, par Belloy.

49. 1901. Lucien **Baillou**, avocat, rue d'Angiviller, 51, Versailles.

50. — **Cacheux**, ✠, féculier, Epône.

51. — Auguste **Laureau**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole.

52. 1902. Maurice **Guesnier**, cultivateur, Blamécourt, par Magny-en-Vexin.

Entrées. MM.

53. 1902. Robert **Guesnier**, éleveur, Etréez, par Magny-en-Vexin.

54. — le docteur **Broussin**, ✠ A., médaille d'or des épidémies, rue de la Paroisse, 41, Versailles.

55. 1903. Lucien **Fournier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. Bièvres, Téléph. Velizy.

56. — le docteur **Chauveau**, rue Remilly, 13, Versailles.

57. — G. **Duclaux**, médecin-vétérinaire, rue Montbauron, 20, Versailles.

58. — Louis **Thomassin**, agriculteur, Puiseux, par Boissy-l'Aillerie.

59. — **Le Bastier de Théméricourt**, par Vigny.

60. 1904. Edmond **Blanc**, membre du Conseil supérieur des Haras, château de la Châtaigneraie, la Celle-Saint-Cloud, et avenue des Champs-Elysées, 66, Paris, 8e.

61. — Victor **Lefebvre**, agriculteur, le Roussay, par Etréchy, et rue Sainte-Croix, 10, Etampes.

62. — Fernand **Tétard**, agriculteur, Gonesse.

63. 1905. G. **Linas**, expert-chimiste honoraire du Laboratoire municipal de Paris, au Lactarium, route de Viroflay, Versailles-Porchefontaine, et rue Rosa-Bonheur, 3 *bis*, Paris, 15e.

64. — le docteur **Moreau**, boulevard de la Reine, 121, Versailles.

65. — **Chandèze**, G. O. ✻, directeur honoraire du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Mansart, 13, Versailles.

66. 1906. Guillaume **Grou**, rue Lavoisier, 3, Versailles-Chesnay.

67. — Jules **Flé**, cultivateur, Saint-Nom-la-Bretèche.

68. — Georges **Dethan**, éleveur, Chérence, par la Roche-Guyon, et rue Alphonse-de-Neuville, 11, Paris, 17e.

Entrées. MM.

69. 1906. Paul **Dautier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. et téléph., Velizy.

70. — Gabriel **Banvier**, médecin-vétérinaire, Neauphle-le-Château.

71. 1907. **Delaunay**, propriétaire-cultivateur, la Cauchoiserie (Maule).

72. — le docteur H. **Duhaut**, ✻, rue des Réservoirs, 2, Versailles.

73. — **Cappon**, médecin-vétérinaire, Chevreuse.

74. — Constant **Laureau**, O. ✻, agriculteur, la Martinière (Saclay.)

75. — Emile **Isambert**, propriétaire-agriculteur, la Vauve (Palaiseau).

76. 1908. Charles **Brad**, commissionnaire en bestiaux, rue Albert-Joly, 20, Versailles.

77. — Albert **Bouligny**, cultivateur, Marcq, par Thoiry.

78. — Gaston **DeVaux**, industriel, rue des Réservoirs, 17, Versailles, et boulevard Malesherbes, 169, Paris, 17e.

79. — **Brunet**, architecte, place Hoche, 2, Versailles.

80. — Georges **Firmin-Didot**, éleveur, Saint-Cyr-en-Arthies, par Vétheuil.

# SECTIONS ET COMMISSIONS PERMANENTES

## SECTION DE CULTURE (30 *Membres*).

MM.

1. Paul **Fournier**, ancien cultivateur, *Président* (P.).
2. Eugène **Guignard**, cultivateur, *Secrétaire* (P.).
3. Ernest **Gilbert**, ancien cultivateur au Manet (P.).
4. **Dablin**, ancien cultivateur.
5. **Rousselle**, ancien cultivateur.
6. Gustave **Rivière**, professeur départemental d'agriculture.
7. Emile **Petit**, cultivateur (P.).
8. **Seurin**, cultivateur.
9. Eugène **Besnard**, cultivateur.
10. **Lasne**, cultivateur.
11. Alphonse **Decauville**, cultivateur.
12. Paul **Deschamps**, cultivateur.
13. Ernest **Sénéchal**, cultivateur.
14. Henri **Mauge**, cultivateur.
15. Vincent **Pluchet**, cultivateur.
16. Ernest **Crosnier**, cultivateur.
17. **Heurtebise**, cultivateur.
18. Eugène **Flé**, cultivateur.
19. Georges **Gilbert**, cultivateur.
20. Auguste **Laureau**, cultivateur.
21. Maurice **Guesnier**, cultivateur.
22. Louis **Thomassin**, cultivateur.
23. Lucien **Fournier**, cultivateur.
24. Victor **Lefebvre**, cultivateur.
25. Fernand **Tétard**, cultivateur.
26. Paul **Dautier**, cultivateur.
27. **Delaunay**, cultivateur.
28. Constant **Laureau**, cultivateur.
29. Emile **Isambert**, cultivateur.
30. Albert **Bouligny**, cultivateur.

## SECTION D'ÉCONOMIE DES ANIMAUX (20 *Membres*).

MM.

1. le comte **de Gourcy**, propriétaire, *Président* (P.).
2. **Desoubry**, médecin-vétérinaire, *Secrétaire*.
3. Eugène **Barbé**, cultivateur (P.).
4. Raymond **d'Abzac**, propriétaire.
5. Eugène **Pluchet**, cultivateur (P.).
6. **Leclère**, cultivateur (P.).
7. le marquis **de Crux**, propriétaire (P.).
8. **Bigaux**, ancien cultivateur.
9. le comte **de Galard**, propriétaire.
10. Emile **Mauge**, cultivateur.
11. Charles **Leclerc**, cultivateur.
12. le duc **de Luynes**.
13. Aimé **Monmirel**, agriculteur.
14. Robert **Guesnier**, éleveur.
15. **Duclaux**, médecin-vétérinaire.
16. Edmond **Blanc**, éleveur.
17. Jules **Flé**, cultivateur.
18. Georges **Dethan**, éleveur.
19. Gabriel **Ranvier**, médecin-vétérinaire.
20. Charles **Brad**, commissionnaire en bestiaux.

---

## SECTION DES ARTS, INDUSTRIES ET SCIENCES AGRICOLES (20 *Membres*).

MM.

1. **Pressoir**, ancien pharmacien militaire, *Président*.
2. Eugène **Remilly**, chimiste, *Secrétaire*.
3. **Moser**, horticulteur.

MM.

4. **Lezé**, ingénieur, professeur à Grignon.
5. Léon **Ottenheim**, tanneur.
6. J. **Silvestre de Sacy**, ancien percepteur des finances.
7. **Maisonhaute**, agriculteur.
8. **Cacheux**, féculier.
9. le docteur **Broussin**.
10. le docteur **Chauveau**.
11. **Le Bastier de Thémericourt**.
12. **Linas**, chimiste.
13. le docteur **Moreau**.
14. **Chandèze**.
15. Guillaume **Grou**.
16. le docteur **Duhaut**.
17. **Cappon**, médecin-vétérinaire.
18. Gaston **DeVaux**, industriel.
19. **Brunet**, architecte.
20. Georges **Firmin-Didot**, éleveur.

---

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE LÉGISLATION RURALES

(10 *Membres*).

MM.

1. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, *Président*.
2. Lucien **Baillou**, avocat, *Secrétaire*.
3. Emile **Renault**, avocat.
4. Th. **Rudelle**, ancien magistrat, avocat, député (P.).
5. **Breteuil**.
6. **Marquis**, ancien commissaire-priseur.
7. Louis **Legrand**, avoué honoraire, sénateur (P.).
8. Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire.
9. Henri **Simon**, avocat.
10. **Nansot**, avoué honoraire (P.).

---

## COMMISSION HIPPIQUE

MM. **d'Abzac**, *Président.*
le Cte **de Gourcy**, *Secrét.*
Ernest **Gilbert.**
Eugène **Besnard.**
le comte **de Galard.**
MM. Henri **Mauge.**
**Desoubry.**
Robert **Guesnier.**
**Duclaux.**
Georges **Dethan.**

## COMMISSION DES DOUANES

MM. Paul **Fournier**, *Président.*
Th. **Rudelle**, *Secrétaire.*
**Dablin.**
Eugène **Barbé.**
MM. Eugène **Guignard.**
Eugène **Flé.**
**Chandèze.**
Emile **Petit.**

# CORRESPONDANTS DU DÉPARTEMENT

## ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Arpajon*..... | **Jumentier**, Marolles-en-Hurepoix. |
| | **Lainé**, cultivateur, Brétigny. |
| *Boissy-Saint-Léger*. | **Piot**, Santeny, par Villecresnes. |
| | **Bonfils**, Périgny, par Mandres. |
| *Corbeil*..... | **Thirouin** père, cultivat. aux Folies (Essonnes). |
| | **Decauville**, Bois-Bréard, par Corbeil. |
| *Longjumeau*.. | Charles **Rabourdin**, cultivateur, Contin (Paray), par Athis-Mons. |
| | Henri **Petit**, ✻, cultivateur, Champagne, par Savigny-sur-Orge, président du Syndicat agricole du département. |

## ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

| | |
|---|---|
| *Etampes*..... | Charles **Leroy**, cultivateur, le Touchet, par Etréchy. |
| | **Hémard**, ✻, cultivateur, Boisregnault, par Etampes. |
| | **Lesage**, ancien cultivateur, Etampes. |
| *La Ferté-Alais*. | **Legendre**, Baulne, par la Ferté-Alais. |
| | Camille **Bannier**, agriculteur, Villeneuve-sur-Auvers, par Etréchy. |
| *Méréville*.... | **Poulin**, cultivat., Grandvilliers (Méréville). |
| | **Gilbon**, cultivateur, Boischambaut, par Méréville. |
| *Milly*..... | **Tazé**, ancien cultivateur, Milly. |
| | Amand **Darbonne**, cultivateur, Milly. |

## ARRONDISSEMENT DE MANTES-SUR-SEINE

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Bonnières.* | **Couturier**, cultivateur, Bonnières. |
| | Maurice **Robert**, Mantes-sur-Seine. |
| *Houdan.* | le marquis de **Labriffe**, ✻, château de Neuville, par Gambais. |
| | Alf. **Churchill**, cult., Hargeville, par Septeuil. |
| *Limay* | Charles **Mavré**, cultivateur, Gargenville. |
| | Charles **Prieur**, cultiv., Fontenay-Saint-Père. |
| *Magny-en-Vexin.* | L. de **Magnitot**, propriétaire, Magnitot, par Magny-en-Vexin. |
| | Joseph **Haranger**, cultivateur, Maudétour. |
| | **Cochin**, Magny-en-Vexin. |
| *Mantes-sur-Seine.* | **Brochant de Villiers**, château de Villiers, Mantes-la-Ville, par Mantes-sur-Seine. |
| | **Croutelle**, O. ✻, ancien secrétaire général de la Société d'Agriculture de Mantes-sur-Seine. |

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

| | |
|---|---|
| *Ecouen* | **Chartier**, le Plessis-Gassot, par Ecouen. |
| | **Girard-Boisseau**, cultiv., Mareil-en-France. |
| *Gonesse* | **Hamelin**, Sevran. |
| | René **Billaudot**, Gonesse. |
| *L'Isle-Adam.* | **Jarlet**, Hédouville, par Nesle-la-Vallée. |
| | **Dupuis**, cultivateur, Frouville. |
| *Luzarches* | **Hamelin**, Luzarches. |
| | **Sainte-Beuve**, cultivateur, Louvres. |
| *Marines* | **Delacour**, Gouzangrez, par Marines. |
| | **Féry**, Haravilliers, par Marines. |

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Montmorency.* | **Dezobry**, Montmorency.<br>**Boudier**, Montmorency. |
| *Pontoise.....* | Albert **Dubray**, meunier, Boissy-l'Aillerie.<br>Marcel **Bénard**, agriculteur-distillateur, Gérocourt, par Boissy-l'Aillerie. |
| *Le Raincy...* | **Sénécal**, O. ✱, médecin-vétérinaire sanitaire au Raincy.<br>Albert **Gervais**, Ville-Evrard, par Neuilly-sur-Marne. |

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

| | |
|---|---|
| *Chevreuse....* | Ludovic **d'Abzac**, cultivateur, Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.<br>**Cugnot**, cultivateur, Cernay-la-Ville. |
| *Dourdan N...* | **Gauchard**, cultivateur, Bonnelles.<br>**Rouillay**, cultiv., Guillerville (Saint-Sulpice-de-Favières, par Boissy-sous-Saint-Yon). |
| *Dourdan S...* | **Laurent**, cultivateur, Allainville, par Paray-Douaville.<br>**Racinet**, cultivat., Prunay-s.-Ablis, par Ablis. |
| *Limours.....* | **Mazure** fils, cultivateur, Beaudreville (Gometz-la-Ville, par Orsay).<br>**Pescheux**, cultivateur, Villeziers (Saint-Jean-de-Beauregard, par Orsay). |
| *Montfort-l'Amaury.* | **Leclerc**, cultivateur aux Vignettes (Thoiry).<br>Omer **Benoist**, cultivateur, Moyencourt, par Orgerus. |
| *Rambouillet..* | **Letrotteur**, cultivateur, Cutesson (Gazeran).<br>**Naudin**, cultivateur, Greffier (Rambouillet). |

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Argenteuil*... | **Barracan**, pharmacien, Argenteuil. |
| | **Piret fils**, horticulteur, Argenteuil. |
| *Marly-le-Roi*. | **Gaucheron**, agriculteur, Noisy-le-Roi. |
| | **Lecointe**, O. ✠, pépiniériste, Louveciennes. |
| *Meulan*..... | **Bouzeville**, cultivateur, la Muette, commune d'Ecquevilly. |
| | **Duval-Hugé**, horticulteur, Hardricourt. |
| *Palaiseau*.... | **Cugnot**, cultivateur au Grand-Vivier (Orsay). |
| | H. **Nivet**, agriculteur, Saclay, par Orsay. |
| *Poissy*..... | **Cauchois**, cultivateur, Marolles (Villennes). |
| | **Dechambre**, O. ✠, professeur de zootechnie à Grignon, rue des Ecoles, 25, Charenton (Seine). |
| *St-Germain*.. | Pierre **Passy**, ✠, le Désert-de-Retz. |
| | Arthur **Dimpault**, Maisons-Laffitte. |
| *Sèvres*..... | **Mathieu**, médecin-vétérinaire, Sèvres. |
| | Edmond **Gast**, député, château de la Ronce, Ville-d'Avray. |
| *Versailles*.... | Léon **Fournier**, cultivateur, Buc. |
| | Paul **Besnard**, Guyancourt. |

## CORRESPONDANTS REGNICOLES

MM.

le comte **de Plancy**, propriétaire, Plancy, par Méry-sur-Seine (Aube).

**Guénier**, Saint-Bris (Yonne).

Albert **de Villeneuve**, Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

**Calloud**, pharmacien, Chambéry.

MM.

**Emery**, doyen de la Faculté des Sciences, Dijon.

**Labeau**, ancien professeur départemental d'agriculture, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

**Baillet**, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire, Toulouse.

Emile **Pluchet**, membre de la Société Nationale d'Agriculture, agriculteur et fabricant de sucre, Roye (Somme).

**Lechartier**, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Rennes, correspondant de l'Académie des Sciences.

**Vassilière**, ✻, C. ✠, directeur général de l'Agriculture, boulevard Montparnasse, 144 *bis*, Paris, 14e.

**Rossignol** père, médecin-vétérinaire, Melun.

**Récopé**, ✻, ✠, décorations étrangères, administrateur des forêts, rue de Monsieur, 3, Paris, 7e.

**Guilloteaux**, député, les Granges-Pluvigner (Morbihan).

---

**MM. les Membres dont les noms, prénoms, adresses, titres, qualités ou décorations seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications à faire dans le prochain volume.**

---

# SOCIÉTÉS

## CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SEINE-ET-OISE

### Sociétés regnicoles.

| | |
|---|---|
| **Ain**..... | Société d'Emulation et d'Agriculture (Lettres, Sciences et Arts) de l'Ain, Bourg. |
| **Aisne**..... | Comice agricole de Soissons. |
| — | — de Saint-Quentin. |
| **Alpes-Maritimes**.. | Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes, Nice. |
| **Ariège**..... | Société d'Agriculture de l'Ariège, Foix. |
| **Aube**..... | Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, Troyes. |
| **Aveyron**..... | Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, Rodez. |
| **Bouches-du-Rhône** | Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. |
| **Calvados**..... | Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, Lisieux. |
| — | Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. |
| — | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de Falaise. |
| — | Société vétérinaire du Calvados, de la Manche et de l'Orne, Caen. |
| **Charente**..... | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente, Angoulême. |

| | |
|---|---|
| **Charente-Infér...** | Société de Géographie (Agriculture, Lettres, Sciences et Arts) de Rochefort. |
| **Cher.....** | Société d'Agriculture du Cher, Bourges. |
| **Côte-d'Or.....** | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. |
| **Deux-Sèvres.....** | Société d'Agriculture des Deux-Sèvres, Niort. |
| **Dordogne.....** | Société d'Agriculture de la Dordogne, Périgueux. |
| **Doubs.....** | Société d'Agricult. du Doubs, Besançon. |
| **Drôme.....** | Société d'Agriculture de la Drôme, Valence. |
| **Eure.....** | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, Evreux. |
| — | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, section de Bernay. |
| **Eure-et-Loir.....** | Comice agricole de Chartres. |
| **Finistère.....** | Société vétérinaire de Morlaix. |
| **Gard.....** | Société d'Etudes des Sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, Nîmes. |
| **Gironde.....** | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. |
| — | Société d'Agriculture de la Gironde, Bordeaux. |
| **Haute-Garonne...** | Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, Toulouse. |
| **Haute-Saône.....** | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Vesoul. |
| **Haute-Vienne....** | Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Vienne, Limoges. |
| **Ille-et-Vilaine....** | Société d'Agriculture et d'Industrie du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes. |
| **Indre-et-Loire...** | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, Tours. |

| | |
|---|---|
| **Loire**..... | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire, Saint-Etienne. |
| **Loire-Inférieure**.. | Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure. |
| **Lot-et-Garonne**... | *Le Cultivateur Agenais*, Revue populaire d'Agriculture, Agen. |
| **Maine-et-Loire**... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. |
| — | Société industrielle et agricole d'Angers. |
| **Marne**..... | Société d'Agricult., Commerce, Sciences et Arts de la Marne, Châlons-sur-Marne. |
| — | *Le Cultivateur de la Champagne*, Bulletin des travaux des Comices agricoles du département, Châlons-sur-Marne. |
| **Meurthe-&-Moselle** | Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle. |
| — | Académie Stanislas de Nancy. |
| **Nièvre**..... | Société d'Agriculture de la Nièvre, Nevers. |
| **Nord**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. |
| — | Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts de Lille. |
| — | Comice agricole de Lille. |
| **Oise**..... | Société d'Horticulture, de Botanique et d'Apiculture de Beauvais. |
| — | Société d'Horticulture de Clermont. |
| — | Société d'Agriculture de Compiègne. |
| **Pas-de-Calais**.... | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Béthune. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. |
| **Puy-de-Dôme**.... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. |

| | |
|---|---|
| Rhône..... | Société d'Agriculture, Sciences et Industrie, quai Saint-Antoine, 30, Lyon. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. |
| — | Société d'Horticulture du Rhône, Lyon. |
| — | Société linnéenne de Lyon. |
| — | Société des Sciences naturelles de Tarare. |
| Saône-et-Loire... | Société des Sciences naturelles, Chalon-sur-Saône. |
| Sarthe..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans. |
| Savoie..... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry. |
| — | Comice agricole de Chambéry. |
| Seine..... | Société nationale d'Agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, Paris, 7e. |
| — | Société nationale d'Horticulture de France, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société nationale zoologique d'Acclimatation, rue de Lille, 41, Paris, 7e. |
| — | Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8, Paris, 9e. |
| — | Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Club français du Chien de berger, rue des Mathurins, 40, Paris, 8e. |
| — | Association syndicale des Eleveurs français, avenue de Breteuil, 52, Paris, 7e. |
| — | Association des Anciens Elèves de Grignon, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Société centrale de Médecine vétérinaire, rue de Seine, 12, Paris, 6e. |

| | |
|---|---|
| **Seine**..... | Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, avenue du Coq, 5, Paris, 9e. |
| **Seine-et-Marne**... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Comice et Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Melun. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Fontainebleau, Nemours. |
| **Seine-et-Oise**.... | Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Comice agricole de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes-sur-Seine. |
| — | Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. |
| **Seine-Inférieure**.. | Société d'Agriculture de Rouen. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. |
| — | Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. |
| — | Laboratoire régional d'Entomologie agricole, rue de Neufchâtel, 41, Rouen. |
| **Somme**..... | Académie d'Amiens. |
| — | Société d'Emulation de la Somme, Amiens. |
| — | Société d'Emulation du département de la Somme, Abbeville. |
| — | Comice agricole de l'arrond. d'Amiens. |
| — | Comice agricole d'Abbeville. |
| — | Comice agricole de Montdidier. |

| | |
|---|---|
| **Tarn**..... | Société d'Agriculture du Tarn, Albi. |
| **Tarn-et-Garonne**.. | Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, Montauban. |
| — | Société d'Agriculture du département de Tarn-et-Garonne. |
| **Vaucluse**..... | Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, Avignon. |
| **Vienne**..... | Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, Poitiers. |
| **Vosges**..... | Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges, Epinal. |
| **Yonne**..... | Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre. |
| — | Société d'Agriculture de Joigny. |
| **Algérie**..... | Société d'Agriculture d'Alger. |
| — | Société protectrice des animaux, Alger. |
| — | Comice agricole d'Alger. |
| **Alsace**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Basse-Alsace, rue de la Douane, 7, Strasbourg. |
| — | Société d'Histoire naturelle de Colmar. |
| **Lorraine**..... | Académie de Metz. |

## Sociétés étrangères.

| | |
|---|---|
| **Etats-Unis d'Amérique**..... | Smithsonian Institution, à Washington. |
| — | Université de Nébraska, à Lincoln. |
| — | Université de Californie, à Berkeley. |
| — | Missouri Botanical Garden, à Saint-Louis. |
| **Hollande**..... | Société néerlandaise pour le progrès de l'Industrie, à Haarlem. |
| **Italie**..... | Académie royale des Géorgophiles de Florence. |
| — | Comice agricole de Vicence. |
| **Suède**..... | Université royale d'Uppsala. |

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

**Extraits des procès-verbaux des séances :**

Installation de M. le marquis DE CAUX, Président, du Bureau et de la Commission administrative. . . . . 5
M. CHAUVEAU nommé grand-croix de la Légion d'honneur . . . . . 7
Adhésion au Congrès de l'Alcool dénaturé . . . . . 7
Echange de publications avec l'Université d'Uppsala. . 8
M. BAILLOU : La loi sur la police sanitaire des animaux. 8
Adresse de sympathie aux départements du Midi inondés. . . . . 9
M. CAUSSÉ, démissionnaire, est nommé membre honoraire . . . . . 10
Mort de M. Henri BESNARD. . . . . 12
M. DETHAN : Réduction des tarifs de transport des animaux. . . . . 14
Mort de M. CAUSSÉ. . . . . 14
M. LEZÉ nommé commandeur du Mérite agricole. . . . 15
Achats directs par l'Administration militaire. . . . . 15
Election de M. Charles BRAD. . . . . 16
Les abattoirs internationaux. . . . . 17
Election de M. BOULIGNY. . . . . 20
Mort de M. Eugène LEFEBVRE. . . . . 20
Adhésion à la Conférence des Sociétés savantes. . . . . 22
La prohibition des pailles et foins français en Angleterre. . . . . 23
Mort de M. Paul BRAME. . . . . 25
Le broyage des gadoues. . . . . 27 et 29
Election de M. Gaston DEVAUX. . . . . 28
M. MAXIME BARBIER nommé Secrétaire général honoraire. . . . . 30

Pages.

**Séance solennelle :**

Discours de M. le marquis DE CAUX, président sortant. 33
Compte rendu des travaux de la Société, par M. MAXIME BARBIER, secrétaire général . . . . . 42
M. MAXIME BARBIER : Rapport sur l'attribution de la Médaille d'honneur au plus ancien fermier. . . . . 49
M. Emile PETIT : Rapport sur l'attribution du prix Lamayran (Section de Culture). . . . . 51
M. DESOUBRY : Rapport sur l'attribution du prix Lamayran (Section d'Economie des Animaux) . . . . 56
M. CROSNIER : Rapport sur les récompenses à la moyenne et la petite culture . . . . . 76
M. MAXIME BARBIER : Rapport sur les récompenses aux anciens serviteurs agricoles. . . . . 86
M. Gustave BIGAUX : Rapport sur les récompenses à l'enseignement agricole dans les écoles primaires. 88
Elevage de l'espèce chevaline. . . . . 96
Prix Richard de Jouvance et autres. . . . . 101
M. MARQUIS : Rapport sur les comptes du trésorier . . 104
Programme du prix Lamayran pour 1909. . . . . 106

**Mémoires divers :**

M. P. DECHAMBRE : Du choix des bovins à engraisser. . 108
M. le comte DE GOURCY : La culture à Jersey. . . . . 126
M. Paul FOURNIER : L'agriculture et le repos hebdomadaire . . . . . 132
M. Paul FOURNIER : La désagrégation des pailles (système Grégoire). . . . . 137
M. Paul FOURNIER : Les nitrates de soude et de chaux. 142
M. Paul FOURNIER : Droits de douane sur le manioc. — Vœu. . . . . 145
M. Paul FOURNIER : Sur les corbeaux. . . . . 151
M. DESOUBRY : La fièvre aphteuse. . . . . 155
M. DESOUBRY : Les abattoirs de Graville. . . . . 160

Pages.

M. Desoubry : L'utilisation des débris des animaux, par M. Lezé. . . . . 163
M. G. Grou : La Caisse de Crédit mutuel agricole de Versailles. . . . . 166
M. A. Nansot : L'évaluation de la propriété non bâtie. 168
M. A. Nansot : L'assurance agricole obligatoire. — Vœu. . . . . 174
Docteur Brocq-Rousseu : Le moisi des grains. . . . . 184
M. Gabriel Ranvier : Fédérations et Fédération . . . . 196

**Notices nécrologiques :**

M. Eugène Pluchet : Notice sur M. Henri Besnard . . . 209
M. Warnesson : Notice nécrologique sur M. G. Caussé. 217
M. le docteur Duhaut : Notice biographique sur M. Eug. Lefebvre . . . . . 221
Notes sur M. Paul Brame . . . . . 229
M. Maxime Barbier : Notice nécrologique sur M. Warnesson . . . . . 235
M. Rossignol : Biographie de M. Warnesson. . . . . 237

Statuts de la Société. . . . . 245
Règlement de la Société. . . . . 250
Bureau et Commission administrative . . . . . 261
Liste des membres d'honneur et honoraires . . . . . 262
Liste des membres titulaires . . . . . 263
Sections et Commissions permanentes . . . . . 269
Membres correspondants . . . . . 273
Sociétés correspondantes . . . . . 278

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

—

1909

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

## DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

DU 9 OCTOBRE 1908 AU 3 OCTOBRE 1909

---

**Fondée le 26 Novembre 1798**

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 5 Juin 1857.

---

**Prix du Volume : 2 francs.**

---

VERSAILLES

AUBERT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

6, Avenue de Sceaux.

—

1909

# EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance du 9 Octobre 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX, *puis de* M. E. GUIGNARD.

La séance est ouverte à 2 heures. M. de Crux, avant de quitter le fauteuil, adresse à ses collègues les paroles suivantes :

« MES CHERS COLLÈGUES,

« En montant, il y a un an, au fauteuil de la présidence, que vous m'aviez confié, j'avais fait un rêve : C'est que la mort aurait épargné ses coups pendant cette année, et que je vous aurais retrouvés tous pour vous dire adieu.

« Hélas ! Ce n'était qu'un rêve : la cruelle a frappé parmi les meilleurs, parmi ceux qui n'avaient pas eu le temps de donner leur mesure, comme parmi ceux qui avaient rendu le plus de services. Je leur adresserai, au nom de notre Société, un souvenir ému et un au revoir d'espérance dans un monde meilleur.

« Avant de rentrer dans le rang, permettez-moi de vous remercier de toute la bienveillance dont il vous a plu d'entourer mon inexpérience, ce qui m'a permis de remplir le mandat que vous m'aviez confié.

« Vous avez bien voulu, mes chers Collègues, au déclin de mes fonctions présidentielles, me confier une

mission bien douce à remplir, malgré l'amertume prévue depuis longtemps d'une démission que ni nos instances, ni nos regrets si vivement sentis et si chaudement exprimés n'ont pu empêcher.

« Nous avons la consolation que cette démission n'est pas une séparation, et notre Société, en conférant à notre cher Secrétaire général l'honorariat de ses fonctions, a non seulement rempli un devoir de justice, proclamant ainsi quatorze années de direction effective et de labeur intelligent et dévoué, mais elle s'est honorée elle-même en s'attachant d'une façon intime celui dont tous sont unanimes à reconnaître les services, comme l'exactitude, le tact, la délicatesse avec lesquels il les a remplis.

« Je vous remercie de m'avoir chargé de lui offrir cette médaille d'or, témoignage de notre reconnaissance, qu'il voudra bien accepter en souvenir de l'affection qu'il a su faire naître au cœur de ses collègues, et conserver comme le gage unanime de l'aménité dont chacun ici lui est reconnaissant.

« Pour moi, il m'est doux, en descendant de ce fauteuil, de lui dire : *Morituru te salutat.* »

M. Maxime Barbier remercie en quelques mots émus. La séance est suspendue, et chacun des membres s'approche du Secrétaire général pour lui serrer la main et lui témoigner en son nom propre des sentiments dont le Président s'est fait l'interprète collectif.

Puis M. de Crux poursuit :

« Je transmets mon mandat au successeur que vous

m'avez désigné, et je lui remets la médaille commémorative de son entrée en fonctions, certain d'avance que votre précieux concours ne lui fera pas plus défaut qu'à moi, et je déclare installé comme Président, pour l'année 1908-1909, M. Eugène Guignard, Vice-Président. »

M. Eugène Guignard prononce à son tour cette allocution :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Mon premier devoir, en prenant possession du fauteuil de la présidence, est de vous remercier du grand honneur que vous avez bien voulu me faire en m'élevant à ces hautes fonctions; certes, d'autres étaient mieux qualifiés pour les occuper, mais je sais qu'en agissant ainsi, vous avez voulu surtout honorer l'agriculteur praticien.

« J'ai le devoir également d'adresser, en votre nom, un témoignage de reconnaissance à notre nouveau Secrétaire général pour avoir bien voulu accepter la lourde succession de notre honorable et si dévoué collègue M. Maxime Barbier.

« Vous savez que la vitalité de notre Société repose en grande partie sur son Secrétaire général, car chez nous, comme chez certaines monarchies, « le roi règne, « mais ne gouverne pas ».

« Avec les solides qualités que possède M. le docteur Duhaut, son amour du travail, son dévouement inlassable, nul doute qu'il ne mène à bien la tâche qu'il a bien voulu assumer.

« Notre Société, comme à l'ordinaire, suivant de près la marche du progrès et des événements, ne manquera pas de trouver matière à s'occuper, et, parmi les questions d'actualité, je me permettrai d'appeler particulièrement votre attention sur l'une d'elles, celle que vous signalait notre honorable Président sortant, M. le marquis de Crux, dans son dernier discours : je veux parler de la dépopulation des campagnes, qui a pour conséquence une crise de la main-d'œuvre des plus inquiétantes. Le mal est signalé de partout, il est temps d'y apporter un remède.

« Plusieurs projets de loi qui touchent à ce problème sont déposés au Parlement : la loi sur les retraites ouvrières, le projet du *homestead* ou bien de famille incessible et insaisissable, l'application à l'agriculture de la loi sur les accidents du travail ; l'impôt sur le revenu lui-même a des rapports avec cette question.

« Nous aurons le devoir d'étudier ces projets, de soumettre aux autorités les modifications que nous croirons justes, et cela d'autant plus que le département de Seine-et-Oise, par suite de son voisinage de Paris, est un de ceux qui souffrent le plus de cette crise. Si certaines branches de notre agriculture, telles que l'élevage du bétail, sont dans une situation satisfaisante, il n'en est pas de même de certaines autres, les sucres, les fourrages, produits qui intéressent vivement notre département; là encore, nous devons nous efforcer d'étudier les moyens d'améliorer les conditions de leur production. »

Les applaudissements qui accueillent le discours de M. Guignard témoignent l'adhésion de la Société à ce programme offert à son activité pour l'année qui va s'ouvrir. M. Guignard donne alors la parole au Secrétaire général.

Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 3 juillet et de la séance solennelle du 4 octobre.

Correspondance : Le Proviseur du Lycée Hoche remercie des médailles accordées à trois élèves. — MM. Fourmont, Ginieis et Mariller remercient des prix Lamayran qui leur ont été décernés. — MM. Amodru, Legrand et Rudelle promettent d'appuyer auprès du Conseil général la demande de subvention pour le remplacement d'*Ostrowsky*, et M. d'Abzac fait savoir qu'il a vendu cet étalon 525 francs. M. le sénateur Legrand et M. Rudelle annoncent que le Conseil général a accordé 2,500 francs.

La Société des Agriculteurs de France a adressé un questionnaire sur le greffage, qui a été transmis à M. Rivière, et un autre questionnaire sur les prestations. — Le Directeur du Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis, propose l'échange de nos publications. (Accepté.) — M. le Ministre de l'Agriculture accuse réception de notre vœu sur le manioc. — Notre correspondant à Gonesse, M. René Billaudot, envoie deux mémoires sur les paragrêles et le battage électrique, qui sont remis pour examen et rapport à M. Pluchet. — M. Pierre Passy, membre correspondant à Marly, fait hommage de sa brochure sur la Variation de la forme dans les fruits.

Le Bulletin de Lille, consacré aux écoles volantes de laiterie, est remis pour examen à M. Lezé. — Le Bulletin des Agriculteurs de France du 1er août est remis à M. Nansot pour examen d'un rapport de M. Doumer sur la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. — A signaler dans celui du 1er octobre l'avis que le Syndicat forestier de France, rue de Lille, 4, à Paris, se charge de reboiser (à ses frais et en y employant les habitants de la commune) tous les terrains incultes ou de médiocre valeur, par grandes comme par petites parcelles.

Depuis la dernière réunion, MM. Desoubry et Constant Laureau ont été nommés officiers du Mérite agricole; et notre correspondant M. Delacour, de Gouzangrez, a remporté au concours de Nancy le prix du championnat pour ses dishley-mérinos. Le Président, au nom de la Société, leur adresse à tous trois des félicitations.

La parole est donnée ensuite à M. Maxime Barbier, pour lecture de sa notice nécrologique sur M. Warnesson, membre de la Société depuis 1871, et qui était Président de la Section d'Economie des Animaux.

M. Lezé analyse l'ouvrage de MM. Pouriau et Montérau, dont il avait fait hommage au nom de ces auteurs, dans la séance du 5 juin. Il en fait un éloge mérité par le nombre et l'exactitude des documents présentés et par le bon ordre qui les met en valeur. Ce livre en est à sa 5e édition, et c'est M. Montérau qui vient de le mettre au courant des récents progrès. Pour la fromagerie en particulier, ces progrès ont été considé-

rables, dus en grande partie aux Américains, qui, après avoir importé chez eux des fromages, en ont depuis reproduit la fabrication, en s'aidant non plus de la simple routine, mais des données de la microbiologie.

M. Maxime Barbier, dans une note concise, fait connaître la béquille Edeline.

On procède ensuite à la présentation des candidats pour les deux places vacantes. Le passage de M. Cappon de la Section des Arts et Sciences à celle d'Economie des Animaux est prononcé à mains levées. Il reste donc deux places vacantes à la troisième section, pour lesquelles les candidats sont, par ordre alphabétique : MM. Henri Brame, Brunet, Jacques Danguy, Firmin-Didot et Manuel.

La séance est levée à 4 heures. Vingt-neuf membres présents.

---

## Séance du 6 Novembre 1908.

*Présidence de* M. le marquis DE CRUX.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le marquis de Crux, en l'absence de M. Guignard, Président, et de M. de Sacy, Vice-Président, excusés tous deux.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre est lu et approuvé. Le Secrétaire général dépouille la correspondance. Une lettre du Secrétaire général, au nom du Préfet, informe de l'allocation de 2,500 francs votée par le Conseil général. — Une lettre du Syndicat des Vignerons des Pyrénées-Orientales demande des renseigne-

ments sur la récolte de 1908. — Un certain nombre d'articles intéressants sont signalés dans les périodiques.

La parole est donnée à M. Simon, qui analyse un mémoire de M. Bénard, relatif aux accidents du travail agricole. Ce mémoire met en relief les abus auxquels donne lieu la loi de 1898 et la répercussion fâcheuse qu'entraînera son application, qu'il considère comme prochaine, à l'agriculture. M. Simon, sans diminuer ces abus, simulations, prolongations injustifiées du chômage, exagération des honoraires médicaux, voit mal comment un texte de loi y porterait remède. L'assistance judiciaire, accordée de droit en première instance à tous les accidents du travail, ne peut que rendre la situation plus aiguë.

M. le docteur Moreau demande à ce moment la parole. Il dit comment l'association, développée entre les patrons agricoles comme elle existe entre les patrons de l'industrie, pourra rendre ces abus moins sensibles. Ces associations auraient leurs médecins attitrés, ce qui ferait disparaître déjà les frais d'expertise.

M. Pluchet n'a pas d'observations suffisantes pour juger la valeur des fusées paragrêles. Il donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée sur l'emploi de ces fusées.

Le même M. Pluchet demande que la Société de Seine-et-Oise adhère au vœu de la Société Nationale contre l'impôt sur les bénéfices agricoles. Cette motion est approuvée par un vote à mains levées.

On procède ensuite aux élections pour les deux places vacantes.

La Section présente, pour remplacer M. Brame, en première ligne M. Brunet. Le premier tour de scrutin aboutit à un ballottage. Au deuxième tour, M. Brunet est élu par 16 voix contre 7 à M. Manuel et 4 à M. Firmin-Didot. Pour la seconde place, M. Firmin-Didot, présenté en première ligne, est élu de suite par 17 voix contre 9 à M. Manuel et une à M. Brame.

La Section d'Economie des Animaux fait part du choix qu'elle a fait de M. de Gourcy comme président, et de M. Desoubry comme secrétaire.

La séance est levée. Trente et un membres présents.

---

## Séance du 4 Décembre 1908.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Eugène Guignard, qui souhaite la bienvenue aux deux membres nouveaux. Il invite MM. Brunet et Firmin-Didot à prendre part aux travaux de la Société.

Le procès-verbal du 6 novembre est lu et adopté.

La correspondance comprend : Une lettre du bibliothécaire d'Upsal, remerciant de l'envoi de la collection de nos Mémoires et annonçant en retour les publications de la grande Université suédoise. — M. Axel Anderson revient sur la question des lettres de Linné ayant appartenu à l'abbé Caron, et qui n'ont pas été retrouvées dans nos archives. Les recherches seront poursuivies.

La correspondance imprimée comprend nombre de

périodiques dont les articles intéressants sont signalés.

La parole est donnée à M. Desoubry pour lecture de son rapport sur le nouvel étalon.

M. Nansot, à la demande de plusieurs de ses collègues, poursuit ses études sur l'évaluation de la propriété non bâtie; l'occasion étant cette fois un article des Agriculteurs de France relatif aux opérations préparatoires, d'après le rapport de M. Doumer sur les contributions directes de 1909, M. Nansot aboutit encore aux conclusions qu'il avait déjà produites dans la séance du 1er mai. Aucun enseignement ne se dégage en effet du rapport de M. Doumer. L'Administration ayant, pour arriver à une évaluation par les voies les plus rapides, décidé de procéder par des sondages, et la loi du 3 avril 1908 ayant autorisé la création au ministère des Finances d'un bureau spécial chargé des instructions aux agents et de la centralisation des résultats, on pouvait s'attendre à la production de documents probants. Au contraire, nous ne connaissons jusqu'ici qu'un seul sondage, celui de la commune de Laroche-Saint-Cydroine (Yonne).

L'opération, selon M. Doumer, aurait réussi admirablement et « établi la possibilité d'obtenir avec la méthode des résultats excellents dans des délais réduits ». M. Nansot ne partage pas cet optimisme. L'exemple de Laroche-Saint-Cydroine, commune de 981 habitants, est pour lui bien médiocre; et sa défiance est justifiée par les échecs nombreux dont le rapporteur de la loi de finances ne parle pas, et qui ont signalé les sondages tentés dans d'autres localités, dans le départe-

ment de la Loire notamment, où les maires se sont refusés à coopérer au travail qui leur était demandé. Au surplus, ces opérations seront continuées et feront l'objet de communications officielles ; et c'est alors qu'il sera loisible de juger sur un ensemble les procédés adoptés. En attendant, M. Nansot engage ses collègues à centraliser entre les mains du Secrétaire général de la Société tout ce qu'ils pourront recueillir sur les opérations faites dans leurs localités, et il se met à leur disposition pour en faire l'examen.

La séance est levée à 3 h. 1/2. Trente-six membres présents.

---

## Séance du 8 Janvier 1909.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. Chauveau, membre titulaire, donnant sa démission. M. Chauveau est empêché par ses occupations de prendre part à nos travaux, et il ne veut pas conserver une place que d'autres occuperont plus utilement. — Le Secrétaire général fait part également du décès de M. Thiroin, membre correspondant du canton de Corbeil.

La parole est donnée à M. Desoubry pour traiter de la tuberculine, exposer l'état présent de la question et formuler les indications de pratique vétérinaire qui s'en dégagent. Les travaux sur la tuberculine abondent à l'heure actuelle ; ils aboutissent nécessairement, étant donnés leur nombre et leur variété, à certaines diver-

gences qui laissent du désarroi dans l'esprit du lecteur. Voilà pourquoi ce travail, œuvre d'ensemble et travail critique, a été demandé à M. Desoubry.

M. Brunet, à qui notre Président souhaitait la bienvenue dans la dernière séance, analyse un mémoire de l'Académie de Metz sur les logements ouvriers. La Société approuve les conclusions de M. Brunet et attend de lui qu'il continuera ces études d'économie sociale où il est d'une haute compétence.

M. Leclère traite, d'après le *Journal d'Agriculture pratique*, du meilleur blé. A la Station de Rennes, avec la variété jaune à épi carré, on se serait approché de 50 quintaux à l'hectare. M. Leclère ne met pas en doute la sincérité de ces expériences; au contraire, il rend hommage à ceux dont la science et l'habileté répandent de telles excellentes méthodes, mais il serait heureux si les bonnes exploitations de nos contrées approchaient de loin ces résultats.

M. le professeur Lezé parle ensuite des écoles volantes de laiterie et de la traite mécanique des vaches. La traite mécanique est une nécessité malheureuse, venant de ce que l'on ne recrute plus le personnel d'ouvriers suffisant. Les résultats ont été longtemps mauvais; ils seraient devenus aujourd'hui acceptables. Cependant, M. Linas, qui répond à M. Lezé, avoue son manque de confiance. La vache est essentiellement émotive, la moindre alerte coupe court l'excrétion lactée. Le veau, par son frottement, le jeu de sa tête, l'excite et la ramène. La main humaine peut quelque chose d'équivalent; mais quel appareil mécanique en sera capable ?

La Section des Arts et Sciences présente, par ordre alphabétique, pour remplacer M. Chauveau : MM. Brame, Danguy, de Lochner et Manuel. M. Achille Thiroin, de la commune de Lisses, est nommé membre correspondant.

La séance est levée à 4 heures; et le Bureau, accompagné d'un certain nombre de membres, va rendre les visites d'usage aux deux Présidents d'honneur : le Préfet et le Maire.

Trente-trois membres présents.

---

## Séance du 5 Février 1909.

*Présidence de* M. Eugène CUIGNARD.

Correspondance : L'Association du Froid, fondée à Paris sous la présidence de M. André Lebon, fait part de son programme d'études. — Les Agriculteurs de France demandent de désigner des délégués pour la grande séance plénière du 6 mars. MM. Eugène Pluchet et Paul Fournier acceptent cette mission. A ce sujet, M. Pluchet propose que la Société formule explicitement les vœux que ses délégués seront chargés de présenter. — Une lettre de M. Raymond d'Abzac est relative à l'envoi des étalons à Magny-en-Vexin pour la période du 6 mars au 5 mai.

Le Président de la Section des Arts et Sciences fait connaître qu'il a été reçu cinq mémoires pour le concours du prix Lamayran, et qu'une Commission de cinq membres, MM. de Sacy, Chandèze, Pressoir, Remilly, Ottenheim, a été nommée pour leur examen.

La parole est donnée à M. Maisonhaute, qui expose son travail sur les bénéfices agricoles.

L'enquête sur ces bénéfices date, en Suisse, de 1901, menée par le Secrétariat des paysans. Tous les exploitants sont invités à y coopérer. Ils ont à remplir des tableaux où toutes les conditions du travail agricole, les profits, les dépenses sont classés sous un certain nombre de rubriques, et dont le dépouillement facile se range de lui-même dans le cadre déterminé. Les résultats sont, chaque année, publiés par les autorités fédérales. Malgré cette facilité, on n'avait encore réuni, en 1906, que 243 coopérateurs représentant 230 exploitations. C'est une base assez étroite. Nous retiendrons seulement cette conclusion, que le cultivateur suisse retire de ses capitaux un intérêt sensiblement inférieur à celui des capitaux mobiliers de garantie équivalente.

M. Duhaut parle ensuite du nitrate de Norvège, un sujet que la Société connaît, mais sur lequel le récent rapport du Secrétaire général de la Société norvégienne de l'Azote à l'Exposition de Marseille vient de rappeler l'attention. Aucune découverte de notre époque n'est plus importante; aucun appareil n'est plus ingénieux que le four de Birkeland. Il n'entre à Notoddem que de l'air et de l'eau, éléments que la nature offre sans compter, et il en sort un produit à molécule complexe, ayant une valeur marchande. C'est qu'on n'aperçoit pas la chose immatérielle, également introduite, et qui, elle, a été consommée, je veux dire l'énergie mécanique.

M. Paul Fournier expose les résultats merveilleux

qu'une agriculture perfectionnée a obtenus dans le rendement de la pomme de terre, 100,000, 110,000 kilogrammes à l'hectare; et il exhorte ses collègues à approcher, même de loin, ces résultats.

L'ordre du jour amène l'élection du membre titulaire devant remplacer M. Chauveau. M. Manuel est élu par 25 voix contre 4 à M. Brame et 3 à M. Danguy.

Trente-six membres présents.

---

### Séance du 5 Mars 1909.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

Correspondance : M. le conseiller général Legrand, empêché par un deuil de famille, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, où il devait prendre la parole. — Lettres de remerciements de M. Manuel, élu membre titulaire; de M. Achille Thiroin, nommé correspondant. — Lettre de l'Ingénieur en chef du département, remerciant des médailles attribuées à la Commission de Météorologie.

La Société des Agriculteurs de France nous accorde, pour nos concours, une médaille de vermeil et une autre d'argent grand module, et deux en bronze. — L'Association de l'Industrie et Agriculture françaises adresse le programme de son Assemblée générale du 10 mars. — La Société d'Emulation des Vosges, autrefois en échange de publications avec la nôtre, demande à renouer les relations interrompues sans qu'on en retrouve de motif. (Réponse favorable a déjà été envoyée.

Lettres de M. Robert Guesnier, au sujet de l'envoi de nos étalons à Magny-en-Vexin, et de M. Chandèze, nommé de la Commission du prix Lamayran, qui nous exprime son regret que ses occupations multiples le rendent aussi infidèle à nos séances.

*La Vie à la Campagne*, publication de la librairie Hachette, annonce l'envoi de son numéro de luxe du 15 mars.

M. le Président exprime le regret que la Société vient d'éprouver de perdre M. Breteuil, membre titulaire depuis 1889, que son grand âge éloignait depuis quelques années de nos séances, mais dont la vie fut tout entière consacrée aux œuvres utiles ou de bienfaisance. M. Nansot accepte de retracer pour notre Bulletin la physionomie de notre regretté collègue. A l'occasion de cette mort, M. Eugène Guignard rappelle que trois de nos membres les plus distingués sont aujourd'hui éloignés de nous par des deuils les atteignant cruellement : M. Legrand vient de perdre son frère ; notre Trésorier, M. Ottenheim, a perdu son père ; M. Remilly, membre du Bureau pendant dix ans, a été pareillement atteint en la personne de M. Henri-Joseph Remilly, son frère. La Société adresse à tous trois ses sentiments de condoléance et de sympathie.

La parole est donnée à M. Linas, pour sa communication sur la question du lait. Ce travail, fait à l'occasion d'articles divers de nos périodiques, est une étude d'ensemble dont le cadre dépasse les circonstances qui lui ont donné occasion. Tout en émettant la réserve que sa manière d'envisager la production laitière, d'un

genre tout spécial, le dispose incomplètement à une étude de cet ordre, M. Linas s'y montre d'une compétence parfaitement générale.

Les autres communications annoncées faisant défaut, M. Paul Fournier donne lecture du vœu qu'il a formulé à propos des tourbes à usage de litière, vœu qui a été pris en considération par la Commission des Douanes, et de la lettre que lui a adressée à ce sujet M. Rudelle. Le droit de 0 fr. 50 par quintal peut sembler faible, mais les conditions ne permettaient pas davantage.

M. Eugène Guignard, Président, parle des bureaux de placement et du tort d'avoir mis les frais à la charge unique des patrons. Il propose, ce qui est adopté à l'unanimité, d'émettre un vœu pour la suppression de cette clause.

La Société vote, à mains levées, le passage de M. Manuel, membre nouvellement élu, de la Section des Arts et Sciences à la place devenue vacante dans la Section de Législation, par le décès de M. Breteuil.

La séance est levée à 4 heures. Trente-trois membres présents.

---

## Séance du 2 Avril 1909.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

La séance est ouverte à 2 heures. Le Président souhaite la bienvenue à M. Manuel, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

Correspondance : Lettres du Président de la Commission des Douanes, faisant connaître que, dorénavant,

toutes demandes ou vœux sur les objets qui lui incombent doivent être adressés à un membre du Parlement, lequel les traduira sous forme de propositions d'amendements; — et du délégué de la Société d'Emigration de Cracovie, demandant la distribution d'une circulaire relative aux ouvriers polonais. — Le Bulletin des Agriculteurs de France contient les comptes rendus de l'Assemblée générale. Sur une question qui lui est posée, M. Pluchet, notre délégué à cette assemblée, répond que tous nos vœux ont été accueillis et reproduits par la Société de Paris, qui les a soutenus de façon pressante.

La parole est donnée à M. Bigaux, pour son travail sur la dégénérescence des avoines. Ce travail, que la Société écoute attentivement, obtient toute son approbation, et elle la témoigne à M. Bigaux par ses applaudissements. — M. Leclère traite ensuite de la question à l'ordre du jour des abattoirs régionaux. — M. Jules Flé, qui vient ensuite, donne communication de son étude sur l'insuffisance de la production fourragère. Il s'agit de remédier à cette insuffisance en utilisant le marc de vendanges. M. Gaston DeVaux, qui demande à cette occasion la parole, fait observer que le marc de raisin, desséché et chauffé, absorbe un tiers de son poids de mélasse et constitue ainsi un aliment excellent, surtout pour les chevaux. Il existe une Société des marcs mélassés qui emploie de cette façon un stock de marcs considérable.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Marquis sur les comptes de l'exercice 1907-1908.

M. Marquis conclut à l'approbation et à des félicitations pour le Trésorier. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et les plus vives félicitations sont adressées à M. Ottenheim pour son excellente gestion.

On entend le projet de budget pour 1910. Ce projet a dû être remanié en séance de Commission administrative. Il avait été fait fond, au chapitre des recettes, de ressources qui font défaut, et le projet présenté se trouvait en déficit. Sur la demande qui en est faite par M. Ottenheim, les membres des Commissions des récompenses font le sacrifice de leurs frais de tournée, et la distribution des primes est remaniée. Le budget ainsi restauré est approuvé par la Société.

La séance solennelle est fixée au dimanche 3 octobre, et la reprise des séances ordinaires au vendredi 8. — Le roulement appelle la Section d'Economie des Animaux à fournir le Vice-Président. M. Bigaux est élu au deuxième tour par 23 voix contre 10 à M. Emile Mauge, 2 à M. Henri Mauge, une à M. Manuel et un bulletin blanc. Un premier tour avait donné 18 voix à M. Bigaux, 10 à M. Emile Mauge, 6 voix dispersées sur d'autres candidats et 3 bulletins blancs. — M. Maisonhaute est continué dans ses fonctions de Secrétaire adjoint par 30 voix, et M. Brunet nommé Trésorier adjoint par 28. — Pour le renouvellement de la Commission administrative, MM. Guignard et Pluchet obtiennent chacun 34 voix, MM. Legrand et Paul Fournier, chacun 33.

Il reste à nommer un membre dans la Section des Sciences et des Arts. Trois candidats sont en présence : MM. Danguy et Brame, présentés chacun trois fois, et

M. de Lochner qui l'a été une fois. M. Danguy est élu par 20 voix contre 11 à M. Brame et une à M. de Lochner.

La séance est levée à 4 h. 1/4. Trente-neuf membres présents.

---

### Séance du 7 Mai 1909.

*Présidence de* M. DE SACY, *Vice-Président.*

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. de Sacy, Vice-Président, en l'absence de M. Eugène Guignard, absent et excusé.

Correspondance : M. Danguy remercie de son élection. — L'Inspecteur d'Académie autorise la visite des écoles de l'arrondissement. — Lettre de l'instituteur de Villebon, s'inscrivant pour le concours de l'enseignement agricole. — Le Secrétaire général du Comité de la Vente du Blé répond à une question qui avait été soulevée par M. Pluchet. MM. Eugène Pluchet et Eugène Remilly sont toujours bien comptés comme nos représentants au Comité permanent, et comme tels n'ont pas de cotisation personnelle à payer. — Invitations de la Société nationale d'Horticulture pour son Assemblée générale, et de la Société d'Agriculture de l'Ain pour l'inauguration du monument Lalande. — La Société d'Horticulture de Seine-et-Oise envoie le programme de son Exposition du mois de juin.

La parole est donnée à M. Desoubry, qui traite de la vipère et son venin. C'est un sujet que M. Desoubry a étudié, étant chef des travaux à Alfort, au laboratoire

du professeur Kauffmann. M. de Gourcy ajoute quel ques mots à la communication si nourrie de M. Desoubry. Il indique le moyen qu'emploient les bergers de sa région pour se sauvegarder des accidents de ces piqûres, chez eux assez communes.

Lecture du rapport sur l'attribution du prix Richard de Jouvance.

M. Legrand lit une note sur les retraites ouvrières. Il s'agit de la Société d'assurances mutuelles de Château-Thierry. Cette société prélève sur l'ouvrier une cotisation qui est versée à la Caisse des retraites, et sur le patron une cotisation égale, laquelle est conservée et gérée par la Société. Un ouvrier qui, depuis l'âge de 20 ans, aura versé 12 francs par an, ce qui est une somme assez légère, parvenu à l'âge de 60 ans, aura du premier chef une retraite de 176 francs avec un capital de 1,605 francs, et de l'autre une retraite de 134 fr. 80. On peut, de prime abord, s'étonner de cette différence; mais il faut tenir compte des sacrifices que fait l'Etat en servant un intérêt de 4 1/2 p. 100; et, d'autre part, la cotisation patronale fournit non seulement à la pension, mais à des allocations supplémentaires dont dispose la réunion des mutualistes. Avec ces allocations supplémentaires, l'ouvrier peut arriver au total à une retraite de 360 francs, avec, en plus, le capital acquis de 1,605 francs. — M. Legrand ajoute quelques mots sur les charges qui menacent de peser sur le budget des retraites agricoles. Le projet de la Chambre aboutirait à une dépense de 97 millions, soit presque à doubler le principal de l'impôt foncier. Celui

du Sénat, quoique moins onéreux, monterait encore à 54 millions.

M. Pressoir analyse des publications américaines. M. Paul Fournier lit, sur la culture de la pomme de terre, un travail qui capte au plus haut point l'attention de la Société.

On procède, pour terminer la séance, à l'élection des membres des Commissions de concours.

Pour l'élevage de l'espèce chevaline, sont désignés . MM. d'Abzac, Desoubry, Firmin-Didot, de Galard, Robert Guesnier.

Pour la culture : MM. Eugène et Jules Flé, Lucien Fournier, Eugène Guignard, Isambert, Sénéchal.

Pour les écoles : MM. Bigaux, Paul Fournier, Leclère, Linas, Remilly.

La séance est levée à 4 heures. Trente membres présents.

---

### Séance du 4 Juin 1909.

*Présidence de* M. DE SACY, *Vice-Président.*

M. de Sacy souhaite la bienvenue à M. Danguy, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

Correspondance : Invitations du Comice de Lille pour sa séance solennelle, et de la Commission de l'Automobile agricole pour les réunions préparatoires du Congrès d'Amiens. — Circulaire des Agriculteurs de France, faisant part du projet de concours régionaux. — Lettres de candidats à nos divers concours, demandant à être visités par les Commissions.

Le Président demande aux membres présents de distribuer, dans leur entourage, à titre de propagande technique, le rapport de M. Desoubry sur le prix Lamayran de 1908.

Lecture de la notice nécrologique sur M. Breteuil. — M. Duhaut présente une analyse du livre de M. Bonillon, publié sous les auspices du Comité de la Vente du Blé, et qui nous a été offert par M. Maxime Barbier. Ce livre, dont M. Paisant a écrit la préface, est une comparaison des institutions agricoles de l'Allemagne et de celles de la France. En Allemagne, les associations sont anciennes et nombreuses. Elles ont reçu une collaboration efficace de l'Etat, qui leur assure à peu près exclusivement les fournitures militaires, et a fait construire des magasins régionaux, sur le plan des *elevators* américains. En France, les syndicats ne datent que de 1884, et les caisses de crédit sont encore plus récentes. Il n'existe à peu près pas de ces magasins régionaux, auxquels le Congrès de 1900 attachait une si grande importance.

M. Bigaux analyse divers travaux d'agriculture pratique. Les commentaires dont il accompagne ses comptes rendus en font une œuvre originale qui intéresse au plus haut point la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 45; et un certain nombre de membres, sur l'invitation qui a été adressée, se rendent à la cérémonie d'ouverture de l'Exposition d'horticulture.

Trente-six membres présents.

## Séance du 2 Juillet 1909.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

Correspondance : M. de Sacy, dont l'état de santé laisse à désirer, n'a pu faire envoi en temps opportun du rapport sur le prix Lamayran. — Le Proviseur du Lycée Hoche fait connaître les noms des deux élèves ayant mérité la médaille de la Société, et le Président de la Commission de Météorologie, ceux des observateurs s'étant le plus distingués. — Invitation du Comice agricole de Lille. — La Société de la Nièvre demande qu'on se joigne à elle pour deux vœux dont elle adresse le texte. — L'Académie Stanislas envoie le programme de son concours, dont le sujet est la Vie et l'Œuvre de Mathieu de Dombasle. Le prix est de 1,000 francs.

M. Pluchet lit, au nom de M. Grou, empêché, le rapport annuel sur la Caisse régionale, écrit pour notre Bulletin. Une courte discussion s'engage. Plusieurs membres font ressortir combien les Caisses régionales ne sont pas encore assez connues. Les paysans montrent une défiance qu'il est difficile, mais qu'il serait urgent de vaincre.

On passe à l'attribution des récompenses. Le rapport sur le prix Lamayran n'ayant pu être déposé, la Société donne pouvoir de décerner ce prix à sa Commission administrative, qui sera convoquée en temps utile. — Lecture des rapports de MM. Laureau et Lucien Fournier, Dethan, Bigaux et Leclère. Toutes les propositions

sont adoptées. Quant à l'observation de M. Dethan, qu'il conviendrait d'établir une réglementation pour l'usage des étalons, elle est renvoyée à l'examen de la Commission hippique.

La séance se poursuit par la discussion des vœux formulés par la Société de la Nièvre. Le premier est relatif aux tarifs douaniers : maintien de la loi de 1892, et, dans les points qui doivent être retouchés, approbation du projet de la Commission parlementaire. Adoption à l'unanimité. Le second, relatif aux viandes frigorifiées, est, après une discussion qui se prolonge, renvoyé à une Commission.

On examine, pour terminer, une pétition qui a été soumise aux lumières de la Société sur les nouveaux impôts annoncés; et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures. Trente membres présents.

---

## Séance solennelle du 3 Octobre 1909.

*Présidence de* M. Eugène GUIGNARD.

Le Président donne communication des lettres du Préfet et du Maire, regrettant de ne pouvoir présider la séance. Il prononce ensuite un discours plein de fond sur les questions qui sont pour l'Agriculture celles de l'heure présente. Ce discours, tout nourri de faits et d'idées, est attentivement écouté par l'assistance, qui témoigne par ses applaudissements de l'adhésion qu'elle donne aux pensées exprimées par l'orateur.

Le Secrétaire général donne lecture du compte rendu

des travaux de l'année qui s'achève. On entend les rapports sur l'attribution des récompenses, lesquelles sont décernées en fin de séance.

M. de Sacy est proclamé Président pour l'année 1909-1910.

La séance est levée à 4 heures. Seize membres présents.

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 3 OCTOBRE 1909

## DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. E. GUIGNARD, Président sortant.

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez confié en me faisant l'honneur de m'appeler à présider vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, je dois vous exprimer toute ma gratitude pour la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner en me facilitant ainsi cette tâche, pour moi si redoutable.

Mais il me reste un dernier devoir à remplir, qui ne me met pas dans un moindre embarras ; c'est celui de prononcer devant vous le discours consacré par l'usage.

Vous n'attendez certainement pas de moi les paroles éloquentes que mes prédécesseurs à ce fauteuil vous ont habitués à entendre ; simple praticien, je me contenterai de vous parler agriculture, et j'espère que dans cette assemblée où les questions agricoles sont toute l'année discutées avec passion, avec le désir le

plus ardent de rendre service à la cause agricole, les quelques paroles que je vais vous adresser ne manqueront pas pour vous d'intérêt.

Je vous dirai donc quelques mots de la situation générale de l'Agriculture, et particulièrement de celle de notre département :

L'année 1908 avait, dans son ensemble, donné satisfaction aux agriculteurs; les récoltes, en général, avaient été bonnes et l'ensemble des produits s'est vendu à des cours suffisamment rémunérateurs; de même que pour les précédentes, nous n'entendions plus ces plaintes qui étaient si fréquentes il y a une quinzaine d'années et qui ne roulaient que sur l'avilissement des cours des denrées agricoles; c'est que le nouveau régime douanier, inauguré en 1892, commence à produire ses salutaires effets.

A l'abri de sa protection, l'Agriculture a pu travailler avec confiance dans l'avenir, rendre ses opérations plus intensives, augmenter ainsi sa production, et, par suite, diminuer ses prix de revient.

Aussi a-t-on pu voir cette année, fait qui ne s'était pas produit depuis bien longtemps, l'exportation de quelques milliers de quintaux de blé, alors que nos importations étaient nulles, le cours du blé étant inférieur chez nous à celui de nos voisins, tout en étant encore à un taux satisfaisant pour nos producteurs.

Ce fait, à lui seul, répond victorieusement aux adversaires de notre régime actuel, qui, à l'origine de son application, traitaient ses partisans d'affameurs.

L'année 1909, malgré son caractère anormal de

périodes alternatives d'humidité et de froid, n'apportera pas non plus de déceptions à nos agriculteurs ; la récolte en blé paraît devoir atteindre une année moyenne, tandis que celle de l'avoine est exceptionnelle ; notre pays pourra encore une fois se suffire, et les stocks en fin d'année ayant été nuls, il est probable que ces produits se maintiendront à des taux convenables, confirmant ainsi la fixité des cours, prévue par les initiateurs du régime protectionniste.

Si la récolte des fourrages a laissé quelque peu à désirer dans certaines contrées, tant au point de vue de la qualité que de la quantité, et a comme conséquence amené une légère baisse du bétail, cette crise ne paraît pas devoir s'étendre ; en ce qui concerne l'élevage, nous avons donc encore satisfaction.

Il n'en serait pas de même d'une autre branche de production, qui intéresse particulièrement notre département, je veux parler de la betterave sucrière.

La récolte paraît devoir être inférieure, fait doublement fâcheux, car vous savez que, par suite de la convention de Bruxelles, notre gouvernement a été amené à supprimer toutes les primes qui nous étaient accordées jusque-là, primes qui compensaient nos frais de main-d'œuvre, charbon et autres, supérieurs à ceux de nos concurrents, et nous permettaient de lutter à armes égales sur les marchés étrangers.

Nous ne pouvons plus compter sur l'exportation des sucres ; aussi, chaque année, voit-on quelques sucreries disparaître, et l'agriculture du nord de la France ressentir vivement cette situation difficile de l'industrie

sucrière; le prix de la betterave a baissé, alors que la main-d'œuvre, qui entre dans une si grande proportion dans ses frais de production, se raréfie de plus en plus et augmente de valeur.

La solution est difficile; elle réside uniquement dans le développement de la consommation intérieure. Un dégrèvement du sucre, qui a accompagné l'acte de Bruxelles, n'a pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre; il serait à désirer qu'on fasse un pas de plus dans cette voie; malheureusement, les difficultés budgétaires rendent difficile la réalisation de ce vœu.

Je viens d'évoquer la rareté de la main-d'œuvre, je veux m'arrêter quelques instants sur ce sujet.

C'est aujourd'hui le cri d'alarme poussé par tous ceux qui s'occupent d'agriculture; la cause, tout le monde la connaît : les statistiques, dans leur triste éloquence, nous prouvent que les campagnes se dépeuplent de plus en plus au profit des villes.

Ce phénomène n'intéresse pas seulement notre agriculture, il intéresse l'avenir du pays tout entier. N'est-ce pas parmi nos populations rurales que nous recrutons nos plus robustes soldats, trempés au moral comme au physique, insensibles aux idées malsaines que l'on rencontre trop souvent dans les grandes agglomérations? Il est encore intimement lié à une autre calamité : le ralentissement de la natalité.

Nos économistes, tous ceux qui s'occupent de sociologie s'évertuent à rechercher la solution de ce redoutable problème.

Tout dernièrement encore, un congrès organisé par

la Société d'Economie sociale étudiait particulièrement la question, sous la présidence de M. Méline, qui ajoutait ainsi à la reconnaissance infinie que lui doit l'Agriculture.

Les causes, les conséquences de ce phénomène, elles sont malheureusement trop connues, mais le remède est plus difficile à trouver et surtout à appliquer.

S'il fut un temps où la misère qui régnait dans les campagnes pouvait, dans une certaine mesure, expliquer l'émigration rurale, cette cause a aujourd'hui disparu; grâce au régime protectionniste, les bénéfices, les salaires, le bien-être ont augmenté. Il faut chercher ailleurs les causes de ce mouvement.

On nous dira que le métier est pénible, que les soins à donner aux animaux, par exemple, ne vous laissent pas la liberté et l'indépendance dont on est si avide aujourd'hui. Mais est-ce que l'espoir de la possession de la maisonnette qui abritera la famille, du jardin, du lopin de terre qui la feront vivre, n'assurera pas autrement cette indépendance à la campagne qu'à la ville, où l'ouvrier, logé souvent dans une soupente, est en butte aux chômages que détermine la moindre crise industrielle? Peut-être les pouvoirs publics ont-ils été imprévoyants et injustes à l'égard des ouvriers des campagnes en ne les traitant pas toujours sur le même pied que ceux des villes.

Quand il s'est agi d'établir des retraites ouvrières, n'a-t-on pas vu les premiers projets se préoccuper uniquement des ouvriers des villes? Dans le projet actuellement en discussion, n'accorde-t-on pas des avan-

tages supérieurs aux ouvriers de l'industrie et du commerce? La loi sur les accidents du travail n'a-t-elle pas complètement oublié les ouvriers ruraux? Dans la plupart des villes, on exempte d'impôts les modestes loyers (à Paris, on exagère même en exemptant jusqu'aux loyers de 600 francs). Qu'a-t-on fait dans les campagnes dans cet ordre d'idées? Rien ou à peu près. Même erreur dans le projet d'impôt sur le revenu : le revenu considéré nécessaire pour l'existence et exempté de l'impôt sera bien plus élevé en ville qu'en campagne.

On explique ces différences de traitement par la cherté de la vie dans les villes; cette explication est à démontrer. Avec les moyens de transports perfectionnés et l'activité commerciale d'aujourd'hui, tout afflue dans les villes et la vie n'y est pas plus chère qu'ailleurs.

On ne doit plus traiter le paysan en paria, et, puisqu'on veut le retenir aux champs, si on ne peut lui accorder un régime de faveur, qu'on lui donne au moins l'égalité.

Les villes ne souffrent pas moins que les campagnes de cet exode; ce qui semble invraisemblable, mais est facilement explicable. Des familles entières émigrent vers les villes, font non seulement concurrence aux travailleurs citadins, mais aussi au petit commerce, car on sait que l'ambition du petit cultivateur ayant quelques économies est de se créer un petit commerce : épicerie, fruiterie, boulangerie et surtout marchand de vin; d'où excès de concurrence, et finalement ruine pour beaucoup. L'armée des sans-travail se trouve

grossie d'autant, devenant dans nos grandes villes une cause permanente de troubles, un danger pour l'ordre public; les grèves, aujourd'hui malheureusement si fréquentes, ont en partie leur origine dans ce mouvement d'émigration.

La conséquence, au point de vue agricole, en est bien simple; la crainte du manque de main-d'œuvre arrête l'élan dans les entreprises agricoles, et il n'est pas rare aujourd'hui de voir dans les environs de Paris des terres incultes; et je vous citerai ce fait dont j'ai été moi-même témoin : dans une commune voisine, une quinzaine de morceaux de terre étaient à vendre; deux étaient achetés par de gros propriétaires chez qui ils étaient enclavés; des autres, aucun ne trouvait acquéreur.

Il est à remarquer, en effet, que la crise se fait encore plutôt sentir sur la valeur vénale de la propriété que sur sa valeur locative; ce fait peut aussi en partie être dû aux lourdes charges qui pèsent sur le transfert de la propriété immobilière. Tout le monde sait que les frais de vente d'un immeuble se montent à environ 15 p. 100, quelquefois moins, souvent plus.

Au taux de 3 p. 100 généralement admis pour le revenu net de la terre, il en résulte qu'à un nouvel acquéreur il faut cinq ans pour se couvrir de ses frais d'acquisition.

Que dirait un rentier si, après avoir acheté une obligation par exemple, il était cinq ans sans pouvoir détacher de coupons ?

Ce fait est indéniable et mérite d'attirer toute l'atten-

tion de nos législateurs, qui, de toute nécessité, doivent diminuer ces charges afin de rendre la terre plus facilement mobilisable.

A ces causes matérielles s'ajoutent celles que l'on pourrait appeler intellectuelles et morales, et qui doivent être traitées dans le même ordre d'idées.

Pour rester à la terre, il ne suffit pas d'en vivre, il faut la comprendre et l'aimer, et c'est surtout dans l'enfance qu'il faut créer cette mentalité rurale, c'est-à-dire le goût des choses de la terre, de la vie simple et saine, du travail au grand air et des jouissances intimes qui sont la récompense de tous ceux qui vivent au contact de la nature.

Faisons-nous tout ce qu'il faut pour entretenir et développer ces sentiments?

Certes, depuis quelques années, des efforts ont été faits dans ce sens; on a cherché à faire pénétrer l'enseignement agricole dans les écoles primaires, on l'a même organisé dans l'armée; mais peut-être s'est-on trop attaché à ce que j'appellerai l'enseignement technique et insuffisamment à l'enseignement oral. Ce dernier demande beaucoup de tact de la part de l'instituteur : celui-ci doit profiter, à chaque changement de saison, de tous les travaux que les récoltes nécessitent pour donner aux élèves des leçons de choses sous une forme attrayante et amusante, piquant ainsi leur curiosité et faisant germer en eux le goût de l'agriculture.

De même, les lectures, les dictées pourraient être puisées dans les ouvrages qui peignent la terre et les travaux de la terre sous leur aspect le plus intéressant,

le plus séduisant. Les problèmes rouleraient sur la comptabilité agricole; en un mot, il faut que l'instituteur soit en même temps un éducateur agricole.

Et quand nous aurons donné cet enseignement, un autre devra nous incomber : ce sera de convertir la jeune fille aux idées nouvelles; à l'heure actuelle, dans toutes les classes, la jeune fille du riche agriculteur, aussi bien que celle née dans l'humble chaumière, méprise trop souvent la terre et n'a comme idéal que de s'en éloigner au plus vite.

Certains pays, tels que la Belgique, ont compris tout ce qu'il y avait à faire dans cet ordre d'idées; ils ont organisé des écoles ménagères, des cours volants, multiplié les conférences; nous devons nous efforcer de les imiter.

Cette influence de la femme a plus d'importance qu'on ne serait tenté de le croire; je vous en citerai une preuve : tout récemment, un de nos grands économistes, cherchant à approfondir le problème qui nous préoccupe, eut l'idée d'adresser un questionnaire aux jeunes soldats libérés de tout un régiment, pour leur demander les motifs qui les incitaient à abandonner le village; parmi les réponses les plus fréquentes revenait celle-ci : les connaissances qu'ils avaient faites à la ville.

Il y a là pour les femmes de la classe éclairée de notre pays un beau rôle d'éducatrices à remplir, et ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à leur dévouement.

Que tout le monde s'ingénie à embellir, à égayer la vie à la campagne, qu'on y introduise quelques-uns des

plaisirs de la ville, et chacun apportera ainsi sa pierre à l'édifice.

Pour en revenir à la crise de la main-d'œuvre, ce que j'en ai dit s'applique bien au pays tout entier, mais malheureusement plus particulièrement à notre département. Son voisinage de la grande ville détermine en Seine-et-Oise un courant d'émigration plus accentué que partout ailleurs, et cependant, y a-t-il un département où les cultures soient plus variées, plus exigeantes en main-d'œuvre? Nous devons donc dès maintenant envisager une transformation de nos cultures, chercher celles qui, tout en économisant le travail manuel, laisseront encore à l'exploitant un bénéfice légitime.

Notre agriculture, qui depuis longtemps déjà a perdu le monopole de l'approvisionnement de Paris, est encore appelée à souffrir une des premières du développement de la traction mécanique; la consommation des fourrages est certainement appelée à baisser à Paris dans une grande proportion.

Que faire dans ces conditions? Devons-nous suivre les traces de l'Angleterre, qui, il y a une cinquantaine d'années, alors que son industrie prenait un développement extraordinaire, alors que ce mouvement absorbait toutes les forces vives du pays, abandonnait la culture du blé pour transformer ses terres en herbages et dont la production de 70 millions d'hectolitres tombait en peu d'années à moins de 20?

Ce n'est pas mon avis; notre situation commerciale, industrielle et politique ne nous le permet pas; mais,

cependant, je n'hésite pas à déclarer que nous devons faire un pas dans cette voie, nous devons abandonner la culture du blé dans les terres de médiocre qualité où l'on ne peut obtenir que des rendements de 10 à 12 quintaux, insuffisants pour rémunérer tout travail.

Nous devons surtout transformer en herbages toutes les terres propices, telles que celles des vallées où la culture des céréales ne réussit que médiocrement; en un mot, nous devons nous adonner de plus en plus à l'élevage, à la production de la viande.

Déjà, depuis quelques années, les cours du bétail, poussés par la consommation, ont subi une hausse marquée, et il n'est pas douteux qu'avec le besoin de bien-être et de confortable qu'éprouvent aujourd'hui toutes les classes de la société, la consommation augmentant, les cours de la viande suivront la même tendance.

Avant de terminer, mes chers Collègues, qu'il me soit permis d'adresser tous nos remerciements au Conseil général de Seine-et-Oise, à M. le Ministre de l'Agriculture, pour les larges subventions qu'ils nous accordent et qui nous permettent, avec les fondations de nos généreux donateurs, MM. Lamayran, Dailly et Richard de Jouvance, de distribuer des récompenses à tous ceux qui, par leur exemple ou leur enseignement, contribuent au succès de l'œuvre commune : la prospérité de l'Agriculture.

Je n'oublierai pas non plus notre nouveau et distingué Secrétaire général, M. le docteur Duhaut, qui, dès sa première année d'exercice, a rempli avec tant de

dévouement et de succès ses absorbantes et délicates fonctions.

Je m'arrête, Messieurs; peut-être avez-vous trouvé un peu sombre le tableau sous lequel je viens de vous dépeindre la situation actuelle de notre Agriculture; si j'ai insisté sur le côté critique de cette situation, elle n'est pas irrémédiable : l'emploi de machines de plus en plus perfectionnées, le secours de la main-d'œuvre étrangère nous aideront à surmonter les difficultés; le courage, le patriotisme de nos vaillantes populations agricoles feront le reste. Je n'en veux pour preuve que le succès des deux grandes réunions agricoles de cette année dans notre département, les concours des deux Comices à Dourdan et à Meulan, où votre Président et votre Secrétaire général avaient été officiellement invités.

A l'un comme à l'autre, le nombre des exposants, la beauté des produits, la performance des animaux exposés, l'affluence des visiteurs, monde officiel comme public, l'entrain général, nous prouvent que le découragement ne nous a pas encore envahis et qu'un bel avenir est encore réservé à l'Agriculture française.

# COMPTE RENDU

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE AGRICOLE 1908-1909

Par M. le Docteur DUHAUT, Secrétaire général.

---

MESSIEURS,

Vous n'entendrez plus cette année le Secrétaire général qui si longtemps a rendu compte de vos travaux. Ayant pendant quinze ans donné son application et ses soins, ayant pour la quinzième fois mené à bien ce cycle académique qui se clôt par la récapitulation de vos travaux et la distribution de vos récompenses, M. Maxime Barbier a voulu se retirer. Vous savez les efforts tentés pour le dissuader. Et en effet, bien qu'il nous soit toujours présent, et l'un de nos membres très fidèles; bien que son expérience, sa science, il soit prêt toujours à en faire bénéficier ceux d'une génération nouvelle, la perte a été grande. M. Maxime Barbier s'était si bien identifié à la Société, que personne, je crois, n'en possédait à un degré tel l'intelligence et les traditions; et lui succéder, c'était une responsabilité lourde. Ce jour-là, j'en ai peur, j'ai plus consulté mon bon vouloir que mes forces.

Votre horizon, Messieurs, est vaste, et les objets de vos spéculations très divers. Dans chacune de vos sections, tout ce qui se montrait comme nouveau a attiré votre attention, comme aussi vous avez fait pour les aspects changeants des questions déjà connues; et cette année 1908-1909, grâce à votre zèle, n'aura pas été au-dessous de ses précédentes. Chacun a apporté sa part de commun effort. Ce sont cependant les choses d'ordre économique et législatif qui ont paru retenir le plus votre attention. Il en devait être ainsi avec l'extension à l'agriculture de ce que l'on a nommé les lois sociales, et depuis que des charges budgétaires toujours croissantes font envisager comme nécessaire, au moins à de certains esprits, de bouleverser l'assiette séculaire de nos impôts.

M. Nansot, dont vous connaissez la compétence, a fait la critique des opérations dites de sondage, pour l'évaluation de la propriété non bâtie. L'occasion en était une petite commune de l'Yonne, Laroche-Saint-Cydroine, où, au dire du rapporteur de la loi de finances, la preuve aurait été faite que la méthode donne des résultats bons dans des délais réduits. M. Nansot, qui ne partage pas cet optimisme, a fait ressortir combien était insuffisant l'exemple d'une commune de 981 habitants et les échecs nombreux qui ont été signalés ailleurs. — M. le conseiller général Legrand, si autorisé à parler des lois que, pour certaines, il a contribué à élaborer dans la plus haute de nos assemblées politiques, a traité, occasionnellement aussi, des retraites agricoles. Il s'agissait des beaux résultats obtenus

par une société d'assurances mutuelles de Château-Thierry. Cette question des retraites agricoles est une des plus graves de l'heure présente, et M. Legrand y a puisé le sujet de notre prix Lamayran de 1910. Pour conclure, il nous a dénoncé le péril que courent nos finances. Le projet de la Chambre coûterait 97 millions; déjà, celui du Sénat, 54 millions. — De M. Simon, nous avons eu une communication très étudiée sur les accidents du travail agricole. On a maintes fois signalé les abus de la loi de 1898. Si son application s'étend telle quelle à l'agriculture, il y a à attendre les répercussions les plus fâcheuses. M. Simon n'est pas optimiste. Il voit les excès, mais point comment l'on y peut remédier; et l'abus même de l'assistance judiciaire ne fera que rendre pire ce qui était mauvais. — La question des bénéfices agricoles a tenté M. Maisonhaute. Il nous a dit ce qui se passe en Suisse, où les enquêtes sur ces bénéfices remontent à 1901. Elles ont fait ressortir une chose, c'est que, pour une garantie équivalente, l'intérêt du capital agricole demeure inférieur à celui du capital mobilier. — M. Grou a exposé le mouvement d'opérations de la Caisse de crédit. C'est un outil puissant mis dans la main de nos moyens et petits cultivateurs; ils ne s'en servent pas autant qu'il devrait être. — Les habitations ouvrières sont également de l'ordre économique, et elles nous intéressent en ce qui touche l'amélioration des logis de la population agricole. M. Brunet en a traité devant vous. Il n'est point partisan des concessions gratuites. Il faut que ces habitations, pour devenir autre chose qu'une curiosité, se

multiplient, se généralisent, et cela ne peut être le fait d'actions philanthropiques isolées. Ce ne peut résulter que d'associations pourvues de capitaux et devant trouver par là même le bénéfice raisonnable de ces capitaux.

L'économie rurale et la législation ont été, je le crois, je l'ai dit, notre principal souci cette année. Ce n'est point qu'à côté je n'aie d'études sérieuses à rappeler.

M. le professeur Lezé, qui est un maître en tout ce qui touche l'industrie laitière, vous a entretenus de la traite mécanique, des écoles volantes de laiterie. Et plusieurs fois ces communications se sont résolues en des discussions très courtoises avec M. Linas, qui, lui aussi, est un spécialiste et dont l'établissement de Porchefontaine est unique. Ainsi M. Lezé porte intérêt à la traite mécanique, parce que la main-d'œuvre devient de plus en plus infidèle, et M. Linas ne croit guère qu'un appareil, si perfectionné soit-il, remplace jamais l'action consciente de la main de l'ouvrier. Ces dissemblances d'opinions, habilement raisonnées, instruisent, ne scandalisent personne.

M. Desoubry, qui a été chef des travaux à Alfort et qui en a rapporté cette science que l'on ne possède que dans les écoles, a parlé devant vous de la tuberculine, de la vipère et de son venin. La tuberculine lui avait été demandée par votre Secrétaire général, afin de mettre au point cette question sur laquelle les documents abondent, et où l'on se heurte par suite à des aperçus divergents. M. Desoubry s'est exécuté de la meilleure grâce; il a fait le départ de ce qui est certain

et de ce qui ne l'est qu'incomplètement; il a formulé la pratique que l'on doit suivre au moment qui est celui-ci. Quant au venin de la vipère, c'est un emprunt à ses années de laboratoire; ce sont des expériences qu'il a exécutées ou auxquelles il a collaboré.

Si nous passons maintenant à ce qui plus directement semble l'objet de nos réunions, la production accrue des récoltes, le rendement meilleur du troupeau, M. Leclère vous a parlé, d'après une statistique décennale de la Station de Rennes, du choix du meilleur blé. La variété jaune à épi carré aurait donné là-bas jusqu'à 50 quintaux à l'hectare. Il faut malheureusement distinguer entre une expérience où l'on se pose toutes les conditions favorables et ce que demeure la pratique courante; et M. Leclère se contente de désirer que du moins loin nous approchions ces résultats. M. Leclère également a étudié les abattoirs régionaux, question pressante depuis que les trusts américains nous sont venus menacer.

L'insuffisance de la production fourragère, le marc de vendange qui y peut suppléer ont été le sujet d'une communication de M. Flé. Sur la dégénérescence des avoines, nous avons entendu M. Bigaux, notre Vice-Président de demain. M. Paul Fournier, dont tout le monde ici connaît la sûre expérience, et qui est un des appuis précieux du Secrétaire général pour atteindre à des ordres du jour nourris et dignes de capter votre attention, a donné plusieurs études sur la culture de la pomme de terre. On aurait obtenu le fabuleux rendement de 100,000 kilogrammes et plus à l'hectare. En

usant des mêmes procédés, labours profonds jusqu'au défonçage, fumures intensives, excès de potasse, semences choisies et façons multiples, on pourra obtenir beaucoup moins, et être récompensé encore d'avoir tenté l'application de cette agriculture perfectionnée.

Nous ne sommes pas, Messieurs, une pure société académique, et ce n'est pas simplement par des travaux, même de diffusion scientifique, que notre vie se doit manifester. Notre rôle aussi est l'action, et nous devons intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir ce qu'une discussion judicieuse nous a établi être le bien de l'agriculture.

Au cours de cette année, nous avons en votre nom présenté deux vœux; l'un a reçu satisfaction : la Commission des Douanes a consenti un droit de 0 fr. 50 par quintal sur les tourbes à usage de litière. Pour le second, relatif au transport des gadoues, il vient de nous être fait les meilleures promesses. Mais nous nous sommes associés aussi à plusieurs vœux de la Société Nationale, contre l'impôt sur les bénéfices agricoles notamment. Aux grandes assises annuelles des Agriculteurs de France, nous avons été représentés par nos délégués accoutumés, MM. Eugène Pluchet et Paul Fournier.

Il est un fait que je dois rappeler ici pour que le souvenir en soit conservé. Il est d'une haute importance que des associations qui poursuivent des objets rapprochés se rapprochent elles-mêmes par l'habitude sympathique des relations, que d'un bord à l'autre leurs membres ne s'ignorent pas. Le Comice d'Encou-

ragement à l'Agriculture jusqu'ici nous était comme étranger. Cette année, il a pris une initiative en invitant à son banquet de Meulan le Président de votre Société et son Secrétaire général. Le fil qui a été jeté ne sera pas rompu.

En dehors du département, en dehors même de notre pays, nos relations se sont étendues. Plusieurs sociétés d'Amérique ont proposé l'échange des publications. Nous avons eu une correspondance avec Upsal, la grande Université suédoise, qui nous a fait hommage de nombreuses publications. Ces publications, malheureusement, sont en langue suédoise, qui nous est peu familière.

Messieurs, j'achevais hier matin d'écrire ces quelques pages, j'ignorais le deuil qui frappait notre Compagnie, la perte de son doyen et l'un de ses membres les plus considérables, et je m'exprimais ainsi : Pour les débuts de mes fonctions, je suis favorisé; je n'ai pas à dire des disparitions multiples; un seul de nos anciens n'est plus présent. M. Breteuil était de la Société dès 1889. Mais, depuis un temps déjà long, l'âge le tenait éloigné de nos séances. Quel que fût son mérite, très réel, beaucoup de nous le connaissaient peu. Nous avons eu une démission, point une démission de caprice ou d'indifférence, et voilà pourquoi je rappelle M. le docteur Chauveau, que sa santé a contraint d'interrompre l'exercice de la médecine et de quitter Versailles pour les climats du Midi.

Mais de l'année antécédente, deux vides restaient dans nos rangs. Nous avons donc eu à souhaiter la

bienvenue à quatre membres nouveaux : M. Brunet, qui est un de nos fidèles; M. Firmin-Didot, de l'arrondissement de Mantes; M. Manuel, que tous les Versaillais connaissent. Le dernier en date est M. Danguy, directeur des études à Grignon, secrétaire général du Comice d'Encouragement.

Vous voyez le bien fondé de ces choix et l'apport de vie qu'ils promettent à nos réunions. — Messieurs, l'année 1908-1909, en venant grossir la longue série inscrite dans nos Annales, n'y tiendra pas un rang dépourvu d'honneur.

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DU

# PRIX LAMAYRAN

(Section des Arts, Industries et Sciences agricoles)

Par M. SILVESTRE DE SACY.

---

**De la culture des arbres fruitiers comme produits accessoires de la ferme. Vergers; Fruits à boisson, de marché, de luxe, de conserve.**

MESSIEURS,

Le sujet proposé par la Section des Arts a été apprécié, puisqu'il a suscité cinq concurrents sérieux, qui se trouvent d'accord pour en reconnaître l'intérêt et l'utilité.

Il présentait toutefois, il faut le dire, un inconvénient : il a été traité à fond dans des ouvrages devenus classiques, notamment dans le *Traité d'Arboriculture fruitière, commerciale et bourgeoise*, de M. Charles Baltet. La tentation d'y avoir recours devait être forte, et tous n'y ont pas résisté. Ce n'est pas que je songe à blâmer ceux qui s'en sont inspirés, pas plus que je ne trouverais mauvais qu'à la veille d'un concours, un candidat

repassât ses auteurs, les règles et les exemples de la grammaire; mais c'est une question de mesure.

De là, dans la physionomie des mémoires, une certaine uniformité.

Un défaut commun à tous, sauf un, c'est d'avoir trop perdu de vue les termes du programme et les mots *produits accessoires*.

Peu d'exploitations rurales, à l'heure actuelle, sont complètement dépourvues d'arbres à fruits; presque toutes ont un jardin fruitier. Il ne pouvait donc s'agir, faisant table rase de ce qui existait déjà, de créer de toutes pièces un verger, une véritable exploitation fruitière, de faire des plantations régulières, de construire exprès des murs à orientation déterminée, mais d'utiliser le mieux possible l'ancien état de choses, en le complétant et en l'améliorant. De même pour le sol, qu'il est certes facile d'amender, mais presque impossible de transformer complètement.

Les plus importants des mémoires sont trop longs, trop surchargés, et je suis convaincu que si les fermiers chez qui nous désirons développer le goût de l'arboriculture fruitière étaient appelés à les lire sous cette forme, plus d'un s'écrierait, découragé : « C'est trop compliqué ! » Ils ont, en effet, les allures de traités complets d'arboriculture, avec les détails les plus minutieux sur la plantation, la greffe, la taille, le traitement des maladies. Ils donnent des listes interminables de toutes les variétés, alors que ces listes se trouvent dans les catalogues des bons pépiniéristes, et surtout dans le *Catalogue des Fruits adoptés par le Congrès pomolo-*

*gique de France*, ouvrage à la rédaction duquel ont collaboré depuis tant d'années les plus éminents pomologues de toutes les régions, qui contient la silhouette, la description complète et les procédés de culture de toutes les bonnes variétés classées en fruits de luxe, de marchés, d'amateurs, d'apparat et de conserve; guide hors ligne qui devrait figurer, à notre avis, dans la bibliothèque de chaque commune.

A côté de développements excessifs, des lacunes regrettables, plusieurs concurrents ayant omis de traiter certaines parties du programme sans avoir justifié suffisamment leur abstention.

Ces observations générales faites, afin de déblayer le terrain, nous nous plaisons à reconnaître qu'aucun des mémoires n'est indifférent et qu'ils ont été composés par des hommes instruits, aimant vraiment les arbres et se rendant compte de la nécessité d'en propager la culture.

Nous allons les passer le plus rapidement possible en revue.

Comme plusieurs comportent des devises vraiment trop longues, afin d'en éviter la répétition fastidieuse, nous les avons provisoirement désignés par les lettres A, B, C, D, E.

*A*. « Plus d'une fois, les méthodes nouvelles sont d'ambitieuses théories dont le résultat le plus fréquent est la ruine de ceux qui s'y laissent entraîner. » — Ce sont cependant, n'en déplaise à l'auteur, ces méthodes nouvelles, même hasardeuses en apparence, qui conduisent au progrès. Elles ne sont dangereuses que si

elles sont appliquées sans discernement. Lorsqu'il en surgit une, il faut sinon attendre qu'elle ait fait définitivement ses preuves, au moins l'essayer dans de modestes proportions. Il serait aussi regrettable de la repousser sans examen que de l'adopter sans prudence.

L'auteur, à notre avis, a donné trop d'importance aux fruits de luxe en espalier, alors qu'il laisse au second plan le verger. Or, dans une ferme un peu importante, c'est à lui que doit, il semble, revenir la première place, d'abord parce que la culture des arbres à haute tige n'est ni coûteuse, ni compliquée, ensuite parce qu'ils sont appelés à fournir l'appoint si important de la boisson. Il donne aussi des détails superflus sur des fruits (olivier, oranger, etc.) qui, dit-il, ne sauraient être cultivés avec quelque chance de succès dans Seine-et-Oise. Par contre, il n'a, autant dire, pas traité la question des fruits au point de vue de la distillerie, de la confiserie, du séchage, des conserves.

En résumé, il est partisan convaincu de la culture des arbres fruitiers dans toute ferme, petite ou grande. Les murs de la maison d'habitation et des bâtiments ne demandent qu'à être garnis d'espaliers permettant d'utiliser et un abri et la réflexion de la chaleur solaire.

*C.* « Je ne suis pas une théorie..... » — Ce mémoire n'est pas d'une lecture facile, le style en est diffus. L'auteur manque de méthode; les chapitres empiètent les uns sur les autres. Il anticipe, puis il revient sur ses pas; à tout instant, des notes et des renvois.

Pour la plantation, il n'admet pas la pyramide, qu'il trouve trop encombrante; il est possible cependant de

régler ses dimensions, et c'est d'ailleurs la forme généralement adoptée dans les environs de Paris.

« Dans les fruits de luxe, dit-il, je placerai les plus gros, car, dans ce cas, *il n'est pas question de qualité.* » Le fruit de luxe, au contraire, doit être aussi bon que beau. L'auteur fait une confusion fâcheuse avec les fruits d'apparat, auxquels on ne demande guère que de frapper l'œil par l'éclat de leur coloris et leur grosseur (la Belle Angevine, par exemple), destinés plutôt à décorer les surtouts de table et la devanture des restaurants.

Mais le plus sérieux reproche à faire au mémoire *C*, c'est l'évaluation vraiment exagérée des revenus probables.

Il plante 5,000 arbres par hectare! C'est beaucoup, même s'il s'agit de fuseaux, alors surtout qu'il compte sur une récolte intercalaire de haricots, de pommes de terre et de salade. Il faut pourtant pouvoir circuler facilement entre les lignes pour le façonnage du sol, les pincements ou la taille en vert et les traitements en cas de maladie.

S'agit-il de la vigne? il en met 12,000 pieds. — 5,000 arbres par hectare, ou 12,000 pieds de vigne! que nous voilà loin d'une culture accessoire!

Pour les recettes, voyez comme c'est simple : « Sur mes 5,000 arbres, je récolterai en moyenne, par sujet, 5 kilogrammes de fruits (c'est le moins que je puisse avoir!), soit 25,000 kilogrammes à 0 fr. 50 = 12,500 fr. — 4,100 francs de frais, reste net 8,400 francs; et c'est un minimum, puisqu'il s'agit d'arbres de cinq à six ans

de plantation, et que souvent le prix de vente dépassera 0 fr. 50. »

Pour le produit de la vigne, ce n'est pas plus compliqué : « 12,000 pieds, à chaque pied 7 sarments, à chaque sarment 2 grappes pesant chacune 250 grammes, soit 42,000 kilogrammes à 0 fr. 50 le kilogramme, me feront encaisser 21,000 francs; 1,000 francs de frais déduits, il me reste net 20,000 francs. »

Un pareil optimisme est un peu déconcertant, car, si j'en crois M. Baltet, un hectare de vigne bien conduit, à Thomery, produit en moyenne 9,000 à 10,000 kilogrammes et procure à son propriétaire un bénéfice de 2,500 à 3,000 francs.

D'autre part, en Angleterre, où l'on compte 70,000 hectares de vergers, leur rendement est évalué à 700 fr. Enfin, on considère en général que pour un hectare planté en Duchesse, Louise-Bonne, Beurré Diel et autres beaux et bons fruits dont la vente est facile, 1,500 fr. constituent un beau bénéfice.

Et puis tous les arbres ne produisent pas avec une régularité mathématique; beaucoup ont des périodes de repos. Et les gelées printanières, la grêle, les maladies ou même simplement les années où la surproduction amène l'avilissement des prix, qu'en faites-vous dans vos calculs? Alors : adieu veau, vache, cochon, couvée!

Si nous avons relevé avec vivacité ces trompeuses exagérations, cela ne nous empêche pas de reconnaître qu'il y a dans le mémoire C de très bonnes parties. C'est lui qui a traité avec le plus de détails la question

des conserves ; ses conseils, avec plan à l'appui pour l'établissement d'un fruitier modèle qu'il appelle le Temple de Pomone, tout ce qu'il dit du choix des arbres, de leur plantation, des formes et des soins à leur donner, sont d'un praticien de valeur.

*Æ.* « Pour avoir des arbres, il faut en planter. » — De propos délibéré, l'auteur a écarté certaines questions du programme. « Nous ne parlerons, déclare-t-il à propos des fruits de table, que des espèces de poiriers de plein-vent, à haute et basse tige ; des variétés les plus rustiques, qu'il n'est pas nécessaire de tailler, pincer, ébourgeonner, opérations fort délicates et dispendieuses, qui n'ont, à notre avis, qu'un lointain rapport avec le sujet que nous avons à traiter. » Croit-il donc qu'il soit des arbres que l'on puisse abandonner à eux-mêmes? Assurément non, puisque, plus loin, il conseille de supprimer le bois mort et les branches superflues, opérations qui ont besoin d'être faites avec méthode et précaution ; de les débarrasser de la mousse et des végétations parasites, et enfin d'écheniller, toutes choses peu commodes à pratiquer avec les hautes tiges. D'ailleurs, de son propre aveu, même dans les très bonnes terres, il doute que ces arbres puissent être d'un rapport bien considérable ou bien certain.

Sur des arbres à haute tige, en plein vent, certes, vous obtiendrez de très bons fruits, mais jamais de ces poires, de ces pommes de forme parfaite, exemptes de tavelure, à la peau transparente, aux couleurs vives, qui permettent de les vendre à la pièce et à de très hauts prix. Ecarter les autres formes : espalier, contre-

espalier, cordons, c'est donc renoncer d'avance aux fruits de luxe, aux avantages que présentent les murs de clôture et des bâtiments. On peut, sans être un tailleur d'arbres émérite, conduire en contre-espalier des poiriers et des pommiers, et c'est presque toujours sur les cordons horizontaux, si faciles à établir en bordure des plates-bandes, que l'on récolte les plus belles pommes.

L'auteur a omis de parler de la vigne et des manières d'utiliser les fruits sous forme de conserves.

Si partisan qu'il soit des plantations fruitières, au fond, il n'est pas très encourageant. Qui a intérêt à planter? Rarement le fermier, à moins qu'il ne soit très jeune, qu'il ne dispose d'assez forts capitaux et qu'il n'ait obtenu un très long bail. Les jeunes arbres, en effet, non seulement rapportent peu, mais encore gênent considérablement les travaux de culture. Le propriétaire prend-il les frais de plantation à sa charge? Il faudra toujours attendre de longues années les récoltes vraiment rémunératrices, et si le bail expire à ce moment-là, le propriétaire ne sera-t-il pas tenté d'imposer un fermage plus élevé? Le propriétaire seul a donc un véritable intérêt à planter. S'il n'exploite pas lui-même, il fait alors un placement de père de famille, puisque chaque an la valeur de sa propriété s'accroît automatiquement. S'il exploite, il n'aura pas à craindre que son locataire néglige les soins indispensables à de jeunes plantations, et s'il vient à disparaître avant qu'elles ne soient en plein rapport, ses enfants ou ses héritiers recueilleront le bénéfice des sacrifices qu'il aura faits.

*B.* « Eh bien! défendez-vous au sage de se donner des soins pour le profit d'autrui? » — Cette question des baux a été étudiée d'une manière plus approfondie dans ce mémoire, et à juste titre, car si l'on arrivait à leur trouver une forme qui concilierait les intérêts opposés des fermiers et des propriétaires, de ce fait l'arboriculture verrait son avenir plus assuré et son développement plus rapide.

L'auteur du mémoire B arrive d'ailleurs à peu près aux mêmes conclusions que le précédent.

Assez optimiste, il croit voir se dessiner un mouvement de retour à la terre, non, hélas! de la part des ouvriers agricoles, mais dans les hautes classes et la bourgeoisie. En raison de l'encombrement des carrières libérales, de la difficulté croissante des épreuves qui y donnent accès, les jeunes gens, détournés de l'industrie par les grèves de plus en plus fréquentes et désastreuses, se rejettent vers l'agriculture, les uns après des études spéciales dans les écoles créées à cet effet, les autres après un apprentissage pratique, chez des agriculteurs de quelque renom. En outre, un nombre croissant de propriétaires fonciers se décident à exploiter eux-mêmes leurs domaines ruraux, ce qui les conduit à vivre de plus en plus sur leurs terres. A ceux-là surtout, qui disposent tout de suite de capitaux, et qui ont l'avenir devant eux, doit sourire l'idée de créer des vergers et des jardins fruitiers, puisqu'ils ont la perspective de profiter longtemps, eux ou les leurs, du fruit de leurs déboursés et de leurs soins.

Quant au cas le plus fréquent dans notre région, celui

du propriétaire louant par bail à ferme, l'établissement de plantations à long terme ne deviendra pratique que si l'on introduit dans les baux certaines stipulations qu'on y trouve rarement. Il faudrait s'inspirer, avec les modifications nécessaires, de la prisée en usage pour les moulins loués, de telle sorte qu'à la fin du bail le fermier, s'il n'a pu tirer profit d'arbres non encore arrivés à une production normale, soit au moins indemnisé de ses soins et de la non-jouissance du dessous. Il aura ainsi tout intérêt à bien les conduire, à se comporter, en ce qui les concerne, en bon père de famille.

Cette solution, qui paraît simple en théorie, donnerait lieu, le jour où on voudrait lui faire prendre corps, la codifier, à bien des difficultés. Elle mériterait peut-être de faire, de la part de la Section de Législation, l'objet d'un concours spécial.

L'auteur signale en passant le danger de la clause d'après laquelle le preneur aura le bois des arbres fruitiers qui viendraient à périr de vieillesse ou par cas fortuit, à charge de fournir et d'élever à leur place de jeunes sujets. Le tronc d'un beau poirier ou d'un fort noyer a une sérieuse valeur, alors qu'on peut avoir facilement pour 1 ou 2 francs un jeune arbre. Le cas fortuit ne se produira-t-il pas trop souvent? Et il cite l'exemple de ce qui s'est passé dans une grande ferme de l'Assistance publique, où de magnifiques avenues d'arbres fruitiers, notamment de poiriers, ont fini par disparaître. Nous laissons, bien entendu, à l'auteur la responsabilité d'une opinion si peu flatteuse pour l'honnêteté des fermiers. Le danger existe toutefois, j'en

sais personnellement quelque chose, mais à l'état rare et exceptionnel.

En principe, le cultivateur doit prendre le plus possible en nature sur les produits de son exploitation pour faire vivre sa famille et le personnel qu'il nourrit, Il est donc important de pouvoir récolter la quantité de fruits à cidre qu'exige la boisson, d'où nécessité d'un verger de poiriers et de pommiers à cidre. Il signale avec raison la façon défectueuse dont trop souvent ce cidre est fabriqué, puis soigné, trop heureux lorsqu'il n'est pas malsain. Dans certains hameaux de la Normandie, n'estime-t-on pas que, pour avoir tout son arome, toute sa qualité, il doit être fait avec l'eau des mares où se baignent les bestiaux, où s'écoule même le purin?

La création des vergers en général, et même d'avenues d'arbres à fruits, n'est, autant dire, plus praticable avec chances de succès sur des terres labourées, depuis que les méthodes culturales comportent des labours profonds, car si le poirier, qui pique, peut supporter des labours de $0^m,30$ à $0^m,45$, il n'en est pas de même du pommier, dont les racines, plus en surface qu'en profondeur, seraient vite blessées. En terres labourées, il faudrait donc laisser une large bande de terre inculte autour d'eux. Le mieux serait de les mettre dans les herbages.

L'auteur néglige les pêchers, les cassissiers, les groseilliers, les framboisiers, qui sont à son avis plutôt du ressort de l'horticulture. Leurs produits sont cependant loin d'être à dédaigner et, rapportant très vite, ils ont

leur place marquée comme intercalaires entre les hautes tiges. Point de châtaigniers, ni de noyers, ni de vignes, sous le prétexte qu'ils viennent mal sous notre latitude. Or, qui de nous, dans ses promenades aux environs de Paris ou de Versailles, à Montmorency, à Saint-Brice, à Bièvres, à Sceaux, n'a pas rencontré des exemplaires superbes de châtaignier? Exploité en taillis, il fournit au treillageur des lattes et des piquets; au tonnelier, des cercles; plus gros, il sert à la fabrication des futailles. On est donc toujours assuré d'en tirer profit. Quant au noyer, ses fruits sont une précieuse ressource; ils se conservent facilement; ils se vendent bien, soit frais pour les cerneaux, soit secs. Il redoute, il est vrai, les terrains compacts et froids, les hivers rigoureux et les gelées printanières. La production sera donc irrégulière; mais si vous avez un terrain sablonneux, argilo-siliceux, la pente d'un coteau, n'hésitez pas néanmoins à en planter quelques-uns, la spéculation ne sera pas mauvaise; son bois, recherché pour la fabrication des meubles, des crosses de fusil, des sabots, se vend cher. Planté le long des routes, il forme des avenues de toute beauté.

N'insistons pas sur l'exclusion de la vigne, qui est en contradiction trop évidente avec les faits.

Ce mémoire est le seul qui se soit préoccupé des débouchés. Son rédacteur croit que si les syndicats agricoles se voyaient attribuer, dans certaines limites, la capacité commerciale, il leur serait possible de centraliser les produits, de les envoyer au bon moment sur les marchés, même étrangers, d'en percevoir et distri-

buer le prix, et même de créer en commun des usines pour, à l'imitation de ce qui se fait en Amérique, y pratiquer en grand l'industrie des conserves.

« Il est à souhaiter, dit-il, que les lois syndicales, qui ont eu déjà tant de conséquences regrettables, servent à développer parmi nos agriculteurs des idées pratiques d'association, compensant ainsi les maux qu'elles ont causés jusqu'ici et dont on doit craindre l'aggravation dans l'avenir. »

*D.* « L'arboriculture fruitière, cet art si utile, si fécond..... » — Ce mémoire est l'œuvre d'un arboriculteur des plus distingués, aux connaissances aussi variées qu'étendues; il forme une œuvre considérable, puisqu'elle comporte 159 pages et 92 photographies ou dessins, dont beaucoup, il faut le dire, fort primitifs, n'étaient guère nécessaires. Quiconque vit à la campagne ne sait-il pas ce qu'est une serpette, un sécateur, un treillage, un drain ? Et cependant l'auteur s'engage, si son mémoire est imprimé par les soins de la Société, à augmenter encore le nombre des dessins et à développer certains chapitres.

Qu'il ne se fasse pas d'illusions! Une telle impression dépasserait de beaucoup nos ressources, et, d'ailleurs, l'œuvre, si bonne qu'elle soit, ferait double emploi avec plusieurs traités d'arboriculture fruitière très estimés et très répandus.

Le plan du mémoire, en six chapitres, est logique, bien ordonné. Entrer dans l'examen de chacun d'eux nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons donc à en donner un rapide sommaire :

I. Le verger : choix du terrain ; préparation du sol ; choix des arbres et précautions à prendre à leur réception ; habillage, pralinage des racines ; formules d'engrais ; drainage. — II. Plantations le long des chemins de la ferme. — III. Plantations dans le jardin de la ferme ; formes à donner aux arbres. — IV. Plantations au pied des murs et façades des bâtiments. Dans ce chapitre, il a parlé avec détails de l'enclochage des grappes de raisin et de l'ensachage des fruits. Mais il est fâcheux qu'il paraisse approuver la mode de faire dessiner par le soleil sur les fruits, à l'aide de caches, des emblèmes et des figures. Cela amuse, paraît-il, le public, mais est d'un goût déplorable. La belle couleur du fruit vaudra toujours mieux que les portraits plus ou moins réussis du Tzar, d'Edouard VII, voire même d'un Président de la République. — V. Indication des variétés. Elles sont judicieusement choisies. — VI. Ce dernier est consacré aux maladies des plantes et à leur traitement.

Si complet que soit ce mémoire, il contient toutefois une lacune : les fruits de conserves sont omis.

Plutôt que de nous livrer à des critiques de détail sans importance, nous préférons analyser l'introduction du mémoire D. L'intéressant sujet du concours donné par la Société d'Agriculture, y est-il dit, est d'une importance capitale pour les nombreuses personnes qui s'intéressent à l'avenir de l'arboriculture fruitière et qui cherchent les moyens d'enrayer la dépopulation des campagnes. Les cultures fruitières peuvent être une véritable ressource pour le cultivateur, même le plus mo-

deste. Elles seront, en général, rémunératrices et paieront toujours le temps et l'argent qu'on leur consacrera. Il est même possible de les faire à peu de frais.

Il faut donc propager les principes vraiment pratiques ; organiser le dimanche, en hiver et en été, des conférences dans beaucoup de localités agricoles, de manière que tous les cultivateurs sachent suffisamment tailler les arbres fruitiers. L'intervention de l'instituteur est tout indiquée, et, si l'on met à sa disposition quelques ares de terre, il pourra faire exécuter par ses meilleurs élèves des travaux qui seront l'application et le complément de ses leçons théoriques.

Le régiment est un milieu des plus favorables pour continuer et compléter l'éducation des jeunes cultivateurs. Déjà, dans certains corps de troupe, des officiers se sont consacrés à cette tâche, et les auditeurs attentifs ne leur manquent jamais. Le concours des professeurs d'horticulture et d'agriculture et même des praticiens serait facile à obtenir.

On n'insistera jamais trop dans ces conférences sur les avantages que procureront aux cultivateurs l'application des bonnes méthodes de culture et l'utilisation de tout ce qui peut augmenter la production et la valeur du sol. L'arboriculture fruitière est un excellent moyen pour mettre en valeur des terrains portant souvent des récoltes peu productives, et, dans la plupart des campagnes, cette source de profit est presque négligée.

Elargissant le sujet, il ajoute : « Il sera bon d'établir un parallèle entre les conditions d'existence à la ville et à la campagne, entre l'artisan et le cultivateur, au point

de vue tranquillité, hygiène, vrai bien-être même. En faisant ainsi ressortir les avantages de la vie en plein air et du travail des champs, on verra peu à peu diminuer le nombre des jeunes soldats trop disposés à déserter la campagne pour la vie dissolvante des grandes villes et des centres ouvriers. »

Ces sages idées ne sont pas tout à fait nouvelles, assurément. Cet enseignement, que réclame l'auteur, est l'objet des préoccupations du Gouvernement. Les professeurs départementaux et certains instituteurs y mettent déjà toute leur science, tout leur zèle. Mais il est bon d'y insister toujours et partout. La perspective de plus de bien-être ne sera-t-elle pas un des plus efficaces moyens de retenir les jeunes gens à la campagne? On prend vite goût à l'arboriculture fruitière et on s'attache passionnément à ce qu'on a créé.

Nous nous excusons de la longueur démesurée de ce rapport; mais nous étions en présence de travaux très étudiés, qui méritaient une critique et un examen sérieux.

Lorsqu'il s'est agi de l'attribution du prix, la Commission n'a pas été sans quelque hésitation. Si aucun ne s'imposait dès l'abord par un mérite exceptionnel, deux d'entre eux, cependant, avaient retenu tout de suite plus particulièrement notre attention : 1° le mémoire D, qui a pour devise : « L'arboriculture fruitière, cet art si utile, si fécond..... », auquel on ne pourrait reprocher que d'avoir voulu être trop complet; 2° le mémoire B : « Eh bien! défendez-vous au sage..... », qui, malgré des lacunes, a un cachet personnel.

Au premier, nous vous proposons d'attribuer la médaille d'or du prix Lamayran, avec une prime de 100 francs; le surplus du prix devant être donné à l'auteur du mémoire B, sous forme d'une seconde médaille d'or, avec félicitations.

En outre, la Commission, pour témoigner de la valeur du concours, s'est décidée à demander à la Société d'accorder, à titre exceptionnel, à chacun des trois autres concurrents, une médaille d'argent.

# RAPPORT

# de la Commission des Récompenses

A DÉCERNER AUX

# PROGRÈS CULTURAUX

POUR

## LA MOYENNE ET LA PETITE CULTURE

---

Membres de la Commission : MM. ISAMBERT et C. LAURRAU.

---

MESSIEURS,

La Commission des Progrès agricoles, chargée par la Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise de la visite de l'exploitation de Gomonvilliers, commune d'Igny, a l'honneur de vous rendre compte de sa mission, mission intéressante au premier chef, au point de vue de la diversité des cultures.

Par sa situation, à la jonction de deux vallons, celui de la Bièvre et celui de Vauhallan, le domaine possède des terrains d'alluvions profonds d'une grande fertilité, autrefois en prairies. Une portion plus escarpée, présentant un contraste frappant avec cette riche vallée, comprend les bois défrichés et est formée de terrains

tantôt caillouteux, tantôt sablonneux. Notons sur place que la ferme de Gomonvilliers, d'un seul tenant de 60 hectares, forme un îlot au milieu des parcelles avoisinantes de Vauhallan, Igny, Amblainvilliers, presque entièrement consacrées à la fraise, culture favorite des bords de l'Yvette et de la Bièvre, source de richesses pour le travailleur qui n'épargne ni sa peine, ni son labeur. Pour ne citer qu'un exemple, il suffit d'évoquer la transformation de la petite commune de Vauhallan, de réputation si misérable autrefois, où chaque hectare de terrain, valant 2,000 francs, se paie aujourd'hui 7,000 et 8,000 francs, où chaque petit propriétaire, faisant assaut de coquetterie avec ses voisins, a fait édifier de nouvelles constructions plus élégantes, plus modernes les unes que les autres. Force est d'admirer ces travailleurs qui ne désespèrent pas du sol, qui, à des situations économiques différentes, trouvent de nouvelles cultures, de nouvelles productions. Au reste, la réputation des produits maraîchers des environs de Paris n'est plus à faire, et les progrès de cette culture sont la gloire de notre canton de Palaiseau, qui alimente le grand marché parisien, et même londonnien, de ses fraises sans rivales.

La merveilleuse prospérité de ce pays est faite de l'énergie, du travail opiniâtre du cultivateur, qui, en de nouvelles cultures, trouve des bénéfices plus grands. Ces exemples que nous citons s'appliquent bien au travailleur que nous devons récompenser.

M. Félix, Eugène, dirige depuis vingt-deux ans la ferme de Gomonvilliers, appartenant à M. Petit, an-

cien agriculteur à Champagne, lauréat de la prime d'honneur de Seine-et-Oise en 1890. Régisseur intéressé, il participe aux bénéfices, qui varient surtout avec les cours plus ou moins avantageux du marché de Paris et les dépenses ou améliorations faites sur la ferme. Les bâtiments de l'exploitation sont suffisamment vastes et bien en rapport avec le mode de culture. L'assolement est variable et se modifie suivant la nature des terrains et les prix de vente des denrées. Il comprend, pour 1909 :

| | | |
|---|---|---|
| Blé | 12 | hectares. |
| Avoine | 11 | — |
| Pommes de terre | 15 | — |
| Fraises | 10 | — |
| Pois, haricots | 5 | — |
| Luzerne, trèfle | 3 | — |
| Cultures diverses (framboises, choux, betteraves, etc.) | 4 | — |

L'attention de la Commission a été retenue par le bel aspect de plusieurs champs de blé de la variété du Bon Fermier. Toutes les cultures sont soignées et en bon état. Celle des fraisiers est l'objet de soins particuliers : les pieds touffus, d'une grande vigueur, sont chargés de fruits gros, bien fournis. A cet effort, pour une production maximum, correspondent sans nul doute des bénéfices importants.

Pour l'obtention de produits abondants, il est fait usage de fortes doses de matières fertilisantes et d'engrais chimiques employés d'une façon fort judicieuse. Indépendamment des six chevaux servant à la culture,

quatre chevaux font ordinairement les livraisons de denrées et transportent au retour le fumier acheté à Paris. La main-d'œuvre exige un personnel fort nombreux. Quarante ouvriers ou ouvrières, à la belle saison, sont occupés, soit aux fraises, aux pois ou aux haricots. Les travaux minutieux de l'emballage, de l'expédition sont surveillés par M^me^ Félix, aidée de ses deux enfants, qui seconde très utilement son mari dans l'accomplissement de sa tâche.

Les améliorations foncières apportées sur l'exploitation sont très importantes; notre candidat y ayant participé, a contribué de ce fait, et c'est encore un de ses mérites, à la prospérité de l'entreprise. Dès le début, le défrichement des prairies, en mauvais état, a été complété par des drainages bien exécutés et pour lesquels il n'a rien été ménagé. A un mauvais chemin conduisant à la ferme a succédé une route bien entretenue. Des pierres, des roches, formant heurts dans beaucoup d'endroits, ont été extraites. Des défrichements de bois, des défoncements profonds du sol ont précédé les plantations de fraisiers. Enfin, des constructions nouvelles ont complété des bâtiments anciens qui, eux-mêmes, ont été remis en état.

Pour terminer cet exposé, et en conclusion de notre examen, nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire que l'exploitation de Gomonvilliers est conduite par un homme véritablement épris de son métier et le connaissant bien. Ces titres appellent une haute récompense que nous vous prions d'accorder à M. Félix, en associant à vos éloges sa vaillante compagne.

# RAPPORT

SUR LES

# PROGRÈS AGRICOLES

## Dans l'Arrondissement de Versailles

## (PETITE CULTURE)

Par M. Lucien FOURNIER.

---

MESSIEURS,

M. Adolphe Desmard, après avoir débuté comme contremaître dans une ferme des environs de Versailles, a eu, en 1907, l'ambition de diriger lui-même l'exploitation de l'Abbaye-aux-Bois, à Bièvres, qu'on lui offrait. La tâche était difficile ; en plus des difficultés que présente un sol montagneux, irrégulier et capricieux, M. Desmard eut à remettre en état un terrain que son prédécesseur avait un peu négligé à la fin de sa carrière. Il y cultive actuellement 52 hectares, dont une petite partie nourrit les 12 vaches qui lui donnent le lait qu'il vend dans Bièvres et dans Igny, au prix de 0 fr. 40 le litre. Le surplus est envoyé à un dépôt de Clamart, qui le lui prend au prix de 0 fr. 25 en gros. Sa culture, cette année, se décompose ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Blé d'hiver . . . . . | 10 hect. | » |
| Blé de mars . . . . . | 4 | » |
| Avoine . . . . . | 16 | » |
| Pommes de terre . . . . . | 5 | 50 |
| Betteraves. . . . . | 3 | 70 |
| Luzerne et trèfle . . . . . | 7 | » |
| Prairies naturelles . . . . | 3 | » |
| Total. . . . . | 49 hect. | 20 |

Les espèces de blé en terre sont un mélange de blé de Bordeaux, Japhet, Jaune à épi carré, Teverson. Comme avoine, l'avoine noire à grappes, la grise de Houdan, la blanche de Ligowo. Après le trèfle incarnat dont il nourrit ses vaches, il fait coup sur coup deux récoltes de vesces, sur lesquelles il sème son blé d'hiver. Les pommes de terre sont cultivées en vue de la vente à la consommation : Anglaise, Saucisse, Impérator, Early rose. M. Desmard nous montre quelques pièces de blé et d'avoine qui ont très belle apparence. Les pommes de terre sont poussantes et bien plantées. Les betteraves, quoique petites, sont drues et bien semées.

10 chevaux, dont 3 presque spécialement affectés au service du lait, aident à l'exploitation. Les vaches, au nombre de 12, ainsi que je l'ai déjà dit, fournissent une moyenne de 180 litres de lait; c'est assez vous dire quelle importance M. Desmard attache à cette production.

Les instruments sont nombreux et bien entretenus; sous les hangars, sont rangés 3 voitures, 2 carrioles,

une grainetière, 3 grands tombereaux, un petit, 2 rouleaux, un crosskill, 3 brabants, 2 herses articulées à un cheval, une grosse herse, une faucheuse, une moissonneuse, une racleuse, une bineuse, un scarificateur Bajac, 2 voitures à lait; dans le grenier, 2 tarares servent à nettoyer le grain. Un coupe-racines et un hache-paille sont mus par une trépigneuse. Un vaste hangar nouvellement construit abrite les récoltes, pailles et foins. M. Desmard a un atelier de charronnerie bien monté, où il fait lui-même ses réparations. L'eau de source vient dans la vacherie et dans la laiterie; elle alimente la mare et sert à tous les besoins de la maison. Le purin est recueilli dans une citerne, où le prend une tonne qui sert à l'épandre sur les prés.

Les produits, paille, avoine, foin, pommes de terre, sont vendus au détail à Bièvres et au marché de Montrouge. M. Desmard s'est déjà fait une nombreuse clientèle.

Il emploie comme engrais tout son fumier de ferme, auquel il a ajouté cette année 600 kilogrammes de superphosphate à l'hectare pour ses blés, et 1,000 kilogrammes de nitrate pour la totalité de ses avoines, ses betteraves et ses pommes de terre. Il fait ramasser soigneusement les fruits, qu'il presse dans son pressoir pour faire le cidre destiné à ses ouvriers. Son jardin est réservé à la culture des légumes employés pour la nourriture de son personnel.

Mme Desmard dirige avec économie l'intérieur de cette laborieuse exploitation. Elle vend œufs, poulets, canards, pigeons à volonté. Aidée d'une femme de

basse-cour, elle prépare les repas, auxquels prennent part les garçons laitiers, le vacher et les charretiers, qui vivent avec leurs maîtres en bonne intelligence.

Nous avons pensé que vous voudriez récompenser M. et Mme Desmard suivant leurs mérites, en leur accordant une médaille d'or et 100 francs.

# RÉCOMPENSES

AUX

# SERVITEURS AGRICOLES

## De l'Arrondissement de Versailles

EN 1909

---

**Présentation de deux candidats : Lenormand père & fils, à la Minière-Guyancourt, par M. Alfred LECLÈRE, membre de la Société.**

---

MESSIEURS,

Lenormand, Mathurin, né à Saint-Gilles-Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), le 3 décembre 1853, est entré à la ferme de la Minière le 18 mars 1883; il y est encore actuellement, et il n'y a pas eu d'interruption dans les services.

En 1883, la ferme de la Minière était exploitée par M. Renault, qui l'a quittée en 1889. M. Leclère a fait un bail de dix-huit ans (1890-1908). Le fermier actuel est M. Mériel.

Lenormand, Mathurin, est un ouvrier agricole remarquable, que l'on peut employer en toute confiance

et avec un égal intérêt dans chacun des multiples travaux qui se présentent, au cours d'une année, dans une exploitation culturale. Il est d'une sobriété rigoureuse. Son exactitude est exemplaire. Elle n'a jamais été mise en défaut. On ne lui connaît pas un jour d'absence. Il est très consciencieux et habile à toute sorte d'ouvrage. Ces qualités le font choisir pour les postes les plus délicats et qui nécessitent des soins tout particuliers, tels que la surveillance des semoirs, le pesage des sacs, la confection des tas de fourrages ou des meules de grains, etc. Dans les travaux qui s'effectuent généralement à la tâche : bottelages, binages, foins, moissons, arrachages de betteraves ou pommes de terre, ses parts sont facilement reconnaissables par la parfaite exécution du travail. Son honnêteté est absolue. La droiture de son caractère et son humeur toujours égale lui valent l'estime de ses camarades. Ses trois maîtres successifs n'ont qu'à se louer de cet excellent serviteur, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, et dont la collaboration modeste, mais dévouée, ne s'est pas ralentie un seul instant depuis vingt-six ans.

Son fils, Lenormand, François, est né à la Minière, le 19 mars 1887. Dès qu'il eût quitté l'école communale, en mai 1901, il a été employé à la ferme à des travaux proportionnés à son âge, à ses forces et à ses aptitudes. Tout de suite, les qualités du père se sont révélées chez l'enfant. François s'est adonné avec goût à la direction de tous les instruments aratoires, augmentant progressivement ses connaissances. Suivant

la nécessité, il conduit aussi bien les bœufs que les chevaux, ce qui en fait un auxiliaire très précieux. Il est également sobre, honnête, ponctuel, laborieux. Jusqu'à ce jour, il a résisté aux tendances qui entraînent les jeunes gens des campagnes vers les travaux des villes. Pas plus que son père, il ne fréquente le cabaret. Il consacre ses dimanches à la lecture de livres instructifs ou s'occupe du jardin familial. C'est un garçon tranquille, un ouvrier agricole d'avenir qui donne toute satisfaction à ses parents et à ses patrons. Il mérite un encouragement.

Nous serions heureux de voir associer le nom de François Lenormand à celui de son père dans les récompenses dont notre Société pourrait disposer en faveur des bons serviteurs.

A. LECLÈRE.

---

Le père Lenormand et son garçon, que j'ai trouvés à la ferme de la Minière quand j'ai pris la cession de M. Leclère, sont des ouvriers exceptionnels. Ils sont encore à la ferme, où ils me continuent leur concours intelligent, honnête et dévoué.

Des allocations pécuniaires ne suffisent pas toujours pour rétribuer la valeur de certains services. Il serait désirable qu'un hommage public fût rendu au mérite de ces humbles collaborateurs. Ce serait pour ces braves gens leur plus digne récompense, et pour leurs condisciples un exemple dont l'effet ne manquerait pas

d'être salutaire, précisément à une époque où les sentiments de dévouement et de fidélité deviennent plutôt rares.

D. MÉRIEL.

*Vu pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus.*

Le Maire de Guyancourt,
FOLAIN.

---

Le Maire de Guyancourt s'associe aux éloges très mérités que font MM. Leclère et Mériel de leurs ouvriers, MM. Lenormand père et fils, et serait personnellement heureux de voir récompenser ces braves gens, qu'il connaît et qu'il estime.

F.

# RAPPORT

SUR

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Par M. Gustave BIGAUX.

---

MESSIEURS,

Votre Commission pour la visite des instituteurs de l'arrondissement de Versailles n'avait à se rendre, cette année, que dans quatre localités peu éloignées de Versailles. Quatre écoles de garçons, c'était bien peu, mais nous avons la satisfaction d'ajouter que, par compensation, il nous a été donné de rencontrer deux femmes de grand mérite qui n'ont pas craint de soumettre à notre appréciation l'enseignement agricole qu'elles donnent aux jeunes filles. Il y a six ans déjà, votre Commission avait accueilli leur candidature avec l'espoir de suivre et de constater les résultats avantageux que promettait une telle initiative. Ces espérances n'ont pas été déçues.

En effet, si l'exode général et constant des campagnes sur les villes alarme avec raison tous ceux que préoccupent les questions sociales, et si l'on croit en trouver la cause dans les habitudes que contractent et les

suggestions que subissent les jeunes gens dans la vie de garnison aujourd'hui imposée à tous, il ne paraît pas moins vrai que les instincts de luxe et le goût de la mode, en pénétrant dans les campagnes, ont provoqué aussi chez les jeunes filles la même désaffection pour les durs travaux de la terre. Nous ferons donc bien de tenir compte aux maîtresses dévouées qui tentent de restituer à la famille et au sol natal, par une instruction morale solide et par une éducation ménagère soigneusement préparée, les qualités d'ordre et d'économie, les vertus familiales, en un mot, qui furent la force légendaire de nos campagnes et donnèrent à notre pays la grandeur traditionnelle dont il a droit de s'enorgueillir.

Relativement au petit nombre de nos candidats instituteurs, permettez-moi de vous communiquer une observation que je dois aux confidences de quelqu'un d'entre nos anciens lauréats.

L'enseignement agricole étant devenu partie imposée dans les nouveaux programmes, il n'est pas douteux que le nombre des personnalités dignes, par leurs connaissances spéciales, de figurer sur la liste de nos récompensés se soit au moins maintenu aussi élevé; mais la plupart des instituteurs, faisant fonctions de secrétaires de mairie, ont vu s'accroître progressivement la somme de temps et de labeur qu'ils consacrent à ces travaux. Dans ces conditions, il leur devient bien difficile de prendre le temps nécessaire à l'entretien, par exemple, d'un champ d'expériences, comme d'ailleurs aux efforts supplémentaires qu'exige le moindre

programme d'examen en vue d'un contrôle pour l'obtention de récompenses et en dehors du programme officiel.

Nous savons bien que quelques-uns font fi de ces difficultés et triomphent des obstacles que nous signalons, mais peut-être faudra-t-il nous résoudre à les considérer comme des personnalités exceptionnelles, et ce sera une raison plus particulière de leur offrir l'expression de notre respectueuse admiration.

Dans la petite école de Villepreux, composée de trente-deux élèves et dirigée par M. Guillot, ce que nous avons pu contrôler de ses qualités pédagogiques et apprécier de sa valeur personnelle le place bien au-dessus de la modeste tâche dévolue à son enseignement agricole.

En effet, les nombreuses récompenses qu'il a obtenues, tant dans notre département qu'aux expositions ou concours de Melun, de Bourges, de Chartres, de Nice et d'Alençon, nous montrent combien ses travaux personnels sont nombreux et importants.

Parmi les spécialités agricoles, l'apiculture semble avoir particulièrement été pour lui un objet d'étude. A Raizeux, arrondissement de Rambouillet, où il résida de 1888 à 1903, il avait créé un rucher. Là aussi, il se consacra à l'installation et à l'entretien d'un champ d'expériences et fit pendant quinze ans fonctions de trésorier d'une société d'assurance mutuelle.

Nous avons appris que M. Guillot fut concurrent, et je crois pouvoir ajouter le seul concurrent qui envoya au concours du prix Lamayran, en 1902, un mémoire

sur les syndicats de mutualité de Seine-et-Oise, leur organisation, leur fonctionnement et les améliorations dont ils paraissent susceptibles.

Il est vraisemblable que les occupations nombreuses dont M. Guillot nous paraît avoir été chargé à cette époque, et le milieu relativement restreint dont ces fonctions mêmes ne lui défendaient guère de s'éloigner, ne lui permirent pas d'acquérir une suffisante documentation, aux yeux du moins des personnes chargées de juger ce travail, puisque la suprême récompense ne fut point accordée; il n'en possède pas moins une mention honorable qui atteste l'importance et la valeur de ses efforts.

Comme il arrive fâcheusement à cette époque de l'année, un assez grand nombre des enfants les plus âgés, et par conséquent les plus aptes à être interrogés, étaient absents et retenus par leurs familles pour aider aux travaux pressants de la récolte des foins.

Ici, j'ouvre une parenthèse pour consigner le vœu unanime des instituteurs réclamant notre visite fin d'avril ou courant mai, afin d'éviter l'écueil que je viens de signaler; ici, ce sont les examens de certificat primaire; là, ce sont les travaux de récolte, fourrages, fraises, légumes hâtifs, etc.; partout enfin, des exigences particulières privent les maîtres de la présence des plus anciens élèves. Il vous appartiendra d'apprécier l'urgence de ces observations. Nous avons cependant obtenu de bonnes réponses des élèves de M. Guillot, qui nous a paru mériter vos encouragements.

On ne saurait faire grief à M. Guillot de n'avoir pas

de champ d'expériences à sa disposition; ses efforts pour obtenir cet avantage sont restés vains.

Nous vous proposons de lui décerner une médaille d'argent.

---

Messieurs, je ne m'étendrai pas longuement sur le mérite de M. Cazier, parce que vous connaissez depuis longtemps ce candidat, trois fois déjà récompensé par vous pour son exceptionnel talent d'éducateur.

Moins bien placé, dans la commune de Houilles, où il dirige, avec cinq collaborateurs sous son contrôle, une école de trois cents enfants, que dans les pays de grande culture de Nesles-la-Vallée et d'Auvers-sur-Oise, où il exerçait précédemment son enseignement agricole, il a su tirer parti de cette situation nouvelle et fournir des candidats heureux aux grandes écoles d'Agriculture régionales. De cette colonie parisienne, il a fait sortir des cultivateurs émérites.

Les élèves, en effet, sont en grande partie remarquablement doués et supérieurs par leur instruction à la moyenne qu'on rencontre dans l'enseignement primaire. Cet éducateur remarquable nous a exprimé le regret de ne pouvoir présenter les documents et tableaux dont il est l'auteur, non plus que la plupart des travaux de ses élèves, qui sont actuellement en dépôt à la Société nationale d'Agriculture, en vue de concours.

Mais nous pouvions croire sur parole ce dévoué serviteur de la cause agricole. Qu'il me soit permis d'ajouter, à titre de souvenir personnel, qu'en 1893, déjà à Auvers, quand pour la seconde fois nous visitions

son école en son absence, retenu qu'il était à Paris par des examens, notre regretté collègue M. Ploix et ceux qui l'accompagnaient avaient été frappés de l'ordre qui régnait dans son école et en particulier des travaux considérables que ce maître s'était imposés.

Son champ d'expériences, très savamment entretenu, et la monographie complète et détaillée de l'importante commune d'Auvers nous donnaient à la fois la mesure de son activité professionnelle et de ses connaissances agronomiques.

Nous vous demandons de sanctionner la réelle satisfaction que votre Commission a éprouvée dans son examen en décernant à M. Cazier, à titre de rappel de notre suprême récompense déjà obtenue par lui, la médaille d'argent des Agriculteurs de France.

---

Les éloges que je décernais au précédent maître pour l'excellence de son enseignement s'appliqueraient également à M. Chopin, résidant à Verrières-le-Buisson. Tous deux sont pour votre Société de vieilles et sympathiques connaissances, et leur mérite nous est connu depuis de longues années. Ils ont, malgré le temps passé depuis nos premières visites, laissé dans notre mémoire le souvenir d'une incontestable supériorité.

M. Chopin a, lui aussi, donné à ses cours d'Agriculture une ampleur remarquable. Dans son programme, très personnel, il a pratiquement divisé ses travaux en suivant l'ordre des saisons. De hautes récompenses

dans les grands concours régionaux attestent sa valeur professionnelle.

Il s'est particulièrement attaché à divulguer les meilleures méthodes par l'organisation de conférences aux adultes. Ces conférences, très suivies par les habitants du pays, se sont élargies et développées grâce au concours empressé que sa personnalité sympathique a su provoquer de la part des professeurs du Lycée Lakanal et des plus hautes individualités de la science.

Les élèves sont très au courant des travaux de culture, comme il est facile de l'imaginer dans un pays où s'est développé sous les yeux d'une population attentive et intéressée le cycle des progrès horticoles accomplis sous la haute direction d'un maître qui porte le nom de Vilmorin.

Un champ d'expériences de 19 ares, mis à la disposition de M. Chopin, comporte tous les éléments qu'on peut exiger d'un tel moyen auxiliaire d'enseignement. Les meilleurs élèves y possèdent un petit jardinet dont l'obtention sanctionne et récompense leur assiduité.

Mais M. Chopin a, lui aussi, obtenu notre suprême récompense, et je suis à regret obligé de vous demander pour lui un simple diplôme de rappel de médaille d'or grand module. Je vous prie de lui accorder la médaille de bronze des Agriculteurs de France.

---

Un dernier candidat reste à vous présenter parmi les instituteurs, M. Chapelle, à Villebon.

J'avais l'honneur de vous dire, parlant de M. Chapelle

en 1903 : « Comme il eut pour prédécesseur M. Chopin, nous pouvons affirmer que les bonnes traditions ne se sont point perdues et que le mode d'enseignement n'a pas changé. »

Je suis heureux, Messieurs, au nom de la Commission, de pouvoir aujourd'hui vous présenter ces deux excellents maîtres dans des circonstances analogues et vous tenir le même langage.

Ce que je vous exposais de ses travaux, de ses conférences, de ses collections, je puis le redire aujourd'hui, en ajoutant que sa bibliothèque, grâce au don somptuaire d'une rente annuelle de 300 francs qu'il a su obtenir d'un riche habitant du pays, s'est accrue de 1,300 volumes.

J'ajouterai que son dévouement à la cause agricole et le zélé concours qu'il montre pour toutes les œuvres destinées à combattre l'abandon des campagnes se sont exaltés jusqu'à lui inspirer le dessein de propager cette idée par la plume, et dans l'une de ses œuvres, intitulée *Patrie*, se trouve inséré l'hymne qu'il a composé pour célébrer les plaisirs des champs et qui eut un certain retentissement.

Rien ne saurait mieux vous faire connaître les sentiments qui animent ce fervent auxiliaire de l'Agriculture.

Au concours d'enseignement agricole de la Société Nationale, M. Chapelle a obtenu le prix Hamet et le diplôme d'honneur de la Ligue contre l'abus des boissons spiritueuses.

Par ses expériences, ses excursions agricoles, ses cours personnels, M. Chapelle a su donner à ses élèves

une éducation culturale très suffisante en s'attachant surtout à développer chez eux le goût du séjour à la campagne ; c'est bien là le programme que nous encourageons.

Dans son champ d'expériences de 19 ares, M. Chapelle fait des expériences sur les engrais et les semences sélectionnées. Il réserve également quelques petits emplacements pour offrir à ses élèves de petits jardins particuliers.

Nous croyons répondre au vœu que nous avons exprimé dans notre programme en donnant notre entière approbation à l'enseignement de M. Chapelle, et nous vous demandons pour lui une médaille d'or grand module.

---

Il nous reste à vous entretenir de la visite de votre Commission aux écoles de filles de Verrières et de Villebon, dont nous vous avons présenté les instituteurs.

L'un et l'autre de ces maîtres distingués, qu'une rivalité de bon aloi a si souvent conduits, la main dans la main, aux mêmes épreuves, aux mêmes examens, aux mêmes concours, et que leur expérience consommée a guidés dans l'adoption des mêmes méthodes, me permettra d'associer dans un éloge commun les deux femmes dont l'esprit élevé a su tirer si bon parti de l'exemple que chacune d'elles trouvait auprès de son mari.

M^mes^ Chopin et Chapelle nous ont montré des classes bien tenues et des élèves dont les réponses ont été satisfaisantes.

Nous avons pris des leçons de cuisine, et comme, après tout, l'art culinaire n'est autre chose qu'une méthode ingénieuse ou savante d'accommoder des produits pour la plupart agricoles, nous avons pensé rester encore dans le rôle qui nous est imposé.

L'instruction ménagère, en développant le bien-être matériel par des moyens économiques à la portée de tous, donne à l'existence des campagnes un attrait dont on aurait tort de perpétuer l'ignorance.

Mais surtout, ce que nous avons rapporté de notre visite aux écoles de Verrières et de Villebon, c'est l'impression profonde des sentiments d'attachement et de solidarité qui unissent ces deux femmes de cœur aux enfants et aux populations, et leur attirent l'estime et l'affection de leurs élèves et des familles.

En considérant le dévouement empressé de Mme Chopin et de Mme Chapelle pour les jeunes enfants qui leur sont confiées, votre Commission a pensé que c'est par l'exemple de cette douce et saine morale que se forment les bons esprits, les sages et les modestes, qui comprendront mieux les avantages de la vie des campagnes et le charme de la simplicité.

En associant si intimement leur existence de labeur et d'abnégation à celle de leurs distingués maris, il apparaît que Mme Chopin et Mme Chapelle ont apporté dans leur rôle d'éducatrices un tact, une expérience, un dévouement qui méritent nos plus sincères félicitations, et nous vous demandons de récompenser chacune d'elles par une médaille d'or.

# ÉLEVAGE DE L'ESPÈCE CHEVALINE

**Concours de Magny-en-Vexin.**

(*Examen fait le 18 juin 1909, par MM. Robert Guesnier, Firmin-Didot, comte de Galard et Georges Dethan.*)

POULAINS DE L'ANNÉE

1° Poulain alezan, par *Courageux II*, né le 18 mars, chez M. Toutain, à Magny-en-Vexin. — Médaille d'or petit module.

2° Poulain alezan, par *Courageux II*, né le 30 mars, chez Mme Jorelle, à Saint-Gervais. — Médaille de vermeil.

3° Poulain bai, par *Ostrowsky*, né le 7 avril, chez M. Bourgeois, à Drocourt. — Médaille d'argent.

4° Poulain alezan, par *Courageux II*, né le 25 mars, chez M. Guesdon, à Buhy. — Médaille d'argent.

5° Pouliche alezane, par *Mouton*, née le 9 avril, chez M. Perrot, à Magny-en-Vexin. — Médaille d'argent.

POULAINS D'UN AN

1° Poulain alezan, par *Courageux II*, à M. Secache, d'Omerville. — Médaille d'or petit module.

2° Poulain rouan, par *Mouton*, à M. Hazard, du Fayet (commune de Saint-Clair-sur-Epte). — Médaille de vermeil.

3° Pouliche rouanne, par *Courageux II*, à M. Couturier, d'Omerville. — Médaille d'argent.

4° Pouliche rouanne, par *Courageux II*, à M. Pinard, de Fontenay-Saint-Père. — Médaille d'argent.

## POULAINS DE DEUX ANS

1° *Audriette*, pouliche rouanne, par *Mouton*, à M. Macron, de Charmont. — Médaille d'or grand module.

2° Poulain bai, par *Mouton*, à M. Secache, d'Omerville. — Médaille de vermeil des Agriculteurs de France.

3° *Bichette*, pouliche grise, par *Mouton*, à M. Macron, de Charmont. — Médaille d'argent.

4° Pouliche baie, par *Ostrowsky*, à M. Boué, d'Amiel (commune d'Omerville). — Médaille d'argent.

5° Poulain gris, par *Mouton*, à M. Fusil, d'Ambleville. — Médaille d'argent.

## POULAINS DE TROIS ANS

1° Pouliche grise, par *Mouton*, à M. Macron, de Charmont. — Médaille d'argent.

2° Poulain gris, par *Mouton*, à M. Hazard, du Fayet. — Médaille d'argent.

## POULICHE DE QUATRE ANS

Pouliche noire, à M. Fusil, d'Ambleville. — Médaille d'argent.

**Concours de Milon-la-Chapelle.**

*1re Catégorie.*

POULAINS DE TRAIT LÉGER (LAIT)

1° Pouliche gris-fer, à M. Fourcault, de Senlisse. — Médaille d'argent.

2e Pouliche rouanne, à M. Donat, de la Massicotrie. — Médaille d'argent.

*2e Catégorie.*

POULAIN DE TRAIT LÉGER (UN AN)

Poulain alezan, à M. Dubois, du Perray. — Médaille d'argent.

*3e Catégorie.*

POULAINS DE GROS TRAIT

1° *Ex æquo :* Pouliche noire, par *Mouton*, à Mme Husson. — Médaille d'or. — Poulain bai, par *Mouton*, à Mme Husson. — Médaille d'argent. — Pouliche grise, rouanne, par *Mouton*, à M. Landreaux. — Médaille de vermeil.

2e Pouliche grise, par *Mouton*, à M. Meunier, à Grange-Saint-Clair. — Médaille d'argent.

3e Pouliche gris-fer, à M. Blé, à Saint-Laurent. — Médaille d'argent.

*3e Catégorie.*

POULAINS DE DEUX ANS (GROS TRAIT)

1° Poulain bai, par *Mouton*, à M. Landreaux. — Médaille d'or.

2° Pouliche baie, par *Mouton*, à M. Frichot. — Médaille de vermeil.

3° Poulain pommelé, par *Mouton*, à M. Meunier. — Médaille d'argent.

*4e Catégorie.*

POULAINS DE TROIS ANS (TRAIT LÉGER)

1° Pouliche baie, à M. Jourdain, à Gif. — Médaille de vermeil.

2° Pouliche alezane, à M. Olivry, au Perray. — Médaille d'argent.

3° Pouliche baie, à M. Mithouard, à Chevreuse. — Médaille d'argent.

POULAIN DE TROIS ANS (GROS TRAIT)

Poulain gris-fer, à M. Girard, à Thiverval. — Médaille d'argent.

---

PRODUCTION DE LA MONTE 1908

| | | | |
|---|---|---|---|
| MAGNY : | *Ostrowsky*. . . . . | 2 | 10 |
| — | *Courageux II*. . . . . | 4 | |
| — | *Mouton* . . . . . | 4 | |
| MILON : | *Ostrowsky*. . . . . | 1 | 5 |
| — | *Courageux II*. . . . . | 2 | |
| — | *Mouton* . . . . . | 2 | |
| | Total. . . . . | | 15 |

## SAILLIES

| | | | |
|---|---|---|---|
| MAGNY : | *Courageux II.* . . . . | 12 | 49 |
| — | *Mouton* . . . . . | 18 | |
| — | *Gasnier* . . . . . | 19 | |
| MILON : | *Courageux II.* . . . . | 7 | 23 |
| — | *Mouton* . . . . . | 8 | |
| — | *Gasnier* . . . . . | 8 | |
| | Total. . . . . | | 72 |

# RAPPORT

## SUR L'ATTRIBUTION

DES

# PRIX RICHARD DE JOUVANCE

**En faveur des deux premiers Elèves**

DU

# COURS MUNICIPAL DE GÉOMÉTRIE

**(1908-1909)**

---

MESSIEURS,

Le cours public de géométrie de la Ville a compté, pendant l'année 1908-1909, 70 élèves inscrits, dont 50 militaires et 20 élèves civils.

Au point de vue des professions, ces élèves se classaient selon le tableau suivant :

| | |
|---|---|
| Dessinateurs, commis d'architectes ou d'entrepreneurs . . . . . | 14 |
| Serruriers, mécaniciens, électriciens. . | 12 |
| Ouvriers divers du bâtiment. . . . . | 6 |
| Employés ou élèves des écoles. . . . . | 24 |
| Professions diverses non classées. . . . | 7 |
| Inscrits comme de profession inconnue. | 7 |
| Total. . . . | 70 |

Le cours, commencé le 9 novembre, s'est poursuivi régulièrement les lundis et jeudis de chaque semaine, de 7 h. 1/2 à 9 heures du soir.

Le lundi, le professeur a traité des matières suivantes : Revision du système métrique, mesure des surfaces et des volumes, notions de mécanique appliquées. Le jeudi, il a fait l'étude des deux parties suivantes : la ligne droite et le cercle, avec les constructions usitées dans le dessin géométrique; les lignes trigonométriques, avec résolution des problèmes simples s'y rattachant. Puis il a passé aux notions d'algèbre, qu'il a poursuivies jusqu'aux progressions et aux calculs d'intérêts composés, annuités et assurances.

Chaque séance comprenait, en dehors de la leçon du professeur, la correction au tableau du devoir donné dans la séance précédente et remis par les élèves. Le professeur faisait faire cette correction par un élève, et y ajoutait une revision de la leçon précédente, également au tableau, et sous forme d'interrogations et de problèmes.

Les notes de devoirs et d'attention pendant le cours, jointes à celles de l'examen qui a terminé, ont conduit à proposer l'attribution des récompenses de cette façon :

Rappel de 1er prix, médaille de la Société : Froger, Albert, soldat au 5e régiment du génie; comme profession : employé de chemin de fer;

Prix Richard de Jouvance, partagé *ex æquo :* Moindrot, Eugène, sergent à la sous-intendance militaire

(profession : comptable), et Cloutier, Auguste, soldat à l'intendance (profession : commis d'architecte);

Rappel de 3e prix, médaille de la Société : Diné, Pierre, élève à l'école communale de Saint-Médéric;

Prix de la Chambre syndicale des Entrepreneurs : Dufour, Georges, employé.

Enfin, deux mentions honorables : MM. Perroteau et Hussonnois.

Le représentant de la Société d'Agriculture, en terminant, est heureux de féliciter de leur zèle les élèves, qui ont eu un réel mérite à être assidus au cours pendant les soirées, souvent dures, de l'hiver, et surtout de rendre hommage au talent du professeur, qui, par la variété de son programme, le choix heureux des questions, l'à-propos des démonstrations, a su rendre tout à fait vivant et pratique un enseignement dont le fond est nécessairement un peu sévère.

# RAPPORT

DE LA

## Commission administrative de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise

SUR LES

# COMPTES DU TRÉSORIER

POUR L'EXERCICE 1908

Par M. MARQUIS.

---

MESSIEURS,

En conformité des Statuts et Règlement de votre Société, la Commission administrative a procédé à l'examen et à la vérification des comptes de l'exercice 1908, qui lui ont été présentés par M. le Trésorier.

Les écritures ont été vues, vérifiées et comparées aux pièces des recettes et dépenses, et elles ont été trouvées d'une exactitude absolue.

Les recettes ordinaires se sont élevées à 9,401 fr. 85.

Elles n'avaient été portées au projet de budget que pour 9,203 fr. 90.

Cette légère augmentation provient de cotisations touchées en plus de celles prévues et aussi des intérêts de fonds déposés en compte courant au Mont-de-Piété de Versailles.

Les recettes extraordinaires ont atteint le chiffre de 1,084 fr. 05.

Les prévisions budgétaires n'étaient que de 490 francs.

Il faut attribuer cette différence notamment à l'encaisse du prix de vente de l'étalon *Ostrowsky*.

Le total des dépenses a atteint le chiffre de 14,728 fr. 25.

Au projet de budget, il ne figurait que pour 9,607 fr. 40.

C'est à l'achat d'un étalon, principalement, qu'est dû ce surcroît de dépenses.

La balance des recettes et des dépenses a donné un excédent de dépenses de 4,242 fr. 35.

| | |
|---|---|
| Au 1er janvier 1908, la Société possédait en numéraire. . . . . | 5.161 fr. 42 |
| L'excédent des dépenses du présent exercice, qui vient d'être indiqué, étant de. . . . . | 4.242 35 |
| l'avoir en caisse au 1er janvier 1909 s'est trouvé réduit à. . . . . | 919 fr. 07 |

Ainsi représenté :

Livret du Mont-de-Piété de Versailles, 328 fr. 91.

Et numéraire entre les mains du Trésorier, 590 fr. 16.

Le portefeuille était composé des valeurs suivantes, immatriculées au nom de la Société :

1,624 francs de rente française 3 °/₀;

11 obligations du Chemin de fer de l'Est (legs Dailly);

Et 9 obligations du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (legs Richard de Jouvance).

Enfin, la Société avait en caisse, au 31 décembre 1908 :

En jetons : 364 argent et 125 bronze ;

Et en médailles : 38 or, dont 19 grand module et 19 petit module, plus 2 bronze.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous demander, Messieurs, l'approbation pure et simple des comptes de l'exercice 1908, et nous vous proposons de voter des remerciements à votre parfait Trésorier, M. Ottenheim, pour le zèle et le soin qu'il apporte à la gestion des finances de la Société.

# PROGRAMME

DU

# PRIX LAMAYRAN

A DÉCERNER

## PAR LA SOCIÉTÉ

(Section d'Economie et de Législation rurales)

**EN 1910**

---

Un concours est ouvert par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise sur la question suivante :

LES RETRAITES OUVRIÈRES AGRICOLES.

La Section compétente donne à titre simple d'indication, et sans rien préjuger de tous développements autres que les auteurs des mémoires jugeraient bon de traiter, le programme sommaire :

« La question sera considérée tant au point de vue social qu'au point de vue financier.

« Il y aura à déterminer d'abord s'il y a lieu d'organiser les retraites agricoles, et sous quelle forme elles peuvent l'être : obligatoires? facultatives? avec le concours de l'Etat? celui de la Mutualité? — Quelles seront dans ces divers systèmes les cotisations de l'ouvrier et celles des patrons, ainsi que la part contributive de l'Etat? Quels seront les moyens pratiques d'opérer les versements patronaux et ouvriers, et d'en faire le contrôle, nommément en ce qui concerne les ouvriers saisonniers, les ouvriers à la semaine et à la jour-

née, et ceux à la tâche, — également comment le système choisi se pourra appliquer aux métayers et aux petits exploitants?

« Il y aura lieu d'étudier les conséquences financières de ce genre de retraites pour l'agriculture. Enfin, les auteurs devront discuter et apprécier le projet présenté devant le Sénat, ou bien le texte définitivement adopté, si le vote en a eu lieu au moment de la rédaction des mémoires. »

Le prix proposé, provenant du legs fait à la Société par le docteur Lamayran, consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 200 francs.

Ce prix sera décerné dans la séance solennelle de la Société, d'octobre 1910.

Les mémoires devront être déposés chez le Secrétaire général de la Société, rue des Réservoirs, n° 2, à Versailles, avant le 1er *février* 1910.

Les mémoires déposés ne contiendront aucun nom d'auteur, mais simplement une devise ou épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces mémoires seront placés sous une autre enveloppe cachetée portant pour suscription :

*Mémoire pour concourir au prix Lamayran, à décerner par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise en 1910.*

Le pli cacheté joint au mémoire ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité le prix ou une mention honorable.

Les mémoires récompensés resteront la propriété de la Société, qui en fera la publication, si elle le juge utile. Ils ne seront pas rendus, mais les auteurs seront autorisés, sur leur demande, à en faire prendre copie.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun mémoire digne d'être couronné, elle se réserve le droit d'accorder des médailles d'encouragement et des mentions honorables.

*Nota.* — MM. les Concurrents sont priés de n'écrire que sur le recto de chaque page.

# DEMANDE à la Commission des Douanes de la Chambre des Députés d'un droit de douane de 10 francs par 1,000 kilogrammes sur les Tourbes à litière venant de l'Etranger.

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES DOUANES,

Un projet de loi tendant à obtenir un droit de douane sur les tourbes à litière a déjà été déposé, le 8 juin 1899, par les députés de Seine-et-Oise.

En 1907, la même demande a été renouvelée par notre Société à la Commission des Douanes; de plus, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dans une entrevue, nous avait fait espérer une solution favorable pour un avenir prochain.

C'est pourquoi la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, agissant d'accord avec celles de Seine-et-Marne et des départements circonvoisins, a l'honneur de soumettre à votre Commission la demande de droits de douane sur les tourbes à litière venant de l'étranger qui, non seulement à Paris, mais encore dans toute la France, font une concurrence désastreuse aux pailles indigènes auxquelles elles se substituent, au point de rendre leur placement impossible.

Ce droit sur la tourbe, qui a été également voté par la Société des Agriculteurs de France, favoriserait, à

l'intérieur de la France, le commerce des pailles, dont le superflu, après la consommation normale des animaux, reste à pourrir sans emploi, autour de nos fermes, en meules souvent détériorées par les intempéries.

En effet, les pailles, grâce au procédé des balles pressées mécaniquement, profitant de la facilité et de la modicité des prix de transport par voie ferrée, pourraient, si la concurrence des tourbes était moins écrasante, être cédées par les producteurs des départements qui en regorgent, aux acheteurs des départements qui en manquent ou n'en récoltent pas suffisamment.

A mesure que la locomotion automobile fait de nouveaux progrès, la consommation de la paille et des fourrages se restreint de plus en plus, et les débouchés pour l'Agriculture deviennent de plus en plus rares.

C'est pourquoi il serait absolument logique de réserver à son profit l'emploi des pailles qui acquittent les impôts de production, et de frapper d'un droit modéré les tourbes étrangères qui ont été jusqu'à ce jour exemptes de droits de douane.

Nous ferons observer que ce droit peu considérable de 10 francs par tonne que nous demandons sur les tourbes à litière ferait entrer dans les caisses publiques des sommes relativement importantes, dans le cas probable où la consommation des tourbes serait simplement affaiblie, mais non supprimée; c'est une raison qui nous fait espérer que vous voudrez bien le voter.

En conséquence, nous prions instamment la Commission des Douanes de mettre sur les tourbes étran-

gères, à la suite des droits sur les fourrages, le droit de 10 francs par 1,000 kilogrammes. Le rapport dans lequel il en est question a été approuvé par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

*27 février 1909.*

Paul FOURNIER, *Rapporteur.*

# LES ABATTOIRS RÉGIONAUX

Par M. Alfred LECLÈRE.

MESSIEURS,

La Société des Agriculteurs de France s'est préoccupée de l'établissement d'abattoirs agricoles par région.

M. Lucas, ingénieur agronome, rapporteur de la Commission qui a étudié ce sujet, nous expose les inconvénients des méthodes actuelles, et les avantages que la culture retirerait de la création d'abattoirs régionaux et de réfrigérants, afin de profiter des progrès réalisés à l'étranger.

Il nous fait remarquer que la consommation de la viande en France serait inférieure à celle de certains autres pays. D'après les statistiques, elle atteindrait : par Anglais, 51 kilogrammes; par Danois, 52 kilogrammes; par Allemand, 46 kilogrammes; par Américain, 42 kilogrammes, et 37 kilogrammes seulement par Français. Si ce chiffre est sujet à caution, il n'en existe pas moins et sert d'arme aux partisans de l'entrée en franchise des produits alimentaires, et il reste très inquiétant, puisqu'il correspond à une hausse constante du prix de la viande.

Cette situation pourrait se modifier en France, et il serait permis d'entrevoir une augmentation de la con-

sommation en même temps qu'une diminution du prix de la viande en détail.

Pour conduire à ce double avantage, une révolution complète s'imposerait dans les méthodes actuellement en usage.

La production de la viande dans les fermes exige de la part de l'éleveur des soins multiples et continus. Quand l'animal est suffisamment prêt, la vente a lieu, soit à la ferme, soit en foire, soit à la commission.

Les foires, généralement très suivies, amènent un nombre considérable d'acheteurs qui, se faisant concurrence, permettent d'établir des cours et laissent au vendeur une grande facilité pour défendre lui-même ses intérêts. On peut craindre que cette agglomération d'animaux soit la source de toutes les épizooties. L'animal atteint contamine ses voisins, qui portent la maladie sur tous les autres marchés. Elle fut, en 1907, la cause de la diffusion rapide de la fièvre aphteuse, qui a coûté à notre élevage plus de 150 millions.

La vente à la ferme supprime la concurrence et peut faire naître de nombreux abus.

La vente à la commission aurait tous les avantages de l'offre et de la demande si l'animal arrivait sur nos marchés dans de bonnes conditions, mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi. Il est au contraire fatigué, privé de soins et de nourriture.

M. Lucas trouve que le transport des animaux expédiés vivants dans les wagons mal aménagés est une cause de perte de poids pouvant atteindre pour la viande le dixième du poids de l'animal. Cette perte de

poids ne résulte pas seulement du jeûne prolongé, mais bien des efforts que l'animal doit faire pour se maintenir droit par suite des secousses et des arrêts brusques du train. Ces pertes sont encore augmentées par les accidents en cours de route, asphyxie ou coup de sang. En 1907, ont été trouvés morts à la Villette, dans ces conditions : 94 bêtes à cornes, 77 veaux, 351 moutons et 717 porcs.

Les frais de marché sont considérables. L'auteur nous les fait ressortir d'une façon très consciencieuse. Ils ne seraient pas moindres de 58 francs par bœuf, 14 francs par veau, 5 francs par mouton. Et si l'on compte le poids moyen des animaux à 500 kilogrammes par bœuf, 110 kilogrammes par veau, 40 kilogrammes par mouton, il en résulte qu'avant la vente aux chevillards, les bêtes sont grevées par kilogrammes de bête vivante ou par demi-kilogrammes de viande nette, savoir : bœuf, 0 fr. 117; veau, 0 fr. 133; mouton, 0 fr. 143, soit une différence de 0 fr. 12 à 0 fr. 14 suivant la nature de l'animal (ou, pour parler le langage des bouchers, presque trois sous par livre). Cet écart resterait un minimum, car les transactions ne s'arrêtent pas à ces seules opérations. Les animaux sont transbordés de foire en foire ou réexpédiés des grands centres sur d'autres marchés. Ils transportent ainsi, avec une régularité parfaite, les épizooties, continuent à dépérir et subissent une nouvelle série de frais. Il y a lieu de s'inquiéter de ces transbordements, car 36 p. 100 des animaux reçus au marché de la Villette sont réexpédiés en province.

M. Lucas fait la critique de nos abattoirs, dont l'installation lui paraît défectueuse. Les frais des chevillards seraient aussi très élevés; ils ont à supporter ceux de conduite, de nourriture, de patente, d'eau, d'assurances, de droit de tripée, d'octroi, à payer leurs employés et les dépenses de livraison. Il faut y joindre l'amortissement de l'argent et les pertes de bétail et de viande en été. L'ensemble de ces frais s'élèverait à 46 francs par bœuf, 12 francs par veau, 3 fr. 80 par mouton.

Le bénéfice des intermédiaires ressortira de la vente de la viande et des sous-produits, dont on défalquera les frais ci-dessus. Il est admis que le chevillard vend le demi-kilogramme de viande un prix à peu près égal au prix d'achat du kilogramme de bête vivante. L'auteur part de ce principe que le rendement en viande nette peut être considéré comme étant de 50 p. 100, le prix de la viande seule est approximativement le même que celui d'achat de l'animal vivant. La vente des déchets et sous-produits doit couvrir les frais et constituer le bénéfice. Cette vente serait pour un bœuf, 63 francs; pour un veau, 16 francs; pour un mouton, 7 francs. La différence entre ces chiffres et les précédents représente le bénéfice du chevillard, soit 27 francs par bœuf, 4 francs par veau, 3 francs par mouton.

La viande est alors vendue aux bouchers en détail qui, pour couvrir leurs frais, la vendent à leur tour environ 0 fr. 05 plus cher par demi-kilogramme, soit 25 francs par bœuf, 5 fr. 50 par veau, 2 francs par mouton.

| | Bœuf. | Veau. | Mouton. |
|---|---|---|---|
| Les intermédiaires chevillards touchent. . . . . | 27 fr | 4 fr » | 3 fr |
| Les intermédiaires bouchers touchent. . . . . | 25 | 5 50 | 2 |
| | 52 fr | 9 fr 50 | 5 fr |

D'après cette étude, il résulte qu'en France les cours diffèrent entre la ferme et le boucher en détail autour des moyennes suivantes :

Pour un bœuf de 500 kilogrammes, 0 fr. 167 par demi-kilogramme de viande nette et 156 francs par tête ;

Pour un veau de 110 kilogrammes, 0 fr. 183 par demi-kilogramme de viande nette et 36 francs par tête ;

Pour un mouton de 40 kilogrammes, 0 fr. 193 par demi-kilogramme de viande nette et 14 fr. 95 par tête.

Ces sommes représentent à peu près 30 à 40 p. 100 de la valeur de la bête.

Il n'en serait pas de même à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis et au Danemark. De grandes sociétés ont un ou plusieurs abattoirs, qui drainent et tuent le bétail d'une contrée. Le bétail y vient généralement à pied. Les achats se font directement dans les exploitations par les abattoirs.

A partir de ce moment, la bête, qui appartient à l'industriel abatteur, est l'objet des soins les plus minutieux.

L'abatage a lieu dans des conditions perfectionnées, et les sous-produits, mieux traités, procurent un prix plus élevé. Les frais de main-d'œuvre sont moindres

que chez nous, bien que l'ouvrier gagne plus. L'abatage d'un bœuf reviendrait seulement à 2 francs au lieu de 5 francs pour nos chevillards. Le séjour de la viande dans des chambres réfrigérantes évite l'évaporation, qui atteint ici 5 p. 100, ce qui représente par tête : bœuf, 18 francs; veau, 5 francs; mouton, 2 francs.

De toutes ces considérations, il se dégage que, par comparaison avec l'étranger, en tenant compte de l'excédent de vente et de la diminution des frais, la France subirait une perte de 103 francs par bœuf, 28 francs par veau, 10 francs par mouton.

C'est pourquoi M. Lucas préconise l'introduction des perfectionnements étrangers dans nos méthodes d'abatage. D'après lui, la création d'abattoirs agricoles aurait un heureux retentissement sur l'élevage français, tout en amenant une décentralisation désirable de notre commerce de bestiaux. « Nous éviterions ainsi, dit-il, les critiques d'insuffisance de production de la viande, de cherté de cet aliment de tout premier ordre, et nous éloignerions du coup, pour l'agriculture française, le danger toujours menaçant de l'introduction des viandes étrangères. »

M. Lucas a dressé un état financier d'un avant-projet pour l'installation d'un abattoir agricole. Il estime à 600,000 francs le capital nécessaire pour ne pas éprouver de difficultés dans les débuts d'une telle exploitation.

La charge serait d'environ 13 p. 100 du prix moyen de la viande, qui serait ainsi grevée de 0 fr. 20 par kilogramme. L'ensemble des frais serait de 15 à 20 p. 100

de la valeur des animaux, alors qu'ils sont actuellement de 30 à 35 p. 100. D'où un bénéfice de 15 à 20 p. 100, auquel il y aurait lieu d'ajouter celui de 10 p. 100 provenant d'un meilleur rendement en viande et d'une utilisation supérieure des sous-produits.

Voilà, Messieurs, le résumé aussi simple que possible du remarquable travail que la Section d'Economie du Bétail de la Société des agriculteurs de France a communiqué à notre Société. Le rapporteur, très documenté sur la question, aboutit à une conclusion que nous pouvons approuver. Toutefois, nous ne devons pas nous dissimuler que l'essai même de son application soulèvera de vives protestations et rencontrera des ennemis puissants. La ville de Paris, en particulier, sera pour ce projet une adversaire redoutable. En effet, autour des abattoirs et du marché de la Villette vit toute une population d'ouvriers, de bouviers, d'employés de toute sorte, de courtiers, de commissionnaires, d'entrepreneurs de transports, d'hôteliers, marchands traiteurs et d'industriels les plus divers. Il faut s'attendre aux doléances de toutes ces personnalités, dont le gain journalier sera menacé, et qui ne manqueront pas de recourir aux influences nécessaires pour faire valoir leurs revendications.

Quoi qu'il en soit, la réforme proposée intéresse trop la cause agricole en général pour que nous ne lui donnions pas notre appui, et nous sommes d'avis qu'il nous appartient d'apporter notre concours au promoteur de cette innovation, qui peut paraître hardie, mais

dont nous devons souhaiter la réalisation, si elle est de nature à amener une diminution du prix de la viande en détail, tout en assurant des prix plus rémunérateurs à notre élevage national.

# LE PRIX DE REVIENT DU LAIT

Par M. LINAS,

Expert-Chimiste, Directeur du Lactarium.

---

MESSIEURS,

Notre Secrétaire général m'a prié de vous donner l'analyse d'une étude du professeur spécial d'agriculture d'Etampes, M. Lecomte, sur le prix de revient du lait; j'ai voulu faire preuve de bonne volonté en ne me dérobant pas à cette demande, mais je crois que d'autres eussent été plus compétents sur cette question, étant donné que la spécialité que j'ai créée me tient en dehors du commerce proprement dit de la laiterie. Je ne ferai donc que citer les passages saillants de cette étude en les éclairant de quelques commentaires.

M. Lecomte voudrait que le lait fût en principe vendu suivant sa qualité, laquelle serait déterminée d'après la teneur en beurre, et que, par conséquent, le prix du lait de consommation courante, au lieu d'être à peu près uniforme, variât suivant la qualité ainsi déterminée. Il voudrait, en somme, assimiler le commerce du lait à celui du beurre lui-même et des fromages. Il y aurait des marques de celui-là comme il y a des marques de ceux-ci.

Pour permettre la réalisation du système commercial

qu'il préconise, M. Lecomte voudrait voir établir des syndicats de contrôle laitiers. Ces syndicats de contrôle existent déjà dans certains pays étrangers, tels que le Danemark. L'objectif qu'ils poursuivent est de faire produire aux vaches la plus grande quantité de lait possible en réduisant corrélativement la quantité de lait nécessaire pour l'obtention d'un kilogramme de beurre. Les contrôleurs de chaque syndicat sont chargés de faire des prélèvements de lait chez les associés et de les soumettre à l'analyse de la station laitière. De l'ensemble des opérations faites toutes les trois semaines, on déduit la production de la période.

La question est de savoir si la création de tels syndicats rentrerait aisément dans nos mœurs, où règne, à un si haut degré, l'esprit d'indépendance et la phobie de tout ce qui est contrôle ou y ressemble. Ce serait d'ailleurs toute une révolution dans le commerce du lait, le plus routinier peut-être de notre belle France. Je crois d'ailleurs que l'on a déjà fait quelques tentatives de ce genre et qu'elles ont échoué fort malheureusement ou sont du moins restées très limitées. Or, il est évident que le système de M. Lecomte ne souffrirait pas de demi-mesure. Il devrait être généralisé ou ne pas être.

M. Martin, membre de la Société nationale d'Agriculture de France, a apporté une objection de grande valeur au desideratum de M. Lecomte. Il a fait observer que, dans notre pays, le commerce du lait, dans les conditions actuelles, ne connaît qu'une qualité, non pas la meilleure, mais plutôt la moins bonne, et agit ainsi

en sens inverse du progrès. Il s'agit, bien entendu, du commerce en gros, ayant comme source le ramassage, et qui est de beaucoup le plus important. Pour réaliser l'idée de M. Lecomte, il faudrait que chaque producteur vendît lui-même son lait suivant sa qualité. Mais ce serait la lutte du pot de terre contre le pot de fer, car le producteur se heurtera contre la concurrence formidable de la laiterie en gros et de ses capitaux, qui étouffera dans l'œuf ses velléités d'indépendance et de progrès.

Cette question de la vente du lait dans des conditions plus en rapport avec le progrès nous amène à remonter au prix de revient de cette denrée. Or, il est aisé de se rendre compte que la nécessité d'arriver à un prix de revient de plus en plus bas pour maintenir le prix de vente du lait au même taux, malgré l'augmentation croissante de toutes choses, est incompatible avec la bonne qualité du produit. Qui donc n'a pas été frappé de ce fait que, alors que toutes les denrées alimentaires sans exception avaient depuis quelques années considérablement augmenté de prix, d'après la loi d'une hausse générale, seul le lait était resté au même taux ? Et cependant tout ce qui contribue à sa production a augmenté de valeur, aussi bien le bétail que les fourrages, que la ferblanterie et la verrerie, que la main-d'œuvre, que toute la vie enfin. Comment le producteur a-t-il donc pu continuer à réaliser de suffisants bénéfices sans augmenter son prix de vente ? C'est en réduisant ses seuls frais réductibles, je veux dire le coût des matières alimentaires données au bétail. C'est en

remplaçant les aliments sains, mais devenus de plus en plus coûteux, tel que le bon foin, par des sous-produits et des déchets industriels de bas prix, dont quelques-uns étaient autrefois purement et simplement jetés à la voirie, et dont l'usage, qui tend à se généraliser, donne un lait de mauvaise qualité, souvent nuisible, et ces beurres de goût détestable, très rapidement altérés, qui inondent le marché. Il est vrai que, pour arrêter l'altération trop rapide de ces laits et de ces beurres, on rend ces produits plus nuisibles encore en les additionnant de conservateurs tous plus ou moins dangereux, même quand ils ont été déguisés, comme le borate de soude, sous l'appellation séduisante de fleur de conserve. C'est pour abaisser le prix de revient du lait, ou plutôt le maintenir, que l'on est arrivé à donner aux vaches laitières, en les privant parfois totalement de foin, ces déchets industriels éminemment nocifs, tels que les drêches et pulpes fermentées, et quelquefois de véritables ordures, comme des cosses de pois et de haricots, des feuilles d'artichauts, à moitié pourries, provenant des fabriques de conserves, ou des buvées faites des eaux de vaisselle de casernes, restaurants ou écoles. Je fais observer que je n'imagine rien et que je cite des faits que je connais et qui, notamment dans la zone de Paris, sont bien plus répandus qu'on ne le peut croire.

Que l'on me permette de terminer sur une citation textuelle de M. Lecomte. En signalant lui-même les agissements du genre de ceux que je viens de mettre à jour, il dit : « Le lait devient de ce fait non seulement plus pauvre en extrait sec, mais encore les pulpes y

introduisent presque toujours, en même temps qu'un excès d'eau, certains produits de fermentation, nocifs pour les organismes délicats des malades et des jeunes enfants. Quant aux animaux, l'exploitation par trop industrielle à laquelle on les soumet ne tarde pas à les épuiser. Confinés en outre, toute l'année, dans une atmosphère humide et peu aérée pour rester plus chaude, ils présentent bientôt les symptômes de la tuberculose, et ce sont par là même de nouveaux agents de propagation du terrible fléau.

« Il en sera d'ailleurs toujours ainsi, continue l'auteur, tant que le producteur, sollicité d'un côté par le désir très légitime de ne pas laisser se solder en perte les spéculations qu'il entreprend, et sûr, d'autre part, de vendre son lait toujours le même prix, quelle que soit sa composition, sera amené à sacrifier la qualité à la quantité. Ne conviendrait-il pas d'enseigner au public que, dans la grande banlieue parisienne, le lait ne peut être obtenu moyennement riche et sain à un prix de revient permettant aux crémiers de le vendre 0 fr. 20 le litre ? Quand la masse des acheteurs aura admis qu'on doit payer plus cher cet aliment par excellence des organismes jeunes ou délicats, on pourra songer alors à être sévère sur le contrôle, mais pas avant. A l'heure actuelle, on ne peut que réprimer les sophistications postérieures à la traite, et c'est ce qui est absolument insuffisant pour sauvegarder la santé publique. »

J'ajouterai qu'il est triste de penser que, dans l'état présent des choses, ce qui sauvegarde seul l'intérêt du producteur et lui permet de vendre son lait aux prix

en cours en réalisant un bénéfice suffisant, c'est de donner à ses vaches la nourriture la plus malsaine et la plus sordide, de les tenir empilées et immobilisées, sur un fumier pourri, dans un air confiné, surchauffé, saturé de gaz ammoniacaux et sulfurés, tout cela pour obtenir le maximum de rendement avec le minimum de dépenses, sans s'inquiéter du reste. Et ma conclusion sera celle absolument de M. Lecomte, que je crois qu'il y aurait, sur cette question si grave et si vitale du lait, à faire essentiellement l'éducation du public, lui montrer que c'est là une chose de premier ordre touchant au problème de la dépopulation de la France, et que dans un pays où l'on ne fait plus assez d'enfants, on ne doit pas les alimenter au rabais, et tuer avec le lait ceux qui en trop petit nombre sont venus à la vie.

# La Béquille de sûreté " Edeline "

Par M. MAXIME BARBIER.

---

MESSIEURS,

Il y a quelques années, notre regretté collègue M. Victor Renault a été récompensé par nous et par d'autres Sociétés pour son invention du « tuteur du limonier », cette pièce de bois qui, sous les voitures à deux roues, vient butter sur le sol en cas de chute du cheval, et l'empêche d'être écrasé par le poids du chargement.

M. Edeline, 108-110, rue de la Réunion, Paris (10e), vient d'apporter à ce système, qui a rendu et rend encore journellement tant de services, un perfectionnement important.

Sous le milieu de l'avant de la voiture, une béquille porte une petite roue, dont le support est à télescope, avec un fort ressort à l'intérieur; ce ressort amortit les à-coups, parfois terribles, que le limonier a souvent à supporter, ainsi que le poids que les immenses charrettes actuelles font peser sur ses reins, poids qui peut aller jusqu'à 1,130 kilogrammes !

En cas de chute, la béquille, ainsi que le tuteur Renault, soutient le cheval, et si la voiture est menée par un homme placé sur un siège élevé, comme par exemple les grandes voitures des laitiers, il ne risque pas d'être projeté à terre.

L'appareil est construit de telle sorte qu'une manivelle permet de raccourcir ou d'allonger le télescope et de tendre ou détendre le ressort, de manière à faire toujours porter la roue sur le sol.

Il m'a paru intéressant de vous signaler cette amélioration au système Renault : je la vois, du reste, depuis quelque temps appliquée à des voitures de fourrage traversant Versailles pour aller au marché de Paris.

Elle a pour effet de prolonger de beaucoup la durée du service des limoniers, et elle permet d'employer des chevaux plus légers.

# LA PRODUCTION FOURRAGÈRE

Par M. Jules FLÉ.

MESSIEURS,

Dans une précédente réunion de notre Société, vous m'avez chargé d'étudier un mémoire présenté à la Société des Agriculteurs de France par M. Victor Chaboissier, président du Syndicat des Agriculteurs du Puy-de-Dôme.

Ce mémoire, couronné en 1908 par la Société des Agriculteurs de France, mériterait entièrement d'être porté à la connaissance de ceux d'entre nous auxquels la lecture aurait pu échapper. Je me bornerai à en citer les passages les plus intéressants. Il a pour titre : « Insuffisance de la production fourragère en France. Nécessité d'y remédier; quelques moyens faciles », et pour devise : « *Ne rien laisser perdre est la première des économies.* »

Dans son intérêt même et dans l'intérêt général du pays, il est indispensable que l'agriculture française tende à pourvoir entièrement, par ses propres moyens, aux besoins de première nécessité de l'alimentation nationale : pain, viande, boissons naturelles.

En ce qui concerne le pain, le but est déjà atteint; mais pour la production de la viande de boucherie, la situation est encore chez nous celle même des céréales avant le ministère Méline.

Elle nous est clairement dévoilée par les statistiques officielles, qui nous indiquent non le poids ou la valeur d'animaux tirés de l'étranger pour parfaire ce que nous ne pouvons fournir à nos consommateurs nationaux, mais, ce qui revient au même, le poids et la valeur des aliments : grains divers, tourteaux, que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger pour nourrir notre bétail.

En 1906, les importations de céréales fourragères ont atteint :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Avoine. | 4,698,648 quintaux | à 19 francs l'un | = | 89,274,312 fr. |
| Maïs. . | 3,682,784 » | à 15 francs » | = | 55,241,760 » |
| Orge. . | 1,134,918 » | à 18 francs » | = | 20,428,524 » |
| | | Total en numéraire déboursé. . . | | 164,944,596 fr. |

Si nous ajoutons à ce chiffre déjà énorme la valeur des tourteaux alimentaires dont nous achetons la matière première dans tous les pays du monde, nous reconnaîtrons que l'agriculture française a dû exporter plus de 200 millions de francs pour assurer l'entretien et l'engraissement de son bétail. Nous n'hésitons pas cependant à affirmer la possibilité d'assurer, avec les seuls produits de notre sol, la nourriture de nos animaux et leur préparation à la boucherie.

Si nous sommes amenés à tirer de l'étranger des quantités de plus en plus fortes d'aliments concentrés, c'est d'abord parce que nous n'accordons pas, dans nos assolements, une part suffisante à la production fourragère ; ensuite parce que nous laissons se perdre beaucoup d'aliments nutritifs du bétail, et des plus précieux.

La production fourragère s'élèverait vite, en France,

au niveau des besoins de la consommation si elle était rémunératrice, ce qu'elle deviendrait, comme l'a fait celle du blé, si une protection douanière, réellement compensatrice de charges agricoles excessives, lui était accordée.

Quoi qu'il arrive, il serait urgent d'enrayer le mouvement de plus en plus précipité des importations, et cela, croyons-nous, peut être vite obtenu par une utilisation plus rationnelle et plus profitable des ressources que nous pouvons déjà trouver chez nous.

La première, et la plus importante de ces ressources alimentaires, est le sucre de betteraves. Ses excédents, à eux seuls, pourraient, s'ils étaient consacrés à l'alimentation du bétail, suppléer en grande partie à l'insuffisance de notre production fourragère.

Les sucreries françaises, en effet, fabriquent actuellement de 1 million à 1,200,000 tonnes de sucre, tandis que notre consommation humaine n'en absorbe qu'environ 600,000.

Escompter les chances d'un accroissement de la consommation humaine, aussi bien que l'ouverture de débouchés à l'étranger, constitue une spéculation risquée.

Producteur de viande de boucherie, le sucre, devenu chair et graisse, concourrait dans une large mesure à l'alimentation nationale, et on ne songerait plus à réduire la culture betteravière, désormais assurée d'un débouché que l'accroissement de la consommation carnée développerait rapidement.

On peut penser qu'au lieu d'extraire le sucre de la betterave pour le faire entrer dans l'alimentation du

bétail, il serait plus simple de livrer la racine telle qu'on la récolte aux animaux, dont les organes digestifs constituent la plus économique des usines de transformation.

De sérieux arguments, cependant, peuvent être invoqués en faveur du maintien du travail des sucreries : le plus important est l'avantage qu'a le sucre, aliment très concentré, de conservation facile, de transport peu coûteux, de s'associer facilement dans toutes les rations et suivant le but à atteindre.

Tandis que la betterave, très altérable, sensible aux basses températures, exigeant encore des frais de transport élevés en raison de son volume, ne peut être consommée en nature qu'à proximité des terres qui la produisent.

Il faut pourtant bien reconnaître que le sucre ne saurait remplacer complètement les grains, non plus que les tourteaux, dans l'alimentation des herbivores ; merveilleux producteur d'énergie, digestif incomparable, il se transforme entièrement, par l'action des sucs stomacaux, en calories ou en graisse, mais ne produit ni muscles, ni certains éléments du sang; il est donc un aliment incomplet. Ce qui lui manque surtout comme générateur de viande, c'est la matière azotée; elle lui fait entièrement défaut.

« J'ai poursuivi depuis sept ans, dit M. Chaboissier, la solution du problème de l'alimentation rémunératrice du bétail par l'association d'éléments nutritifs de haute valeur, et je crois l'avoir trouvée avec les moyens d'utilisation d'une matière considérée jusqu'ici

comme un déchet sans valeur et dédaignée là où elle ne coûterait qu'un prix infime : c'est le marc de vendanges. »

Tel qu'il est au sortir du pressoir après épuisement, ou même au sortir de l'alambic après distillation, le marc de vendanges contient encore en quantités des principes nutritifs de haute valeur.

Les analyses qu'en ont donné Barral et Boussingault permettent de comparer son pouvoir alimentaire à celui même de la betterave la plus riche, ainsi qu'en justifie le tableau ci-dessous :

| | Pour 100 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Eau. | Protéine. | Extraits non azotés. | Graisse. | Cellulose. | Cendres. |
| Betterave sucrière « Wolf » . . . . | 81,50 | 1,00 | 15,40 | 0,10 | 1,30 | 0,70 |
| Marc distillé « Barral et Boussingault » . | 72,20 | 3,70 | 15,70 | 1,70 | 4,10 | 2 20 |

Ainsi, tandis que 100 kilogrammes de betteraves renferment 16 kilog. 500 d'aliments nutritifs, 100 kilogrammes de marc distillé en renferment 21 kilog. 100, soit 28 p. 100 en plus. Le marc, aussi riche en extractifs non azotés, est bien mieux pourvu que la betterave en protéine (3,70 contre 1) et en matières grasses (1,70 contre 0,10).

Si le marc n'est pas plus employé dans l'alimentation du bétail, c'est parce qu'il est altérable au plus haut point, et si l'appétence des herbivores est grande pour celui-ci à la sortie des cuves ou des cucurbites, elle s'atténue très vite dès que l'oxydation, due au contact

de l'air, et l'envahissement très rapide des ferments ont modifié son goût naturel.

Pour atténuer dans une certaine mesure ces altérations, on a essayé plusieurs moyens; mais, même avec le meilleur procédé de conservation, on n'est arrivé à préserver de la pourriture, pendant la période de plusieurs mois nécessaire à la consommation des marcs, qu'une faible partie de ceux-ci. Aussi, découragés par des résultats variables et incomplets, beaucoup de propriétaires préfèrent jeter ce qu'ils ne peuvent consommer à l'état frais. C'est à l'eau qu'il renferme que le marc doit son altérabilité.

Si le marc frais peut être utilement consommé sur place, il ne pourrait être expédié au loin sans que les frais de transport ne grèvent son prix au-dessus de sa valeur. Aussi la dessiccation s'impose-t-elle pour les régions viticoles dont le bétail n'est pas assez nombreux pour consommer rapidement ce déchet altérable et encombrant.

Le problème de l'utilisation des marcs de vendanges, considérés comme fourrage, comporte deux termes : le premier a trait à la conservation parfaite et complète des principes nutritifs; le second, à leur emploi le plus économique et le plus profitable dans l'alimentation.

Ce qui nous manque en France, d'une manière générale, pour nourrir nos animaux et surtout pour les amener à l'état d'engraissement qu'exige la boucherie, ce sont les aliments concentrés; nous trouvons les autres en quantités suffisantes dans nos exploitations. C'est donc la fabrication des aliments concentrés que

nous devons chercher à multiplier chez nous pour éviter d'avoir à en payer à l'étranger. C'est précisément en vue d'en faire un aliment concentré et en même temps complet, pourvu dans les proportions normales des éléments nécessaires à la nutrition, que je me suis appliqué à l'étude du procédé d'utilisation des marcs.

Par la dessiccation, l'eau, qui formait les trois quarts de leur poids (72,26 p. 100), est presque entièrement éliminée et devient des plus réduites :

| | Pour 100 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Eau. | Protéine. | Extraits ses azotés. | Graisse. | Cellulose. | Cendres. |
| Marc brut séché. . | 6,00 | 12,69 | 50,20 | 5,83 | 17,94 | 7,54 |

Dans 100 kilogrammes de marcs desséchés, à 6 p. 100 d'eau, nous avons 71 kilog. 620 de matières sèches digestibles; c'est donc bien un aliment concentré qui est ainsi obtenu, et ce produit, débarrassé des bouillons de culture des ferments, devient en même temps un produit inaltérable.

La dessiccation n'a pas seulement pour effet d'éliminer l'eau, mais encore de mettre le marc, et plus spécialement les pépins qu'il contient, en état de subir la mouture, opération nécessaire pour permettre l'assimilation de la matière grasse, élément précieux dans la nutrition.

Dans le marc non broyé, qu'il soit ou non additionné de sucre, la puissance nutritive ne peut être que les quatre cinquièmes au plus de celle qu'atteint le marc moulu.

Ainsi la dessiccation, en rendant possible la mouture

fine des pépins, permet d'augmenter de 20 p. 100 l'efficacité nutritive.

Sur un total de 1,500,000 tonnes de marcs produites en moyenne chaque année par le vignoble français, 1 million de tonnes au moins se perdent entièrement, d'où perte de :

| | |
|---|---|
| 37 millions de kilogrammes de protéine, à 0 fr. 50 le kilogramme, ci . . . . . | 18,500,000 fr. |
| 17 millions de kilogrammes de matières grasses, à 0 fr. 60 le kilogramme, ci. . | 10,200,200 » |
| 157 millions de kilogrammes d'extractifs digestibles, à 0 fr. 10 le kilogramme, ci . | 15,700,000 » |
| Perte totale. . . . . | 44,400,200 fr. |

Les 500,000 tonnes utilisées le sont d'une façon défectueuse, mais enfin servent à l'alimentation du bétail ; avec une addition de 10 p. 100 de sucre, on lui assurerait une puissance nutritive plus grande.

Utilisé partie tel quel, mais avec addition de sucre, partie après dessiccation et sucrage, constituant un mélange alimentaire très riche et de conservation assurée, le marc aujourd'hui dédaigné devient la base d'un tourteau des plus nourrissants, qu'on pourrait produire en quantité assez grande pour suppléer dans une certaine mesure à l'insuffisance de notre production nationale en grains et fourrages signalée au début de ce mémoire.

Le type pourrait en être le « Bovinmarc », aliment à base de marc revivifié par le sucre, expérimenté d'ailleurs sur une vaste échelle depuis 1906 avec un succès complet.

Voici l'analyse du « Bovinmarc », obtenue du direc-

teur du laboratoire analytique de la Société des Agriculteurs de France, et au-dessous, provoquant les comparaisons, les analyses des divers tourteaux sucrés publiées par M. Grandeau en 1906 :

| DÉSIGNATION | EAU | CENDRE | CELLULOSE | PROTÉINE | MATIÈRES grasses. | MATIÈRES extractives. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bovinmarc. . . | 9.40 | 9.32 | 17.76 | 12.31 | 5.70 | 45.51 | M. Guillin. |
| Marc mélassé. . | 12.93 | 10.30 | 17.35 | 10.05 | 3.15 | 46.17 | M. Grandeau. |
| Paille mélassée . | 19.70 | 6.95 | 12.87 | 7.20 | 0.49 | 52.79 | » |
| Pain mélassé . . | 20.29 | 9.38 | 12.57 | 8.34 | 0.52 | 48.46 | » |
| Mélasse-tourbe . | 24.91 | 8.18 | 4.33 | 8.11 | 0.34 | 54.21 | » |
| Avoine. . . . | 18.40 | 3.00 | 11.20 | 10.40 | 5.20 | 57.80 | » |

Les 37 millions de kilogrammes de protéine perdus annuellement dans le marc jeté assureraient à 32 millions de quintaux d'un tourteau analogue au « Bovinmarc » une teneur de 12 kilog. 31 par 100 kilogrammes de matière grasse, soit un demi-kilogramme de plus de cet élément que n'en contient l'avoine.

Sucré seulement à 10 p. 100, minimum de sucrage, la fabrication du « Bovinmarc » absorberait 320,000 tonnes de sucre.

Après des milliers d'expériences faites en 1908, sous le contrôle du Syndicat des Agriculteurs du Puy-de-Dôme, l'excellence du tourteau préparé par la Société de revivification, par le sucrage, des marcs épuisés n'est plus contestable; sa puissance nutritive peut être considérée comme équivalente au moins à celle du même poids d'avoine.

Un des caractères les plus remarquables du tourteau à base de marc sucré est sa propriété lactogène. Plusieurs attestations de propriétaires ayant utilisé le « Bovinmarc » en font le plus grand éloge.

### Conclusions.

En regard du chiffre de nos importations d'aliments du bétail, qui ne peuvent être évaluées à moins de 200 millions de francs, l'auteur a placé la valeur des 600,000 tonnes de sucre que la législation actuelle ne permet ni d'exporter, ni de vendre à l'intérieur. Il a signalé la valeur nutritive de 1 million de tonnes de marc de vendanges, qu'on peut estimer d'après leur teneur à près de 50 millions de francs, complètement perdus, et dit qu'en levant l'interdit sur les sucres, en encourageant leur emploi pour le sucrage des marcs, on peut atténuer sensiblement les conséquences d'une insuffisance plus apparente que réelle.

L'utilisation d'une grande quantité de sucre dans l'alimentation du bétail, en définitive pour l'alimentation humaine sous une autre forme, en lui ouvrant un débouché immédiat et très large, donnerait à toute la culture de betteraves sucrières une satisfaction fort appréciable par son importance.

Combinée avec l'emploi du marc, dont les principes complètent si heureusement ceux du sucre, cette utilisation procurerait au Midi ce qui lui manque le plus : le moyen d'élever, entretenir et engraisser un nombreux bétail, dont il est en droit d'attendre tant de services et de bénéfices.

Quoique, en résumé, ce mémoire n'intéresse pas directement notre département de Seine-et-Oise, l'auteur n'en mérite pas moins, Messieurs, votre attention, parce que, si ses théories peuvent entrer avantageusement dans la pratique, il contribuerait dans une large mesure à l'intérêt national.

# Nouvelle culture de la Pomme de terre

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Il s'agit d'un petit volume publié chez Amat, éditeur, rue de Mézières, à Paris, intitulé : *Cent mille kilogrammes de Pommes de terre à l'hectare.*

L'auteur est M. Bellenoux, ingénieur-chimiste et agronome.

Ce titre qui, au premier abord, paraît prétentieux mérite un examen sérieux, à cause des considérations et des idées nouvelles qu'émet M. Bellenoux, dans le but d'assurer des augmentations considérables de récoltes.

Il explique que, l'objectif du cultivateur consistant à obtenir la récolte la plus élevée avec le minimum de dépense, il y a lieu de procéder d'une façon différente de celle usitée par la routine agricole. Il fait remarquer que la dépense consentie en faveur du sol, l'avance qu'on lui fait sous forme de travail, de semence, d'engrais, constitue un placement productif et avantageux, comme il n'en existe aujourd'hui ni dans le commerce, ni dans l'industrie.

Le judicieux emploi des engrais chimiques, associé à de rationnelles méthodes de travail, pourra permettre d'obtenir des récoltes inouïes, des récoltes qui ne sem-

bleraient exister que dans le domaine du fantastique.

En effet, jusqu'ici la culture de la pomme de terre, une des plus répandues en France, à laquelle il attribue 1,500,000 hectares, languit avec une production infime de 10,000 kilogrammes, pour s'élever au chiffre de 20,000 ou 30,000 kilogrammes, mais seulement dans les cultures soignées et les bonnes terres, lorsque, au moyen d'une culture intensive, on pourrait obtenir 70,000, 80,000 ou 100,000 kilogrammes à l'hectare.

Il faut produire le plus possible, coûte que coûte, sans regarder aux frais, et alors l'écart sera énorme entre le chiffre des dépenses et le prix des récoltes obtenues. Le bénéfice sera de beaucoup plus considérable que celui obtenu par les procédés ordinaires de culture.

Il importe peu de dépenser 600 ou 700, et même 1,200 francs à l'hectare, si la récolte doit produire 3,000 ou 4,000, et même 6,000 francs à l'hectare. Et à l'appui de cette assertion, il prétend que la pomme de terre d'alimentation se vendant à Paris 7 à 8 francs les 100 kilogrammes, il n'y a qu'à calculer le prix à l'hectare, si l'on récolte de 70,000 à 80,000 kilogrammes. Et il déclare que personnellement il est parvenu au chiffre de 110,000 kilogrammes!

Quels moyens faut-il employer pour obtenir ces résultats ?

Les conditions principales et essentielles du système de culture des pommes de terre à grand rendement sont : 1° les labours profonds ou véritables défoncements ; 2° la fumure copieuse aux fumiers de ferme

et aux engrais ; 3° la sélection des semences ; 4° la plantation ; 5° le buttage et l'exhaussement.

*Les labours.* — L'auteur préconise le défoncement à 1 mètre de profondeur. Mais comme il prévoit qu'il est impossible dans beaucoup de sols, et qu'il exigerait des dépenses trop considérables, il se rabat sur la profondeur du labour à $0^m,40$, qu'il voudrait voir communément pratiquée. Ce travail serait complété par l'action de la fouilleuse ou sous-soleuse, qui défonce ou désagrège les sous-sols compacts, les rend perméables à l'humidité dont l'excès est nuisible à la pomme de terre. Le scarificateur, qui vient ensuite, a pour mission de diviser la partie superficielle de la terre, d'en extirper les racines traçantes et de mélanger et brasser les engrais dans le sol, pour en faire une masse homogène.

*La fumure.* — Le fumier, communément employé seul pour les pommes de terre, ne contient qu'une faible partie des substances nécessaires aux plantes, telles que l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, etc. Il faut donc l'employer concurremment avec les engrais chimiques, si l'on veut obtenir des rendements énormes.

M. Bellenoux fixe à 30,000 kilogrammes à l'hectare la quantité minimum de fumier de ferme à déposer dans la terre, à l'automne s'il est possible. Il indique, pour les employer au printemps, des formules d'engrais chimiques variables suivant les différentes natures de terrain : pour une terre calcaire, argilo-calcaire, etc., voici la formule qu'il donne pour la bonne terre de

notre contrée, riche en potasse. Il ne faut pas oublier que la potasse est la dominante de la pomme de terre :

Fumier de ferme enfoui à l'automne : 30,000 kilogrammes à l'hectare.

| | kil. à l'hect. |
|---|---|
| Superphosphate de chaux à 15 p. 100 . . . | 1.600 |
| Nitrate de chaux ou, à défaut, nitrate de soude . . . . . | 800 |
| Sulfate d'ammonium à 21 p. 100 . . . . . | 300 |
| Chlorure de potassium. . . . . | 150 |
| Sulfate de potasse. . . . . | 100 |
| Plâtre (sulfate de chaux pulvérisé) . . . . | 600 |
| C'est au total. . . . . | 3.550 |

kilogrammes d'engrais chimiques, représentant environ la somme de 650 francs à l'hectare, que M. Bellenoux recommande d'employer en sus du fumier. Dans les autres formules, les quantités indiquées vont jusqu'à 5,000 kilogrammes par hectare.

Il s'en faut de beaucoup que nos cultivateurs en emploient d'aussi fortes quantités. Pour les ajouter au fumier d'une façon judicieuse et avantageuse, l'agriculteur doit connaître la composition de ses terres, soit qu'il les ait fait analyser par un chimiste, soit qu'il ait pratiqué l'analyse du sol au moyen des plantes ou des essais de culture. Du reste, pour adapter exactement à la terre et aux plantes les engrais chimiques qui leur conviennent, M. Bellenoux conseille, et cela est bien naturel de sa part, de recourir au *Dictionnaire des Engrais et Produits chimiques agricoles*, qui se trouve

à la même librairie que l'ouvrage dont nous faisons l'analyse, et dont il est également l'auteur.

*La plantation.* — La plantation faite à la charrue étant irrégulière, il est préférable de planter les pommes de terre à la bêche ou à la houe. Les lignes sont distantes de $0^m,70$, avec un espace de $0^m,40$ entre chaque semence, afin de planter de 30,000 à 33,000 poquets à l'hectare, dans une terre bien émiettée, à la profondeur de $0^m,10$ à $0^m,12$.

*La sélection des semences.* — Pour éviter la dégénérescence et les maladies de la pomme de terre, dont nous parlerons tout à l'heure, il ne faut pas employer indéfiniment, dans les plantations nouvelles, les tubercules provenant des mêmes terrains. Mais il semble, suivant des expériences répétées, que la pomme de terre ne dégénère pas, ou d'une façon peu sensible, quand on pratique le choix rationnel des tubercules de semences, en prenant les plus beaux et les plus lourds, les mieux formés et arrondis, en parfait état de maturité et de conservation. Il faut choisir des tubercules de moyenne grosseur pesant environ de 120 à 130 grammes, plutôt que séparer les gros tubercules en deux parties; cependant, il reste acquis que les grosses pommes de terre de 300 ou 400 grammes, plantées entières, donneront les plus gros rendements; mais on hésite à les sacrifier pour le plant.

*Le buttage et l'exhaussement.* — Il n'y a rien de nouveau dans les soins à donner aux pommes de terre à leur levée hors de terre. Le binage à la main ou à la houe à cheval les débarrasse des mauvaises herbes, et

le buttage, qui consiste à ramener la terre en exhaussement autour des plants lorsque la tige atteint $0^m,40$ à $0^m,50$ de hauteur, favorise la formation et le développement des nouveaux tubercules.

Il serait heureux que le succès récompense toujours les agriculteurs de leurs peines : mais la pomme de terre est sujette à plusieurs maladies que l'on n'évitera que grâce aux plus grands soins et au moyen de nouveaux frais.

Ainsi la « filosité » est une sorte de stérilité du tubercule-semence, lequel s'atrophie sans fournir de plante aérienne, et donnant lieu simplement au développement souterrain de quelques petits tubercules de la grosseur d'une noix ou d'une noisette. Cette maladie provient de pommes de terre plantées trop tardivement dans un terrain humide, avec des avortons ou des tubercules échauffés en tas dans une trop grosse agglomération.

La pomme de terre est parfois atteinte d'une maladie analogue à celle qui, sous le nom de *Mildew*, affecte la vigne. C'est le *phytophtora infestans* qui exerce parfois sur elle des ravages considérables, et menace sérieusement l'avenir de sa culture. Mais on peut l'arrêter en pulvérisant les fanes à l'aide de la bouillie bourguignonne, ou d'une autre bouillie cuprifère, composée de :

| | |
|---|---|
| Sulfate de cuivre. . . . . | 2 kil. 500 gr. |
| Silicate de soude. . . . . | 1 litre 500 |
| Carbonate de soude . . . | 1 kil. 500 gr. p. 100 litres d'eau. |

Il est même préférable de faire un traitement pré-

ventif avec cette bouillie, avant la floraison et à la première apparition des taches suspectes sur les feuilles.

Voilà le résumé de la méthode de M. Bellenoux, qu'il a écrite dans un style très clair et facilement compréhensible ; les explications plus complètes qu'il donne dans son livre sur les phénomènes physiques de la végétation prouvent qu'il est pénétré de son sujet, et démontrent l'ardeur qui l'anime au sujet des choses agricoles. Il aura le mérite de précipiter l'évolution de la culture vers l'emploi plus complet des engrais chimiques, qui, en contribuant à la production de riches récoltes, augmentent la prospérité de la France.

Comme épilogue à son ouvrage, que nous reconnaissons rempli de renseignements utiles, tout en faisant la part des exagérations inévitables, M. Bellenoux engage vivement les agriculteurs à appliquer sa méthode de culture intensive des pommes de terre, ne serait-ce que sur des étendues restreintes de terrains, pour ne pas les exposer à de trop fortes dépenses, et à établir, au moyen de la comparaison des recettes et des dépenses, le profit ou la perte qu'ils en auront retirés.

Nous pensons que, dans l'intérêt général des progrès agricoles, et en vue des augmentations de récoltes, la Société d'Agriculture suivra avec intérêt les expériences qui pourront être ébauchées d'ici à deux mois, au moment de la plantation des pommes de terre, tant alimentaires qu'industrielles. C'est à vous, mes chers collègues, que nous demandons de les faire, à vous

qui, dans vos exploitations si bien dirigées, pourrez les accomplir avec une entière compétence. Nous vous remercions à l'avance pour les sacrifices et le surcroît de travail qu'elles pourront vous occasionner, et nous serons heureux, si vous voulez bien, à l'automne prochain, communiquer à notre Société les résultats obtenus. Nous vous remercions à l'avance, espérant que votre bienveillant concours ne nous fera pas défaut.

# LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Par M. Paul FOURNIER.

---

MESSIEURS,

Il y a quelque temps, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de l'ouvrage de M. Bellenoux, sur la production de la pomme de terre. Aujourd'hui, permettez-moi de vous dire quelques mots d'un article de M. Donon, professeur départemental d'agriculture, écrit sur le même sujet.

Il est évident que le simple article écrit par M. Donon est moins complet, comporte des développements moindres que le volume de M. Bellenoux, et cependant la conclusion des deux auteurs est identique. Ils sont absolument persuadés, et cherchent à nous convaincre, que, si l'on veut augmenter la production, les rendements de la pomme de terre, il faut ajouter au fumier, que l'on emploie trop souvent seul, des engrais chimiques dont les bases et les proportions seront en rapport avec la nature et l'état des terrains.

Du reste, il semble que, dans cette saison printanière, où la plantation de la pomme de terre bat son plein, c'est le moment de rechercher et d'expérimenter les moyens propres à relever une culture qui est toujours régie par les anciens procédés, lorsque la culture de la betterave, en vue de la production du sucre et de l'alcool, a fait tant de progrès !

En effet, il est bien vrai que, à part quelques établissements agricoles, où l'emploi simultané des fumiers et des engrais chimiques commence à être mis en usage, la culture de la pomme de terre, même dans les jardins potagers, pour l'alimentation courante, est trop souvent pratiquée dans des conditions désastreuses qui ne peuvent accroître ni son rendement, ni la qualité de ses produits.

En vue de prouver que le fumier employé seul ne peut donner des rendements élevés à la pomme de terre, M. Donon cite une expérience faite par M. Berthault à Grignon, dont voici les résultats.

On a obtenu :

Avec 20,000 kilogrammes de fumier, 21,600 kilogrammes de pommes de terre;

Avec 40,000 kilogrammes de fumier, 22,900 kilogrammes de pommes de terre.

Soit un excédent, en somme infime, de 1,300 kilogrammes de pommes de terre à l'hectare, qui n'est pas en rapport avec l'augmentation de dépense produite par l'achat d'une quantité double de fumier.

La raison pour laquelle les rendements moyens obtenus en France sont encore relativement faibles provient de ce que la terre à laquelle on a confié les tubercules n'a pas reçu tous les éléments de fertilisation qui leur sont nécessaires. La plupart des cultivateurs se contentent de répartir une modeste quantité de fumier de ferme. Quelques-uns emploient des superphosphates ; trop peu font usage d'engrais potassiques et de sels azotés. Et cependant, c'est en combinant

ensemble ces différents engrais que la production pourra devenir intensive.

Voici la formule que M. Donon propose d'ajouter à la fumure moyenne de 25,000 kilogrammes de fumier de ferme à l'hectare :

150 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque ;

100 kilogrammes de nitrate de soude ;

500 kilogrammes de superphosphate ;

150 kilogrammes de chlorure et sulfate de potasse, en mélange.

Les quantités d'engrais chimiques indiquées par M. Donon nous paraissent modérées, comparativement aux doses massives préconisées par M. Bellenoux, dont le prix considérable à l'hectare peut faire reculer les cultivateurs.

L'urgence de ces engrais est prouvée, en ce que, pendant la première période de sa végétation, la pomme de terre exige des engrais minéraux très rapidement assimilables, surtout les engrais azotés et potassiques. Quant au travail radiculaire qui se produit ensuite, il est entretenu par la provision d'acide phosphorique.

Mais on peut employer plusieurs moyens pour confier ces engrais à la terre : le fumier étant incorporé à l'avance dans le sol, vaut-il mieux les mélanger superficiellement à l'aide de la herse, après que les pommes de terre auront été plantées? Ou bien est-il préférable de les enfouir dans la terre, au moyen d'un labour, et de planter ensuite les pommes de terre à l'aide de la bêche? Il nous semble que, par ce second mode, l'engrais mis au sein de la terre doit se trouver plus rapi-

dement en contact avec les radicelles qui formeront les pommes de terre. C'est tout simplement une expérience à tenter. Si l'on voulait poursuivre l'essai, il serait possible encore de déposer une pincée d'engrais mélangés, dans chaque poquet, en même temps que la pomme de terre. Mais ce procédé exigerait plus de soins, plus de main-d'œuvre, et ne serait applicable que dans les jardins et les lopins de terre.

Nous ne parlerons pas des nombreuses variétés de pommes de terre qui sont destinées spécialement à l'alimentation. Mais on nous permettra de constater que l'espèce qui nous fait défaut, pour la production de la fécule, c'est une pomme de terre rustique, à forts rendements, que l'agriculteur puisse ensemencer sur de grands espaces, avec l'espoir d'y trouver des bénéfices.

En reportant notre pensée en arrière, nous voyons que, vers 1860, nos ancêtres, qui cultivaient la pomme de terre ronde hâtive, furent obligés d'y renoncer, tellement les récoltes étaient nulles. De plus, à l'arrachage, une partie des tubercules étaient pourris dans la terre; les autres se gâtaient aussitôt qu'ils étaient rentrés. Aussi, est-ce avec une grande faveur que fut accueillie la pomme de terre Chardon, très productive, très saine, qui donna aux cultivateurs pleine satisfaction pendant une vingtaine d'années, au bout desquelles sa production déclina : elle fut alors abandonnée.

C'est la pomme de terre dite « Boule de farine », à chair blanche et écorce rose, absolument ronde, qui la remplaça pendant une dizaine d'années, pour céder le pas à l'espèce dite « Impérator », dont les rendements,

considérables à l'origine, sont ensuite tombés de 30,000 kilogrammes à 15,000 ou 20,000 kilogrammes à l'hectare, résultat insuffisant pour payer les frais de culture. Cependant, elle est encore actuellement cultivée, mais sans bénéfice appréciable.

On ne peut se risquer imprudemment dans la culture de diverses espèces de solanum importées à grand bruit, mais non encore vulgarisées et insuffisamment expérimentées.

Quel est donc le parti à prendre pour continuer sans défaillance la grande culture de la pomme de terre industrielle?

En attendant que l'on ait découvert une pomme de terre nouvelle, ou régénérée au point d'être suffisamment productive, nous pensons que c'est dans une culture mieux conçue que nous trouverons des chances de réussite, ainsi que le démontrent les ouvrages de M. Bellenoux et de M. Donon. Même avec les espèces actuellement connues, si nous cherchons la sélection du plant, si nous soignons particulièrement la culture du sol, si nous lui donnons les engrais de toute nature nécessaires à la pomme de terre, il est certain que les résultats deviendront satisfaisants. C'est probablement pour avoir méconnu ces préceptes salutaires que nous avons vu disparaître les meilleures variétés de pommes de terre.

# LE BATTAGE ELECTRIQUE

## EXAMEN du Mémoire de M. Billaudot

Par M. DECAUVILLE.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé d'étudier un rapport présenté à notre Société par M. Billaudot, correspondant de la Société, demeurant à Gonesse, qui préconise le battage électrique préférablement aux autres battages, soit par moteur à vapeur, soit par moteur à pétrole ou à gaz pauvre; il insiste sur l'économie que réaliseraient les agriculteurs à employer ce mode de battage, de préférence à tout autre, et il nous donne à cet effet des prix de revient très concluants, puisque, sur deux expériences faites à Gonesse, à quelques mois d'intervalle, M. Billaudot obtint une dépense moyenne de 2 fr. 61 par 104 bottes de paille de blé battues électriquement, tandis qu'avec le battage à vapeur, la dépense s'élève à 3 fr. 12; soit donc une différence de 0 fr. 51 en faveur du moteur électrique.

Je ne saurais contrôler ces prix de revient, n'ayant pas à ma portée les différents modes de battage; je les accepte donc sans discuter, certain que les expériences de M. Billaudot ont été faites le plus sérieusement possible; mais notre Président m'ayant fait l'honneur de me demander mon avis sur le battage électrique que

j'emploie depuis 1899, permettez-moi de vous en faire ressortir les avantages et aussi les inconvénients.

A cette époque, c'était, on peut le dire, une innovation ; aucune ferme, à ma connaissance, n'employait ce système de battage que j'ai été amené à installer chez moi par suite de la construction d'un vaste et grand hangar que, sur ma demande, mon propriétaire m'avait fait construire. Ce hangar se trouvait éloigné et de ma distillerie, où j'ai ma machine à vapeur, et de mes greniers, où se trouvent mes nettoyages à grains ; il ne fallait donc pas songer à commander ces deux endroits par câbles et transmissions. C'est alors que je songeai à l'électricité, et m'adressai à une maison de Paris qui se chargea de mon installation, après m'en avoir assuré et garanti le bon fonctionnement. Je m'empresse de vous dire que je n'ai nullement été désillusionné et que je n'ai pas eu à regretter ma détermination.

Voyons, si vous voulez bien, les avantages de ce système. D'abord, peu de frais d'installation : ma machine à vapeur actionne une dynamo génératrice d'où partent des fils amenant le courant électrique à une dynamo réceptrice placée sur ma batteuse, la commandant directement, et à une seconde réceptrice située dans le grenier, actionnant mes nettoyages à blé et à avoine. La mise en marche et l'arrêt de ces réceptrices se font en tournant une manette, qui peut être placée loin du moteur et peut être confiée au premier venu. Les fils amenant le courant à ma batteuse sont placés sous la gouttière, tout le long de mon hangar, et isolés l'un de

l'autre à une distance de $0^{m},20$ environ, pour éviter les courts-circuits. Je puis donc, dans ces conditions, battre à ma volonté du blé ou de l'avoine : il suffit pour cela de déplacer ma batteuse, ainsi que la prise de courant, et de la mettre près du tas que je veux battre; d'où commodité, propreté et aussi régularité parfaite de marche, la vitesse restant toujours constante, quelles que soient les variations du travail, car il est à remarquer qu'avec ce battage le réglage du courant électrique est automatique et proportionnel à la force qu'on lui demande. Quant à la question d'incendie, j'estime qu'il n'y a aucun risque si l'installation a été bien étudiée et surtout bien exécutée. A ces avantages, il y a lieu aussi de vous signaler qu'en plus de l'énergie, ces fils me donnent la lumière, qui permet de battre en hiver à l'heure que l'on veut, sans attendre le jour.

Mais, malheureusement, à tous ces avantages il faut bien reconnaître que ce mode de battage a aussi un inconvénient qui, bien que minime, n'en est pas moins capital, et qui fera que ce système ne sera employé que dans des cas particuliers, comme le mien : c'est le soin journalier et constant que l'on est obligé de donner aux dynamos. Une courroie trop tendue, un écrou mal serré, des fils coupés ou détachés sont autant de causes qui arrêtent le moteur ou qui font chauffer le collecteur, et il faut un homme bien habitué et très soigneux qui surveille continuellement l'installation et s'assure à chaque arrêt que le graissage des dynamos se fait normalement.

Voilà, Messieurs, l'inconvénient que je tiens à vous signaler et sur lequel j'insiste tout particulièrement, aujourd'hui que la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare et que partout il n'est question que de sabotage; je ne vois l'avenir du battage électrique généralisé que lorsque nous aurons des réseaux de distribution électrique qui traverseront nos régions agricoles et viendront nous apporter la force motrice et la lumière, et encore faudra-t-il que le prix du courant, c'est-à-dire de l'hectowatt, ne soit pas trop élevé.

---

# LE BATTAGE ÉLECTRIQUE

Par M. René BILLAUDOT.

Depuis quelques années, le développement des réseaux de distribution d'électricité a introduit dans nombre de régions agricoles le battage par moteur électrique, qui semble en général être accueilli avec faveur.

Il nous semble donc intéressant d'examiner la raison d'être de cette faveur et de comparer le fonctionnement du moteur électrique et celui de ses concurrents : le moteur à vapeur, le moteur à pétrole et le dernier venu, le moteur à gaz pauvre.

La différence fondamentale qui sépare le moteur électrique des autres est qu'il produit directement du mouvement circulaire, tandis que tous les autres mo-

teurs transforment le mouvement alternatif en mouvement circulaire; donc, moins d'organes et moins de frottements intérieurs dans le moteur électrique, des dimensions plus réduites et un prix d'achat moindre, à puissance égale.

Le moteur électrique est par conséquent plus facile à placer, d'autant que, ne produisant aucune chaleur appréciable, il ne risque pas de causer d'incendies si son installation a été bien étudiée et bien exécutée.

Sa mise en marche et son arrêt se font en tournant une manette qui peut être placée loin du moteur; ils peuvent donc être confiés au premier venu.

Enfin, signalons deux précieuses propriétés du moteur électrique : son réglage automatique de vitesse, qui permet d'éviter, sans organe spécial, tout emballement, quelles que soient les variations du travail, et le réglage, également automatique, du courant électrique, qu'il absorbe proportionnellement à la force qu'on lui demande.

Cet ensemble de propriétés semble donner au moteur électrique une supériorité évidente sur ses concurrents. Cette supériorité est en effet incontestable au point de vue mécanique; mais il est un autre point de vue, celui du coût de la force, du cheval-heure, qui est également très intéressant.

Le moteur à vapeur employé dans les fermes consomme, par cheval-heure effectif disponible à la courroie, de 4 à 6 kilogrammes de houille et même plus si ces conditions de fonctionnement ne sont pas parfaites, 3 à 4 grammes d'huile de graissage, 0 fr. 02 à

0 fr. 03 de chiffons en déchets. Il coûte environ, tout installé avec sa chaudière, fondations comprises, 6,000 francs pour une puissance de 7 à 8 chevaux, et 3 à 4 heures de main-d'œuvre par jour.

Le moteur à pétrole consomme 400 à 450 grammes de pétrole lampant, 6 à 7 grammes d'huile, 0 fr. 02 à 0 fr. 03 de chiffons, et exige 1 h. 1/2 à 2 heures de main-d'œuvre par jour, et coûte, tout installé, 5,000 francs pour une puissance de 10 chevaux. Ce moteur, n'étant pas élastique comme la machine à vapeur, doit être d'une puissance un peu plus forte.

Le moteur à gaz pauvre consomme en pleine charge 500 grammes d'anthracite ou de charbon maigre, 6 à 7 grammes d'huile, 0 fr. 02 à 0 fr. 03 de chiffons. Il exige 1 h. 1/2 à 2 heures de main-d'œuvre par jour, et coûte, tout installé, fondations comprises, avec son gazogène, 6,000 francs pour une puissance de 10 chevaux.

Le moteur électrique consomme 9 hectowatts environ, 1 gr. 2 à 1 gr. 5 d'huile, 0 fr. 01 à 0 fr. 015 de chiffons, à peine 1/4 d'heure de main-d'œuvre par jour. Il coûte, tout installé, environ 1,000 à 1,100 francs pour une puissance de 8 chevaux, pouvant être poussée à 9 ou 10 chevaux en cas de besoin.

D'après ces chiffres, il est aisé de voir que si le prix du courant, c'est-à-dire de l'hectowatt-heure, n'est pas trop élevé, et si on tient compte des frais d'amortissement, le prix du cheval-heure obtenu avec le moteur électrique peut devenir le plus faible.

Voici des expériences qui ont été faites dans une grosse exploitation de Gonesse et qui sont concluantes :

1er Tableau de Consommation.

*Battage à la vapeur. — Force : 8 chevaux.*

Du 3 au 11 janvier 1898 (8 jours de travail).

Battage pendant cette période : 3,992 bottes de paille de blé, réglées à 5 kilogrammes.

Consommation de charbon pendant cette période : 1,250 kilogrammes à 30 francs les 1,000 kilogrammes, ci . . . . . 37 fr. 50

3 litres d'huile à 0 fr. 40, ci. . . . . 1 20

Total. . . . . 38 fr. 70

Dépense pour battre 104 bottes de blé : 0 fr. 131.

— — 1,040 — 1 fr. 31.

Dépense pour battre et confectionner les 104 bottes de paille de blé : 3 francs.

Ce qui remet la dépense totale, avec l'énergie, à (les 104 bottes) 3 fr. 131.

Moyenne de battage en 8 jours : 499 bottes de 5 kilogrammes par jour.

Amortissement, en 15 ans, d'une machine à vapeur de 8 chevaux, avec son installation, 5,500 francs, soit : par an, 366 francs; par jour, 1 franc, et, par 104 bottes battues, à 0 fr. 024.

Dépense totale par 104 bottes :

| | |
|---|---|
| Energie. . . . . | 0 fr. 13 |
| Battage. . . . . | 3 » |
| Amortissement . . . . | 0 02 |
| | 3 fr. 15 |

2e Tableau de Consommation.

*Battage à la vapeur. — Force : 8 chevaux.*

Du 9 au 17 février 1898 (8 jours de travail).

Battage, pendant cette période, de 4,176 bottes de blé, réglées à 5 kilogrammes.

Consommation de charbon pendant cette période : 1,330 kilogrammes à 30 francs les 1,000 kilogrammes, ci . . . . . 40 fr. »

Consommation d'huile : 3 litres à 0 fr. 40, ci . . . . . 1 20

Soit au total. . . . . 41 fr. 20

Dépense pour battre 104 bottes de paille : 0 fr. 10.

— — 1,040 — 1 franc.

Dépense pour battre et confectionner la paille : 3 francs les 104 bottes.

Ce qui remet la dépense totale, avec l'énergie, à 3 fr. 10 les 104 bottes.

Moyenne de battage en 8 jours : 522 bottes de paille par jour.

Amortissement, en 15 ans, d'une machine à vapeur de 8 chevaux, avec son installation, 5,500 francs, soit : par an, 366 francs; par jour, 1 franc, et par 100 bottes, 0 fr. 10.

Dépense totale par 104 bottes :

| | |
|---|---|
| Energie. . . . . | 0 fr. 10 |
| Battage. . . . . | 3 » |
| Amortissement . . . . | » » |
| | 3 fr. 10 |

### 3e Tableau de Consommation.

*Battage électrique. — Force : 8 chevaux.*

Du 23 au 31 mars 1898 (8 jours de travail).

Battage, pendant cette période, de 4,778 bottes de paille de blé, réglées à 5 kilogrammes.

Consommation, pendant cette période, de 1,002 hectowatts à 0 fr. 04 = 40 fr. 10.

Dépense pour battre 104 bottes : 0 fr. 083
— — 1,040 — 0 fr. 83 } Energie.

Dépense pour confectionner et battre la paille : 2 fr. 50 les 104 bottes.

Moyenne de battage en 8 jours : 597 bottes par jour.

Amortissement, en 15 ans, du moteur de 8 chevaux et installation, 100 francs par an; soit : par jour, 0 fr. 35, et par 100 bottes de paille, 0 fr. 0058.

Dépense totale (énergie, battage et amortissement) par 104 bottes :

| | |
|---|---|
| Energie . . . . . | 0 fr. 083 |
| Battage . . . . . | 2 50 |
| Amortissement, . . . | 0 005 |
| | 2 fr. 58 |
| Différence en faveur du battage électrique, par 104 bottes . . . | 0 53 |
| | 3 fr. 11 |

4e Tableau de Consommation.

*Battage électrique. — Force : 8 chevaux.*

Du 1er au 9 mai 1898 (8 jours de travail) :

Battage, pendant cette période, de 4,408 bottes de blé, réglées à 5 kilogrammes.

Consommation, pendant cette période, de 924 hectow. 40.

Dépense pour battre 104 bottes : 0 fr. 0476.

— — 1,040 — 0 fr. 476.

Dépense pour battre et confectionner la paille, les 104 bottes : 2 fr. 60.

Moyenne de battage en 8 jours : 551 bottes par jour.

Amortissement, en 15 ans, du moteur électrique de 8 chevaux et son installation, 100 francs par an (1,500 francs); soit : par jour, 0 fr. 35; pour 104 bottes de paille de blé, 0 fr. 006.

Dépense totale (énergie, battage et amortissement) par 104 bottes :

| | |
|---|---|
| Energie . . . . . | 0 fr. 0476 |
| Battage . . . . . | 2 60 |
| Amortissement . . . | 0 006 |
| | 2 fr. 643 |
| Différence en faveur du moteur électrique . . . . . | 0 51 |
| | 3 fr. 15 |

# Le Choix du meilleur Blé

Par M. Alfred LECLÈRE.

---

MESSIEURS,

A notre séance du 4 décembre dernier, M. le Secrétaire général nous a signalé un article paru au *Journal d'Agriculture pratique*, sous le titre : « Les Meilleurs Blés ».

Ce document a pour auteurs MM. Miège et Esnault, attachés l'un et l'autre à l'Ecole nationale d'Agriculture de Rennes : M. Miège comme répétiteur, M. Esnault en qualité d'économe.

Notre honorable Président, M. Guignard, a bien voulu me confier l'examen de l'article en question, en me priant de vous en rendre compte.

Je viens m'acquitter de ma mission.

Elle ne sera pas très compliquée, car, nous trouvant en présence d'un travail consciencieux, élaboré avec la compétence la plus autorisée, rédigé avec une concision remarquable, et appuyé par des chiffres, j'ai pensé que j'aurais mauvaise grâce à en faire une analyse quelconque, susceptible de le dénaturer; et je vous demanderai simplement la permission de lire devant vous l'article émanant de MM. Miège et Esnault. J'estime qu'il en vaut la peine. Il n'est pas très long d'ailleurs, et cette solution sera préférable à tout commentaire,

qui ne pourrait qu'amoindrir la valeur d'un travail si bien traité.

(Suit la lecture. Se reporter au Journal de Grandeau et Sagnier, 1908, 2e semestre. — M. Leclère continue ensuite.)

D'après la lecture que vous venez d'entendre, vous avez pu vous convaincre, Messieurs, que pendant une période de six années, de 1903 à 1908, à la Station agronomique de Rennes, MM. Miège et Esnault se sont livrés à des expériences sérieuses, fort intéressantes, sur la culture des blés réputés les meilleurs.

Les résultats de leurs travaux méritent de fixer notre attention. Leur importance ne vous échappera certainement pas. Les expériences ont porté sur des variétés de blés très prolifiques, et leur classement nous indique que ce serait la variété « jaune à épi carré » qui viendrait en première ligne, avec sa production approchant de 50 quintaux à l'hectare. C'est un rendement énorme. Nous ne pouvons que nous réjouir à l'idée que de pareils chiffres puissent être atteints. J'ignore s'ils ont déjà été obtenus dans quelques-unes des bonnes exploitations de notre contrée; mais, en ce qui me concerne, j'avoue que, jusqu'ici, je ne les avais entrevus que dans les rêves.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucune raison pour mettre en doute la sincérité des observations consignées par MM. Miège et Esnault, et nous devons, au contraire, rendre un hommage mérité à ces valeureux champions du progrès, qui contribuent par leur science, leur labeur, leur habileté professionnelle, leur ténacité, à vulgariser

les méthodes les plus capables d'assurer aux cultivateurs des récoltes rémunératrices.

Toutefois, si de semblables rendements devaient se généraliser, leur conséquence ne serait-elle pas de nature à éveiller l'inquiétude de certains esprits timorés, qui pourraient se demander s'il n'y aurait pas surabondance de marchandise, et si le marché des blés ne serait pas gravement troublé par un avilissement des prix, en présence d'une production aussi considérable, qui ne trouverait peut-être plus les débouchés nécessaires et dont l'encombrement aboutirait fatalement à peser sur les cours.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Je crois que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, et accueillir les enseignements qui nous sont fournis sans craindre qu'ils produisent des effets contraires à nos intérêts.

Le choix des variétés de blés devant donner les plus hauts rendements dans une région déterminée est un principe qui se recommande de lui-même. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'il y aura d'employer un procédé aussi rationnel. L'influence heureuse de cet élément nouveau de succès, jointe à tous les moyens d'action que la science moderne a mis à la disposition des cultivateurs, ne pourra que concourir à l'accroissement progressif des récoltes.

En conséquence, on peut espérer qu'il en résultera une certaine abondance, qui augmentera les recettes du producteur. Le consommateur y trouvera également son compte. Si des excédents se produisent, ils pourront

s'acheminer vers nos frontières, et l'exportation se chargera bien de les transformer en belles espèces sonnantes pour le plus grand profit de notre pays.

Enfin, de toutes ces considérations, il n'est pas douteux qu'il devra se réaliser une ère de prospérité générale, qui aura une répercussion de bien-être sur l'ensemble de la population de la France; et nous avons le légitime espoir qu'une bonne partie de cette source de richesses profitera tout particulièrement à la classe agricole.

# LE VENIN DE LA VIPÈRE

Par M. DESOUBRY.

---

MESSIEURS,

Durant mon séjour au laboratoire de physiologie de l'Ecole d'Alfort, j'eus l'honneur de collaborer avec mon maître, M. le docteur Kaufmann, à quelques-unes de ses expériences sur le venin de vipère. C'est le résumé de ces observations que je vais avoir le plaisir de retracer devant vous.

On trouve en France deux espèces de serpents venimeux appartenant au genre vipère; ce sont : la vipère aspic (*vipera aspis*) et la vipère péliade (*vipera pelias* ou *pelias berus*). Ces deux espèces sont caractérisées par la présence à la mâchoire supérieure d'un appareil venimeux composé de glandes à venin et de dents spéciales appelées crochets. Les dents venimeuses, en nombre variable, sont posées à la mâchoire supérieure de chaque côté, les unes derrière les autres. La dent venimeuse est toujours creusée d'un canal central venant s'ouvrir à la pointe libre par un petit orifice. La plus antérieure, qui est toujours la plus grande, est le véritable crochet à venin; il est seul en rapport avec le conduit excréteur de la glande à venin du côté correspondant.

Les crochets à venin, pointus, durs et cassants, sont, quand la gueule est fermée, disposés horizontalement le

long du palais, la pointe dirigée en arrière; au fur et à mesure que la gueule s'ouvre, ils se redressent de plus en plus pour prendre une situation verticale favorable pour l'attaque. Les glandes à venin sont logées de chaque côté dans la fosse temporale, elles sont pourvues d'un canal excréteur qui aboutit au crochet; le canal offre sur son trajet une dilatation qui constitue un véritable réservoir dans lequel le venin s'accumule et reste en réserve. La glande est recouverte par les muscles destinés à mouvoir les mâchoires, si bien que quand celles-ci s'écartent, la glande et le réservoir dont il a été parlé plus haut se trouvent comprimés et le venin se trouve expulsé. Au repos, la position adoptée par le crochet détermine un pli dans la direction du canal, qui se trouve momentanément obstrué.

Les deux espèces de vipères dont je vous ai parlé sont répandues dans une grande partie du territoire français. Elles sont connues dans soixante-cinq départements, dont Seine-et-Oise. Voici les départements indemnes : Aisne, Basses-Alpes, Ardennes, Aude, Charente, Cher, Corse, Drôme, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Orne, Tarn, Vaucluse, Haute-Vienne.

La vipère aime les collines rocailleuses, à base de pierres plates, les terrains sablonneux, couverts de bruyères et de genêts. Elle se tient de préférence à la lisière des forêts et des friches, mais on la trouve aussi au bord des chemins, dans les vignes, les vieux murs, les buissons, les carrières abandonnées. Elles habitent de

préférence les lieux secs et élevés, mais on peut trouver la péliade dans des terrains bas et même marécageux. On les rencontre par taches, on les voit foisonner en certains points d'un territoire et elles font défaut dans des endroits peu éloignés ayant la même constitution géologique.

Pendant l'hiver, la vipère est cachée le plus souvent de compagnie ; elle est alors soumise à un véritable engourdissement hivernal. Elles sont alors peu dangereuses. Dès les premières chaleurs, vers le milieu de mars, elles quittent leur retraite et viennent s'exposer au soleil. C'est la période de l'accouplement. Cette période s'étend de mi-mars à mai. En mai, quand les femelles sont fécondées, elles se disséminent. La vipère n'est pas nocturne. Pendant les chaleurs, on peut la voir enroulée sur une pierre ou sur de la mousse et rester ainsi une grande partie de la journée si le soleil n'est pas trop fort. Elle est ordinairement enroulée en spirale, la tête placée au centre et légèrement relevée. Si on la menace, elle se sauve lentement en faisant entendre un sifflement prolongé. Les vipères se tiennent toujours sur le sol, jamais elles ne montent sur les buissons ou sur les arbres. Elles se nourrissent de proies vivantes. On peut trouver dans l'estomac des adultes des souris, des campagnols, des mulots, des rats, de petits oiseaux. Dans le ventre des vipéreaux, on rencontre des débris d'insectes. En captivité, elles refusent le plus souvent de manger et vivent en bonne harmonie avec les souris qu'on enferme avec elles. La vipère fait ses petits à la fin du mois de septembre et en a parfois jusqu'à quinze. D'après l'avis

des preneurs de serpents, ce reptile pourrait vivre presque un siècle. Dès la naissance, les vipéreaux possèdent un venin actif.

Si l'on veut recueillir du venin, le procédé le plus simple consiste à faire mordre par la vipère un corps dur et lisse ne se laissant pas pénétrer par les crochets, pour obtenir le dépôt de deux belles gouttes de venin qu'on peut facilement récolter. Nous nous servions au laboratoire d'une canne aplatie dont l'extrémité est entourée d'une lanière de cuir épais ou de caoutchouc. En mordant, le reptile ne risque pas de se casser les crochets et toujours dépose à leur surface deux gouttes de venin dont la cueillette est des plus aisées. La vipère aspic fournit environ 15 centigrammes de venin, la péliade 7. A la suite de plusieurs morsures faites à peu d'intervalle, la provision s'épuise et les reptiles cessent d'être dangereux pendant quelques jours. C'est avec des vipères ainsi épuisées que certains jongleurs et charmeurs de serpents peuvent se faire mordre sans éprouver d'accident. On peut conserver le venin dans des tubes à vaccin ; à l'abri de l'air, il conserve ses caractères et ses propriétés pendant plusieurs mois. Mal conservé, il perd ses propriétés toxiques. A l'état sec, il se conserve avec toutes ses qualités pendant fort longtemps. A l'état de pureté, le venin est un liquide jaunâtre, ambré, transparent, gommeux, moussant fortement par l'agitation, d'une densité de 1,045, sans odeur ni saveur appréciable, soluble en toute proportion dans l'eau, insoluble dans l'alcool absolu et l'éther.

A l'examen microscopique, on trouve des cellules épi-

théliales provenant de la glande ou des canaux excréteurs et quelques fines granulations que certains ont prises pour des micro-organismes. C'est là une erreur, le venin recueilli aseptiquement est stérile. Il a une réaction acide. La première tentative d'analyse chimique du venin de la vipère a été faite en 1843, par le prince Lucien Bonaparte; il y trouva une matière colorante jaune, de l'albumine, du mucus, une substance soluble dans l'alcool, de la matière grasse, des sels et enfin un principe spécial appartenant à la catégorie des protéides, à laquelle il donna le nom de vipérine ou d'échidnine.

En 1881 et 1882, l'éminent chimiste Gautier a recherché dans le venin des grands serpents exotiques les alcaloïdes animaux qu'il avait découverts en 1878 : les ptomaïnes qui se forment pendant le processus de la putréfaction, et les leucomaïnes qui se produisent normalement dans les tissus vivants de l'homme et des animaux sains et malades. En traitant le venin desséché par les procédés ordinaires, il en a retiré deux matières alcaloïdiques qui, quoique actives, ne peuvent pas être considérées comme la substance active du venin.

Des nombreux travaux sur la matière, parmi lesquels il faut citer ceux de Reisbert, de Wilfenden, il résulte que l'on doit considérer la partie active ou toxique du venin comme étant une substance de nature albuminoïde, une toxalbumine. La vipérine ou échidnine, la najine ou élaphine, la crotaline et les toxalbumines sont des substances très voisines; il y a lieu de les réunir sous le nom générique d'échidnases.

Les morsures des vipères peuvent atteindre l'homme

et tous les animaux domestiques. Elles sont toujours suivies d'accidents graves, parfois mortels. Une erreur funeste est de croire que l'homme adulte ou les grands animaux ne succombent jamais à la suite de la morsure de la vipère de France. Le docteur Viaud Grand-Marais, professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes, a, en 20 ans, réuni 370 observations. Sur ces 370 cas, il a eu 53 morts, c'est-à-dire 1/7e. Parmi les morts, on trouve des enfants, des jeunes gens au-dessous de 15 ans, des hommes et des femmes de 20 à 50 ans. Dix fois la mort a eu lieu dans les 24 heures, 26 fois du 2e au 6e jour, 12 fois du 7e au 21e jour, 3 fois au bout de plusieurs mois.

Parmi les animaux, les chiens de chasse sont les plus exposés ; les moutons, les chèvres ne sont pas épargnés ; les cas de morsure sur le cheval sont plus rares.

La vipère ne vient jamais au-devant de l'homme pour l'attaquer, elle ne le poursuit pas non plus. Les morsures se produisent toujours quand elle est surprise et qu'elle se croit menacée. Il est des personnes qui croient qu'elle se dresse sur sa queue, c'est une erreur ; elle ne peut projeter sa tête de plus de 15 à 20 centimètres du sol. Des souliers montants ou des guêtres suffisent en général pour se mettre à l'abri de ses atteintes.

A la suite de la morsure, il se produit sur le sujet des symptômes très caractéristiques. Au moment de la morsure, la douleur est ordinairement très vive ; peu après, les piqûres s'entourent d'une auréole violacée, puis la partie enfle. La tuméfaction gagne peu à peu et atteint la totalité du membre ou une grande partie du corps.

Les tissus touchés directement par le venin prennent

une teinte livide, il se produit toujours une hyperplasie des ganglions et de la lymphangite. Les sujets mordus présentent presque toujours de la prostration, des maux de tête, de la dyspnée, des nausées, des vomissements, de la diarrhée sanguinolente, de la somnolence, parfois même des mouvements convulsifs et du délire. Le pouls est toujours très petit, très accéléré, et la respiration se ralentit et devient très faible. Il arrive que des sujets guéris en apparence présentent des troubles qui persistent pendant plusieurs années ou qui se reproduisent périodiquement à certaines époques. Les expériences de mon maître, le professeur Kaufmann (à qui j'emprunte la plus grande partie de ces descriptions) ont démontré que le venin provoque un abaissement énorme de la pression artérielle en même temps qu'une augmentation considérable du nombre des pulsations. Pendant l'envenimation, il existe un état de torpeur remarquable : les animaux sont assoupis, à peu près insensibles aux excitations douloureuses. La sensibilité générale et la sensibilité à la douleur sont profondément déprimées, mais l'animal conserve intacte son intelligence. La mort survient par arrêt de la respiration, le cœur continuant à battre encore pendant un certain temps. En fait, le venin peut tuer de deux manières : soit en agissant comme un simple poison absorbé à dose trop forte, soit en provoquant le développement de lésions locales qui deviennent le point de départ d'une infection microbienne consécutive. Dans le premier cas, la mort est toujours due à l'énorme dépression circulatoire, à l'apoplexie et à l'affaiblissement du cœur, aux extravasations sanguines qui

envahissent la muqueuse gastro-intestinale, les reins, le foie et certains muscles, et enfin à l'action stupéfiante et paralysante que le venin exerce sur le système nerveux. Dans le deuxième cas, l'extravasation sanguine et la formation d'ecchymoses favorisent la multiplication des germes qui envahissent les tissus gorgés de sang épanché, les détruisent plus complètement et en même temps sécrètent des poisons solubles.

Le traitement à employer contre les morsures de vipère comporte trois sortes d'indications : 1° on doit chercher à empêcher l'introduction du venin dans le torrent circulatoire; 2° empêcher le développement des accidents locaux; 3° chercher à combattre la manifestation des phénomènes généraux dus à l'empoisonnement de l'organisme.

Pour prévenir la pénétration dans le sang d'une dose toxique de venin, on peut avoir recours aux moyens suivants : amputation ou excision de la partie blessée, ligature placée entre la plaie et le cœur, incision des tissus au point de pénétration des crochets, succion avec la bouche, application d'une ventouse, cautérisation, application d'une solution d'acide chromique ou de permanganate de potasse sur la plaie élargie par l'incision. Je ne m'étendrai pas sur les procédés à mettre en œuvre quand on a fait choix d'un de ces moyens; je n'insisterai pas non plus sur l'emploi des substances telles que la tête écrasée du serpent, le tabac mâché, le culot d'une vieille pipe, la terre fraîche, la graisse ou la chair fraîche de la vipère. Tous ces remèdes sont absurdes; je parlerai seulement de l'emploi des deux substances réellement

efficaces, qui sont le permanganate de potasse et l'acide chromique. Lorsqu'on mélange du venin avec une certaine quantité d'une solution de permanganate de potasse à 1 p. 100, il perd ses propriétés toxiques et n'a plus d'effet sensible sur les animaux auxquels on l'inocule. Ce corps a même le pouvoir de détruire le venin déjà déposé dans les tissus vifs depuis un certain temps. Il suffit d'injecter au point de pénétration de chaque crochet la valeur d'un demi-centimètre cube de la solution permanganique. La solution aqueuse de permanganate de K à 1 p. 100 a été utilisée par les médecins avec assez de succès. Kaufmann a repris les études sur ce point et déclare que quand on injecte à un animal un mélange de venin et d'une quantité égale d'une solution de permanganate à 1 p. 100, on n'observe à peu près aucun accident local, ni gonflement, ni couleur livide, les accidents généraux ne se montrent qu'avec fort peu d'intensité. On obtient les mêmes résultats en faisant mordre un animal par une vipère et en injectant quelques minutes après, au point de pénétration de chaque crochet, un demi-centimètre cube de la solution de permanganate. M. le professeur Kaufmann, à qui les travaux sur le venin de vipère ont valu l'obtention du prix Orfila à l'Académie de Médecine, a démontré que l'acide chromique jouit, comme le permanganate de K, de propriétés antivenimeuses réelles.

Voici comment il convient de procéder :

Aussitôt que possible après la morsure, il faut sucer énergiquement la plaie et lier modérément le membre au-dessus du point mordu, soit avec un mouchoir, soit

avec un lien quelconque. On injecte ensuite avec une seringue Pravaz deux à trois gouttes de la solution aqueuse à 1 p. 100, soit de permanganate de K, soit d'acide chromique, exactement au point de pénétration de chaque crochet. Il faut que le liquide injecté pénètre dans les tissus à la même profondeur que le venin. Pour assurer le succès, on fait encore trois ou quatre injections semblables à une petite distance du point mordu. Le lien doit ensuite être enlevé complètement. Dans la pratique courante, on peut se passer de la seringue Pravaz. Il suffit d'inciser rapidement chaque piqûre sur une assez grande profondeur et d'y verser ensuite deux ou trois gouttes d'une des solutions indiquées. On exprime bien le sang des tissus, on fait saigner le plus possible et, pour terminer, on y applique un petit pansement imbibé de la solution choisie.

Si, au moment du traitement, la tuméfaction a acquis un certain volume, il faut pratiquer des injections dans différents points de la tumeur. Quand les injections sont terminées, on presse légèrement la partie avec la main, de façon à répartir le liquide injecté et faciliter son mélange avec le venin. Puis on pratique quelques mouchetures avec la pointe d'un bistouri, et l'on presse à nouveau pour faire sourdre la sérosité active renfermée dans la tuméfaction. Il est bon de laver ensuite la surface avec la solution de permanganate ou d'acide chromique et de recouvrir la région de compresses imbibées de ces mêmes liquides.

Comme traitement général destiné à prévenir ou à combattre les accidents généraux, il faut recommander

surtout l'ammoniaque en solution aqueuse connue sous le nom d'eau de Luce. Cette substance est un excitant et un bon sudorifique; il faut l'administrer toutes les deux heures, à raison de six à huit gouttes dans une infusion de café, de thé, ou dans du vin.

Les boissons alcooliques sont également à recommander et ont une réelle valeur. Elles réveillent l'activité nerveuse et musculaire, relèvent la pression sanguine, donnent au cœur une énergie de contraction plus grande, et excitent les sécrétions de la peau et des reins. Ces boissons doivent être administrées par petites quantités et renouvelées souvent. Ce traitement s'applique non seulement à l'homme, mais aux animaux eux-mêmes.

Telles sont, Messieurs, les observations très résumées que j'ai pu faire sur la vipère de France et son venin. Comme vous venez de le voir, rien n'est plus facile que de se mettre à l'abri des conséquences des morsures de ce reptile. Il serait à souhaiter que les notions que je viens d'énoncer devant vous fussent plus répandues et vulgarisées.

# LES LOGEMENTS OUVRIERS

Par M. BRUNET.

MESSIEURS,

La question des logements ouvriers, en raison de ses applications possibles à la classe agricole, a attiré à diverses reprises l'attention de la Société. Aussi le travail de M. Lametz, publié dans les Mémoires de l'Académie de Metz, bien que constituant une étude succincte, a-t-il paru à notre Secrétaire général mériter une analyse. C'est cette analyse que nous allons tracer, en la faisant suivre, comme conclusion, d'un exposé également bref de nos vues personnelles sur cet objet.

Le premier chapitre de M. Lametz relate l'historique des maisons familiales, et son auteur fait remonter la création des premières maisons à 1858, en Belgique, près de Mons, dans l'exploitation houillère de M. Georges Legrand, exemple qui fut suivi par d'autres industriels du nord de la Belgique et de l'Allemagne.

Dès 1848, à Londres, et à Paris peu après, des maisons à logements ouvriers avaient été construites.

Les deux types de maisons ouvrières, le premier pour une habitation familiale, le deuxième pour l'habitation collective, étaient trouvés, et l'auteur fait remarquer que ces types n'ont pas été, depuis cette époque, sensiblement modifiés.

Au moment où paraissait le travail de M. Lametz

(1905), un concours d'habitations collectives était ouvert à Paris, en exécution de la fondation de M. de Rothschild, et certainement M. Lametz aurait modifié ses conclusions s'il avait connu le résultat de ce concours et les projets remarquables des architectes qui y ont pris part, entre autres ceux de mes confrères Aug. Rey et Provensal. Mais je dois à la vérité de reconnaître que la fondation Rothschild sera une maison collective de petits employés ou d'ouvriers d'élite, mais pas une maison ouvrière proprement dite.

Pour en revenir à l'article de M. Lametz, l'auteur, dans les chapitres suivants, étudie d'abord le type de la maison familiale par groupe de quatre, type le plus économique, qui donne le développement minimum pour les murs extérieurs et permet d'utiliser en communauté deux des murs du carré formé par chaque habitation.

Puis l'auteur analyse les différents systèmes financiers propres à assurer l'exécution des maisons ouvrières et à permettre à l'ouvrier de caresser l'espoir d'en devenir un jour le propriétaire. Il estime que la gratuité du logement, essayée par quelques patrons comme récompense pour l'ouvrier, est un exemple qu'il ne faut pas suivre, car, au bout de peu de temps, la reconnaissance que l'ouvrier doit à son patron devient une charge pour le premier, charge qu'il faut lui épargner en le rendant libre de ses actes.

Sur ce point, M. Lametz est assurément dans la vérité, aussi bien que quand plus loin il écrit « que le plus éloquent moraliste épuisera ses efforts pour déter-

miner un philanthrope à loger cinquante familles, tandis que l'espérance d'un dividende déterminera la création de milliers d'habitations salubres ». Il signale là la pierre d'achoppement contre laquelle viendront se heurter, pour longtemps encore, tous les projets élaborés en vue de la construction de logements ouvriers familiaux, hygiéniques et moralement salubres, et surtout d'un loyer bon marché.

Personnellement, je crois que la maison familiale, telle qu'elle est rêvée par les moralistes, ne doit pas faire l'unique objet de leurs études, et qu'il y a lieu d'encourager dans la plus large mesure les essais de maisons à logements, maisons dans lesquelles l'on s'efforcera de bannir le plus possible le caractère de la caserne, et dans lesquelles, d'autre part, seront étudiés avec la plus grande recherche tous les palliatifs simples contre les effets de l'entassement inévitable de ces locaux, au triple point de vue : ventilation, chauffage et morale.

# La Caisse de Crédit mutuel agricole

## DE VERSAILLES

**Par M. Guillaume GROU.**

---

MESSIEURS,

Comme l'année dernière, je viens vous rendre compte des opérations de la Caisse de Crédit mutuel agricole de Seine-et-Oise.

Malheureusement, les adhésions nouvelles à notre Caisse locale n'ont pas été nombreuses.

La Caisse régionale, au contraire, a escompté, au lieu de 2,478,116 fr. 90 en 1907, presque le triple, exactement 6,923,924 fr. 55. Notre capital social est passé de 290,000 à 490,000 francs, soit une augmentation de près de 200,000 francs, fournis par les seules caisses locales, dont le nombre est maintenant de 26.

Les avances de l'Etat gratuites à 5 ans s'élèvent à 1,600,400 francs.

Les ressources dont dispose actuellement la Caisse régionale pour ses opérations à court terme dépassent 2 millions (2,130,000 francs).

Voilà pour la Caisse régionale.

La Caisse locale de Versailles compte actuellement 21 membres, ayant souscrit 215 parts montant à 21,500 francs.

Elle a escompté 36 effets pour 256,000 francs.

Elle a versé à ses adhérents 3,30 p. 100, et mis 116 fr. 80 à la réserve.

Ce résultat est satisfaisant, mais insuffisant pour l'importance de notre région.

Je vous adresse donc un pressant appel afin que chacun fasse connaître dans sa région les bienfaits de la Caisse agricole, et que nous prenions une plus large part des avantages consentis par l'Etat.

L'argent prêté par la Caisse de Crédit mutuel coûte moins cher que chez n'importe quel banquier, et les formalités pour se le procurer sont des plus simples. Les garanties réclamées par les prêteurs sont également très faciles à fournir.

M. CHARLES-FRANÇOIS BRETEUIL

**(1823-1909)**

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

# M. BRETEUIL

Par M. NANSOT.

MESSIEURS,

Le 23 février dernier, ont été célébrées à Versailles les obsèques de notre regretté collègue M. Charles-François Breteuil, officier d'Académie, décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Né à Saint-Cyr-l'Ecole, en 1823, M. Breteuil, après avoir longtemps exercé à Versailles des fonctions judiciaires, avait acquis dans la pratique des affaires des connaissances remarquables, rendant précieuse sa présence dans les diverses sociétés qui avaient sollicité sa collaboration.

C'est ainsi qu'il fit partie, comme trésorier, pendant trente-trois années, de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, et qu'il devint, en 1874, administrateur du Mont-de-Piété, dont il fut le Président ordonnateur jusqu'en 1903.

Mais c'est particulièrement dans les associations charitables que s'exerçait la bienfaisance de M. Breteuil. Il fut, en effet, membre d'un certain nombre de sociétés de cette nature, notamment de celle du Patro-

nage des Enfants délaissés et de l'Œuvre de la Maison de Providence.

Nommé, en 1877, membre du Conseil d'administration de cet asile, destiné à empêcher la mendicité dans la ville de Versailles, en recueillant les vieillards indigents, il se dévoua, d'une manière toute particulière, à la direction d'un établissement dont il eut la satisfaction de constater le développement successif et les résultats heureux qui en étaient la conséquence.

Désigné comme trésorier de l'Œuvre, plus tard, comme président du Conseil d'administration, il conserva cette dernière fonction jusqu'en 1906, c'est-à-dire pendant vingt-deux années.

Nommé, en 1889, membre de notre Société, il fit partie de la Section d'Economie et de Législation rurales. Ses collègues se rappellent la sûreté de son jugement, les sages avis qu'il formulait pour la solution rapide et pratique des questions légales, et l'intérêt qu'il portait à l'étude de celles de ces questions qui étaient soumises à son examen.

Son grand âge et l'état de sa santé ne lui permettaient plus, à son grand regret, d'assister, pendant ces dernières années, aux réunions mensuelles. Ceux qui l'ont connu, à une époque déjà lointaine, conserveront le souvenir de son caractère affable, de son esprit conciliant et de l'aimable et bienveillant sourire qui éclairait sa physionomie lorsqu'on faisait appel à ses conseils éclairés.

Nous offrons à sa famille l'expression des regrets que nous laisse la perte de cet homme de bien.

# SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

**De Seine-et-Oise**

---

# STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société est établie pour concourir aux progrès de l'Agriculture ; elle embrasse également les arts, les industries et les sciences qui s'y rattachent. Elle s'interdit tout autre objet de discussion. Son siège est à Versailles.

ART. 2.

La Société est composée de quatre-vingts membres titulaires, domiciliés dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et d'un nombre indéterminé de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 3.

La Société a pour Président d'honneur M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui préside toutes les fois qu'il assiste aux séances.

Ses fonctionnaires ordinaires sont : un Président, un Secrétaire général, un Trésorier et un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par des suppléants

M. le Maire de Versailles est Vice-Président honoraire de la Société.

ART. 4.

La Société est divisée en sections, qui ont chacune un Président et un Secrétaire.

ART. 5.

Tous les ans, dans le courant d'avril, les membres titulaires se réunissent en séance réglementaire et administrative, consacrée à la réception et à l'approbation des comptes du Trésorier, à la nomination du Président, des fonctionnaires annuels, des membres de la Commission administrative, et à la fixation du chiffre de la cotisation.

ART. 6.

La Société se réunit, en outre, chaque mois en séance ordinaire.

Les séances ordinaires sont publiques, autant que les dispositions du local le permettront. Elles peuvent être déclarées secrètes sur la proposition du Bureau. La Société tient en outre, chaque année, une séance publique et solennelle de distribution des prix.

ART. 7.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société par l'Autorité supérieure ou le Conseil général, et des sommes ou rentes affectées, ou qui pourraient l'être dans la suite par des donateurs, à des objets déterminés, la Société pourvoit encore à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle payée par les membres titulaires.

ART. 8.

La Société est représentée par une Commission administrative élue en séance réglementaire, et dont font partie les membres du Bureau.

ART. 9.

La Société vote en séance réglementaire les dispositions de son Règlement d'ordre intérieur.

Certifié conforme à la délibération de la Société.

*Le Secrétaire perpétuel,*
*Signé :* G.-A. THIBIERGE.

Les présentes modifications des Statuts ont été délibérées et adoptées par le Conseil d'Etat, dans la séance du 13 décembre 1865.

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil d'Etat,*
*Signé :* DE LA NOUE-BILLAULT.

Vu pour être annexé au décret impérial en date du 31 janvier 1866, enregistré sous le n° 68.

*Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*
*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*
*Signé :* DE BOUREUILLE.

# DÉCRET

*Approuvant les Statuts*

DE LA

## SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

---

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;

A tous, présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;

Vu notre décret, en date du 5 juin 1857, qui reconnaît la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise comme établissement d'utilité publique et qui approuve ses Statuts ;

Vu la délibération, en date du 3 mars 1865, par laquelle cette Société a voté de nouvelles dispositions statutaires, pour remplacer celles existantes ;

Vu la demande, en date du 15 mars, par laquelle le Président et les membres du Bureau de la Société sollicitent du Gouvernement l'approbation de ces nouvelles dispositions ;

Vu l'avis favorable donné le 6 avril 1865, par M. le Préfet de Seine-et-Oise;

Notre Conseil d'Etat entendu;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.

Les nouveaux Statuts de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, dont le texte est annexé au présent décret, sont approuvés pour remplacer ceux qui sont joints au décret du 5 juin 1857, lesquels sont et demeurent annulés.

ART. 2.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 31 janvier 1866.

*Signé :* NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,*

*Signé :* Armand BÉHIC.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général,*

*Signé :* DE BOUREUILLE.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER.

La Société est composée, conformément à l'article 2 de ses Statuts, de membres honoraires, correspondants et titulaires.

ART. 2.

Les membres honoraires sont choisis parmi les anciens membres titulaires qui, après s'être distingués par des travaux utiles, ont cessé d'avoir leur résidence dans les départements de Seine-et-Oise ou de la Seine, et parmi ceux des anciens titulaires que leur âge ou leurs infirmités empêchent d'assister aux séances; peuvent également être élus membres honoraires les personnes qui auront rendu des services éminents à l'Agriculture.

ART. 3.

Les membres correspondants sont choisis tant en France qu'à l'étranger et particulièrement dans le département de Seine-et-Oise. Pour ce département, il en sera nommé au moins deux par chaque canton, en dehors des membres titulaires.

ART. 4.

Les membres honoraires et correspondants sont nommés dans la séance réglementaire d'avril, sur la proposition de la Commission administrative.

Les présentations doivent être faites au plus tard à la séance qui précède celle de l'élection.

ART. 5.

§ 1er. — Il sera procédé à la nomination des membres titulaires sur un rapport des sections dans lesquelles se trouveront les places vacantes.

§ 2. — Les présentations seront signées par deux membres au moins et accompagnées d'une notice contenant l'indication des titres des candidats et mentionnant leur acceptation.

§ 3. — Les notices produites à l'appui des candidatures, avant d'être lues en séance, seront communiquées aux sections auxquelles se rapportent les présentations. Dans la séance qui suivra celle des présentations, les sections, après avoir donné lecture des notices, émettront leur avis sur les présentations et indiqueront l'ordre et le classement des candidats.

§ 4. — Il sera procédé ensuite aux élections par bulletin individuel pour chaque place vacante, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au deuxième tour de scrutin. Il est procédé, s'il y a lieu, à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages. — Dans le cas où les voix se partageraient également entre les deux candidats, l'élection serait ajournée.

§ 5. — Les élections ne sont valables qu'autant que le tiers au moins des membres titulaires assiste à la séance.

§ 6. — L'élection ne peut avoir lieu qu'autant qu'il aura été présenté, dans chaque section, au moins un candidat en plus du nombre des membres à élire.

§ 7. — Les lettres de convocation pour les séances d'élection indiquent les candidats suivant l'ordre alphabétique et les sections pour lesquelles ils sont présentés.

ART. 6.

Tout membre élu doit, avant d'entrer en fonction, faire connaître son acceptation par une lettre adressée au Président.

ART. 7.

Les membres titulaires qui transportent leur résidence hors des départements de Seine-et-Oise et de la Seine sont de droit correspondants.

ART. 8.

La Société est divisée en quatre sections, savoir :

1° *Culture*, comprenant les Cultures spéciales, l'Arboriculture et la Sylviculture (30 membres);

2° *Economie des Animaux* (20 membres);

3° *Arts, Industries et Sciences appliqués* (20 membres);

4° *Economie et Législation rurales* (10 membres).

Les membres appartenant à une section ne peuvent passer dans une autre section qu'en cas de vacance et avec l'agrément de la Société, après un rapport de la section dans laquelle existe la vacance.

Les sections nomment chaque année, au scrutin, un Président et un Secrétaire; en cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, les membres présents désignent ceux d'entre eux qui doivent les suppléer.

La Société envoie aux sections les questions qui les

concernent; les sections choisissent dans leur sein les commissions spéciales. S'il se présente des questions complexes, le Bureau pourra adjoindre à la section qu'elles concernent plus spécialement un ou plusieurs membres appartenant à d'autres sections et qui feront partie de la commission spéciale.

Les réunions des sections ont lieu sur la convocation de leur Président.

ART. 9.

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Bibliothécaire, qui sont remplacés, s'il y a lieu, par un Vice-Président, un Secrétaire adjoint et un Trésorier adjoint.

Le Président reste en fonctions pendant un an; il est remplacé l'année suivante par le Vice-Président qui devient Président titulaire. Le Président ne peut être réélu Vice-Président qu'un an après l'expiration de ses fonctions. Le Secrétaire général, le Trésorier et le Bibliothécaire sont élus pour cinq ans, et les membres adjoints pour un an; ils sont toujours rééligibles.

La correspondance de la Société a lieu par l'intermédiaire de son Président et de son Secrétaire général.

Le Président propose les matières à traiter dans chaque séance, veille au maintien du Règlement, met les questions en délibération, recueille les voix et proclame le résultat des votes de l'Assemblée; en cas d'urgence, il convoque extraordinairement la Société.

Les ouvrages adressés à la Société sont, s'il y a lieu, remis à ceux des membres que le Bureau désigne pour en faire l'analyse à une des séances suivantes.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, les séances sont présidées par le dernier des Présidents en exercice.

ART. 10.

Le Secrétaire général rédige le procès-verbal de chaque séance et en donne lecture à la séance suivante. Le procès-verbal est signé par lui et par le Président après qu'il a été adopté par l'Assemblée. Il représente la Société dans la correspondance, dont il donne connaissance à l'ouverture de chaque séance, rédige le compte rendu de la séance publique prescrit par l'article 17 ci-après, et dirige les publications annuelles des procès-verbaux et des rapports et mémoires dont l'insertion a été autorisée par la Société.

Il lui est alloué, à titre d'indemnité, une somme annuelle de 500 francs.

ART. 11.

Le Trésorier est chargé du recouvrement et de l'emploi des fonds; il paie les dépenses dans les limites des crédits prévus au budget, sur mandat signé du Président. Il dresse le compte annuel des recettes et dépenses au 31 décembre de chaque exercice, pour être soumis à l'examen de la Commission administrative et à l'approbation de la Société; il émet son avis sur toutes les dépenses extraordinaires proposées en dehors du budget, et prépare les primes et médailles à décerner dans la séance publique.

Le Trésorier est, en outre, chargé de la conservation du mobilier et des objets industriels ou autres appartenant à la Société.

ART. 12.

Le Bibliothécaire est chargé de la conservation des archives, de la bibliothèque et des autres collections scientifiques de la Société; il tient un registre ou catalogue des collections et un registre des ouvrages confiés aux membres, qui doivent les réintégrer sur sa demande.

ART. 13.

L'administration de la Société est confiée à une commission composée, en dehors de tous les membres du Bureau désignés en l'article 9, de huit membres élus en séance réglementaire au scrutin de liste, pour deux années, à la majorité absolue des suffrages, et renouvelée par moitié chaque année. Ceux sortants ne sont rééligibles qu'après une année d'intervalle, de manière qu'aucun d'eux ne puisse rester en fonction plus de deux années consécutives.

La Commission administrative est présidée par le Président titulaire et a pour secrétaire le Secrétaire général de la Société.

Elle prépare le budget annuel des recettes et dépenses, procède à la vérification des comptes du Trésorier, émet son avis sur toutes les propositions ayant pour objet soit des modifications au présent Règlement, soit des institutions de nouveaux concours, prix ou récompenses.

Toute proposition de dépenses en dehors des crédits du budget est renvoyée de droit à la Commission administrative pour avoir son avis; le vote de la Société ne

peut avoir lieu que sur et après rapport de la Commission.

En cas d'urgence déclarée par la Société, la Commission administrative se réunit immédiatement et fait son rapport à la Société, séance tenante.

La Commission administrative vise les états de mobilier, des collections et de la bibliothèque, que le Trésorier et le Bibliothécaire doivent déposer sur le bureau à la séance réglementaire.

ART. 14.

Les séances ordinaires ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à moins que ce jour ne soit férié; dans ce cas, la séance est remise au vendredi suivant.

Il n'y a pas de séance dans les mois d'août et de septembre, sauf urgence et sur convocation extraordinaire.

Toutes les séances ont lieu à deux heures; les membres présents apposent leurs signatures sur un registre spécial; à deux heures, le Président arrête et signe ce registre en constatant le nombre des signataires.

ART. 15.

Une séance réglementaire et administrative a lieu, chaque année, le premier vendredi d'avril; la Société peut toujours fixer, s'il y a lieu, d'autres séances réglementaires extraordinaires.

La séance d'avril a pour but :

1° Les modifications relatives au Règlement d'ordre intérieur sur l'avis de la Commission administrative; l'approbation du compte du Trésorier arrêté provisoi-

rement par la Commission administrative à la fin de décembre de l'année précédente; le vote du budget des recettes et des dépenses; la fixation du jour de la séance solennelle annuelle et l'indication des prix proposés au concours;

2° L'élection du Vice-Président et, s'il y a lieu, du Secrétaire général, du Trésorier et du Bibliothécaire; l'élection du Secrétaire adjoint, du Trésorier adjoint, le remplacement des membres sortants de la Commission administrative et la nomination des membres honoraires et correspondants.

Ces diverses élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, suivant le mode déterminé par l'article 5, paragraphe 4; les fonctions de scrutateurs sont remplies par le plus âgé et le plus jeune des membres présents.

Dans cette séance, la Commission administrative peut faire connaître le nom des membres en retard pour le paiement de leur cotisation; il est statué à cet égard conformément à l'article 20 ci-après.

### Art. 16.

Les fonctionnaires nommés dans la séance réglementaire n'entrent en fonctions qu'après la séance solennelle annuelle qui suit leur élection.

En cas de décès, démission ou changement de résidence de l'un de ces fonctionnaires, la Société décide, en séance ordinaire, si elle veut procéder à son remplacement dans la séance suivante, ou si elle veut différer jusqu'à la séance réglementaire.

ART. 17.

L'ordre de la séance solennelle est ainsi fixé : après les discours d'ouverture du Président d'honneur et du Président titulaire, le Secrétaire général présente le compte rendu des travaux de la Société pendant la dernière année agricole; les rapporteurs des commissions donnent lecture des rapports produits sur les divers concours institués par la Société, et proclament les prix et récompenses qui sont distribués aux lauréats par les membres du Bureau.

ART. 18.

A chaque séance, il est remis un jeton de présence de la valeur de 3 francs aux membres titulaires qui ont signé le registre avant sa clôture. Un jeton est offert au Président d'honneur lorsqu'il assiste à la séance.

La Société pourra accorder un jeton à ceux des membres honoraires ou correspondants qui lisent eux-mêmes en séance, ou qui y font présenter un mémoire sur un objet théorique ou pratique, ou sur des expériences agricoles.

Les membres de la Commission administrative, des sections et des commissions spéciales recevront un jeton de bronze toutes les fois qu'ils signeront en temps utile le registre constatant leur présence aux réunions des commissions et sections.

La valeur du jeton de bronze est fixée à 0 fr. 50.

Il sera remis à chaque Président, le jour de son installation, une grande médaille d'argent portant le nom du Président et la date de sa présidence.

ART. 19.

Indépendamment des fonds qui peuvent être accordés à la Société et de ceux provenant de dons ou legs, la Société pourvoit à ses dépenses au moyen d'une cotisation annuelle de 36 francs, due par chaque membre titulaire et exigible en juillet; cette cotisation n'est due qu'à dater de la nomination.

ART. 20.

Peuvent être réputés démissionnaires les membres titulaires qui n'acquitteront pas leur cotisation dans l'année de l'échéance, et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'avertissement donné par le Trésorier après l'expiration du premier délai; la Société, sur le rapport de la Commission administrative, prononce la radiation en séance réglementaire.

Elle peut également prononcer, en séance réglementaire et sur la proposition de la Commission administrative, la radiation de ceux de ses membres qui, sans excuse légitime, n'auraient pas pris part aux travaux de la Société pendant deux années consécutives.

Tout fait grave pouvant porter atteinte à la considération d'un des membres de la Société donne lieu à sa radiation; la décision est prise en séance secrète et au scrutin secret, sur le rapport de la Commission administrative, l'intéressé préalablement entendu ou dûment convoqué par lettre recommandée.

ART. 21.

La Société publie à la fin de chaque année, sous la

direction du Secrétaire général, un Bulletin intitulé : *Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise;* ce volume comprend, outre les extraits des procès-verbaux des séances, les rapports des commissions sur les divers concours, les mémoires et autres travaux des membres de la Société, et des extraits des ouvrages spéciaux dont l'insertion aura été autorisée par le Bureau.

Les mémoires, notices ou communications dus à l'initiative d'un membre de la Société ne sont soumis à aucune restriction pour l'impression par leurs auteurs.

Les rapports de commissions, publiés ou non par la Société, ne peuvent être livrés à l'impression par leurs auteurs ou toute autre personne qu'avec l'approbation de la Société; il en sera de même de tout rapport fait par un membre délégué par la Société.

Les mémoires sur des questions mises au concours par la Société pourront toujours être publiés par elle.

Aucun mémoire présenté par une personne étrangère à la Société ne peut être lu en séance qu'après communication à la Commission administrative et sur son autorisation.

---

Le présent Règlement d'ordre intérieur, délibéré et approuvé par la Société dans sa séance réglementaire du 4 mai 1894, a été transmis à M. le Préfet qui en a autorisé l'application sans observations.

*Le Secrétaire général,* H. RUELLE.

*Le Président,* DUBOIS.

---

# BUREAU ET COMMISSION ADMINISTRATIVE

DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE AGRICOLE 1909-1910

---

## BUREAU

| | |
|---|---|
| *Président d'honneur* . . | **M. le Préfet.** |
| *Vice-Président d'honneur.* | **M. le Maire de Versailles.** |
| *Président titulaire* . . . | **M. J. Silvestre de Sacy.** |
| *Vice-Président.* . . . . . | **M. Gustave Bigaux.** |
| *Secrétaire général.* . . . | **M. le Docteur H. Duhaut, jusqu'à 1913.** |
| *Secrétaire adjoint.* . . . . | **M. Maisonhaute.** |
| *Trésorier* . . . . . | **M. Léon Ottenheim, jusqu'à 1912.** |
| *Trésorier adjoint* . . . . | **M. Brunet.** |
| *Bibliothécaire* . . . . . | **M. Marquis, jusqu'à 1913.** |

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

| | |
|---|---|
| **MM. Maxime Barbier.** | **MM. Paul Fournier.** |
| **le Marquis de Crux.** | **Eugène Guignard.** |
| **Eugène Flé.** | **Legrand.** |
| **Remilly.** | **Pluchet.** |

# LISTE GÉNÉRALE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 6 NOVEMBRE 1909

---

## MEMBRES D'HONNEUR ET HONORAIRES

Entrées. MM.

1889. **Tisserand**, G. O. ✻, C. ⛃, directeur honoraire de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, rue du Cirque, 17, Paris, 8e.

1895. **Chauveau**, G. O. ✻, C. ⛃, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, membre de la Société Nationale d'Agriculture, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy, 16e.

1896. **Joulie**, ✻, chimiste-agriculteur, faubourg du Pont-du-Gat, Valence (Drôme).

— **Grandeau**, C. ✻, C. ⛃, inspecteur général des Stations agronomiques, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, membre de la Société Nationale d'Agriculture, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts et Métiers, quai Voltaire, 3, Paris, 7e.

Entrées. MM.

1896. le marquis **de Vogüé**, C. ✻, membre de la Société Nationale d'Agriculture, membre de l'Institut, président de la Société des Agriculteurs de France, rue Fabert, 2, Paris, 7e.

1900. Alfred **Paisant**, ✻, C. ✠, président honoraire du Tribunal civil, membre de la Société Nationale d'Agriculture, rue Neuve, 35, Versailles.

1903. le docteur **Roux**, directeur de l'Institut Pasteur, rue Dutot, 25, Paris, 15e.

— Louis **Passy**, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, rue de Courcelles, 75, Paris, 8e.

1904. H. **Vallée**, O. ✠, prof. à l'Ecole vétérinaire, Alfort (Seine).

1906. **Pasquier**, ✠, ancien cultivateur, Trou, commune de Guyancourt (P.).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE.

1908. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, Versailles.

---

## MEMBRES TITULAIRES (*)

Entrées. MM.

1. 1872. **Dablin**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 67, Versailles.

2. 1873. Eugène **Barbé**, ancien cultivateur, rue d'Angiviller, 39, Versailles (P.).

3. 1875. **Rousselle**, ancien cultivateur, rue Taillepied, 13, Pontoise, et rue de Rome, 48, Paris, 8e.

(*) La lettre P, placée à la suite de la demeure d'un Membre, indique que ce Membre a été ou est Président de la Société.

Entrées. MM.

4. 1877. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, avenue de Paris, 25, Versailles (Secrétaire général honoraire).

5. 1879. Raymond **d'Abzac**, château de Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

6. 1881. Emile **Renault**, avocat, rue Neuve, 19, Versailles.

7. — Paul **Fournier**, ancien cultivateur, rue de la Paroisse, 10, Versailles (P.).

8. 1882. Eugène **Pluchet**, cultivateur, Trappes (P.).

9. — Gustave **Rivière**, ✻, ⟨I⟩ A., O. ⚘, professeur départemental d'agriculture, à la Préfecture, Versailles.

10. 1885. Th. **Rudelle**, ancien substitut, avocat, député, conseiller général, rue St-Lazare, 4, Versailles (P.).

11. — Emile **Petit**, O. ⚘, cultivateur, Orsigny (Saclay, par Orsay) (P.).

12. 1886. le comte Fd **de Gourcy**, château de Crespières (P.).

13. — Alfred **Leclère**, cultivateur, rue Victor-Bart, 15, Versailles (P.).

14. — le marquis **de Crux**, agriculteur, Sailly, par Fontenay-Saint-Père (P.).

15. — **Moser**, O. ✻, C. ⚘, horticulteur, rue Saint-Symphorien, 1, Versailles.

16. 1891. **Seurin**, cultivateur, Velizy, par Viroflay.

17. — Eugène **Besnard**, cultivateur, Guyancourt, par Saint-Cyr-l'Ecole.

18. — Gustave **Bigaux**, ancien cultivateur, boulevard de la Reine, 151, Versailles.

19. — Eugène **Guignard**, ⚘, cultivateur, Vauluceau (Bailly, par Versailles) (P.).

Entrées. MM.

20. 1892. **Marquis**, ancien commissaire-priseur, place Hoche, 7, Versailles.

21. 1894. **Lasne**, cultivateur, Brétigny-sur-Orge.

22. — Eugène **Remilly**, chimiste agricole, conseiller municipal, rue de l'Orangerie, 36, Versailles.

23. 1895. Louis **Legrand**, ✻, ancien sénateur, avoué honoraire, conseiller général, avenue de Villeneuve-l'Etang, 24, Versailles (P.).

24. — Alphonse **Decauville**, cultivateur, Voisins-le-Bretonneux, par Trappes.

25. — le comte **de Galard**, château de Wideville, par Crespières, et boulevard de la Tour-Maubourg, 64, Paris, 7e.

26. — Paul **Deschamps**, agriculteur, Gizy, par Bièvres.

27. — Ernest **Sénéchal**, ✻, agriculteur, Trou (Guyancourt).

28. 1896. Henri **Mauge**, cultivateur, le Val-d'Enfer, par Jouy-en-Josas.

29. 1897. Vincent **Pluchet**, cultivateur, Trappes.

30. — Ernest **Crosnier**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole, et rue Sainte-Adélaïde, 4, Versailles.

31. — Emile **Mauge**, cultivateur, Buc.

32. — **Pressoir**, ✻, ancien pharmacien militaire, rue d'Angoulême, 3, Versailles.

33. — R. **Lezé**, ✻, C. ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur à l'Ecole de Grignon, Buc.

34. — **Heurtebise**, cultivateur, Villaroy, par Versailles.

35. — Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire, boulevard du Roi, 20, Versailles.

Entrées. MM.

36. 1898, Léon **Ottenheim**, tanneur, rue Duplessis, 73, Versailles.

37. — Eugène **Flé**, cultivateur, la Tuilerie, par Saint-Nom-la-Bretèche.

38. — J. **Silvestre de Sacy**, ✠, ancien percepteur, rue d'Angiviller, 2 *bis*, Versailles (P.).

39. — Charles **Leclerc**, cultivateur, Toussus-le-Noble.

40. — le duc **de Luynes**, château de Dampierre.

41. 1900. Georges **Gilbert**, cultivateur au Manet, Montigny-le-Bretonneux.

42. — Henri **Simon**, ✠ A., ✠, avocat, adjoint au maire, rue Mademoiselle, 7, Versailles.

43. — **A. Nansot**, avoué honoraire, place Hoche, 10, Versailles, et les Landes, par Connerré (Sarthe) (P.).

44. — **Maisonhaute**, ✠, agriculteur, Grignon.

45. — **Desoubry**, O. ✠, médecin-vétérinaire, rue du Parc-de-Clagny, 10, Versailles.

46. — Aimé **Monmirel**, ✠, O. ✠, cultivateur, Villiers-le-Sec, par Belloy.

47. 1901. Lucien **Baillon**, avocat, conseiller municipal, rue d'Angiviller, 51, Versailles.

48. — **Cacheux**, ✠, féculier, Epône.

49. — Auguste **Laureau**, cultivateur, Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr-l'Ecole.

50. 1902. Maurice **Guesnier**, cultivateur, Blamécourt, par Magny-en-Vexin.

51. — Robert **Guesnier**, éleveur, Etréez, par Magny-en-Vexin.

52. — le docteur **Broussin**, ✠ I., médaille d'or des épidémies, rue de la Paroisse, 41, Versailles.

Entrées. MM.

53. 1903. Lucien **Fournier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. Bièvres, Téléph. Velizy.

54. — G. **Duclaux**, médecin-vétérinaire, rue Montbauron, 20, Versailles.

55. — Louis **Thomassin**, agriculteur, Puiseux, par Boissy-l'Aillerie.

56. — **Le Bastier de Thémericourt**, par Vigny.

57. 1904. Edmond **Blanc**, membre du Conseil supérieur des Haras, château de la Châtaigneraie, la Celle-Saint-Cloud, et avenue des Champs-Élysées, 66, Paris, 8e.

58. — Victor **Lefebvre**, agriculteur, le Roussay, par Etréchy, et rue Sainte-Croix, 10, Etampes.

59. — Fernand **Tétard**, agriculteur, Gonesse.

60. 1905. **G. Linas**, expert-chimiste honoraire du Laboratoire municipal de Paris, au Lactarium, route de Viroflay, Versailles-Porchefontaine, et rue Rosa-Bonheur, 3 *bis*, Paris, 15e.

61. — le docteur **Moreau**, médecin de la Chambre des Députés, boulevard de la Reine, 121, Versailles.

62. — **Chandèze**, G. O. ✻, directeur honoraire du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Mansart, 13, Versailles.

63. 1906. Guillaume **Grou**, rue Lavoisier, 3, Versailles-Chesnay.

64. — Jules **Flé**, cultivateur, Saint-Nom-la-Bretèche.

65. — Georges **Dethan**, éleveur, Chérence, par la Roche-Guyon, et rue Alphonse-de-Neuville, 11, Paris, 17e.

66. — Paul **Dautier**, cultivateur, Villacoublay-Velizy, par Viroflay. Télégr. et téléph., Velizy.

67. — Gabriel **Ranvier**, médecin-vétérinaire, Neauphle-le-Château.

Entrées. MM.

68. 1907. **Delaunay**, propriétaire-cultivateur, la Cauchoiserie (Maule).

69. — le docteur H. **Duhaut**, ✻, rue des Réservoirs, 2, Versailles.

70. — **Cappon**, médecin-vétérinaire, Chevreuse.

71. — Constant **Laureau**, O. ✿, agriculteur, la Martinière (Saclay).

72. — Emile **Isambert**, propriétaire-agriculteur, la Vauve (Palaiseau).

73. 1908. Charles **Brad**, commissionnaire en bestiaux, rue Albert-Joly, 20, Versailles.

74. — Albert **Bouligny**, cultivateur, Marcq, par Thoiry.

75. — Gaston **DeVaux**, industriel, rue des Réservoirs, 17, Versailles, et boulevard Malesherbes, 169, Paris, 17e.

76. — **Brunet**, architecte, place Hoche, 2, Versailles.

77. — Georges **Firmin-Didot**, éleveur, Saint-Cyr-en-Arthies, par Vétheuil.

78. 1909. Paul **Manuel**, avoué, boulevard de la Reine, 89, Versailles.

79. — **Danguy**, O. ✿, ✾ A., ingénieur-agronome, chef de travaux à l'Ecole de Grignon, Neauphle-le-Château.

80. —

# SECTIONS ET COMMISSIONS PERMANENTES

## SECTION DE CULTURE (30 *Membres*).

MM.

1. Paul **Fournier**, ancien cultivateur, *Président* (P.).
2. Eugène **Guignard**, cultivateur, *Secrétaire* (P.).
3. **Dablin**, ancien cultivateur.
4. **Rousselle**, ancien cultivateur.
5. Gustave **Rivière**, professeur départemental d'agriculture.
6. Emile **Petit**, cultivateur (P.).
7. **Seurin**, cultivateur.
8. Eugène **Besnard**, cultivateur.
9. **Lasne**, cultivateur.
10. Alphonse **Decauville**, cultivateur.
11. Paul **Deschamps**, cultivateur.
12. Ernest **Sénéchal**, cultivateur.
13. Henri **Mauge**, cultivateur.
14. Vincent **Pluchet**, cultivateur.
15. Ernest **Crosnier**, cultivateur.
16. **Heurtebise**, cultivateur.
17. Eugène **Flé**, cultivateur.
18. Georges **Gilbert**, cultivateur.
19. Auguste **Laureau**, cultivateur.
20. Maurice **Guesnier**, cultivateur.
21. Louis **Thomassin**, cultivateur.
22. Lucien **Fournier**, cultivateur.
23. Victor **Lefebvre**, cultivateur.
24. Fernand **Tétard**, cultivateur.
25. Paul **Dautier**, cultivateur.
26. **Delaunay**, cultivateur.
27. Constant **Laureau**, cultivateur.
28. Emile **Isambert**, cultivateur.
29. Albert **Bouligny**, cultivateur.
30.

## SECTION D'ÉCONOMIE DES ANIMAUX (20 *Membres*).

MM.

1. le comte **de Gourcy**, propriétaire, *Président* (P.).
2. **Desoubry**, médecin-vétérinaire, *Secrétaire*.
3. Eugène **Barbé**, cultivateur (P.).
4. Raymond **d'Abzac**, propriétaire.
5. Eugène **Pluchet**, cultivateur (P.).
6. **Leclère**, cultivateur (P.).
7. le marquis **de Crux**, propriétaire (P.).
8. **Bigaux**, ancien cultivateur.
9. le comte **de Galard**, propriétaire.
10. Emile **Mauge**, cultivateur.
11. Charles **Leclerc**, cultivateur.
12. le duc **de Luynes**.
13. Aimé **Monmirel**, agriculteur.
14. Robert **Guesnier**, éleveur.
15. **Duclaux**, médecin-vétérinaire.
16. Edmond **Blanc**, éleveur.
17. Jules **Flé**, cultivateur.
18. Georges **Dethan**, éleveur.
19. Gabriel **Ranvier**, médecin-vétérinaire.
20. Charles **Brad**, commissionnaire en bestiaux.

---

## SECTION DES ARTS, INDUSTRIES ET SCIENCES AGRICOLES (20 *Membres*).

MM.

1. **Pressoir**, ancien pharmacien militaire, *Président*.
2. Eugène **Remilly**, chimiste, *Secrétaire*.
3. **Moser**, horticulteur.

MM.

4. **Lezé**, ingénieur, professeur à Grignon.
5. Léon **Ottenheim**, tanneur.
6. J. **Silvestre de Sacy**, ancien percepteur des finances.
7. **Maisonhaute**, agriculteur.
8. **Cacheux**, féculier.
9. le docteur **Broussin**.
10. **Le Bastier de Thémericourt**.
11. **Linas**, chimiste.
12. le docteur **Moreau**.
13. **Chandèze**.
14. Guillaume **Grou**.
15. le docteur **Duhaut**.
16. **Cappon**, médecin-vétérinaire.
17. Gaston **DeVaux**, industriel.
18. **Brunet**, architecte.
19. Georges **Firmin-Didot**, éleveur.
20. **Danguy**, chef des travaux à Grignon.

---

SECTION D'ÉCONOMIE ET DE LÉGISLATION RURALES

(10 *Membres*).

MM.

1. **Maxime Barbier**, ancien procureur impérial, *Président*.
2. Lucien **Baillou**, avocat, *Secrétaire*.
3. Emile **Renault**, avocat.
4. Th. **Rudelle**, ancien magistrat, avocat, député (P.).
5. **Marquis**, ancien commissaire-priseur.
6. Louis **Legrand**, avoué honoraire, ancien sénateur (P.).
7. Frédéric **Besnard-Dufresnay**, notaire honoraire.
8. Henri **Simon**, avocat.
9. **Nansot**, avoué honoraire (P.).
10. Paul **Manuel**, avoué.

---

## COMMISSION HIPPIQUE

MM. **d'Abzac**, *Président.*
le Cte de **Gourcy**, *Secrét.*
Eugène **Besnard.**
le comte **de Galard.**
Henri **Mauge.**
MM. **Desoubry.**
Robert **Guesnier.**
**Duclaux.**
Georges **Dethan.**

## COMMISSION DES DOUANES

MM. Paul **Fournier**, *Président.*
Th. **Rudelle**, *Secrétaire.*
**Dablin.**
Eugène **Barbé.**
MM. Eugène **Guignard.**
Eugène **Flé.**
**Chandèze.**
Emile **Petit.**

## CORRESPONDANTS DU DÉPARTEMENT

### ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Arpajon*..... | **Jumentier**, Marolles-en-Hurepoix. |
| | **Lainé**, cultivateur, Brétigny. |
| *Boissy-Saint-Léger*. | **Piot**, Santeny, par Villecresnes. |
| | **Bonfils**, Périgny, par **Mandres**. |
| *Corbeil*..... | Achille **Thirouin**, cultiv. aux Folies (Essonnes). |
| | **Decauville**, Bois-Bréard, par Corbeil. |
| *Longjumeau*.. | Charles **Rabourdin**, cultivat., Contin (Paray), par Athis-Mons. |
| | Henri **Petit**, ✻, cultivateur, Champagne, par Savigny-sur-Orge, président du Syndicat agricole du département. |

### ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

| | |
|---|---|
| *Etampes*..... | Charles **Leroy**, cultivateur, le Touchet, par Etréchy. |
| | **Hémard**, ✻, cultivateur, Boisregnault, par Etampes. |
| | **Lesage**, ancien cultivateur, Etampes. |
| *La Ferté-Alais*. | **Legendre**, Baulne, par la Ferté-Alais. |
| | Camille **Bannier**, agriculteur, Villeneuve-sur-Auvers, par Etréchy. |
| *Méréville*.... | **Poulin**, cultivat., Grandvilliers (Méréville). |
| | **Gilbon**, cultivateur, Boischambaut, par Méréville. |
| *Milly*..... | **Tasé**, ancien cultivateur, Milly. |
| | Amand **Darbonne**, cultivateur, Milly. |

## COMMISSION HIPPIQUE

MM. **d'Abzac**, *Président.*
le Cte de **Gourcy**, *Secrét.*
Eugène **Besnard.**
le comte **de Galard.**
Henri **Mauge.**
MM. **Desoubry.**
Robert **Guesnier.**
**Duclaux.**
Georges **Dethan.**

## COMMISSION DES DOUANES

MM. Paul **Fournier**, *Président.*
Th. **Rudelle**, *Secrétaire.*
**Dablin.**
Eugène **Barbé.**
MM. Eugène **Guignard.**
Eugène **Flé.**
**Chandèze.**
Emile **Petit.**

# CORRESPONDANTS DU DÉPARTEMENT

## ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Arpajon*..... | **Jumentier**, Marolles-en-Hurepoix.<br>**Lainé**, cultivateur, Brétigny. |
| *Boissy-Saint-Léger*. | **Piot**, Santeny, par Villecresnes.<br>**Bonfils**, Périgny, par Mandres. |
| *Corbeil*..... | Achille **Thirouin**, cultiv. aux Folies (Essonnes).<br>**Decauville**, Bois-Bréard, par Corbeil. |
| *Longjumeau*.. | Charles **Rabourdin**, cultivat., Contin (Paray), par Athis-Mons.<br>Henri **Petit**, ✻, cultivateur, Champagne, par Savigny-sur-Orge, président du Syndicat agricole du département. |

## ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

| | |
|---|---|
| *Etampes*..... | Charles **Leroy**, cultivateur, le Touchet, par Etréchy.<br>**Hémard**, ✻, cultivateur, Boisregnault, par Etampes.<br>**Lesage**, ancien cultivateur, Etampes. |
| *La Ferté-Alais*. | **Legendre**, Baulne, par la Ferté-Alais.<br>Camille **Bannier**, agriculteur, Villeneuve-sur-Auvers, par Etréchy. |
| *Méréville*.... | **Poulin**, cultivat., Grandvilliers (Méréville).<br>**Gilbon**, cultivateur, Boischambaut, par Méréville. |
| *Milly*..... | **Tazé**, ancien cultivateur, Milly.<br>Amand **Darbonne**, cultivateur, Milly. |

## ARRONDISSEMENT DE MANTES-SUR-SEINE

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Bonnières*.... | **Couturier**, cultivateur, Bonnières.<br>Maurice **Robert**, Mantes-sur-Seine. |
| *Houdan*..... | le marquis de **Labriffe**, ✻, château de Neuville, par Gambais.<br>Alf. **Churchill**, cult., Hargeville, par Septeuil. |
| *Limay*..... | Charles **Mavré**, cultivateur, Gargenville.<br>Charles **Prieur**, cultiv., Fontenay-Saint-Père. |
| *Magny-en-Vexin*. | L. de **Magnitot**, propriétaire, Magnitot, par Magny-en-Vexin.<br>Joseph **Haranger**, cultivateur, Maudétour.<br>**Cochin**, Magny-en-Vexin. |
| *Mantes-sur-Seine*. | **Brochant de Villiers**, château de Villiers, Mantes-la-Ville, par Mantes-sur-Seine.<br>**Croutelle**, O. ✻, ancien secrétaire général de la Société d'Agriculture de Mantes-sur-Seine. |

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

| | |
|---|---|
| *Ecouen*..... | **Chartier**, le Plessis-Gassot, par Ecouen.<br>**Girard-Boisseau**, cultiv., Mareil-en-France. |
| *Gonesse*..... | **Hamelin**, Sevran.<br>René **Billaudot**, Gonesse. |
| *L'Isle-Adam*. | **Jarlet**, Hédouville, par Nesles-la-Vallée.<br>**Dupuis**, cultivateur, Frouville. |
| *Luzarches*.... | **Hamelin**, Luzarches.<br>**Sainte-Beuve**, cultivateur, Louvres. |
| *Marines*..... | **Delacour**, Gouzangrez, par Marines.<br>**Péry**, Haravilliers, par Marines. |

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Montmorency.* | **Dezobry**, Montmorency.<br>**Boudier**, Montmorency. |
| *Pontoise.....* | Albert **Dubray**, meunier, Boissy-l'Aillerie.<br>Marcel **Bénard**, agriculteur-distillateur, Gérocourt, par Boissy-l'Aillerie. |
| *Le Raincy...* | **Sénécal**, O. ✱, médecin-vétérinaire sanitaire au Raincy.<br>Albert **Gervais**, Ville-Evrard, par Neuilly-sur-Marne. |

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

| | |
|---|---|
| *Chevreuse....* | Ludovic **d'Abzac**, cultivateur, **Milon**-la-Chapelle, par Chevreuse.<br>**Cugnot**, cultivateur, Cernay-la-Ville. |
| *Dourdan N...* | **Gauchard**, cultivateur, Bonnelles.<br>**Rouillay**, cultiv., Guillerville (Saint-Sulpice-de-Favières, par Boissy-sous-Saint-Yon). |
| *Dourdan S...* | **Laurent**, cultivateur, Allainville, par Paray-Douaville.<br>**Racinet**, cultivat., Prunay-s.-Ablis, par Ablis. |
| *Limours.....* | **Mazure** fils, cultivateur, Beaudreville (Gometz-la-Ville, par Orsay).<br>**Pescheux**, cultivateur, Villeziers (Saint-Jean-de-Beauregard, par Orsay). |
| *Montfort-l'Amaury.* | **Leclerc**, cultivateur aux Vignettes (Thoiry).<br>Omer **Benoist**, cultivateur, Moyencourt, par Orgerus. |
| *Rambouillet..* | **Letrotteur**, cultivateur, Cutesson (Gazeran).<br>**Naudin**, cultivateur, Greffier (Rambouillet). |

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

| Cantons. | MM. |
|---|---|
| *Argenteuil*... | **Barracan**, pharmacien, Argenteuil. |
| | **Piret fils**, horticulteur, Argenteuil. |
| *Marly-le-Roi*. | **Gaucheron**, agriculteur, Noisy-le-Roi. |
| | **Lecointe**, O. ✠, pépiniériste, Louveciennes. |
| *Meulan*..... | **Beuzeville**, cultivateur, la Muette, commune d'Ecquevilly. |
| | **Duval-Hugé**, horticulteur, Hardricourt. |
| *Palaiseau*.... | **Cugnot**, cultivateur au Grand-Vivier (Orsay). |
| | H. **Nivet**, agriculteur, Saclay, par Orsay. |
| *Poissy*..... | **Cauchois**, cultivateur, Marolles (Villennes). |
| | **Dechambre**, O. ✠, professeur de zootechnie à Grignon, rue des Ecoles, 25, Charenton (Seine). |
| *St-Germain*.. | Pierre **Passy**, ✠, le Désert-de-Retz. |
| | Arthur **Dimpault**, Maisons-Laffitte. |
| *Sèvres*..... | **Mathieu**, médecin-vétérinaire, Sèvres. |
| | Edmond **Gast**, député, château de la Ronce Ville-d'Avray. |
| *Versailles*.... | Léon **Fournier**, cultivateur, Buc. |
| | Paul **Besnard**, Guyancourt. |

## CORRESPONDANTS REGNICOLES

MM.

le comte **de Plancy**, propriétaire, Plancy, par **Méry-sur-Seine** (Aube).

**Guénier**, Saint-Bris (Yonne).

Albert **de Villeneuve**, Montagney, par **Marnay** (Haute-Saône).

**Calloud**, pharmacien, Chambéry.

MM.

**Emery**, doyen de la Faculté des Sciences, Dijon.

**Labeau**, ancien professeur départemental d'agriculture, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

**Baillet**, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire, Toulouse.

Emile **Pluchet**, membre de la Société Nationale d'Agriculture, agriculteur et fabricant de sucre, Roye (Somme).

**Lechartier**, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Rennes, correspondant de l'Académie des Sciences.

**Vassilière**, ✻, C. ✠, directeur général de l'Agriculture, boulevard Montparnasse, 144 *bis*, Paris, 14e.

**Rossignol père**, médecin-vétérinaire, Melun.

**Récopé**, ✻, ✠, décorations étrangères, administrateur des forêts, rue de Monsieur, 3, Paris, 7e.

**Guilloteaux**, député, les Granges-Pluvigner (Morbihan).

---

**MM. les Membres dont les noms, prénoms, adresses, titres, qualités ou décorations seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications à faire dans le prochain volume.**

---

# SOCIÉTÉS

## CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SEINE-ET-OISE

### Sociétés regnicoles.

| | |
|---|---|
| **Ain**..... | Société d'Emulation et d'Agriculture (Lettres, Sciences et Arts) de l'Ain, Bourg. |
| **Aisne**..... | Comice agricole de Soissons. |
| — | — de Saint-Quentin. |
| **Alpes-Maritimes**.. | Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes, Nice. |
| **Ariège**..... | Société d'Agriculture de l'Ariège, Foix. |
| **Aube**..... | Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, Troyes. |
| **Aveyron**..... | Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, Rodez. |
| **Bouches-du-Rhône** | Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. |
| **Calvados**..... | Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, Lisieux. |
| — | Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. |
| — | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de Falaise. |
| — | Société vétérinaire du Calvados, de la Manche et de l'Orne, Caen. |
| **Charente**..... | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente, Angoulême. |

| | |
|---|---|
| **Charente-Infér...** | Société de Géographie (Agriculture, Lettres, Sciences et Arts) de Rochefort. |
| **Cher.....** | Société d'Agriculture du Cher, Bourges. |
| **Côte-d'Or.....** | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. |
| **Deux-Sèvres.....** | Société d'Agriculture des Deux-Sèvres, Niort, |
| **Dordogne.....** | Société d'Agriculture de la Dordogne, Périgueux. |
| **Doubs.....** | Société d'Agricult. du Doubs, Besançon. |
| **Drôme.....** | Société d'Agriculture de la Drôme, Valence. |
| **Eure.....** | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, Evreux. |
| — | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, section de Bernay. |
| **Eure-et-Loir.....** | Comice agricole de Chartres. |
| **Finistère.....** | Société vétérinaire de Morlaix. |
| **Gard.....** | Société d'Etudes des Sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, Nîmes. |
| **Gironde.....** | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. |
| — | Société d'Agriculture de la Gironde, Bordeaux. |
| **Haute-Garonne...** | Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, Toulouse. |
| **Haute-Saône.....** | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Vesoul. |
| **Haute-Vienne....** | Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Vienne, Limoges. |
| **Ille-et-Vilaine....** | Société d'Agriculture et d'Industrie du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes. |
| **Indre-et-Loire...** | Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, Tours. |

| | |
|---|---|
| Loire..... | Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire, Saint-Etienne. |
| Loire-Inférieure.. | Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure. |
| Lot-et-Garonne... | *Le Cultivateur Agenais*, Revue populaire d'Agriculture, Agen. |
| Maine-et-Loire... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. |
| — | Société industrielle et agricole d'Angers. |
| Marne..... | Société d'Agricult., Commerce, Sciences et Arts de la Marne, Châlons-sur-Marne. |
| — | *Le Cultivateur de la Champagne*, Bulletin des travaux des Comices agricoles du département, Châlons-sur-Marne. |
| Meurthe-&-Moselle | Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle. |
| — | Académie Stanislas de Nancy. |
| Nièvre..... | Société d'Agriculture de la Nièvre, Nevers. |
| Nord..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. |
| — | Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts de Lille. |
| — | Comice agricole de Lille. |
| Oise..... | Société d'Horticulture, de Botanique et d'Apiculture de Beauvais. |
| — | Société d'Horticulture de Clermont. |
| — | Société d'Agriculture de Compiègne. |
| Pas-de-Calais .... | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Béthune. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. |
| Puy-de-Dôme .... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. |

| | |
|---|---|
| **Rhône**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Industrie, quai Saint-Antoine, 30, Lyon. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. |
| — | Société d'Horticulture du Rhône, Lyon. |
| — | Société linnéenne de Lyon. |
| — | Société des Sciences naturelles de Tarare. |
| **Saône-et-Loire**... | Société des Sciences naturelles, Chalon-sur-Saône. |
| **Sarthe**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans. |
| **Savoie**..... | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry. |
| — | Comice agricole de Chambéry. |
| **Seine**..... | Société nationale d'Agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, Paris, 7e. |
| — | Société nationale d'Horticulture de France, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société nationale zoologique d'Acclimatation, rue de Lille, 41, Paris, 7e. |
| — | Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, Paris, 7e. |
| — | Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8, Paris, 9e. |
| — | Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Club français du Chien de berger, rue des Mathurins, 40, Paris, 8e. |
| — | Association syndicale des Eleveurs français, avenue de Breteuil, 52, Paris, 7e. |
| — | Association des Anciens Elèves de Grignon, avenue de l'Opéra, 5, Paris, 1er. |
| — | Société centrale de Médecine vétérinaire, rue de Seine, 12, Paris, 6e. |

| | |
|---|---|
| Seine..... | Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, avenue du Coq, 5, Paris, 9e. |
| Seine-et-Marne... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Comice et Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. |
| — | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Melun. |
| — | Société d'Agriculture de l'arrondissement de Fontainebleau, Nemours. |
| Seine-et-Oise.... | Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Comice agricole de Seine-et-Oise, Versailles. |
| — | Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes-sur-Seine. |
| — | Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. |
| Seine-Inférieure.. | Société d'Agriculture de Rouen. |
| — | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. |
| — | Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. |
| — | Laboratoire régional d'Entomologie agricole, rue de Neufchâtel, 41, Rouen. |
| Somme..... ... | Académie d'Amiens. |
| — | Société d'Emulation de la Somme, Amiens. |
| — | Société d'Emulation du département de la Somme, Abbeville. |
| — | Comice agricole de l'arrond. d'Amiens. |
| — | Comice agricole d'Abbeville. |
| — | Comice agricole de Montdidier. |

| | |
|---|---|
| **Tarn**..... | Société d'Agriculture du Tarn, Albi. |
| **Tarn-et-Garonne**.. | Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, Montauban. |
| — | Société d'Agriculture du département de Tarn-et-Garonne. |
| **Vaucluse**..... | Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, Avignon. |
| **Vienne**..... | Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, Poitiers. |
| **Vosges**..... | Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges, Epinal. |
| **Yonne**. ..... | Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre. |
| — | Société d'Agriculture de Joigny. |
| **Algérie**..... | Société d'Agriculture d'Alger. |
| — | Société protectrice des animaux, Alger. |
| — | Comice agricole d'Alger. |
| **Alsace**..... | Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Basse-Alsace, rue de la Douane, 7, Strasbourg. |
| — | Société d'Histoire naturelle de Colmar. |
| **Lorraine**..... | Académie de Metz. |

## Sociétés étrangères.

| | |
|---|---|
| **Etats-Unis d'Amérique**..... | Smithsonian Institution, à Washington. |
| — | Université de Nébraska, à Lincoln. |
| — | Université de Californie, à Berkeley. |
| — | Missouri Botanical Garden, à Saint-Louis. |
| **Hollande**..... | Société néerlandaise pour le progrès de l'Industrie, à Haarlem. |
| **Italie**..... | Académie royale des Géorgophiles de Florence. |
| — | Comice agricole de Vicence. |
| **Suède**..... | Université royale d'Upsala. |

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

**Extraits des procès-verbaux des séances :**

Installation de M. Guignard, Président. . . . . 6
Subvention du Conseil général pour le nouvel étalon. 9
Echange de publications avec le Missouri. . . . . 9
Elections de MM. Brunet et Firmin-Didot. . . . . 13
M. Nansot : L'évaluation de la propriété non bâtie. . 14
M. Lezé : La traite mécanique. . . . . 16
MM. Eugène Pluchet et Paul Fournier, délégués à la réunion annuelle des Agriculteurs de France. . . . 17
M. Maisonhaute : L'enquête sur les bénéfices agricoles. 18
Election de M. Manuel. . . . . 19
Mort de M. Breteuil. . . . . 20
Election de M. Danguy. . . . . 24
M. Legrand : Les retraites ouvrières. . . . . 25
M. Duhaut : La vente coopérative des blés. . . . . 27

**Séance solennelle :**

Discours de M. Guignard, Président sortant . . . . . 31
M. Duhaut, Secrétaire général : Compte rendu des travaux de la Société. . . . . 43
M. de Sacy : Rapport sur l'attribution du prix Lamayran (Section des Arts et Sciences). . . . . 51
MM. Isambert et Laureau : Récompenses à la moyenne culture . . . . . 68
M. Lucien Fournier : Récompenses à la petite culture. 72
M. Leclère : Récompenses aux serviteurs agricoles . . 76
M. Bigaux : L'enseignement agricole dans les écoles. 80
Elevage de l'espèce chevaline. . . . . 90
M. Duhaut : Prix Richard de Jouvance. . . . . 95
M. Marquis : Rapport sur les comptes du Trésorier . . 98
Programme du prix Lamayran pour 1910. . . . . 101

Pages.

**Mémoires divers :**

M. Paul Fournier : Demande d'un droit de douane sur les tourbes . . . . . 104
M. Leclère : Les abattoirs régionaux. . . . . 107
M. Linas : Le prix de revient du lait. . . . . 115
M. Maxime Barbier : La béquille Edeline . . . . . 121
M. Jules Flé : La production fourragère . . . . . 123
M. Paul Fournier : Culture de la pomme de terre. 134 et 142
M. Decauville : Le battage électrique . . . . . 147
M. Leclère : Le meilleur blé . . . . . 157
M. Desoubry : Le venin de la vipère . . . . . 161
M. Brunet : Les logements ouvriers . . . . . 172
M. Grou : La Caisse de Crédit agricole. . . . . 175

**Notice nécrologique :**

M. Nansot : Notice sur M. Breteuil . . . . . 177

Statuts de la Société. . . . . 179
Règlement de la Société. . . . . 184
Bureau et Commission administrative . . . . . 195
Liste des membres d'honneur et honoraires . . . . . 196
Liste des membres titulaires . . . . . 197
Sections et Commissions permanentes . . . . . 203
Membres correspondants . . . . . 207
Sociétés correspondantes . . . . . 212

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.